



**Thèse Présenté par
Rokhaya FALL**

**UNIVERSITE CHEIKH
ANTA DIOP DE DAKAR**

**Le Saalum de la fin du XVe siècle au milieu du XIXe
siècle : populations, espace et histoire**

Année universitaire 2012 - 2013

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE

**LE SAALUM DE LA FIN DU XV^e SIECLE AU
MILIEU DU XIX^e SIECLE.
POPULATIONS, ESPACE ET HISTOIRE**

Tome I

Thèse pour le Doctorat d'Etat es Lettres

présentée par

Rokhaya FALL

Sous la direction de :

Abdoulaye BATHILY, Professeur

Boubacar BARRY, Professeur

Année académique 2012-2013

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE

**LE SAALUM DE LA FIN DU XV^e SIECLE AU
MILIEU DU XIX^e SIECLE.
POPULATIONS, ESPACE ET HISTOIRE**

Tome II

Thèse pour le Doctorat d'Etat es Lettres

présentée par

Rokhaya FALL

Sous la direction de :

Abdoulaye BATHILY, Professeur

Boubacar BARRY, Professeur

Année académique 2012-2013

A mes Parents

A mon oncle Biram Diop

A Youssoupha Gningue

IN MEMORIAM

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Remerciements

Cette thèse, résultat de recherches dans les bibliothèques et archives, d'enquêtes de terrains dans les villages et terroirs du Saalum, de discussions et d'entretiens avec des collègues et amis, a été en gestation durant de longues années. A cette phase, je ne peux taire le fait que, sans le concours de beaucoup de personnes, elle n'aurait pas vu le jour. Mes remerciements vont ainsi :

- A mon époux Omar Ben Khatab Sokhna,
- A mes enfants Mame Khady, Nafissatou Penda, Youssoupha Junior et Seynabou Belgica, pour leur soutien et leur amour.
- A Babacar, frère, ami et collègue pour y avoir cru.
- A tous les Professeurs qui m'ont inculqué le goût de l'Histoire (O.Kane, Mb. Guèye, Iba Der, A. Bathily, B. Barry), et plus particulièrement à ceux qui ont assuré la direction scientifique de ce travail, à savoir les professeurs Boubacar Barry et Abdoulaye Bathily.
- A tous mes collègues des Départements d'Histoire et de Géographie de la faculté des Lettres et Sciences Humaines, et des différents laboratoires de l'IFAN.CAD.
- A mes camarades de promotion Penda et Marie Jouga en particulier pour tout ce que nous avons eu en partage dans cette université.
- A Rosalie Da Sylva avec qui j'ai cheminé dans ce département depuis plus d'une génération.

Qu'ils trouvent tous ici mes sincères remerciements.

Quand à mes informateurs, du Saalum en particulier, je témoigne toute ma reconnaissance et toute ma gratitude.

Mes remerciements vont aussi à l'IFAN.CAD pour m'avoir accueilli comme chercheur et permis de bénéficier de tous les avantages attachés à ce corps.

Je n'oublie pas le CODESRIA dont la subvention a été d'un apport considérable et Monsieur le Doyen de la Faculté des Lettres et sciences humaines pour son appui matériel.

Sigles et Abréviations

A.A. : Annales africaines

A.C.S. : Archives culturelles du Sénégal

A.F.L.S.H. : Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines

A.N.S. : Archives Nationales du Sénégal

AOF. : Afrique Occidentale Française

A.S.D. : Annuaire du Sénégal et Dépendances pour l'année

B.C.E.H.S. A.O.F. : Bulletin du comité d'études historiques et scientifiques de l'AOF.

B.I.F.A.N. : Bulletin de l'Institut fondamental d'Afrique noire

D.C. : La Dépêche Coloniale

IFAN : Institut Fondamental d'Afrique Noire

I.J.A.H.S.: The International Journal of African Historical Studies

J.A.H.: Journal of African history, Oxford University Press

J.O.S. : Journal Officiel du Sénégal

J.O.S.D.Journal officiel du Sénégal et Dépendances

N. A .G. : National Archives of the Gambia

N.C.A.C.: National Council for Arts and Culture

R.E.S. : Revue d'Ethnographie et de Sociologie

R.P. : Revue de Paléobiologie

R.P. : Raisons politiques

R.S.H. : Revue Sénégalaise d'histoire

N.B. Dans toute la suite du texte, les graphies saloum, sénégal et gambie renvoient aux cours d'eau alors que Saalum, Sénégal et Gambie désignent respectivement le territoire et les Etats des républiques.

Nous n'avons pas pu respecter la transcription en caractères italiques de tous les termes non français contenus dans ce texte du fait de la fréquence de leur utilisation. Nous pensons cependant, pour une large part, avoir respecté la transcription en langue nationale des principaux termes wolof, seereer et mandeng, au point que l'ordinateur a fini par refuser de souligner les mots qui lui étaient inconnus et du même coup les coquilles qui étaient susceptibles de s'être glissées dans le texte.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Introduction

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

A travers le thème intitulé « Saalum : Populations, espace et histoire », nous voulons, comme souligné par Claude Hélène Perrot parlant du principal objectif que doit viser le travail de l’Historien, « montrer comment des hommes, arrivés à différents moments et à l’issue de différentes itinérances, sur le territoire qui est aujourd’hui le leur, ont cohabité et édifié ensemble une société et comprendre comment cette société a évolué avec le temps, selon son dynamisme propre » (Perrot C.H., (sous la direction de), *Lignage et territoire en Afrique au XVII^e siècle : stratégies, compétition, intégration*, Karthala, 2000, p.17). Il s’agit d’exposer nos opinions (ainsi que leurs fondements) sur les phases et façons par lesquelles, des populations d’horizons divers, ont, du XV^e au milieu du XIX^e siècle, dans un espace appelé Saalum, assuré les bases de leurs production et reproductions sociales. Ces faits qu’il faut reconstituer (c’est là l’Histoire), définissent l’identité du Saalum.

A la question de savoir pourquoi entreprendre une telle étude ?, nous répondrons par les considérations, parmi tant d’autres, suivantes. Jusqu’au début des années 1980, l’historiographie des sociétés de la Sénégambie aux époques moderne et contemporaine a été, de manière générale, orientée vers les monographies. Ainsi, différentes études ont été menées et certaines d’entre elles ont fait l’objet de publication. C’est le cas, entre autres, des études de Boubacar Barry (cf., *Le royaume du Waaloo : Le Sénégal avant la conquête*, Paris, François Maspero, 1972), de Sékéné Mody Cissokho (*Contribution à l’histoire politique des royaumes du Khasso dans le Haut-Sénégal, des origines à la conquête française, XVII^e siècle – 1890*, Thèse pour le Doctorat Es-Lettres, Paris-I, Sorbonne, 1979), de Abdoulaye Bathily (*Les Portes de l’or. Le royaume de Galam (Sénégal) de l’ère musulmane au temps de négriers (VIII^e-XIX^e siècle)*, L’Harmathan, 1989), Mamadou Diouf (*Le Kajoor au XIX^e siècle : Pouvoir ceddo et conquête coloniale*, Karthala, 1990), de Jean Boulègue (*Le Grand Jolof (XIII^e-XVI^e siècle)*, Karthala, 1987) et de Oumar Kane (*Le Fuuta Tooro, des Satigi aux Almami*, Thèse pour le Doctorat Es-lettres, Dakar, U.C.A.D., 1986) ; texte publié ensuite sous le titre de *La première hégémonie peul. Le Fuuta Tooro de Koli Tenella à Almaami Abdul*, Karthala, 2005. S’y ajoutent les publications d’Eunice A Charles (*Precolonial Senegal: the Jolof Kingdom 1800 to 1890*, Boston, African Studies Center: XII-163 p. African Research Studies, n° 12. Thèse éditée en 1977), de Lucie Ann Gallistel Colvin, (*Kajor and its diplomatic relations with Saint-Louis-du-Sénégal, 1763-1861*, Thèse soutenue en 1972). A côté de ces publications, signalons d’autres études à caractère académique parmi lesquelles, les thèses (pour le

Doctorat Es-Lettres de Mbaye Guèye), « Les transformations des sociétés wolof et sereer de l'ère de la conquête à la mise en place de l'administration coloniale : 1854-1920, U.C.A.D., 1989) et celles (pour le Doctorat de 3^e cycle) de Mohammed Mbodj sur l'économie arachidière du Sine-Saloum (Paris VII, 1978), de Bara Ndiaye sur le Jolof (U.C.A.D., 1995-96), de Gorgui Diouf sur le Siin et le Saalum (U.C.A.D., 1984) et de nous-même sur le Bawol (Université de Paris-III, 1983). Ajoutons dans ce registre, les recherches thématiques dont la publication du texte de Martin Klein (*Islam and Imperialism : Sine-saloum, 1847-1914*, Stanford Univ.Press, Stanford, California, 1968) et de Valy Faye (*La Dynamique du peuplement dans les régions arachidières du Saloum : l'Exemple du Saloum Oriental (Kaffrine) de 1891 à 1960*, Université Cheikh Anta Diop. Thèse de 3^e cycle, 1999) etc...

Sur la base de ces études, Boubacar Barry a élaboré une synthèse. Il s'agit de *La Sénégambie du XV^e au XIX^e siècle* (Paris, L'Harmattan, 1988). Dans ce texte, l'auteur a privilégié trois dynamiques : Traite Négrière, Islam et Conquête Coloniale. En principe cette étude devait relancer les études monographiques en vue d'un affinement de toutes les perspectives dégagées. Cependant, tel n'a pas été le cas, puisque depuis le début des années dix neuf cent quatre vingt dix, (1990), l'essentiel des études et publications d'histoire sur ledit champ d'investigation a porté sur des approches thématiques. Tout semble s'être passé comme si l'étude des processus de structurations politiques et sociales de cet espace était plus ou moins achevée. Or, à y regarder de près, on constate que lesdites études ne renseignent sur ces évolutions que dans l'optique des relations entre l'Europe et l'espace en question. La connaissance des dynamiques endogènes à partir du rapport que ces populations ont entretenu avec leur propre passé est ainsi phagocytée. Ces études ne rendent pas compte, ou ne rendent compte que partiellement, du cas du Saalum dont la structuration est plus ou moins contemporaine à la présence des Européens sur les côtes africaines de l'Atlantique au début des temps modernes. Le Saalum nous paraît être un bon prétexte pour revisiter les processus endogènes de structurations sur la base des discours locaux, sans ignorer les versions internes et externes nées de ses contacts avec l'extérieur.

L'étude croisée que permet cette littérature, orale et écrite, interne et externe, fait ressortir un constat : Il y a, non pas un silence absolu sur le Saalum. C'est l'essentiel, sinon l'ensemble des études monographiques qui ne fait référence à cette partie intégrante de la Sénégambie, que par le biais des faits relatifs aux évènements analysés pendant la période trouble du XVIII^e siècle (émergence du pouvoir *Ceddo* commencée à la fin du XVII^e siècle)

Le Saalum n'est mentionné dans ces études que très furtivement. C'est le cas notamment des évènements relatifs à la « geste » de tel ou tel personnage ceddo refugié dans ses terres au moment de sa lutte pour accéder au pouvoir.

Les recherches thématiques quant à elles, ont eu pour cadre temporel, les XIX^e et XX^e siècles et ont été axées sur les résistances à la conquête coloniale, la question de l'économie arachidière et la problématique de l'Islam face aux velléités d'installation des colonisateurs. Dans ces textes, le Saalum est alors pris comme terrain d'étude pour analyser ces thèmes. Evidemment, l'espace *saalum-saalum* apparaît dans la thèse de Mbaye Guèye portant sur *Les transformations des pays wolof et seereer*, mais le caractère global de l'étude en masque les spécificités. Ce faible traitement du Saalum pose un ensemble de questions relatives à son histoire, son peuplement, son rôle dans les dynamiques de changement en Sénégambie de manière générale, plus particulièrement dans ses parties comprises entre les fleuves sénégal et gambie*.

Une des premières idées qui vient à l'esprit est que ces études monographiques, à l'exception des ouvrages d'Abdoulaye Bathily et Jean Boulègue, ont comme repère *ad quo* le XVI^e siècle. De ce fait, ils ont porté sur les relations entre les Européens et des entités déjà structurées politiquement. A cette période, la structuration politique du Saalum était en cours de réalisation. C'est ainsi qu'on peut comprendre que Da Mosto puisse mentionner le Kajoor et son souverain qu'il appelle *Budomel*, déformation évidente du titre de *Buur Dammel* (roi du Kajoor) et observer un silence complet sur le Saalum. Si jusque là l'essentiel des royaumes du Nord de la Sénégambie a été étudié, c'est peut-être dû en partie à leur proximité avec les comptoirs de Gorée et Saint Louis et aux relations privilégiées qu'ils ont eu à entretenir. L'existence d'une nombreuse documentation résultant de cette situation a été à la base des choix chronologiques des études susmentionnées.

Cette considération n'explique cependant pas tout. En effet, au XVII^e siècle, la structuration politique de l'espace du Saalum était achevée. Il aurait pu alors faire l'objet d'un traitement semblable à celui des autres Etats de la région. Or, il n'en est rien. L'explication est à rechercher ailleurs, notamment dans la pratique des historiens à l'Université de Dakar. Pendant une vingtaine d'année, toutes les recherches y ont été orientées vers des entités au sein desquels, l'Etat correspondait à un espace structuré sur la base d'une unité ethnolinguistique. Ainsi, le Waalo, le Kajoor et le Jolof sont wolof pour l'essentiel, les Fuuta sont halpulaar'en dans leur grande majorité, alors que le Siin est plutôt seereer. Le Saalum

lui, n'est identifiable (on le verra dans la suite) à aucun des groupes ethnolinguistiques de la Sénégambie. Là réside peut-être l'explication du silence dont nous avons parlé.

Dans les traditions que nous avons recueillies auprès des informateurs, le Saalum est présenté comme une terre lointaine, une sorte de finistère pour des populations en quête de quiétude. Situé entre la vallée du cours d'eau du même nom et la rive nord du fleuve gambie, il est, en fait, le dernier espace de la Sénégambie du nord à s'être structuré politiquement, puisque sa territorialisation n'a débuté qu'à la fin du XV^e siècle. Comparé au Waalo, Kajoor, Bawol, Jolof et Siin, ainsi qu'au Gaabu et autres formations politiques mandeng de la rive nord de la gambie (Ñoomi, Badibu, et Ñaani), c'est une entité nouvelle, tardive pour ne pas dire « jeune » qui, à cette date, émergeait sur la scène politique en Sénégambie. Quelles dynamiques, nouvelles ou anciennes, contenues puis libérées ont pu ou dû être à la base de ce fait que nous qualifions, faute d'une autre expression de « fait atypique » ? Là se situe, à notre sens, l'importance d'une étude centrée sur le Saalum.

Les processus de formation des entités que les Occidentaux ont trouvées sur place (Waalo, Kajoor ou Bawol) n'ont pas été étudiés, puisque c'est à partir d'une séquence temporelle (XVI^e siècle), quand elles avaient déjà réuni tous les éléments dont l'ensemble constitue les multiples facettes de leurs identités, que leur évolution a été analysée. On ne connaît pratiquement rien de l'histoire du Waalo, du Kajoor ou du Jolof avant le XV^e siècle. C'est comme si ces entités n'avaient émergé qu'à partir du moment où l'Europe avait commencé à fréquenter les côtes atlantiques de l'Afrique. Quelles ont été les facteurs et les dynamiques qui ont été en jeu et qui ont abouti à la situation dans laquelle les Européens les ont trouvées ? L'historiographie sénégalaise ne semble pas s'être intéressée à cette question et la plupart de la production historique a plutôt préféré analyser l'évolution des sociétés sénégalaises à partir de leur contact avec l'Europe ou, tout au plus, certaines parties de la Sénégambie dans ses relations avec les formations du Soudan occidental. Il est vrai que la rareté d'une documentation qui, pour l'essentiel est à rechercher au niveau des sources orales, peut avoir été à l'origine de cette situation.

Le Saalum offre l'avantage de permettre une étude monographique qui ne serait pas seulement centrée sur ses relations avec l'extérieur (celle de la dynamique atlantique qui se trouve au cœur de l'ensemble de la production de l'historiographie sénégalaise), mais une étude des dynamiques et processus endogènes qui ont abouti à la formation d'un territoire, d'un Etat et d'identités sociopolitiques voire culturelles. C'est donc un laboratoire de

l'histoire de la Sénégambie qui permet d'appréhender toutes les facettes de l'évolution sociale.

Cependant, la présente étude n'entend occulter ni la prise en compte du contact avec les entités politiques voisines, ni celle avec l'Europe. La spécificité réside dans le fait que l'essentiel de la documentation est constituée par les discours que les populations ont de leur passé (traditions orales, divers discours sur le passé, discours mémoriels, mythes, chants populaires, dictons, sans oublier la toponymie, l'ethnonymie, l'hydronymie etc.). C'est là un ensemble de témoignages, portant les fameuses traces dont la déconstruction permet de dresser un schéma général de ce qui a pu ou dû être les grandes tendances de l'histoire de cet espace et de ses populations. En somme, comme le dit Mamadou Fall, il s'agit de « revisiter les lieux de la mémoire collective et l'informer par des repères et des balises différents seuls à même de nous donner une vision cohérente pour nous-mêmes et non plus confinée dans les marges de l'histoire universelle » (Fall M., « L'Etat post-atlantique entre terroirs et réseaux transculturels en Sénégambie », *Revue sénégalaise d'Histoire*, Nouvelle série, n° 2-3, 1996-1997, p.77). L'utilisation complémentaire de la tradition orale codifiée, des sources imprimées et autres instruments classiques de l'historien a été d'un apport considérable dans l'élaboration de cette page d'histoire.

A ces considérations, il faut ajouter le fait que le Saalum a été le second bassin arachidier après le Kajoor. La question à ce niveau est de réfléchir sur les fondements historiques de ce glissement vers (et pas le Jolof) ces terres qu'on a appelées par la suite, les terres neuves ?

Dans sa thèse, Mouhamed Mbodj a fait une rétrospective présentant la région administrative du Siin-Saalum qui, depuis le début du siècle dernier est progressivement devenu la zone de prédilection de la culture de l'arachide, occupant ainsi, une place de choix dans l'économie coloniale. Dès la fin de la première guerre mondiale, suite notamment à la construction du chemin de fer Thiès- Kayes, les vastes terres du Saalum oriental sont le domaine par excellence de destination de paysans, nouveaux producteurs d'arachides. La facilité avec laquelle s'est faite l'appropriation de ces terres par les nouveaux migrants ne peut être comprise qu'en explorant l'histoire de la formation de cette région. A la différence du Kajoor, Bawol ou Siin, les terres du Saalum n'ont pas été, pour l'essentiel, sous le contrôle de familles lignagères. En dehors de la partie occidentale, domaine d'installation de la paysannerie seereer, les vastes forêts du Saalum oriental et méridional se caractérisaient,

comme le note P. Pélassier, par « l'absence de droits fonciers précis.... Ici, pas de *Lamane*, pas de maîtres de terre à qui l'on doive payer l'autorisation d'exploiter les surfaces sur lesquelles s'étend leur droit de propriétés initiale, comme c'est le cas dans le Sine » (Pélassier P., *Les paysans du Sénégal : les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, 1966, p.399).

Ces terres avaient été intégrées progressivement dans l'espace territorialisé par les *Buur-Saalum* qui, en les confédérant dans leur domaine, avaient élargi leur sphère politique. Le processus de formation du Saalum illustre très bien l'idée exprimée par Pathé Diagne selon laquelle, «la primauté du « chef politique » sur le chef foncier est le fruit d'une évolution parfois tardive, qui a différencié progressivement, parmi les instances, celles du «lamamat » ou maîtrise de l'espace territorial, de celles du *mansya*, ou maîtrise de l'espace politique » (Diagne P., « Le pouvoir politique », in, *Le pouvoir en Afrique. Introduction à la culture africaine*, UNESCO, 1981, p.31). Le Saalum a été, de ce fait, un espace politique à l'intérieur duquel se sont trouvées des terres de différentes formes de propriétés juridiques.

A la fin du XIX^e siècle, quand le pouvoir politique était passé formellement aux mains des colonisateurs, cet espace, contrôlé et structuré par les *Buur-Saalum* tout au long des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, devint encore, plus qu'avant, une zone de destination des paysans nouvellement insérés dans l'économie coloniale. L'essentiel des terres dudit espace politique relevait effectivement de la mouvance du royaume du même nom, mais leur situation juridique de *Gor Moom* (Littéralement « déboiser et être propriétaire » = terres qui appartiennent à ceux qui les exploitent), de même que la nature du sol propice à la culture de la graine d'arachide, les prédisposaient à occuper une place de choix dans le nouveau dispositif de la politique économique des nouveaux maîtres du pays.

C'est ainsi qu'on peut comprendre l'importance prise par cet espace entre les vallées du saloum et la gambie. Progressivement structuré, il allait acquérir, avec la spéculation de la culture de rente introduite au XIX^e siècle, toutes les caractéristiques d'une région naturelle qui, dans l'imaginaire des populations sénégalaises, devient une sorte d'*Eldorado* où l'on peut s'enrichir rapidement.

A la lecture des études monographiques faites sur le Waalo et le Siin (Barry B., *op. cit.*, 1972 ; Guèye Mb., *op. cit.*, 1989), notamment, il se dégage que la monarchie semble avoir été comme un greffage de l'institution politique sur un corps structuré économiquement et culturellement. Le Saalum ne semble pas avoir suivi cette logique. Ici, selon toute probabilité, c'est l'Etat qui a structuré l'espace et présidé à la formation d'identités sociales. Si au Siin, la

monarchie gelwaar a négocié et trouvé un compromis avec des populations installées sur un espace structuré autour de plusieurs unités territoriales économiquement et culturellement homogènes, au Saalum, l'émergence de l'Etat a été plus ou moins concomitante avec la formation de ces unités territoriales. C'est le sens qu'il faut donner à cette formule de Jabel Samb « *Saalum dañu ko gall* » (Jebel Samba animait des émissions sur l'histoire des sociétés sénégambiennes à Radio Gambia durant les années 1970). Il est une source incontournable sur la question. L'expression wolof « *Saalum dañu ko gall* » peut être traduite « le territoire du Saalum a été pré-délimité », sous-entendu « avant d'être politiquement structuré ». Ceci pour montrer que le Saalum n'est pas un espace dont la formation a été faite grâce à une succession de conquêtes, mais plutôt comme un espace nommé et délimité, à charge pour celui qui devait en présider les destinées de l'organiser et de le structurer politiquement.

Le territoire du Saalum apparaît alors comme une concession offerte à Mbegaan Nduur (nous y reviendrons). S'il en a été ainsi, sa maîtrise politique a précédé le contrôle territorial effectif, ce qui en fait une sorte de *Lew* c'est-à-dire un espace politiquement maîtrisé, mais à l'intérieur duquel, subsistaient d'autres formes de pouvoir. Selon Pathé Diagne (1981) « la culture négro-africaine dissocie espace territorial ou foncier (suuf) de l'espace politique proprement dit, c'est-à-dire du « *Lef* », du « *Nât* » ou « *Lew* » comme disent les Wolofs et les serer ». Dans la culture wolof qu'il a étudiée, Abdoulaye Bara Diop fait remarquer que les « *Lew* » étaient des concessions d'étendue variable, mais qui pouvaient être aussi vastes que les lamanats. Il s'agit de terres encore libres d'occupation lamanale après la constitution de la monarchie et qui portaient le nom de « suufas-buur », de terres royales (cf., *La société wolof: tradition et changement*, Karthala, 1981, p. 182). Ces conclusions constituent un élément d'explication du pouvoir moins absolu des souverains du Saalum comparé à ceux du Siin que certaines sources n'ont pas manqué de mentionner? C'est le cas de E. Noirot selon qui, « le souverain du Saloum n'est pas aussi absolu que celui du Sine ; il compte avec ses captifs de la couronne, les grands électeurs qu'il est tenu de consulter : il peut être déposé par eux, c'est en quelque sorte, un souverain constitutionnel » (Noirot E., « Notice sur le Saloum », in, *Journal officiel du Sénégal et Dépendances*, 1892, p.444).

Voilà un ensemble de questions qui sont à la base de notre entreprise d'une étude de l'histoire du Saalum. A cela s'ajoute une autre particularité. Elle réside dans la dualité entre religions du terroir (c'est-à-dire l'ensemble des pratiques rituelles effectuées par des populations dans le but de s'attirer la faveur de forces surnaturelles dans le cadre de leurs productions culturelles) et Islam. Cela veut dire qu'ici, contrairement aux autres entités

politiques de la Sénégambie, la religion musulmane semble avoir été si précoce dans son implantation qu'on eut dit qu'elle a été aux origines de la naissance de l'Etat *saalum-saalum*. Tout semble s'être passé comme si l'affrontement entre religions locales et Islam, commencé au Fuuta a trouvé son dénouement au Saalum et ce, autour d'un compromis.

Par delà la dualité religion du terroir / religion musulmane, le conflit qui a opposé le marabout Ely Bana Sall à Mbegaan Nduur ne peut-il pas être interprété comme un conflit pour un contrôle territorial d'abord ? Ce seul aspect mérite une étude de l'évolution qui s'est déroulée dans l'espace en question, d'autant plus que dès le XVII^e siècle, s'y dessinait très nettement la formation de deux ensembles communautaires : *Saalum-ceddo* et *Saalum-ceriñ*. Pour nos informateurs, le souverain du Saalum commande l'ensemble du territoire (il s'agit de l'espace sur lequel s'exerce nominalement son autorité), lequel est cependant divisé en deux parties.

Dans l'un, domine l'idéologie *ceddo* (c'est le *Saalum-ceddo*).

Le second était le domaine des adeptes de la religion musulmane (c'est le *Saalum-ceriñ*). Une chanson populaire wolof qui est aussi une berceuse, résume bien cette perception des populations. « *Saalum ñaari neeg la, ñëtteel ba di waañ wa te waañ wa, waañ ñu buur la* ». A travers cette chanson (expression de l'âme des peuples), il y a une présentation de trois composantes à savoir : trois territoires, trois communautés et trois espaces constitués par les terres du souverain, celles des unités territoriales et les terroirs villageois.

Cette bipolarisation n'a revêtu un caractère de contradiction qu'au milieu du XIX^e siècle. C'est alors seulement que le compromis qui avait été noué à la fin du XV^e siècle entre Mbegaan et Ely Bana, fut rompu. Il faut souligner d'ailleurs qu'à la fin du XIX^e siècle, la disparition du Saalum en tant que royaume, a eu lieu dans le cadre d'un affrontement entre *Ceddo* (alliés aux Français) et forces théocratiques. La traite négrière est un autre aspect qui a participé au façonnement de l'identité des populations et des institutions du Saalum. Par sa situation géographique, le Saalum occupait une position stratégique. Au contact du fleuve gambie, importante voie de communication et « axe autour duquel plusieurs réseaux sociaux et économiques s'organisaient » (Sall E. « Sénégambie : territoires, frontières, espaces et réseaux sociaux », in, *Travaux et documents du centre d'études d'Afrique noire*, Institut d'Etudes politiques, Université de Bordeaux, 1992, p.6) le territoire du Saalum était une zone de transition entre le Nord et le Sud de la Sénégambie, avec un arrière pays qui touche aux

terminus des routes commerciales venant des pays sahélo-soudanais et même forestiers du Sud pour aboutir à l'axe fluvial gambien.

Le Saalum s'est ainsi très tôt inséré dans les réseaux de commerce organisés en Sénégambie (Diop B., « Echanges et réseaux d'échanges en Sénégambie (VIII^e-XVI^e siècle), in, *Mélanges offerts en hommage au professeur Cheikh Ba, Annales de la Faculté des Lettres et Sciences humaines*, U.C.A.D., hors série, tome II, 2003, p.501). Les atouts que lui offrait cette position géographique de zone de contact et d'échanges, alliés à la richesse qu'il tirait de la production du sel, du coton et du commerce des produits de la mer aux mains des Ñominka, ont fait du Saalum un royaume qui, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, est décrit comme puissant et prospère, avec une activité commerciale considérable (Dans le chapitre 5 de son *Brief Treatise on the rivers of Guinea*, Andre Alvares de Almada, décrivant la rive septentrionale de la Gambie, met en relief la puissance du Saalum (le royaume du Broçalo) qui imposait son autorité tout le long de cette partie du fleuve où il notait aussi une considérable activité commerciale). Le royaume participait alors pleinement au trafic de la traite négrière qui, à partir du XVII^e siècle, devint l'activité prédominante tout au long du fleuve Gambie. Par delà la puissance qu'elle conférait à sa classe dirigeante aux mains de qui elle se trouvait, il est question d'analyser comment cette activité s'y organisait et y était vécue. Sans entrer dans les questions d'ordre général qui tentent de quantifier, à travers des chiffres, l'importance de la ponction démographique subie par le royaume (cf., entre autres, Guèye Mb., *L'Afrique et l'esclavage : une étude sur la traite négrière*, Editions Martinsart, 1983), ce qui, en fait est l'histoire de la Traite négrière), ou bien de comprendre les mutations induites au niveau des institutions politiques et sociales par ce trafic (cf., Mbaye Guèye, *op. cit.*, 1989), il nous semble plus intéressant de voir, en analysant les stigmates laissées dans les mémoires et l'espace, comment la population a vécu cet épisode douloureux de son histoire.

Dans la reconstitution des voies et moyens par lesquels les *Saalom-Saalum* ont assuré les bases de leurs productions et reproductions sociales, les migrations semblent elles aussi, avoir joué un rôle non négligeable. Elles ont participé à la structuration dudit territoire. Là aussi, la position géographique du Saalum, son environnement et la richesse de ses terres en ont fait une zone de convergence vers laquelle beaucoup de populations se sont dirigées entamant un processus d'intégration dont les multiples étapes ont façonné l'espace et dessiné les contours de ce que l'on peut appeler l'identité du Saalum.

Enfin, une lecture attentive de la conquête coloniale montre que le Saalum est tombé dans l'escarcelle de la France comme une conséquence de la lutte entre celle-ci et le Ripp, avec en toile de fond, la volonté de contrôle territorial des trois forces qu'étaient les *Ceddo*, les musulmans et les Français. La victoire des forces françaises, à la fin du XIX^e siècle, marqua le début d'une déconstruction de cet espace, pour une nouvelle configuration mettant en priorité les éléments favorables à l'exploitation coloniale. C'est là une autre page d'histoire.

La construction territoriale entamée à la fin du XV^e siècle grâce à une victoire sur les forces musulmanes s'était poursuivie tout au long des siècles suivants avec un jeu constant entre populations wolof et seereer, entre Islam et religion du terroir et enfin entre Français et Britanniques. L'un des intérêts d'une étude sur le Saalum se trouve dans cet enchevêtrement des situations qui induit une interconnexion des faits dont l'analyse nécessite non seulement une lecture attentive des différentes sources écrites, mais encore et surtout, une connaissance de l'environnement culturel et des schémas de fonctionnement des sociétés en place.

Avec quoi allons-nous alors mener cette réflexion ? Ici est posée la question des sources, tant il est vrai que dans la discipline appelée Histoire, tout est d'abord une question de sources. Le texte qui suit est d'abord, mais pas seulement, une page d'histoire à partir des sources orales. Elles constituent l'essentiel des moyens qui nous ont permis d'appréhender la question relative à l'émergence et à l'évolution du royaume, tant il est vrai que pour les périodes remontant aux XV^e et XVI^e siècles, la documentation écrite est quasi inexistante. Au début du XVI^e siècle, le royaume commence à être mentionné par les sources portugaises, mais celles-ci ne donnent pas beaucoup d'informations pouvant éclairer sur les conditions de son émergence. Ainsi, toute la partie du travail relative à Mbegaan Nduur, le supposé fondateur du royaume, s'appuie uniquement sur les sources orales. Il y a certes des sources imprimées qui parlent de Mbegaan Nduur qu'on trouve dans les écrits de E. Noirot (cf., « Notice sur le Saloum », in, Journal officiel du Sénégal et Dépendances, 1892), mais *in fine*, les informations qu'ils véhiculent proviennent d'enquêtes menées par ce dernier (en bon administrateur) auprès des populations.

Nous avions la secrète ambition de travailler sur une question d'histoire où nous aurions les sources orales pour uniques véhicules d'informations. Cependant, la raison nous est revenue très rapidement, puisque nous savons que notre discipline obéit à des normes auxquelles nous devons nous conformer pour que la communauté scientifique puisse juger si

notre travail est digne d'être considéré comme une recherche d'histoire. Cependant, nous pouvons dire que les deux tiers des informations qui nous ont permis de comprendre et d'avancer dans la réflexion, pour finalement présenter ce travail, proviennent de sources qui nous ont été transmises grâce à un travail de mémoire effectué par nos informateurs. Nous avons cependant pu recourir à des documents imprimés et d'autres manuscrits. C'est l'ensemble de ces sources, ainsi que toute la littérature parlant de la Sénégambie en général, du Saalum en particulier, avec l'éclairage des ouvrages généraux englobant la fourchette chronologique de notre sujet, qui nous ont permis de mener la réflexion à laquelle nous nous sommes essayées ci dessous.

Examen critique des sources et Méthodologie

1. Les Sources orales

Il faut signaler tout de suite le fait que les sources orales représentent pour nous un ensemble de textes qui se déclinent en plusieurs genres, parmi lesquels, « la tradition orale ». Concernant celle-ci, il faut noter que l'irruption de l'Ecrit, notamment des archives laissées par les anciens colonisateurs, a entraîné un effet de parasitage de la plupart de ces sources. Aussi, il n'est pas rare de rencontrer certains maillons des chaînes de transmission (les griots en l'occurrence) dans les salles de lecture des archives nationales. L'historien qui s'engage alors dans une recherche sur l'évolution des sociétés africaines doit manier avec précaution ces sources et se dire qu'il a un travail de déconstruction à faire, s'il veut parvenir à ce qui, selon toute probabilité, représente une production spécifique transmise oralement par les canaux mis en place par lesdites sociétés. Celles-ci doivent être comprises comme des discours élaborés par une société sur son évolution propre en un temps donné et qui se transmettent grâce à une chaîne d'informateurs. A cette source que l'on peut considérer comme officielle, il faut ajouter l'existence d'autres traces. Il s'agit, en somme, de tout ces vécus quotidiens des populations et que la société a tenté de conserver en les inscrivant dans l'espace ou en les mémorisant dans les cadres de références identitaires qu'elle a mis en place (chants, dictons, proverbes, etc.) et que le chercheur doit repérer et analyser pour parvenir à pénétrer au cœur de ces formations sociales.

Concernant le Saalum, les différentes sources orales qui nous ont aidé dans ce travail sont de trois types :

-Le premier type peut être considéré comme celui des traditions codifiées, puisque

recueillies et publiées. Il s'agit des textes de Abdou Bouri Ba, de Tamsir Ousmane Ba et de Alioune Sarr. Leurs titres sont respectivement « Essai sur l'histoire du Saloum et du Rip », « Essai historique sur le Rip », « Histoire du Sine-Saloum ». Ces trois études ont été publiées dans le *Bulletin de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire* (*B.I.F.A.N* dans la suite du texte).

-Le deuxième type est symbolisé par des textes oraux, dits par des professionnels de la parole, en l'occurrence des griots. Ici, ce ne sont pas des textes produits en l'honneur de telle ou telle famille dont il fallait faire les louanges. Il s'agit plutôt d'un ensemble de chroniques faites lors de veillées culturelles, retransmises par support radiophonique. Les cassettes contenant ces propos, ont été enregistrés et sont conservées aux Archives culturelles de Banjul en Gambie.

-Le troisième type est constitué par des enquêtes effectuées par nous-mêmes. Là, il s'agit non pas de textes élaborés depuis longtemps et récités par nos informateurs, mais c'est le résultat d'entretiens et de dialogues entre enquêteur et enquêtés, autour de questions générales sur l'histoire du Saalum ou celles plus précises d'histoire des terroirs.

Le document produit par Abdou Bouri Ba et publié par Ch. Becker et V. Martin est peut-être un document de base pour débuter toute recherche historique sur le Saalum. Il campe de manière admirable les grandes questions qui permettent de comprendre l'évolution du royaume du Saalum ainsi que celle du Ripp/Badibu. Ch. Becker note à ce propos

Le document d'A.B. Ba ici présenté est la première synthèse des renseignements de la tradition orale sur le Saloum. Il s'avère très riche par ses précisions, presque toujours recoupées au cours de nos propres enquêtes, sur les provinces, les familles les rois et le rôle de l'Islam dans le pays. (Becker Ch.,in, Ba, A. B., « Essai sur l'histoire du Saloum et du Rip », BIFAN, T.38, sér.B, n°4, 1976).

Il faut seulement déplorer dans ce texte l'absence de quelques thématiques qui auraient pu mieux éclairer les périodes de rupture porteuses de mutation. Le contenu de la chronique montre aussi de manière très claire, l'appartenance de son auteur au groupe wolof, celui des seereer ne se signalant qu'en filigrane dans le texte.

Malgré ces quelques lacunes, le texte de Abdou Bouri Ba donne une masse d'informations importantes sur le Saalum et le Ripp. Il constitue, avec l'article de Tamsir Ousmane Ba, une solide base pour une approche correcte de l'histoire de ces régions. L'appartenance des deux

auteurs à la famille des dirigeants du Jihad animé au XIX^e siècle par la famille Ba (Abdou Bouri et Tamsir Ousmane descendant tous de Mamour Ndari Ba, frère et successeur de Maba Jaxu) est certainement le fondement de cette volonté de connaître l'histoire de la région. Elle n'influe cependant pas sur la restitution des données collectées.

Le travail de Alioune Sarr, bien que traitant de « l'histoire du Sine-Saloum », insiste beaucoup sur l'histoire des unités territoriales. En cela, il permet de compléter le tableau et nous offre une possibilité de croisement des données pour confirmer ou infirmer certaines informations orales véhiculées dans d'autres régions. Comme les deux auteurs précédents, Alioune Sarr aussi fait partie de la famille des Jaraaf qui auraient fondé le village de Jiloor.

Ces sources publiées donnent une vision d'ensemble de l'évolution de cette région entre saloum et gambie depuis au moins le début du XVI^e siècle. Il arrive qu'ils remontent quelques fois en amont en parlant de l'odyssée gelwaar qui, généralement, est datée du XIV^e siècle (Gravrand H., *La civilisation sereer. Cosaan*, Dakar, Les nouvelles éditions africaines, 1983, p.355). Elles n'ont pas la prétention d'être les seules sources valables pour la reconstitution du passé du Saalum, mais leur valeur s'est confirmée avec les quelques travaux de chercheurs qui se sont intéressés à l'ensemble de la région. Ch. Becker et V. Martin le reconnaissent dans l'Avant-propos de texte de Abdou Bouri Ba (cf., aussi, Boulègue J., « Contribution à la chronologie du royaume du Saalum », in, *B.I.F.A.N.*, série B, tome XXVI, 1965). Les textes oraux recueillis en Gambie ont l'avantage de donner une vision venant de territoires et de terroirs qui ont participé, pendant un bon moment, de l'évolution de celui que nous étudions. Il s'agit de la rive nord de la gambie, dont une partie porte d'ailleurs le nom de Saalum, *Lower* et *Upper* Saalum plus précisément.

Le principal informateur, du nom de Jabel Samb, insiste toujours sur les relations de parenté qu'il y a eu entre les formations de la rive nord de la gambie (dont la plupart sont mandeng) et la partie du Saalum oriental occupée pour l'essentiel par des migrants wolof. En somme, dit-il, « *Soose ak Wolof dooko mën a teqale ci diggënte Saalum ak Ripp parsaka benn la* », c'est-à-dire qu'il est difficile de démêler les liens entre Saalum et Ripp/Badibu. (Jebel Samb, National Archives, The Gambia, cassette n° 4803 en date du 31 08 72). Les récits de Jabel Samb, en dehors des conflits qu'ils relatent, ainsi que la question des migrations et de l'installation des différentes populations dans leur habitat actuel, sont très souvent axés sur les liens de parenté à travers les relations matrimoniales entre familles dirigeantes. De manière

générale, ces récits sont très riches et permettent d’appréhender le Saalum dans son évolution vers l’espace polarisé par le grand fleuve (la Gambie) et d’avoir ainsi une vision moins restreinte du royaume de Mbegaan Nduur.

En fait, Jabel donne des informations sur l’ensemble des formations de l’espace soudano-sahélien et principalement sur toutes celles qui, par la géographie, l’économie et la culture, ont eu une relation plus ou moins suivie avec le « monde gambien », c’est-à-dire tout l’espace dont l’évolution a été, en partie ou en totalité, influencée par le fleuve Gambie. Malgré une exploitation difficile (les informations sont noyées le plus souvent à l’intérieur de listes généalogiques longues, qui parfois aboutissent à ce qui peut nous paraître comme des digressions, les récits de Jabel Samb ont une bonne consistance historique. D’ailleurs, il faut signaler que les Archives culturelles de la Gambie sont une mine d’informations pour ceux qui s’intéressent à l’histoire dite traditionnelle de la Sénégambie. Le grand obstacle pour nous a été la barrière linguistique, puisque la majorité des bandes sonores sont en mandeng, langue que nous ne maîtrisons pas, mais nous ne désespérons pas de trouver des transcripteurs et traducteurs qui pourront nous permettre d’accéder à ces informations qui dorment dans des cassettes parfois mal conservées de ces archives.

A ces deux types de sources d’informations que sont les textes de Abdou Bouri Ba, de Tamsir Ousmane Ba, de Alioune Sarr et les bandes sonores que nous avons recueillies lors de notre séjour à Banjul, nous avons un troisième type. C’est celui constitué par les informations résultant de nos propres enquêtes. Notre détachement comme chercheur à l’Institut Fondamental Cheikh Anta Diop nous aura permis de bénéficier des missions de terrain offertes par l’institut à ses chercheurs. Ce type de sources provient pour l’essentiel d’interviews, sorte de discussion que nous avons tenue à chaque fois avec nos informateurs. Ici, ce n’est pas la tradition orale qu’il faut invoquer, mais il faut plutôt parler de sources orales. Nos informateurs n’ont pas de récits tout faits qu’ils débitent. Il faut aller chercher, par le biais de questions précises, le type d’information qu’on souhaite avoir. On oriente alors la discussion dans ce sens. Pour l’historien, le travail de terrain devient de plus en plus difficile et il est parfois décevant devant l’indigence des informations relatives à telle ou telle période, à tel ou tel évènement. Hormis les discussions que l’on peut avoir avec les griots surtout pour l’histoire politique, ce sont des questions beaucoup plus ciblées qui peuvent nous permettre d’avoir les informations cherchées. Précisons au passage que les informations que l’on arrive à recueillir auprès de griots

ne sont pas tous à ranger dans le registre des hagiographies. Elles présentent beaucoup d'intérêt du point de vue du cadre général du contexte des faits qu'elles dégagent. A partir de cette considération, il faut aller s'informer pour remplir le cadre grâce à des informations croisées. Ajoutons à cela le fait que l'âge de nos informateurs ne leur permet pas toujours une maîtrise totale des évènements qui, généralement, leur sont parvenus de manière diffuse. En revanche, devant tel ou tel lieu de mémoire, (lieux de culte, environnement, etc.) il leur est souvent arrivé de donner des informations consistantes. En somme, ce ne sont pas des enquêtes uniquement axées sur ce qui s'était passé, (« *li xewoon dëmb* ») qu'il faut mener maintenant, mais plutôt sur les genres de vie, les limites des différents terroirs etc.

Malgré cette indigence apparente, beaucoup d'informations peuvent encore être recueillies dans les différents terroirs du Saalum. Ce sont ces informations qui ont été confrontées, comparées et parfois croisées avec celles plus générales de A.B.Ba, Alioune Sarr et Jabel Samb pour avoir un aperçu de ce qu'a été le vécu des populations établies entre saloum et gambie, de la fin du XV^e jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Pour comprendre certains aspects de cette histoire, il a fallu nécessairement regarder du côté des voisins et c'est là où les textes de Yoro Diaw, sources orales codifiées (Consulter Gaden H., « Légendes et coutumes sénégalaïses : cahiers de Yoro Diao », *Revue d'ethnographie et de sociologie*, 1912, sur le site <http://bca.ucad.sn/jspui/handle/01/109>) nous ont été utiles, même si c'est surtout sur l'histoire des wolof que ce membre de l'aristocratie waalo-waalo insiste beaucoup plus. Nous avons aussi dépouillé le fonds Gaden classé dans les Manuscrits de l'IFAN. Comme signalé par J. Boulègue (*op.cit.*, 1987, p.185) ce sont des sources orales recueillies au XIX^e siècle ou au début du XX^e siècle et conservées sous forme manuscrite. Les «notes ethno-sociologiques» ainsi que les textes relatifs aux «origines des Pël et à l'histoire des Denyankobbe» contenus dans les cahiers numéro quatre (4) et soixante et un (61), pour ne citer que ceux-là, nous ont permis d'élargir notre vision de l'espace sénégambien et de placer le Saalum dans son contexte sous régional.

2. Les sources écrites

Comparé aux autres royaumes du Nord de la Sénégambie, le Saalum apparaît assez tard dans la documentation européenne. Les écrits du milieu du XV^e siècle des voyageurs portugais ne le mentionnent pas et il faut attendre le début du XVI^e siècle pour qu'apparaisse dans la compilation de V. Fernandes, le terme *Broçalo* servant à désigner le fleuve, mais qui apparemment est aussi le titre du souverain. Après ce dernier, il faut attendre le milieu du XVI^e siècle, pour que les informations sur le Saalum commencent à être

beaucoup plus nombreuses. Elles proviennent surtout des Cap-Verdiens, ces Portugais qui, installés aux îles du Cap-Vert, sillonnaient la côte sénégambienne à partir du milieu du XVI^e siècle pour échanger des produits qu'ils achetaient sur les marchés des Etats situés le long des côtes de l'Atlantique. L'ouvrage du capitaine André Alvarez de Almada domine la seconde moitié du XVI^e siècle par la masse d'informations qu'il donne surtout pour le royaume du Saalum où il avait séjourné.

Dans ce texte, A. Almada passe en revue plusieurs aspects de la vie du royaume du Saalum avec les yeux d'un observateur, étranger à une société dont il essaie de comprendre, sans jugement de valeur, le fonctionnement et les différents ressorts. Tout y est passé à la loupe ; aussi bien l'organisation sociale, administrative que politique, ainsi que les pratiques culturelles. (On consultera, avec intérêt, le résumé qu'en fait M. Bangoura dans les *Mélanges, en hommage au professeur Mbaye Guèye*, A.F.L.S.H, 2009). La traduction de l'ouvrage donne aux chercheurs francophones qui jusque là n'avaient que des bribes d'informations sur le traité écrit par A. Almada, l'opportunité d'enrichir les données qu'ils ont sur le Saalum et de les comparer avec ce que les sources orales leur présentent. Un autre Cap-verdien, André Donelha qui a lui aussi voyagé à la fin du XVI^e siècle, (1585), mais a écrit au début du XVII^e (1625), a été traduit par Avelino Texeira da Mota. C'est à travers les informations qu'il donne sur la gambie que l'on peut faire des recoupements pour comprendre certaines questions concernant le Saalum. Tous ces documents n'abordent pas toujours directement l'histoire du Saalum, mais, par la description du contexte politique des régions côtières, des mœurs et coutumes des populations, ils constituent néanmoins des sources importantes pour l'histoire de la région, quand on arrive à localiser géographiquement les lieux qu'ils décrivent.

Le XVII^e siècle a été une période pendant laquelle, du fait de la diversité des nations européennes qui fréquentaient les côtes sénégambiennes, et de l'importance du commerce de la petite côte, nous avons un nombre assez considérable de récits de voyage. Le royaume est ainsi beaucoup plus connu grâce aux écrits laissés par les navigateurs ou commerçants européens qui fréquentent de plus en plus la côte atlantique (cf., Publications de Thilmans G. et Nize I. de Moraes). Il faut mentionner aussi l'ouvrage important de F. de Lemos Coelho publié par Nize I. de Moraes (« La petite côte d'après Francisco de Lemos Coelho », *B.I.F.A.N.*, série B, tome XXXV, n°2, 1973). Avec A. Almada pour le XVI^e siècle, Francisco de Lemos Coelho (cet autre Cap-Verdien) est le plus prolix parmi ceux qui ont donné des informations sur le Saalum et les Etats sis le long des deux rives de la gambie.

La plupart des écrits de ces voyageurs européens de la période XVI^e-XVII^e siècle ont été traduits et publiés par G. Thilmans (« Le Sénégal dans l'œuvre d'Olfried Dapper », B.I.F.A.N., série B, tome XXXIII, 1971), N.I.de Moraes (*A la découverte de la petite côte au XVII^e siècle (Sénégal et Gambie)*, tome I : 1600-1621, 1993 ; tome II : 1622-1664, 1995 ; tome III : 1664-1672 ; tome IV : 1672-1679, 1998. Série *Initiations et Etudes africaines*, n°37, U.C.A.D.-I.F.A.N.) et par J. Boulègue (« Relation de Francisco d'Andrade sur les îles du Cap-vert et la côte occidentale d'Afrique (1582), B.I.F.A.N., série B, tome XXIX, 1967) et R. Marquet (Boulègue J. et Marquet R., « Le voyage de Richard Rainold en Sénégambie (1591), B.I.F.A.N., tome XXXIII, 1971). Sur la gambie, le beau texte de R. Jobson (*The golden Trade*, London, 1623) nous plonge dans l'atmosphère commerciale de la rive nord de ce fleuve où, le Saalum avait entamé déjà l'hégémonie que l'ouvrage de F. de Lemos Coelho confirme à la fin du XVII^e siècle.

Les renseignements dont nous disposons pour le XVIII^e siècle, portent plutôt sur le commerce des comptoirs de Saint-Louis et de Gorée, avec quelques fois, consignées dans des mémoires, certaines mentions sur ce qui se faisait dans l'espace plus au Sud. Ces informations se trouvent dans la série C⁶ des Archives Nationales de France. L'histoire interne du Saalum n'est cependant abordée dans ces mémoires, que sous l'angle des relations du royaume avec le commerce européen. Il faut quand même signaler que les données relatives à notre zone d'étude qui sont consignées dans les Archives datant du XVIII^e siècle sont parcellaires. De nombreux auteurs ont écrit cependant au cours de cette période même si le Saalum, du fait de son importance politique et économique n'a pas toujours la place qu'il mérite dans leur texte. Le Saalum n'était pas aussi connu au XVIII^e siècle que le Kajoor ou le Bawol) (à cause, entre autres, de sa position géographique et de son manque de point de traite sur l'Atlantique). Malgré tout, dans la première moitié du XVIII^e siècle, l'ouvrage de F. Moore (*Travels into the Inlands parts of Africa*, London, 1738), commis puis facteur anglais de la « Royal African Company» établi sur la gambie, par la richesse des informations qu'il livre sur le Saalum et le commerce qu'il faisait à Kawur et Joar, permet de se faire une idée de l'évolution de ce royaume dans le contexte de la traite atlantique.

Tout au long du XVIII^e siècle d'ailleurs, l'intérêt progressif des Européens établis dans leurs comptoirs de Saint Louis et Gorée fut à la base d'importants mémoires produits par les administrateurs de ces compagnies. Certains, tel celui de Le Brasseur, ont été publiés et annotés par Ch. Becker et V. Martin, (« Détails historiques et politiques, mémoire inédit (1778) de J.A. Le brasseur », B.I.F.A.N., série B, tome XXXIX, n°1, 1977). Vers la fin du

siècle, l'expédition de Repentigny au Saalum et la signature d'un traité (en 1785) avec le souverain de l'époque, avait relancé l'intérêt des Français pour le commerce avec les régions plus au Sud de la Sénégambie. Même si ce nouvel élan n'a pas été suivi d'effet du fait de la turbulence consécutive à la période révolutionnaire en France, l'ouvrage de Golberry qui utilise les notes de Repentigny, donne des informations importantes sur le Saalum dont la puissance est bien mise en exergue, de même que le portrait flatteur de son souverain.

Après l'abolition de la traite négrière, quand ce qu'ils ont appelé le « commerce légitime » s'est imposé, les Européens ont voulu mieux connaître les Etats avec lesquels ils devaient entretenir des relations commerciales. C'est dans ce sens que des missions d'explorations ont été envoyées dans la plupart des royaumes pour évaluer le potentiel de leur richesse économique. Les sources écrites de la première moitié du XIX^e siècle sont ainsi dominées par les rapports des experts. Pour le Saalum, c'est celui du botaniste Sauvigny (A.N.S., 1G4, pièce 12, « Voyage par terre de Saint-Louis à Albreda » par Sauvigny-botaniste, septembre, 1822) qui en 1822, avait effectué un voyage par terre de Saint Louis au comptoir français d'Albréda et fait, dans une volumineuse correspondance adressée au commandant et administrateur du Sénégal et Dépendances, un inventaire détaillé de l'ensemble de ses observations concernant ce royaume. Des questions non seulement politiques y ont été soulignées (possibilité d'accord politique avec la classe dirigeante), mais aussi environnementales (une description du saloum et des possibilités de navigation qu'il offre) ainsi que le potentiel économique que renfermait le royaume (richesse et fertilité du sol, élevage) et les possibilités commerciales.

Avant le milieu du XIX^e siècle, le Saalum qui, jusqu'au début de ce siècle n'était pas très bien connu des Européens, avait fini de montrer toute son importance sur le plan économique.

Pour la seconde moitié du XIX^e siècle, nous avons l'important article de Pinet Laprade sur les Seereer, publié en 1865, dans la revue Maritime et Coloniale. Les Scientifiques ont fait des voyages d'explorations pour évaluer les potentialités économiques de ces régions qui depuis le XVI^e siècle, étaient connectées à l'Europe par le biais des échanges qui se faisaient à travers l'Atlantique. Pour les besoins de leur conquête, il s'avérait nécessaire de mieux connaître les populations qui y vivaient, d'avoir un aperçu sur leur histoire et leur organisation politique et sociale. C'est le but de la « notice sur les Seereer » publiée par Pinet Laprade, véritable source de renseignements. En fait, en dehors de M. Klein

de M. Mbodj et de quelques ouvrages d'auteurs contemporains qui ont travaillé sur la région sénégambienne, l'essentiel de la documentation écrite sur le Saalum provient de ces récits d'exploration dont nous avons parlé plus haut ou des documents imprimés anciens.

Au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, le Saalum ayant été au devant de l'actualité, du fait du soulèvement des musulmans de la région, il y a un accroissement de l'information sur ce royaume dans la documentation archivistique. Ce serait un exercice fastidieux que de tenter de répertorier tous les documents d'archives de cette période. Il faut cependant en souligner quelques uns dont la pertinence mérite d'être mentionnée. Il s'agit des écrits d'Ernest Noirot (« Notice sur le Saloum », in, *Journal officiel du Sénégal et Déoendances*, 1892), administrateur du Sine-Saloum de 1890 à 1896. Son texte donne des informations nombreuses et intéressantes sur les divisions géographiques, l'histoire, les populations et les perspectives d'avenir de la région que la France venait de conquérir. E. Noirot, en bon administrateur n'a pas ménagé ses efforts pour tenter de mieux connaître de l'intérieur les populations qui venaient de passer sous le protectorat de la France. Derrière la précision et la soif apparente de connaissance de cet administrateur, il faut évidemment voir une volonté de bien servir les intérêts de son pays. Malgré tout, il laisse aux historiens des éléments d'informations utiles pour la compréhension du cheminement de cette région tombée dans l'escarcelle de la France en 1887. Comme dit dans la présentation d'un des documents qu'il a laissé, il « est l'un des premiers administrateurs coloniaux à essayer de bien saisir les ressorts de la société indigène, même si son but reste dans le cadre impérialiste » (Martin V., Becker Ch. et Mbodj M., « Trois documents d'Ernest Noirot sur l'histoire du Siin et du Saalum (Sénégal), *B.I.F.A.N.*, série B, tome XLII, n°1, 1980, p.38).

Il faut croire que E. Noirot a fini par faire des émules car en 1901, le Lieutenant Chaudron, commandant le cercle de Nioro, laissait lui aussi une étude importante et documentée sur ce cercle (cf., « Etude sur le cercle de Nioro-Rip », ANS, 1G283). Jusqu'en 1953, en pleine période coloniale, les différents administrateurs des territoires délimités par l'autorité coloniale s'efforçaient de faire des études sur les pays qu'ils administraient C'est ainsi que Lhomme, administrateur de la subdivision de Foundiougne en 1953, dans une étude monographique (« Monographie de la subdivision de Foundiougne », ANS, juillet, 1953) présente un aperçu historique, géographique et humain de celle-ci.

Toutes ces informations, ainsi que celles se trouvant dans les différentes correspondances échangées entre commandants de cercles et gouverneurs du Sénégal,

donnent un aperçu du Saalum dans la seconde moitié du XIX^e siècle. A cela s'ajoutent les rapports annuels des différents « Travelling commissioners » trouvés dans les archives nationales de la Gambie. Ces rapports datent pour la plupart du début du XX^e siècle, mais ils renferment des données géographiques sur les pays de la rive nord de la gambie, en même temps que des informations sur leur histoire et leur évolution de manière générale.

3. Méthodologie

Nous n'avons pas pour ambition de faire une étude du Saalum pendant la période coloniale, ni au moment de sa conquête par la France. C'est cela qui rend notre perspective différente de celles de M. Klein et de M. Mbodj. Le premier s'est surtout intéressé à l'analyse de la signification du mouvement des musulmans déclenché au milieu du XIX^e siècle contre le pouvoir *ceddo*, juste au moment où l'impérialisme français se précisait par le biais de sa volonté de conquête territoriale. Le travail de Klein s'achève quand le Saalum avait finalement été restructuré par le pouvoir colonial. C'est à ce moment que M. Mbodj se penche sur les transformations sociales induites par la mise en œuvre du projet colonial français tournant essentiellement autour de l'exploitation économique.

Notre travail est surtout axé sur l'espace du Saalum et sa fabrication. Comment progressivement, ces populations, que l'on y trouve au milieu du XIX^e siècle, quand *Ceddo*, musulmans et Français se le disputaient, l'avaient structuré. C'est en partant de ce qui nous est présenté à cette période comme étant l'espace saalum-saalum, que nous avons essayé, grâce à un travail à rebours, de dérouler le fil des évènements enroulés autour du fuseau qu'est l'espace en question. Il nous a fallu faire un travail d'aller/retour entre le XIX^e siècle et la fin du XV^e siècle pour cerner et mieux comprendre la réclamation de Gedel Mbodj, l'un des derniers *Buur Saalum* et héritier du projet de Mbegaan Nduur. Quand les Français l'ont aidé à venir à bout des perturbations provoquées par les conflits avec les héritiers de Maba, notamment son fils Saer Maty, « Gedel [selon l'administrateur Alsace], ne se montra pas avide de puissance et déclara qu'il ne réclamait que le pays que les Bour saloum, depuis Mbegan, avaient eu pendant plus de cinq siècles sous leur autorité et rien de plus ». (Alsace (A Mr le Directeur des Affaires indigènes), « Au sujet des territoires contestés entre le Saloum et le Rip », ANS, 13G, 328, n°447, novembre, 1896).

Il nous a fallu analyser et commenter les textes oraux produits par nos informateurs, les comparer avec les éléments d'informations que nous fournissent les relations de voyage et les documents anciens imprimés pour, avec les documents d'archives, avoir un

canevas d'ensemble de l'espace saalum-saalum. Le processus de son peuplement a nécessité des enquêtes sur les migrations et l'installation des principales familles qui se sont progressivement alliées à celles des *gelwaar* et *seereer* trouvées sur place. C'est l'ensemble de tous ces éléments qui nous a permis d'aborder cette recherche sur l'espace, les populations et l'histoire du Saalum, depuis Mbegaan Nduur, jusqu'au moment de la conquête coloniale.

Il est clair qu'avec une fourchette chronologique s'étendant sur quatre siècles, tous les aspects soulevés par la problématique risquent de ne pas avoir la même égalité de traitement. Nous nous sommes efforcée cependant, à travers une progression tournant autour de trois grandes parties, d'analyser les questions susceptibles d'apporter un éclairage sur la façon dont cet espace a progressivement été façonné par les populations qui s'y sont installées. Comment se sont-elles organisées et quelles ont été les grandes questions dont la résolution commune a participé à l'élaboration et à la formation des éléments d'identification de ceux qui se disent *Saalum-Saalum*.

Ainsi, c'est autour d'une présentation des trois dimensions du territoire en question que tourne la première partie

-L'espace territorial

-L'espace environnemental

-L'espace humain.

L'examen de la dimension territoriale met en exergue une terre de rencontre et d'osmose où, à partir de la fin du XV^e siècle, émerge un royaume qui, par sa situation entre les deux cours d'eau, saloum et gambie, a occupé une position d'interface à la lisière de deux « mondes » : la Sénégambie septentrionale et la Sénégambie méridionale. Cette position lui a permis d'emprunter des éléments à chacune de ces régions et de façonner ainsi sa propre identité. C'est cet espace où se trouvaient des communautés organisées dans des villages terroirs que Mbegaan Nduur réunit en une entité politique organisée autour d'un pouvoir central.

Du point de vue environnemental le Saalum présente un espace dont l'aspect géographique est marqué par une importance du réseau hydrographique, des sols fertiles et une bonne végétation forestière. Dans l'imaginaire des Sénégalaïs, le Saalum a toujours été perçu comme non seulement le pays des confins, mais aussi comme une sorte d'*Eldorado* où il fait bon vivre. L'examen des interactions entre les ressources naturelles, les aspects caractéristiques du

paysage ainsi que l'évolution que l'action anthropique lui a donné, nous permet de comprendre les raisons qui sont à la base de cette perception.

La convergence de plusieurs vagues de migrants en ont fait un cadre à l'intérieur duquel se sont opérées fragmentation et osmose, un lieu de brassage. Au sein de cette entité politique fondée par Mbegaan Nduur à la fin du XV^e siècle, s'est effectuée, grâce à la diversité de provenance des populations et par un processus singulier du peuplement, un façonnage et une redéfinition des identités.

La deuxième partie traite du contexte d'émergence du Saalum et du processus de sa structuration. C'est en rapport avec sa position et ses relations avec les autres entités de la sous région sénégambienne que le contexte qui a vu la naissance de ce royaume est analysé. Pour cela, il a fallu revisiter le Jolof, la puissance politique sénégambienne de cette époque. Ici, nous avons étudié comment s'est effectuée son expansion dans la première moitié du XV^e siècle, les troubles qui ont suivi son affaiblissement vers la fin de ce siècle ainsi que les conséquences sur l'émergence du nouveau royaume. Cette émergence ne peut alors se comprendre qu'en se référant à l'histoire de l'ensemble sénégambien, lequel, à partir du milieu du XV^e siècle, était comme pris en tenaille aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest.

En fait, le fondateur du Saalum, de la même façon que Koli Teñella dans la moyenne vallée du sénégal, semble avoir été ici une des grandes figures politiques marquantes de la fin du XV^e et du début du XVI^e siècle. La consolidation du royaume comme nouvelle entité politique participait ainsi de la restructuration spatiale et politique de la Sénégambie entamée dès la fin du XV^e siècle. Ainsi, il est possible que Mbegaan Nduur ait profité de l'affaiblissement de la puissance du Jolof pour fonder un Etat nouveau : le Saalum. L'analyse des évènements de cette fin de siècle permet de comprendre la position de leader qu'il allait y acquérir. Cependant, la rareté des documents écrits concernant cette période nous oblige à nous tourner vers le recueil d'un corpus de textes oraux sur le supposé fondateur du royaume pour tenter d'avoir un aperçu sur ce qu'ont été les étapes, façons et phases de la structuration de cet espace.

En tant que territoire, le Saalum a résulté d'un compromis établi par Mbegaan entre, d'une part ses parents gelwaar et les paysans seereer, d'autre part avec les Pël trouvés en place ainsi que les populations islamisées provenant de plusieurs vagues de migrations (Soninke, Jaxanke Mandeng) qui s'étaient installées et organisées en petites structures entre les fleuves saloum et gambie. C'était donc, dès le début, un royaume multiethnique. Et, aussi bien les Seereer, les

Soninke/Jaxanke, les Mandeng que les Wolof ont contribué à la structuration et au façonnement de son identité culturel et politique. Les différents évènements qui ont secoué la Sénégambie auront contribué à l'arrivée de nombreux autres migrants dont l'installation a été organisée par les dirigeants du royaume. Chaque groupe arrivant avec ses croyances et son histoire propre, le Saalum construit ainsi progressivement son territoire et acquiert une identité qui lui est propre.

Dans la troisième partie, nous essayerons de voir quelles ont été les facteurs d'évolution de cette formation ainsi que les dynamiques qui ont impulsé ceux-ci. Les trois axes qui semblent être à l'origine des forces de son impulsion ont tourné autour du caractère déconcentré du pouvoir de son souverain, de la présence précoce de l'Islam ainsi que de l'insertion du royaume dans la dynamique atlantique dès sa formation. Tenter de répondre à ces questions, c'est non seulement examiner les facteurs d'évolution du Saalum par rapport aux autres royaumes de la Sénégambie, mais aussi mettre en lumière les dynamiques internes et externes qui ont pu ou du être à la base de la trajectoire qu'il a empruntée tout au long de la séquence chronologique considérée.

***: N.B.** Dans toute la suite du texte, les graphies sénégal et gambie renvoient aux cours d'eau alors que Sénégal et Gambie désignent les territoires et Etats des républiques. Nous n'avons pas pu respecter la transcription en caractères italiques de tous les termes non français contenus dans ce texte du fait de la fréquence de leur utilisation

Première partie : Présentation du Saalum

Chapitre I : Une territorialisation tardive.

A l'entame de ce texte, il nous paraît utile de définir certains termes, de clarifier les acceptations de certains d'entre eux, celles du Saalum en particulier. Ainsi, le terme espace, comme celui de région, est compris dans son acception géographique. Il désigne un ensemble de terres, c'est-à-dire une région avec des caractéristiques topographiques, fauniques et hydrographiques précises. Celui de territoire renvoie à un espace où à une partie d'un espace politiquement structuré, contrôlé par un pouvoir sociopolitique. Situé entre les bassins du saloum au Nord et de la gambie au Sud, l'espace où s'est constitué le territoire du royaume du Saalum a été et est encore et ce aussi longtemps que puisse remonter la mémoire collective, une terre de rencontre, de fragmentation, d'osmose et de fusion entre des populations venues aussi bien de la Sénégambie¹ septentrionale que méridionale. En effet on y trouve, et depuis longtemps, des wolof, des Halpulaar'en (Tukulér et Pél), des Seereer et des Mandeng^{1bis}. Sur une carte du Sénégal atlantique et subatlantique, on peut constater que la région qui a servi de territoire à l'entité politique dénommée Saalum et dont nous tentons de définir l'identité, occupe une position centrale².

Cette centralité de sa position géographique (milieu du Sénégal atlantique et subatlantique) du Saalum en a fait, au cours des siècles, une zone de convergence où sont venu s'établir des populations avec des motivations multiples et qui, tout au long de l'histoire, ont fini par

- la transformer en espace de refuge et de transition, mais aussi un centre d'élaboration de variantes culturelles entre les parties septentrionale et méridionale la Sénégambie

¹ Ici, nous désignons seulement l'espace entre les bassins drainés par les fleuves sénégal et gambie. Même si l'espace d'influence de la Sénégambie, en tant qu'entité d'analyse historique, peut être étendue au-delà de cet espace géographique (Pour Boubacar Barry, cet espace, du fait d'une unité remarquable dans son peuplement et sa civilisation s'étend jusqu'à la Sierra Léone actuelle. Cf. Barry B., *La Sénégambie du XVe au XIXe siècle: Traite Négrière, Islam et Conquête Coloniale*. Paris, Éditions l'Harmattan, 1988) c'est par commodité que cette définition a été prise puisque ce qui est devenu le territoire du Sénégal s'y retrouve entièrement.

² Sous cette graphie, le Saalum doit être distingué des régions nées des réformes administratives et territoriales de la République du Sénégal. En 1960, l'Etat du Sénégal indépendant érige le Siin et le Saalum, en région administrative appelée Sine -Saloum (le Siin était une autre unité territoriale contiguë au Saalum et dont les souverains portaient le titre de *Maad ou Buur Siin*). Vingt quatre ans après(en 1984), ladite région était à nouveau scindée en deux : celle de Fatick (censée correspondre au territoire de l'ancien royaume du siin) et celle de Kaolack (pour le Saalum). Il faut souligner le fait qu'aucune des deux régions ne correspond à proprement parler, au Siin et au Saalum des historiens. Si la région de Fatick englobe entièrement en son sein tout le territoire de l'ancien royaume du Siin, tout l'espace compris au Sud de Foundiougne a par contre toujours participé de la mouvance de l'ancien royaume du Saalum. La région de Kaolack est ainsi amputée d'une partie considérable du territoire du Saalum.

- lui donner une identité particulière, laquelle s'est ajoutée à toute une palette dont la superposition et les imbrications donnent au Sénégal contemporain la figure qu'on lui connaît.

1. Une terre de rencontre et d'osmose

Sous ce chapeau, il s'agit de circonscrire les espaces et territoires sur lesquels s'étendait l'autorité du Buur saalum. En d'autres termes, spatialement parlant, qu'est ce qui constituait le Saalum ? Si nous procédons dans notre analyse à l'examen des différentes sources qui parlent de la délimitation du Saalum, nous voyons tout de suite que ce dernier n'a pas toujours correspondu aux territoires sur lesquels s'exerçait directement l'autorité du souverain. Précisons qu'il n'a pas existé un espace Saalum Saalum, mais seulement un territoire, œuvre d'un pouvoir politique constitué à la fin du XV^e siècle.

Selon E. Noirot, le Saalum s'étendait entre « 17° 20' et 18°50' de longitude Ouest du méridien de Paris et 13°40' et 14°20' de latitude nord ». Les limites qu'il en donne se présentent ainsi :

- *Au Nord : Une ligne coupant la forêt comprise entre le Sine et le Saloum, qui part du marigot du Sine, un peu au nord du village de Thiombi, passe près de Diokoul, suit, à peu près, une ligne Ouest et Est jusqu'en vers le village de Gagnik. De ce dernier point, la frontière, devenant commune avec le Baol, s'infléchit au Nord-est et, traversant la forêt fréquentée seulement par les bergers Peuhl au temps des pluies, s'arrête au Nord de Ouarnéo, dernier village du Saloum à l'Est.*
- *A l'Est : une ligne partant de Ouarnéo pour aboutir à Panthian, village situé sur la rive droite d'une charmante rivière d'eau douce aux abords touffus qui, de méandre en méandre, va se jeter dans la Gambie, à une vingtaine de Km en aval ; Cette frontière est commune au Saloum et au Niani.*
- *Au Sud : la frontière partant de Panthian, suit une ligne brisée qui passe un peu au Sud du village de Baty, sépare le Saloum du Sandial, du Ripp, du Niom, et vient aboutir à la frontière du Niombato, un peu au Sud de Sokon.*

- A l’Ouest : le Saloum est borné par le canal de Bandiallah, le canal de Guilor qui sépare l’île de Foundiougne du Saloum et dont la direction générale est orientée nord-est – sud-est³.

Cette délimitation date de la fin du XIX^e siècle. C’était au moment où les Français entamaient le processus de domination au Sénégal⁴. On remarque tout de suite que le Ripp, espace traversé par le Bao Bolong (un des affluents de la Gambie) et territoire à partir duquel l’offensive musulmane a été lancée, n’y est pas intégré.

En revanche, en 1929, L. Aujas en donne des limites toutes autres : « A l’ouest : Océan Atlantique, à l’Est : Bassin supérieur de la Gambie, au Nord : le Ferlo et la région du jolof, alors que toute la partie méridionale longe le territoire de la colonie anglaise de la Gambie »⁵.

Entre la période où E. Noirot écrit et celle de L. Aujas, il y a eu une trentaine d’années correspondant à la phase d’implantation de la France dans cet espace du Sénégal central atlantique et subatlantique. A l’époque, la situation géostratégique de cet espace en faisait un enjeu entre la France et l’Angleterre. Ainsi, souligne Moustapha Kébé,

La possession de la Gambie procurait à l’Angleterre des avantages militaires... alors qu’au plan économique, les commerçants français ont dominé pendant longtemps le marché de la Gambie, si bien que l’intérêt économique de l’Angleterre y était très faible. Sur cinq maisons commerciales considérées comme les maîtresses du commerce, une seule était anglaise ; au plan militaire, la partie vitale de la colonie française, réservoir de ressources agricoles et humaines était constituée par le Sine Saloum⁶ à proximité de la

³ Noirot E., « Notice sur le Saloum » in *Journal officiel du Sénégal* 1892, p.404

⁴ Cf., entre autres, Sabatié A., *Le Sénégal, sa conquête et son organisation (1364-1925)* imprimerie du Gouvernement, Saint Louis, 1925 et Saint Martin Y. J., *Le Sénégal sous le Second Empire: naissance d'un empire colonial, 1850-1871*, Karthala Editions 1989

⁵ Aujas L., « La Région du Sine –Saloum : Le port de Kaolack ». Extrait du *Bulletin du comité d’études historiques et scientifiques de l’AOF*. T. XII, N° 1-2. Janvier –juin 1929. La non précision de l’extension méridienne du territoire de la colonie anglaise de la Gambie (N.B. cf. note 11, *infra*) empêche de fixer la distance entre ladite colonie et la limite méridionale du territoire du Saalum. Cette imprécision aura des conséquences dans les conflits et rivalités entre commerçants et Etats français et anglais (cf., *infra*)

⁶ Chez cet auteur, l’expression Sine Saloum renvoie aux territoires des régions administratives du Sine et du Saloum, lesquels, nous l’avons déjà signalé, ne correspondent pas toujours aux territoires des anciens royaumes du Siin et du Saalum.

Gambie et par la région du haut Sénégal et Niger, dont les produits étaient drainés par le chemin de fer de Koulikoro à Kayes⁷.

C'est le 19 août 1889 qu'un arrangement international avait délimité les zones d'influence anglaise et française.

La délimitation franco-anglaise part de la crique⁸ de Djinack (Niom-Bato) sur l'Océan Atlantique, suit le parallèle 13° 35' 36'' laissant à la Gambie une zone d'environ 10 Kms, de largeur jusqu'au pilier Mbayen et remonte vers le nord en suivant sensiblement le méridien 17° 40' à l'ouest de Paris [il veut dire « à l'ouest du méridien de Paris »] jusqu'aux Diammas. Les limites sont marquées par des arbres, des tumulus en terre de termitière, des seuils rocheux.⁹

Les Anglais qui, depuis 1826 avaient occupé les deux rives de l'embouchure, contrôlaient désormais tout le bassin de la Gambie¹⁰. De ce fait, les Français qui avaient perdu le comptoir d'Albréda¹¹ depuis le milieu du XIX^e siècle, étaient gênés dans leurs transactions commerciales, car les populations autochtones cherchaient à écouler les produits en Gambie plus proche, les escales de Kaolack et de Foundiougne étant trop éloignées des centres

⁷ Kébé M., « La délimitation des frontières entre le Sénégal et la Gambie : un obstacle à l'oppression française (1885-1920) » in, Becker Ch., Mbaye S. et Thioub I., *AOF : réalités et héritages, sociétés Ouest-africaines et Ordre Colonial, 1895-1960*, T.I. Dakar, Direction des Archives du Sénégal, 1997, p.117-118

⁸ Selon le dictionnaire Larousse, édition 2004, le terme crique désigne une petite baie.

⁹ A.N.S. 1G283, Etudes sur le cercle de Nioro-Rip, septembre 1901, par le Lieutenant Chaudron de l'infanterie coloniale, commandant le cercle.

¹⁰ Saint Martin Y., *Le Sénégal sous le second empire : naissance d'un empire colonial (1850-1871)*, Kartala, 1989, P.89. Yves Saint Martin note qu'« en 1826, le gouverneur de Sierra Leone, Kenneth Macaulay, obtint du roi de Nomi, la cession, en toute souveraineté à la couronne britannique, d'une bande de terre d'un mile de large sur la bordure droite de l'estuaire. De Bunyadu creek à Jokadu creek, c'est le ceded mile des cartes anglaises ».

¹¹ Dans l'article où il répertorie les différents établissements de la rive nord de la Gambie, (« an archeological appraisal of early Europeans settlements in the Senegambia » in, *Journal of African history*, VIII, I. 1967, PP f-64) Raymond Wood présente Albréda comme suit : « établissement français. Albadar ou Albida, sur la rive Nord, à 1 ou 2 milles de fort James, date de 1681, incendié, Albréda fut reconstruit, abandonné et rétabli en 1698 par A. Brüe, quand les français étaient en possession de fort James. Abandonné de nouveau, restauré après 1713, mais repris par les Anglais en juin 1724. Repris plus tard par les Français, et entièrement reconstruit, Albréda passa des Français aux Anglais à plusieurs reprises ». En fait c'est par le traité du 07 mars 1857 qui vit la renonciation par les Anglais à leurs droits sur la traite de la gomme, que la France leur abandonna le comptoir d'Albréda (Cf., « Historical notes on the North Bank » in, CSO 18/6, *National Archives of the Gambia*).

principaux de productions d'arachides¹². C'est d'ailleurs cet état de concurrence avec les Anglais qui sous-tend l'essentiel de la politique du Lieutenant Chaudron commandant le cercle de Nioro au début du vingtième siècle. Ainsi pouvait-il noter en 1901,

On a ouvert des routes sûres aboutissant à des centres ; aussi, les caravanes de chameaux parcoururent-elles le pays en tout sens au moment de la traite – les européens n'amènent pas leurs marchandises dans l'intérieur, ils les débarquent dans les escales, les Dioulas les apportent dans le pays. Afin que le commerce ne soit pas entièrement drainé par la Gambie anglaise, des droits de 13% pour l'entrée et de 10% pour la sortie, ont été imposés sur tous les produits.¹³

La présentation faite par L. Aujas correspond dans l'ensemble à ce que les sources orales disent de l'espace territorialisé par Mbegaan Nduur, fondateur, à la fin du XV^e siècle, du royaume du Saalum. Selon l'une d'elle, du temps de Mbegaan Nduur, l'espace relevant de son autorité arrivait jusqu'à Kung¹⁴ sur la rive nord de la gambie.¹⁵ Cela laisse penser alors que tout au long de l'histoire, il y a eu des périodes de construction et de déconstruction de territoires à l'intérieur de cet espace. En effet, si E. Noiro distingue nettement le Ripp, le Ņom et le Sanjal comme ne faisant pas partie du Saalum, d'autres sources par contre les y incluent. Dans la partie de son étude intitulée « Aperçu historique », L. Aujas signale que :

Deux grands groupements et une multitude de petits états, soit indépendants, soit vassaux, se partageaient le pays [le Saalum]. A l'origine, le pays était habité par les Sereres qui seraient les premiers

¹² A.N.S. 1G283, Etudes sur le cercle de Nioro-Rip, septembre 1901, par le Lieutenant Chaudron de l'infanterie coloniale, commandant le cercle

¹³ A.N.S. 1G283

¹⁴ Kung est le nom de la localité située en face de Banjul, (capitale de la Gambie) et que les Européens ont appelé Barra, ce qui peut induire l'idée selon laquelle le Saalum sous Mbegaan s'étendait jusqu'à la rive droite ou jusqu'à quelques encablures de la rive droite de la gambie.

¹⁵ Entretien avec El hadji Diouf (Thiakalar, novembre, 2007)

*habitants ; nous avons ensuite les mandingues venant du Ngabou....A cette époque, le Saloum s'étendait jusqu'à la Gambie au Sud*¹⁶.

L. Aujas, nous l'avons dit, a écrit dans le courant du XX^e siècle. Et, même s'il ne cite pas ses sources, les interprétations qui ressortent de son analyse recoupent les informations que nous livrent les sources écrites du XVIII^e siècle. Ainsi Durand Jean Baptiste Léonard dans son ouvrage paru en 1802, note que « les états du roi du Salum commencent à la rivière de Palméra, limite de l'état précédent [Le Siin] et finissent à 2 ou 3 lieues de la pointe de Barre »¹⁷, alors que P. Labarthe signale qu' « on ne donne au royaume de Boursalum que 10 lieues de côtes, mais il s'étend fort avant dans les terres. Une grande partie est située sur la rive droite ou septentrionale de la Gambie »¹⁸. S.M.X. Golberry ne dit pas autre chose quand il rapporte qu' « aux frontières méridionales de Salum, finit le territoire des Iolof[Wolof], qui s'étendait autrefois jusqu'à la Gambra [gambie] »¹⁹. Il se fait plus précis quand, se basant sur les traditions recueillies auprès des populations, il parle du processus de peuplement et de formation des royaumes mandeng de Ñomi (royaume Mandeng de la basse gambie qui dans les sources européennes est désigné par Barra), Kulaar et Badibu , tous sur la rive septentrionale de la gambie. « Au commencement de la dixième année de l'hégire [d'après ces traditions], Amari Sonko, célèbre guerrier manding, descendit de l'intérieur des terres de l'Afrique, à la tête de plus de vingt milles hommes armés, et suivi d'un grand nombre de femmes et de Marabouts ; il ravagea tous les bords septentrionaux de la Gambie ; arriva vers l'embouchure du fleuve, livra plusieurs batailles au roi de Salum, resta maître enfin des territoires de Barra, Kollar et de Badibou. Il eut encore plusieurs années de guerre à soutenir, avant de rester paisible possesseur des contrées qu'il avait conquises ; mais à la faveur des renforts qui lui arrivèrent du pays manding, il sut s'y maintenir ».²⁰ A travers cette tradition, on peut comprendre que l'espace où se sont établis les états du Ñomi, Kulaar et Badibu a eu à relever dans un premier temps de l'autorité politique du Saalum ou tout au moins, était un

¹⁶ Aujas L., *op.cit.* 1929, p.95

¹⁷ Durand J.B.L., *Voyage au Sénégal* T.1, chez Agasse, rue des Poitevins, An X, p.113

¹⁸ Labarthe P., *Voyage au Sénégal pendant les années 1784-1785, d'après les mémoires de LAJAILLE, ancien officier de la Marine Française*, Paris, rue Faubourg Saint germain, An X- 1802,p.116

¹⁹ Golberry S.M.X., *Fragmens d'un Voyage en Afrique*, tome second, Paris, An X de la République, 1802, p.131

²⁰ Golberry S.M.X., *op.cit.* p. 159

espace disputé²¹. Selon une tradition recueillie par Sékéné Mody Cissoko et Kaoussou Sambou, les Sonko du Nomi seraient des Pël répondant, à l'origine, au nom de Bâ. Et si l'on se réfère aussi aux traditions citées par D.R.Wright, ils descendaient de Koli Teñella²². Ces traditions qui rattachent les Sonko aux Pël de Koli Teñella annulent la référence au VII^e siècle et trouvent leur explication dans le contexte du XVI^e siècle sénégambien. En effet, la quasi totalité des études de l'histoire moderne de la grande Sénégambie, montre que toute la première moitié du XVI^e siècle y est marquée par de grands mouvements de populations consécutifs à la grande migration des Pël dirigés d'abord par Teñella, ensuite, à partir de sa mort en 1512, par son fils Koli. Décrivant l'itinéraire de Koli et les différentes étapes de ses conquêtes, Omar Kane qui cite Arcin dont le texte date de 1911 note que

Koli part du Wassulu occidental, où il était à la tête d'une confédération de Fulbe ; de là, il entre dans le Fuladu. L'étape suivante est constituée par le plateau de Labe, où il constitue un vaste royaume avec pour capitale Gueme Sangan, collabore avec certaines populations mais persécute les minorités..... dans ce royaume, sont intégrés les Bajaranke et les Caapi du Kade. Koli noue des relations matrimoniales avec les populations malinke. C'est du Bajar, qu'il prend l'offensive contre la confédération Seereer-Joola. Après sa victoire, il fonde un « nouveau Fuladugu » dans le Ngabu avec Bassé pour capitale. De là, il traverse victorieusement le Ferlo dominé par les wolof et chasse du Damga et du Bundu les Soose qui se refugient en basse Gambie.²³

Cette version sur l'itinéraire de Koli peut nous permettre de comprendre la tradition véhiculée par les descendants des Sonko qui bien que mandeng, se disent descendants du Pël Koli

²¹ La constitution de ces états mandeng est donc bien antérieure à celle du Saalum. Il faut cependant préciser que, même s'ils sont peuplés en majorité de populations mandeng, (elles se désignent comme des mandeng du Tiliji, c'est- à- dire de l'Ouest, par rapport à ceux du Tilibo vivant à l'Est) certaines parmi les populations trouvées sur place, n'étaient pas mandeng et, même celles de l'embouchure de la gambie se reclamaient de l'identité seereer. Cela peut fonder l'argument selon lequel, en allant fonder le royaume du Saalum, Mbegaan Nduur (cf. *Infra*) savait qu'il n'allait pas en terre inconnue.

²² Cissoko S.M., & Sambou, K., *Recueil des traditions orales des Mandingues de Gambie et de Casamance*, Centre Régional de Documentation pour la tradition orale, Niamey, Niger, 1969 ; Wright, D.R., *The Early History of NIUMI : Settlement and Foundation of a Mandinka State on the Gambia River*, Ohio University Center for International Studies, Africa Program, 1977, Athens, Ohio.

²³ Kane O., « Le Fuuta Tooro des Satigi aux Almami : 1512-1807 »Thèse de Doctorat d'Etat, UCAD, Dakar, FLSH, Dpt d'histoire, 1986 p. 131

Teñella²⁴. Les alliances matrimoniales nouées par Koli avec les populations malinke du Bajar expliqueraient le rattachement, par la tradition, des Sonko au monde mandeng. C'est certainement dans le contexte des bouleversements nés de cette migration, que le Ñomi, jusque là relevant de l'autorité du Saalum, a pu se libérer de cette sujexion en s'alliant à cette nouvelle force politique représentée par les Pél de Koli.

Cette longue digression faite à partir du passage de l'ouvrage de Golberry est intéressante pour nous car les traditions recueillies par l'auteur datent des années 1785, 86 et 87, années au cours desquelles, il résida en Afrique, même si son texte n'a été publié qu'en 1802. Si on les compare à celles qui ont été recueillies à des dates plus récentes (dans les années soixante du vingtième siècle, soit deux siècles plus tard), on voit malgré tout que les idées de base sur lesquelles elles reposent restent les mêmes.

Ainsi, pour David Gamble, certaines traditions de la basse gambie, indiquent que les habitants du Ñomi étaient à l'origine des Seereer, sujets du chef wolof du Saalum. Ce serait à la suite d'un conflit avec le Saalum que des Mandeng ont aidé les Seereer et se sont emparés du pouvoir²⁵. Cette tradition recueillie par Gamble nécessite deux remarques :

La première, c'est le fait que le Ñomi semble avoir été une sorte de « protectorat » du Saalum qui l'avait conquis et dominé, ou que le Ñomi avait cherché protection auprès du Buur Saalum moyennant versement d'un impôt constitué par la paille nécessaire à la construction de la case du souverain.²⁶ Protectorat ou relation tributaire, quoiqu'il en soit, il semble établi que le Ñomi au début du XVI^e siècle, même s'il ne faisait pas partie de l'espace territorialisé par Mbegaan Nduur, relevait de l'autorité du Buur Saalum.

La deuxième remarque repose sur l'expression « chef wolof ». Elle suggère l'idée que l'indépendance du Ñomi est postérieure au règne de Mbegaan Nduur, puisque si on se

²⁴ En fait, il n'y a pas de contradiction. L'évocation du rattachement à Koli traduirait simplement le fait que parmi les compagnons de celui-ci, il y avait des mandeng.

²⁵ Gamble D., *The Wolof of Senegambia. Together with Notes on the Lebu and the Serer*, London, International African institute, 1957, p. 99

²⁶ Que l'on ne se méprenne pas sur la nature et l'importance de cet impôt. Selon Jebel Samb de Radio Gambia, cette paille appelé « ñantang » (terme mandeng signifiant « paille ») était très prisée au Saalum car les toitures confectionnées avec cette paille donnaient des chambres plus fraîches que celle faites avec la paille du Saalum appelée « xatt ».

réfère à la liste des souverains du Saalum (cf. *infra*) et les durées de règne fournies par Jean Boulègue et Abdu Buri Bâ, le pouvoir politique est passé très rapidement des mains des chefs mandeng « seereerisés »(ou seereer a ascendance mandeng) à celles des Wolof après seulement deux règnes des premiers²⁷. Le chef wolof dont parlent les traditions recueillies par D. Gamble serait Latmingue Jelen qui, sur la liste des Buur Saalum fournie par Abdu Buri Bâ, occupe la troisième place et semble être le premier roi de patronyme wolof à avoir régné dans ce royaume.

Cependant, si on suit l'analyse de Donald R. Wright, jusqu'au milieu du XV^e siècle, le Nomi n'était pas encore un état fortement centralisé, mais était sous le contrôle des Jammeh, familles mandeng très tôt installées en basse gambie et qui, par inter-mariage, se sont mêlées aux quelques populations seereer trouvées sur place. Il devait cependant connaître une relative stabilité et les Jammeh contrôlaient le commerce le long de la côte. C'est seulement à la fin du XV^e siècle, du fait de la politique expansionniste du Jolof vers les rives de la gambie, que les populations du Nomi eurent à faire face aux tentatives de domination de leurs voisins du Nord.²⁸ Donald Wright a recueilli et fait une large critique des traditions²⁹. Cependant, si on compare les différentes versions (celle de D. Wright et celle de D. Gamble), on se rend compte qu'ici aussi, la tradition orale a fait un montage et plusieurs faits ayant marqué l'évolution de la communauté sont mis en exergue dans les récits. Ainsi, les évènements qui ont marqué l'histoire des relations du Nomi avec ses voisins du nord y ont été rassemblés. Il faut alors une bonne connaissance des traditions de la région pour pouvoir se retrouver du point de vue chronologique. Les traditions recueillies par D.Wright parlent elles aussi du chef wolof qui était à la tête du Saalum (Ndene Ndiaye) au moment où le Nomi avait recouvré, vis-à-vis du Saalum, son indépendance. La liste des souverains du Saalum mentionne le nom de Ndene Ndiaye, mais les dates de son règne se situent au XVII^e siècle³⁰, tandis que Jebel Samb parle de Ndene Ndiaye Maroon comme le roi qui régnait au Saalum

²⁷ Boulègue J., « Contribution à la chronologie du royaume du Saloum », in *Bulletin de l'IFAN*, T. XXVIII, Ser.B, n°3-4, 1966, p. 657; Bâ A. B., « Essai sur l'histoire du Saloum et du Rip », in), T. 38, série. B ; n° 4, 1976, P. 16.

²⁸ Donald R.W., *op.cit.*, p. 78.

²⁹ Selon D. Wright, dans les traditions recueillies auprès des Sonko du Nomi au XX^e siècle, il ne faut pas perdre de vue le fait, que ces derniers essaient de donner une légitimité à leur pouvoir aux yeux des Anglais ;aussi, faisait-ils remonter l'origine de leur pouvoir à Koli Teñella.

³⁰ Bâ A. B., *op.cit.*, 1976, p. 16

lors du premier conflit ayant opposé celui –ci au Ripp/Badibu, un autre royaume mandeng de la rive nord de la gambie³¹.

Ce conflit qui semble avoir eu lieu dans le courant du XVII^e siècle, a opposé non pas le Saalum au Ñomi, mais au Badibu. Cet amalgame montre toute la complexité et la difficulté qu'il y a dans le maniement des sources orales pour reconstituer des faits historiques, même si ces dernières, de manière indéniable nous donnent des indications sur les évènements et sur les tendances de l'évolution générale. Ainsi, les informations fournies par S.M.X. Golberry, D. Gamble et D. Wright, ajoutées à celles que Sékéné Mody Cissoko et Kaoussou Sambou ont présentées dans leur étude sur les traditions orales des Mandeng de Gambie³², renforcent l'idée selon laquelle, effectivement le territoire et/ou l'Etat du Ñomi a dû à une époque donnée, relever de l'autorité politique du Saalum. En effet, à chaque fois, les récits font référence aux liens de dépendance qui ont existé avec le Saalum. Les traditions recueillies à Essaw font référence au fait que « la royauté de Bakindiki³³ [le Niomi primitif] a un moment, était dépendante du roi du Saloum »³⁴, tandis que celles de Berending³⁵ disent clairement qu' « autrefois, les maîtres du pays étaient les serers », ce qui suggère qu'ils ont par la suite perdu leur autorité au profit des Mandeng. On peut penser qu'au début du XVI^e siècle, l'autorité de Mbegaan Nduur s'étendait jusqu'à ce territoire du Ñomi où se trouvaient déjà installées des populations seereer cohabitant avec des migrants de culture mandé venus

³¹ Samb J., Radio Gambia, 1974. Selon ce « traditionniste, Ndéné Ndiaye Maroon a été un roi du Saalum. Sa mère Ndiaye Maroon, était originaire du Badibu, royaume mandeng où les familles Maroon et Jammeh alternaient au pouvoir

³² Cissoko S.M. & Sambou K., *op.cit.*, Centre Régional de Documentation pour la tradition orale, Niamey, Niger, 1969. Ces informations ont été recueillies dans le Ñomi, à Essaw et Berending (dans le Badibu) à Iliassa, Jumansar, Farafénié, et Jajari, enfin à Kaur dans le quartier de Janekunda.

³³ Selon Boubakar Sonko, un informateur de Sékéné Mody Cissoko, « les premiers habitants du Niomi viennent du Mandé. Bakindiki est le premier village du Ñomi. Ses fondateurs sont les Diammé, des Mandeng venant du village d'Iliassa dans le Badibou. Quand la royauté de Bakindiki qui était dépendante du Saloum se révolta contre lui, elle appela les Mane et les Sonko qui acceptèrent de l'aider à condition de participer à la royauté. Le roi de Bakindiki rassembla ses alliés et le Ñomi refusa de payer les coutumes au Saloum. La guerre éclata et les gens du Saloum furent chassés jusqu'à Fatta près de Missira. Ensuite les alliés élargirent la frontière jusqu'à Soutoto près de Nema. C'est ainsi que le pays s'affranchit ».

³⁴ *Ibidem*

³⁵ Berending est, avec Masaringson et Djilancounda, l'un des trois villages du Ñomi dirigés par les Sonko. Bacari Sonko, le chef du village de Berending note que « les maîtres de la terre ne sont pas les Sonko, mais les Diamme (ceux de Bakindiki). Les Sonko ont fait la guerre et c'est cela qui leur a donné la terre ; au moment où ils arrivaient, les Diammé étaient les propriétaires de la terre, mais ils payaient des impôts au Saloum. Leurs coutumes étaient de la paille pour faire la toiture des cases du roi. Les Sonko sont venus en guerriers, ont combattu le Saloum et parvinrent à avoir le pays dont les premiers occupants étaient autrefois les serers ».

de l'Est et dont l'influence aurait abouti à une transformation des structures villageoises de leurs prédecesseurs en un véritable pouvoir politico-étatique.

C'est ainsi qu'il faut d'ailleurs comprendre les propos de notre informateur, Elhadj Diouf de Tiakalar³⁶ selon lesquels, du temps de Mbegaan Nduur, l'espace relevant de son autorité arrivait jusqu'à Kung sur les rives de la basse Gambie. Pour lui, le Saalum s'étendait jusqu'à Kad Balooji qui constituait sa frontière avec le Jolof, tandis que Ngulul le séparait du Siin et Kung, des territoires qui constituent aujourd'hui la Gambie. Toujours selon cet informateur, Kung est un village fondé par un Seereer du nom de Koor Baal Senghor. *Koor* en langue seereer signifie homme, et *Baal* indique la couleur noire. Cette précision de notre informateur n'est pas innocente et montre bien qu'il s'agissait des Seereer présents sur les lieux avant l'arrivée des migrants mandeng venant du Gaabu³⁷. En effet, même dans le Saalum actuel, *Seereer bu ñuul*, (Seereer noir), renvoie au Seereer non métissé aux mandeng, c'est-à-dire à celui que ces derniers ont trouvé sur place.

Espace très convoité par les Buur Saalum, certainement du fait de sa position stratégique à l'embouchure de la Gambie, le Ñomi n'a eu de cesse de lutter pour se défaire de leur domination. C'est ce qui fait dire à S. M. Cissoko que « la confédération de Niomi est née de la nécessité de se défaire de l'ennemi extérieur, le royaume sérère du Saloum. Trois clans : les Diamme, les Mane, les Sonko, s'allierent pour s'affranchir de la domination du Bour Saloum et, après la victoire, formèrent un royaume sur lequel ils régnèrent à tour de rôle »³⁸. S.M. Cissoko ne précise pas la période et le contexte de ce conflit qui a opposé le Ñomi au Saalum. Nous pensons que c'est au cours du XVI^e siècle, dans le contexte des bouleversements soulevés par la remontée de Koli Teñella depuis le Bajar vers le Fuuta Tooro. La raison réside dans le fait que les traditions du Ñomi recueillies par S.M. Cissoko et

³⁶ Thiakalar est un vieux village à quelques kms de l'actuelle agglomération de Sibassor. Selon El hadj Diouf, le village faisait partie de l'espace dénommé « Këlu Kawoon », c'est-à-dire l'espace géré directement par le roi du Saalum.

³⁷ Sur les migrations des mandeng, cf., Gavrand, R.P.H., « Le Gabou dans les traditions orales sereer et Gelwar » *Ethiopiques* 1981, n° spécial et Guèye, Mb., « Les Guelowares et le Sine », Actes du Colloque international sur les Traditions orales du Gabou, *Ethiopiques*, 1981, n° spécial

³⁸ Cissoko S. M., « La royauté (Mansaya) chez les Mandingues occidentaux, d'après leurs traditions orales», *BIFAN*. Série B, Tome X, 1969, p. 330

K. Sambou font intervenir Koli et ses hommes comme alliés des populations locales dans ce conflit³⁹.

Nous pouvons grâce à ces traditions, dater ce conflit, entre le Saalum et le Ñomi, de la première moitié du XVI^e siècle avec comme conséquence, pour le Ñomi, non seulement un affranchissement de la domination du Saalum, mais aussi une restructuration de l'espace et un changement de la nature du pouvoir politique qui devient confédéral. Le Ñomi était déjà territorialisé avant ce conflit (Da Mosto parle du Ñomi Mansa au milieu du XV^e siècle) et était dirigé par la famille Jammeh « propriétaire des terres » qu'elle avait spoliées au premiers occupants seereer.

Cependant à partir du XVI^e siècle, cet espace à l'embouchure de la gambie reçoit les contrecoups des secousses soulevées en amont par les Pël de Koli Teñella. C'est dans ce nouveau contexte marqué par l'ébranlement de la puissance du Mali grâce à ce vaste mouvement politique et social dont le dénouement se fait sur la moyenne vallée du fleuve Sénégal, que le Ñomi se structure, comme souligné par S.M.Cissoko en une confédération de villages avec un pouvoir central assez fort. On peut dire qu'à partir de cette période, les liens avec le *Mansa* du Mali, pour autant qu'ils aient continué à exister, étaient complètement rompus.

Le royaume du Ñomi, a été une terre où des Seereer, populations descendues depuis le fleuve Sénégal au Nord vers le Sud, se sont mêlés très tôt à des migrants mandeng. C'est ce qui explique d'ailleurs le fait que les Ñominka habitant les îles du Saalum en face du Ñombato (au moment de l'émergence du Saalum, le Ñombato est partie intégrante du Ñomi), se réclament de la double ascendance : seereer et mandeng.⁴⁰ On peut supposer que, du point de vue du nombre, ces premières migrations mandeng n'ont pas été très importantes et que par conséquent, l'élément seereer a dominé dans un premier temps. Ainsi, les populations de la basse gambie et les Ñominka des îles du saloum, seraient celles dont parle George Brooks

³⁹ Voir note 29

⁴⁰ Selon Donald R. Wright, "The first phase of the Mandinka movement may have begun as early as the last centuries of the first millennium a .D. The mandinka kingdom of DO and Kri on the upper Niger seem to date to this period when ancient Ghana still controlled southern access to the trans-Saharan trade routes. Mandinka traditions concerning Kri in particular refer to the beginning of migrations toward the "lands of rivers" during periods of famine. Traditions of Mandinka and Ñiuminka (the inhabitants of the Saloum isle in the ocean off Niumi-Bato, bilingual in Mandinka and Serer, who claim Mandinka and Serer origin) from the gambia to the saloum river correspond to the accounts of Kri, referring to Mandinka, plagued by drought and famine, coming to the coast to collect oysters and catch fish as means of survival"

et qui, au cours du XV^e siècle, exploitaient le sel marin et préparaient le poisson séché et les mollusques qu’elles allaient vendre tout le long des rives de la Gambie.⁴¹ Dans le dispositif commercial de la Sénégambie, les îles du Saloum semblent donc s’être engagées vers les échanges de produits de consommation avec le continent. Des produits tels que le sel, les poissons séchés et les coquillages constituaient l’apport principal des insulaires.

Le commerce local de toute cette région côtière était ainsi aux mains des Nominka associés aux populations de la basse Gambie et, un peu plus au sud de ce fleuve aux populations Baïnunk. Cela se déduit d’un passage du commentaire de George Brooks qui, se référant à Diogo Gomez, note que ces Nominka et autres populations de la basse Gambie ont fait face aux caravelles portugaises pendant une dizaine d’années et ce n’est qu’en 1456 que ces dernières arrivèrent à bout de leurs flottilles de pirogues sur la basse Gambie et entamèrent avec elles des relations commerciales apaisées.⁴²

L’espace compris entre le Saloum et la Gambie semble ainsi, dans un premier temps, participer de la mouvance du réseau mis en place par les premiers Mandeng de l’Ouest, ceux qui sont venus du « Tilibo »⁴³. Dans son article sur Fari Sangul, Cornelia Giesing, parlant de l’extension territoriale de ce représentant du Mandimansa, note qu’« il s’agit d’une zone s’étendant des frontières du Salum, au Nord Ouest jusqu’au Kinara au Sud⁴⁴ ». L’expression ou titre Fari Sangul ou Sankule Faring désignait le souverain sous l’autorité de qui se trouvaient tous les princes des deux rives du fleuve Gambie. Il est mentionné par Diogo Gomes sous le nom de Farisangule, alors qu’Alvise da Mosto l’appelle Forosangole, le plus grand seigneur du pays de Gambie..., vassal de l’empereur du Mali⁴⁵.

⁴¹ Brooks G.E., « Historical Perspectives on the Guinea-Bissau Region, Fifteenth to Nineteenth Centuries » in *Memoriam do vice Almirante A. Teixeira da Mota*, Academia de Marinha, Instituto de Investigaçao científica tropical, Lisboa 1987, p.281

⁴² Brooks G.E., *op.cit.*, p.284

⁴³ Le « Tilibo » représente l’Orient, c'est-à-dire le Mande originel en comparaison avec le « Tiliji », espace occupé par la suite par les migrants de culture mandeng et que l'on désigne sous le vocable de Mandeng de l’Ouest. Le « Tilibo » est leur lieu de provenance. Et, selon certains auteurs, il est tantôt synonyme de l’empire du Mali, tantôt de ses prédécesseurs Wagadu, Soso ou Jaara et parfois il désigne les régions du Xasso ou du Bambuk.

⁴⁴ Giesing, C., « Fari Sangul, Sankule Faring, Migration et intégration politique dans le Monde Mande selon les traditions des guerriers Koring de la Sénégambie Méridionale.», In, Gérald, G., (dir.), *Migrations anciennes et Peuplement actuel des côtes guinéennes*, L’Harmattan, 2000, p.290

⁴⁵ Da Mosto A., *Voyages en Afrique Noire (1455 & 1456)* relations traduites de l’Italien et présentées par : Frédérique Verrier, Ed. Chandeneigne/Unesco, 1994, p.115

Da Mosto n'a pas rencontré Forosangole,⁴⁶ mais a néanmoins pu commerçer et lier amitié avec le Batimansa, seigneur de moindre importance dont la résidence se trouve à environ soixante miles de l'embouchure. Pour Jean Boulègue et C. de Lespinay, Batimansa était le roi du Badibu alors que Buhnen pense que c'était le Mansa du Pating.⁴⁷ Il convient cependant de signaler l'existence d'un village du nom de Baati en république de Gambie, du côté de la rive nord du fleuve, près de la frontière avec le Sénégal. Ce village, située sur l'embouchure du fleuve gambie se trouve à deux cent cinquante deux kilomètres de Banjul, soit une distance de soixante trois lieues. Batimansa était, selon Da Mosto, "un seigneur qui faisait sa résidence auprès du fleuve. Sa résidence pouvait être éloignée de la bouche d'iceluy fleuve [gambie] par l'espace de soixante milles et plus »⁴⁸.

Il y a au moins six villages portant le nom de Baati qui se situent approximativement à l'endroit indiqué par Da Mosto. Selon le *Gambia Distance Calculator*⁴⁹, ils sont tous à environ 80 *nautiques milles*, ce qui pourrait confirmer l'évaluation de 60 milles et plus de Da Mosto. Nous n'avons pas de travaux sur les formations politiques et sociales de la rive nord de la gambie à cette période, mais nous pouvons, malgré tout suggérer, que les terres de Battimansa avaient été, elles aussi, intégrées à ce qui servit de territoire au Saalum avec l'émergence de ce royaume la fin du XV^e siècle. Baati a fait partie de l'unité administrative du Pakala au sein de laquelle il est resté un village important. Après la délimitation des frontières en 1889, Baati qui a donné naissance à d'autres villages du même nom par essaimage s'est retrouvé en territoire gambien sous domination anglaise⁵⁰. Sur cette base, il est probable que le Batimansa rencontré par Da Mosto était le souverain non pas

⁴⁶ Forosangule, Farisangule, ou Sangule Fari, autant d'appellations données à ce souverain qui semblait être très puissant au milieu du XVe siècle. C. Giesing note la grande extension de l'espace territorial relevant de l'autorité politique de Fari Sangule. Nous ne sommes pas encore arrivés à mettre en cohérence de multiples mentions de ce terme (Sangule) que l'on trouve aussi bien dans les traditions parlant de l'évolution politique du Jolof, que celles de la famille Ndaw depuis le Nanmandiru. Cette famille Ndaw semble avoir, par le biais de relations matrimoniales, été liée à Fari Sangule. Parlant de la séquence de la guerre civile qui, au XV^e siècle, aboutit à l'exil au Portugal du Prince Buumi Jelen (le Bémoi des sources portugaises), les sources orales disent que , *le prince Boukar dit Sitakh, né de Bîgué Sangoulé NDaw, princesse « Diaga-Samba » de la souche des Beur-Lâb, issue de la lointaine province de Niamandirou, s'empara du trône et entra en guerre ouverte contre le Boumy qu'il parvint à chasser du Djolof (1487)* (informations tirées de la synthèse sur *l'histoire du Jolof* de Babacar Ndiaye, inéd).

⁴⁷ Giesing C., *op.cit.*, p. 291

⁴⁸ Da Mosto A., *Relation à la côte d'Afrique occidentale d'Afrique, 1444 -1457*(publié par Schefer CH.), Paris, Ernest Leroux, 1895, p.158

⁴⁹ Il s'agit d'un outil en ligne pour calculer la distance entre deux villes, villages, villes et aéroports en Gambie.

⁵⁰ Actuellement dans la république de Gambie, le village de Baati est localisé dans le district appelé *Upper Saloum*

du Badibu, mais d'un territoire un peu plus au nord de celui-ci, localisé autour de Baati sur la rive nord de la gambie.

Ce qui est important pour nous, c'est de noter qu'au milieu du XV^e siècle, le peuplement des rives de la gambie était largement à dominante mandeng. C. Giesing inclut le Siin et le Saalum dans la zone d'influence du Sankule Faring et, se référant à ses sources, elle rattache Mbegaan Nduur, le fondateur du Saalum, à l'arbre généalogique des Sonko du Ñomi Berending et identifie Frangazick, le sujet du Farisangul rencontré par Diogo Gomes, au Farang des Kasinka⁵¹.

Ici, il nous paraît utile de présenter, très rapidement, les autres entités politiques mandeng (par leurs populations et ou leurs «aristocraties») mais qui n'ont pas eu à relever de l'autorité du Buur Saalum. Ainsi, on peut noter qu'en dehors du Ñomi, il y avait un autre royaume mandeng situé un peu plus à l'intérieur des terres, à côté du Minimiyang, un affluent de la gambie. Il s'agit du royaume de Kulaar, considéré par le Père Henry Gravrand, comme le premier royaume que les Gelwaar ont fondé après avoir traversé la gambie⁵². A la différence des autres Gelwaar qui ont fini par se fondre dans les populations seereer trouvées plus au Nord, ceux de Kulaar ont gardé une identité mandeng plus affirmée, même si les liens de parenté avec les classes dirigeantes plus ou moins «seereerisées» voire «wolofisées» du Siin et du Saalum ne se sont jamais distendus. Au XIX^e siècle d'ailleurs, quand Maba déclencha les guerres religieuses qui ont embrasé le Saalum au milieu de ce siècle, une lettre du commandant du poste de Kaolack mentionne que « Tiécouta, chef du village de Coulard est venu se réfugier à Cahone avec quelques gens »⁵³. Les Buur Saalum ont toujours respecté l'autonomie de ce petit royaume. À côté du Ñomi et de Kulaar, d'autres entités politiques s'échelonnaient le long de cette rive nord de la gambie Il s'agit du Badibu, du Ñaani et du Wuli pour ne parler que de ceux dont les noms reviennent le plus régulièrement

⁵¹ Pour C. Giesing (*op.cit.*), Kasinka serait le « nom commun des Mandinka du Woi pour désigner les habitants du Sin et du Salum, surtout les Ñominka et les serer, nommés aussi parfois Sose. ». Diogo Gomez qui a écrit en 1483, soit vingt cinq années après Da Mosto, a peut-être trouvé une situation politique différente sur la rive nord de la gambie, avec une restructuration territoriale englobant toutes ces populations plus ou moins liées à la culture mandeng. Sur cette base, Farang Kasinka (le Frangasik de Diogo Gomez) peut alors renvoyer au farang représentant de Fari Sangule dans cet espace.

⁵² Gravrang H., *La Civilisation Sereer. Cosaan : les origines*, NEA, Dakar, 1983

⁵³ « Lettre du Commandant du poste de Kaolack au Lieutenant Colonel commandant de Gorée », A.N.S., 13G 319, Kaolack, 31 mai, 1862. Notons au passage que le territoire du royaume de Kulaar ne fut intégré au territoire du Saalum qu'en 1889, au moment du tracé des frontières séparant les possessions françaises et anglaises.

dans les récits de nos informateurs, mais aussi dans les écrits des voyageurs européens qui ont remonté le fleuve gambie depuis le XV^e siècle⁵⁴.

Si le Nomi est facilement identifiable grâce au nom de son souverain (gnumimansa) donné par Da Mosto (cf., *supra*), le Badibu dont les terres jouxtaient celles du Nomi n'est pas cité par cet auteur. S.M. Cissoko pour sa part identifie Frangazick dont le royaume se situe à l'Est de celui du Nomi, au chef du Badibu⁵⁵. Cette hypothèse est plausible puisque les informations que donnent les sources orales de la Gambie font état de l'existence d'une certaine parenté entre les dirigeants des deux royaumes. Rappelons que les traditions du Nomi⁵⁶ soulignent que les fondateurs de Bakindiki, le premier village fondé par les Mandeng dans le Nomi, étaient des Jammeh qui venaient d'Illiassa, une localité du Badibu⁵⁷.

Les territoires du Badibu, du Sabax et du Sanjal étaient situés au Sud de celui du Saalum⁵⁸. Ce sont des royaumes dont les familles régnantes disent être venues de l'Est et sont toutes de culture Mandeng. Ils occupent cet espace de la rive nord de la gambie que les Portugais et Cap-Verdiens des XVI^e et XVII^e siècles ont parcouru et qu'ils ont décrit dans leurs textes sans cependant les nommer. A la différence du Nomi, ces Etats de la moyenne vallée de la gambie ont, très tôt, eu pour voisins des populations wolof en provenance des régions septentrionales de la Sénégambie, du royaume du Jolof pour l'essentiel. Ces dernières,

⁵⁴Citons, entre autres, Diogo Gomez et Da Mosto (au XV^e siècle), Jobson R. (au XVII^e siècle) et Moore F. pour le XVIII^e siècle.

⁵⁵ Cissoko S.M., *op.cit.*, p. 328

⁵⁶ Cissoko S.M. et Sambou K. , *op .cit* (entretiens avec Bubakar Sonko)

⁵⁷ Selon Jabel Samb de radio gambia, Badibu signifierait « la rencontre des parents », c'est-à-dire qu'il a servi à désigner l'espace où se sont retrouvés des communautés qui avaient un certain nombre de références identitaires communes. Pour lui, « le Badibu a d'abord été occupé par des gens qui disent venir de l'Est. Cinq frères ont dirigé la migration et sont à l'origine de la création de cinq villages : Dioumansar, Illiassa, Diadiari, Koubandali et India. Leur nom clanique est Dia. La différenciation a donné les noms de Diadama, Diadhiou, Diambouré et Diammé. Ils étaient des cultivateurs et c'est seulement à l'arrivée de Sora Moussa, un guerrier mandeng, que la royauté a été accordée (par le grand Mandi Mansa) aux Mandeng le long de la gambie. (Voir en annexe la légende de Sora Musa, ancêtre des Jamme selon jabel Samb)

⁵⁸ Le Sabax et le Sanjal sont deux petits territoires situés entre le Badibu à l'Ouest et la partie du Saalum qui borde le littoral du fleuve gambie (le lower Saalum de la colonie anglaise de gambie) à l'est. D'abord peuplés de mandeng (des migrants venus de l'Est) le Sabax et le Sanjal ont eu à accueillir plus tard(surtout au moment des guerres du XIX^e siècle) des populations wolof. Ces deux entités ont souvent été tributaires soit du Saalum, soit du Badibu. Cependant, jusqu'au déclenchement des guerres religieuses du XIXe siècle, ils ont été dirigés par des Farang (la dynastie des Kamara pour le Sanjal et celle des Sabali pour le Sabax. (voir en annexe l'histoire du Sabax et du Sanjal par Jabel Samb)..

installées dans les espaces plus ou moins vacants, se sont constituées en communautés, mais ont toujours relevé de l'autorité des souverains du Badibu, du Sabax ou du Sanjal. Dans son article, A.B. Ba signale que le Badibu était composé de « six provinces : le Sabakh, le Sandial, le Rip, le Joka, le Paos, et le Badibou »⁵⁹. Il faut signaler que même si le Sabax et le Sanjal étaient très proches du Badibu lequel semble avoir été la formation sociopolitique la plus puissante (si on accepte l'hypothèse de S.M. Cissoko qui fait de son chef le Farang signalé par Diogo Gomez au XV^e siècle), il n'en demeure pas moins que les deux territoires ont évolué de manière autonome avec leurs propres souverains et ce, jusqu'au milieu du XIX^e siècle. C'est lors de la recomposition territoriale consécutive aux guerres religieuses et coloniales de la fin de ce siècle qu'ils vont être intégrés au Badibu conquis par Maba Jaxu Ba d'abord, ensuite répartis entre les possessions françaises du Saalum et anglaises de la Gambie. En revanche, le Ripp, le Jooka et le Paos, majoritairement habités par des migrants wolof, ont fait partie intégrante de l'espace du Badibu.

Le Jooka a été un petit territoire sur la rive nord de la Gambie, allant de « Meme creek à l'Ouest, à Suarra kunda à l'Est, il ne semble pas avoir été très peuplé...Les Mandingues vivent sur la rive et les wolof près des frontières »⁶⁰. Après la délimitation de la frontière en 1889, tout ce territoire était passé sous domination anglaise et avait d'ailleurs reçu beaucoup de populations wolof venant du Ripp lequel était alors passé sous autorité française et où l'impôt était plus élevé.

Le Paos, petite enclave autour du village du même nom, s'étendait entre le Saalum et le Ripp. Selon Ali Diba, le village était habité par des Seereer et des Soose et s'appelait Sukuto. Là où on se trouve, il y avait des *poss*⁶¹. C'est ce qui est à l'origine de Paos »⁶². Sukuto ou sututo est un terme mandeng pour désigner un lieu situé dans un environnement sombre et lugubre. C'était probablement, comme souligné par P. Pélassier, en référence à ces forêts entre le Ripp et la côte qui, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, étaient totalement vides⁶³.

⁵⁹ Ba A. B., *op.cit.*, p. 14

⁶⁰ Archer F. B., *The Gambia Colony and Protectorate*, Frank Cass & co. LTD. ,1967, p. 99

⁶¹ *Poss* ou *Mboss* est le nom seereer de l'arbre que les wolof appellent *Paftan* (pomme de Sodome ou arbre à soie en français) (*Calotropis procera Ait.*)

⁶² Entretiens avec A. Diba, en date du 14/04/2004 à Paoskoto

⁶³ Pélassier P., *Les Paysans du Sénégal : les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*. Imprimerie Fabrègue 1966

Le Ripp, troisième zone de l'espace relevant de l'autorité du souverain du Badibu, a été selon l'opinion générale, une terre peuplée surtout de wolof. Ce sont eux qui ont nommé ainsi cette zone en référence à l'état marécageux du sol. Ici, c'est le Bao bolong, ce grand affluent de la gambie qui traverse toute la zone et qui a façonné la «personnalité» des lieux. La proximité avec les mandeng installés dans l'espace situé tout au long des rives la gambie a donné, à la population wolof du Ripp, un parler singulier qui les distingue de celui des autres Wolof, notamment ceux qui, au XIX^e siècle, avec les mouvements de migration suscités par la *Jihad* de Maba, sont venu s'installer dans les terres fertiles du Ripp. Il y a eu alors une osmose entre les populations wolof, arrivées ici depuis l'époque de l'extension du Grand Jolof, avec les mandeng établis sur la bande côtière. Lorsque Jabel Samb dit qu'il est difficile de tracer une ligne de démarcation entre le Saalum et le Badibu car les relations entre les deux étaient nourries par des liens familiaux très étroits entre les dirigeants⁶⁴, il donne à penser que des alliances matrimoniales se sont nouées avec la classe dirigeante manding et, quand le pouvoir du Saalum est passé aux mains des wolof, ces alliances ont servi de liens entre les deux classes.

Toutes ces indications montrent en fait, qu'en cette fin du XV^e siècle, la région comprise entre le saloum et la gambie était un espace à forte influence culturelle mandeng et dont les habitants se sont insérés dans les réseaux de commerce intérieur, les reliant non seulement aux territoires beaucoup plus au Sud de la gambie, mais encore à ceux de la Petite Côte de l'actuel Sénégal. Les pêcheurs Ñominka ont dû jouer en ce sens, un rôle important de liaison. La territorialisation d'une grande partie de cet espace sous la dénomination de Saalum par Mbegaan a constitué un tournant dans l'évolution de cet ensemble qui, depuis le début du deuxième millénaire, s'est présenté comme lieu de réception de populations en quête de terre ou de quiétude.⁶⁵ La volonté du Saalum d'avoir sous son contrôle des communautés avec lesquelles il pensait partager certaines références culturelles, ainsi que l'attrait des conditions

⁶⁴ Selon Samb J., Badibu *kenn mënu ko génne ci Saalum. Saalum it kenn mënu ko génne ci Saalu.* (*Gambian nacional Archives Cassette n°4801, du 21/10/ 76*)

⁶⁵ Nous y trouvons les Seereer (dont le départ depuis la vallée du Sénégal est daté du temps des Almoravides), des populations qui se disent Mandeng mais qui semblent être de culture soninke (voir *supra*, S.M.Cissoko et K. Sambou), ainsi que les mandeng venant du *Tilibo* (Est), les Pël compagnons de Koli, (cf. S.M.X. Golberry, D. Gamble et O. Kane)et les Wolof installés au moment de l'extension du Jolof vers les rives de la gambie.

économiques favorables du fait de la situation du Nomi à l'embouchure de la Gambie⁶⁶, ont dû constituer un certain nombre de facteurs qui expliquent certainement les relations heurtées entre les deux entités.

Du côté de la rive nord de la Gambie, les velléités de contrôle des souverains du Saalum se sont toujours manifestées. Hormis la partie qui abrite Kawur et ses environs (*lower* et *upper* Saloum), le pouvoir central n'y a jamais exercé un contrôle direct. L'exemple du Nomi montre cependant que même si le territoire du Saalum *stricto-sensu* n'arrivait pas jusqu'aux rives de la basse Gambie, l'autorité du *Buur* Saalum s'y était, malgré tout, exercé très tôt.

Quand ces anciennes entités qui avaient été dirigées par des représentants du Mandimansa⁶⁷ se sont émancipées, commençait alors une séquence nouvelle dans l'évolution de l'histoire de cette partie de la Sénégambie dans laquelle, le royaume du Saalum, par sa situation entre les deux cours d'eau saloum et Gambie, a occupé une position d'interface à la lisière de deux « mondes » à savoir :

- Celui de la Sénégambie septentrionale, domaine des sociétés hiérarchisées à pouvoir politique centralisé comme le Waalo, le Kajoor, le Jolof, le Siin et le Fuuta, (Wolof, Seereer et Halpulaar'en). Son environnement physique, ses ressources naturelles et productions agricoles (qui tournaient essentiellement autour du mil et du lait) la distinguent de la partie méridionale.
- Celui de la Sénégambie méridionale qui, du fait du nombre important des cours d'eau et de la nature des sols, a été désigné comme le pays des rivières. C'est un espace creuset, où sont venu s'échouer maintes vagues de migrants en provenance des régions du Soudan occidental : Soninke du Ghana, Mandeng du Mali, Jaxanke de la haute Gambie, Pël du Fuuta Jaloo et qui, avec les populations trouvées en place (Joola, Baïnunk, Balanta), ont façonné l'identité de cette région où les populations s'adonnaient, pour l'essentiel, à la riziculture.

⁶⁶ Les Portugais ont commencé les premiers à remonter la Gambie et à établir des liens de commerce avec populations riveraines. (cf. Da Mosto A., *Relation de voyage à la côte occidentale d'Afrique ; 1455-1457* (publié par Charles Schefer), Paris E. Leroux. 1895.

⁶⁷ Le *Mandimansa* était le détenteur du pouvoir central du Mali. De son autorité, relevaient les *Farang*, *Fari* et autres dirigeants des territoires de l'Ouest (*Tiliji*) et de la côte atlantique (*Kasso*) (cf. Giesing C., *op.cit.*, p290.)

Précisons que ces deux « mondes », entre lesquels ne passe aucune ligne de démarcation tranchée, n'ont cessé de se parler tout au long de l'histoire par le biais des migrations et des échanges commerciaux, le Saalum, par sa centralité dans cette partie atlantique et subatlantique de la Sénégambie, a reçu aussi bien l'influence des formations sociopolitiques de la partie nord que celle de la partie sud. Il a représenté ainsi une zone de confluence voire de synthèse des modes d'évolution de ces deux espaces auxquels il a emprunté les éléments qui lui ont permis de façonner son identité propre. Même sur le plan du cadre physique, nous y trouvons des éléments caractéristiques des deux espaces. Ainsi, le Nord-est et l'Est du Saalum sont un prolongement de l'environnement des pays wolof, tandis que toute la zone du delta se rattache à celle, plutôt marécageuse, du littoral de la Sénégambie méridionale.

A la fin du XV^e siècle, cet espace se structure en une formation socio politique particulière. En dehors des zones déjà territorialisées (Joñik, Ñomi, Badibu, Kulaar), par les immigrants mandeng, qu'y avait-il alors dans ce qui allait devenir le territoire du Saalum à l'avènement de Mbegaan Nduur, celui que les sources orales désignent comme le fondateur de ce royaume?

2. Terroirs et Unités territoriales du Saalum à la fin du XV^e siècle

Le territoire du Saalum couvrait un ensemble d'unités spatiales dont certaines avaient déjà été territorialisées. Ce sont les unités territoriales.

Par ce terme, nous comprenons un espace renfermant des localités ou des terroirs qui, même s'ils entretiennent des relations, peuvent relever ou pas d'un pouvoir politique centralisé. Cependant, la communauté de références de ses membres, lui donne une unité cristallisée autour de l'espace qu'ils habitent et avec lequel ils ont appris à entretenir des rapports généralement identiques, principalement en termes d'exploitation des ressources naturelles communes. Cet espace est alors dénommé et ce nom renvoie moins à une localité qu'à une contrée géographique à laquelle ceux qui y habitent s'identifient. Ainsi peut-on parler du Mbey, du Joñik ou du Siñi, sans que cela ne désigne un village précis, alors que dès qu'on parle de Mandax, Kajmoor, ou Kacot, on pense tout de suite aux villages des mêmes noms.

Le terroir quant à lui renvoie beaucoup plus aux pratiques cultuelles et culturelles. C'est moins une référence à un même environnement, où la faune et la flore qui offrent l'opportunité de pratiquer des activités économiques proches, que celle d'un ancrage dans un

espace avec lequel on entretient des rapports psychologiques et sentimentaux noués au moment de l'installation et vivifiés par des pratiques cultuelles permanentes qui sont le soubassement de l'élaboration d'une manière de vivre et de mourir.

Quatre noms désignant des espaces spécifiques reviennent dans les traditions qui parlent de l'émergence du Saalum à la fin du XV^e siècle⁶⁸. Ce sont :

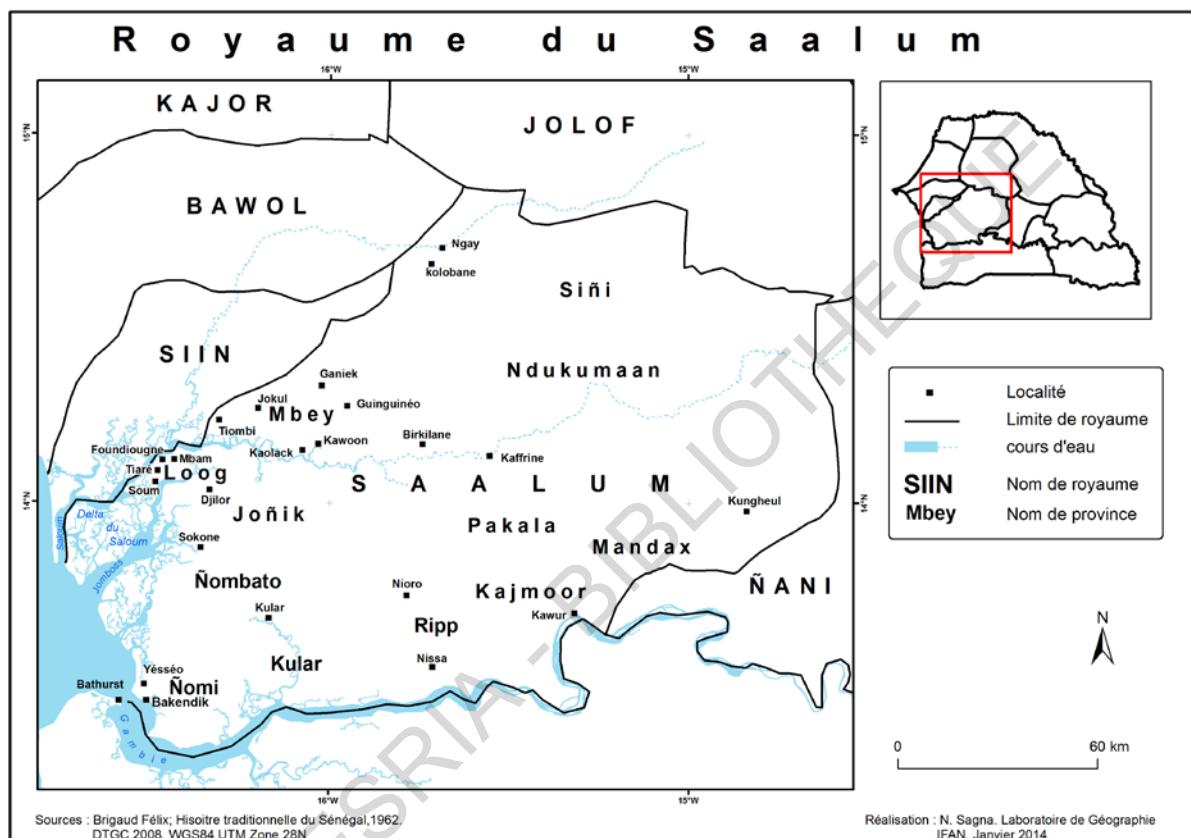
-Le Mbey. Il s'étendait de part et d'autre des rives nord et sud du moyen saloum. Nous verrons par la suite que c'est là qu'a commencé la structuration du territoire du Saalum. Ainsi, à la centralité du Saalum en Sénégambie atlantique et subatlantique, s'ajoute, dans le Saalum, celle du Mbey, de par sa position sur le cours moyen du saloum

-Le Joñik. Situé du côté de la rive gauche, il constituait le prolongement continental du delta du saloum

-Le Siñi. Constitué au Nord-est de la rive droite du saloum, il était juste à l'entrée des terres du Jolof et du Bawol qu'il jouxtait.

-Le Kajmoor/Mandax, couvrait la zone située au Sud-est de la rive droite du même cours d'eau.

⁶⁸Ba A. B., *op. cit.* 1976 ; Mamur Ba (entretiens en 2004 aux HLM Dakar) ; Sarr A., « Histoire du Sine-Saloum », *BIFAN*, T.46, Série B, n° 3-4, 1986-87.



Le Mbey

Selon Abdou B.Ba, « avant l'arrivée des Gelwar, il semble que le pays du Saloum ne portait pas encore de nom et n'était guère peuplé... La population se composait de quelques groupes serer et de colonies socé (manding) installées près de la Gambie et dans le Ñombato... Le Saloum tire son nom traditionnel, Mbey, du nom de la princesse Gelwar Kino Mbey qui vint du pays de Gabou avec son frère Maysa Wali et sa sœur Kulaaro Meo. »⁶⁹

Cette information qui fait du Mbey, le nom primitif de l'espace autour duquel a été structuré le territoire du Saalum doit être nuancée. Le toponyme Saalum apparaît bien après l'installation des Gelwaar dans cet espace entre les fleuves gambie et saloum. Il n'est pas une construction politique propre aux Seereer, mais plutôt la résultante d'un compromis entre plusieurs populations⁷⁰. Selon plusieurs recoupements que nous déroulerons au fur et à mesure dans le présent texte, il semble que c'est à partir de l'unité territoriale du Mbey, que Mbegaan a commencé à organiser le pouvoir. Si pour la tradition, Mbey est dérivé de Kino Mbey, du nom d'une des sœurs de Maysa Wali Jonn, on peut se poser la question de savoir pourquoi très rapidement l'appellation Mbey a disparu, contrairement à celle de Siin et Kulaar qui, toutes deux, dans la légende de Maysa Wali, font aussi référence à deux autres de ses sœurs, à savoir Kulaar o mew et siin o mew. A ce niveau des reconstitutions, l'hypothèse qu'on peut formuler est, que si au Siin et à Kulaar, les Gelwaar se sont très tôt organisés politiquement⁷¹, le Mbey était resté, peut-être à cause d'un environnement alors plutôt

⁶⁹ Ba A.B., *op. cit.*, p. 2-3

⁷⁰ Nous y reviendrons au moment de l'analyse du pouvoir de Mbegaan Nduur.

⁷¹ Nous avons cherché à comprendre le sens de ce terme seereer que nous transcrivons mew/meo). Notre premier constat est qu'il est souvent accolé aux noms de celles qui vont laisser leurs noms aux royaumes du Siin et de Kulaar. Nous n'avons pas pu avoir de réponse de la part des Seereer (aussi bien ceux du Siin que du Saalum actuel). Apparemment le terme n'est plus usité dans cet espace. Cependant, dans une enquête effectuée par Seydou Ndiaye, un agent des Archives culturelles du Sénégal, le chef de village de Ngoungoul (un village situé au Sud de Sokone, dans l'Est du Ñombato) fait remarquer que lorsque les Gelwaar ont franchi le fleuve gambie, ils ont été accueillis par Fari Joom, le Laman de l'époque. De l'alliance du Laman Fari Joom avec une fille Gelwaar du nom de Mew, naîtra Kulaar o Mew, qui va donner son nom à la première formation politique que les Gelwaar ont créée au Nord de la gambie. Un de nos collègues nous a indiqué qu'en saafi, langue de certains Seereer du Nord-ouest du Sénégal, « Mew », désigne le pouvoir. D'après lui, le saafi contient beaucoup de termes empruntés au seereer sinig. D'ailleurs selon lui, dans les rites d'initiation, les Saafi utilisent la langue parlée au sinig, ce qui semble être un indice d'une relation ancienne entre les deux espaces ou les deux groupes. Sur cette base, il est tentant de penser que Kulaar o Mew, par son mariage avec le Laman Fari Joom, soit à l'origine de la prise du pouvoir politique par les Gelwaar dans leur nouvel espace d'accueil, qu'elle soit à la base du sens que les Seereer ont donné à ce mot qui est associé au pouvoir. Kulaar o Mew et Siin o Mew renverraient ainsi aux émergences des pouvoirs politiques à Kulaar et au Siin. A l'époque, le Mbey

forestier, un espace politiquement non organisé, occupé par des paysans qui n'avaient pas d'autres soucis que celui de s'adonner aux activités agricoles. Selon maintes considérations, anthropologiques notamment, en langue wolof et seereer le terme même renvoie à l'agriculture. Il était constitué d'un ensemble de villages, indépendants les uns des autres, et situés à environ trente à quarante kilomètres d'un centre principal, lequel devint par la suite Kawoon, localité qui, selon toute probabilité, s'appelait Njoop. Les Wolof l'ont désigné, plus tard, sous le nom de *Këlu Kawoon*⁷². C'est l'ensemble de ces terroirs, à l'origine constitués de villages ayant certes des liens de parenté mais sans liens politiques entre eux, qui était appelé Mbey.

Ainsi, de part et d'autre du cours moyen du saloum, deux grands terroirs se détachent :

1 - Celui qui couvre la rive droite du saloum et qui englobe les villages de Gañik, Mayaaye, Mewmew et Njoop. Sur une carte, on peut remarquer que cette zone, qui constitue l'arrière-pays du bassin du saloum, est un espace frontalier qui sépare les Seereer *sinig* des Seereer *feefey*⁷³. Gañik est considéré comme un très vieux village seereer dont les habitants ont des relations de parenté avec ceux de Ngapax et Seelik, dans le terroir leur faisant face, à savoir celui de Mbudaay/Seelik. Ce sont des villages qui ont accueilli des colons mandeng venant du Gaabu. Pour montrer l'ancienneté de ladite localité qui aurait existé bien avant la fondation de Kawoon qui fut le centre principal du Mbey, et par la suite, capitale du Saalum, le récit de fondation du village de Gañik⁷⁴ fait état de l'accord conclu entre les dirigeants de la migration et le génie des lieux. Un peu plus à l'Ouest de ce terroir, de vieux villages de seereer sont établis sur l'espace qui prolonge le delta du saloum vers le Nord et le rattache au Siin. Ce sont les villages de Bucc et Combi dont les habitants se disent apparentés aux populations des îles et du Loog, un terroir de l'unité territoriale du Joñik au Sud du saloum.

2- En face de ce premier terroir, se trouvent les villages de Mbudaay, Seelik, Tiariak, Tanda, Thiofior et Ndofaan, tous situés sur la rive sud du saloum. Ils sont, selon Abdou

n'ayant pas encore été politiquement organisé, il est resté un simple espace d'habitation et d'activités productives, agricoles plus particulièrement.

⁷² Entretiens avec Mamur Ba, à la fois petit fils de Yoro Diaw du Waalo et de Maba Jaxu Ba du Saalum.

⁷³ L'expression « Seereer *feefey* » sert à désigner, par opposition à Seereer *Sinig*, les populations de langue seereer installées au Saalum. (*Feefey* renvoie à l'espace dénommé Mbey, et *Sinig* renvoie à celui du Siin).

⁷⁴ Entretiens avec Diatta Djibi, Ngom Abdou et Diouf El hadj Malick. (novembre 2007). Dans cet entretien, il ressort que les fondateurs de *Gañik* répondaient au nom de Diatta et étaient originaires du *Gaabu*. Ils seraient d'abord passés par *Seelik*, avant de fonder le village de *Gañik*.

Boury Ba, les principaux villages seereer qui existaient avant l'arrivée des Gelwaar. Cet espace qui s'étend au nord du Waalo/Ripp⁷⁵ a fait l'objet de contestations entre le Buur Saalum Gedel Mbodj et les successeurs de Maba Jaxu au XIX^e siècle. Après la défaite en 1887 de Saer Maty (le fils de Maba) devant les français, beaucoup de villages habités par des populations musulmanes avaient été fondés dans cette brousse séparant le Saalum du Ripp. Bien qu'ayant été toujours peu peuplée, cette brousse appartenait néanmoins au souverain du Saalum. Les populations de ces nouveaux villages musulmans refusant son autorité, le Buur Saalum Gedel Mbodj saisit en 1887, les nouvelles autorités françaises pour réclamer cette partie de son territoire. Les enquêtes menées presque dix après (en 1896) par Alsace, administrateur du Sine – Saloum, auprès des populations aboutirent au fait que :

« Selon les indigènes, la frontière du Saloum longe à peu de chose près le ravin qui passe au Nord de Patako⁷⁶ et Coular, de Coutango⁷⁷, et Keur Mamadou Néné, traverse Ndiayen, Mbitayen [au nord du Ripp] et va à Dertadi »⁷⁸.

[Cependant, à l'époque (1887), Gedel dans un souci d'apaisement],

ne se montra pas avide de puissance et déclara qu'il ne réclamait que le pays que le Bour Saloum Mbegan avait eu il y a plus de cinq siècles, sous son autorité.... [C'est ainsi que] les limites [séparant le Saloum du Ripp] avaient été fixées par [les villages de] Bouboudem, Dertadi, Gapakh, Faourou, Tandah, Nguidoum, Pirequi, Djilakhar et une ligne allant vers le Rio Yombas⁷⁹

A partir de cette reconstitution des frontières sud de l'espace commandé par Mbegaan Nduur, nous avons un aperçu d'une partie du territoire du Saalum sous son règne. Le Saalum a eu le temps de s'agrandir au cours des siècles suivants puisque l'enquête effectuée par

⁷⁵ Le waalo/Rip est la partie du Rip arrosé par le Minimiang, un affluent de la Gambie qui traverse les terres du petit royaume de Kular dont il inonde les terres.

⁷⁶ Patako est actuellement une des nombreuses forêts classées entre le saloum et la Gambie.

⁷⁷ Kutango, traversé par le Minimiang, est un village situé au sud Ouest de l'actuelle grosse agglomération de Kér Madiabel

⁷⁸, « Au sujet des territoires contestés entre le Saloum et le Rip », Correspondance d'Alsace au directeur des affaires indigènes, A.N.S, 13G.328, Foundiougne, 15 novembre 1896

⁷⁹ Ibidem.

l’administration française repoussait la frontière jusque vers le Ņomi, mais Gedel a pris soin de préciser qu’il ne réclamait que ce que Mbegaan Nduur avait effectivement territorialisé. C’était, selon toute probabilité, ces villages du terroir de Mbudaay/Seelik, [on retrouve des titres comme Farang (à Fawru), Buur (à Jilaxar, et Tanda], évoquant le pouvoir politique. Ngapax est resté, dans les traditions, comme un village de Gelwaar. Selon un de nos informateurs, Ngapax est un mot seereer qui signifie littéralement « voir la paix ». Laman Fari Joom était de Ngapax. C’est lui qui se serait marié avec une princesse de Kulaar et qui aurait vu dans un rêve, qu’en habitant ce lieu, il aurait avec cette princesse une progéniture bénie⁸⁰. Ngapax se présente ainsi comme un village très ancien fondé avant l’établissement des Gelwaar dans le Siin. Nous fondons cette idée sur le fait que Laman Fari Joom apparaît dans les récits relatifs à Maïssa Waly Jonn. Ce dernier est présenté comme un frère de Tening Joom qui, elle-même, serait la petite fille dudit Laman.^{80bis}

Si pour le titre de Buur, on peut penser que ce furent les souverains wolof qui, au moment de la constitution des unités administratives pour une meilleure prise en charge de ces territoires nouvellement soumis, placèrent leurs représentants dans ces villages, le titre de Farang quant à lui, nous renvoie beaucoup plus loin dans le temps, notamment à la période où tout cet espace relevait de la sphère d’influence des formations sociopolitiques mandeng de la rive nord de la Gambie. Le titre de *Laman* fait référence, selon de nombreuses études dont celles de Pathé Diagne (*pouvoir Traditionnel en Afrique de l’Ouest*, 1967) et d’Abdoulaye Bara Diop (*La société wolof, Tradition et changements*, 1981), à l’existence du « maître » d’un espace politiquement pas ou peu structuré, constitué et organisé en un ensemble de villages dont les terres sont administrées par la plus ancienne famille qui s’y est installée.

Le Joñik

Il est considéré comme le deuxième royaume érigé par les Gelwaar après celui de Kulaar. Localisé au Sud du saloum, le Joñik apparaît dans les sources européennes dès le début du XVI^e siècle en même temps que le Saalum. Décrivant la zone du delta, V. Fernandes parle d’un fleuve qui « va vers le Nord [et qui] s’appelle le Broçalo, l’autre qui va

⁸⁰Entretiens avec F. Ndiaye, Informateur habitant le village de Gaudiaye (novembre 2007)

^{80bis} Dans cette perspective, Maïssa W. Joon doit être considéré comme un petit fils de Fari Joom. De ce fait, il serait, selon toute probabilité, né au Siin.

vers le sud-est s'appelle Borjoñiq»⁸¹. Cet auteur a désigné les cours d'eau par les titres des souverains. Autrement dit, il a utilisé le même mot pour parler des cours d'eau et des souverains. Quand il parle de fleuve, il s'agit en réalité du bolong qui traverse le territoire du Joñik, commandé par le Buur Joñik. Vers la fin du XVI^e siècle, A. Almada, après avoir parlé des habitants des îles du delta et de leurs liens avec le souverain du Saalum, mentionne, sans les nommer (au chapitre quatre de son traité), les populations qui viennent juste après eux qui avaient certes un roi, mais qui, malgré tout, étaient tributaires du Buur Saalum⁸². Il s'agit certainement des populations du Joñik.

Au moment du passage d'A. Almada, le Joñik était plus tributaire qu'intégré au Saalum dans la mesure où il gardait au sein de cette formation, une large autonomie, avec pour seule obligation une présence au moment du *Gamu*⁸³ que l'auteur appelle *Tabasquios*, ainsi qu'une assistance militaire en cas de guerre. Le Joñik allait rester une importante entité territoriale au sein du royaume du Saalum. Les sources orales le présentent comme un royaume centré autour du village de Jiloor et qui aurait été fondé par la légendaire Sira Bajal au cours de la dernière migration des Gelwaar⁸⁴.

Arrêtons-nous une minute sur Sira Bajal. A travers toute la Sénégambie, apparaît une figure féminine historico-légendaire qui est attestée du Nord au Sud de la région

⁸¹ Fernandes V., *op.cit.*, p. 29

⁸² Selon Almada A.A. *op.cit.* , p. 30 « Next after this people comes, (the domain) of another king of the same nation, who is subject to the king of Borsalo. He attends his court at certain times of the year when the great festivals are held, which are known to them as *tabasquins*, and he is under an obligation to attend the king with his people and to assist him in his wars".

⁸³ Au Sénégal, la fête du *Gamu* est célébrée par des chants religieux. Elle commémore l'anniversaire de la naissance du prophète par qui est venu l'Islam. Selon toute probabilité, elle s'est certainement superposée et a phagocyté, en gardant le nom de l'ancienne fête traditionnelle, faite de retrouvailles, de réjouissances et qui est attestée et connue dans tout le Nord de la Sénégambie. La célébration de cette fête a dû être récupérée par les propagateurs de l'Islam qui l'ont désincarnée et vidée de son contenu primitif pour la remplacer par des chants et des causeries sur la religion musulmane.C'était et c'est encore un moyen pour mieux faire connaître cette religion aux nouveaux convertis en utilisant un cadre culturel qu'ils connaissaient déjà. Le *Gamu* de Kawoon est restée célèbre dans l'histoire du Saalum. Selon Farba Malick Sarr de Kawoon, les cérémonies du *Gamu* de Kawoon avaient lieu chaque année et durait une semaine. Pendant les festivités, l'alcool était distribué à gogo, tous les chefs de province du royaume étaient présents et ceux dont le roi n'était pas satisfait étaient relevés et remplacés par d'autres. Ces derniers étaient tenus de donner beaucoup de biens au roi et au Jaraaf en guise de cadeau » (Entretiens avec Farba Malick Sarr, Kawoon, avril 2004). Il faut noter que dans son texte, A. Almada parle plutôt, par confusion certainement, de *Tabasquios*. La *Tabaski*, ou *Aïd al Kebir* est un terme utilisé pour désigner une autre fête musulmane commémorant le sacrifice d'Abraham.

⁸⁴ Ba A. B., *op.cit.* , p. 8, & enquêtes personnelles dans le Saalum.

et qui semble personnifier la figure politique au féminin, une héroïne en somme. Il s'agit de Sira Bajal. Connue aussi bien au Waalo et au Bawol (chez les Wolof), qu'en Casamance (chez les Baïnunk), en passant par le Siin (chez les Seereer) et le Saalum, Sira Bajal (Bajaan ou Bajaar selon certains traditionnistes), serait originaire du Bajaar⁸⁵ en milieu mandeng du Gaabu. Elle peut être considérée comme le prototype du mythe unificateur de l'espace sénégalais. Cependant, la particularité du mythe (parlons de légende plutôt) de Sira ou Siga, réside dans le fait qu'à chaque fois, et cela dans toutes les variantes qui nous ont été rapportées, l'héroïne est associée au pouvoir politique et à son exercice.

A côté de Nana Sira Banna (un homme) fondateur, selon les Baïnunk (populations que l'on retrouve aussi bien en Casamance qu'en Guinée Bissau), de toutes les capitales nommées Brikama⁸⁶, Sira Bjaar est, partout ailleurs, présentée comme une femme qui a été au cœur du pouvoir politique.

En fait, aussi bien chez les *Gelwaar*, les Seereer, que chez les Wolof⁸⁷, certaines traditions font remonter les débuts du pouvoir (il faut certainement comprendre la centralisation du pouvoir) dans cet espace, à Sira Bajal.

Avec Siga Badiane, le pouvoir a commencé. C'est ainsi que certains de nos informateurs débutent le récit qu'ils font de la légende de cette femme présente dans toutes les traditions de fondation et/ou de centralisation du pouvoir, depuis le fleuve Sénégal, jusqu'aux rivières du Sud dans l'actuelle Guinée Bissau. Seereer en provenance de la vallée du Sénégal ou Gelwaar venant du Gaabu, le personnage de Sira Bajal est intéressant à deux titres. Il symbolise d'une part, les liens qu'il y a toujours eu entre le Nord et le Sud de la Sénégambie.

⁸⁵ Le Bajaar, que le père Henry Gravrand considère comme le berceau des *gelwaar* fondateurs des royaumes du Siin et du Saalum, se trouve à l'Est du Gaabu, dans l'actuelle Guinée Bissau.

⁸⁶ Selon Charles de Lespinay, certaines traditions du Kabu (Gaabu) affectent Nana Sira Banna au lignage Mane et non Biayi. Pour lui, Sira Bajan semble bien être, au Siin, une reconstruction légitimante liée au fonds mythique *Baynunk*. De Lespinay, (cf., Ch de Lespinay., « Un lexique bagnon-floupe de la fin du XVIIe siècle. Apport à l'histoire du peuplement de la Casamance », in, *Migrations anciennes et peuplement actuel des Côtes guinéennes* (sous la direction de, Gaillard G., Harmattan, 2000, p.210). Les traditions recueillies par le père H. Gravrand font aussi de Sira, la fondatrice du premier royaume *Gelwaar* de Kulaar, au nord du fleuve Gambie.

⁸⁷ Une tradition recueillie par Amade Faye au Siin,(et qu'il a eu l'amabilité de nous communiquer) considère Sira Bajal, non pas comme une *Gelwar* de souche, mais plutôt comme ayant participé à la seconde migration partie du Fuuta au Nord du Sénégal, vers l'actuel pays des *Sereer*. Elle serait la fille de Bajal Menge, fondatrice du village de Mengéen au Waalo, donc en pays wolof.

D'autre part, le fait que la tradition la fixe au Saalum est révélateur du rôle de celui-ci comme espace de transition et de jonction pour passer soit au Nord soit au Sud de la Sénégambie.

Les récits⁸⁸ concernant cet espace, unité territoriale qui porte le nom de Joñik font cependant allusion à son occupation avant l'arrivée des Gelwaar. Le village de Jiloor, selon une tradition recueillie au village de Ngungul serait fondé par une colonie de mandeng arrivée bien avant les Gelwaar. Ce sont eux qui lui auraient donné le nom de Jiloor⁸⁹ en référence à la présence des nombreux points d'eau qui entouraient les lieux.

Même si les informations ne concordent pas toujours⁹⁰, la description de cet espace ainsi que l'action des principaux personnages des différents récits montrent une région riche et giboyeuse, parcourue par des chasseurs qui n'installent pas des établissements stables, mais qui, à l'occasion, peuvent ou ont pu revendiquer des droits, dont celui de premier occupant. C'est d'ailleurs l'importance du gibier, des éléphants en particulier, qui semble être à l'origine du nom de la nouvelle unité territoriale.⁹¹ L'éléphant se retrouve de manière symbolique dans les insignes du pouvoir du Joñik territorialisé en ce sens que, tout candidat au titre de Buur Joñik devait porter l'oreille de l'éléphant tué dans les premiers temps de l'installation des Gelwaar⁹². Le terroir du Joñik fondé par les Seereer venus du Nord, du Walade au Fuuta, (selon la tradition recueillie par Le Mire) du Jolof (selon celle d'Alioune Sarr), est contigu à

⁸⁸ Le Mire P., "Petite chronique du Jiloor", *BIFAN*, Ser. B, T. VIII, n° 1-4, 1946, p. 55-56; Sarr A., *op.cit.*, p.229/231.

⁸⁹ Dans l'enregistrement d'une enquête menée à Ngungul en 1967 par les agents des Archives Culturelles du Sénégal, en langue mandé, *Jiloor* a aussi une signification. Selon cette tradition, Jiloor dériverait de « *I ji beloore* », c'est-à-dire “on est arrivé aux eaux”. (Cassette trouvée aux Archives culturelles du Sénégal, sans références autres que le lieu (Ngungul) et l'année (1967) de l'enquête. Dans tous les cas, on retrouve la centralité de l'eau.

⁹⁰ Le récit d'Alioune Sarr met en scène deux personnages qui se disputent l'antériorité de l'occupation d'une contrée vaste et giboyeuse: il s'agit de Jegaan (un chasseur seereer) et de Samba Sarr, un paysan qui, bien qu'étant Seereer, venait du Jolof. Dans le récit de P. Le Mire, samba Sarr viendrait du Fuuta et aurait allumé le feu qui délimita le terroir du Joñik. Il n'y a, en fait pas de contradiction puisque du Fuuta au Joñik, le passage par le Jolof relève de l'évidence.

⁹¹ Notons qu'en Seereer, l'éléphant se dit *Niik*.

⁹² Nous avons eu l'occasion de voir cette oreille d'éléphant dont la garde revient à la famille Luum qui réside au village de Pecc, non loin de l'actuel village de Jiloor.

celui du Loog présenté par Abdou Buri Ba comme « la région la plus anciennement peuplée par les serer qui l'occupèrent avant même le pays de Jiloor, lorsqu'ils arrivèrent du Fouta »⁹³.

Le Loog est une île du delta du saloum qui est limitée à l'Est, au Sud et au Sud-ouest par le Baagal, un cours d'eau qui prolonge le bras de mer appelé Jombos. C'est une contrée très bien arrosée avec des mares dont les plus importantes, Bum et Raag, sont situées au centre et auxquelles s'ajoutent celles de Mbel Kariñ, Pad et Joñik au sud-ouest. Insularité et végétation abondante en rendaient probablement l'accès difficile, ce qui serait à l'origine de son nom puisque le vocable Loog dériverait du terme Seereer « *a looga* » qui sert à désigner un espace de refuge⁹⁴. Du fait de la proximité, les habitants du Loog ont des liens de parenté avec ceux du Joñik. Aussi, dans son récit, Alioune Sarr parle-t-il de l'alliance nouée entre Jegaan, le chasseur habitant Mbassis (un vieux village du Loog) où sa famille pratiquait la culture du riz et Samba Sarr installé à Jiloor⁹⁵. Tout cet espace est occupé par des populations qui, au moins sur le plan culturel, se réclament d'un référent identique et évoluent ensemble dans un milieu géographique spécifique : le domaine estuaire et les régions qui participent de l'influence de son écosystème. C'est une région qui a été très marquée par le passage de la migration Gelwaar⁹⁶. Nous nous sommes rendues dans beaucoup de villages du terroir de Jiloor et avons pu nous rendre compte de la prégnance du passage des Gelwaar dans tous les récits de nos informateurs. De Leerane Koly à Pecc, en passant par Sadioga et Ndorong Jiloor, dans tous ces villages, les récits sont structurés autour des premières installations gelwaar et à la mise sur pied d'une organisation à la tête de laquelle fut placée Sira Bajal Ndong d'abord, son frère Wakumboof ensuite. Cet ensemble semble s'être constitué en unité territoriale avec les Gelwaar dont l'odyssée et les pérégrinations secondaires des membres à travers cet espace, font de Sira Bajal, l'unificatrice sous le nom de royaume du Joñik. Peut-on considérer ce royaume comme l'une des plus anciennes expériences de centralisation du pouvoir dans cet espace? Tout porte à le croire si on prend en considération le dicton faisant de Sira celle qui est à la base du pouvoir politique. Son

⁹³ Ba A.B., *op.cit.*, p. 10

⁹⁴ Informations recueillies par Abdou Ngom en Avril 1998 auprès de Wali Ndiaye à Ndorong et qu'il restitue dans son mémoire de maîtrise.

⁹⁵ Sarr A., *op.cit.*, p.231

⁹⁶ Le village de Pecc, à côté de Jiloor –Joñik, aurait été créé par la reine Sira Bajal que les sources orales font venir du Gaabu.

nom⁹⁷est associé au royaume du Joñik, même si les traditions⁹⁸ concernant ce terroir et territoire, donnent très peu d'informations permettant d'en analyser le processus d'émergence. Y a-t-il un lien direct entre la formation de l'unité territoriale du Joñik et l'émergence du Siin fondé par le Gelwaar Maissa Wali Joon ? La plupart des « Traditions »⁹⁹ l'affirment et font du Joñik la deuxième formation politique mise en place par les Gelwaar après celle de Kulaar et avant le royaume, plus célèbre, du Siin. On peut cependant dire qu'à la fin du XV^e siècle, au moment où Mbegaan Nduur s'impose comme souverain du Mbey en le structurant et en

⁹⁷ Le nom de Sira est prononcé de diverses manières.

- **Bajar**, en référence au *Bajar*, région orientale du *Gaabu*, lieu de provenance des Gelwaar
- **Bajal**, du nom de sa mère *Bajal Menge* originaire de *Mengeñ Booy* dans le Waalo Sénégal, et village d'où part la légende de *Njajan Njaay*, ancêtre éponyme des Wolof. En fait, selon cette tradition, Mengué est la mère de Badial. Badial Mengué était une femme. Lors de son séjour au Waalo, Badial y a fondé un village. Il existe au Waalo un village qu'on appelle *Mengeeñ*. C'est elle qui a fondé ce village là. Après le Walo, elle est venue s'installer ici à Thioupane près de Diakhao. C'est ici qu'elle s'est installée avec ses deux filles : Sira Badial et Kouumba Badial. Badial était leur mère. Sira Badial se maria à Seelik. Elle est l'ancêtre des Gelwaar de Seelik ». Cette version (recueillie par notre collègue Amade Faye qui nous l'a aimablement communiquée) fait de Sira, non pas une Gelwaar de naissance, mais celle qui, par son alliance avec un Gelwaar, devient l'ancêtre d'une branche des Gelwaar du Saalum. (Nous y reviendrons)
- **Bajaan** est un autre nom donné à Sira et qu'on retrouve aussi bien en Basse Casamance que dans le Nord de la Sénégambie.

Il faut cependant souligner que les informateurs parlant la langue Seereer disent tous Sira Bajal et non Bajar ou Bajaan.

⁹⁸ Quand on analyse les différentes versions qui parlent de l'arrivée des Gelwaar au Siin et au Saalum, on se rend compte que chacune d'elle est un condensé de plusieurs faits dont les narrateurs font la synthèse et qu'ils restituent en un texte cohérent. C'est ce qui a d'ailleurs poussé le père Gravrand à parler de plusieurs cycles du mythe Gelwaar. Dans la version donnée par Alioune Sarr, Sira Bajal dont le nom est Mané, est la mère de Massa Wali Joon, tandis que celle recueillie par Félix Brigaud met en exergue Sira et ses frères Wakumboof et Biram Jike qui tous ont pour nom Ndong.

⁹⁹ Tous nos informateurs qui ont relaté les pérégrinations des gelwaar ont souligné le fait qu'ils se sont d'abord installés à Kulaar avant qu'une autre faction ne continue jusqu'à Jiloor pour constituer l'unité territoriale du Jonik. C'est beaucoup plus tard que Massa Waly et ses compagnons ont fondé le royaume du Siin.

l’organisant autour d’un pouvoir centralisé, les deux terroirs du Loog et du Joñik étaient déjà unis sous la direction d’un souverain Gelwaar, descendant de Sira Bajal Ndong.

Le Siñi

Nichée entre le Jolof, le Bawol, le Siin et le Gañik, cette région appelée Siñi a constitué un espace refuge idéal du fait justement de sa position géographique. Le terme de Siñi dériverait d’ailleurs de cette situation de carrefour recevant des populations venant des diverses contrées qui l’entouraient¹⁰⁰. Nos enquêtes y ont mis à jour la diversité de provenance de ses populations. À quelques encablures de ce que fut la frontière avec le Jolof, les villages de Kambel et Banan Wagadu semblent avoir accueilli très tôt des populations que nos informateurs identifient à des Soose¹⁰¹ et qui peuvent être considérées comme la première couche de migrants dont l’installation remonterait au XI^e siècle selon le calcul de nos informateurs. Selon eux, les dits villages auraient à peu près neuf cents (900) ans.

La deuxième vague de migrants viendrait du Jolof, du village de Xatari entre autres, près de l’actuelle commune de Daara Jolof. C’est elle qui, semble-t-il, a été à l’origine de la deuxième fondation de Banan qui, toujours selon nos informateurs, aurait eu lieu trois cents ans après la première. Ceci nous ramène au XIV^e siècle. Ce serait à cette période que remonterait l’installation de la famille Bajaan qui a commencé à organiser l’espace autour de deux villages centres qui sont Banan¹⁰² (qui à l’origine s’appelait Wagadu) et Thiombi,

¹⁰⁰ Lors d’une enquête menée dans les vieux villages du Siñi (Ngay, Kolobaan, Banan en novembre 2007), nos informateurs ont affirmé que la signification du terme renvoie à la position géographique de cet espace qui, jouxtant plusieurs territoires, a reçu diverses populations dont l’identité se rapporte à tel ou tel terroir de ces formations sociopolitiques. Littéralement, *Siñi, (Ci ñii ak ci ñi)* est une expression wolof par laquelle les habitants de cet espace s’auto-désignent et qui veut dire « ceux qui viennent de chez ceux-ci et de chez ceux-là », sous-entendu « de plusieurs contrées, de plusieurs cultures ».

¹⁰¹ A la suite de nos entretiens avec Ibrahima Niang, Imam du village de Kambel, les villages de Kambel et Banan sont les plus anciens de cette contrée que l’on appelle Siñi ; Ils ont été fondés par les Soose il y a de cela neuf cents (900 ans)ans. Kambel est un patronyme soose et les Njaay venus du Jolof ont refondé le village tout en conservant son nom d’origine et y ont accueilli les Niang, une famille islamisée venue elle aussi de Aafé qui se trouve au Jolof». (Entretien avec Ibrahima Niang, imam du village de Kambel, (novembre 2007).

¹⁰² Les toponymes Banan, Combi et Ngay sont, selon toute probabilité, des termes Pél. Les deux premiers servent à désigner, dans cette langue, des arbres, tandis que le dernier signifierait dans le contexte où il a été

village qui a disparu, mais dont le nom revient régulièrement dans les récits comme ayant été le siège à partir duquel, la famille Bajaan a dirigé les communautés établies sur ces terres. Le titre de *Barban* est connu au Saalum comme celui que portait le chef de la famille Bajaan et il apparaît dans les sources des voyageurs cap verdiens tels qu'André Alvares De Almada et André Donelha dont les récits datent du milieu du XVI^e siècle. Parlant du roi précédent celui qu'il a trouvé au Saalum (c'était en 1576) et qui répondait au nom de Bummi, Alvares de Almada rapporte qu'il s'appelait Lagatir Balhana.

Selon Jean Boulègue¹⁰³, commentant un passage du texte de A. D'Alamada, Lagatir Balhana peut correspondre au roi Lat Thilor Badiane qui occupe le sixième rang dans la liste des Buur Saalum, suivi de Wal Bummi Jelen¹⁰⁴, comme présenté par A.B.Ba. De son côté, parlant du Saalum, A.Donelha qui a remonté la Gambie jusqu'à Kantora (en 1585), note lui aussi, que « Plus au sud, tout contre le Rio de Gambea, se trouve un autre royaume, un peu plus grand, et également de Berbessis. Il appartient au roi Borbuanam. Passé ce royaume, on arrive au grand et beau rio de Gambea ». [Pour Teixeira Da Mota], « le royaume un peu plus grand est celui du Saloum. Quant au roi en question, on doit noter [souligne t-il] que la relation anonyme, relative à D ? Tomas Lamba (c.1600), indique, parmi les royaumes dépendant du grao – Fulo, celui de « Baruanam », ou Bar. Peut-être corruption de « Bor » roi en pays wolof. Il semble

utilisé, « monter sur un arbre ». Selon notre informateur Madiop Mbaay, Banan désigne l'arbre que les wolof appellent Wén (*Pterocarpus-ericaceus*) (Banan, novembre 2007)

¹⁰³ De Almada A.A., *Brief Treatise on the Rivers of Guinea*, traduction et brève introduction et notes sur les chapitres 13 et 19 par Hair, P.E.H. et notes de Jean Boulègue pour les chapitres de 1 à 6. Pour l'utilisation des étudiants de l'université de Liverpool, Juillet 1984. Le document est titré *Brief Treatise on the rivers of Guinea. Being an English translation of a variorum text of Tratado Breve dos Rios De Guine (1594)*, organize by the Late Avelino Texeira da Mota. Together with incomplete annotation.

¹⁰⁴ Ba A.B., op. cit., p.828.

¹⁰⁴ Donelha A., *Description de la serra Leoa et dos Rios de guine du Cabo verde (1625)* Junta de investigações científicas do Ultramar. Centro de estudos de cartografia antigua, Lisboa 1977 (Traduction de Da Mota A.T.)

plausible que le « Borbuanam » soit le marabout Eli- Bana, qui à la fin du 15^e siècle et au début du 16^e siècle dominait la partie orientale du Saloum »¹⁰⁵.

S'il est impossible que « Borbuanam » soit le marabout Eli Bana, un contemporain de Mbegaan Nduur, on peut malgré tout faire le rapprochement du « Borbuanam » dont parle A. Donelha au Buur Saalum Lathilor Bajaan, *Barban* de la famille Bajaan dont le fief se trouve au Siñi. Selon Abdou Buri Ba, au Saalum,

*dans l'entourage immédiat du roi, il y avait un chef appelé Bamban qui commandait le village de Nguer et dont la famille était Badiane. Il jouait un rôle important et avait un droit d'intervention auprès du Buur.*¹⁰⁶

Il commandait tous les villages polarisés par le terroir dont Banan était le plus important. Ce sont les Bajaan qui ont accueilli les familles arrivées plus tard parmi lesquelles il faut noter celles des Jaw, Joob, Fay entre autres. Leur alliance avec les Jaw a permis à ceux-ci d'aller défricher des terres situées un peu plus au Sud du terroir et d'y fonder la localité de Ngay¹⁰⁷. Les Joob s'étaient installés à côté du village de Banan qui, du coup, se retrouva avec deux quartiers : Banan Wagadu et Banan Njoobeen. Selon El hadji Fay, Banan était le premier « Peey »¹⁰⁸ du Siñi. Quant aux Bajaan, secondés par les familles Fay, ils ont dirigé la migration venant de Xatari et ont commandé ce terroir, avant que Ngay, où se trouvaient les Jaw, leurs neveux, ne prenne le relai.

Porte d'entrée ou de sortie du Jolof, l'unité territoriale du Siñi englobait les deux terroirs de Banan et Ngay et se prolongeait à l'Ouest vers le Bawol, au Sud-ouest vers les

¹⁰⁵ Donelha A., *Description de la serra Leoa et dos Rios de guine du Cabo verde (1625)* Junta de investigações científicas do Ultramar. Centro de estudos de cartografia antigua, Lisboa 1977 (Traduction de Da Mota A.T.)

¹⁰⁶ Ba A. B., *op. cit.*, p. 818. A la place *Bamban*, il faut plutôt lire *Barban* (plus proche d'ailleurs par la prononciation de « Borbuanam » noté par Donelha) qui semble être une contraction de *Buur* Banan. Nous avons eu la chance de rencontrer au village de Banan, celui qui devait porter le titre, n'eut été son appartenance à la religion musulmane qui, selon lui, le lui interdit. Le *Barban* résidait au village de Thombi qui aujourd'hui est devenu un *gent* (village abandonné).

¹⁰⁷ Jusqu'à présent, c'est un descendant de la famille Jaw qui porte le titre de Jaraaf dans le village de Ngay.

¹⁰⁸ *Peey* est un terme wolof généralement traduit par capitale, mais nous pensons que quand les informateurs l'utilisent, il renvoie à la réalité que l'on rend par le terme de terroir en français.

terres du Siin et à l'Est vers l'espace qui allait devenir le Ndukuman, alors zone de parcours des nomades Pél à la recherche de pâturage. Cette situation géographique a fait du Siñi une terre d'accueil et de brassage de populations, des migrants (Pél, Wolof, Seereer) qui y sont arrivés avec des motivations diverses. L'importance de cette unité territoriale est fréquemment relevée par les différentes sources. Pinet Laprade en 1865 en parle comme « une province enveloppée de vastes forêts, très peuplée avec des puits nombreux et peu profonds.... d'abord occupée par les Sérères qui eurent pour voisins une petite tribu émigrée du Djolof et commandée par la famille Ndiaye. Ils vécurent en bonne intelligence avec elles. Les Ndiaye s'allierent à la famille des Guélouar, et leurs descendants ont quelques fois régné sur le Saloum. Ils firent adopter par les Sérères, des institutions analogues à celles du Djolof. Ils ont, de tout temps, commandé sous l'autorité des rois du Saloum, la province du Signy, l'une des plus importantes du royaume »¹⁰⁹.

La présentation d'Abdou Buri Ba va dans le même sens quand il note que « le Ngay-Signy était la plus grande des principautés du pays où commandait en général l'héritier présomptif du royaume, appelé *Ba-Ngaye (Buur Ngaye)*. De nombreux souverains y ont préparé leur avènement au pouvoir. C'était une région très riche en bétail, car beaucoup de Peul y résidaient avec le *Ba-Ngaye*, sa famille et sa suite »¹¹⁰.

La description du Siñi faite par ces deux auteurs renvoie à la période pendant laquelle il relevait de l'autorité du Saalum. Leurs descriptions recèlent cependant des éléments qui nous permettent d'avoir un aperçu des caractéristiques qui fondent sa personnalité de base, à savoir sa situation géographique, l'étendue de ses terres bien arrosées et sa richesse en bétail. Il y a là autant d'éléments qui nous permettent de comprendre le rôle central joué par cette unité territoriale dans l'évolution du royaume du Saalum.

Une autre particularité du Siñi réside dans le fait que dans tous les vieux villages où nous nous sommes rendues, nous avons noté la présence de l'essentiel des patronymes que l'on trouve dans la Sénégambie du Nord. A cela il faut ajouter l'absence de la division sociale caractéristique des sociétés Wolof, Seereer et Halpulaar'en. Les *Siñi Siñi* ne semblent pas avoir connu cette hiérarchisation de la société entre Geer et Ñeeño, découlant de la division sociale du travail. C'est une société qui ne connaît pas le phénomène des « castes » et qui, en

¹⁰⁹ Laprade P., « Notice sur les Sérères », *Annuaire du Sénégal et Dépendances pour l'année 1865*, p.141

¹¹⁰ Ba A. B., *op.cit.* , p.820

son sein, n'a pas non plus des populations qui portent la macule servile. Comme le souligne Modou Fay du village de Kolobane,

Nous nous connaissons entre nous, mais notez que dans les temps, si des familles appartenant à la catégorie sociale qu'on appelle forgerons, cordonniers ou autres, arrivaient au Siñi, la première chose qu'elles faisaient, c'était d'enterrer leurs instruments de travail¹¹¹.

Dans le village de Ngay, une croyance tenace veut que la localité n'accepte pas les gens dits de « caste », surtout les forgerons, ces derniers risquant de mourir rapidement s'ils y élisent domicile.

En somme, toutes ces informations nous amènent à croire que cette unité territoriale a été dans les premiers temps de sa formation, un espace de refuge pour des populations frustrées ou à la recherche de terre de quiétude. Le Siñi a ainsi pu servir d'espace de redéfinition identitaire.

Les Terroirs du Sud-est de la rive gauche du saloum

Il n'y a pas beaucoup d'informations concernant cette partie du Saalum avant l'avènement de Mbegaan Nduur. On ne peut pas dire qu'il y a eu constitution d'unités territoriales comme celles du Mbey, du Joñik ou du Siñi, même si A. Sarr pense que ces différents terroirs du Sud-est de la rive gauche, s'étaient organisés en une entité appelée « le Cathiote »¹¹², tandis que selon A. S. Diop « ... antérieurement aux Gelwar, une partie du pays s'appelait déjà « Saalum » du nom justement d'un marabout soninké ou sarakolé, Saalumbu Suwaare. C'est par altération phonétique que le générique Saalum serait venu de l'anthroponyme Saalumbu. A cause de l'instabilité politique, des chefs peul, des principautés ont pu continuer à demeurer animistes et échapper à l'autorité des micro-états théocratiques islamiques. Cette autorité n'a d'ailleurs été effective que sur la rive droite du fleuve Saalum et à l'est du futur royaume du Saalum, dans ce qui sera le Ndukumaan. »¹¹³ Nous n'avons pas d'éléments pour

¹¹¹ Entretiens avec M. Fay., (Kolobane, novembre 2007

¹¹² Sarr A., *op.cit.*, p. 227

¹¹³ Diop A. S., « L'impact de la civilisation manding au Sénégal. La genèse de la royauté gelwar au Siin et au Saalum ». *BIFAN*, ser. B. T.40, N°4, oct. 1978, p. 691

confirmer l'existence de ce royaume (ou unité territoriale) signalé par les deux auteurs, mais, nous ne pouvons manquer de faire le rapprochement des deux informations. (Nous y reviendrons).

A l'exception du Ndukuman, une partie de cet espace dont l'apparition comme territoire délimité remonte à la période de structuration des Buur Saalum, tous les noms de village cités ici, renvoient à une localité.

Cette région qui est située au Nord du Ripp/Badibu et s'étendant plus à l'Est, jouxte le Sabax et le Sanjal, appartient à la zone des mégalithes (monuments de pierres levées). Selon Charles Becker, « La civilisation mégalithique a connu son apogée aux alentours du Bao Bolong¹¹⁴ où l'on rencontre les concentrations les plus fortes de cercles mégalithiques et de pierres taillées »¹¹⁵. Selon cet auteur, « les constructeurs de monuments mégalithiques ne peuvent pas être identifiés grâce aux traditions des peuplements aujourd'hui en place.... L'absence de traditions précises s'explique sans doute [selon lui], par le fait que les peuplements wolof n'ont pas rencontré les populations mégalithiques [sic] à leur arrivée dans le Saalum »¹¹⁶. Comme pour les amas coquilliers et les *tumuli* de sable, nous ne discuterons pas la question relative à l'édification de ces monuments. Dans ce travail, nous tentons plutôt de comprendre le processus d'appropriation et de structuration de l'espace du Saalum ainsi que les facteurs d'évolution politique pour en définir l'identité. Ainsi, cet espace du Sud-est de la rive gauche du saloum qui part de la zone à *ria* (qu'on peut appeler le haut saloum) et se prolonge au Sud jusque sur les rives de la gambie se subdivise en deux :

1-Les parties septentrionale et orientale, semblent avoir été, avant l'émergence du royaume du Saalum, une zone de prédilection des Pël à la recherche de pâturage et de familles musulmanes en quête de lieu d'exercice de leur culte.

¹¹⁴ Le Bao Bolong est un affluent de la gambie dont la vallée peut être suivie depuis les environs de la localité de Kacot (dans l'actuelle région de Kafrine), jusque sur les rives de la gambie. Il arrose les terroirs du Mandax, du Kajmoor et passe près des vieux villages d'Illiassa et de Jumansar dans l'actuelle république de Gambie. Au début du XX^e siècle, il est présenté par le lieutenant Chaudron, commandant le cercle de Nioro, comme un des principaux affluent de la gambie, d'une largeur qui varie entre 800m et un Km et qui est presque à sec pendant la saison sèche (Chaudron, « Etude sur le Cercle de Nioro-Rip », 1901, A.N.S. 1G.283)

¹¹⁵ Becker Ch., « Essai sur l'Histoire du Saalum », *Revue Sénégalaise d'histoire*, n°1, 1981, p.5

¹¹⁶ Id., *Ibid.*, p.6

Les anciens villages de Saña¹¹⁷, Nanjigi¹¹⁸, Njigi et l'actuelle ville de Kafrine¹¹⁹, qu'on y trouve ainsi que les campements pël n'ont pas constitué des unités territoriales. C'est après la formation du Saalum que le Ndükumaan a entamé la construction de sa personnalité, sous la direction de la famille Ndaw qui en avait la charge administrative.

2- La partie méridionale a accueilli très tôt, dans la zone qui jouxte les berges du fleuve Gambie, des populations venues de l'Est¹²⁰, même si on peut penser que cette longue pérégrination a pu comporter des escales dans des régions comme le Bambuk, le Wuli ou le Ñani voisin.

Dans cette zone où se trouvent les localités de Kawur et Balañgar qui ont été des points de traite importants dans le territoire du royaume du Saalum, il n'y avait, avant l'avènement de Mbegaan Nduur, que des villages localisés le long du Bao Bolong et dont les plus importants polarisaient autour d'eux, un espace/terroir(*Peey*). Ce sont principalement ceux de Mandax, et de Kajmoor. L'unité territoriale du Pakala n'était pas encore formée.

¹¹⁷ Selon une information recueillie à Kaffrine (en avril 2004) auprès de Mamadou Ndaw Seun, Le village de Saña a été à l'origine le campement d'un Pël du nom de Ogo Sylla. Il a occupé les lieux avec son énorme troupeau de vaches dont la bouse a fertilisé le sol. L'importance des récoltes de mil (*Saño*) dont les épis étaient étalés sur des abris provisoires, (*Mbaar* en wolof), terme qui serait à l'origine du nom du village (*Saña Mbaar*) donné par les wolof qui allaient s'y ravitailler en période de soudure.

¹¹⁸ Selon Alpha Diop Bondi (Entretiens d'avril 2004 à Nanjigi), « le village de Nanjigi n'a pas été fondé par la famille Diop. Nos aïeuls qui étaient des musulmans y sont venus il y a quatre cents (400) ans, mais ils y ont trouvé un puits creusé par les Soose ». *Entretien avec Alpha Bondi Diop, Nanjigi, avril 2004*.

¹¹⁹ Selon Ibo Mbergane, un de nos informateurs de Kaffrine, c'est le Pël Ngange Ka qui est le premier à s'être installé dans le lieu qui deviendra Kaffrine. C'est après lui que les Soose sont arrivés. Pour Mamadou Ndaw Seun, c'est le marabout Saalum Suaré, en compagnie de ses talibés Albine Loo, Alfaqe Jaane, Juwaake Càll à la recherche de point d'eau qui décidèrent de s'y installer (*Ikafrijan* qui donnera le nom de Kaffrine est un terme manding qui signifie „étalons les nattes“, pour nous installer). Ces manding y avaient trouvé un Seereer du nom de Ngor Diboor établi dans l'actuel village de Ngodiba. La version de Alioune Sarr mentionne aussi la présence des familles de Ngor Luum et Ngor Diba, ainsi que celle du cordonnier Dioudiouba Mbow que les Ndaw ont trouvé à l'emplacement de Kaffrine. Toutes ces versions montrent que l'espace qui est deviendu le Ndükuman a accueilli des populations d'horizons divers (Pël, seereer, populations de culture mandeng) installées dans des villages et sans organisation politique au moment de l'arrivée des Ndaw.

¹²⁰ La plupart des informateurs disent venir de l'Est (*Penku*). L'Est pouvant signifier alors l'espace Soninke ou celui du Mande.

Les deux terroirs avaient du, jusque là, évoluer dans la mouvance de l'espace culturel des Mandeng dont les structures politiques étaient établies le long de la rive nord de la gambie. Ils ont été plus tard intégrés dans le territoire commandé par les Buur Saalum. Les traditions relatives au peuplement du Badibu, du Sanjal et du Sabax en gambie, évoquent, de manière unanime, l'ancienneté de la présence de populations soninke et mandeng¹²¹. Il faut cependant noter que selon les traditions, l'une des plus anciennes familles sinon la plus ancienne famille établie dans cet espace semble avoir été celle des Luum. Dans les récits de fondation de la plupart de ces villages, les informateurs parlent soit de l'alliance que les fondateurs ont conclue avec le génie de la brousse dont le patronyme était Luum, soit des fondateurs eux-mêmes qui portaient ce patronyme. Nous prendrons deux de ces récits pour illustrer notre propos.

Ainsi, pour Alioune Sarr,

« Kandikounda^{121bis} a été fondé par Boufoutikouly Loum. Il vivait dans un grand trou, qui se trouvait dans le tronc d'un baobab. Un chasseur venant du Niani constata que depuis qu'il était venu dans les contrées de Kandikounda, il commençait à rater tout son gibier. Il s'assit sous l'ombre du baobab et se plaignit. Il entendit une voix lui dire : « la brousse a un propriétaire ». Il lui demanda donc qui en était le propriétaire. Il lui répondit : « c'est moi ». La voix dit au chasseur que s'il tuait l'oiseau nommé « propre », il ne raterait plus jamais le gibier. Un autre homme, Valy Mang Kandi¹²², de passage, s'installa sous le baobab, et dit « j'ai trouvé un pays ». Mais Bafouti, sous le baobab, lui répondit : « on ne trouve pas un pays avec son propriétaire ». Valy lui demanda donc du moins une place pour habiter. Il alla ainsi aux Faroy (bords des rizières), mais Boufouti lui dit qu'il ne voulait pas entendre ses « Dioundioungs . Il

¹²¹ Ba A. B., *op.cit.*, p. 825-827; Sarr A., *op.cit.*, p.245- 246 ; Ba T.O., « Essai sur le Rip (Sénégal) », *BIFAN*, Ser. B, n°3, 1957 ; Samb J., chroniqueur à Radio Gambia, émission enregistrée en 1975, ; Cissoko S.M., & Sambou, K., *op.cit.*, 1969

^{121bis}. Ce toponyme est un mot composé. L'élément *Kunda* a, de nos jours encore, une résonance soose/mandeng. On parle de *Gassamakunda* pour dire "chez les Gassama", de *Tourékunda* pour dire "chez les Touré". Sur cette base, on peut suggérer que le toponyme a été donné à la localité par des mandingophones.

¹²² cf., note 468, p.166

désobéit et Bafouti alla percer ses tambours et les enterra. On dit qu'à l'endroit où on les a enterrés, se sont dressés des fromagers qui servent à des « tours » (rites traditionnels). Sur ce fait, Adiouma Sarr, le compagnon de Valy Mang, s'en alla vers Bafouti. Ce dernier lui dit d'aller s'installer vers le Sud et de baptiser le village du nom d'Adiouma sar Koto. Valy Mang prit la fuite et mourut dans le fogny, chez les Diola ».¹²³

Sur la fondation du Badibu, Abdou Buri Ba note que l'appellation de ce territoire

a été donnée en souvenir du patriarche qui avait découvert le pays. En effet, l'ancêtre de la famille Loum, appelé Kandi, a donné au pays le nom de son fils Badibu Koli. Les Loum [dit-il] étaient des Manding à leur arrivée. Ce pays est également désigné comme le Rip ; ce sont les Wolof qui ont utilisé ce mot pour qualifier l'état marécageux du sol au cours de l'hivernage »¹²⁴.

L'un des constats est qu'on note chaque fois l'apparition de patronyme Luum dans tous ces récits de fondation. La mémoire des habitants ne peut pas remonter plus loin et, dans le récit d'Alioune Sarr, l'ancêtre de cette famille se confond même avec le génie de la brousse qui habiterait dans le creux d'un baobab, faisant corps avec la nature. A cela il faut ajouter le fait que dans les récits élaborés par la mémoire collective pour présenter les colons venus de l'Est, tous les protagonistes sont liés à cette famille Luum dont les membres peuvent être considérés comme les autochtones, c'est-à-dire les plus anciennement établis dans cet espace.

Les Luum se retrouvent ainsi dans les différents terroirs qui se sont structurés entre le haut saloum et la rive nord de la gambie. Ils y sont toujours considérés comme les autochtones et même après l'intégration desdits terroirs dans le Saalum, leur pouvoir de premier occupant a très souvent été respecté.

Ainsi, dans le Mandax où très tôt des familles wolof venues du Jolof se sont installées, quand les Buur Saalum nommaient un Bummi¹²⁵, ce dernier était obligé, avant de prendre fonction, d'aller se présenter au village de Kacot où un membre de la famille Luum, descendant de Coot Luum, se chargeait de le faire accepter par les esprits (*Tuur*) qui veillent

¹²³ Sarr A., *op.cit.*, p.245

¹²⁴ Ba A.B., *op.cit.*, p.825

¹²⁵ Le Bummi était celui qui, dans une unité administrative, représentait le souverain.

sur la contrée¹²⁶. Le village de Kacot a dû occuper une place importante dans ce terroir puisque, jusqu'au XIX^e siècle, il avait encore son propre chef qui, même s'il relevait de l'autorité du Buur Saalum, portait encore le titre de Buur Kacot.¹²⁷

Au Kajmoor, village centre du terroir du même nom, la famille Ndiaye, exilée du Jolof suite à une crise de succession dans ce royaume, s'était installée et avait noué des alliances avec les femmes du lignage Luum. Selon Abdou Buri Ba, il s'agissait de Biram Njeme Eler Ndiaye qui avait épousé une femme de Djiguimar du nom de Loum. Le Kajmoor qui relevait du Badibu (était habité majoritairement par des Soose. Ce sont les rois du Saalum qui ont soutenu les familles Ndiaye qui s'y étaient installées, leur ont donné la fonction administrative de Bummi et ont inclus, dans leur espace de commandement, les villages tukulér qui portent le toponyme de Jama. C'est ici le lieu de signaler la présence assez ancienne de colons tukulér, compagnons d'Ely Bana qui se sont établis au Saalum dans le courant du XV^e siècle. Dans ses enquêtes, P. Pélissier a noté que dans cette zone, il y avait un fond de population tukulér autour du village de « Dabali, [lequel] aurait été fondé par des vassaux d'Ely Bana, le premier *bour* Saloum d'origine toucouleur, que celui-ci aurait fait venir du Dimar »¹²⁸. Quand le même Ely Bana a été vaincu par les forces alliées à Mbegaan Nduur, ses partisans sont allés rejoindre ce premier noyau installé au Sud -est de Kawone et ont fondé les villages connus sous le nom de village Jama, toponyme rappelant leur pratique de la religion musulmane¹²⁹.

Mbey, Joñik, Siñi, terroirs et localités établis au Sud et à l'Est du haut saloum, voilà dans ses grands traits, l'espace que devait structurer Mbegaan Nduur et auquel

¹²⁶ Selon notre informateur ,Kéba Luum du village de Kacot, il y'avait un baobab qu'on appelle Yéeri-Yéeri à côté du village de Mandaax. Une fois nommé, le représentant du roi devait venir à Kacot et à partir de là, se rendre sous ce baobab dont il devait faire trois fois le tour avant de s'installer à Mandax, sous peine de ne pas durer dans ses fonctions. Ceci peut être perçu comme l'expression par laquelle les "autochtones" (les plus anciens occupants) perpétuaient l'illusion de leur "victoire" sur leur tard-venus fondateurs du pouvoir politique.

¹²⁷ Noirot E., « Notice sur le Saloum », *Journal Officiel du Sénégal*, 1892

¹²⁸ Pélissier P., *op.cit.*, p.478

¹²⁹ Au cours de nos enquêtes dans un des villages Jama, nos informateurs nous ont expliqué qu'en fait Jama renvoie à mosquée (*en halpulaar*) et que, si les différents villages fondés par les compagnons d'Ely Banna ont ce terme accolé à leur toponyme, c'est pour se distinguer des autres villages qui n'avaient pas de mosquées et où par conséquent, l'Islam n'était pas encore présent. (Entretiens avec un groupe de notables à Diama Mbayenne, janvier 2012).

on donne le nom de Saalum. Ils forment aujourd’hui des parties des régions administratives de Kaffrine, Kaolack et Fatick. Il est traversé de part en part par un cours d’eau du même nom : le saloum. Avec les autres éléments de l’environnement, ce cours d’eau a constitué, pour l’essentiel, un des facteurs qui ont permis à des communautés venues de divers horizons de s’y installer, de l’organiser et de se façonner une identité propre.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Chapitre II : Environnement et Potentialités économiques

1. Saalum et saloum : un Territoire et son cours d'eau

- D'où vient le terme Saalum et que désignait-il au début ?

Selon toute probabilité, depuis au moins le milieu du XV^e siècle, ce que fut le territoire du Saalum était fréquenté par des voyageurs européens qui, jusqu'au début du XVI^e siècle, n'ont pas usé de toponyme ou de celui de Saalum, pour le nommer. C'est à partir du titre Buur que portait le souverain du Saalum que les Portugais, qui n'allaien pas à l'intérieur des terres, ont donné le nom au cours d'eau dont l'embouchure avait été atteinte depuis 1446 par Nuno Tristao¹³⁰. Par ailleurs, il est retenu que c'est seulement en 1506, que pour la première fois, le terme *Brosalo* dans lequel on a vu la plus ancienne mention du Saalum, est mentionné dans les sources européennes. Chez le compilateur Valentim Fernandes, on lit qu'en « 1455, a été découverte la rivière des barbacisjs De là à la rivière de Gambie, la côte est basse et pleine d'arbres et très agréable. Du cap dos Mastos¹³¹ jusqu'à la rivière de Gambia, il y a 25 lieues¹³² et dans l'intervalle, se jettent trois rivières :

-La Rivière de Joala : les navires n'y entrent pas parce qu'elle est petite.

-La rivière des Barbacijs qui s'élargit à l'intérieur et forme deux bras.

¹³⁰Dans son ouvrage traduit sous le titre de *Description de la côte occidentale d'Afrique (Sénégal au cap de Monte, archipels) 1506-1510.*), Valentim Fernandes parle de la rivière des *Barbacis* [qui semble renvoyer au Siin]en 1455. Mais, dans sa note de commentaire, Da Mota souligne qu'il s'agit de « l'embouchure du Saloum qui débouche dans la mer à la barre de Sangomar. Elle fut en réalité atteinte dès 1446 par Nuno Tristao et non en 1455 ».

¹³¹ Il s'agit de l'actuel Cap de Naze près de Poponguine, essentiellement peuplé par les Seereer Saafen. Selon Texeira Da Mota et alii (commentant l'ouvrage d'André Donelhas), « ce cap fut découvert en 1445 par Alvaro Fernandes qui lui aura donné ce nom parce qu'il y avait là, d'après Zurara, beaucoup de palmiers secs sans feuillages ... son nom fut défiguré en cap Naze forme usuelle aujourd'hui » [1977]. Sur l'évolution de ce nom et sa localisation, voir Texeira Da Mota [1950, p. 99-102 »(Texeira Da Mota & Alii, *op.cit.*, 1977, p. 281, note 205.

¹³² La lieue est une mesure linéaire de valeur variable. Si nous prenons la lieue kilométrique (soit 4km), cette indication donnerait alors $4 \times 25 = 100$ kms. La lieue terrestre (4,444km) nous donnerait : $4,444 \times 25 = 111,1$ kms, alors que la lieue marine (5,556) nous donnerait une distance de $5,556 \times 25 = 138,9$; cette dernière évaluation nous semble être plus proche de la réalité.

Celui qui va vers le nord s'appelle le *Broçalo*

L'autre bras qui va vers le sud-est s'appelle *Borjoñiq*.

-La troisième rivière s'appelle le Lagos et un petit bateau peut y entrer.¹³³. Dans cette rivière de Lagos, il y a une région près de la mer qui s'appelle Gebandor»¹³⁴.

Si le terme *Broçalo* renvoie, chez V. Fernandes, au cours d'eau du saloum, il fait penser malgré tout, si on procède à la décomposition du mot, au titre Buur Saalum, c'est-à-dire souverain du Saalum.

Ainsi, c'est seulement au début du XVI^e siècle, que le toponyme Saalum apparaît dans les sources écrites. Par la suite, les auteurs Cap-Verdiens qui ont fréquenté la côte ont parlé du royaume et du fleuve saloum et les ont nommés en accolant, eux aussi, le titre du souverain à celui du nom du royaume.

Dans son *Tratado breve dos rios de Guine do Cabo Verde*, Andre Alvarez d'Almada dit s'être trouvé en

1566, dans le *Borçalo* [ici, il s'agit du territoire donc] dont le roi était en guerre avec les Jolofes ses voisins Le territoire sous la domination de ce roi de Borçalo s'étend sur plus de quarante lieues du côté du fleuve Gambie ; il couvre plusieurs lieues à l'intérieur du pays des Mandingues¹³⁵

¹³³ Dans les notes de Da Mota, cette description renvoie à :

-l'actuelle rivière de Joal (rivière de Joala),

-à celle du Saalum (Brosalo) et pour

-borjoñiq. Pour ce dernier cas, en isolant le préfixe Bor, (*Buur*, c'est-à-dire roi), on retrouve le vrai nom, à savoir Joñiq . Selon lui, « Il y a encore dans la région, le toponyme Guior Guionic, donné à un cours d'eau qui communique dans la réalité avec le saalum. Pour le Lagos, il s'agit de la rivière jumbas (Diombos) tandis que la région près de la mer qu'il nomme Gebandor renvoie à ce que Duarte Pacheco Pereira (1505) disait de cette région qui, depuis la rivière saloum jusqu'à la rivière gambie, s'appelait Gibandor. Des cartes hydrographiques anglaises ont aujourd'hui une île de jefandur à l'embouchure de la rivière jumbas. La rivière de bandiala est très proche de la rivière jumbas et les deux communiquent ».

¹³⁴ Fernandes V., *Description de la côte occidentale d'Afrique (Sénégal au cap de Monte, archipels)* 1506-1510, 1951, p. 27- 29

¹³⁵ D'après une traduction (en français) du Chapitre du "Tratado breve dos rios de Guine (1594)" de André Alvares de Almada décrivant le royaume du Saalum, par Moustapha Bangoura, (cf., Mélanges offerts en hommage au Professeur Mbaye Guèye. Publication des Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Dakar, UCAD, janvier 2009, P.728

Au XVII^e siècle (en 1669 plus précisément), le Cap-verdien Francisco de Lemos Coelho dans sa *Description de Guiné de Cabo Verde à la Serra Lioa*, parle du fleuve *Borçallo*. Selon lui,

La rivière de Palmeirinha, constitue la démarcation entre le royaume de Joalla et celui de Borçallo ; mais celui qui se rend au Borçallo en navire ne l'emprunte pas parce qu'il y a entre cette rivière et le fleuve Borçallo quelques îles désertes, qui obligent à un grand détour. En face de ce fleuve de Borçallo, se trouvent les basses de Bassangamar, qui pénètrent dans la mer sur plus d'une lieue¹³⁶.

Ainsi, jusqu'à la fin du XVII^e siècle, le territoire sur lequel s'est érigé le royaume du Saalum est nommé *Broçalo* ou *Borçallo* par les sources portugaises et cap-verdiennes qui utilisent le même terme pour désigner le souverain, l'espace et le fleuve qui le traverse.

- Les variantes du terme :

Variantes du terme	Sources	Epoque
Saalum		
Broçalo ou Brosalo	V. Fernandes	1506
Borbuanam	A. Donelha	1585
Borsalo	A. De Almada	1594
Baruanam	Tomas Lamba	C.1600
Borçallo	F. De Lemos Coelho	1669

On constate que dans ces sources écrites, c'est le titre du souverain « Buur Saalum » qui a servi le plus souvent à désigner le pays. Cela peut signifier que le titre du souverain a été connu (on en a entendu parler avant d'avoir vu le pays) avant le pays, transmis

¹³⁶ De Lemos Coelho F., Traduction partielle de Moraes N.I. De « La petite Côte d'après Francisco de Lemos Coelho (XVIIe siècle) », *BIFAN*, ser. B, t. XXXV, 1973, p. 253

par le biais de populations de la côte et des autres entités politiques de la Sénégambie avec lesquelles les auteurs des relations de voyages écrites ont noué les premiers contacts.

- Mais le terme Saalum lui-même, quelle est son histoire ?

Les enquêtes que nous avons effectuées dans les différents terroirs de l'actuel espace Saalum-Saalum font dériver le toponyme Saalum du nom d'un marabout soninke/jaxanke dont l'alliance avec Mbegaan a permis à ce dernier de sortir victorieux du conflit qui l'opposait au Tukulér Ely Bana (cf. *infra*). Ce serait en l'honneur de ce personnage, Saalum Suwaré, que l'espace nouvellement conquis fut nommé et appelé Saalum.

Si on est d'accord sur le fait que Mbegaan Nduur le fondateur du royaume est à l'origine de la dénomination de cet espace, on comprend alors pourquoi jusque dans la seconde moitié du XV^e siècle, le Saalum politiquement et administrativement non encore structuré, n'apparaît pas dans les écrits des voyageurs de cette période. On constate d'ailleurs que le toponyme Saalum apparaît de manière concomitante aussi bien dans les sources orales qu'écrites.

L'anthroponyme Saalum est ainsi associé au toponyme. Cependant, il y a un fait assez troublant qui a attiré notre attention. Le patronyme Luum, nous l'avons déjà souligné, semble être assez répandu dans la partie du Saalum oriental. Aussi bien dans le Kajmoor, le Mandax, qu'au Siñi¹³⁷, ceux qui portent ce patronyme sont liés aux détenteurs du pouvoir politique et semblent être les autochtones, ou du moins, ils se présentent comme les premières communautés qui ont noué alliance avec les génies du terroir. Il faut signaler que dans cet espace, c'est surtout le peuplement wolof qui prédomine. Cependant, au cours de nos enquêtes en milieu seereer, à Pecc (dans le Joñik)¹³⁸ et à Kawil¹³⁹ (près de Kaolack), nous

¹³⁷ Dans le Kajmoor, ce sont les descendants de Biram Njemé Eler Ndiaye, réfugié politique du Jolof qui s'était allié à une famille Luum, qui sont toujours nommés *Bummi*. Au Mandax, les *Bummi* nommés par le *Buur Saalum* devaient toujours, avant de prendre fonction, avoir l'aval de la famille Luum de Kacot laquelle gérait les relations avec les génies des lieux. Dans le Siñi, les Ndiaye et les Luum du village de Kolobane se disputent l'antériorité de leur installation, même si les Ndiaye sont d'accord pour dire que les Luum sont leurs neveux, puisqu'ils ont pris femme dans cette famille.

¹³⁸ Pecc est un village situé juste à quelques encablures de la localité de Jiloor dans le Joñik. C'est un village célèbre dans les traditions locales de cette zone, car on y commémore une séquence de la saga de l'installation des Gelwaar dans cet espace : c'est le fameux *tuura Pecc* décrit par P. Le Mire, dans son article intitulé « Petite Chronique du Djilor » (cf., *BIFAN*. T. VIII, N° 164, 1946). Selon Babou Loum, notre informateur (qui était aussi le chef du village), la famille Luum a joué un rôle important dans cette localité et c'est elle qui était chargée, au moment de l'intronisation du *Buur Joñik*, de lui faire porter l'oreille d'éléphant dont elle a la garde et qui est un des symboles du pouvoir dans le Joñik.

avons aussi retrouvé des familles de patronyme Luum, toujours liées au pouvoir. À ce stade des recherches, nous ne sommes pas encore arrivés à démêler l'écheveau que constitue leur omniprésence dans cet espace antérieurement ou concomitamment à sa territorialisation. Nous nous contentons de signaler son existence et de poser un certain nombre d'hypothèses.

Il faut noter que le mot Saalum n'est pas un terme Seereer et ne semble pas non plus relever du vocabulaire mandeng ou soninke (nous voulons dire qu'aucune de ces langues ne rend compte de la formation du mot, lequel n'y est pas décomposable), en dépit de la liaison qui est faite avec Saalum Suware. Il est tentant de voir dans le terme, un assemblage fait par les populations wolof immigrées dans cet espace s'étendant de part et d'autre de la moyenne vallée du saloum. Dans l'imaginaire de ces populations wolof, « Boufouti Luum » est le nom du génie des lieux. En *wolof*, on peut tenter une décomposition et rendre compte de la formation du mot. En effet, en recourant à la syntaxe de cette langue, on constate que le préfixe Saa, accolé à la racine Luum donne le toponyme Saalum, qui signifierait alors pour un wolofophone, « celui de » pour dire « celui qui habite à Luum ou chez les Luum ».

Cependant, il faut signaler que les wolof qui utilisent cette forme d'altération le font avec une racine qui indique un lieu. Par exemple, pour dire de quelqu'un qu'il habite le Kajoor ou le Waalo, il est courant de l'interpeller par le terme « Saakajoor », « Saawaalo » en lieu et place de Joor-Joor ou Waalo-Waalo. Est-ce à dire dans ce cas que le terme Luum, avant d'être porté comme patronyme par ceux qui ont noué alliance avec le Génie Tutélaire de ce lieu , a d'abord été l'appellation d'un espace comme c'est le cas pour le Waalo ou le Kajoor ?

Il nous est très difficile de fonder de manière cohérente cette hypothèse, faute de données probantes. Cependant, comme le note Fernand Braudel,

¹³⁹ Le village de Kawil a été fondé au début de la colonisation française (donc c'était vers la fin du XIX^e siècle voire au début du XX^e siècle) par une famille de patronyme Luum, en compagnie d'une autre, de patronyme Seck. En fait selon notre informateur, il s'agit d'une refondation parce que Kawil est un ancien village de Soose. Les familles Luum et Seck étaient les gardiens du culte de *Mbosse* dans la ville de Kaolack. Ce sont elles qui officiaient au moment de la célébration du culte (le *tuuru Mbosse*) qui a lieu chaque année entre les mois de juin et juillet sur les berges du saloum (cf le texte sur le culte du Mboose en Annexe). Les familles Luum et Seck qui ont emménagé à Kawil descendent des premières familles *seereer* qui ont fondé le village de Kaolack. Elles s'étaient d'abord installées dans l'actuel quartier de Kasnack (en Seereer, Kasnack signifie littéralement le puits des vaches c'est-à-dire les points d'eau où vont boire les vaches).

la dialectologie et la toponymie – l'étude des noms de lieux- branches actives du travail des linguistes- offrent, sur le passé lointain, un prodigieux gisement de connaissances que ni la géographie traditionnelle, ni l'histoire la plus nouvelle n'ont encore exploré... les dialectes (ou ce qui en subsiste), les noms de lieux, plus ou moins altérés(mais les altérations se décèlent et elles aussi témoignent) sont de multiples repères chronologiques, certes difficiles à manier, à mettre ou remettre en bonne place, mais qui éclairent bien autre chose que les réalités somme toute récentes, de la francisation. ¹⁴⁰

En faisant notre cette affirmation de F. Braudel, nous posons le problème du rapport subsumé entre le toponyme, l'anthroponyme et le patronyme.

Pour des auteurs comme Abdoulaye Sokhna Diop, à l'avènement de Mbegaan, « une partie du pays s'appelait déjà Saalum, du nom d'un marabout soninké ou Sarakolé, Saalumbu Suwaare. C'est par altération phonétique que le générique Saalum serait venu de l'anthroponyme Saalumbu »¹⁴¹.

Alioune Sarr évoque, quant à lui, sans détail précis, l'existence d'une entité qui se situait d'après ses sources autour du village de Kacot. « A cette époque [dit-il], le Saloum comportait plusieurs royaumes gouvernés chacun par un roi indépendant. Les régions de Ndukuman, Cayemor, de Mandakhe qui n'existaient pas encore formaient un royaume unique connu sous le nom de Cathiote et dont le roi portait le titre de Bour cathiote ou Soume.... Le Gañik était commandé par le Bour Gañik. Le *tukulër* Saloum Souare gouvernait le royaume qui porte encore son nom et qui s'étendait de Corki à Thiombi¹⁴². Le Laghem dépendait du Bour Ngapakhe et le Diognick du Bour Diognick ».¹⁴³

¹⁴⁰ Braudel F., *L'identité de la France, Espace et Histoire*, Flammarion, 1990, p.92

¹⁴¹ Diop A. S., *op.cit.*, p. 691

¹⁴² Il ne faut pas confondre le « Thiombi » signalé par Alioune Sarr et qui d'après la description qu'il donne se situe dans le Siñi (nous en avons déjà parlé), au village de Combi lequel est situé à quelques kilomètres à l'Ouest de Kawoon, dans la zone de passage entre le Saalum et le Siin. Ce combi, bien que localisé dans un espace occupé par des Seereer, a été fondé selon les informations recueillies dans le village, par un Hal pulaar originaire du Fuuta, et qui est passé par le Jolof avant de venir s'y installer.

¹⁴³ Sarr A., *op.cit.*, p. 228

Si ces propos évoquent “le Saalum à la veille de l’avènement de Mbegaan Nduur, celui-ci aurait, dans ces cas, mis en place une sorte d’union entre l’unité territoriale du Mbey (regroupant les terroirs de Gañik, Ngapax, Mbudaay, Seelik), l’espace partant de Corki (village situé aux portes du futur Ndükumaan) jusqu’au village aujourd’hui disparu de Thiombi dans le terroir de Banan (ce qui correspond à ce que nous avons défini comme étant l’unité territoriale du Siñi¹⁴⁴), auquel sont venues s’ajouter les régions orientales parsemées de villages dont le centre se trouvait autour du village de Kacot, le Joñik restant un allié autonome.

Sur la base de ces versions, le territoire dénommé Saalum n’était donc pas un *no authority’s land* à l’avènement de Mbegaan Nduur. Il y avait, à l’intérieur de cet espace, des communautés organisées dans des villages- terroirs dont certains existent encore et ont gardé en mémoire les récits de leur fondation. Il demeure néanmoins que l’essentiel des sources orales s’accordent à dire que Mbegaan fut le premier à avoir réuni l’ensemble de cet espace en une entité politique organisée autour d’un pouvoir central. Au sommet de celui-ci, se trouve le « *Buur Saalum* » qui, dans les sources portugaises, prend la forme de « *Broçalo ou Borsalo* ». Il apparaît donc comme le fondateur du royaume.

Comment se présentait alors l’environnement de l’espace sur lequel il a bâti son royaume

2. Cadre physique

Il s’agit ici de définir le Saalum en tant que donnée de nature et non comme acquis de culture. A travers les écrits des voyageurs, cet espace apparaît comme une zone de transition entre les parties septentrionale et méridionale de la Sénégambie. Contrairement à ceux des royaumes de la Sénégambie septentrionale, l’espace Saalum Saalum en tant que donnée naturelle n’a été exploré par les Européens que tardivement. C’est seulement dans la seconde moitié du XIX^e siècle, quand les Français en ont entamé la conquête, que nous avons des descriptions assez détaillées de ses différentes parties. Cette introduction sur l’environnement

¹⁴⁴ Selon Alioune Sarr, cette partie était gouvernée par Saloum Souaré et portait déjà le nom de Saalum.

naturel du Saalum met en exergue un espace à l'aspect géographique marqué par l'importance du réseau hydrographique, la fertilité des sols et une bonne végétation forestière.

Notre propos n'est pas de faire une analyse géographique, paléobotanique et/ou paléozoologique. En parlant du cadre géographique, nous voulons seulement mettre en exergue les éléments qui ont pu être favorables à la construction rapide d'une formation politique forte et qui ont pu jouer un rôle dans la cristallisation, dans l'imaginaire des Sénégalais, du sentiment d'un Saalum (*Eldorado*) terre d'abondance et de richesse.

L'identité du Saalum se reflète déjà dans son cadre environnemental. Dans un article publié dans la *Dépêche coloniale*, Camille Guy essaie de décrire les limites naturelles du Sine Saloum et y trouve une certaine unité. Pour lui,

*C'est la vallée du Saloum qui constitue l'axe et comme la colonne vertébrale de cet organisme géographique. Rien n'est d'ailleurs plus impropre que de donner à cette masse d'eau le nom de rivière. Ce n'est qu'un bras de mer qui s'enfonce profondément dans les terres et qui s'irradie en un nombre infini de marigots et dont les terres restent salées, sauf pendant l'hivernage, les deux mois durant lesquels la pluie tombe.*¹⁴⁵

Cet auteur a mis en exergue des éléments qui donnent une certaine unité géographique (entendons « unité du cadre physique ») entre les terres du Siin et celles du Saalum. Selon lui, les deux espaces forment une sorte de continuum depuis le Sud –Est du Bawol jusqu'à la rive nord du fleuve gambie. En fait, c'est le bras de mer du saloum qui en a façonné les cadres et limites naturels puisque

Le sol lui-même, dans la majeure partie du pays est lui aussi, un produit de l'océan et des rivières. C'est le Thann, mélange du limon arraché des collines de Gambie par le Saloum ou des ondulations des pays sérères par le Sine et du sel que laisse le retrait de la mer ... Région étrange, en vérité, où l'eau et la terre se confondent et créent une sorte de zone mixte où l'eau est remplie de terre et où la terre est gorgée d'eau. Si de cet immense fossé, on se dirige vers l'Est, on

¹⁴⁵ Camille G., « Le Sine Saloum », Extrait de *La Dépêche Coloniale*, N°4595 de Septembre 1910

*trouve bien vite la fin du Saloum avec les collines qui furent les berges d'anciens affluents du fleuve Gambie. Ces cours d'eau sont presque tous desséchés et ont laissé à leur place, des ravins très profonds : (comme dans le Mandakh) où la végétation reste active et verdoyante, même en pleine période de vents d'Est.*¹⁴⁶

Cette fascinante description, faite au début du vingtième siècle, a l'avantage de présenter, même si c'est de façon schématique, à la fois les parties occidentale et orientale de notre zone d'étude. Les différents éléments naturels qui ont façonné cet espace et fondé son identité géographique s'y retrouvent tous : il s'agit d'un espace qui part de la côte, domaine des basses terres lesquelles s'élèvent insensiblement au fur et à mesure que l'on s'oriente vers l'Est. La constante, c'est non seulement la présence de l'eau qui est source de vie, sinon la vie elle-même, mais encore l'influence de tout ce qui va avec cet élément à savoir aussi bien le sel que les limons, autant d'ingrédients qui donnent à cet espace une identité particulière.

L. Aujas souligne la même chose en parlant de

*La basse vallée du Saloum [qui] est le domaine des Tann qui sont des dépressions marécageuses ; on y trouve un composé de limon et de sel : le poto-poto..... Le Saloum projette dans l'intérieur des terres une série de bras qui sont autant de chenaux ou « marigots » ouverts aux cotres et aux pirogues indigènes. L'aspect de la partie voisine de l'océan jusqu'à Bathurst est celui d'un vaste réseau fluvial enserrant des îlots de terres basses argileuses ou sablonneuses, bordées de grands palétuviers : c'est la région dénommée le Bas-Saloum. : Région fertile, de même nature que la basse Casamance, région de palmeraie et de bois assez denses....*¹⁴⁷

En 1953, l'administrateur de la subdivision de Foundiougne, un certain Lhomme, en fait une description plus précise encore que celle d'Ernest Noirot et de Louis Aujas.

¹⁴⁶ *Ibidem*

¹⁴⁷ Aujas L., « La Région du Sine - Saloum : Le port de kaolack », *Extrait du Bulletin du Comité d'Etudes historiques et Scientifiques de L'AOF*. T. XII. N° 1-2, Janv-juin, 1929, p.93-94

Le Bas-saloum [écrit-il], est une région naturelle qui se présente en deux zones : la zone maritime ou zone du delta et la zone terrestre ou continentale.

La zone maritime est divisée en trois branches :

-Le Saloum proprement dit au nord,

-le Diombos au centre

-le Bandiala au Sud.

Une multitude de marigots ou Bolong les relient, tandis que le Diombos sépare la zone en deux parties très nettes : Les îles du Gandoul et celles du Ñombato au sud.....

La zone terrestre est subdivisée en quatre :

- Foundiougne et son arrière pays, le Logue, est un ensemble constitué par une île bordée de thann. Il est délimité à l'Ouest par le Saloum et le Gandoul, au Sud par le marigot de Mbellane qui, venant du Djombos, se termine dans le Saloum. A l'intérieur, les sols sont sablonneux et favorables à la culture du mil et de l'arachide, avec des bas-fonds qui servent de rizières.

-La région de Kamatane, d'un aspect plus sévère et plus pauvre que la précédente, est limitée à l'Est par la forêt de Velors, au Sud par la route de Kaolack, à l'Ouest par le marigot de Mbellane et au Nord par le Saloum. C'est une région avec beaucoup de Thann inondé en hivernage. L'arachide, le mil et le riz s'y cultivent.

-Le sud du canton de Jiloor et le canton de Sokone sont pénétrés par les marigots de Mbellane, de Mbill et de Sokone. C'est la grande zone à arachide de la subdivision.

-le Ñombato avec un climat humide, des eaux abondantes et une végétation dense et variée. Peu peuplé, le Ñombato ne présente pas d'agglomérations importantes. Relativement inexploré, tout le centre

du Nombato forme une zone isolée, difficilement accessible en hivernage.¹⁴⁸

Cette présentation met en exergue la caractéristique principale de cette partie occidentale du Saalum, espace parcouru de bras de mer, marigots et Bolong, avec des sols sablonneux propices à la culture du mil et de l'arachide, des bas-fonds pour les rizières, des tann inondés en hivernage, et une végétation dense et variée à mesure qu'on descend vers le Sud, dans le Nombato.

Les trois descriptions sus-citées datent toutes du XX^e siècle (1910, 1929 et 1953). Cependant dans leurs grandes lignes, elles recoupent ce que les premiers navigateurs ont dit de la partie côtière du Bas-Saloum. Dès la fin du XVI^e siècle, André Alvares de Almada, dans son ouvrage *Tratado breve dos rios de Guine*¹⁴⁹, écrit après son passage dans les régions sénégambiennes, fait une relation très détaillée de son voyage. Ce texte, dont la partie traitant de l'espace qui fut le territoire du Saalum vient d'être traduite par Moustapha Bangoura, donne une idée assez précise de l'étendue des terres de ce royaume, même si la dimension géographique n'y est pas prise en compte. Almada constate que le roi du Saalum, du point de vue de l'étendue du territoire sous sa domination est « le maître d'un grand royaume » dont il décrit le début des terres à l'entame du quatrième chapitre de son texte.

A l'entrée de la barre du fleuve appelé Barbacim [en fait il s'agit en vérité, du cours du saloum], plus exactement au sud dudit fleuve, commence le pays du roi de Borçalo. C'est la terre du peuple « barbacim » qui vit à l'entrée de la barre, isolée comme une île, à cause d'un autre fleuve qui rejoint le Barbacim dans sa partie sud. Il se trouve entre le Barbacim et le fleuve Gambie et s'appelle le fleuve Lagos [probablement la rivière Jombos]. Ainsi, cette terre se trouve isolée à cause du cours d'eau qui vient se jeter dans le lit du fleuve des Barbacins. Et ce peuple presque à l'état sauvage n'obéit pas toujours au prince. Par ailleurs, il y a un autre roi de même origine, qui prête allégeance au roi de Borçalo. Il se rend à la cour de ce

¹⁴⁸ ANS., 10D5/11 « Monographie de la subdivision de Foundiougne », par Lhomme, administrateur, juillet 1953

¹⁴⁹ Almada A. A., *Tratado breve do Rios de Guine do Cabo Verde (c.1594)* Publ. Luis Silvera, Lisboa, Officina grafica, 1945, 103 pages.

*dernier à certains moments de l'année où l'on organise de grandes fêtes comme celles appelées « Tabasquios ». De même, en période de guerres, il doit venir avec ses gens prêter main forte au roi de Borçalo.*¹⁵⁰

Dans le reste de son texte, A.A. Almada insiste beaucoup plus sur l'organisation sociale, politique et culturelle du royaume. Cependant, on reconnaît dans sa brève description de la zone deltaïque, l'espace habité par les Seereer Ñominka des îles du Saalum ainsi que ceux du Loog et du Joñik qui, d'après lui, forment un même peuple puisqu'étant du même groupe ethnolinguistique, de même origine pour reprendre les termes de notre source.

Trois siècles après A. A. Almada, E. Noirot décrit la même zone en insistant sur les innombrables marigots qui l'entailent. Il mentionne

*Une crique profonde, le Saloum improprement appelé rivière et des criques de moindre importance qui lui servent d'annexes [et qui] arrosent le pays de Saloum : ce sont les Bolong, les marigots salés. Entre la pointe Sangomar et le cap Ste Marie, à l'embouchure de la Gambie, la côte, vue du large, semble s'enfoncer et former un golfe de peu de profondeur. La côte est coupée par de nombreuses échancrures formant comme autant d'embouchures de rivières dont les principales sont, à mi chemin entre le cap sainte marie et Sangomar, celle de la rivière yambas ; plus au sud, presque à l'entrée de la Gambie, la bouche du Banjala et au nord, séparée du large par la pointe du Sangomar, la grande bouche du Saloum.*¹⁵¹

Cette description, plus détaillée sur les aspects physiques que celle d'A. A. Almada, met plus en exergue le caractère particulier de l'espace deltaïque qui constitue la partie basse du saloum où la terre, l'eau et le sel s'emmêlent, donnant au sol et à la végétation des caractéristiques propres.

¹⁵⁰ Bangoura M., « Du Royaume de Borçalo, pays des « Jalofos » et des « Barbacins », et d'autres choses qu'on y trouve (traduction du chapitre 4 de l'ouvrage du capitaine Andrée Alvares de Almada), in, *Mélanges offerts en hommage au Professeur Mbaye Guèye*, Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, janvier 2009, p.728

¹⁵¹ Noirot E., « Notice sur le Saloum », *Journal officiel du Sénégal* 1892

Dans sa compilation, le père Labat, au début du XVIII^e siècle, a présenté la région des îles du saloum.

Le Royaume de Salum [dit-il], commence au Nord, à la rivière Palmerin et finit au Sud à 2 ou 3 lieues au Nord de la pointe de barre. Il s'étend des deux cotés de la rivière de Salum jusqu'au village de Cahone qui est presque tout joignant l'endroit où la rivière de Gambie se partage en deux branches,¹⁵² dont la plus septentrionale prend le nom de Salum. C'est cette rivière qui, à neuf ou dix lieues avant d'arriver à la mer, se partage en trois branches dont la plus septentrionale se nomme Palmerin, la seconde retient le nom de Salum, la troisième s'appelle Battangamar, la quatrième Bétonde, la cinquième Banquiala, la sixième, Guinac.¹⁵³

Vers la fin du XVIII^e siècle, P. Labarthe donne lui aussi un aperçu de cette côte.

Au sud du royaume de Sin, sont les états de Boursalum. La rivière de Salum, qui les arrose, se perd par cinq ou six branches dans la mer. Chacune de ces branches a une barre qui rend l'entrée de cette rivière inaccessible, excepté à de petites barques. Sans cet inconvénient, elle serait très navigable. On ne donne au royaume de Boursalum que 10 lieues de côtes, mais il s'étend fort avant dans les terres. Une grande partie est située sur la rive droite ou septentrionale de la Gambie.¹⁵⁴

Au début du XIX^e siècle, J. B.L. Durand en fait lui aussi une description détaillée.

Les états du roi du Salum commencent à la rivière de Palméra, limite de l'état précédent[le Siin] et finissent à 2 ou 3 lieues de la pointe de Barre. Ils remontent dans l'intérieur, jusqu'à l'endroit où la rivière de

¹⁵² J.B.Labat qui était un compilateur (et même, selon Charles Becker, un plagiaire de P. Cultru), n' était donc pas venu dans la région qu'il décrit. En témoigne, l'erreur qu'il commet en affirmant une proximité entre Kawoon, la capitale du Saalum et une branche de la gambie.

¹⁵³ Labat J.B., *Nouvelle relation de l'Afrique Occidentale*, Paris, 1728. 5 Vol.

¹⁵⁴ Labarthe P., *Voyage au Sénégal pendant les années 1784-1785, d'après les mémoires de Lajaille, ancien officier de la Marine Française*, Paris, rue Faubourg Saint germain, An X- 1802, p. 116

*Gambie se sépare en 2 branches dont, comme je l'ai dit, la plus septentrionale prend le nom de rivière de Salum. Cette rivière se divise elle-même en six branches dont voici les noms en allant du Nord au Sud : La 1^{ere} s'appelle : Palméra, la 2^e Salum, la 3^e Battangamar, la 4^e Bellonte, la 5^e Banquiale, la 6^e Guianac. Les îles formées par ces six branches sont pour la plupart habitées et cultivées. On prétend cependant qu'elles sont malsaines, surtout pour les Européens. La mer monte dans toutes ces rivières et alors elles peuvent porter des chaloupes ou canots. Quand on est parvenu à la tête de ces îles et qu'on est entré dans la grande rivière qui les a formées, on trouve un canal large et profond, qui porterait des navires si on pouvait les y faire parvenir.*¹⁵⁵

Ces descriptions sont confirmées par l'administrateur Lhomme qui, dans l'aperçu historique qu'il donne de cette région côtière, signale

*qu'elle semble être connue en partie au début du XVIII^e siècle et les cartes de l'époque mentionnent déjà la rivière de Saloum, la rivière de Betente (Betenty), la rivière de Bangwala (Bandiala), la rivière de Guinack (Djinnack).*¹⁵⁶

Il faut cependant signaler que même si toutes les constantes qui caractérisent la côte se retrouvent dans toutes les descriptions sus-évoquées, des erreurs ont continué à s'y glisser et à être recopiées par les différents auteurs. Pendant longtemps, les voyageurs européens ont cru que le saloum communiquait avec la gambie. Aussi bien le père Labat¹⁵⁷ (qui écrit à la fin du XVII^e siècle) que P. Labarthe¹⁵⁸ (dont le texte a été publié en

¹⁵⁵ Durand J.B.L., *Voyage au Sénégal*, T.1, chez Agasse, rue des Poitevins, An X, p. 113

¹⁵⁶ A.N.S. ,10D5/11, « Monographie de la subdivision de Foundiougne », juillet 1953, par Lhomme, administrateur. Les légères variations dans la graphie des noms se comprend si on considère que chaque voyageur ne restitue que ce qu'il a entendu, ou croit avoir entendu

¹⁵⁷ Il faut signaler que le Père Labat n'est pas venu sur cette côte(ce qui peut expliquer les erreurs qu'il fait. Il a écrit grâce aux notes d'A. Brüe et il a même été accusé d'avoir plagié Michel Jajolet de La Courbe.

¹⁵⁸ P. Labarthe a écrit en s'appuyant sur les mémoires de Lajaille ancien officier de la marine française, comme mentionné sur la couverture de son ouvrage.

1802), ont repris cette erreur dans leurs écrits. C'est S.M.X. Golberry qui s'est rendu sur place dans les années 1785-1786, a relevé cette erreur dans la présentation qu'il fait de cet espace. Selon lui,

Les états du bur Saalum méritent une attention particulière à raison de leur situation, de leur étendue, de leur population et de la puissance du chef qui les gouverne. Ce royaume a soixante lieues de longueur, du couchant au levant, sur une largeur moyenne de 25 lieues, ce qui donne une surface de 1500 lieues carrées, dont on estime la population à 300 000 individus. La rivière de salum, dont l'embouchure est située à environ près par 13° 44' latitude nord, et par 15' orientales du 1^{er} méridien de l'île de fer (5°30' à l'ouest de Paris) ne remonte pas dans l'intérieur des terres au-delà de 30 lieues. A cette distance de la mer, cette rivière n'est plus qu'un ruisseau presqu'à sec pendant une partie de l'année. Elle n'a donc pas, comme certains ont voulu le faire croire, de communication avec la Gambie.¹⁵⁹

De ces descriptions, il ressort que le bas-saloum s'est toujours présenté comme une zone d'accès relativement difficile, ce qui explique le fait qu'il ait été assez mal connu par les voyageurs ainsi que le Saalum dont il était une porte d'entrée, comparé aux autres parties de la Sénégambie septentrionale. Cependant, les descriptions nous inclinent à imaginer une région où la présence de l'eau, du limon et du sel constitue un mélange qui, en dehors d'un certain handicap, peut être, si l'on tient compte du type de climat, un certain atout, du point de vue de la diversité faunique et florale, en relation avec les types de sols que l'on y trouve : sols marécageux couverts de mangliers, tann salés, sols sablonneux sur la partie continentale propices à la culture du mil et bas-fonds pour les rizières.

La partie orientale de l'espace que nous étudions part de la moyenne vallée du saloum jusqu'aux abords de la frontière avec le Jolof. C'est vers la fin du XIX^e siècle que nous avons une description de cette région du Saalum dont les caractéristiques sont repérables dans le texte laissé par Ernest Noirot au cours du voyage qu'il y fit en 1890. Dans le but de barrer la route vers la Gambie à Albury Ndiaye, souverain du Jolof en lutte avec les Français,

¹⁵⁹ Golberry S.M.X., *Fragmens d'un voyage en Afrique*, Paris, An X de la République, 1802, p112-113

E. Noirot s'est rendu dans cette partie orientale du Saalum en compagnie du *Buur* Saalum Gedel Mbodj. Il a laissé une description très précise de son itinéraire qui part de Kawoon à Warneo, dernier village du Saalum, situé à sa frontière avec le Jolof.¹⁶⁰ Son texte, très vivant, donne un aperçu de la biogéographie de cette région. Par delà la description qu'il fait de Kawoon, la capitale du Saalum, l'auteur insiste sur la fertilité des sols, la présence des points d'eau, (« les *seyanes*, sortes de fontaines creusées dans le sable au bord même de la mer et qui fournissent de l'eau potable aux habitants, »¹⁶¹), les puits et leur profondeur qui renseignent sur l'élévation du terrain par rapport au niveau des cours d'eau, ainsi que l'aspect physique de la région et les différents villages qui jalonnent le parcours suivi.

En résumé [dit-il], le pays de Saloum est une immense forêt sans solution de continuité dans laquelle se cachent de nombreux villages et leurs terrains de cultures..... De la mer à Kaolack, même jusqu'à Latmingue, le pays est laid, désespérément plat. Au-delà des interminables haies de palétuviers qui bordent les rives du Saloum, on voit des plaines de sable salé récemment abandonnées par la mer, des thanes où ne pousse pas un brin d'herbe, où le sol cède et craque comme craque la neige durcie par le froid, sous le pieds du voyageur. Surement celui qui a vu le Saloum dans ces conditions en emporte une mauvaise impression. Il faut pour apprécier le Saloum, sortir du rayon de la rivière. A la région uniformément plate, succède un pays

¹⁶⁰ Ce document a été publié et annoté par Charles Becker et Mohamed Mbodj. Sous le titre de *Trois documents d'Ernest Noirot* (cf. notes ci-dessus pour les références complètes) Il s'agit en fait de trois récits de Noirot dont le premier porte sur la participation des contingents du Saloum à la campagne dirigée contre le Bourba Djolof (cf. p. 1 à 18 de la publication), le second a pour titre « Notes sur le Sine » (p. 1 à 9) et le troisième s'intitule « Notes sur la route suivie par les contingents du Saloum lors des affaires du Djolof. Mai et Juin 1890 » (p. 1 à 9)

¹⁶¹ Mbodj, M., Becker, CH., « Trois documents d'Ernest Noirot sur l'histoire des Royaumes du Siin et du Saalum », (dernier document portant sur « la route suivie par les contingents du Saloum lors des affaires du Djolof », conservé selon les auteurs aux archives du Sénégal dans la sous-série 13G (affaires politiques, administratives et Musulmanes-Sénégal 1782-1919, sous le n°32)

*s'élevant graduellement pour atteindre une altitude insignifiante, c'est vrai, mais qui n'en est pas moins apparente.*¹⁶²

E. Noirot n'a pas pu visiter la partie Sud- Est du Saloum, mais L. Aujas dans sa description, en a souligné le caractère moins sablonneux du sol, les affleurements de latérite, de même que

*Les ondulations de terrains s'accentuant vers l'Ouest, dans les pays du Pakala -Mandack et du Niani-Ouli, où les ravins sont parfois très profonds... [Cependant], la plaine et le fond des dépressions sont boisés ou couverts d'une végétation très active.*¹⁶³

C. Guy fait le même constat quand il dit que

*Si, on se dirige vers l'Est, on trouve bien vite la fin du Saloum avec les collines qui furent les berges d'anciens affluents du fleuve Gambie. Ces cours d'eau sont presque tous desséchés et ont laissé à leur place, des ravins très profonds : (comme dans le Mandakh) où la végétation reste active et verdoyante, même en pleine période de vents d'Est.*¹⁶⁴

On peut d'ailleurs, dès le XVI^e siècle, à partir des descriptions laissées par les Cap-Verdiens et les Anglais qui ont remonté le cours de la gambie, avoir une idée du cadre environnemental des parties sud et sud -est du Saalum.

Ainsi, André Donelha, dans sa relation, situe

Le port de Caur¹⁶⁵ qui est du côté nord, sur la rive droite du fleuve [le fleuve gambie]. Le village est à près d'une lieue dans l'intérieur. Ce port s'appelle aussi Porto da Palmeira parce qu'il y a deux ou trois palmiers près du débarcadère. Celui-ci n'est pas caché par les arbres qui sont de petites tailles. Il y a en face une montagne, et c'est la

¹⁶² Id., *Ibid*, p.7

¹⁶³ Aujas L., « La Région du Sine - Saloum : Le port de Kaolack », Extrait du *Bulletin du Comité d'Etudes historiques et Scientifique de L'AOF*, T. XII., N° 1-2, Janv.-juin 1929, p. 93

¹⁶⁴ Guy C., *op.cit.*

¹⁶⁵ Il s'agit du port de Kaur relevant de l'autorité politique du souverain du Saalum et qui, au XVIII^e siècle, était le principal point de traite sur le cours du fleuve gambie.

première que l'on voit sur ce fleuve : elle s'appelle la serra Vermelha. Quand on débarque dans ce port, on saute du canot sur la terre sèche, parce qu'ici, le fleuve a, environ, 20 brasses de fond. Mais dès qu'on a sauté à terre, si on veut aller au village, on se déshabille et on met ses vêtements sur les épaules. A vingt pas du fleuve, on commence en effet à pénétrer dans un marécage, ce qu'on appelle là-bas un bulanha, qui provient du fleuve lui-même. J'en ai eu jusque par-dessus la ceinture. Mais à chaque pas, ce marécage devient moins profond. Après avoir marché un 6^e de lieue, on arrive à de la boue et quand on atteint le sol sec, on a fait presque un tiers de lieue, (cela en hiver) là on se chausse, on s'habille, et on chemine vers le village, qui est à une lieue du fleuve, comme je l'ai dit. Il est vrai qu'à main gauche du débarcadère, vers l'aval, il y a un étier qui pénètre sur une demi-lieu, mais qui offre un mauvais débarcadère dans un bourbier et de la vase.¹⁶⁶

Si au XVI^e siècle A. Donelha a insisté sur le caractère marécageux du sol, Francis Moore qui écrit au début du XVIII^e siècle fait, par contre, une description très belle de Kaur et Joar¹⁶⁷, un autre port du Saalum¹⁶⁸.

¹⁶⁶ Donelha A., *Description de la serra Leoa et dos Rios de guine du Cabo verde*, Junta de investigações científicas do Ultramar, Centro de estudos de cartografia antigua, Lisboa, 1977, p. 144. Nous verrons plus loin à propos de l'organisation administrative du royaume du Saalum, que Kaur se trouvait dans l'espace confié au Bummi Kajmoor. L'importance du port et du trafic qui s'y faisait explique d'ailleurs la puissance de ceux qui ont porté le titre de Bummi Kajmoor et qui, à plusieurs reprises, ont pu accéder au titre de Buur Saalum.

¹⁶⁷ Nous n'avons pas pu trouver une localité de ce nom. Mais si on se fit à la description de F. Moore, Joar semble être l'ancien nom de l'actuel village de Ballanghar situé dans l'espace que les colonisateurs anglais ont dénommé *lower Saloum*. Ballanghar a été, au début du XX^e siècle, un point de traite des Anglais sur la Gambie.

¹⁶⁸ A. Donelha ne parle pas de Joar qui peut-être n'était pas encore fondé, mais il signale un autre port, celui de Jambor qui, d'après le commentaire de Hair dans le même ouvrage, était situé dans le haut Badibu : « Le toponyme « lambor » se trouve dans la carte de Luis Teixera gravée en Hollande en 1602. Donelha dit un peu plus loin, que Caur se trouve à 40 lieues de la barre, de telle sorte que lambor serait à 10 lieues en aval de Caur, c'est-à-dire dans la région de Tamba Koto et de Kataba, dans le district du haut Badibou. D'autre part, le fait qu'un auteur postérieur indique que Tagamdaba était également appelée « cabaceira » parce qu'il y avait un grand calebassier (cabaceira) dans son port, inviterait à identifier lambor avec cet endroit, lui aussi situé dans le Badibou, mais peut-être plus en aval ». (cf. Donelha A., op.cit., p.295) guillemets)

« Joar est situé dans le royaume de Barsali¹⁶⁹, à trois lieues de Kower au milieu d'une belle plaine environnée de bois, qui servent de retraite à quantité de bêtes féroces. On compte 2 milles du bord de la rivière à la ville. Mais la moitié du chemin se fait par eau, dans une crique, ou un canal si étroit, qu'à peine les barques y peuvent passer. Le reste se fait à pied, et forme une promenade fort agréable dans le temps de la sécheresse, mais sujette aux inondations dans la basse saison des pluies. Un mille¹⁷⁰ au-delàs [sic], on rencontre une chaîne de montagnes couvertes d'arbres et de rocs qui s'étend l'espace de cent lieues à l'Est. Elle offre des promenades agréables en été ; mais les pluies y rassemblent un grand nombre de bêtes féroces qui la rendent fort dangereuse. Beaucoup de poissons dans la crique et de gibiers dans la plaine. L'eau de la rivière est fort bonne à Joar.¹⁷¹

Poursuivant sa description, Francis Moore présente la localité de Kaur qu'il trouve d'une grande beauté.

Kower est une belle ville à 3 milles de Joar, et n'en est séparée que par une plaine, où l'on ne voit aucun arbre, mais qui est couverte de la plus herbe du monde. Aussi, forme-t-elle un lieu charmant, pour la promenade et pour la chasse. La ville est divisée en « parties : Kower, Joncaounda et Tourecounda .La première et la dernière sont habitées par des mandingues, et l'autre par des jalof. Chaque partie n'a pas moins d'un mille de tour. Elles sont situées, toutes trois, au pied de plusieurs collines à l'Ouest, avec une plaine d'excellent pâturage à l'Est. On y fait de très bonnes étoffes de coton. En un mot,

¹⁶⁹ Barsali serait une autre appellation du Buur Saalum (cf. tableau, *supra*)

¹⁷⁰ Si le mille donné par F. Moore est le mille terrestre international, la distance dont il parle est alors de 1 609,344 mètres, soit environ, 1km 610ms.

¹⁷¹ Walckenaer C.A., *Histoire Générale des Voyages ou Nouvelle collection des Relations De Voyages par Mer et par terre*, Paris, Lefèvre, MDCCXXVI, Tome III. *Voyages de Francis Moore dans les parties intérieures de l'Afrique contenant la description du pays et des habitants*, p. 432

*c'est la principale ville de la Gambie, et la plus célèbre pour le commerce.*¹⁷²

On remarquera qu'au moment où Francis Moore écrit, Kawur et Joar participaient de la mouvance politique et économique de l'espace sous domination du *Buur Saalum*, alors qu'au XIX^e siècle, E. Noirot les en détachait clairement, montrant par là cette sorte d'instabilité qu'il y avait au niveau du tracé des frontières dans les parties orientale et méridionale du Saalum voisines de la gambie. Il faut cependant noter que malgré la restructuration consécutive à la convention du 10 août 1889 qui tranchait la question des frontières entre la Gambie anglaise et le Sénégal français, l'espace décrit par Francis Moore au début du XVIII^e siècle, a continué d'être considéré comme appartenant au Saalum. C'est ce que les colonisateurs anglais ont appelé *Lower Saloum* et qui, aux archives anglaises de la Gambie, est décrit ainsi qu'il suit : « Lower Saloum is a fertile country and is well wooded, the soil is not sandy as in lower Baddibu, there are numerous iron-stone ranges mostly covered with low scrub »¹⁷³. Il est d'ailleurs curieux que les Anglais lui aient donné cette appellation qui peut prêter à confusion, puisque la zone du Delta du saloum est, elle aussi, dénommée Bas-saloum. Il faut alors comprendre ici que, comme pour le Badibou où ils ont fait une restructuration qui délimitait un bas-Badibou et un haut Badibou, *Lower Saloum* (Bas-Saloum) fait référence non pas au cours d'eau du saloum qui en est assez éloigné, mais plutôt à l'espace de l'entité territoriale appelée Saalum. *Bas* évoque ce qui est proche du locuteur, *Haut* renvoie à ce qui est éloigné de lui (ici, il est sous entendu que le locuteur, c'est-à-dire le colonisateur britannique, est positionné par rapport au delta de la gambie). Cela confirme aussi le fait que contrairement à ce que véhiculaient les voyageurs européens, ce n'est pas pas le fleuve qui a donné son nom à l'espace, mais plutôt l'inverse. C'est donc ce *Lower Saalum* où les terres, telles que décrites par A. Donelha, sont marécageuses et qui, avec l'existence des *bolong* (les *bulanha* dont il parle)¹⁷⁴, fait penser aussi au bas-saloum dont

¹⁷² Id., *Ibid.*, p. 437

¹⁷³ Archives de la république de gambie, ARP 32/2, North Bank protectorate 1902-1903

¹⁷⁴ Dans le commentaire qu'il fait de ce passage du texte de A. Donelha, Teixeira Da Mota pense que Bulanha dont « le terme créole, d'un usage aujourd'hui très général en Guiné-Bissau pour désigner les rizières, doit avoir en réalité une origine mandingue ». Pour notre part, il nous semble qu'entre Bulanha et Bolong, il y a une proximité phonologique et sémantique. D'ailleurs, la définition qu'en donne Donelha fait penser au bolong, terme qui, effectivement, est utilisé dans tout l'espace du delta du saloum pour désigner les marigots salés provenant du bras de mer qu'est le saloum. Analysant le fractionnement linguistique au niveau des rivières du sud, M.C. Cormier – Salem note « la diffusion du radical *bulom*, et de ses diverses formes dérivées, dans toutes les langues des groupes littoraux. *Bulom* est l'expression de la forte interrelation existante entre les

l'environnement a presque les mêmes caractéristiques dus au fait qu'ici aussi c'est un cours d'eau (la gambie), qui a modelé le paysage.

Contrée fertile et boisée, cette partie du Saalum qui se trouve du côté du fleuve gambie a dû être très disputée du fait de l'importance de ce cours d'eau au moment de la traite négrière, mais aussi comme une des principales voies d'accès à l'intérieur du continent. C'est cela qui explique cette instabilité notée dans le tracé des frontières qui se modifiaient selon les rapports de force du moment¹⁷⁵.

L'exemple le plus frappant de cette fluctuation de la frontière est celui de la ville de Cassan qui apparaît dans les sources tantôt comme relevant de l'autorité du Saalum, tantôt comme entité indépendante. Ainsi, pendant son séjour en 1620, Richard Jobson écrivait que

Le roi de cette ville [Cassan] est tributaire de celui de Bur-salum. ...

La ville de Cassan est fort peuplée, et le sel est une marchandise avantageuse dans ce canton. Le poisson y est en abondance. C'est le dernier lieu de la rivière où les grands vaisseaux puissent remonter.

Le roi du pays y fait sa résidence. La ville est située sur le bord de la rivière, et renfermée d'une palissade fort proche des maisons.¹⁷⁶

marais à mangrove et les populations littorales. Il désigne tout à la fois les terres basses inondables aux sols boueux, les eaux saumâtres, les marais maritimes convertis en rizières et les établissements humains en mangrove ». (Cormier – Salem, M.C., (sous la direction de), *Rivières du sud : Sociétés et mangroves ouest-africaines*, 2 volumes, 1999, IRD, Hors collection, p. 166) Bulanha, Bolong et Bulom, désignent, à notre sens, une réalité qui, sur le plan environnemental était la même.

¹⁷⁵ Kawur et ses environs semblent avoir de tout temps appartenu au Saalum, ce qui a permis aux souverains de ce royaume d'avoir toujours eu une fenêtre sur la gambie. Nous nous fondons sur les propos d'Elhadj Lamine Diané, selon lesquels, « Kawur date de plus de 800 ans et ce sont les frères Baba Diané et Karim Diané venant du Mande qui l'ont fondé. Il faisait partie du royaume du Saloum. Il y avait les provinces du Ndükuman, de Mandaax, du Kajmoor. Nous, nous dépendions de Kajmoor » (Entretiens à Kawur avec El hadj Lamine Diané, chef de village de Kaur Diané Kounda, avril 2004). Notons au passage que dans sa « Notice sur le Saloum », E. Noiro rapporte une tradition qui fait venir « Begann Ndour de Kaour, près de la Gambie, à l'époque où Ely Bana, installé à Kahone, dominait tout le pays environnant. Begann s'établit avec sa mère à Tiofatt, à quelques kilomètres de Kahone et engagea la lutte avec le marabout ». (cf. Noiro E., op.cit., p.444). Sans critiquer cette tradition dont nous n'avons rencontré aucune autre version au cours de nos recherches, nous pouvons malgré tout dire que le lien qu'il fait entre Mbegaan Nduur et la localité de Kawur laisse supposer que cette dernière est entrée très tôt dans la sphère de commandement du Saalum.

¹⁷⁶ Walckenaer C. A., *op.cit.*, Livre V : *Voyages au long des côtes occidentales d'Afrique depuis le Cap Blanc jusqu'à Sierre Léone, contenant l'histoire du commerce Anglais sur la Gambie : Navigation de Jobson et ses entreprises sur la Gambie*, p.331

Cassan qui fait partie du Bas-Ñani, était alors tributaire du souverain du Saalum au début du XVII^e siècle et on y faisait un important trafic de sel¹⁷⁷.

Un siècle plus tard, la description que le capitaine Stibb fait du port de Niani Maro en 1724, semble montrer que le royaume s'était affranchi de l'autorité du Saalum. En effet, selon Stibb,

Le roi de Cassan y [à Niani Maro] établit sa résidence ; lieu agréable où les anglais se proposaient alors de former un comptoir, si le roi de Bursalli¹⁷⁸ ne leur accordait pas la liberté de s'établir à Joar. Le pays offre une perspective charmante, et les habitants paraissent bien disposés pour la nation anglaise. Les terres du canton forment de belles campagnes, qui paraissent valoir beaucoup mieux que celles de Joar.¹⁷⁹

Si on peut dire que les *Buur Saalum* ont de tout temps eu leur fenêtre sur la gambie, il demeure cependant que toute la partie de la rive nord du fleuve n'a pas toujours relevé de leur autorité de manière permanente. Ces quelques témoignages nous introduisent dans la reconstitution de ce qu'était le cadre environnemental de l'espace qui allait être organisé en territoire politique.

3. Faune et Flore

Sur la question de ce que furent la flore et la faune de l'espace qui allait servir de territoire au royaume du Saalum, il faut noter la difficulté voire la quasi impossibilité de recueillir des informations consistantes. Durant nos différentes missions d'enquête, nos

¹⁷⁷ Cassan apparaît, dans les Archives anglaises de la Gambie, du début du XX^e siècle, mais semble avoir perdu son importance au profit du Warf de Kuntaur. En effet, dans le rapport annuel du Travelling commissioner de Mac Carthy Island Province de Juin 1918, il est noté que dans la partie concernant le district du Bas-Ñani « The only other warves in the district are Wassu and Gasang close to Kuntaur, but at present, of little importance. Gasang at present has practically closed down, having spoiled by Kuntaur and the trade taken away to that port ». (cf. Rapport annuel du *Travelling commissioner* de Mac Carthy Island Province. Lettre du 24 juin 1918, ARP30/4)

¹⁷⁸ *Bursalli* est un autre nom donné au *Buur Saalum* par les voyageurs européens

¹⁷⁹ Walckenaer C. A., *op.cit.*, Livre V. *Voyage sur la rivière de Gambie en 1724 par le capitaine Stibb*, P. 377

informateurs sont revenus régulièrement sur l'histoire politique. C'est comme s'ils n'avaient presque rien conservé des éléments de la nature et d'autres activités par lesquelles on pouvait reconstituer le cadre environnemental du Saalum ancien.

Il a fallu inventer une stratégie pour les amener, de manière détournée certes, à aborder les données trouvées sur place et à partir desquelles les hommes ont pu assurer les bases matérielles de leurs productions et reproductions sociales, en un mot, élaborer leurs cultures, ou, pour reprendre une vieille expression, leurs genres de vie. Cette stratégie a consisté à les interroger sur leurs traditions culinaires (genre de restauration, éléments constitutifs des repas, matières transformées produites sur place ou importées), les techniques de soin, l'habillement, l'habitat, les outils et armes, la faune, la flore, ainsi que les lacs et autres cours d'eau.

L'interrogation sur les croyances, tabous et interdits (une partie du patrimoine culturel) des populations peut aussi constituer une autre porte d'entrée pour une meilleure connaissance de l'environnement naturel de l'espace dans lequel elles ont évolué. Il faut alors se demander, quelles étaient les relations entretenues par ces populations avec le milieu dans lequel elles vivaient ? Quelles étaient les normes et valeurs établies pour régir ces relations ? Comme le souligne Adama Djigo, les populations de culture négro-africaines « ont une manière particulière de se représenter l'univers et ils créent aussi un réseau d'artifices, d'imaginaires et de règles de conduite pour le maintien de l'ordre naturel.....Aussi [y] note t-on la sacralisation de quelques espaces et espèces animales et végétales ».¹⁸⁰.

Enfin, les écrits et descriptions des Européens (Portugais et Cap-Verdiens surtout) qui ont longé les côtes des deltas du saloum et de la gambie, ainsi que ceux qui ont voyagé le long de ces cours d'eau, ont été d'un grand apport.

a. La Flore

Dans son ouvrage, A.A.Almada répertorie toute une liste de fruits sauvages que l'on tirait des forêts du Saalum, ainsi que l'utilisation que l'on en faisait.

There are certain fruits, such as sãobirão, from which they make wine, and there are jujube apples. And there is another fruit, the size of a large

¹⁸⁰ Djigo A., « Patrimoine culturel et Naturel de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum, (RBDS) : Etude de quelques croyances, pratiques traditionnelles et stratégies de protection » Mémoire de D.E.A., UCAD, 2000-2001, p.6

apple, of a grey colour, called tambacumba. It has a very pleasant smell, but a bad taste, being bitter; its stones can be used (instead of) almonds, because they can be broken and the kernel taken out, which is good (to eat). Tamarinds are available and good senna, but the blacks superstitiously will not eat it, saying that if anyone eats it his mother will die. They use the roots of senna for illnesses of stomach. Carob beans grow there and some large trees which produce gourds full of a very white flour which is faintly bitter; and the seeds of the gourd are black. The trees which produce them are very large, very high and very broad, (but) their wood is soft. Other very large and high trees are called poloms¹⁸¹: they have no fruits but produce small, elongated gourds full of cotton, the color of (raw) silk. This cotton is soft and when mixed with the true cotton can be spun and made into striped cloths which seem like silk. These trees have a soft wood. From it the blacks make their boats, called “canoes”, in which they can carry more than one hundred warriors and can travel from one river to another along the coast, by raising sails¹⁸².

Ce passage donne un aperçu général des arbres et fruits sauvages que l'on trouve dans les forêts du Saalum à la fin du XVI^e siècle. S'il nous est difficile de reconnaître le fruit que l'auteur appelle *Sãobirão*, par contre les jujubiers nous sont très familiers, tandis que le *Tambacumba*¹⁸³ (*detarium microcarpum*) est le nom mandingue du fruit que les Wolof appellent *Danx*, et dont la pulpe peut être utilisée pour faire de la farine. On reconnaît dans cette description des grands arbres dont parle A. Almada, le baobab (*Adansonia digitata*, arbre que l'on trouve un peu partout au Sénégal), ainsi que le *Ndoundoul* ou *Garabi Laobe*,

¹⁸¹ *Polom*, appelé aussi *Polom fidalgo* ou *Polom Foro*, est un terme créole pour désigner le *Bombax costatum* (*Garabi Laobe* en langue wolof). C'est un arbre appartenant à la famille des *Bombacacees* (cf., Bérhaut J., *Flore illustrée du Sénégal*, direction des Eaux et Forêts, Dakar, 1975, p.237)

¹⁸² Almada A., *op.cit.* , chap.4, p. 38

¹⁸³ P. Hair en donne une description très claire dans ses notes qui accompagnent le chapitre de l'ouvrage de A. Donelha. Se référant à A. Almada, il mentionne « Tambacumba, fruit d'une grosseur d'une pomme calcille, de couleur grise... il a très bonne odeur, mais mauvais goût par ce que qu'il est âpre ; ses noyaux remplacent les amandes par ce qu'on les brise et qu'on en retire le cerneau, qui est bon...» (cf., Notes de P. Hair sur ledit chapitre de l'ouvrage de Donelha A., *op.cit.*, p.213

(*Bombax Costatum*), autant d'espèces utilisées de manière courante aussi bien pour l'alimentation, la médecine, l'habillement que pour la confection d'instruments utilitaires par les populations.

Remontant le cours de la gambie jusqu'à Sutuco¹⁸⁴ lors de son voyage de 1578, A.Almada décrit le paysage. Et, c'est avec une admiration sans retenue qu'il parle de l'étendue des prairies qui s'étalent sur la rive nord de ce cours d'eau, dès qu'on s'éloigne de la zone à mangroves des deux deltas du saloum et de la gambie. A la fin du XVI^e siècle, une grande partie de la rive nord¹⁸⁵ de la gambie était dominée par le Saalum qui profitait ainsi de la richesse que cet environnement naturel offrait. La fertilité des sols, l'abondance de la végétation et des gros arbres sont mis en relief dans son texte, surtout dans les environs de Balangar, (espace relevant de l'autorité du *Buur Saalum*) dont il décrit les collines qui s'étalent en amont, formant une sorte de mur ceinturant de vastes prairies.¹⁸⁶.

La fertilité des sols et la luxuriance de la végétation entre saloum et gambie reviennent de manière constante dans les descriptions de tous les voyageurs qui sont passés dans la région. Certes, aux XVII^e et XVIII^e siècles, nous avons peu de description sur l'environnement. La raison nous semble résider dans le fait que les Anglais qui avaient réussi à évincer les Portugais et les Cap verdiens, étaient plus présents le long de la gambie. Beaucoup plus préoccupés par les questions de la traite le long de ce cours d'eau, ils n'ont pas trop insisté sur la nature des sols et de l'environnement. Les Portugais et les Cap-Verdiens ont été très attentifs à cet environnement et l'ont minutieusement décrit, allant même jusqu'à faire, comme A. Almada, des suggestions sur les possibilités d'exploitation offertes par cet environnement.

¹⁸⁴ Sutuco se trouve dans le Wuli.

¹⁸⁵ Dans le chapitre 5 (d'après la traduction de P.E.H. Hair) de son ouvrage et où il décrit ce qu'il appelle le "royaume de Gambia", A.A .Almada dit que "The king of Borçalo, whom we discussed in chapter 4, is the ruler of the north bank of the river for many leagues, and he has kings under him who obey him and pay tribute".

¹⁸⁶ L'extrait est : « At the point where the meadows are revealed, at a place called Balangar, some rising ground emerges which continues up-stream alongside the meadows and acts as a wall around them. This higher ground extends more than 100 leagues up-stream, and the further it goes the higher it gets. It stands less than one quarter of a league from the river » (Almada A. A., *op.cit.*, p. 52 de la traduction de P.E.H. Hair)

Meadows called Lala are then revealed. The most beautiful are on the north side, where fine fields of sugar could be established, and these might be watered by the river itself rising and falling, although (in fact) there is no shortage of water here since it trains a great deal.¹⁸⁷

Quant au début du XIX^e siècle, avec la fin de la traite négrière, les Français cherchaient à mieux connaître la région et les possibilités d'exploitation qu'elle pouvait leur offrir, les naturalistes qui y ont été envoyés en ont fait une description qui, pour l'essentiel, recoupe les informations notées par les Portugais et les Cap-Verdiens du XVI^e siècle. Ainsi, le naturaliste M.S. Perrottet¹⁸⁸, qui s'est rendu en 1829 à Albréda, alors comptoir français sur la Gambie, a visité les environs de cette localité, laquelle appartenait à ce moment là au Nomi, mais qui, au XVI^e siècle relevait du domaine commandé par le *Buur Saalum*. La description qu'il fait de l'environnement d'Albréda, de Jufuré (Gilfrée) et de leur arrière pays, révèle une contrée riche et prospère. La richesse du Nomi (Albréda et Jufuré appartenaient au royaume du Nomi que les sources européennes appellent royaume de Barra) telle que décrite par M.S. Perrottet permet de comprendre pourquoi ce royaume a attiré très tôt les souverains du Saalum. Le naturaliste y a répertorié un ensemble d'espèces végétales dont le *Dimb (cordyla pinnata)*, le *Ninkom (spondias Mombin)*, le *Mampata (Parinarium excelcum)*, le *Mbanxanase (icacinia senegalensis)* et le *Danx (Detarium microcarpum)*, sans oublier le *Cailcédrat (Khaya sénegalensis)* et le *Wen (Pterocarpus-ericaceus)* en passant par les fromagers et autres kapokiers. Autant d'arbres utiles pour leurs fruits, leur bois pour le chauffage, la cuisine et la construction, leur utilisation comme médicament pour la santé des populations.

Cinquante ans avant M.S. Perrottet, S. M. X. Golberry, envoyé en mission dans ce royaume pour négocier les conditions de rétablissement du comptoir d'Albréda, avait laissé cette description du royaume de Barra (le Nomi des populations locales).

L'étendue des états du roi de Barra n'est que de dix huit lieues en longueur, sur quatorze lieues en largeur moyenne, ce qui donne une

¹⁸⁷ *Ibidem.*

¹⁸⁸ Perrottet M. S. , "Voyage de Saint Louis du Sénégal à la Presqu'île du Cap-Vert, à Albréda sur la Gambie et à la rivière de Casamance dans le pays des Floups-Yola(1829) », *Nouvelles annales des Voyages et des Sciences géographiques*, YT. III, 1833

surface de deux cent cinquante- lieues carrées ; mais les terres de ce petit état sont fertiles, ses villages sont nombreux et considérables, ses habitans ont un caractère intelligent, actif et très propre au commerce ; Le territoire du royaume de Barra est en général défriché et cultivé. On y voit quelques belles forêts ; mais elles n'occupent pas la huitième partie d'un terrain, un peu marécageux à la vérité, mais cependant extrêmement fertile, dont les récoltes quoiqu'achetées pour ? (par) de très légers travaux sont d'une grande abondance »¹⁸⁹.

Les terres jouxtant le nouveau comptoir d'Albréda sont selon lui,

*Grasses et fertiles, et plusieurs bosquets de citronniers, de limoniers et d'orangers, qui y existaient alors, sans soins et dans un état sauvage, étaient la preuve que les cultures de pur agrément, y réussiraient très bien.*¹⁹⁰

La même remarque est faite par S.M. Perrottet s'agissant du village de Gilfré (Juffuré) dont

*les cases [lui ont paru] généralement assez propres et bien distribuées. Les habitans, vivre heureux et jouir d'une certaine aisance ; ils cultivent autour de leurs cases des papayers, de grands orangers, quelques bananiers.*¹⁹¹

Ces sources, entre autres, décrivent surtout les zones comprises entre les deux deltas du saloum et de la gambie, ainsi que celle de la rive nord de la gambie. Sols marécageux avec une végétation à dominante composée de palétuviers dans les estuaires, sols plus ou moins sablonneux mais toujours fertiles, avec une grande variété d'espèces végétales le long de la rive nord de la gambie et dans son arrière pays, voilà ce que les Portugais du XVI^e siècle et Français de la fin du XVIII^e et du début du XIX^e siècle ont décrit dans leurs relations de voyages. Le territoire du Saalum apparaît dans ces textes comme un pays fertile, riche de

¹⁸⁹ Golberry S.M.X., *op.cit.* , p. 159 et 166

¹⁹⁰ Id., *Ibid.* p.179

¹⁹¹ Perrottet S.M., *op.cit.*, p.24

potentialités agricoles et d'un environnement forestier à subforestier. Dans cette terre de refuge, assurer sa subsistance semble avoir été aisée.

Au Nord- Est du Saalum, le Siñi, loin des côtes fréquentées par les voyageurs occidentaux, est resté, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, assez mal connu de ces derniers. Dans sa « Notice sur les Sérères », P. Laprade en parle rapidement, signalant seulement qu'il est « enveloppé par de vastes forêts ; [et que] c'est une province très peuplée, où l'on rencontre des puits abondants et peu profonds »¹⁹². Il semble y avoir une certaine contradiction entre cette information donnée par P. Laprade en 1865 et celle qu'on lit dans la « Notice sur le Saloum » qu'Ernest Noirot a publiée en 1892. Si pour le premier, le Siñi est très peuplé, le second présente la région comme une simple zone de parcours des Pël à la recherche de pâturage. En effet, décrivant la limite nord et nord-est du Saalum, ce dernier note qu'

Au Nord, une ligne coupant la forêt comprise entre le Sine et le Saloum, qui part du marigot du Sine, un peu au nord du village de Thiombi, passe près de Diokoul et suit, à peu près une ligne Ouest et Est jusque vers le village de Gagnik. De ce dernier point, la frontière, devenant commune avec le Bawol, s'infléchit au Nord-est et, traversant la forêt fréquentée seulement par les bergers Pël au temps des pluies, s'arrête au Nord de Ouarnéo, dernier village du Saloum à l'Est.¹⁹³

Si le Siñi se présente comme une région très peuplée en 1865, parce que l'environnement forestier en avait fait un cadre de refuge pour des populations fuyant les razzias liées à la traite négrière, (Nous y reviendrons à propos de la traite), il semble s'être vidé de sa population vingt deux ans après (1892). Cette situation peut paraître bizarre, voire contradictoire. Cette contradiction peut cependant ne pas en être une, si l'on intègre les événements de la seconde moitié du XIX^e siècle, notamment les soulèvements des Musulmans du Saalum. Le Siñi a été très touché par les guerres religieuses de Maba Diakhou Ba dont le passage et l'affrontement avec les populations du village-centre de Ngay sont encore très présents dans les mémoires. Beaucoup de populations avaient préféré traverser le saloum pour s'installer dans le Waalo-Rip (le Nord de l'ancien royaume du Badibu). Selon

¹⁹² Laprade P., *op.cit.*, p.140

¹⁹³ Noirot E., *op.cit.*, 1892

Cheikh Ndiaye de Gayna-Mbaar, Maba avait envoyé un messager aux habitants de Ngay. Le message était : Je veux que vous vous convertissiez à l'Islam, appreniez à réciter la Fatiha, à faire vos ablutions avant mon arrivée. Ils lui répondirent que même s'il prend un caméléon comme monture, il nous trouvera ici. Ceci veut dire que les populations de Gayna-Mbar l'attendaient de pied ferme, prêtes à en découdre avec lui car, en aucune façon, elles n'entendaient se convertir à l'Islam. Alors ils construisirent une grande hutte et chacun remplit son pantalon bouffant de sable. Lorsque Maba vint et qu'il constata qu'ils ne s'étaient pas convertis, il les tua tous. Les survivants furent faits prisonniers et vendus. Le village de Ngay a été abandonné pendant 33 ans, il n'y avait que des bêtes sauvages, des lions, des chacals et des hyènes. Lorsque les difficultés s'estompèrent, les habitants revinrent et l'aménagèrent de nouveau¹⁹⁴.

Certains cependant sont restés dans le Waalo Ripp (certainement ceux qui, entre temps s'étaient convertis à la religion musulmane) et y ont fait souche. Elles conservent encore le souvenir de leur région de provenance et l'utilisent comme élément de référence identitaire. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre les habitants des zones de Nioro et Kér Madiabel qui se disent Siñi-Siñi, pour ne pas être confondus avec les autres migrants wolof du XX^e siècle. Pour notre informateur, cette référence identitaire par rapport à la région de provenance est si forte que même aujourd'hui, elle prend le pas sur celle qui les lie aux Saalum Saalum.

Si je partais aujourd'hui à Keur Madjabel à coté de Kaolack, on m'appellerait par El Hadji Cheikh Ndiaye le Siñi-Siñi et même si je fonde un foyer là-bas, cela ne changerait rien.¹⁹⁵

En fait, le Siñi se singularise au sein du Saalum par

- sa position frontalière (avec le Jolof au Nord et le Bawol à l'Est)
- l'immensité de ses forêts (la forêt classée de M'Bégué entre les hautes vallées fossiles du sine et du saloum ainsi que celle de Xelxom, font partie de l'unité territoriale du Siñi)
- et de sa végétation.¹⁹⁶

¹⁹⁴ Entretiens avec Ch. Ndiaye, (Gayna-Mbar, novembre 2007).

¹⁹⁵ *Ibidem*.

Il faut signaler au passage que l'importance des grands arbres ainsi que des différents points d'eau qu'on trouve dans cette région, se perçoivent très nettement dans les récits des populations où certaines chansons, décrivant les éléments de l'environnement, ont servi de carte d'identité aux Siñi-Siñi¹⁹⁷. Telle que décrite dans l'imaginaire des populations, le Siñi apparaît comme une région bien arrosée, où la population s'est servie de la présence de ces cours d'eau (qui tous se sont asséchés à l'heure actuelle) et de la densité de la végétation pour organiser leur cadre de vie. C'est à partir des deux grandes cuvettes, celle de *Pell Ngel*¹⁹⁸ qui représente l'ancienne vallée du haut saloum et celle de *Kad Madugu*, l'ancienne vallée du haut sine, à travers les différents points d'eau¹⁹⁹ et les nombreux baobabs qui parsemaient cet espace, que les Siñi-Siñi définissent leur espace environnemental. C'est en faisant référence à celui-ci qu'ils se reconnaissent entre eux quand ils sont dans un milieu différent. Il est important de retenir le fait que les points d'eau sont nommés (*Pell Ngel*, *Madugu*, *Taane*, *Danki*), de même que les arbres (*Kad Madugu*, *Guy Taane*, *Yeeti Guy*) les plus significatifs. Cela pose d'ailleurs la question relative à l'hydronymie. Les populations ne semblent pas avoir eu de nom pour la totalité d'un cours d'eau. Elles nomment la partie des cours d'eau qui est dans leur espace environnemental, laissant à leurs voisins, le soin de nommer la partie qui

¹⁹⁶ C'est la partie occidentale du Ferlo, première étape du peuplement des « Terres neuves », initié au début du récent 20^e siècle. Selon P. Pélassier « C'est, schématiquement, au Sud du parallèle de Diourbel que s'étend, jusqu'à la latitude de Kaffrine, le domaine des Terres Neuves du Saloum. Limité à l'Ouest et au Sud par la voie ferrée menant vers Tambacounda, cet immense territoire n'a aucune frontière linéaire en direction de l'Est. Il représente, depuis la dernière guerre, le plus important théâtre de la colonisation pionnière. Des environs de Colobane, au Nord-Ouest de la forêt de Mbégué, jusqu'à ceux de Kounghéul, sur les marges du Sénégal oriental, la population a, au moins, doublé et parfois triplé au cours des vingt dernières années. (Pélassier P., *op. cit.*, p.352).

¹⁹⁷ Notons l'existence (en langue wolof) d'une chanson très connue des habitants du Siñi et qui leur a servi de chant de ralliement en période de troubles. Elle évoque trois baobabs et trois marigots de la zone. "*Pell ngell ak guy taane, yaatiguy ak guy taane, samba nayde kunuun*"

¹⁹⁸ A la suite de nos entretiens avec M. Diop (c'était à Banan, en Novembre 2007, il semble qu'il y avait ici une grande cuvette que même un bateau s'y était immergé, que l'eau partait d'ici pour passer à Lamane, derrière Kaolack et de là, atteignait Porokhane.

¹⁹⁹ Les plus importants sont, le marigot de Taané où selon mes informateurs Siñi-Siñi, « S'il y avait un ordre du roi auquel on ne pouvait pas obéir, on cherchait refuge au marigot de Tané qui pendant l'hivernage est rempli d'eau », et La célèbre mare de Danki, située dans le Siñi et symbole de la libération du Kajoor, puisque c'est là où se sont affrontés selon Yoro Diaw, Amari Ngoné Sobel et le Buurba jolof Lele ful i faak.

traverse le leur. Comment comprendre alors le nom donné au principal cours d'eau (c'est-à-dire le saloum) de cet espace ? Peut-on identifier le ou les auteurs qui l'a ou l'ont ainsi dénommé ? (Sur ces interrogations, voir notre sous chapitre relatif au nom saalum).

Au milieu des cuvettes, marigots et *seyanes*, la flore qui se dégage de tous ces récits des populations semble être constituée essentiellement de baobabs (*andansonia digitata*), de Kad (*acacia albida*) et de tamariniers (*tamarindus indica*), autant d'espèces végétales qui appartiennent à la zone soudano-sahélienne.

Toujours au Nord- Est et jouxtant le Siñi, les terres du Ndukuman ainsi que celles de Warneo dans le haut Saalum ont été décrites par E. Noirot qui pense que

Somme toute, dans ses parties élevées, le Saloum est très fertile et là où le cultivateur défriche il est largement récompensé de sa peine. Du reste [dit-il], quand la forêt est de belle venue, le sol est généralement riche.²⁰⁰

Poursuivant sa description, E. Noirot parle de la flore du Saalum de manière générale et énumère certaines espèces que l'on retrouve presque toutes dans les écrits des voyageurs du XVI^e siècle dont nous avons déjà parlé et chez les naturalistes français qui ont fait une reconnaissance des potentialités économiques du Saalum à la fin du XVIII^e et au cours du XIX^e siècle. Ainsi, selon lui,

*La flore du Saloum diffère peu de celle du Cayor. Cependant, les mimosées y sont peu nombreuses et l'*acacia verek* y est très rare. En revanche, on y voit des essences particulières à la région du Sud. Beaucoup d'arbres fruitiers dont quelques uns comme le Dank, le Oul ou Nété donnent des fruits farineux qui, au besoin, peuvent servir à l'alimentation. Les Caïlcédrats, rebreb, Alom, Neikom, Taba, etc...divers figuiers sauvages sont abondants. On y voit également en grande quantité une sorte d'arbre ressemblant à s'y méprendre au Binténier mais dont l'écorce est plus rugueuse, appelé Ndoundoul ; il est employé par les Laobés pour faire des calebasses²⁰¹.*

²⁰⁰ Noirot E., *op.cit.*, p. 8

²⁰¹ Id., *Ibid.*, p. 9

Le caractère de terre de transition du Saalum (entre la Sénégambie septentrionale et méridionale) de jonction de populations venues de l'Est, du Nord et du Sud, apparaît clairement à travers ce passage du texte. Du point de vue de la flore, le Saalum partage plusieurs espèces végétales avec le Kajoor par exemple, mais en plus, on y trouve des essences spécifiques aux terres situées plus au Sud, en zone purement soudanienne. Cette situation explique, s'il en est besoin, la richesse, mais aussi et surtout, la diversité de sa flore.

La partie Nord- Ouest du Saalum est celle qui regroupe les villages situés de part et d'autre du cours d'eau, autour du village de Kawoon. C'est l'ancienne unité territoriale du Mbey ou *Këlu* Kawoon. Nous n'avons pas une description détaillée de l'environnement de cet espace territorial à travers des sources écrites. En 1890, E. Noirot conduisant avec le *Buur* Saalum Gedel Mbodj, le contingent du Saalum lors des affaires du Jolof, a laissé une description de la capitale du royaume, sans insister sur l'environnement. Cependant, on peut lire à travers la toponymie des lieux (terroirs et villages) de cette partie du Saalum, toute l'importance revêtue par l'environnement. Beaucoup de villages ont un nom qui renvoie à des arbres, certainement des espèces qu'on y retrouvait en nombre considérable.

Ainsi, on peut commencer par le nom même de l'unité territoriale de base, à savoir le Mbey. Ce terme, aussi bien en Seereer qu'en Wolof, renvoie à une activité humaine précise, celle de culture et, concomitamment, à l'espace réservé à cette activité qu'est l'agriculture, domestication des plantes et des animaux. La dénomination wolof *Këllu* Kawoon renvoie quant à elle, à l'aspect de cuvette (à partir du *Këllë*, écuelle) des terres situées tout autour de la moyenne vallée du saloum, laquelle renferme beaucoup de sites inondables. Le Mbey, en tant qu'unité territoriale ne devait pas être très étendue, ne renfermant que quelques villages surtout localisés sur la rive nord du bras de mer. Pourtant ou à cause de cela, c'est à partir de ce territoire situé au Sud du royaume déjà formé du Siin, que les futurs *Buur* Saalum vont conquérir et territorialiser les terres qui ont constitué le territoire du royaume du Saalum à partir d'un espace humanisé mais politiquement, faiblement organisé et qui, jusqu'à la fin du XV^e siècle, se présentait comme l'arrière pays du Siin. Et, à partir des noms des villages qui y sont localisés, on peut voir les espèces végétales et les multiples marigots, lesquels, malgré l'existence des étendues de terres salées (*thann*), donnent à l'environnement un aspect accueillant.

Aussi longtemps que peut remonter la mémoire collective, le Mbey, semble-t-il, a accueilli des paysans à la recherche de terres et de quiétude. Nous avons ainsi les villages de

Bucc et de Combi, à quelques kilomètres de Gandiaye, et qui selon P. Pélissier, sont dans un environnement de « savane arboré, piquetée d'essences survivant de la forêt spontanée, notamment de *Dimbo (cordyla pinnata)* dont la présence illustre la tonalité soudanienne de ces marges sud-orientales du pays sérèr »²⁰². Le nom de Bucc viendrait de celui de l'arbre que les Seereer appellent Bucc (il s'agit d'*Aphania Sénegalensis*)²⁰³.

Selon Meissa Loum, ce village de paysans seereer était très prospère et pouvait être considéré comme le grenier de la contrée, en ce sens que toute celle-ci s'y ravitaillait²⁰⁴.

À un kilomètre de Bucc, se trouve le village de Combi dont le fondateur serait venu du Jolof. Lui aussi tire son nom d'un arbre que les Pël appellent « Coombi »²⁰⁵. Nous ne sommes pas encore parvenus à identifier cette espèce végétale qui peut-être, ne se rencontre plus dans la région.

En tout état de cause, la richesse de cette contrée se perçoit à travers les récits de fondation des villages dont les plus anciens sont situés à proximité de points d'eau. En raison de la proximité du saloum, les points d'eau sont nombreux. Ainsi, Diokoul est situé dans une cuvette du nom de Bandame. Gandiaye est à côté du marigot de Ndama, Ngoth à côté de celui de Ngel Tamba et Bouth. Thiombi se dressent à côté de la rivière de Saassara, affluent du sine.

Ces villages de paysans seereer portent pour la plupart des noms qui font référence à la nature. Bouth (*aphania sénegalensis*), Ngap (*strophantus sarmentosus*), Njoob (*tamarindus indica*), Mbudaay (*ceiba pentandra*), Baak (*adansonia digitata*) sont des villages

²⁰² Pélissier P., *op.cit.* p. 284

²⁰³ Les Wolof le désignent sous le nom de *Xewar*.

²⁰⁴ Entretiens avec M. Loum à Bouth (novembre 2007). P. Pélissier (*op.cit.*, p. 283) souligne «... qu'en raison de leur site, des villages comme Bouth disposent de vastes pâturages dans les terres basses et argileuses proches du Saloum, où l'humidité du sol entretient toute l'année une végétation verdoyante ».

²⁰⁵ Nos informateurs de Thiombi font dériver le nom du village du beuglement permanent dû à l'abondance des troupeaux (*Thiow li* en wolof). Cependant un collègue, parlant la langue Pël, nous a fait savoir qu'il y a un arbre au tronc noir poussant sur les termitières et dont les branches ressemblent à des cornes de bœufs. Cet arbre est appelé Coombi par les Pël. Le fondateur de Thiombi était venu du Jolof retrouver le fondateur de Bouth qui lui, venait, d'après M. Loum, du Fuuta.

dont les noms dans la langue seereer, renvoient à des arbres. Il faut noter que d'après les récits des populations, elles sont toutes des localités fondées par des paysans seereer, avant l'avènement de la monarchie. Sans être exhaustive, cette toponymie nous donne malgré tout des indications sur les principales espèces végétales qui couvraient cette zone, au moment où ceux qui l'ont par la suite façonnée, s'y sont installés.

En somme, pour clore cette séquence sur la présentation de l'environnement naturel dans son aspect relatif à la flore, on peut dire à la suite de P. Pélassier qu'il est « légitime d'estimer que cette forêt (sahélo-soudanienne de nuance méridionale) était dominée par une série de grands arbres d'affinités soudaniennes, tels que les caïlcédrats (*Khaya senegalensis*), les *vèn* (*Pterocarpus erinaceus*), les *guédiane* (*Anogeissus leiocarpus*), les baobabs (*Adansonia digitata*), les *dimbo* (*Cordyla pinnata*), les *néré* (*Parkia biglobosa*) et, en certains sites limités, les *dioun* (*Mitragyna inermis*) et les kapokiers (*Bombax buonopozense*) »²⁰⁶.

b. La Faune

A travers les récits de voyage et les sources orales recueillies, le Saalum apparaît comme un espace giboyeux. Plusieurs espèces animales dont certaines ont disparu, et ce depuis longtemps, sont mentionnées. Le territoire du Saalum semble avoir été une aire de la grande faune tropicale. De bonnes raisons indiquent que l'éléphant a longtemps vécu, jusqu'à des dates récentes, dans cette région. La tradition qui veut qu'au baptême de Mbegaan, son père avait apporté un éléphant, ne peut être réduite à une légende, puisque la présence de ce pachyderme y est attestée jusque vers la fin du XIX^e siècle²⁰⁷. Nous avons déjà signalé que le nom de l'unité territoriale du Joñik renvoie à celui de l'éléphant²⁰⁸. Au début du XVI^e siècle, Valentim Fernandes a mentionné le « borjoñik » comme cours d'eau situé dans ladite unité territoriale²⁰⁹. Déjà en 1445, Alvise Da Mosto rapporte un entretien avec « Gouumi Mansa,

²⁰⁶ Pélassier P., *op.cit.* p. 75

²⁰⁷ Dans le calendrier historique remis par le fils de Farba Malick Sarr, en 1888, un éléphant a été tué dans les environs du village de Djilor.

²⁰⁸ Nous avons déjà signalé qu'en langue seereer, l'éléphant est appelé Niik

²⁰⁹ Fernandes V., *op. cit.* , p. 27- 29

seigneur nègre qui [lui] fit voir un éléphant qu'il avait tué »²¹⁰. L'éléphant est aussi omniprésent dans le texte sur l'histoire du Sine-Saloum publié par Alioune Sarr. Relatant les pérégrinations de Samba Sarr, fondateur selon lui du village de Djilor, il note :

Quand l'éléphant Diognik ravageait la contrée, malgré la présence des chasseurs, c'est Samba qui alla l'abattre à Petch, et l'animal tomba dans le lac Mbolo djinde. Un autre éléphant qui troubloit la quiétude des habitants obligea Samba à intervenir une seconde fois. Il chargea son Dibi (gros fusil) que portait toujours l'un de ses suivants. Lorsqu'il aperçut l'animal, il déchargea ses balles sur lui et la bête s'écroula. L'éléphant Lérane a donné son nom à l'emplacement où il était tombé. De nos jours, le village compte deux parties, Lérane Koli et Lérane Sambou..... Plus tard, un chasseur toucouleur thioubalo vint chasser des éléphants à Djilor. Il s'appelait aussi Samba Sarr. La confusion entre les deux Samba Sarr partit de cette homonymie. En vain, il voulut chasser des éléphants, mais ne put tuer qu'un buffle (Koba) et un pangolain (ndiakhate en wolof) (Khang en sérère) à Ndour-Ndour. Il émigra vers le grand marigot de Bambadala pour s'attaquer au gros éléphant qui y vivait, mais ne réussit pas à l'atteindre.²¹¹

A travers cette relation d'un évènement qui se serait passé, sur la base des toponymes mentionnés, dans la partie du bas-Saloum, on voit clairement que ce milieu a été favorable à l'évolution de ce pachyderme. Il est vrai que nous ne pouvons pas situer avec exactitude la profondeur historique du récit, mais selon toute probabilité, il faut remonter au moins au XV^e siècle, puisque l'unité territoriale du Joñik s'est constituée avant la formation du territoire du Saalum, laquelle remonte à la fin de ce siècle (cf. *infra*). Il n'est donc pas étonnant que les récits parlant de l'intronisation aussi bien des souverains du Joñik que de ceux du Saalum mentionnent l'utilisation de l'oreille d'éléphant comme insigne du pouvoir. D'après Babou Loum du village de Peth, « c'est l'oreille d'un éléphant qu'on avait tué lors de la fondation de

²¹⁰ D'après une citation de Walknaer, *Histoire générale des voyages*, T.I, p.362

²¹¹ Sarr A., *op.cit.*, p.231

Jiloor qu'on met sur la tête du futur élu [Le *Buur Joñik*] et qu'on recouvre avec un pagne, comme pour les cérémonies nuptiales »²¹².

Selon Alioune Sarr, pendant la cérémonie d'intronisation du *Buur Saalum*, « La couronne (*Ndeppe*) est constituée par une oreille d'éléphant ou un chapeau de paille, le tout est entouré d'une bande d'étoffe blanche.²¹³

Déjà, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, A. Donelha, répertoriant les animaux rencontrés dans les régions qu'il a visitées, s'étonnait de leur si grand nombre. Outre les éléphants, les buffles, gazelles, cerfs, porcs-épics et autres cochons sauvages (phacochères) qui sont chassés pour leur viande et leurs peaux. Il notait aussi des léopards, singes, crocodiles et beaucoup d'autres animaux.

*Ces animaux que je viens de citer [dit-il], et beaucoup d'autres encore, il y a des chasseurs qui les tuent pour leur viande. En Gambea et sur la costa dos Jalofos, on utilise aussi leurs peaux et on va les vendre aux Français et aux autres nations étrangères qui en chargent leurs nef[s] sans les saler, faute de sel, et les emportent en France et en Angleterre. La peau de buffle est très épaisse ; on en fait des boucliers très résistants dont se servent les Jalofos. Il y a beaucoup de léopards, que nous appelons « royaux » parce qu'ils ne font aucun mal si on ne les attaque pas. Par deux fois je me suis trouvé face à face avec eux, et ils continuèrent leur chemin sans faire attention à moi et sans s'étonner de me voir. La première fois c'était en Serra Leoa, et l'autre fois en Gambea, à Caur.*²¹⁴

²¹²Cette oreille est encore conservée par notre informateur, Babou Loum, qui nous l'a montrée lors de notre entretien du 27/12/2002.

²¹³ Selon A. Sarr (*op.cit.*, p. 248), cette cérémonie « a lieu généralement le dimanche, lundi ou vendredi en présence des membres du gouvernement et le peuple. Elle est présidée par le grand djaraf. Avant de s'habiller, le roi prend sept bains. Le trône est un tas de sable . Le costume royal se compose de trois pagnes. Le roi s'entoure les reins avec le premier, le second lui couvre la taille et il porte le troisième sur la tête. »

²¹⁴ Donelha A., *Description de la serra Leoa et dos Rios de guine du Cabo verde (1625)* Junta de investigações científicas do Ultramar. Centro de estudos de cartografia antigua. Lisboa 1977, p. 91

Le Saalum semble avoir fait partie d'une vaste région qui était le repaire d'une multitude d'espèces animales. Leur existence est révélée aussi bien à travers les récits oraux, que dans les écrits des voyageurs ayant fréquenté la côte et le domaine du delta du saloum ainsi que la rive nord de la gambie. Le texte d'Alioune Sarr mentionne aussi bien des éléphants, des buffles que des pangolins, autres animaux rencontrés par les chasseurs qu'il cite dans son récit sur la fondation de Jiloor.

L'étude du cadre de vie de ces animaux peut aider le chercheur dans son travail de reconstitution des éléments naturels de l'environnement. Rien qu'en nous référant à ces quelques espèces animales attestées dans les sources²¹⁵, on peut dire que selon toute probabilité, ce que fut le territoire du Saalum était couvert par la forêt sèche²¹⁶, domaine de prédilection d'animaux comme le buffle et l'éléphant. On peut mettre en relation la présence de ces derniers dont les besoins en eau et en herbe sont considérables²¹⁷ avec les données topographiques, hydraulique et de la faune sus évoquées.

²¹⁵ Le Pangolin est présent dans un récit de fondation du village de Jokul (sur la rive nord du saloum) où il est désigné comme l'animal dont la présence a révélé aux fondateurs l'existence d'un point d'eau dans les environs, lequel point d'eau fut à l'origine du choix de l'emplacement du village. (Entretiens avec Souleymane Sène, *paar* du village de Jokul, novembre 2007).

²¹⁶ Sur la base du cas calédonien, les termes de forêts sèches ou « sclérophylles » sont donnés à l'ensemble des formations forestières qui se développent dans un climat sec, moins de 1100mm de pluie par an, en comparaison des 2500mm sur le reste de la grande terre. Cf. www.foretseche.nc/FR/foret.htm (Lundi 05 mars 2012). Au Saalum elle couvre toute que la région allant de la Réserve de la biosphère du Delta du Saloum (RBDS) ainsi que toute la partie continentale située à l'Est de celle-ci, laquelle s'étend jusqu'aux portes de l'actuelle ville de Kaffrine dans sa partie nord et qui au Sud, descend vers l'ancien royaume de *Badibu*, englobant la partie de ce que les wolof appellent *Rip*. La présence de l'éléphant sur les rives de la gambie est aussi attestée par la toponymie. A. Donelha n'a pas manqué de parler de cette île marécageuse et couverte de palétuviers qui s'appelle l'île aux éléphants. C'est « une île marécageuse, couverte de très hauts mangues [palétuviers]. On peut mouiller à un jet de palet de l'île et passer soit au nord soit au sud. En cet endroit, le fleuve a plus de vingt brasses de fond. Cette île s'appelle ilhas dos Alefantes » (Donelha,A., *op. cit.*, p. 143).

²¹⁷ L'éléphant est un méga herbivore qui a besoin d'environ 250 kgs d'herbe par jour, tandis que le buffle qui est aussi un herbivore, se nourrit principalement de hautes herbes et doit boire par jour 30 à 40 litres d'eau. Il lui arrive de manger parfois la terre des salines qui est riche en sels minéraux.

Du fait de la présence de l'eau, les animaux aquatiques étaient très nombreux et semblent être à l'origine de certains traits de mentalité. Ils apparaissent souvent dans les cérémonies de culte. Ainsi, la ville de Kaolack, petit village de Seereer à l'origine, rend encore un culte à *Mbossé*, nom donné à un varan d'eau supposé être le protecteur de la localité (cf. Annexe : le culte du *Mboose*).

Dans le Siñi, un culte est rendu à *Paan*, un serpent qui loge dans le creux du Baobab (*Guy Rëën*) à côté d'une petite mare nommée Xabulaan dans le village de Banan²¹⁸. Si ces relations entre les éléments de la nature et les hommes ne sont pas propres aux seules populations du Saalum, il faut souligner qu'elles ont ici une dimension considérable. En essayant de voir ce qu'il ya au-delà de cette apparente complicité, l'historien peut arriver à comprendre non seulement les processus de peuplement de certaines zones, mais encore avoir un aperçu de la conception que les populations ont de cet espace dans lequel elles vivent. Ainsi, les nombreuses forêts sacrées que l'on rencontre souvent et dont l'existence semble être liée à la pratique d'un culte dédié à un *fangoool* en milieu seereer (ou à un génie lié à une famille ailleurs), peuvent aussi être comprises comme un moyen de défendre des sites naturels menacés par l'action anthropique. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre les interdits qui entourent entre autres exemples, le fameux baobab de *guy Njuli* ²¹⁹et la présence des forêts sacrées de Minna²²⁰ et Sututo²²¹ dans le Ñombato. Parlant de la diversité des sites dans la réserve de biosphère du delta du Saalum, A. Djigo note

²¹⁸ Entretiens avec un groupe de notables à Banan, novembre 2007

²¹⁹ Guy Njuli (littéralement "Baobab des circoncis" se trouve dans le périmètre de Kawoon, capitale du Saalum. C'est un lieu célèbre dans l'histoire du Saalum puisqu'ayant été le théâtre des opérations du conflit entre un *Buur Saalum* (Samba Laobe Lat Suk Faal) et son père (Macodu Kumba Yande) *Dammel* déchu au Kajoor et qui voulait monter sur le trône du Saalum. Antérieurement, c'est sous le Baobab de cette place que se réunissaient les futurs circoncis du royaume, d'où son nom. Il était interdit de ramener chez soi les graines de ce baobab (*Buy*), sous peine de voir sa demeure être la proie des flammes. On pouvait cependant en consommer sur place. La philosophie de cet interdit devait, à notre sens, permettre une régénération du couvert végétal.

²²⁰ D'après la description faite par Adama Djigo (*op.cit.*, 2001, p.38, la forêt sacrée de Minna se présente comme un domaine à couvert végétal important, associé à une faune diversifiée. Cette forêt, autour du village de Minna, est traversée par une vallée et l'une des mares de celle-ci est supposée être l'habitat d'un animal terrible appelé *Ninki Nanka*, un serpent aquatique avec des pouvoirs surnaturels.

²²¹ Dans le même travail, A. Djigo parle du site de Sututo, qui est un «centre de concentration d'une richesse culturelle du fait des divers lieux sacrés et nécropoles qui s'y trouvent. Sur le site, se trouve un puits sacré nommé Mbadat où on puisait autrefois de l'eau pour les besoins domestiques lorsque l'espace était habité. Il servait aussi de lieu de culte au *fangoool* qui est supposé avoir trouvé refuge dans ce puits. Il s'agit d'un serpent nommé Sambou Colomba » (Djigo A., *op.cit.*, 2001, p.38

que la quasi totalité de ceux qui sont supposés sacrés se trouvent en retrait des habitations, souvent aux alentours immédiats du village et les génies de ces sites sont considérés comme étant les protecteurs du village »²²².

Elle pose la question de la signification de la sacralisation de ces lieux et pense qu'il peut s'agir d'une forme de délimitation des terroirs, de protection contre d'éventuels étrangers ou une volonté de préserver des espèces animales ou végétales menacées de disparition. Nous pensons effectivement que derrière tous ces interdits, l'analyse peut déceler des stratégies de protection ou de conservation des ressources naturelles de l'environnement.

L'eau, la densité du couvert végétal et la présence de la faune semblent avoir interféré sur le peuplement du Saalum et sur la répartition des établissements humains. Les populations se sont installées autour des nombreux points d'eau qui s'y trouvaient. A. B. Ba fait remarquer que « le pays de Saloum [qui] ne portait pas encore de nom [c'était alors avant l'avènement de Mbegaan Nduur] n'était guère peuplé »²²³ et P. Pélissier de renchérir,

L'obstacle à la circulation était ici représenté non pas par une population hostile à tout contact avec l'étranger, décidée à sauvegarder sa personnalité grâce à un isolement farouche comme c'était le cas en Basse Casamance, mais par le vide humain sur d'immenses distances, par l'épais manteau forestier qui couvrait le pays. Une région inhospitalière, insalubre, impénétrable, peuplée de bêtes sauvages et de génies malfaisants, telle était la réputation des forêts d'entre Saloum et Gambie jusqu'à la fin du XIX^e siècle.²²⁴

4. Les fondements de la puissance du Saalum

Dans ce qu'a été le Saalum, vivaient des agriculteurs, des éleveurs, des chasseurs et des pêcheurs. Parmi les plantes cultivées, il y avait notamment le mil. Mais il y avait aussi,

²²² Djigo A., *op.cit.*, p.44

²²³ BA A.B., *op.cit.*, p.3

²²⁴ Pélissier P., *op.cit.*, p.429

ce qui peut paraître étonnant, la culture du riz. On a signalé la culture de cette plante dans le Joñik, à l'Ouest de Kawoon, ainsi que dans le Saalum Oriental (autour du village de Njaaw Bambali traversé par le bao bolong, affluent de la gambie.²²⁵).

Quant au début du XIX^e siècle, la nouvelle orientation de la politique française fut autre que ce qu'elle a été pendant la période de la traite négrière, les potentialités économiques de l'espace du Saalum commencèrent à être explorées par la France. C'est dans ce cadre que le botaniste Sauvigny entreprit le voyage qui l'a mené de Saint Louis à Albréda et au cours duquel, il décrivit tous les villages rencontrés depuis Kawoon, la capitale du Saalum. Son compte rendu insiste sur la diversité de la production de ce royaume et l'intérêt que le commerce colonial pouvait en tirer. C'est une zone qui est restée un espace « boisé avec un sol plus ou moins végétal, mais toujours mélangé de sable et de vastes forêt avec beaucoup d'animaux depuis l'éléphant jusqu'aux abeilles »²²⁶.

En dehors du miel, de la cire et du riz, Sauvigny a noté

Une grande quantité de peaux provenant des nombreux troupeaux qu'ils [les habitants du Saalum] élèvent, dont une partie est vendue à leurs voisins et l'autre consommée dans le pays..... Le commerce de la ville de Sainte Marie envoie un grand nombre de bâtiments dans la rivière de Saloum ; dans toutes les occasions, il [le commerce de la ville de Sainte Marie] cherche à y faire tomber le commerce français et bien qu'il reconnaisse positivement que nous y avons des droits exclusifs, cependant, il souffrirait avec peine qu'on l'empêchât d'y faire ses opérations, car il serait privé d'une ressource qu'il estime infiniment. : Saloum est le grenier d'abondance de Sainte Marie. ²²⁷

²²⁵ Durant nos enquêtes, nous nous sommes effectivement rendue au village de Njaaw Bambili où nos informateurs nous ont dit que c'est avec la salinisation qu'ils ont commencé à avoir des problèmes de nourriture. Antérieurement, ils pratiquaient la culture du riz grâce à l'eau du Bao Bolong.

²²⁶ Sauvigny (Botaniste), « Voyage par terre de Saint Louis à Albréda », Septembre 1822, A.N.S., 1G4, pièce N° 12

²²⁷ *Ibidem*

Saalum, grenier d'abondance, Saalum, terre de culture, voilà les termes qui reviennent à chaque fois dans nos entretiens avec nos informateurs et c'est ce qui semble être gravé dans l'imaginaire des populations quand elles pensent à cette région. En examinant les interactions entre les ressources naturelles, les aspects qui caractérisent le paysage de cette région, ainsi que l'évolution que lui a donné l'action de l'homme, on arrivera sûrement à appréhender et comprendre cette perception d'un Saalum *Eldorado*.

Déjà au début du XVI^e siècle, la description que V. Fernandes fait du bas-saloum laisse subsumer un endroit avec une certaine potentialité économique. Cet auteur a décrit la zone du delta du Saalum et, de façon plus détaillée, la rivière de gambie. Non seulement le rôle moteur de ce cours d'eau dans l'économie des régions qu'il traverse est mis en exergue, mais l'importance du commerce dans la zone deltaïque se perçoit très nettement dans son texte. Les populations Ñominka y apparaissent comme les agents du commerce des huîtres et des coquillages sur les marchés sénégambiens, car

Ils sont tous potiers et font des pots, aussi bien les hommes que les femmes et l'argile dont [sic] ils les font est mélangée avec des écailles d'huîtres pillées et des coquillages qui abondent dans cette terre et sont très grands. Et ils sont si nombreux et si grands qu'ils se lassent de les manger crues et seulement cuits. Ces gens ramassent beaucoup d'huîtres et de coquillages et les mettent au feu jusqu'à ce qu'ils s'ouvrent et en retirent la chair et la séchent au soleil. Et après les avoir séchés, on les apporte dans les pots sur les marchés des autres peuples pour les vendre.²²⁸

La situation géographique de cette zone du delta en a faisait un espace carrefour reliant les marchés de la côte nord à ceux des côtes guinéennes. Au début du XVI^e siècle, V. Fernandes ne parle que de l'activité de cueillette (ramassage des produits de la mer). Cependant, si on considère toute la zone du bas-saloum, aussi bien les îles que la partie continentale qui englobe les terroirs du Loog et du Joñik, on comprend que la nature et l'abondance des ressources hydriques, pédologiques, végétales, fauniques et halieutiques explique les activités diversifiées de ses habitants.

²²⁸ Fernandes V., *op.cit.*, p. 29

Les Ñominka des îles du Nord (le Gandoul²²⁹) s'adonnent principalement à la pêche. Ils sont d'ailleurs toujours perçus comme de grands navigateurs dont les embarcations longent la côte atlantique jusqu'au-delà de l'actuelle Sierra Leone. Selon G. Brooks,

*Les Niominka et leurs voisins sereer, [il s'agit certainement des Seereer du bas-saloum habitant le Loog et le Joñik] exploitent le climat aride de la savane au Nord de la Gambie et produisent du sel par évaporation et font sécher le poisson et les mollusques qu'ils vendent le long de la Gambie et ses environs. Ils font ainsi le lien entre les routes commerciales du Nord, de l'Est, et du Sud.*²³⁰

Les îles du Sud, (généralement appelées îles Betenti²³¹), ont des terres plus étendues, avec une salinité moindre et la nature y est plus généreuse. L'activité principale des populations est l'agriculture et, n'étant pas contraintes de faire face à l'exiguïté des terres, elles sont moins tournées vers les migrations saisonnières caractéristiques de la société seereer Ñominka. La partie continentale qui borde le delta au Nord, renferme des terroirs où, majoritairement, vivent des paysans s'adonnant à la culture du riz (dans les bas-fonds des cours d'eau) et du mil, à l'exploitation du sel, à la pêche et à la chasse. Le village de Sum dans le loog, du fait de sa proximité avec le saloum, est connu pour avoir été un village de grands producteurs de sel, denrée rare et recherchée qui a été l'un des principaux produits du commerce du Saalum.

²²⁹ Les îles situées entre le saloum au Nord et le bras de mer du Jombos au Sud sont appelées îles du Gandul et leur population sont des seereer ñominka. C'est un espace parsemé d'îles et de cours d'eau, avec une végétation à dominante de mangliers. L'eau, dans ces îles, est d'une grande salinité et les populations disposent de peu de terres pour pratiquer la culture de céréale telle que le mil.

²³⁰ Brooks G.E., "Historical perspectives on the Guinea-Bissau region, Fifteenth to Nineteenth centuries" In Lopes (ed.), 1993, p. 282

²³¹ Les îles Bettenti sont entre le jombos au Nord et le bras de mer de Banjala au Sud. Leurs terres sont plus vastes que celles du Gandul et les espèces végétales y sont beaucoup plus variées. Cependant, même si elles semblent moins ouvertes au monde extérieur que les Ñominka, les Socé des îles Bétenti entretiennent un commerce avec la Gambie voisine. La population de ces îles, majoritairement orientée vers les échanges avec l'espace économique centré sur la gambie, est d'ailleurs stigmatisée depuis la période coloniale jusqu'à maintenant, comme étant celle de contrebandiers.

En somme, la zone du delta renferme pratiquement tous les éléments des ressources naturelles que l'on trouvait à l'échelle du territoire du Saalum et sur lesquelles les populations se sont appuyées pour assurer leur production sociale. Ce sont : l'exploitation du sel provenant des nombreuses vasières, la pratique de l'agriculture (riziculture, mil, et coton), ainsi que l'appropriation des produits provenant des vastes forêts qui couvraient l'espace *Saalum Saalum*. Le surplus de l'ensemble de ces produits était commercialisé à l'intérieur du territoire, mais aussi et surtout le long de la Gambie, véritable cours d'eau qui a servi de voie d'intégration des populations de la Sénégambie méridionale.

a. Le Sel du delta : fondement de la richesse du Saalum

L'importance que cette denrée a eue dans le cours de l'histoire de l'Homme n'est plus bien appréhendée par les générations actuelles. Pourtant, même si nous n'avons pas d'études spécifiquement axées sur ce produit, son importance dans l'alimentation nous oblige à nous poser des questions pour les populations qui habitaient des zones qui n'en étaient pas productrices. Il y a deux façons d'accéder à ce produit. La première consiste à l'extraire, là où ils existent, à partir de mines de gisement : c'est le sel gemme. La deuxième façon concerne le sel marin que l'on extrait à partir de bassins remplis d'eau de mer où, après évaporation, le sel reste concentré. C'est dire que toutes les sociétés n'ont pas toujours eu, comme aujourd'hui avec l'avancée des techniques, ce produit à disposition. Comment faisaient-elles alors pour s'en procurer ? Voilà posé un élément de la centralité du sel comme produit de luxe dans l'histoire des sociétés humaines.

Notre propos n'est pas de disserter sur l'histoire de ce produit que d'aucun ont surnommé « or blanc » du fait de son importance²³². Cependant, beaucoup de sources de l'histoire du Saalum insistent sur sa présence et son importance comme élément de la politique économique des *Buur Saalum*.

Les populations de certains terroirs comme celui du Loog dans la région du delta, s'étaient et sont encore spécialisées dans l'exploitation et la commercialisation du sel. Aussi bien la toponymie des lieux que la culture matérielle renvoie à cette activité que les habitants pratiquent depuis leur installation. A ce titre, Sum, un des plus anciens villages du terroir,

²³² Le sel : la puissance de l'or blanc Publié le 16/10/2008 par Karine De Demo sur le site www.viesaineetzen.com

tirerait son nom de cette chaleur caractéristique des endroits où l'on exploite le sel. (Le terme *Sum*, signifie en langue seereer « chaud »). En présentant l'île de Foundiougne (dans le terroir du Loog) dans sa notice sur le Saloum, E. Noirot signale qu'elle est bordée

*à l'Ouest par la rivière du Saloum, qui depuis Foundiougne escale, fait un grand coude dans la direction du Sud en se dirigeant vers la mer et par la rivière de Soum dite aussi rivière du Sel.*²³³

Les enquêtes menées par un de nos étudiants dans ce village font état de l'existence de salines et d'infrastructures portuaires. En fait, les éléments de la culture matérielle recensée dans ce village et ses alentours montrent que ses habitants, outre l'agriculture et la pêche, pratiquaient aussi l'exploitation du sel. Dans le recensement et la description de ces éléments de culture matérielle inscrite sur le sol, Abdou Ngom signale que

*A côté des ports se trouvent des salines. Ce sont de grandes fosses circulaires dont le diamètre peut mesurer cinq mètres et la profondeur 1,5 mètres. Ces cinq grandes fosses ne sont pas des dolines mais ont été creusées par les hommes.*²³⁴

Les informations provenant des sources orales ne donnent pas de date précise concernant les faits qu'elles livrent. Cependant, les noms des ports sont restés dans la mémoire collective et à partir d'un de ces noms, on peut raisonnablement penser que cette activité d'exploitation et de commercialisation du sel remonte au moins au XVI^e siècle. Le port situé au Sud –ouest du village est appelé *Ndangaan nu Soos*. Dans la langue seereer, *Ndangaan* signifie « bord de mer ». Associé à *Soos*, le nom renvoie au bord de mer *des Soose*, ou port des *Soose*²³⁵ c'est-à-dire l'endroit de débarquement des *Soose*. La position géographique de ce port (Sud- Ouest du village sur le marigot de Mbellaan qui communique avec le Jombos), la rend plus accessible pour les commerçants *Soose* en provenance des îles du Sud (les îles Betenti). Il a même été signalé, toujours dans le village de *Sum*, un site où se rencontraient ces marchands, à l'emplacement d'un arbre appelé *Mbam Soos*.

²³³ Noirot E., « Notice sur le Saloum », *Journal officiel du Sénégal*, 1892

²³⁴ Ngom A. , “Sum, un village séserté du Loog”, Mémoire de maîtrise, Département d'histoire, UCAD, 2000- "2001, p.58

²³⁵ *Soose* est le terme employé par les populations sénégambiennes pour désigner les Mandeng.

On peut valablement penser que ces populations du Loog ont été connectées très tôt aux différents réseaux de commerce animés par les communautés marchandes de la Sénégambie dont l'activité sur la gambie ressort dans l'atmosphère de foire commerciale décrite par Da Mosto déjà au milieu du XV^e siècle.

Les caravelles [écrivit-il], étaient continuellement remplies d'une multitude de nègres qui ne se ressemblaient ni par la figure, ni par le langage. Ils arrivaient et s'en retournaient librement dans leur almadies²³⁶, hommes et femmes, avec autant de confiance que si l'on s'était connu depuis longtemps.²³⁷

Ce passage de Da mosto montre non seulement l'importance économique de ce cours d'eau pour les populations, mais il préfigure aussi le rôle intégrateur (intégration économique et social) qu'il a joué dans l'espace soudano-sénégambien avant l'établissement des frontières coloniales.

La dénomination de l'autre port du village de Sum est *Anna Gar*. Nous ne sommes pas arrivées à comprendre le sens qu'il y a derrière ce nom, mais la position géographique du port (situé au Nord- ouest du village et en eaux plus profondes), nous fait penser qu'il accueillait les commerçants en provenance du Nord, notamment ceux de la petite côte.

En tout état de cause, même si nous n'avons pas le volume de la production et celui des quantités commercialisées, (l'absence de sources quantitatives nous fait défaut), l'exploitation et le trafic du sel à partir de ce village du Loog est un indicateur qui confirme à la fois deux points :

- La zone du delta, par delà le rôle qu'elle a pu jouer pour l'approvisionnement du commerce local à l'intérieur du Saalum²³⁸, a alimenté très tôt les réseaux commerciaux établis aussi bien au Nord qu'au Sud de la Sénégambie.

²³⁶ Les Portugais désignaient par ce terme, les grandes pirogues utilisées par les noirs pour se déplacer sur les cours d'eau. Dans sa compilation, V. Fernandes les décrit ainsi : « Tous ces pays ont des bateaux pour passer les rivières et on les appelle Almadias (Mot portugais d'origine arabe selon les traducteurs Texeira Da Mota et Alii). Les Almadias sont faits d'un seul tronc. Il y'en a de grands qui peuvent prendre 12 hommes et 3 ou 4 vaches ; les petites : 3 ou 6 hommes ; celles de guerre : 60 , 80 et 100 hommes.(cf., Fernandes V., *op.cit.*, p.29)

²³⁷ Da Mosto A., *op.cit.*, p. 360

²³⁸ Dans un article sur « les tumulus funéraires en Sénégambie », (Paris, RAG n°1, 1996, éd. APEA) S. Pradines, note que « Dans la région du Sine-Saloum, le sel est l'objet d'un trafic rentable..... Le commerce des mollusques en provenance des côtes atlantiques n'est pas à négliger dans la diffusion de la céramique du delta du Saloum vers l'Est jusqu'à la zone mégalithique. La chair des huîtres de palétuviers et d'*Arca Senilis*, récoltée dans le

- Ce commerce du sel dans le delta du Saalum, essentiellement dirigé vers la Gambie, a continué jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Il a beaucoup gêné le colonisateur français qui a utilisé tous les moyens possibles pour y mettre un terme, sinon le réduire considérablement. Dans une correspondance adressée au commandant supérieur de Gorée, le capitaine du *Crocodile*, un aviso qui est intervenu dans les îles du Saloum pour régler les problèmes apparus après la *Jihad* de Maba Jaxu, l'évoque clairement.

En séjournant dans le marigot de Bandiala quelques temps, je peux empêcher les Socés, soit d'aller chercher du sel dans le marigot de Mbam²³⁹, soit d'aller en Gambie échanger ce sel contre du mil.²⁴⁰

Les souverains du Saalum ont très vite compris l'intérêt qu'ils avaient à contrôler ce produit dont l'absence dans certaines régions de la Sénégambie, constituait une opportunité pour leur royaume. En effet, dans un passage du texte d'A. Almada traduit par le Vicomte de Santarem, il est noté, à propos du royaume *Denyanke* désigné par le terme Royaume du Grand Fulo, que

le sel est dans ce pays une des marchandises les plus précieuses. Il y est apporté par les Mandingues de la Gambie qui le fabriquent et par les Jolofes du Sénégal. Le roi et les chefs ont seul le droit d'en acheter, et il n'y a que les personnes d'un rang élevé qui en fassent usage. On donne en échange de l'or, des esclaves, des étoffes fines et d'autres marchandises.²⁴¹

On comprend alors pourquoi, dès le XVI^e siècle, ce fut vers l'espace situé sur la rive nord de la Gambie que les velléités de contrôle territoriale des *Buurs* Saalum se sont tournées (cf. *Infra*)

C'est donc la recherche d'un débouché pour le commerce du sel vers les pays de l'intérieur de la Sénégambie et du Soudan occidental qui a dû être, entre autres, à l'origine de

delta du Saloum, est séchée, stockée dans des poteries et transportée vers l'intérieur des terres. Ce commerce se faisait par voie fluviale ».

²³⁹ Mbam est un village du terroir du Loog.

²⁴⁰ A.N.S. , 5D62, "Rapport adressé par le commandant du Crocodile au commandant supérieur de Gorée » Sangomar le 10 juin 1867,

²⁴¹ Almada A.A., Manuscrit de Porto, traduit par le Vicomte de Santarem, dans : *Nouvelles annales des voyages, de la géographie et de l'histoire ou Recueil des relations originales inédites*, p.86 1842

l’élargissement de l’espace politique du Saalum vers les pays du Ñaani. Ainsi, dans la première moitié du XVII^e siècle, les Anglais qui ont exploré cette région signalent l’appartenance du territoire qu’ils appellent le bas-Ñaani, à la mouvance politique du *Buur* Saalum. R. Jobson a décrit Cassan, la principale ville de ce petit royaume au XVII^e siècle. Cette ville est selon lui

fort peuplée et le sel est une marchandise avantageuse dans ce canton.

C'est le dernier lieu de la rivière où les grands vaisseaux puissent remonter. Le roi du pays y fait sa résidence. [il] est tributaire de celui du Saalum.²⁴²

De ce renseignement donné par R.Jobson, se dégagent deux éléments importants :

1-Au XVII^e siècle, le point de traite important pour le Saalum était situé dans un espace récemment conquis, qui, même s’il n’est pas territorialement intégré au royaume, relève de l’autorité politique de son souverain.

2) La position géographique de la ville de Cassan, « dernier lieu de la rivière où les grands vaisseaux puissent remonter [la gambie]» est importante à noter puisque mettant cette ville à une croisée de chemins à partir desquels les marchands se chargeaient de faire transporter à dos d’ânes, les produits achetés à ce point de traite. Cassan, était donc situé à un point stratégique pour le commerce, notamment celui du sel qui était l’une des marchandises recherchées pour les contrées de l’intérieur.

Ainsi comme l’avait noté le capitaine Thompson²⁴³ lors de son voyage en 1618,

²⁴² Walckenaer C.A., *Histoire Générale des Voyages ou Nouvelle collection des Relations de Voyages par Mer et par terre*. Livre V, chapitre 3, *Navigation de Jobson et ses entreprises sur la Gambie*, Paris, Lefèvre, MDCCCXXVI, p. 331

²⁴³ Thompson était le capitaine du vaisseau la *Catherine*. Il a été tué à Cassan en 1818,lors de son voyage sur la gambie. Richard Jobson, parti à la recherche des meurtriers, n'a jamais pu les retrouver, même s'il a pu saisir les effets d'un des présumés meurtriers, un Portugais du nom d'Hector Nunez qui passait pour avoir joué le rôle principal dans cette histoire. Les voyages du capitaine Thomson et de R. Jobson sont à placer dans le cadre de l'offensive des Anglais pour une meilleure connaissance de la gambie et leur lutte avec les Portugais et Cap-verdiens qui les y avaient précédé.

*les caravanes provenaient de Tenda, c'est-à-dire 25 ou 30 lieues au dessus de Barracounda, pour aller faire leur provision de sel dans les états de Bour saloum. Le principal négociant était Bouckar Sano, qui entretenait 300 ânes pour son commerce.*²⁴⁴

En fait, le sel du Saalum a constitué un élément important dans les articles du commerce en direction de l'intérieur de l'Afrique. Ce commerce était aux mains de marchands dont les affaires semblent avoir été florissantes en ce début du XVII^e siècle à l'instar de celles de Boukar Sano. Ce marchand dont le nom renvoie à deux identités (l'une musulmane et l'autre mandeng ou Jaxanke) se situe dans la continuité des réseaux de commerce dont A. Almada a révélé l'existence sur le cours de la Gambie au milieu du XVI^e siècle. En 1578, A. Almada s'était retrouvé au marché de Sutuco où se tenait le commerce de l'or lequel, selon lui-même, était aux mains de mandingues musulmans qui s'organisaient en caravane provenant de l'intérieur du Soudan occidental et dont le voyage pouvait durer six mois ou même plus²⁴⁵. En plus de l'or, les mandingues commercialisaient aussi le sel qui était stocké au port de Cassan, lieu à partir duquel, il était transporté dans les parties plus en amont du fleuve Gambie qui ne produisaient pas de sel, car comme le dit A. Almada, au dessus de soixante lieues en amont du fleuve, le sel ne peut être produit, car l'eau de mer n'y arrive pas²⁴⁶.

A titre de comparaison, on peut dire que par son importance stratégique, Cassan semble avoir été, pour les souverains du Saalum, ce qu'Awdaghost a été pour le Ghana et Teghaza pour le Mali et le Songhoy. Quand W. Rodney note que pour le contrôle du sel,

le Ghana attaqua au nord dans le Sahara et tout à fait à la fin du X^e siècle, il prit aux berbères la ville d'Awdaghost-ville très utile pour contrôler l'entrée du sel extrait au milieu du désert et de façon

²⁴⁴Walckenaer C.A., *op.cit.* Livre V, chapitre 3, p. 326

²⁴⁵ Almada A., *op. cit.*, (traduction de Hair P.) p. 47. Le passage est: "in this river, up-stream 120 leagues, on the north side, in the port of jagrançura at the town called Sutuko, there is trading in gold, which is brought here in caravan by certain mandinga merchants who are also Bixirins and make their prayers as others do".

²⁴⁶ Id., *Ibid.* p.57. Selon cet auteur, « The Mandingas make large quantities of salt, which they bring to the upper part of the river to sell. Here it is very valuable, since there is no (locally-made)salt above 60 leagues up-river : salt can be made only as far up the river as the sea water reaches. The Mandingas carry the salt upstream in canoes. The depot for salt is at a village Oulaoula, one league from the port of Cassan. This is where the blacks store it, before sending it through the interior as far as the Grand Fulo, and by sea as far as it can go.

analogue, le Mali et le songhay cherchèrent à s'assurer le contrôle de Taghaza qui était le plus grand centre d'extraction du sel.²⁴⁷

Nous pouvons dire que la même préoccupation a animé le Saalum quand il s'est attaqué au Ñaani (cf., *Infra*) pour contrôler non pas l'entrée du sel dans son royaume, mais plutôt sa sortie à partir de la ville de Cassan.

Les informations des sources orales du village de Sum, recoupées avec celles d'A.Almada, du capitane Thompson et de R. Jobson, permettent de reconstituer le circuit du sel vendu sur la gambie et que les souverains du Saalum ont très tôt tenté de contrôler.

A partir de Ndagaan no Soos dans le Loog et d'autres points du delta²⁴⁸, les marchands mandingues achetaient le sel qu'ils transportaient dans leurs embarcations le long de la gambie, jusqu'à trois cents kilomètres en amont de ce fleuve. A partir de là, le sel était stocké au port du village de Cassan. Le sel étant un produit lourd, il était difficile de continuer avec les embarcations dans lesquelles il a été acheminé depuis la basse gambie. C'est sur des canots plus légers, où à dos d'ânes à travers les pays du Ñaani et du Wuli, que les marchands mandeng ou jaxanke l'exportaient vers les pays de l'intérieur.

Un autre circuit beaucoup plus ancien était organisé le long du littoral, à partir du réseau de commerce aux mains des Ñominka. Il s'agit de l'un des quatre réseaux commerciaux du littoral identifiés par G. Brook et cités par Marie Christine Cormier Salem.

Le réseau «Baïnouk-Bak » s'étend de la presqu'île du Cap-Vert à l'estuaire de Cacheu et comprend les groupes niominka de langue serer, diola de langue bak et baïnouk de langue nun. Au Nord, les principaux produits échangés sont le poisson, le sel, le riz et, au sud,

²⁴⁷ Rodney W., *Et l'Europe sous développa l'Afrique : Analyse historique et politique du sous-développement*, L'harmattan, 1986, p. 64

²⁴⁸ E.G. Brooks cite Francisco de Lemos Coelho, un Cap-verdien qui a voyagé le long de la gambie dans la seconde moitié du XVIIe siècle et décrit l'itinéraire des caravanes annuelles des Jaxanke qui venaient faire du trafic le long de ce cours d'eau. « The annual Jahanke/Dianke caravans comprising more than thousand persons and two thousand donkeys, which arrived each july from the cotton-producing areas around jahaba. These pacifist Muslims brought cotton textiles, slaves, ivory, and gold to barter with Luso-Africans and Europeans for glass beads and paper, the latter principally used by marabouts for writing passages from the Koran to insert into the amulets that commanded high prices from Muslims and non Muslims alike. After non stop, all day and all-night trading, the Jahanke caravans continued along the north bank of Gambia to felam in Niumi where they bartered cloth for sea salt" (Brooks G. E., *Eurafricans in Western Africa, commerce, social status and religious observance from the sixteenth to eighteenth century*, Ohio university press, first published 2003, p. 137)

les noix de kola et le poivre. Les noix de kola sont exportées à travers le Sahara jusqu'aux pays d'Afrique du Nord. ²⁴⁹

Ainsi, au XVII^e siècle, avec sa mainmise sur le Ņomi²⁵⁰, royaume à l'embouchure de la gambie et le Ņaani, à un peu plus de trois cents kilomètres en amont du même fleuve, le Saalum s'assurait les moyens de contrôler non seulement le commerce du sel qui se faisait le long de la gambie, mais encore celui des autres produits échangés. Cette situation l'insérait dans le circuit international du commerce à longue distance en direction de l'intérieur du continent, ce qui permettait à sa classe dirigeante d'asseoir, dès cette période, les bases d'une certaine puissance économique.

En dehors de ce contrôle indirect exercé sur des états obligés de lui payer tribut, les souverains ont aussi encouragé cette activité non agricole qu'était l'exploitation du sel. Celle-ci, du fait de son importance pour l'économie du royaume, était un monopole royal. Selon M. Mbodj,

les salines les plus importantes sont celles de Ngath où il existe un grand déversoir naturel du fleuve... Le Bur confie l'exploitation du sel à un Saax-Saax de son choix. Celui-ci est en même temps chargé de toutes les affaires fluviales et des pêcheries. ²⁵¹

Ce sont ces salines qui alimentaient les parties du Saalum qui n'avaient pas la chance d'avoir ce produit dans leur environnement. C'est le cas du Saalum oriental dont,

les habitants [selon E. Noiro] de Godiba, Bolbougou, Kathial, Malem, Keur Yoro, Ouarnéo et autres villages de la même région, vivent sur leur sol et ne demandent rien au commerce européen. Le seul produit qu'ils vont chercher au dehors est le sel et encore ils

²⁴⁹ Cormier-Salem M. C. (Ed. Scientifique), *Rivières du Sud : Sociétés et Mangroves Ouest Africaines*, Vol. I, IRD, Editions, p. 194

²⁵⁰ Walckenaer C. A., *Voyages au long des côtes occidentales d'Afrique depuis le Cap Blanc jusqu'à Sierre Léone, contenant l'histoire du commerce Anglais sur la Gambie*, Livre V, Chap. II. *Description de la rivière de Gambia ou Gambie, et des royaumes voisins.* p. 296-98. Dans un passage de ce chapitre, on apprend que le roi de Ņoomi (Barra pour les Occidentaux) était tributaire du roi du Saalum au XVII^e siècle.

²⁵¹ Mbodj M., "Un exemple d'économie coloniale : le Sine-Saloum (Sénégal) de 1887 à 1940. Cultures archidières et Mutations sociales », Thèse de troisième cycle, Université Paris VII, 1977-1978.

n'ont pas besoin du concours de nos marchands pour se le procurer. Entre Korki et Latmingué, le Saloum en dépose une plus grande quantité que la région n'en peut consommer »²⁵².

En dehors du sel, élément naturel dont l'exploitation s'offrait à ceux qui habitaient l'environnement de l'espace Saalum Saalum, la richesse et la fertilité du sol ont aussi été des atouts qui ont pu faciliter la formation et la puissance du royaume du Saalum et participé à l'élaboration de cet imaginaire, solidement ancré dans l'esprit des populations, d'un Saalum terre d'abondance.

b. Une terre propice aux activités agricoles

L'exploitation du sel, sa commercialisation et son contrôle ont été un des leviers sur lesquels la classe dirigeante s'est appuyée pour asseoir cette puissance dont les voyageurs portugais du XVII^e siècle ont parlé. Cependant, un Etat ne se développe pas seulement à partir de son environnement, mais aussi et surtout grâce aux efforts fournis par ses populations. L'environnement naturel du Saalum offrait largement à ses habitants les moyens de subvenir à leurs besoins alimentaires par l'agriculture, la pêche et l'élevage. En témoignent entre autres, les propos de cet habitant de Kér Lamin, (village au Sud-est de Kér Madiabel dans le Waalo Rip), selon lesquels « le *Saalum Saalum* ne voyageait pas beaucoup ; il pouvait, tout au long de sa vie ne jamais sortir de sa contrée, car y trouvant tout ce dont il avait besoin »²⁵³.

Les études faites sur l'insertion du Saalum dans l'économie coloniale ont montré l'importance de cet espace pour l'agriculture, notamment celle de l'arachide qui a été l'un, sinon le principal élément de l'âge d'or de l'économie coloniale au XX^e siècle. Les territoires des anciens royaumes du Siin et du Saalum qui ont constitué, dans le premier découpage administratif de l'Etat du Sénégal indépendant, la région du Sine – Saloum ont été le second bassin arachidier. C'est dire que l'agriculture a fait partie des éléments qui ont structuré et forgé cet aspect de l'identité de l'espace Saalum Saalum, celui d'être une région

²⁵² Noirot E., *op.cit.*, p. 8

²⁵³ Informations recueillies à Kér Lamine en février 2006, auprès de Diallo M.A. C'est avec une formule très imagée que cet informateur a résumé l'essentiel de ses propos concernant les habitants du Saalum. « fi ci Saalum ñun li ñu xam moy : bey, lekk, taxan, jaaru » (expression wolof qui, dans le contexte où il a été formulée peut être traduite ainsi qu'il suit : « Nous autres saalum saalum ne connaissons que l'agriculture qui nous permet de vivre, et l'exploitation de la forêt qui nous permet d'allumer le feu grâce auquel nous pouvons cuisiner, affronter le froid et nous éclairer pour la lecture du coran »

d'expérimentation et de mise en exploitation de la culture arachidière. Les conditions climatiques et pédologiques en avaient fait une zone favorable à la pratique de l'agriculture. Tout au long de son évolution, le royaume n'a cessé de jouer le rôle de producteur de produits vivriers au premier rang desquels, se trouvent surtout le mil et le riz.

Au début du XIX^e siècle (1822), le botaniste Sauvigny le présente comme le « grenier d'abondance » de la ville de Saint Marie de Bathurst où les Anglais s'étaient installés en 1816, abandonnant leur premier établissement, celui de l'île de Saint James, pour mieux contrôler, à partir de l'embouchure, le commerce sur le cours de la Gambie. Il faut noter que du fait de sa proximité avec la ville de Sainte Marie, le Saalum a entretenu beaucoup plus de relations commerciales avec les Anglais qu'avec les Français installés à Gorée²⁵⁴.

C'est par le biais de la multitude de marigots qui enserrent le saloum que s'effectuaient les transactions, surtout celui du Banjala que Sauvigny présente comme

un bras de mer qui quitte le saloum à 6 lieues environ de Cahone et qui va se jeter à l'embouchure de la Gambie vis-à-vis le comptoir anglais. On le nomme Bandiala. La plupart des petits navires qui viennent de Sainte Marie pour traiter dans ce pays passent par ce marigot où ils ramassent quelques marchandises. Avec les vents favorables, ils font ce trajet en quelques heures et l'exécutent dans toutes les saisons...[parmi les produits échangés par le Saalum figurent], miel, cire, mil, riz mais aussi [une] grande quantité de peaux provenant des nombreux troupeaux qu'ils élèvent, dont une partie est vendue à leurs voisins, et l'autre consommée dans le pays.²⁵⁵

Dans son ouvrage sur le port de Kaolack, A. Dessertine, parlant de la place du Saalum dans l'économie goréenne au XVIII^e siècle, décrit l'itinéraire emprunté par les commerçants ainsi que les produits qu'ils pouvaient tirer de ce royaume.

Le commerce du Saloum était entre les mains de traitants métis goréens que l'on appelait alors les « mulâtres ». Ces mulâtres armaient de petites

²⁵⁴ Kawoon était plus difficile d'accès aux commerçants goréens qu'aux traitants de Sainte Marie qui utilisaient le réseau fluvial des bolongs du delta.

²⁵⁵ A.N.S., 1G4, pièce N° 12

embarcations, généralement des cotres, que dirigeaient des équipages indigènes et qui commerçaient tout au long de la rivière ; Ils s'arrêtaient d'abord aux villages de Niodior et Dionouar, puis à Guérenda, (sans doute le Guirnda d'aujourd'hui) et, enfin, à Kahola, petit village de pêcheurs et de traitants, installé à environ une lieue de Kahone. De ces escales successives, les embarcations ramenaient à Gorée, ou sur la petite côte, des perches de bois, des volailles, des animaux sur pieds, bœufs et chevaux, des peaux et surtout du riz et du mil. Les traitants rapportaient parfois aussi de Kahola quelques captifs, de la poudre d'or et de l'ivoire.²⁵⁶

On voit donc que même si Gorée n'était pas très loin, la proximité géographique de Sainte Marie a été déterminante pour la fréquence et le volume des échanges avec Kawoon. Il faut cependant noter qu'en dehors des captifs cités par A. Dessertine, (ce qui se comprend dans le contexte du XVIII^e siècle), les articles du commerce sont demeurés les mêmes jusqu'au moment du passage de Sauvigny en 1822. Ce dernier a visité surtout le bas-Saloum, mais la prospérité qu'il a remarquée n'a pas échappé à E. Noiro lors de la tournée qu'il a effectuée au Saalum oriental en 1890 et qui, en bon représentant des intérêts de la puissance colonisatrice, déplorait le manque d'infrastructures qui devaient permettre au commerce français d'arriver jusqu'à cette région. La réponse que lui donna le chef du village de Warnew²⁵⁷ suffit à montrer, s'il en était besoin, qu'au Saalum oriental aussi, l'autosuffisance alimentaire était une réalité. Nous avons là non seulement une indication sur l'autosuffisance alimentaire de la région, mais encore les principaux produits de celle-ci sont énumérés. : Mil, coton, indigo, tabac.

c. *Le Saalum : une terre de mil*

Le mil tient en bonne place parmi les produits du Saalum et semble avoir été, dans tout le territoire, le principal produit de l'agriculture. De plus, il a été le produit qui a soudé le Saalum à la Sénégambie septentrionale ; il n'est d'ailleurs pas étonnant que dans la langue wolof, le mot qui désigne le mil serve à désigner non seulement la céréale, mais encore tout

²⁵⁶ Dessertine, A., « Naissance d'un port : Kaolack, des origines à 1900 », *Annales africaines*, 1960, p. 14

²⁵⁷ « Ce que nous avons chez nous suffit à notre vie, me disait le chef de Ouarnéo ; pourquoi ferions-nous beaucoup de chemin pour acheter des objets dont nous pouvons nous passer. Nous avons du coton, il est tissé et teint chez nous avec l'indigo qui est excellent. Nous ne pouvons pas manger tout notre mil et nos arachides. Notre tabac est bon » (Noiro E., *op. cit.*, 1890, p. 15)

simplement, et de façon générique, la nourriture. C'est dire à quel point cette céréale se trouvait au cœur de l'alimentation des populations de la Sénégambie septentrionale. Le mil est cultivé dans tout le bas-Saloum, au Saalum oriental et dans la partie de la rive nord du saloum, depuis Kawoon jusqu'au Siñi au Nord-est²⁵⁸.

En effet, les villages de Bouth, Thiombi, Gandiaye, tous situés dans la zone frontalière entre le Siin et le Saalum sont présentés par nos informateurs comme de gros producteurs de mil, de poissons et viande. Cela explique le fait que les souverains y envoyoyaient un représentant chargé de faire la collecte de toutes ces productions. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, c'était en fait une femme portant le titre de *Nduukaan*²⁵⁹, qui agissait au nom de la lingeer et était chargée du ravitaillement de la cour en vivres. Ce sont les démêlés d'une *Nduukaan* avec les populations locales qui s'étaient plaintes de ses exactions qui ont amené le pouvoir central à y affecter un ressortissant de la famille Mbodj avec le titre de *Buur* Gandiaye. C'était, (vers 1879-1896) sous le règne du *Buur* Saalum Gedel Mbodj²⁶⁰.

L'importance du mil dans l'alimentation des *Saalum Saalum* montre aussi que cette céréale était au cœur de la production agricole du royaume. Jusque dans l'entourage du roi, le menu quotidien des troupes du contingent en déplacement était composé de *sanglé* le matin et *couscous* pour le reste de la journée. E. Noirot, fin observateur des habitudes des populations des contrés dans lesquelles il se rendait, n'a pas manqué de le noter dans son rapport sur la participation des contingents du Saloum à la campagne dirigée contre le *Bourba djolof*. Au moment du départ de la troupe, « le 19 mai, à 4h du matin à Kahone, les hommes [mangent] le sanglé » rapporte-t-il. [Quand il parle des rapports entre le *Buur* Saalum Gedel et

²⁵⁸ Derrière Kafrine, dans le Saalum oriental, il y a un petit village du nom de Saña Mbaar. Un de nos informateurs rapporte que le nom proviendrait de l'abondance de la variété du mil qu'on y produisait, à savoir le saño. Le village, dit-il, porte le nom de Saño Mbaar parce qu'il y avait ici un berger peul nommé Ogo Mboyo qui avait un grand troupeau qu'il faisait paître sur ces terres. Les crottins que laissait le troupeau avaient rendu les terres fertiles. Et c'est ce qui a fait qu'il y avait de grandes productions de mil. C'est ainsi que les gens disaient à chaque fois qu'ils passaient ici voilà le village où il y a une abondance de mil. A cette époque, des huttes étaient construites. C'est ce qui a amené le nom de Saña Mbaar.

²⁵⁹ *Nduukaan* est le titre porté par la femme qui coordonnait tout ce qui avait trait à la nourriture au niveau de la cour de Kawoon. Généralement quand elle arrivait à Bucc, et plus tard à Gandiaye, la *Nduukaan* faisait venir aussi des esclaves chargés de l'aider dans le travail. C'est ce qui explique l'existence actuelle dans la ville de Gandyaye du quartier *Ngulang*, terme seereer pour désigner l'endroit situé derrière l'habitat principal, là où résidaient les esclaves sous les ordres de *Nduukaan*.

²⁶⁰ Entretiens avec Mbaye Mbodj, actuel *Buur* Gandyaye. (Gandyaye Novembre 2007)

ses sujets musulmans de la partie orientale du royaume, il signale la mauvaise volonté de ces derniers face à l'obligation de nourrir les troupes du contingent du roi].

Je suis presque certain que si Gedel s'était présenté dans ces villages sans autre suite que quelques domestiques, tout roi qu'il est, il n'aurait pas trouvé d'eau à boire. Mais notre troupe en imposait et bien qu'à contre cœur, ils venaient présenter leur hommage. Ils se vengeaient en faisant attendre douze et même quinze heures le couscous qu'ils devaient fournir.²⁶¹

Par delà les informations qu'il donne sur la nature de la cohabitation entre le pouvoir central et ses sujets musulmans après les guerres religieuses du milieu du XIX^e siècle (nous y reviendrons), ce passage renseigne sur la question de l'intendance dans l'armée du *Buur Saalum* qui, sur le plan de l'alimentation des troupes, comptait sur les populations des régions traversées. Le mil étant la principale céréale produite par leur agriculture, c'est donc du couscous que ces populations du Saalum oriental servaient aux troupes stationnées sur leurs terres.

d. La riziculture : le lien avec le pays des rivières du Sud.

Comme pour la production du sel, nous n'avons évidemment pas des chiffres pour évaluer le volume des récoltes. Nous nous basons sur la fréquence des occurrences du nom de cette céréale dans le discours de nos informateurs et dans les écrits de ceux qui ont visité le royaume et des analyses portant sur son évolution, pour voir la place qu'elle occupait dans le quotidien des habitants.

A travers les sources orales, imprimées ou écrites, le nom de la céréale qui est fréquemment revenue après celui du mil est celui du riz. Pour un citoyen sénégalais du XXI^e siècle, parler de production du riz dans le Saalum peut ne pas être compris, étant entendu que cette région est plus connue comme bastion de la production arachidière qu'autre chose. Du fait de la place tenue par le Saalum dans l'économie coloniale, l'arachide a progressivement remplacé les principales productions de cette région, et la salinisation progressive des bas fonds où le riz était cultivé y a fait régresser cette culture.

²⁶¹ Noirot E., *op.cit.*, 1890, p. 15

Cependant, avant ce glissement qui s'est opéré dans le courant du XX^e siècle, la position géographique du Saalum (entre la Sénégambie septentrionale et méridionale) a été un élément important dans sa transformation, depuis le XVII^e siècle, en centre commercial pour le ravitaillement en vivres des Anglais de Sainte Marie et des Français installés à Gorée. Le riz revient à plusieurs reprises comme produit exporté par le Saalum aussi bien vers Sainte Marie que vers Gorée.

Déjà au milieu du XVI^e siècle, A. Almada, notait que « tout le pays fournit des produits alimentaires en abondance, de riz, de la milho appelé « maçaroca » et autres cultures de la terre »²⁶². Il est vrai que cet auteur parle de manière générale de tout l'espace entre le saloum et la gambia. Cependant, dans toutes les autres sources, le riz est cité comme une des productions agricoles du Saalum. Dans la description qu'il fait de Kawoon, Sauvigny fait part non seulement de la taille considérable du village, mais encore de sa population nombreuse et aisée, qui « cultive beaucoup de mil, du riz et apporte encore quelques peaux »²⁶³. Il est indéniable que le riz a occupé une part importante dans les productions de ce royaume, même si Sauvigny note que c'est en approchant de la gambia, chez les Mandeng, qu'on trouve de grandes cultures de cette denrée.

L'existence de nombreux bas-fonds (*xur* dans la langue wolof) dans l'estuaire du saloum qui se remplissent d'eau pendant l'hivernage, ainsi que les mares qui parsèment les cuvettes et dépressions tout autour de la longue vallée du Baobolong (affluent de la gambia, qui traverse une bonne partie du Saalum), offrait au royaume, des conditions favorables aux cultures inondées, particulièrement celle du riz. P. Pélassier qui écrit au milieu du XX^e siècle, période au cours de laquelle la salinisation avait commencé à gagner la plupart de ces terres et la riziculture, dans l'estuaire du saloum, avait déjà amorcé son recul, fait la remarque pour la zone frontière avec le Siin à l'Ouest de Kawoon où « la multiplication des sites inondables, cuvettes et ceinture en amont des *tann*, permet d'enrichir l'inventaire des productions d'estimables récoltes de riz».²⁶⁴

En dehors de la zone estuarienne, P. Pélassier note aussi l'existence de rizières dans le Kajmor, particulièrement dans le village de Dabali et ses environs, qu'il compare aux villages de la zone de Pakala-Mandaax.

²⁶² Almada A., *op.cit.*, p. 44

²⁶³ A.N.S. 1G4, pièce 12

²⁶⁴ Pélassier P., *op.cit.*, p. 284

Leur terroir [écrit-il] offre le même dessin que celui des villages isolés du Pakala-Mandakh dont ils partagent les mêmes conditions naturelles même dans le vocabulaire, l'identité est totale. La seule originalité des villages comme Dabali est qu'ils disposent de rizières dans la vallée du Bao-Bolon.²⁶⁵

Il faut cependant préciser que même au niveau du Pakala, la culture du riz était pratiquée. Nos propres enquêtes nous ont permis de noter que dans sa partie qui jouxte le Kajmor, notamment au village Njaaw qui est aussi traversé par la vallée du Bao bolong, les populations pratiquaient la riziculture. Les habitants les plus âgés de Njaaw se plaignent de la salinisation de l'eau de la vallée qui ne permet plus aux femmes de s'adonner à la culture du riz.²⁶⁶

La vallée du Bao Bolong est pour cette partie du centre-ouest du royaume, ce que le saloum représente pour la zone du delta. Les aléas climatiques, avec le déficit pluviométrique et la salinisation, ont progressivement détérioré l'écosystème qui certainement pouvait être comparé à celui actuel de la réserve des terres humides du Bao Bolong (BBWR²⁶⁷). En 1818, quand le Major Gray visitait Kawur, il nota que les habitants, qui sont « jaloff et soosoos, s'emploient au commerce une partie de l'année, mais lorsque vient la saison des pluies, ils la consacrent à la culture du riz et du blé (le mil certainement)»²⁶⁸.

e. La production cotonnière

Avec le mil et le riz comme principales cultures vivrières, le Saalum produisait aussi du coton. En 1457, Da Mosto, lors de son deuxième voyage qui l'a mené jusque chez Battimansa a remarqué que certains, parmi ceux qui venaient faire des échanges avec les gens

²⁶⁵ Id., *Ibd.*, p. 479

²⁶⁶ Entretiens avec El hadj I. Cissé à Njaaw , (janvier 2012). Selon lui, ce sont les femmes qui pratiquaient la culture du riz mais, depuis de nombreuses années, la salinisation ne le permet plus et cela nous prive d'un bon appoint pour l'alimentation.

²⁶⁷ B.B.W.R. : D'abord déclarée réserve nationale du Bao bolong sur une superficie de 35 kms²par la république de Gambie en 1993, elle est reconnue, par la convention de Ramsar, (en 1996) réserve de zone humide devant protéger l'écosystème du Bao Bolong.

²⁶⁸ Gray M. W., *Voyage dans l'Afrique occidentale pendant les années 1818-1820 et 1821*, Paris 1826, p. 45

de sa caravelle, étaient « habillés de chemisoles de coton, chose qui n'est pas observée par les noirs de Senega²⁶⁹, qui vont quasi tous nus ; mais la plus grande partie de ceux -cy vont vêtus pour ce qu'ils sont abondans en coton »²⁷⁰. La place du coton dans l'agriculture du royaume a dû être très importante. Mohamed Mbodj le met en deuxième position après la culture du mil et défend l'idée qu'elle était pratiquée par tout le monde²⁷¹. Même si nous ne sommes pas en mesure de faire une carte des régions productrices de coton dans le royaume, l'importance de ce produit se perçoit à la lecture de la documentation. Après Da Mosto au XV^e siècle, V. Fernandes, au début du XVI^e signale parmi les articles ramenés des pays de la gambie, des tissus de coton²⁷². En 1566 A. Almada qui était au Saalum notait qu'« on fabrique dans le royaume de Borsalo quantité d'étoffes de coton, noires et blanches, que les Portugais achètent pour les exporter à l'embouchure de la Gambie »²⁷³, tandis que A. Donelha, quelques années après (1585), passant par le port de Kawur pour se rendre à Cantor en amont du fleuve gambie, mentionne le très « bon trafic de toiles, de coton et de cire »²⁷⁴ qui s'y faisait.

Nos enquêtes nous ont surtout montré que dans le terroir du Kajmoor, la culture du coton a été l'une des principales occupations des habitants. Le terroir tirerait d'ailleurs son nom de cette pratique à laquelle il est identifié²⁷⁵. Un autre informateur nous a signalé l'existence de champs de coton à Fayaako une île du delta du saloum²⁷⁶.

²⁶⁹Comme nous l'avons suggéré (*voir infra*), nous pensons que Da Mosto utilise Senega pour désigner le royaume du Kajoor qu'il a visité et celui du Jolof dont il a entendu parler.

²⁷⁰ Ca Da Mosto A., *Relation de voyage à la côte occidentale d'Afrique 1455 :1457*, publié par Scheffer, Ch., Paris, Ernest Leroux, Editeur, 1895, p.164

²⁷¹ Mbodj M., *op.cit.*, p.49

²⁷² Fernandes V., *op.cit.*, p. 43

²⁷³ Almada A., *op.cit.*, p. 100

²⁷⁴ Donelha A., *op.cit.*, p. 145

²⁷⁵ Selon I. Ndiaye du village de Kayemoor (Entretiens à Kayemoor, avril 2004) Ici, on pratiquait la culture du coton. Tout ce que les gens portaient à l'époque, dérivait du coton qu'ils cultivaient. Ce coton cardé était transformé en fil qu'on appelle dans la langue wolof *moor*. Dans chaque case, il y avait un endroit en hauteur, réservé au stockage des *moor*, ce qui est à l'origine du nom de cette zone de culture de coton le Kajmoor, c'est à dire là où on suspend les *moor*.(Notons que *aj* en langue wolof veut dire suspendre))

²⁷⁶ Cet informateur, qui s'appelle Senghane Sarr, vit actuellement à Paris. Originaire de Mbam dans le Loog, il est âgé de 66 ans et se souvient que dans son enfance, les habitants de son village cultivaient encore leurs champs de coton situés dans l'île de Fayaako.

Connu pour être producteur de coton, le Saalum n'en a pas été cependant exportateur. C'est surtout sous forme manufacturée que ce produit était exporté. Les sources parlent d'étoffes ou de toiles de coton. Cela suppose alors que dans le royaume, s'était développé un artisanat autour de la production de bandes d'étoffes de coton. Au XVIII^e siècle, F. Moore, représentant les intérêts de la compagnie des marchands anglais à Joar en parle dans sa présentation de la ville de Kawur qui pour lui « est une belle ville à 3 milles de Joar [et] on y fait de très belles étoffes de coton »²⁷⁷. Nous n'avons pas des détails sur l'organisation du travail de tissage dont le résultat donnait ces belles étoffes mais selon M. Mbodj, cet artisanat était aux mains des esclaves mâles.

*Dès sa récolte [dit-il], le coton devient objet de division du travail.
C'est la femme qui doit le récolter, l'égrenner, le carder, le filer. Alors
l'esclave mâle prend le relais et lui seul doit tisser.*²⁷⁸

En a-t-il toujours été ainsi ? Ou bien est ce au moment où, la traite négrière aidant, l'esclavage était devenu un facteur clé dans les rouages et l'organisation de l'économie des états sénégambiens ? Des enquêtes sont à faire dans ce sens pour voir comment progressivement cet artisanat est passé, comme le souligne Mbodj, exclusivement aux mains des esclaves mâles. Il semble bien qu'en Amérique, les esclaves de sexe masculin, ont été très inventifs dans le traitement et le tissage du coton.

Les exemples des produits comme le sel, le mil, le riz et le coton montrent à suffisance qu'au Saalum, l'environnement offrait à l'homme des opportunités à exploiter. Il faut d'ailleurs y ajouter les produits que l'on pouvait tirer de la cueillette²⁷⁹ et qui ont surtout

²⁷⁷ Moore F., *op. cit.*, p. 437

²⁷⁸ Mbodj M., *op. cit.*, p. 49

²⁷⁹ Le *Mbanxanase* (*Icacina Senegalensis*) par exemple est, selon A.B.Ba, l'arbuste caractéristique du Saalum. Les limites du Saloum correspondaient, [dit-il] à l'aire où l'on rencontre l'arbuste *Bankanase*. Cette plante n'existe que dans le Saloum. Partout où elle se trouve, on peut considérer l'endroit ou la localité comme appartenant au Saloum. (Ba A.B., 15, 1976). Il est peut-être exagéré de dire, comme le fait cet auteur, que cet arbuste ne pousse que dans le Saalum puisque le nom de l'arbuste d'origine mandeng laisse penser qu'il poussait dans l'aire d'évolution des populations de cette langue. Celles-ci l'ont nommé, et aussi bien les Wolof que les Seereer ont conservé ce nom. Cela laisse supposer que les derniers ne l'ont connu que par l'entremise des premiers. L'affirmation d'A.B.Ba doit être comprise alors dans le sens bien précis qui fait du «*Mbanxanase*, une plante qui ne pousse que dans le Sud et l'Est du Sénégal. Quoi qu'il en soit le *Mbanxanase* est connu, selon cet auteur, dans tout l'espace du Saalum et il fait partie des espèces végétaux très utiles et bien utilisées par les populations. Un autre arbre très utile et qui a servi à caractériser l'aire du Saalum est Le *cordyla Pinnata* (*Dimb*). Ce grand arbre que l'on trouve presque partout dans la région naturelle du Saalum est très utile pour son fruit utilisé dans la préparation de la sauce qui accompagne le couscous et qui peut valablement remplacer la viande ou le poisson.

servi à l'accommodation des mets. Agriculture, cueillette et exploitation du sel n'ont pas été les seuls éléments du potentiel économique du royaume. Il faut y ajouter l'élevage et la pêche.

Avec la multitude de points d'eau qui s'enchevêtraient autour de son estuaire, il n'est pas surprenant de retrouver dans ce territoire du Saalum, des populations qui utilisaient les ressources offertes par cet environnement marin et estuarien. V. Fernandes avait observé au début du XVI^e siècle l'exploitation et la commercialisation des produits halieutiques auxquelles s'adonnaient les habitants des îles du delta. Même s'ils ne sont pas exclusivement pêcheurs, les Niominka des îles Gandul et les Soose dans les îles Betenti, ont joué un rôle important dans l'approvisionnement des marchés intérieurs du Saalum et des pays voisins en produits halieutiques. Dans la remarquable étude sur les sociétés et les mangroves des rivières du Sud qu'elle a coordonnée, M.C. Cormier-Salem, se basant les chroniques des navigateurs portugais et les écrits de G. Brook et W. Rodney, a très bien situé les Niominka dans le rôle que la géographie, l'environnement et les dynamiques migratoires en cours les avaient amenés à jouer dans l'évolution du littoral de l'ensemble de l'espace sénégambien. C'est ainsi qu'elle les présente comme participant des dynamiques économiques et sociales à la fois de l'espace Nord et Sud de la Sénégambie.

Les Niominka ont pour particularité de cultiver et consommer à la fois le mil comme les Serer, et le riz comme les populations du Sud. Pendant la saison sèche, ils recueillent le sel dans les rizières converties en marais salants. Ils pêchent dans les bolons et les estuaires, et ils récoltent les huîtres et les coquillages, qu'ils font sécher. Le sel et le poisson sont couramment et depuis longtemps échangés contre le riz des communautés plus méridionales. Les échanges se font à l'intérieur des terres par voies fluviales, ou le long du littoral, au moyen de pirogues monoxyles qui peuvent atteindre de très grandes tailles. Les Niominka sont bien articulés, via la Gambie et le marigot de Vin tang (ou Bintang), aux réseaux commerciaux des Baïnouk. Ils contrôlent les flux des produits forestiers et littoraux du Sud (kola, poivre, sel, etc.) à destination des États soudaniens et même, plus au nord, à destination des pays méditerranéens, via les caravanes transsahariennes. Leur situation, à la jonction des réseaux

*fluvio-rnarisimes et terrestres, leur donne une place privilégiée dans le commerce à courte, moyenne et longue distance. Ils sont ainsi tout à la fois paysans, pêcheurs- navigateurs et commerçants.*²⁸⁰

Il est vrai que l'appartenance de ces Niominka au royaume du Saalum a toujours posé problème du fait de la forte tendance à l'autonomie notée dans les îles. Cependant, même si l'autorité du pouvoir central n'était pas ressentie au quotidien dans les îles, il n'en demeure pas moins que déjà à la fin du XVI^e siècle, ils relevaient effectivement de cette autorité. A. Almada le note très clairement dans le passage où il décrit la position géographique des îles.

*Beginning on the South side of the bar of the river called Barbacin, is the land of the king of borçalo. It is inhabited by Barbacin people who in the region of the bar live as if on an island, since another river called the Rio Lagos penetrates the land to the south, running between it and the River Gambia, and this (second) river goes on to join the main channel of the River of the Barbacins, insulating this region. The people here are rather wild and they give limited obedience to their king.*²⁸¹

L'analyse de la trajectoire historique des habitants des îles du Saloum²⁸², de certains aspects de leur mode de vie²⁸³ et les techniques élaborées pour l'exploitation des ressources naturelles de leur environnement²⁸⁴, les rattachent à la fois à l'espace nord sénégambien, mais aussi,

²⁸⁰ Cormier-Salem M.C., (Sous la direction de), *Rivières du sud : Sociétés et mangroves ouest-africaines*, 2 volumes, 1999, IRD, Hors collection, p. 176

²⁸¹ Almada A. A., (Traduction de P. Hair), *op.cit.*, p. 30.

²⁸² Les migrations à l'origine du peuplement des îles y ont amené des populations venues à la fois de l'espace de la Sénégambie méridionale (Mandeng et gelwaar du Gaabu), mais aussi de la Sénégambie septentrionale (dont les Seereer)

²⁸³ Non seulement les Niominka ont toujours bénéficié d'une forte autonomie au sein du Saalum, mais encore ils ont la particularité d'être une société sans hiérarchie, ne connaissant pas le système de caste des sociétés à pouvoir centralisé. Cf : Lafont F., « Le Gandoul et les Niominkas » in, B.C.E.H.S. de l'AOF, T.XXI, n° 3, 1863.

²⁸⁴ P. Pélassier l'a bien vu quand il montre (à la page 288 de son ouvrage) que, « Dans le périmètre endigué des rizières, le sol est strié de longs billons rectilignes séparés par d'étroites dérayures, selon un modèle inconnu dans les villages voisins du "continent", mais d'usage habituel chez les riziculteurs du pays niominka et, surtout, du pays diola. Malgré leur profonde assimilation par les Sérère, ces gens des îles ont gardé de leurs origines méridionales des techniques apparentées à celles des "Rivières du Sud" dont le Saloum est bien l'antichambre ».

incontestablement aux populations des Rivières du Sud. Cependant, le contrôle politique de leur espace a toujours relevé du pouvoir central du Saalum. C'est un aspect important du royaume du Saalum, en ce sens que ses souverains devaient intégrer et gérer cette diversité dans l'espace qu'ils ont territorialisé.

On ne peut pas terminer cette présentation du potentiel économique de l'espace des *Buur* Saalum sans mentionner l'élevage. Les Seereer sont connus pour être à la fois agriculteurs et éleveurs. Comme le note P. Pélassier, « Le paysan [seereer] se consacre à l'élevage des bœufs aussi passionnément qu'à la culture du petit mil »²⁸⁵. Pour le paysan Seereer, agriculture et élevage vont toujours de paire, les animaux faisant partie de la chaîne de production puisqu'ils permettent la fumure des champs de mil, tandis que le lait qu'ils produisent est destiné à accompagner aussi bien le couscous que le *sanglé* quotidiens. Cependant, selon une croyance bien répandue le Seereer profite rarement de la viande de son cheptel, préférant le prestige et la considération que donne le statut de grand « *Siide*²⁸⁶ ». C'est surtout pour les besoins des rites funéraires et cultuels que les bœufs étaient abattus.

Les ressources pédologiques et forestières du Saalum ont conféré à cet espace une vocation agro-pastorale, ce qui fait qu' hormis les terroirs occupés par les Seereer qui s'adonnent à la fois à l'agriculture et l'élevage, les terres du Saalum oriental sont connues pour être le domaine de prédilection des Pël dont l'activité principale tourne autour de l'élevage. Les enquêtes effectuées dans le Siñi (cf. *Supra*) ont montré que cette partie nord-est du Saalum était parcourue par les Pël qui semblaient avoir fréquenté la forêt avant qu'elle n'accueille les migrants qui allaient s'y installer²⁸⁷. La plupart de ces *Pël* étaient, selon toute probabilité, partis du Jolof. De là, ils suivaient les points d'eau qui les menaient jusque là. En fait, toute la frontière du Saalum avec le Jolof, depuis le Siñi, le Ndukumaan, jusqu'à la

²⁸⁵ Pélassier P., *op.cit.*, p. 252

²⁸⁶ *Siide* est le terme par lequel le Seereer désigne le grand éleveur, possesseur d'un nombre considérable de têtes de bœuf. En milieu seereer, la richesse de quelqu'un se mesurait en terme du nombre de têtes de bétail, mais aussi au nombre de bœufs abattus au cours de ses funérailles. Leur importance conférait, à sa famille, respect et considération.

²⁸⁷ Le village de *Banan*, l'une des localités les plus anciennes du territoire a été nommé par des locuteurs halpulaar'en. *Banan* est le terme Pël d'un arbre, le *Pterocarpus erinacensis* (*Venn* en Wolof)

frontière avec le Ñaani, était parcourue par les *Pël*²⁸⁸ dont certains créaient des campements à côté des points d'eau²⁸⁹. Ce sont les villages de Pël signalés par A. Almada au XVI^e siècle.

*Along the river on each bank there are many villages of fulos, who live in these parts after having left their own lands in search of the pasturage and water which they need for their animals.*²⁹⁰

L'élevage n'a certes pas été l'activité principale au Saalum. Cependant, le mode de vie des populations, (les paysans Seereer qui l'associent à l'agriculture) ainsi que la présence des Pël attirés par l'eau et les bonnes terres sont des éléments qui expliquent la place qu'il a pu occuper comme fondement de la constitution et de la relative rapide ascension du Saalum et celle qu'il a dû prendre dans l'amélioration de la vie économique des habitants.

Dans cette partie présentant le Saalum, nous avons revisité les sources écrites des Portugais, Anglais et français. Nous en avons fait une relecture associée à un éclairage par les textes élaborés des sources orales et les données toponymiques et linguistiques. En fait, on arrive à la conclusion que l'espace du Saalum va au-delà du territoire du même nom. Quand on parle d'espace et de territoire ici, il faut comprendre espace politique et espace territorial. Pathé Diagne semble avoir vu très tôt le rôle essentiel de l'espace dans le contenu et le déploiement du pouvoir quand il dissocie espace territorial ou foncier (*suuf*) de l'espace politique proprement dit, c'est-à-dire le *lef*, *nät* ou *lew* comme disent les wolof et les sereer »²⁹¹ . C'est cette dissociation qui explique la réaction du Buur Saalum Gedel Mbodj qui n'a réclamé que l'espace territorialisé par Mbegaan Nduur au moment du règlement du conflit frontalier opposant le Saalum au Rip. Comme le dit P. Diagne, quand il sort de son territoire « le Buur ne s'approprie pas [ces] territoires à proprement parlé, il étend et maîtrise de nouveaux espaces politiques. Il n'efface pas des pouvoirs pour y substituer le sien ; il les assujettit en les confédérant ». ²⁹² Le même principe a guidé les souverains du Saalum quand,

²⁸⁸ Soit les Pël du Saalum connus sous le nom de *Habobé* ou les Pël du Jolof appelés *Ndengel*

²⁸⁹ Le village de Njaaw, traversé par le Baobolong dans le Pakala, a été fondé par un Pël Habobé selon notre informateur Elhadj I. Cissé. Entretien du 30 janvier 2012 à Njaaw.

²⁹⁰ Almada, A., (traduction de P. Hair) *op.cit.*, p.44

²⁹¹ Diagne P., « Le pouvoir en Afrique », in, *Le concept de pouvoir en Afrique. Introduction à la culture africaine*, UNESCO, 1^{er} éd. 1981, p. 53

²⁹² Id., *Ibid.*, p. 54

tout au long de l'évolution de ce royaume territorialisé à la fin du XV^e siècle, il a fallu en assurer l'organisation politique, administrative et économique.

La particularité du Saalum par rapport aux formations socio politiques du Nord de la Sénégambie, telles que le Sine par exemple, c'est qu'à la différence de cette dernière où espace territorial et espace politique coïncidaient²⁹³, les souverains du Saalum, pour contrôler et organiser leur territoire, ont dû non seulement user de compromis²⁹⁴, mais encore composer avec des communautés fortement attachées à leur autonomie.²⁹⁵ C'est pourquoi d'ailleurs les *Buur* Saalum ont toujours paru disposer de moins de pouvoir que les *Buur* Siin qui étaient dans un système politique beaucoup plus centralisé. Ce caractère décentralisé du pouvoir monarchique au Saalum semble avoir été la résultante du processus de formation du territoire, du contexte dans lequel celle-ci s'est faite, avec bien évidemment à la base, sans être trop déterministe, les éléments géographiques et les traditions autochtones qui imposaient une réalité du terrain avec lequel il fallut composer.

A la lisière de deux zones écologiques spécifiques qui lui donnaient une situation stratégique, porte de sortie de la Sénégambie du Nord et antichambre pour accéder aux régions de la zone guinéenne, le Saalum a ainsi été une région puis un territoire de convergence, de fragmentation et d'osmose de populations venues s'y installer à la suite de plusieurs vagues de migrations. Ces populations, venues de divers horizons, ont participé au façonnement de son identité : Soninke du haut fleuve Sénégal, Seereer descendus de la moyenne vallée du même fleuve, Mandeng du *Tilibo* et populations du *Tiliji*²⁹⁶, Wolof,

²⁹³ Maïssa waly Dione, qui se trouve à la base de l'émergence du Siin comme royaume s'est substitué aux anciens *laman* sur place. Et, quand ces derniers se sont soulevés pour remettre en cause le pouvoir des Gelwaar, son neveu Wagaan Faye a fait face, d'où cette guerre civile qui s'est terminée par la victoire des Gelwaar qui, depuis lors, se trouvaient être les détenteurs du pouvoir aussi bien au niveau foncier que politique. C'est pourquoi d'ailleurs les sources orales parlent de « Siin Wagaan ».

²⁹⁴ Voir le chapitre sur l'émergence du Saalum(Cf., *Infra*)

²⁹⁵ Sall E., « Sénégambie : territoires, frontières, espaces et réseaux sociaux », *Centre d'étude d'Afrique noire, Institut d'études politiques*, Travaux et documents, Université de Bordeaux 1, n° 36, 1992, p.3. Faisant référence à l'espace construit par ce type de communautés, Ebrima Sall parle d' « espaces modulaires qui sont des espèces de patchwork de communautés attachées à leur autonomie territoriale ».

²⁹⁶ *Tilibo* désigne « les régions orientales à partir du Bundu, du Tenda et du Fuuta Jalon (au Sénégal oriental, au Mali et en Guinée). Il est tantôt synonyme de l'empire du Mali (Manding Mali), tantôt de ses prédécesseurs Ghana (Wagadu), sosso ou Jaara, ou des régions et provinces (khasso, tenda/Bambuk, Sankaran, etc...). Celui de *Tiliji* « serait un nom pour désigner les anciens royaumes Baynunk Soninke , un espace culturellement et politiquement uni avant la domination du *Manding Mali* » (Voir,Giesing, C., *op.cit.*, p. 250).

tukulér et Pél se sont retrouvés à des périodes diverses dans cet espace. Le brassage lui donnant le statut de laboratoire de redéfinition des identités qui se sont façonnées dans le cadre d'une entité politique fondée par un certain Mbegaan Nduur : le Saalum.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Chap. 3 : Populations et peuplement du Saalum

Ce chapitre sur le peuplement du Saalum tente, à partir des sources orales plus particulièrement, de voir comment les différentes populations (groupes ethnolinguistiques et genres de vie) se sont fixées dans cet espace dont la territorialisation s'est faite à la fin du XV^e siècle, (contrairement à la majeure partie des autres royaumes sénégambiens). De là, nous analyserons les processus qui, à la longue, ont fini par leur donner cette identité devenue une composante des multiples identités du Sénégalais actuel.

La population du Saalum se répartit aujourd’hui, entre toutes les composantes de celle du sénégal contemporain. Cependant, le tableau de la base humaine sur laquelle s'est constituée l'entité politique était dominé par les Seereer, les Mandeng, les Halpulaar'en, et les Wolof. Ce sont ces quatre groupes ethnolinguistiques installés à des périodes diverses qui ont constitué les premières populations, numériquement consistantes, du Saalum. A travers les genres de vie élaborée en rapport avec les ressources naturelles offertes par l'environnement, ces populations ont fini par faire du Saalum, ce territoire que les Français allaient dominer à la fin du XIX^e siècle.

Au milieu du XX^e siècle dernier, P. Pélissier, dans son ouvrage en présentait la population de la manière suivante :

En allant de la côte vers l'intérieur, l'ensemble du territoire [...] est un extraordinaire carrefour de populations. En gros, la frontière [entre les états actuels du Sénégal et de la Gambie] sépare une zone septentrionale à majorité wolof et une étroite bande de territoire le long du fleuve [gambie], à majorité manding. Cependant, d'importantes minorités sérère survivent au Sud de Foundiougne et dans les environs de Nioro-du-Rip. Les Toucouleur forment souvent de gros villages autonomes, en particulier à l'Est de la route Kaolack-Nioro. Un peu partout, mais surtout à proximité du Saloum [cours d'eau], se rencontrent des originaires du Mali et de la Haute-Volta : Bambara, Bobo, Goin, Tourka, Mossi, tantôt formant des villages homogènes, tantôt associés aux villages wolof. Dans les forêts voisines de la frontière [entre les Etats du Sénégal et de la Gambie], des enclaves socé subsistent, telle celle de Coular. Un peu partout, des Peul, fixés ou itinérants, manifestent discrètement leur présence. Quant à l'étroite bande des terres gambiennes, elle a une population d'origine essentiellement

*manding, mais les Wolof et les Sarakollé [Soninke] y ont immigré en grand nombre depuis un demi-siècle.*²⁹⁷

En dehors des populations (Bambara, Bobo, Goin, Tourka, Mossi) originaires du Mali et de la Haute volta (l'actuel Burkina Faso), venues dans le cadre de l'expansion de la culture de l'arachide au XX^e siècle, presque toutes les autres étaient déjà présentes dans cet espace à la fin du XV^e siècle au moment où Mbegaan Nduur, le fondateur du royaume, en entamait la territorialisation.

En effet, les textes oraux qui relatent l'épisode de la prise du pouvoir politique de Mbegaan Nduur au Saalum mettent en scène Seereer, Mandeng, Tukulér et Pël. Les Wolof ne sont pas expressément nommés, ce qui peut laisser supposer qu'ils étaient, soit absents à ce moment là, soit en infime minorité où que les terroirs qu'ils occupaient n'étaient pas alors perçus comme faisant partie du territoire du nouveau royaume.

Aujourd'hui, le Saalum est peuplé de Wolof, Seereer, Mandeng (ici ils sont appelés Soose), Tukulér, Pël, et de quelques autres groupes venus dans le cadre du front arachidier et qui y ont fait souche. Ce caractère multilinguistique, pour ne pas dire multiculturel, fait que le Saalum n'appartient à aucun des groupes qui l'occupent. Nous voulons dire que le Saalum n'a pas de nom patronymique. A la différence du Kajoor, du Waalo et du Jolof qui, dans l'imagerie populaire, sont respectivement affublés des noms patronymiques Faal, Mbooj et Njaay. Cette absence de nom patronymique qui est aussi valable pour le Bawol et le Siin, est un indicateur qui montre non seulement que le Saalum n'est la terre d'aucun groupe linguistique en particulier, mais encore que les Wolof, qui y sont devenus majoritaires, n'ont pas été les premiers à s'y être installés. Les trois entités citées plus haut (Kajoor, Waalo et Jolof) sont pour l'essentiel occupées par les wolofs qui généralement donnent à l'espace qu'ils structurent, le nom de famille de ceux qui en ont eu l'initiative ou qui ont fondé la monarchie. Le Jolof en est l'exemple type avec Njajaan Njaay, l'ancêtre éponyme de la dynastie. Selon Yoro Diaw²⁹⁸, Njajaan est le fondateur de l'empire du Jolof, cette entité qui a eu à englober

²⁹⁷ Pélissier P., *Les Paysans du Sénégal : les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, imprimerie Fabrègue, 1966, p.385

²⁹⁸ Les écrits de Yoro Diaw constituent la principale source de l'histoire des wolof. Yoro Diaw lui-même était un Waalo Waalo qui a vécu au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle. Ancien élève de l'école des otages de 1855 à 1860 puis chef de canton, il a consigné par écrit, dans des cahiers, des données de la tradition orale sur l'histoire des royaumes wolof. Malheureusement, ces cahiers ont disparu et ce n'est qu'à travers les écrits de Henri Gaden, un ancien gouverneur du Sénégal et de Rousseau, professeur au Lycée Faidherbe de Saint Louis que l'œuvre de Yoro Diaw est connue. Gaden, dans « Légendes et Coutumes Sénégalaïses, cahiers de Yoro

pratiquement dans une sorte de fédération, tout l'espace de la Sénégambie du nord, au moins jusqu'au début du XVI^e siècle²⁹⁹. Ce serait cette première structuration du cœur du pays wolof par Najaan Njaay qui fait que, parlant des Wolof, l'adage populaire utilise le terme de wolof Njaay et par extension certains parlent de Sénégal Njaay.

Le Saalum ne peut s'identifier à aucun nom de famille. Sur cette base, on peut formuler l'hypothèse selon laquelle, les wolof qui utilisent ce système d'identification (le fait d'accorder un patronyme au nom d'une entité politique), n'ont été ni à l'origine de son peuplement primitif, ni à celle de la structuration en espace politique. Comme le note Pinet Laprade, « Le Saloum est habité par des Serer et des Wolof, mais ici, ils ne se sont pas mêlés comme dans le Bawol et ce sont les Serer qui ont conservé le pouvoir. Ce qui indique qu'ici, les Wolof ne sont pas venus en conquérants, mais en fugitifs des royaumes de l'intérieur et qu'acceptés d'abord comme voisins, ils ont fini par constituer un seul état avec les Sereer, l'autorité restant à ceux-ci dans la famille des Gelwaar »³⁰⁰

Malgré cette situation, l'importance de la population wolof au sein du royaume a dû très vite être une réalité. En effet, les habitants de cette entité sont désignés sous le vocable de *Saalum-Saalum*. Les populations wolof ou apparentées se désignent par le doublement du nom de la région qu'elles occupent : *Waalo Waalo, Jolof Jolof, Joor Joor, Bawol Bawol* etc... Cette logique a été appliquée aux populations du Saalum, mais il n'y a pas, nous l'avons déjà évoqué, de nom de famille pour le territoire. Cela signifie qu'au moment de la première structuration, le Saalum n'était pas wolof, ou du moins ceux-ci y étaient encore minoritaires.

Diaw_» (*Revue d'Ethnographie et de Sociologie* de 1912), publie les deux cahiers, tandis que Rousseau publie son « Sénégal d'autrefois : étude sur le Cayor. Cahiers de Yoro Diaw » dans *le bulletin du Comité d'études historiques de l'AOF*, n°2, 1933, en se basant toujours sur ces fameux cahiers.

²⁹⁹ Ce n'est qu'au milieu du XV^e siècle que, l'existence de communautés wolof est mentionnée dans les sources écrites européennes. La plus ancienne attestation est contenue dans le texte du navigateur Alvise Da Mosto dans sa relation de voyages en Afrique occidentale (1455-1457), à la page 73. « Le pays de ces noirs sur le fleuve Sénéga est le premier royaume des Noirs de la basse ethiopie et les peuples qui habitent aux rivages d'iceluys, s'appellent Gilofes » note-t-il.. Les sources orales de leur côté, font coïncider l'apparition du peuple wolof avec la fondation de « l'empire du Jolof » par Najaan Njaay dont le règne se situerait, selon Yoro Diaw, entre 1212 et 1256. Boubacar Barry, dans son article intitulé « la chronologie dans la tradition orale, essai d'interprétation » (cf. , *Africa zamani*, n°3, 1974), évaluant la durée moyenne des règnes des Bracks du Waalo à neuf ans, situe le règne de Najaan dans le waalo entre 1349 et 1358. Ce serait entre le XIII^e et le milieu du XIV^e siècle qu'il faut situer l'émergence du Jolof comme entité politique avec une forte probabilité pour le XIII^e siècle puisque les sources de l'histoire du Mali font mention d'une victoire de Sundiatta (qui d'après ces mêmes sources, aurait régné de 1212 à 1255) sur le « Jolofi Mansa » (le souverain du Jolof).

³⁰⁰ Laprade P., « Notices sur les Sereer », *Annuaires du Sénégal et Dépendances pour l'année 1865*, p. 140

Ainsi le peuplement du Saalum apparait comme l'aboutissement d'un ensemble de migrations de populations de provenance variée avec des motivations diverses. Leur évolution, c'est-à-dire leurs combats quotidiens à travers les siècles, pour assurer les bases de leurs productions et reproductions sociales dans cet espace, a fini par façonner leur identité *saalum saalum*.³⁰¹

Quelles ont été les grandes composantes ethnolinguistiques présentes dans ce qui était le territoire du Saalum ? L'examen de cette question nous permet de retracer leurs errances, étant entendu que l'arrivée des différents groupes ne se traduit pas par leur fixation en un endroit déjà déterminé. Ce n'est pas un itinéraire tracé d'avance qui est suivi, mais plutôt c'est la recherche d'un endroit répondant aux critères qui leur avaient fait défaut dans la zone de départ qui préside à leur déplacement dans ce nouvel espace. C'est ce qui explique l'instabilité qu'on observe dans les premières installations des Mandeng et des Seereer par exemple.

Dans toute la Sénégambie, les recherches sur le peuplement font toujours mention d'une population qui semble s'être dispersée à travers cet espace à une période que les historiens n'ont pas toujours réussi à déterminer : ce sont les Soos. Ils sont généralement désignés comme les premiers habitants de toute la Sénégambie du centre-Ouest. Au Bawol par exemple, il semble que les premiers occupants de la région furent des Soos. Tous nos informateurs ont été unanimes sur cette question. Pour illustrer leurs propos, ils parlent de l'existence de beaucoup de puits sis dans la région et qui ont été creusés, disent-ils, par les Soos. Les traditions villageoises indiquent aussi de nombreux autres puits, tels que ceux de « cenjeng » à Mboyene, dans l'ancienne unité territoriale du Ndaaden et de « Ndafe Naan », dans l'un des plus vieux villages de Ndaaden. Les informateurs citent également des lieux de sépulture où seraient enterrés d'anciens chefs soos : ce sont les Mbanaar. Ces sépultures sont situées dans des villages qu'ils disent avoir été fondés par des Soos. La plupart de ces villages ont disparu, mais leur souvenir s'est conservé dans la mémoire des habitants de cette région. Ils les appellent les « *gent soos* » c'est-à-dire les villages disparus des soos.³⁰²

³⁰¹ : A partir d'une pratique probablement d'origine cayorienne, les wolofs dénomment les populations wolofs et celles qui leur sont culturellement apparentées en redoublant le nom de leur région-terroir. C'est dans cette logique que les populations du Saalum sont dénommées Saalum Saalum.

³⁰² Fall R., *Le Royaume du Bawol du XVI^e au XIX^e siècle : Pouvoir Wolof et Rapport avec populations sereer*. Thèse de Doctorat de Troisième cycle, Paris, Panthéon-sorbonne, 1983, p. 11

Au Saalum, des informateurs attribuent aux Soos certains puits que l'on retrouve dans les zones de Kounguel, Oulanga et Ndaama dans le Kayemor³⁰³. E. Noirot, dans sa remarquable description de l'espace entre saloum et gambia³⁰⁴, décrit ainsi les puits profonds du haut – saloum :

Chaque centre habité est pourvu d'un ou plusieurs puits dont l'eau est généralement bonne. Le plus profond de ces puits que nous connaissons est celui de Bolbougou (63 mètres), il est creusé en partie dans le roc, son eau est limpide et délicieuse. Les puits de Pordaramé, Ouarnéo sont aussi parmi les plus profonds ; ils ont de 40 à 47 mètres. Le plus ordinairement, les puits que nous avons sondés accusaient des profondeurs variant entre 15 et 35 mètres. Beaucoup de ces puits sont soigneusement boisés et leur forage remonte à une époque très ancienne. Nos grands pères ont trouvé ces puits, nous disait le vieux Boumi de Kaymor, il a été creusé par les Socés lorsqu'ils étaient maîtres du pays, il y a bien longtemps.³⁰⁵

A notre connaissance, il n'y a pas encore eu de travaux faisant la typologie des puits qui puissent permettre de faire une comparaison entre les techniques de forage des puits des populations qui sont supposées avoir vécu dans cet espace. Il nous semble que de telles recherches seraient d'un apport important pour la compréhension du processus de peuplement.

Recueillir des informations datant des périodes reculées de l'histoire de la Sénégambie est assez difficile, du fait de la rareté de documents écrits et de l'absence de fouilles archéologiques dans la plupart des régions de cet espace. Il reste certes la mémoire collective, mais la question est de savoir jusqu'à quelle profondeur historique lui accorder du crédit ? Sans vouloir cependant tenter une explication que nous savons d'avance quasi impossible à l'état actuel des connaissances sur les mégalithes que l'on retrouve dans le Saalum oriental, nous nous contenterons des informations véhiculées par les traditions seereer qui attribuent aux Soos, les nombreux *tumuli* funéraires que l'on rencontre hors de la zone des mégalithes.

³⁰³ Ndaama se trouve actuellement dans l'arrondissement de Paos Koto à dix kilomètres du village de Kayemor.

³⁰⁴ Noirot E., « Notice sur le Saloum » dans *Journal Officiel du Sénégal et Dépendances* 1892

³⁰⁵ Id., *Ibid.*, p. 420

Si l'on en croit Charles Becker et Alain Galais, dans toute la partie occidentale du Sénégal, la construction des grands *tumuli* funéraires est attribuée à ce groupe considéré de langue mandé³⁰⁶ (c'est-à-dire les Soos). Dans ce travail nous ne reviendrons pas sur le débat concernant la question des Soos dans l'aire sénégambienne. Etaient-ils des Soose venus de l'Est de la Sénégambie³⁰⁷ ? Etaient-ils les autochtones trouvés sur place par les Seereer ? Pour notre part, nous considérons que le terme *soos* qui, en langue wolof et seereer recouvre le même sens de « fonder » c'est-à-dire ce qui peut-être considéré comme ayant été là quand il n'y avait encore rien, peut-être à l'origine de celui de Soose, terme désignant toutes les populations se rattachant au groupe mandé ou apparenté. Nous n'excluons pas non plus un lien possible avec les populations du royaume Sooso à l'Est du Wagadu et au Nord du Mande, dans le Soudan occidental.

Les Soose (nous incluons dans ce groupe les Soninké), auraient été de ce point de vue, les principales populations qui se sont installées dans cet espace, allant du Sud du fleuve sénégal aux rives nord de la Gambie et dans lequel se situe notre zone d'étude. Provenant de la région du Soudan Occidental, probablement des anciens royaumes soninké du Ghana³⁰⁸ et manding du Mali, ces populations se seraient, à diverses périodes, installées dans le centre et l'Ouest de la Sénégambie et c'est l'antériorité de leur présence, par rapport aux Seereer et Wolof dans cet espace, qui explique le fait que ces derniers leur affectèrent le terme de *Soss*, sous entendu les premiers à avoir entamé le processus de structuration dudit espace en terroirs et territoires par des actes de fondation (*Soss* en langue wolof).

A quelle époque peut-on alors faire remonter l'installation de ce que nous considérons comme les grandes composantes ethnolinguistiques entre saloum et Gambie ? Comment s'est-elle effectuée et quelles en ont été les modalités ? Telles sont les questions que nous nous proposons d'examiner dans les lignes qui suivent.

³⁰⁶ Becker Ch., Martin V. et Galais A., : « Le mégalithisme sénégambien entre archéologie et ethnohistoire » *Revue de Paléobiologie*, Genève (décembre 2005) Vol. Spécial. 10, p. 135-147

³⁰⁷ La prise en compte d'éléments de l'univers culturel dans lequel nous baignons nous permet de dire que le terme soose est celui par lequel toutes les populations parlant la langue mandeng sont désignées dans le Sénégal actuel.

³⁰⁸ Sur l'idée que l'empire du Ghana a été fondé et dirigé par des Soninké lesquels constituaient la population majoritaire, voir les travaux de Abdoulaye Bathily, en particulier « A discussion of the tradition of Wagadu with some reference to ancient Ghana including a review of oral accounts, arabic sources and archeological evidence », *B.I.F.A.N.*, série B, tome 37, n°1, 1975, et son ouvrage intitulé *Les Portes de l'Or..* ; Paris, L'harmattan, 1986, p.67 .

1. Le peuplement pré-mandé entre saloum et gambie

Quand on interroge les sources orales du Saalum sur les premiers habitants de cet espace, les noms qui très souvent reviennent dans le discours de nos informateurs, ont non seulement une consonance mandeng, mais les informateurs eux-mêmes affirment qu'il s'agit de populations Soose. Dans les différentes unités territoriales du Saalum où nous nous sommes rendue, c'est surtout dans celle autour de Kawoon que la prégnance de l'installation des populations dénommées Soos se fait sentir le plus. Les souvenirs des populations, sans pouvoir être datés, ont comme borne chronologique, l'évocation des noms des premiers « chefs » de migration qui sont arrivés dans cet espace. Parmi ces noms, reviennent très souvent ceux de : Khaya Manga Banga et Yembe Kama, autant de noms que nous pouvons lier à ceux que l'on retrouve respectivement au Wagadu³⁰⁹ et en milieu Mandeng³¹⁰.

A. Bathily a discuté les passages des chroniques de Tombouctou dans lesquels le terme Kaya Magha apparaît et les significations possibles de cette expression. Ce qui nous intéresse dans cette discussion, c'est non pas la signification recouverte par le terme, mais le fait qu'on le retrouve dans une autre aire géographique située beaucoup plus à l'Ouest et le lien qui peut, à partir de ce moment, être fait entre les deux aires culturelles. Certes, on a mention de Khaya Manga dans la liste des Teeñ du Bawol³¹¹. Que l'expression Khaya Manga soit mentionnée dans les deux espaces, qu'elle ait été le nom ou le titre d'un souverain, elle ne nous semble pas traduire une migration que ce dernier a du conduire personnellement jusqu'au Bawol et de là, jusqu'au Saalum. Cependant le souvenir de ce nom, en ce lieu, évoque incontestablement un lien entre les deux espaces (celui du Wagadu dans le Sahel et celui, plus au Sud-ouest qui deviendra le Saalum). Ce lien est renforcé par le fait que le terme Wagadu, représentant l'espace d'exercice du pouvoir des souverains de l'ancien royaume du Ghana, se retrouve au Saalum dans les lignées maternelles. Le *meen*³¹² Wagadu, beaucoup plus fréquent au Bawol, se retrouve aussi au Saalum où les Seereer le désignent sous l'appellation de *Bagadu*.

³⁰⁹ Bathily A., *op. cit.*, 1975, p.9-12

³¹⁰ Information recueillie en 1975 par B. Sidibé (Cassette trouvée aux archives culturelles de Banjul)

³¹¹Martin V. & Becker Ch., « Les Teeñ du Bawol : essai de chronologie », *BIFAN*. Ser. B, T. 38, n°3, 1976, p. 458

³¹² *Meen* est un terme wolof qui équivaut à *Tim* chez les Seereer. Il sert à identifier tous les descendants d'un même ancêtre par la branche maternelle.

Concernant ces populations soos, on ne peut qu'avoir des traces très minces représentant des réminiscences nous permettant seulement de noter leur présence dans cet espace à une période qu'il nous est quasiment impossible de dater à l'état actuel de nos recherches. Cependant cette présence est indéniable dans la mesure où, si l'on compare les différentes aires de la Sénégambie, les indices sont certes minces, mais ils se recoupent pratiquement d'un lieu à un autre et l'interprétation qu'en donnent les populations est la même : Les Soos sont ceux qui étaient là avant tout le monde.

On peut alors s'accorder avec Abdoulaye Bathily qui a étudié l'évolution de l'ancien royaume du Ghana quand il conclut que

La majeure partie du Gajaaga était à l'origine occupée par une population que l'on peut qualifier de proto-malinké et dont certains groupes se feront assimiler plus tard par des immigrants venus du Sahel, tandis que d'autres, sous la poussée de circonstances que la recherche doit encore éclaircir, ont émigré vers l'Ouest, dans les territoires qu'on appelle aujourd'hui le Sénégal occidental et la Gambie. Nous supposons que les migrations de ces proto-malinké vers l'Ouest sont bien antérieures à l'ère de Sunjata et à l'expansion guerrière qui se rattache à l'épopée de ce conquérant mandingue du Haut-Niger.³¹³

Il est probable que le terme Soos se rattache à ces migrants primitifs. L'installation de ceux-ci serait ainsi à situer à une période remontant à la fin des dernières années du premier millénaire après J.C. et serait consécutive aux différents problèmes que le royaume wagadu aurait connus dans son évolution. Parmi ces problèmes, un grand évènement a souvent retenu l'attention des gardiens de la mémoire dans la société soninké : c'est la grande sécheresse qu'aurait connue le royaume et qui, vraisemblablement, aurait conduit à la dispersion des soninkés dont une bonne partie quitta alors le Wagadu pour se diriger vers le Sud et l'Ouest de ce qui fut le royaume du Ghana. Outre A. Bathily, on peut aussi citer l'historien Sékéné Mody Cissoko qui a mené des enquêtes sur les Mandeng de l'Ouest et qui, pour cela s'est rendu dans les anciens villages situés sur les rives de la gambie. Analysant un manuscrit parlant de la fondation du village de Farafénié (actuellement en territoire gambien) dans lequel les auteurs font venir leurs ancêtres d'une localité (Djewa) qui se trouvait au Kinking, Sékéné Mody Cissoko note que : « Kinking peut être une déformation de Kingui

³¹³ Bathily A., *Les portes de l'or*, Paris, L'harmattan, 1986, p. 67

(Diara), vieille province soninké de la région actuelle de Nioro au Mali. Nous avons tendance à croire que les premiers migrants[les] Diba, Maron, Djammé etc... seraient des Soninké descendus vers le Sud à la suite du déclin de l'empire du Ghana »³¹⁴. Pour ces auteurs, tout au long de la rive nord de la Gambie, il y a eu arrivée et installation de populations venues non seulement de l'espace mande originel, c'est-à-dire celle qui a vu l'émergence de l'empire mandeng du Mali, mais encore, il y a eu une superposition de migrations dont la première serait partie de l'espace soninké du Wagadu.

L' « archéologie » de l'arrivée des populations dans ce centre-ouest de la Sénégambie semble ainsi montrer qu'il y eut d'abord une première vague de migrants qui, depuis les lisières du Sahel en proie à une grande sécheresse, s'est dirigée vers cette région à la recherche de zones plus humides. Elle fut suivie par une autre qui est à mettre en rapport avec les relations entre les différentes ethnies, à la suite du déclin du Ghana au milieu du XI^e siècle.

Au cours de nos enquêtes, nous avons été dans le Siñi, une unité territoriale du Saalum frontalière avec le Jolof et le Bawol. Toutes les personnes que nous avons interrogées ont été formelles et considèrent que les localités de Kambel et Banan, situées à l'extrême nord de la zone, sont les plus vieux villages du Siñi³¹⁵. Il y a eu plusieurs refondations de ces localités disent-elles, mais les premières fondations dateraient d'il y a un peu plus de neuf cents (900) ans. Elle aurait été pour Kambel, l'œuvre de populations Soosé. Sans nous focaliser sur le chiffre neuf cents qui ne peut être qu'indicatif, ce repère nous mène malgré tout vers le XI^e siècle, période de déclin du Ghana. Outre la consonance mandeng de Kambel (Kambel ou Kambé est d'ailleurs un nom de famille que l'on trouve actuellement dans le terroir de Kulaar, zone d'installation des mandeng de l'Ouest), il faut noter que, les informateurs disent aussi que le village de Banan s'appelait à l'origine Wagadu³¹⁶. Les populations qui ont fondé le village étaient de *meen wëgën* et c'est de là que viendrait le nom

³¹⁴ Cissoko S.M. & Bambou K., *Recueil des traditions orales des Mandingues de Gambie et de Casamance*, Centre Régional de Documentation pour la tradition orale, Niamey, Niger, 1969

³¹⁵ Informations recueillies à Coloban, Ngay, Ndoufeen, Banan et Kambel, en novembre 2007

³¹⁶ Il y a eu plusieurs refondations de la localité et c'est au cours de la deuxième que le nom Banane aurait été donné au village par des populations Pël qui s'y étaient installées.

wagadu donné au village. Le *tuur*³¹⁷ de Banan est un gros serpent qui loge dans le creux du tronc du baobab (aujourd’hui il ne reste plus qu’une partie de ce qui en constituait le tronc) sis à côté du marigot de Rëën³¹⁸. Le serpent s’appelle *Paan* et à chaque fois qu’il y a un accouchement au sein d’une famille de *meen Wégén*, il est sensé se rendre dans la maison concernée pour faire plusieurs fois le tour de la case où loge le nouveau-né.³¹⁹

Certes, on ne peut pas être péremptoire dans l’interprétation de ces informations, mais leur contenu converge malgré tout comme un ensemble de faisceaux dont la source semble mener plus au Nord-est, vers le royaume du Wagadu avec le culte du serpent, celui du « Wagadu Bida » largement étudié par Abdoulaye Bathily. C’est comme si, ces populations, ont tenté de reconstituer, à travers ce *tuur* du serpent *Paan*, le culte que pratiquaient dans leurs terres de provenance, leurs ancêtres et dont elles ont d’ailleurs donné le nom à leur espace d’accueil. Comme suggéré par L. Kesteloot pour le culte du Mboosé dans la ville de Kaolack, le culte de ce serpent (*Paan*) tel qu’observé partout où il se pratique dans l’espace sénégalais, remplit une fonction de contrôle de l’environnement. Ici, cela signifie que cette famille de *meen wégén* (peut-être ici comme ailleurs³²⁰, les *wégén* sont apparentés aux wagadu) a le monopole du contrôle rituel de l’environnement, ce qui en fait un occupant premier de cet espace. A ce stade, nous pouvons retenir que l’essentiel de la population de l’espace entre saloum et gambie est constitué d’un fonds compris entre le dépôt d’une première couche de populations Soos (Soninke provenant de la dispersion du Wagadu et Mandeng du Mande) à laquelle sont venu s’ajouter :

³¹⁷ Un *Tuur* est en général représenté par un animal lié à un clan ou à un lignage qu’il protège et qui, en retour, lui fait des offrandes, surtout quand il se sent menacé. Ce culte du serpent *Paan* est à mettre dans le registre des mythes et cultes de reptiles dans la zone sénégalaise que L. Kesteloot a essayé d’expliquer dans son étude sur *Le Mboosé, Mythe de fondation et génie protecteur de Kaolack*, SENEGALIA, novembre 2006.

³¹⁸ Le marigot de Rëën, est aujourd’hui asséché et ne se remplit que pendant la saison des pluies.

³¹⁹ Information recueillie auprès de M. Mbaay, Banan, novembre 2007.

³²⁰ A propos du culte du Mboosé, L. Kesteloot note que les Jegandoum, (*Tim* (équivalent Seereer du *meen*) liés au Mboosé, les Yokam et les Wagadou, ont tous le même totem clanique : le serpent. Nos informateurs de Banan n’ont pas dit qu’ils ont le même totem clanique que les wagadu, mais le fait que l’espace environnemental porte le nom de wagadu les rattache incontestablement à l’ensemble de tous ces cultes reptiliens notés par L. Kesteloot dans la sénégalais du Nord. A notre sens, la survivance de ces cultes (*Tuur*), constitue les vestiges des liens rattachant des populations migrantes à leur zone de départ qui, selon L. Kesteloot, part « historiquement et géographiquement du vieux Wagadou/Ghana ».

- des Seereer descendus de la région du fleuve sénégal
- des populations de culture mandeng ayant séjourné dans le sud de la Sénégambie,
- des wolof et Halpulaar'en venus pour l'essentiel du royaume du Jolof.

2. Le Saalum occidental : carrefour de rencontre et de brassage de populations (Seereer, Soose, Gelwaar et Ñominka)

En 1892, E. Noirot, dans sa notice sur le Saalum parle de la population de ce royaume et signale que « les sérères [y] sont relativement peu nombreux et ne constituent pas comme dans le sine, le fonds de la population »³²¹. Cette population seereer peu nombreuse dont il parle était essentiellement répartie, si on suit la description qu'il a faites des divisions géographiques du Saalum, dans les « provinces³²² » de Kawoon et du Lageem, ainsi que dans les districts de Jiloor/Joñik et Njafé –njafé. En fait, c'est la partie occidentale de cet espace qui semble avoir accueilli les populations seereer qui se sont installées dans les unités territoriales du Mbey et du Joñik à leur arrivée au Saalum.

a. Les Seereer (Feeefey ou Seereer cosaan)

Pratiquement tous les chercheurs qui ont travaillé sur l'histoire de la Sénégambie s'accordent sur le fait que les Seereer seraient descendus de la vallée du sénégal vers leur habitat actuel dans le centre-ouest du Sénégal³²³. La plupart de nos informateurs seereer ont insisté sur le fait que le berceau originel de leurs ancêtres est la vallée du fleuve sénégal, où ils ont vécu aux côtés de ceux qu'ils appellent les Tukulér. C'est d'ailleurs le lieu de souligner l'importance de la vallée du sénégal qui semble avoir été le premier foyer de peuplement de la Sénégambie. Presque toutes les sources se rejoignent sur ce point :

³²¹ Noirot E., « Notice sur le Saloum », *Journal officiel du Sénégal et Dépendances*, 1892, p.419

³²² En 1892, pour une meilleure rationalisation les Français avaient divisé le royaume du Saalum en « six provinces » et en districts au nombre de huit (08) (cf., E. Noirot, op. cit., 1892 « *Notice sur le saalum* » dans *Journal officiel du Sénégal* 1892

³²³ Cf. Guèye Mb., *Les transformations des sociétés wolof et seereer, de l'ère de la conquête à la mise en place de l'Administration coloniale : 1854-1920*, Thèse de Doctorat d'Etat, Dakar, UCAD., 1990.

-Dans celles rapportées par Siré Abbas Soh et publiées par M. Delafosse et H. Gaden, les six migrations dont il est question ont toutes abouti dans la vallée du fleuve³²⁴.

-Dans la légende de Njajaan Njaay, rapportée aussi bien par Yoro Diaw³²⁵ que par Amadou Wade³²⁶, ledit fleuve occupe encore un rôle central.

- Antérieurement à Njajaan, fondateur légendaire du Jolof, le premier royaume connu est, dans l'état actuel des recherches, le Tékrur. Il s'étendait dans la moyenne vallée du sénégal. Celle-ci est présentée au XI^e siècle par Al Bekri, comme un endroit où se sont développées très tôt des villes dont Sanghana, Tekrur et Silla.³²⁷ Au XI^e siècle, on note tout au long de la vallée de ce fleuve l'implantation de populations noires dont l'installation semble remonter très loin si l'on considère la manière dont El Békri parle d'elles.

*Immédiatement après Sanghana, et dans la direction du sud-ouest, se trouve la ville de Tékrour, située sur le Nil, et habitée par des nègres qui naguère étaient païens comme les autres peuples.*³²⁸

Plusieurs indices permettent d'identifier certaines de ces populations comme étant des Seereer. En effet, un sondage effectué à Sintiu Bara (près de Matam), a révélé une zone de terre qu'on leur attribue. Ce sont des cultures caractérisées par de très belles céramiques et de beaux objets datés par le C.14 du VI^e siècle³²⁹.

³²⁴ Soh S.A., *Chronique du Fuuta Sénégalaïs*, Trad. M. Delafosse et H. Gaden, Paris, Leroux, 1913

³²⁵ Dyo Y., « Légendes et coutumes sénégalaïses. Cahiers de Yoro Dyo », *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, Paris, Leroux, 1912

³²⁶ Wade A., « Chronique du Wälo sénégalaïs », in Monteil V., *Esquisses sénégalaïses*, 1966.

³²⁷ EL BEKRI, A., *Description de l'Afrique septentrionale*, (traduite par Mac Guckin de Slane, ed. revue et corrigée, Paris, 1965, p..324). Sur l'histoire du Tékrur que certains transcrivent Takrur, cf., Ba A., *Le Takrur, des origines à la conquête par le Mali (VI^e–XIII^e siècles)*, CRIA, Université de Nouakchott/IFAN/UCAD, 2002 ; Kane O., *La première Hégémonie Peule Karthala*, 200. ; Bocoum H., *L'âge du fer au Sénégal : Histoire et archéologie*, IFAN-Cheikh Anta Diop (Dakar) – CRIA (Nouakchott), 2000. Sur Silla cf., Fall Y., *Silla: problématique d'un site de la vallée du fleuve du Sénégal*, [S.I. : s.n.], 1982

³²⁸ El Békri, A., *op. cit.*, p.324

³²⁹ Sur la présence des Seereer dans la vallée du Sénégal avec Sinthiou-Bara comme site témoins, information donnée par feu Jean DEVISSE.

Dans son ouvrage intitulé *L'âge du Fer au Sénégal : Histoire et Archéologie*, Hamady Bocoum, parlant de l'emplacement de villages anciens dits « Seereer » note que, cette

*attribution ethnique procède de l'interprétation des mouvements de populations, des données ethnographiques concordantes pour l'attribution des anciens villages du Fuuta à l'ethnie serer dont le séjour dans la région ne semble souffrir d'aucune contestation.*³³⁰

Le calibrage qu'il a effectué sur les dates radiocarbonées dont il disposait, lui ont permis de mettre en évidence les incidences de la calibration sur la chronologie du fer et de montrer que pour les anciens villages, « les deux tables chronologiques aboutissent à une distribution homogène de la chronologie du fer entre le III^e et le XV^e siècle ». ³³¹

Si donc, comme le rapportent les archéologues, la vallée du Sénégal a été habitée bien avant le VI^e siècle, on comprend qu'elle ait pu constituer pendant une certaine période, un point d'attraction, de convergence, de fragmentation et d'osmose des populations. Cependant, cette région a connu des bouleversements sociaux et politiques à partir du XI^e siècle. De nombreux auteurs parlent de grands mouvements de populations qui eurent lieu en Sénégambie à partir du XII^e siècle. Charles Becker, relatant de l'histoire du peuplement du Saalum, situe les « premières implantations des séerer venus du Fuuta », vers le XII^e – XIII^e siècle³³².

R. Rousseau dans « Le Sénégal d'autrefois : étude sur le Toubé » avait déjà noté que « la date de 1200 environ, paraît être d'une importance exceptionnelle dans l'histoire du Sénégal et marquer de grands mouvements de populations qui nous restent inconnus dans leurs causes ». ³³³ Si on ne peut pas dire avec certitude quelles ont été les causes de ces déplacements de populations du Nord vers le Sud, il demeure que selon toute probabilité, ils ont été amorcés dès la fin du XI^e siècle à la suite de ce que maints historiens appellent la destruction de l'empire du Ghana. Il y a une constante qui revient à chaque fois que la

³³⁰ Bocoum, H., *op.cit.*, 2000, p. 29

³³¹ Id., *Ibid.*, p.34

³³² Becker C., « Essai sur l'histoire du Saalum », in, *Revue Sénégalaise d'Histoire*, N°2, 1982, p.2

³³³ Rousseau R., « Le Sénégal d'autrefois : étude sur le toubé », in, *B.C.E.H.S. de l'A.O.F.*, n° 3, 1931, p.345

question des lieux de provenance des Seereer est posée. C'est celle qui renvoie toujours à la vallée du Sénégal.

- Mawa Diouf, se basant sur les traditions seereer qu'il a recueillies et analysant les poèmes de L. S.Senghor, tente de suivre à la trace le « peuple Seereer » dans ses différentes aires d'installation³³⁴. -Il faut aussi mentionner l'information livrée par A. Bathily sur la probable présence des Seereer au Galam ancien. Il note que « dans la contrée formée par la zone de confluence du Sénégal et de la Falemme que les Soninke désignent sous le terme imagé de Benne (« la corne »), nous avons recueilli quelques indices portant sur la présence d'un groupe de population que nos informateurs identifient avec les Sereer. Le village de Senghelu sur la Falemme aurait été fondé par des proto-Sereer dont les descendants actuels portent les patronymes Jaagolla, Sarambunu, Saare ou Jaabe-Saare »³³⁵

Il y a ainsi des traces de la présence seereer qui s'étendrait depuis la région nigérienne au Haut-Sénégal, pour aboutir au Tékrur dans la moyenne vallée. C'est à partir du Tékrur, royaume de la moyenne vallée du fleuve sénégal, qu'ils auraient entamé selon Mawa Diouf, la grande migration qui les a menés dans leur habitat actuel au centre-ouest de la Sénégambie.

- Makhtar Diouf se référant aux travaux de M. Delafosse et Cheikh Anta Diop, semble aussi soutenir la thèse de la provenance sud saharienne des Seereer.

*Les seerer sont partis du Tekrur pour, ironisent les Tukulëär, fuir l'islamisation. L'ethnonyme seereer serait d'ailleurs d'origine pulaar : sererabe, signifiant « séparé », ici, la séparation se situe par rapport au milieu Haal Pulaar'en.*³³⁶

Cette information peut avoir une certaine consistance dans la mesure où la langue seereer n'a pas une explication étymologique du terme seereer, à la différence du terme wolof qui, dans cette langue, peut être décomposé en « wa » (= ceux de) et « loff ». Cela peut signifier que le

³³⁴ Diouf M.M., *Lances Males : Léopold Sédar Senghor et les traditions Sérères*, Centre d'études Linguistiques et Historiques par Tradition Orale (CELTHO), Collection Etudes, 1996. Il mentionne même une tradition nigérienne selon laquelle le *mythe de la migration des Zarma à partir de Mallé ou Mali dans leur habitat actuel au Niger met en cause selon les versions, tantôt des Touaregs ou Peuls, tantôt des « Séréré » qui obligèrent les zarma à émigrer sous la conduite de leur héros Mali Béro.*

³³⁵ Bathily A., *op.cit.*, 1989, p. 68

³³⁶ Diouf M., *Sénégal, Les Ethnies et la Nation*, Les Nouvelles Editions Africaines du Sénégal, 1998, p.43

mot leur a été donné par d'autres à savoir ceux qui les ont vus partir ou venir. Le mobilier funéraire de tombes trouvés dans le Sud du Sahara et dans le Bawol, le Siin et le Saalum rend pertinente la thèse d'un séjour, au Sahara, des Seereer et/ou de ceux qui sont devenus les Seereer. Analysant les ressemblances architecturales entre les tombes de l'Europe méridionale et du Maghreb, l'archéologue Gabriel Camps, fait remarquer que les tombes ne voyagent pas comme de simples marchandises. Par conséquent, si en deux lieux différents on trouve les mêmes caractéristiques d'une tombe à une autre, cela signifie que ce sont les mêmes populations où des populations très apparentées qui en sont les auteurs³³⁷.

- Le Colonel du génie Pinet Laprade, commandant de Gorée, écrivait en 1865 « qu'il est certain que les sérères furent les premiers qui s'établirent dans ces pays [bawol, Siin et Saalum] ». Cependant, contrairement aux traditions les plus répandues, il fait venir les Seereer du Sud, c'est-à-dire de l'actuelle aire géographique de la Casamance, laquelle était rattachée à l'époque à la formation politique du Gaabu. Nous reproduisons *in extenso* la tradition qu'il a recueillie et qu'il a publiée dans *l'Annuaire du Sénégal et Dépendances*.

A une époque éloignée de la notre de quatre siècles au moins, Soliman-Koli régnait sur le Gabou, pays mandingue baigné par la Haute-Casamance. A sa mort, son frère, son successeur naturel au trône, prétendit hériter aussi de ses biens et de ses captifs ; mais ces derniers ne voulurent pas reconnaître ses droits et se donnèrent à Bouré, fils de Soliman-Koli. La guerre s'ensuivit ; Bouré fut vaincu, et ses partisans se réfugièrent vers la mer. Les uns s'établirent dans les plaines marécageuses de la basse-Casamance, où ils sont connus aujourd'hui sous le nom de Diola, les autres traversèrent le pays de Fogny, la Gambie, le pays du Rip et le Saloum, et vinrent fonder leur premier établissement à Mbissel, près de Joal. De là, sortit la nommée Mbognane, mère de Nguilam-Mbognane qui donna naissance à Massa-Ouali –Dion, premier prince Guélouar. Ceci explique parfaitement comment les familles régnantes des sérères sont mandingues, c'est-à-dire d'autre race que leur sujets ; mais nous ne savons pas d'où étaient originaires ces captifs sérères des rois du Gabou ; c'étaient

³³⁷ Camps G., *Les civilisations préhistoriques de l'Afrique du nord et du Sahara*, Paris Doin, 1974, p. 345

probablement les aborigènes de la contrée et les Mandingues étaient leurs conquérants.

Massa -ouali - dion est considéré comme le fondateur du royaume de Sine ; son petit-fils, Ouagane -Coumba, fonda la capitale de ce pays, Diakhao ; c'est pour cela que l'on dit quelquefois Sine-Ouagane, pour désigner la contrée sur laquelle règne encore cette branche de guélouar.

Massa-Ouali-Dion eut trois sœurs :

Embekamane, dont les descendants règnent encore sur le pays de Sine ;

Koularoméou, dont les descendants gouvernèrent, jusqu'en 1863, la province de Koular, riveraine de la Gambie ;

Kenembeye, dont les descendants s'établirent dans le Saloum, d'où ils viennent d'être expulsés par Maba.

Dans ce mouvement d'extension vers le Nord ?les sérères ne rencontrèrent d'autres obstacles que quelques tribus mandingues peu consistantes qu'ils soumirent à leur autorité où qu'ils chassèrent devant eux. Ils s'arrêtèrent du côté de l'Est, au méridien de Korki, village situé à la naissance de la rivière de Saloum... Les sérères, n'ayant aucune résistance à vaincre pour fonder leurs établissements, se regroupèrent, comme tous les peuples primitifs, par familles, dans les zones les plus favorables aux cultures, séparés par conséquent les uns des autres par d'épaisses forêts. C'est dans ces conditions que les trouvèrent les Ouolofs quand ils s'avancèrent vers le sud »³³⁸.

Ce passage de Pinet-Laprade a jeté une grande confusion dans le débat sur la question de l'installation des Seereer dans leur habitat actuel.

-Le père H. Gravrand a abordé, dans son ouvrage, *La civilisation serer : Cosaan*, les principales traditions relatives à la problématique des migrations et installations des Seereer. Parmi elles, notons :

³³⁸ Pinet-Laprade (Colonel du Génie), « Notice sur les Sérères », *Annuaire du sénégal et Dépendances pour l'année 1865*, p. 132-133.

- celle de Laprade qui les fait venir du Gaabu où ils auraient été les vassaux des rois Gaabunké.
- celle de M. Delafosse (*Haut Sénégal-Niger*, 1912) qui pense que les Seereer ont eu comme pays primitif le Tékrur d'où ils ont été contraints, par la poussée berbère du XI^e siècle, à s'enfoncer vers le Sud, dans l'actuel pays des wolof d'abord, ensuite dans le Siin au sud de ces derniers. La langue qu'ils parlent montre, selon lui, leur très ancien et très intime contact avec les Tukulér.
- Celle de L. Aujas (« Les sérères du Sénégal », in, *B.C.E.H.S*, tome XIV, 1931) pour qui, l'aire géographique où habitent les Seereer a dû être plus étendue. Ils en sont les premiers habitants et leurs migrations successives, tantôt vers le sud, tantôt vers le nord, pourraient s'expliquer par des poussées exercées sur eux par les Mandeng et les wolof.
- celle de Cheikh Anta Diop (*Nations nègres et culture*, 1954) qui parle des racines culturelles égyptiennes ou nilotiques des premiers seereer, dont les origines sont alors à rechercher dans la vallée du Nil par une voie de migration d'Est en Ouest jalonnée de pierres levées.³³⁹

Notre propos n'est pas de discuter de la question des origines des Seereer. Nous pensons que dans le domaine des références identitaires, la recherche des origines mène à une impasse, étant entendu que les identités sont en perpétuelle recomposition. D'ailleurs le terme origine peut renvoyer aussi bien à la première qu'à la dernière étape dont on se souvient par rapport à la situation actuelle. Par rapport à notre champ temporel, retenons que puisque la majorité des Seereer disent venir de la région du fleuve sénégal, nous pouvons prendre ladite vallée comme référence de départ. Comme le rapporte Omar kane,

Sereer et Halpulaar'en sont d'accord pour dire que l'essentiel du peuple Serer est parti du Fuuta. Bon nombre de Sereer [sic] ont gardé le souvenir de leurs villages d'origine, dans le Takrur. Encore de nos jours,

³³⁹ Gravrand H., *La civilisation Serer : Cosaan*, NEA. 1983, p.48-52

on montre partout dans le Fuuta central les sites abandonnés que l'on appelle villages sereer.³⁴⁰

Il est cependant vrai que la tradition recueillie par Pinet-Laprade au milieu du XIX^e siècle peut sembler moins polluée par les manipulations de la mémoire que celles qui l'ont été au XX^e siècle. Cependant, cela ne lui donne pas d'emblée un caractère plus proche de la réalité. En fait, la thèse du Père H. Gravrand qui parle de *Seereer Cosaan* permet de mieux comprendre la version de P. Laprade qui fait venir les Seereer du Sud. Selon lui, il y a eu une première migration venue du Nord de l'actuel fleuve sénégal. Ces populations, parmi lesquelles on peut compter des Seereer, se sont installées dans cette aire peu après ou de manière concomitante, avec ceux qu'on appelle les Soos. L'épisode de Sagne Folo relatée par les sources orales et qui met en scène Soos et Seereer se disputant l'antériorité d'installation dans ce village du Siin en témoignerait. Cette version de la légende de Sagne Folo recueillie par H. Gravrand évoque l'installation des Seereer qui se serait faite juste après celle des Soos de la façon suivante:

*Lorsque les Sereer venaient du Fuuta, les Soos les avaient précédés d'un seul jour. Ils avaient eu le temps de creuser un puits, dans un lieu situé à quelques kilomètres de Niakhar. A la tombée du jour, ils allumèrent un feu. En installant leur camp, les Soos avaient dit *Sañi Folo*, « Passons d'abord l'hivernage », ce qui se dit en sereer *I ndig aful*. Le lieu leur avait paru bon pour l'hivernage. Toute la nuit, les Serer qui arrivaient du Fuuta, virent le feu. Mais ils ne bougèrent pas pendant la nuit. Au matin, ils s'approchèrent du camp des Soos. Les Soos les accueillirent et leur offrirent de l'eau. Ils leur proposèrent de cohabiter et de passer ensemble l'hivernage. Les Serer refusèrent cette cohabitation et se déplacèrent de quelques kilomètres vers Niakhar ainsi devenu le premier centre du peuplement serer venu du Fuuta. Les Soos se déplacèrent de quelques kilomètres au nord de Niakhar, au lieu-dit de Mboltoñ, où ils s'installèrent pour l'hivernage³⁴¹».*

³⁴⁰ Kane O., *La Première Hégémonie Peule, le Fuuta Tooro de Koli Tenella à Almaami Abdul*, Karthala, 2004, p.64

³⁴¹ Gravrand H., *op.cit.*, p.160

La vocation d'espace de rencontre de populations arrivées à des moments différents mais appelées à dialoguer et à s'entendre transparaît dans cette tradition qui charge la localité de Sagne folo, de la symbolique de terre de brassage et de redéfinition des identités.

Les travaux de Peter Mark³⁴², de Georges Brooks³⁴³ et de Donald R. Wright³⁴⁴ ont montré que toute la région qui couvre l'aire géographique de la Casamance actuelle a constitué un espace de rencontre entre plusieurs populations dont les Baïnunk, Joola, Seereer et Mandeng entre autres. La répartition, jusqu'à une période récente, des différents groupes linguistiques avec Joola, Baïnunk et Manjak dans les régions côtières marécageuses, Mandeng, Balanta et Pël à l'intérieur des terres, est explicative de cette cohabitation ancienne³⁴⁵.

Dans un travail effectué sur les familles céramiques de la vallée du sénégal, Moustapha Sall pense que le processus de fabrication de la poterie en milieu *seereer* montre qu'en fait, si on peut être d'accord sur une origine septentrionale probable des Seereer, les critères classiquement retenus pour établir des familles céramiques les rattachent plutôt aux populations du Sud. Selon lui, « cette parenté résulterait d'un héritage légué par d'anciennes populations Baynouk »³⁴⁶. Sans remettre en cause la probabilité de la descente des Seereer depuis la vallée du fleuve Sénégal, cette conclusion de M. Sall nous amène à penser que l'espace entre le saloum et la gambie n'a peut être pas été la limite méridionale de la migration et de l'installation des Seereer. Il est fort probable que ces populations ont pu atteindre l'actuel espace géographique occupé par Baïnunk et Joola et même plus à l'Est de celui-ci, ce qui aiderait à comprendre les traditions recueillies par Pinet Laprade, faisant venir non pas tous les Seereer mais des Seereer du Sud de la Sénégambie.

³⁴² Mark P., "The Wild Bull and the Sacred Forest: Form, Meaning, and Change in Senegambian Initiation Masks", in, *The International Journal of African Historical Studies*, Vol. 26, No. 2, 1993

³⁴³ Brooks G.E., "Historical perspectives on the Guinea-bissau Region, Fifteenth to Nineteenth centuries", in, Vice-Almirante A. Teixeira Da Mota, *in Memoriam*, Intituto de Investigaçâo tropical, Vol. 1, Lisboa 1987.

³⁴⁴ Donald R. W., *The Early History of Niumi: Settlement and Foundation of a Mandinka state on the Gambia River*. Ohio University Center for International Studies, Africa Program, 1977.

³⁴⁵ Gaillard G. (sous la direction de), *Migrations anciennes et peuplement actuel des côtes guinéennes*, Paris, L'Harmattan, 2000

³⁴⁶ Sall M. , « Familles céramiques des sites de la Vallée du fleuve Sénégal (0-1400 AD) et problématique des origines Serer », in, *Carrefour Sahel, développements culturels et technologiques pendant le premier millénaire BC/AD dans l'Afrique de l'Ouest*, édité par Sonja Magnavita, Lassina Koté, Peter Breunig, & Oumarou Idé A., 2009, p.230

Les relations entre ces différentes populations ont abouti à la mise en place de ce que G. E. Brooks appelle des réseaux de commerce associant les Baïnunk (assimilés plus tard par les Joola) et les marins Ñominka (qui se réclament de l'identité seereer). On peut ainsi comprendre les relations dites de parenté à plaisanterie que les Seereer entretiennent aussi bien avec les Joola qu'avec les Halpulaar'en, ce qui laissent penser qu'il s'agit là d'une trace du fait qu'ils ont vécu et partagé une séquence historique commune. Nous rejoignons sur ce point Etienne Smith selon qui, les cousinages de plaisanteries, qu'on trouve parfois entre des groupes de populations actuellement éloignées, peuvent sans doute se lire, dans certains cas, comme des vestiges de proximités passées ou de liens politiques plus anciens renvoyant aux temps de leur sujétion commune à un pouvoir politique de type impérial³⁴⁷.

Les Seereer se souviennent encore de leur séjour à côté des Halpulaar'en sur les rives du sénégal, tandis que leur compagnonnage avec les populations du Sud, en l'occurrence celles que l'on connaît sous l'ethnonyme Joola, est retracé à travers la belle légende d'Aguène et Jamboon rapportée par E. Noirot, laquelle selon nous, symbolise la période de restructuration des identités dans l'espace entre les fleuves saloum, gambie et Casamance.

D'après les Sérères, leurs mères seraient venues du nord et aurait suivi le bord de la mer jusqu'à la pointe Sangomar qui était beaucoup plus longue qu'aujourd'hui. Arrivées à l'extrémité et arrêtées par un bras de mer, elles virent au-delà une terre couverte de beaux arbres. Aguénu apercevant une petite pirogue qui se trouvait justement à leur portée proposa à sa sœur d'aller voir cette belle végétation ; Diambogne hésitant à entrer dans une aussi petite embarcation, dit à sa sœur que si telle était son plaisir, qu'elle parte seule, elle préférerait rester sur la terre où elle se trouvait. Aguénu alors, ayant fixé un morceau de calebasse à l'extrémité d'un bâton pour s'en faire une pagae, embarqua dans sa légère pirogue et se dirigea vers la Gambie. Diambogne demeura sur la pointe autant que sa vue lui permit de voir sa sœur ; mais quand la pirogue d'Aguénu, devenue un point noir, disparut à l'horizon, elle revint sur ses pas et se fixa à Zakanor. Aguénu ne revint jamais. Ayant abordé sur la terre de Gambie, elle y resta et devint la mère des Yola, tandis que

³⁴⁷ Smith E., « Les cousinages de plaisanterie en Afrique de l'Ouest, entre particularismes et universalismes » in, *Raisons politiques*, n° 13, 2004, p.161

*Diambogne devint celle des Sérères du Sine, du Saloum, du Ndiéghem et du Bawol. Certains conteurs confondent davantage la légende des Tiedo avec celle des Sérères. Ils prétendent qu'Agénu et Diambogne ne seraient pas venues du nord, mais du sud en pirogue, que leur embarcation ayant chaviré sur les brisants de Sangomar, comme elles nageaient très bien, Aguénu se refugia sur la terre qui sépare la Gambie de la Casamance où elle a fondé la race Yolà, tandis que Diambogne prit terre à Sangomar. En tous cas, les Sérères et les Yola se disent parents.*³⁴⁸

Ainsi, dans cet espace sénégambien, les Seereer semblent être un trait d'union reliant des populations du Nord (les Halpulaar'en) et des populations du Sud (les Joola). Dans leur descente vers le Sud, les populations seereer ne se sont probablement pas arrêtées sur les rives de la gambie. Elles ont été un élément de cet important brassage de populations qui s'est effectué dans toute la région allant de la rive septentrionale de la gambie aux confins de l'actuelle Guinée Bissau. Ce brassage résulterait ainsi des relations entre populations ainsi que de l'environnement estuaire du bas saloum qui rattache cet espace à celui des « Rivières du Sud » dont il constitue la partie la plus septentrionale.

Contrairement à ce qu'on observe pour les populations dites Soos, les Seereer ne se sont pas installés de manière dispersée. Les vieux villages seereer sont tous concentrés tout près de points d'eau, notamment le long du saloum, entre la rive nord de celui-ci et le bras du Siin, ainsi qu'entre les multiples marigots qui s'entrelacent au niveau de l'estuaire du saloum. C'est là où se trouve le cœur du monde seereer Fefey³⁴⁹. Ce sont ceux qui habitent les unités territoriales du Mbey et du Joñik, prolongement continental des îles, domaine des Seereer Ñominka.

³⁴⁸ Noirot E., « Notice sur le Saloum », *Journal officiel du Sénégal et Dépendances*, 1892, p. 437

³⁴⁹ C'est le terme par lequel les Seereer habitant l'espace du Saalum sont désignés. Selon Mbaye Guèye, avant d'être une dénomination générale, c'était d'abord le nom d'un des groupes Seereer venus de la vallée du sénégal et qui s'est installé entre Fatick, Gadiaye et Gossas.(cf., « Les Guelowares et le Sine », Actes du Colloque international sur les Traditions orales du Gabu, in, *Ethiopiques. Revue socialiste de culture négro-africaine*, n° spécial, octobre 1981, p.175

b. Les Ñominka des îles du bas-saloum : des hommes de la terre et de la mer

Le domaine insulaire formé par le delta du saloum est peuplé de populations qui parlent la langue seereer, même si certaines particularités les distinguent des Seereer du continent : ce sont les Ñominka.

Site d'estuaires et de mangroves, le bas-saloum qui est une partie de l'actuelle réserve de la Biosphère du Delta du Saloum³⁵⁰ (RBDS), est situé dans la région administrative de Fatick, au centre ouest du Sénégal. La RBDS désigne toute la zone du delta du saloum parsemée d'îles, ainsi que la bande de terre continentale qui lui est contiguë. Dans toutes les îles, on trouve des amas coquilliers qui sont d'origine anthropique et qui, selon les spécialistes, dateraient au moins du premier millénaire de notre ère, alors que les traditions orales de la région font remonter l'arrivée des ancêtres des occupants actuels, à la migration Gelwaar qui se serait déroulée selon la plupart des historiens³⁵¹ dans le courant du XIV^e siècle.

Sans entrer dans un débat qui, à ce stade des connaissances, risque de mener à une impasse, (du fait d'un manque de sources consistantes pour identifier les populations à l'origine de ces amas coquilliers, nous pouvons, malgré tout, tenter d'analyser, grâce à une incursion dans l'histoire de l'occupation de cette zone depuis au moins le XIV^e siècle et des multiples influences culturelles qui s'y sont agrégées. Celles-ci, assimilées par les populations, constituent pour elles un bassin dans lequel s'accumulent tous les éléments qui leur permettent de s'identifier par rapport à ceux qui ne peuvent pas se réclamer du même patrimoine.

Le processus qui a mené au peuplement et à l'occupation de ces îles semble cependant plus compliqué qu'il n'y paraît à première vue. En effet, du fait de sa situation par rapport à l'ensemble de la Sénégambie, le delta du saloum, au même titre que l'entité géographique du Saalum, est un carrefour d'influences diverses :

- ❖ Au Nord, il y a le Siin, (peuplé en majorité de Seereer) et les états wolof,

³⁵⁰ En 1976, dans le souci de compléter le réseau de ses Parcs Nationaux, le Sénégal crée le Parc National du Delta du Saloum (PNDS) qui représentait un écosystème estuaire et de mangrove. Le PNDS englobait la partie aquatique et la forêt de Fathala, soit environ 76000 ha . A ce noyau central, fut ajoutées en 1981, les régions périphériques pour constituer la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS).

³⁵¹ Guèye Mb., *op.cit.*, 1981, p. 176

- ❖ Au Sud, les états mandeng qui jalonnent la rive septentrionale de la gambie.
- ❖ Entre ces deux régions sus citées, il y a l'espace entre les cours d'eau saloum et gambie.

Il a été une zone de transition tant au plan climatique qu'humain et culturel qui a reçu, au cours de l'histoire, aussi bien les influences du Nord que du Sud, voire de l'Est. Nous avons ainsi un lieu de brassage où se sont rencontrées des populations venues des différentes parties de la Sénégambie.. Si on fait sien le postulat selon lequel, Histoire (ensemble des phases et façons par lesquelles les sociétés assurent leurs production et reproduction) et Culture (ensemble des voies et moyens par lesquels les sociétés assurent leurs production et reproduction) expliquent, pour une large part, les références que choisissent les populations pour s'identifier, l'étude de l'histoire du peuplement de cet espace carrefour aide alors, non seulement à mieux connaître la provenance géographique et l'appartenance culturelle des populations qui y vivent, mais encore à mieux comprendre leurs références identitaires.

La RBDS qui regroupe aussi bien une zone continentale comprise entre les estuaires de la gambie et du saloum, qu'un domaine insulaire (îles Gandun et îles Betenty), est habité aujourd'hui par des Seereer, Soose, Ñominka et Wolof. Si pour les Seereer et les Wolof, la référence première se trouve être la langue, il n'en est pas de même pour les Ñominka, (habitants des îles du Gandun) qui parlent seereer, mais qui se définissent d'abord comme Ñominka. Les Soose des îles Betenty, se définissent quant à eux, d'abord comme Soose, même s'ils se reconnaissent Ñominka aussi. Durant nos enquêtes dans le Ñombato, nos informateurs ont souvent, après avoir décliné leur identité soose, reconnu leur appartenance au groupe ñominka. Posons-nous la question de savoir si la reconstitution des trajectoires historiques de ces différentes populations peut permettre de mieux saisir les raisons qui sont à la base de cette situation ?

La spécificité des populations des îles Gandun et de Betenty doit être analysée non seulement au regard de la position géographique de leur territoire, mais aussi comme le résultat produit par une imbrication de faits qui s'y sont déroulés et parmi lesquels on peut citer les migrations, la traite négrière et, plus tard, la domination coloniale. C'est en tenant compte de tous ces facteurs que l'on peut comprendre les références identitaires des populations de cet espace estuaire et de la côte située entre saloum et gambie.

Des identités définies selon le cadre de vie et la langue : Ñominka du Gandun et Soose des îles du Ñombato

Ce domaine insulaire du saloum est sillonné par trois bras de mer qui sont :

- Au Nord le saloum,
- Au centre le Jombos
- Au Sud le Banjala,

Une multitude de marigots les relient, délimitant ainsi deux groupes d'îles :

Le premier, situé au Nord du Jombos, est considérée comme le domaine de ceux que l'on appelle Seereer Ñominka : ce sont les îles Gandun avec dix huit villages répartis dans trois groupes d'îles :

- celles en bordure du saloum (Fayako, Félier, Diamniadio etc.)
- celles du groupe central (Djirnda, Baasar, Baasoul, etc.)
- celles de l'Ouest avec Dionewar et Niodior.

Le second groupe comprenant les îles situées au Sud du Jombos et du Banjala est le domaine des Soose. Ce sont les îles du Ñombato avec sept villages disséminés à travers six îles (Betenty, Bossinkang, Jinnak, O'jereng, Suukuta, Banjagara).

Les habitants des îles Gandun parlent la langue seereer, mais se disent Ñominka, comme si la langue seule ne suffisait pas à rendre la totalité de leur identité. Du côté du second groupe d'îles, les populations se perçoivent comme Soose, et s'identifient au groupe de populations qui, avec l'expansion du Mali, se sont installées sur la rive nord du fleuve Gambie et qui sont connues sous le nom de Mandeng de l'Ouest.

Cependant, l'étude du processus de peuplement de ces îles montre clairement que, cette séparation Seereer Ñominka / Soose n'a pas de racines historiques profondes et que comme le dit Adama Djigo dans son étude intitulée : *Le patrimoine culturel et Naturel de la réserve de la biosphère du delta du Saalum (RBDS) 2000/2001*, « La conscience d'appartenir à tel ou tel groupe ethnique peut être, comme la langue, une notion acquise récemment. L'élément déterminant n'étant pas un critère de race ou d'ethnie, mais plutôt un critère culturel».

S'il est difficile de dire si ceux qui sont à l'origine des multiples amas coquilliers sont de telle ou telle ethnie, les traditions villageoises des îles insistent, en revanche, sur l'appartenance des fondateurs des différentes localités au monde mandé, précisément à celui

du royaume du Gaabu (Casamance et Guinée Bissau) prolongement de l'empire du Mali à l'époque de sa grande expansion vers l'Ouest³⁵².

Cependant, ces mêmes traditions montrent que le peuplement desdites îles s'est effectué, pour l'essentiel, grâce à l'arrivée de populations venant du Nord (précisément de la rive septentrionale du saloum, ensuite du royaume du Siin et de la petite côte).³⁵³. Cette situation peut être comprise si l'on retient que l'essentiel de la migration Gelwaar en provenance du Gaabu s'est installée dans l'aire géographique de ce qui devint le royaume du Siin et a été absorbée par la population Seereer trouvée sur place.

Selon C. Becker et V. Martin

*les traditions signalent aussi l'importance du peuplement Sereer originaire du Fuuta Tooro, qui semble avoir précédé la migration Gelwaar. Les relations entre les deux groupes se développèrent rapidement ; l'organisation socio - familiale qui résulta de ces brassages initiaux a été largement marquée par l'empreinte serer.*³⁵⁴

On peut déjà, à partir de ces éléments, dire que les populations de ces îles sont la résultante d'un processus de fragmentation et d'osmose entre Seereer et Soose. En effet, tous les récits de fondation des villages de ces îles (aussi bien celles du Nord que celles du Sud) évoquent une double référence : seereer et soose.

Ce fait n'est d'ailleurs pas propre aux seules îles du saloum. Les anciens royaumes du Siin et du Saalum ont été dirigés par des dynasties dites Gelwaar dont les membres étaient, selon toute probabilité, les descendants de ces premiers migrants mandeng qui s'étaient fondus dans la masse des paysans seereer trouvés sur place. La question est alors de savoir ce qui fait la spécificité des populations de ces îles du bas-saloum ?

Il nous semble qu'en dehors de la référence à cette double appartenance linguistique (qui établissait d'ailleurs des liens de parenté avec la dynastie régnante du Saalum de l'autorité

³⁵² Sur le Gaabu, voir Mane M., « Contribution à l'histoire du Kaabu, des origines au XIX^e siècle », (in, B.I.F.A.N, T.40, n°1, 1978) ainsi que les actes du colloque sur le Gaabu tenu à Dakar en mai 1980 et publiés dans un numéro spécial de la revue *Ethiopique*, octobre 1981.

³⁵³ Pelissier P., *op.cit.*, 1966, p.431-433

³⁵⁴ Becker C. & Martin V., « Documents pour servir à l'histoire du Saalum », *BIFAN*, T.41, Ser. B, n° 4, p.729

duquel relevaient les îles Gandun), il faut prendre aussi en compte le fait que la difficulté d'accès des îles liée à la topographie, a pu être un élément déterminant dans le façonnement de sa population.

Le résultat s'était traduit, pour la population, par un plus grand sentiment d'indépendance à l'égard de l'autorité très souvent contraignante du pouvoir politique des souverains du Saalum.

Les liens avec le continent étaient certes maintenus,³⁵⁵ mais il faut cependant dire que le climat d'insécurité favorisé par les multiples guerres dues à la traite négrière a été à l'origine de l'émergence du Gandun comme zone refuge. La difficulté sus mentionnée fit que les îles constituèrent un asile pour tous ceux qui voulaient échapper à la servitude³⁵⁶. La période de la traite négrière ayant été par excellence une époque de déplacements considérables de populations, on peut supposer qu'entre les XVII^e et XVIII^e siècle, les îles Gandun, du fait de leur proximité avec les zones Seereer de l'Ouest du Siin, de la petite côte et du Joñik, reçurent un contingent considérable de populations déplacées, renforçant ainsi leur « Seereerisation ».

Les îles du Sud ont suivi le même processus de peuplement que le Gandun. Certaines traditions de la basse gambie³⁵⁷, indiquent même que les habitants du Ñomi étaient à l'origine des Seereer sujets des chefs wolofs du Saalum et que c'est à la suite d'une guerre au cours de laquelle les populations ont été aidées par des guerriers mandeng, que le pouvoir est passé entre les mains de ces derniers, c'est-à-dire les Mandeng. Même si nous n'avons pas d'autres sources pour étayer cette affirmation de D. Gamble, il est possible que les îles du Ñombato, proches du Ñomi et dont les villages ont été fondés dans le sillage de ceux du Gandun,³⁵⁸ aient relevé de l'autorité du souverain du Saalum qui était d'ailleurs, à la fin du XVII^e siècle, le maître incontesté de cette partie de la gambie. Dans l'ouvrage de

³⁵⁵ Sur la base des études d'Abdou B. Ba, entre autres, il y avait à Jirnda un fara Ndun, représentant l'autorité politique du Saalum dans le Gandun

³⁵⁶ Guèye Mb., *op. cit.*, 1990, p.51

³⁵⁷ Voir Gamble D., *The Wolof of Senegambia. Toghether with notes on the Lebu and the Serer*, London, International African Institute, 1957

³⁵⁸ Les récits de fondation des villages de Bétenty, Bossinkang et Jinnak font référence à des origines seereer et Gelwaar

C.A.Walcknaer on lit: « le premier royaume du côté du Nord est celui de Barra. Son roi est de la race des Mandingues et est tributaire du roi Barsali ou bur-salum »³⁵⁹.

Il est probable que les îles du Sud, du fait de leur proximité avec les royaumes mandeng de la basse et moyenne gambie, aient subi dans leur évolution, l'influence de la culture mandeng d'autant plus que le fleuve gambie, par son rôle d'exutoire du réseau commercial mandeng, a permis, avec le développement de la traite négrière, le renforcement de toutes les formations politiques qui jalonnaient son cours.

Ainsi dès le premier quart du XVIII^e siècle, le souverain du Ñomi s'était libéré de la tutelle du *Buur-Saalum*, puisque selon Le Père Labat, « le Roi de Barre, dont le royaume est borné par celui du Saloum et la rivière de Djinack qui dépend aussi de l'empereur du Saloum, est riche grâce au commerce et aux coutumes qu'il perçoit »³⁶⁰. Certains villages des îles du Sud, durant les périodes critiques (la traite négrière par exemple) ont joué le rôle de zone refuge pour les sujets du souverain mandeng du Ñomi.³⁶¹

La région insulaire du bas-saloum, bien que située entre deux pôles de commerce dynamique³⁶², n'a pas réussi ou n'a pas voulu, à cause de son enclavement peut-être, s'engager dans les échanges extérieurs. Elle n'opta cependant pas pour l'autarcie puisqu'elle s'est très tôt orientée dans le réseau d'échanges intérieurs.

Dans le dispositif commercial de la Sénégambie d'alors, les îles du saloum semblaient s'être tournées vers le continent avec lequel elles échangeaient des produits de consommation. Sel, poissons séchés et coquillages constituaient l'apport principal des insulaires qui, en retour pouvaient se ravitailler en mil³⁶³.

³⁵⁹ Walcknaer C.A., *Histoire Générale des voyages ou Nouvelle collection des relations de voyage par mer et par terre*, Paris, Lefèvre, livre V. MDCCXXV, p. 296.

³⁶⁰ Labat J.B., *Nouvelles relations de l'Afrique Occidentale*, Paris : Cavelier, P.349. Au XV^e siècle, A. D. Mosto donnait au roi de Ñomi le titre de ñiumi Mansa (cf. Walcknaer C.A., op.cit., livre I, MDCCXXVI, p.362).

³⁶¹ Les traditions de certains villages comme Jinnak, l'ont souligné à plusieurs reprises durant nos entretiens avec nos informateurs.

³⁶² Au Nord, il y avait les comptoirs de Joal et de Palmarin (importants dans le commerce sénégambien dès le XVII^e siècle) et, au Sud, le fleuve gambie sillonné par le réseau commercial mandeng.

³⁶³ Les navigateurs européens du XVI^e siècle ont signalé le commerce des huîtres et des coquillages pratiqué par les habitants de cette région sur «les marchés des autres peuples», (cf., Fernandes V., *Description de la côte occidentale d'Afrique (Sénégal au Cap Monte, Archipels) (1506-1510)*, traduit par Th. Monod, A. Texeira Da Mota et R. Mauny. Bissau, Centro de Estudos Da Guine Portugesa, 1951, p.29).

Cependant, malgré cette option qu'ils semblent avoir prise très tôt, ces descendants de continentaux émigrés dans les îles, ne sont pas devenus des « gens de mer » à part entière puisqu'ils sont des insulaires dont les attaches terriennes demeuraient fortes.³⁶⁴. En effet, les populations des îles du saloum étaient à la fois agriculteurs et pêcheurs, ce qui implique une obligation de gestion du peu de terre dont ils disposaient³⁶⁵ mais aussi de l'espace fluvio-maritime³⁶⁶ à l'intérieur duquel ils évoluaient. Ce sont ces deux activités qui leur procuraient l'essentiel de leurs revenus. Une autre particularité des populations de ces îles a résidé dans le fait, qu'elles se sont forgées une personnalité propre en relation avec l'enclavement de leurs habitats, lequel enclavement leur permettait d'échapper à une trop forte pression de l'autorité politique du Saalum pour le Gandun et celle des royaumes mandeng de la gambie pour les îles Betenty et Fathala.

Si dans les îles du Nord, la langue seereer est restée le lien essentiel avec les terroirs de provenance, au Sud, la proximité avec les formations sociopolitiques mandeng de la gambie et la relative facilité d'accès des îles dites soose ont favorisé la « mandiguisation ». En fait, les populations de ces îles sont et se reconnaissent toutes comme des Ñominka, aussi bien celles du Gandun que celles de Betenty et de Fathala, dans la mesure où, en dehors de la langue, elles partagent pratiquement le même mode de vie. Si l'on est d'accord avec R.Vanchi-Bonnardel sur la signification du nom³⁶⁷, celle-ci serait la référence identitaire originelle la plus ancienne pour ces populations qui sont ainsi pêcheurs d'abord, agriculteurs ensuite alors que les langues seereer et soose seraient plutôt des références qui se sont formées à la faveur des migrations postérieures (seereer et mandeng) qui ont participé au peuplement des îles.

³⁶⁴ Van Chi Bonardel R., « Exemple de migrations multiformes intégrées : les migrations des Ñominka (îles du Bas-Saloum) », *B.I.F.A.N*, T.39, serie B, n°4, 1977, p. 839

³⁶⁵ C'est l'exemple des villages de culture ou Sanda. Au niveau de l'archipel, les habitants des îles disposent de villages autres que ceux où ils vivent en permanence. Ce sont des villages saisonniers appelés sanda, où ils résident pendant la saison des pluies au moment où leur statut passe de celui de pêcheur à celui d'agriculteurs.

³⁶⁶ Ce sont marigots salés ou « bolongs » en langue soose

³⁶⁷ Niominka voudrait dire, d'après cet auteur, "ceux qui vivent au bord de l'eau".

c. Mandeng (Soose) et Gelwaar

❖ Les Soose

Les populations qui parlent la langue mande et qui vivent dans le Sénégal actuel ainsi qu'en République de Gambie sont généralement désignées par le terme Soose. Pour l'essentiel, elles sont, entre autres, la résultante d'un brassage entre des migrants de langue mande avec des populations trouvées sur place. La langue mande est la référence qui les lie à la culture de leur lieu de provenance. Dans leur espace d'accueil qui n'était pas vide d'hommes, elles ont ensuite acquis, au cours du temps, d'autres références et le résultat a donné une identité nouvelle qui est celle qui sert à les désigner comme populations soose.

La côte atlantique semble avoir attiré depuis longtemps des populations en provenance de l'intérieur du Soudan occidental. Ce sont les populations malinké dont parle S. M. Cissoko. Ce fut

le premier noyau qui, bien avant [le XIII^e siècle], s'était établi dans la région [le long de la gambie]....Une fois installés, ces Malinké fusionnèrent avec les autochtones et leur empruntèrent souvent leurs noms claniques à tel point qu'il est actuellement difficile de trouver des noms malinké originaux tels que Keita, Sissoko ou Traoré.³⁶⁸

Ce sont ces colons mandeng qui se sont avancés jusque dans le bas-saloum et dans les terres qui allaient devenir les unités territoriales du Mbey et du Joñik. Aussi, toutes les traditions orales sur le peuplement ancien insistent sur la présence de populations soose.

Dans une tradition recueillie en 1975 à Pecc, près de Jiloor par Bakary Sidibé, les informateurs s'accordent sur le fait qu'à une certaine époque, les habitants choisissaient comme « chef », le plus âgé d'entre eux et l'appelaient *Maama diis a kit*³⁶⁹. « C'est le *Maama diis a kit* qui était le chef. A sa mort, c'est Yembe Kama qui l'a remplacé, ensuite, ce fut le tour de Diatara Tambedu, puis celui de Saalum Suaare »³⁷⁰. En fait dans cette dernière

³⁶⁸ Cissoko S. M., *op.cit.* 1969, p.326

³⁶⁹ Enquête de Sidibé B., à Pecc auprès de B. Loum

³⁷⁰ Quand le Seereer n'arrive plus à situer la profondeur historique d'un évènement, il utilise l'expression « *Maam a diis a kit* » qui signifie mot à mot « aux temps où les ancêtres tissaient leurs yeux », voulant par là montrer que cet évènement s'est produit dans la nuit des temps, c'est-à-dire à une période qu'on n'arrive plus à déterminer, tellement elle est lointaine. (L'information contenue dans une cassette du Centre national des

phrase nous avons un condensé de la présentation d'un ordre de succession des premiers habitants ou des premiers détenteurs d'une autorité de ce terroir. C'est par cette expression (*Maama diis a kit*), qui semble être une sorte de calembour, que les populations désignaient les périodes reculées sur lesquelles la mémoire ne disposait plus de repères pour la fixation.

Il est fort probable que ces populations de la période de «*Maama diis a kit* » étaient celles dont nous avons parlées plus haut (les Soos), que Henri Gravrand désigne sous le nom de *Seereer Cosaan*³⁷¹ et qui, sous des contraintes multiples (sécheresse, désertification ou problèmes politiques) ont glissé depuis l'espace sahélo-soudanais, vers celui du Saalum certainement plus humide à l'époque. A la lumière de toutes ces informations éparses et vagues que l'on recueille auprès des habitants des villages qui nous ont été signalés comme étant les plus anciens du Saalum, il semble qu'il y a eu, à une période difficile à situer, une arrivée de populations en provenance des régions du Nord et du Nord-est (anciens royaumes soninké). Elles ont été suivies à partir du XIII^e siècle, lors de la période d'extension du Mali, par des Mandeng qui, pour la plupart, se sont installés le long du fleuve Gambie. C'est à partir du Sud, plus précisément de la rive nord de la Gambie, que les populations mandeng, qui ont précédé les Gelwaar, ont essaimé en petites communautés à travers les terres comprises entre les deux fleuves saloum et Gambie.

C'est certainement à cette vague d'immigrants qu'aurait appartenu le nommé Kuyong Keita, celui qui, le premier, a habité dans l'île qui porte son nom et qui fait face au village de Kawoon, la future capitale du Saalum. La plupart des sources orales parlent de Kuyong Keita. Cependant, à part l'évocation de son nom qui est lié à l'île Kastiambé où il s'était installé, aucune de ces sources n'a retenu une quelconque information concernant ce personnage qui aurait été l'oncle paternel de Sundiata et son représentant dans cet espace.³⁷²

Archives culturelles de Gambie. La cassette est un enregistrement de Bakary Sidibé, employé du centre qui a effectué beaucoup d'enquêtes en compagnie de chercheurs américains).

³⁷¹ Pour Henri Gravrand, l'expression Seereer Coosaan désigne les populations *seereer* qui ont cohabité avec les *Halpulaar'en* dans la vallée du fleuve Sénégal et qui, à partir du XI^e siècle, ont entamé un processus de migration qui les a menées vers leur habitat actuel du centre-ouest du Sénégal où elles se sont intégrées aux Paléo-négrites trouvés sur place et aux populations *soninke* et *mandeng* en provenance de la zone soudano-sahélienne.

³⁷² Sarr D., « Problématique de la mise en place de la population de Kahone du 8^{eme} siècle à l'avènement de Mbegane Ndour (1493- 1513) » Mémoire de DEA ; UCAD .FLSH. 1993-94, p.37

Il n'y a pas presque pas de sources variées et consistantes pour dire que Kuyong Keita, était lié à Sundiata ou qu'il l'ait représenté sur ces terres. La raison est que si un tel fait était avéré, pourquoi se serait-il complètement perdu dans l'anonymat, contrairement à Tiramakhan Traoré que l'on retrouve dans presque toutes les sources relatant l'installation des Mandeng de l'Ouest dans leurs actuels territoires du *Tiliji*. Selon S. M. Cissokho qui a étudié l'histoire des Mandeng de l'Ouest,

on peut admettre, vu la concordance des deux traditions [celle de Kelemanson du Manding et celle du Kabou] que c'est bien Tiramakhan, le conquérant de nombreux pays de gambie et de Kabou.³⁷³

Notre hypothèse est que Kuyong Keita a dû faire partie de ces colons mandeng qui, au XIII^e siècle, à la suite de l'expédition menée par Tiramakhan, se sont aventurés, après avoir traversé la gambie, jusqu'aux terres qui deviendront le territoire du Saalum. Quoiqu'il en soit, la référence à Kuyong Keita et la tentative que la tradition essaie de faire pour le rattacher à Sundiata, est un indice pour situer l'arrivée d'une vague d'immigrants mandeng dans le Saalum avant celle des Gelwaar au XIV^e siècle.

Un coup d'œil dans l'espace situé plus au Sud, le long de la gambie, montre aussi une installation ancienne de populations en provenance du Nord-est comme l'ont suggéré S.M.Cissokho et K.Sambou qui pensent que les premiers migrants dont les patronymes étaient Diba, Maroon et autres et qui se sont installés dans le Badibu, seraient des Soninké descendus vers le Sud à la suite du déclin de l'empire du Ghana³⁷⁴. A travers les différentes traditions qui circulent dans le Nomi, le Badibu, le Sabax, le Sanjal et dans l'espace du Saalum riverain des berges gambiennes, on perçoit aussi une présence ancienne de populations mandeng arrivées bien avant les Gelwaar. Ainsi, Jebel Samb relatant la légende de Sora Moussa l'ancêtre des populations de patronyme Jammé, le fait passer par le Jolof, le Siin et le Saalum avant son installation sur les rives de la gambie. Là, avec sa suite, ils rencontrèrent d'autres populations auxquelles, ils étaient apparentés. C'est cela qui est d'ailleurs, selon lui, à l'origine du nom

³⁷³ Cissoko S. M., « La Royauté (Mansaya) chez les Mandingues occidentaux, d'après leurs traditions orales », *BIFAN*, Série B, tome XXXI, n°2, 1969, p.75. Sur le sens de *Tiliji*, cf., *infra*.

³⁷⁴ Cissoko S.M. & Sambou K., *Recueil des traditions orales des Mandingues de Gambie et de Casamance*, centre régional de documentation pour la tradition orale, Niger, p.5

« Badibu » qui signifierait « la rencontre des parents », sous-entendu là où les parents se sont rencontrés³⁷⁵.

Le cas de Sora Moussa montre qu'en fait, il est difficile de donner des dates ou périodes précises concernant l'installation des Mandeng le long des rives de la Gambie. Cependant, dans un article sur les Mandeng de l'Ouest d'après leurs traditions orales, Sékéné Mody Cissoko est arrivé à la conclusion que l'expansion mandeng vers les pays du soleil couchant aurait revêtu plusieurs formes : économique, religieuse et militaire. Le chef de guerre de Sunjata, en l'occurrence Tiramakhan Traoré, aurait soumis les populations autochtones des rives de la Gambie, consacrant l'émergence de petits royaumes tributaires du Mali le long de cette vallée fertile du fleuve. Ce sont ces royaumes qui ont été signalés par les voyageurs portugais des XV^e et XVI^e siècles. Mais les traditions recueillies par lui-même dans l'espace occupé par ces mandeng de l'Ouest l'ont amené à penser que bien avant le XIII^e siècle, il existait des Malinké³⁷⁶ établis dans la région depuis une période déjà plus ou moins ancienne et qu'avec la conquête de Tiramakhan, il y a eu une migration plus importante de paysans attirés par la fertilité des terres ainsi que des marchands et des marabouts qui vinrent aussi s'y installer.³⁷⁷ Le personnage de Sora Moussa mis en exergue par la légende racontée par Jebel Samb, est un bon fil conducteur de cette pérégrination consécutive à l'expédition supposée de Tiramakhan Traoré.

Sur une carte, les terres atlantiques et subatlantiques s'étendant entre Saloum et Gambie constituent la partie septentrionale des régions situées à la périphérie occidentale du monde mandé. Ces régions périphériques sont désignées en mandeng par l'expression *Tiliji*. Selon Cornélia Giessing, le *Tiliji* est décrit

*comme un espace de rencontre (conquêtes, infiltrations, fusions) entre des acteurs successifs venant de l'Orient (Tilibo Manding) et leurs prédecesseurs, « autochtones » ou immigrants antérieurs.*³⁷⁸

³⁷⁵ Samb J., informateur déjà cité.

³⁷⁶ Malinké, Soose et Jula sont des noms donnés à des populations de culture mandeng, mais dont l'espace d'évolution est généralement hors du Mande (la Guinée forestière pour les Malinké, le Sénégal et la Gambie pour les Soose, le Nord de la Côte d'Ivoire pour les Jula).

³⁷⁷ Cissoko, S.M., *op.cit.*, 1969, p.325-326

³⁷⁸ Giesing, C., « Fari Sangul, Sankule Faring, Migrations et intégration politique » in : *Migrations anciennes et peuplement actuel des côtes guinéennes*, sous la direction de Gaillard, G., L'Harmattan, 2000, p.250

Ainsi, la zone comprise entre saloum et gambie a participé de l'évolution culturelle de cette vaste région de brassage où se sont installées progressivement des populations venues d'horizons divers. Citant un de ses informateurs, C. Giessing note que

*L'espace entier du kinara au Salum, de Badibu et Kombo au nord –ouest jusqu'à Koli/Kadé au sud-est, du Pajadi à l'est jusqu'au Kinara (joladu), Mansuan, tiliji/Jaa et Kasa au sud et sud ouest aurait été jadis unis, culturellement et politiquement, avant la domination du Manding Mali.*³⁷⁹

En fait, démêler l'histoire du peuplement de cet espace ainsi délimité demeure une entreprise encore difficile et varie avec le crédit qu'on accorde à la profondeur historique des sources orales pour les hautes périodes de l'évolution. Cependant, on peut retenir que le Saalum a été une zone où se sont retrouvées, très tôt, diverses populations (Baïnunk, Joola, Seereer, Balanta et Mandeng) dont les trajectoires historiques ne sont pas encore toutes étudiées, même si la séquence de la domination politique de l'empire du Mali au XIII^e siècle et plus tard du royaume du Gaabu est mieux connue.

Les traditions orales des différentes populations ayant occupé cet espace ne les figent pas dans un territoire fixe, mais font état de leurs multiples déplacements dont le résultat est cette relative unité culturelle faite d'emprunts, d'assimilation de fragmentation et d'osmose avant l'émergence de leurs identités respectives³⁸⁰. Ainsi, on peut comprendre qu'il y eut à la périphérie nord du *Tiliji*, une avancée de colons mandeng dont le nombre a pu augmenter avec la conquête amorcée au milieu du XIII^e siècle par l'expansion guerrière des Mandeng du *Tiliboo*³⁸¹, laquelle est aux sources de la formation du royaume du Gaabu.

En dehors des rives de la gambie, les colons mandeng ne semblent pas s'être politiquement organisés. Les sources orales ont simplement retenu des noms de villages dont la fondation leur est attribuée. Ce sont ceux qui, selon H.Gravand, « portent un nom qui commence toujours par une dénomination commune, qui signifie « Père » ou « Patriarche ».

³⁷⁹ Ibidem

³⁸⁰ L'article de Cornélia Giesing s'appuie largement sur les sources orales qui relatent les migrations de populations entre des frontières du Saalum au Nord-ouest jusqu'au Kinara au Sud, espace contrôlé au XV^e siècle par Fari Sangul (le *forosangole* mentionné par Da Mosto).

³⁸¹ *Tiliboo* est généralement synonyme de l'empire du Mali, situé à l'Est, par rapport au *Tiliji*, espace territorial des Mandeng de l'Ouest.

C'est le terme FA », comme Fa Boura, Fa Yil, Fa Sakhor, etc. Pour cet auteur, le terme Gaabu dans les traditions seereer renvoie à deux réalités : celle d'un Gaabu mythique et celle d'un Gaabu historique.³⁸² Ce Gaabu mythique dont il parle représente certainement le *Tiliji* des Mandeng occidentaux, ces terres de rencontre et d'intégration où ils évoluèrent avec des populations diverses, mais où la culture mandeng finit par s'imposer à la suite, notamment, de l'expansion du Mali.

L'émergence du royaume du Gaabu comme principale puissance du *Tiliji* au XVI^e siècle en relation avec la décadence du Mali entre autres facteurs, en a fait la référence principale comme région d'origine pour presque tous les Mandeng qui se sont installés entre le saloum et la gambie. Il y a aussi le fait que, selon H. Gravrand, pendant la période de domination du Mali, ou tout juste au début de la conquête, « la grande famille Gelwaar s'est constituée au Gabou. ... et dans la région de Badiar, [elle] s'est taillée un fief et put être comptée comme une famille Nianthio. »³⁸³ Avec les déplacements des populations si fréquentes dans le *Tiliji*, cette famille Gelwaar qui se disait d'origine aristocratique, entamait, à partir du Bajar, une migration qui l'a menée au cœur du pays jusque là occupé par des Seereer et quelques colons mandeng. C'est l'odyssée Gelwaar³⁸⁴ au terme de laquelle, les populations de culture mandeng qui jusque là s'étaient contentées de s'installer et de vivre à côté des populations seereer, arrivèrent à mettre sur pied une formation sociopolitique, d'abord dans le Siin (au cœur du pays seereer) ensuite dans le Mbey, laquelle, en s'élargissant, devint le noyau du royaume du Saalum.

➤ Les Gelwaar

C'est à la suite des contradictions ayant opposé les populations Kabunké au XIV^e siècle, qu'une frange de la fraction dirigeante aurait entamé le mouvement connu sous le

³⁸² Dans l'histoire du Gaabu, H. Gravrand distingue trois grandes périodes :

- La période du *Gabou Baïnouk* qui précéde Sunjata
- celle du *Gabou manding*, qui suit immédiatement Sunjata. Durant cette période, le Gabou était une province fédérée à l'Empire du Mali
- La période du Royaume du Gabou, qui débute au dernier tiers du XVI^e siècle, avec la décadence de l'empire du Mali et l'indépendance du Gabou » *op.cit.*, 1981, p.45

³⁸³ Gravrand R.P., *op.cit.*, 1981, p.49

³⁸⁴ Dans le cas de la présente étude, nous ne reviendrons ni sur cette odyssée, ni sur les causes du départ des Gelwaar du Gaabu.

nom de la migration gelwaar, du Bajaar, (une province du Gaabu), vers l'espace où des populations Seereer, parties du sénégal, avaient déjà entamé un processus de colonisation. Il est probable que parmi les populations qui ont accompagné ladite migration gelwaar, certaines descendaient de ces Seereer qui, aux siècles précédents, s'étaient aventurés jusqu'en basse Casamance et même au-delà. Il n'est alors pas étonnant que ces Seereer, compagnons des Gelwaar, puissent du point de vue de leur provenance, se réclamer du Gaabu. C'est cela qui explique la tradition rapportée par P. Laprade qui, dans la version sur les traditions orales seereer, fait venir ces derniers du Sud de la Sénégambie. Cela montre encore une fois la complexité de l'étude des origines dans un espace où les identités en formation ne se sont pas encore cristallisées. Même au niveau de la basse gambie, là où l'influence mandeng a été plus prégnante, certaines populations, dans leurs références identitaires, ne manquent pas de souligner une appartenance au monde seereer³⁸⁵. L'explication nous semble résider dans le fait qu'il y a itinérance.

Les informateurs de Pinet-Laprade qui se réfèrent au Gaabu quand ils parlent de leurs origines, font intervenir un des multiples éléments ayant joué un rôle dans le façonnement de leur identité en construction. Il s'agit de leur mouvance dans l'ère d'influence culturelle du monde mandé. Une tradition parlant des « origines du pouvoir en pays seereer », recueillie par notre collègue Amath Faye fait référence à ce mouvement de « va et vient » des populations, lequel mouvement permet de mieux comprendre les multiples références identitaires auxquelles se réclament les Seereer répartis entre Siin, Saalum et la rive nord de la gambie.

On dit que Masa est un Socé. Mais il se trouve que son ancêtre est originaire du Sine. Même sa mère est originaire du Sine [il serait, alors un soce né au Siin]. C'est Kod – Mbaru qui a mis au monde Yaande, la mère de Masa. C'est à l'époque où, jeune fille, elle vivait ici, que le père de Masa vint du Gabou. Il était issu de la famille régnante du Gabou. Il arriva dans le pays et se mit à exercer le métier de féticheur. A l'époque, seul le chef [le père Yaande] avait coutume d'héberger un grand féticheur. Il [le futur père de Masa/Maïssa] se fixa ici et un jour, il la

³⁸⁵ Selon les informateurs de David Gamble, à l'origine, les habitants de la basse gambie étaient des Seereer (Gamble D.P., *The Wolof of Senegambia. Together with the Notes on the Lebu and the Serer*, London, International African Institute, 1957, p.99).

[Yaande] remarqua et entreprit de l'envoûter (une conquête mystique. Il le fit tant et si bien qu'on la [Yaande] lui donna en mariage. Alors il s'installa avec elle ici et ils eurent Masa.

Quelques temps après, le roi [du Gaabu], son père, mourut. Lui [le père de Maïssa], héritier présomptif de la couronne, retourna au Gabou avec la mère de Masa et ses enfants [dont Maïssa avec probablement Kino Mew et Kularo Mew]. A son arrivée, il hérita le pouvoir et jusqu'à sa mort, le conserva. [Ainsi, Maïssa né au Siin, y a passé sa prime enfance. Son adolescence eut lieu au Gaabu] A ce moment, Masa était déjà un grand garçon et les anciens esclaves de son père [la garde royale probablement] se rangèrent tous de son côté. Alors les neveux de son père déclarèrent : « Masa ne régnera jamais dans ce royaume. Qu'il s'en aille ! Nous avons appris qu'il est bien un Gelwaar, mais il ne doit point régner ici, au Gabou, qu'il retourne dans son pays! Ici, au Gabou, le pouvoir gelwaar revient aux neveux.» Il [Maïssa] leur répondit : « Ce qui appartient à mon père, personne ne peut me l'arracher.» Alors ils [ses cousins] lui déclarèrent la guerre. Partout où ils se battirent, Masa les mit en déroute grâce à la puissance des fétiches de son père et ce, durant deux hivernages.

Alors, leur sœur [une cousine de Maïssa] leur dit : « L'arme qui vous permettra de venir à bout de Masa ne sera point celle que vous utilisez en ce moment car il dispose de tous les gris - gris de son père et il est plus puissant que vous. Mais si vous m'autorisez à l'épouser et à aller vivre avec lui, avant que je ne puisse avoir un fils là – bas, Masa sera votre prisonnier.» Ils la lui donnèrent en mariage au début de l'hivernage. Elle y vécut jusqu'à l'ouverture de la saison des récoltes et y passa toute la saison sèche. Elle y resta même jusqu'au début du nouvel hivernage. Un jour, alors que Masa était sous l'arbre à palabres en compagnie de ses serviteurs et de ses esclaves, elle s'introduisit dans sa chambre secrète, s'empara de tous les gris – gris qui y étaient déposés, les jeta par-dessus la haie de la maison et les livra à ses frères, puis elle leur déclara : « Attaquez – le ! Voici le secret de ses victoires sur vous.»

Vers le crépuscule Masa revint à la maison et demanda après sa femme. On lui dit qu'elle était partie le soir même chez ses parents. Il attendit longtemps encore sans la voir revenir, puis il ouvrit la porte de la chambre secrète et la trouva vide. Alors il déclara : « Aujourd'hui, nous serons faits prisonniers ! Fuyons ! Sortons du royaume sans tarder. » Et il se sauva avec toute sa famille, avec ses esclaves et ses sœurs. Il marcha, toute la nuit, marcha jusqu'au lever du jour. Dès le premier chant du coq, les assaillants attaquèrent la maison, mais n'y trouvèrent personne. Masa était déjà parti.

Après avoir marché et marché très longtemps, ils arrivèrent aux portes de Mbey. La première pluie de l'hivernage les y surprit. Ils y dressèrent des tentes de fortune et furent contraints de passer là l'hivernage. Ils débroussaillèrent la forêt et semèrent les graines de sorgho qu'ils avaient emportées. [Maïssa aurait pu se fixer au Mbey] Dès que la récolte vint, Masa fit battre le sorgho, et il pénétra dans le territoire de Mbey. C'est un roi nommé Fari Diome qu'il trouva sur le trône de Mbey. Il vint le trouver et lui dit : « On m'a chassé [de mon royaume]. Je suis un fuyard, je viens demander l'asile chez toi. » [il y avait alors une certaine structure politique dans ce qui fut plus tard le Saalum, incarnée par Fari Diom]

Il lui demanda : « Qui donc es-tu ? »

Il répondit : « Je suis Koumba Badial »

Il lui dit : « Tu ne viens pas en exil, tu es de retour [sinon dans ta terre de naissance, du moins chez des personnes avec lesquelles tu partages la même culture] ; Si tu viens à Mbey alors que tu es Koumba Badial et moi Sira Badial, tu ne viens pas en exil, tu es de retour. »³⁸⁶

Et il lui accorda l'hospitalité.

Tout débuta en effet avec Mengué. Après la migration du nord

³⁸⁶ Quand Masa dit qu'il est Koumba Badial, Fari Diome comprend qu'il est descendant de Koumba Badial et qu'ils sont donc parents puisque lui aussi, comme il dit, est Sira Badial, c'est-à-dire descendant de Sira Badial.

[Sahara peut-être ?], le peuple³⁸⁷ s'était fixé au Fouta. Puis, après son séjour au Fouta, il s'établit au Walo. C'est du Walo que Mengué est venue ici Elle était sa mère. Mengué est là en compagnie de Badial. Elle était sa mère.

[On a alors au départ Mengue mère de Badial qui est l'ancêtre de celui qui, avant l'avènement de Maïssa au Siin, avait une certaine autorité dans ce qui allait devenir le Saalum]. Mengue est mère de Badial. Badial Mengué était une femme. Lors de son séjour au Walo, Badial y a fondé un village. Il existe au Walo un village qu'on appelle Mengueen, c'est elle qui l'a fondé. Après le Walo, elle est venue s'installer ici à Thioupane près de Diakhao. C'est ici qu'elle s'est installée avec ses deux filles : Sira Badial et Kouumba Badial. Badial était leur mère. Sira Badial se maria à Selik. Elle est l'ancêtre des Gelwaar de Selik..... Kouumba Badial, elle, resta au Sine. Et Kouumba Badial engendra Kod – Kouumba.

Kod - Kouumba eut Diodio Kodou

Diodio Kodou eut Mbar – Diodio

Mbar Diodio eut Yande Mbarou, Diodio – Mbarou, Kod – Mbarou et Biram – Mbar - Diodio leur frère.

C'est donc Kod - Mbarou qui a engendré [Yaande], la mère de Masa.

Ainsi il [Massa/Maïssa] dit à Fari Diome: « C'est moi Kouumba Badial ». Fari Diome lui accorda l'hospitalité et il s'établit dans ce village que l'on nomme Koular³⁸⁸. [Du Gaabu, il y a eu encore itinérance. Du Gaabu au Siin, il y a eu les escales du Mbey et de Kulaar] Les Soose qui y habitent encore aujourd'hui sont tous issus des compagnons de

³⁸⁷ Cette migration qui se réfère à l'exode des (XI^e-XII^e s.) fait de la vallée du fleuve sénégal une des étapes repère de l'itinérance des Seereer. La légende semble suggérer, que la vallée du sénégal n'a été qu'une étape.

³⁸⁸Premier royaume gelwar constitué milieu du XIV^e siècle, Kulaar a toujours été respecté par les souverains du Saalum et c'est au cours des guerres religieuses du XIX^e siècle que le royaume a été envahi. Selon P. Laprade, « Maba s'empare du pays de kulaar en 1862. Kulaar était gouverné par une branche collatérale à celle des Gelwaar du Siin et du Saalum [et] en 1862, [son] roi est tué à NDiafédiaf par Maba »(Laprade P., « Notice sur les Sérères », in, *Annuaires du Sénégal et Dépendances pour l'année 1865*, p.146

*Masa*³⁸⁹.

Cette tradition qui complète et éclaire celle recueillie par Pinet-Laprade montre que la période d'installation des Seereer entre le saloum et la gambie, s'est effectuée non seulement sur une tranche temporelle assez importante, mais qu'en fait les populations ont mis un temps considérable avant la fixation définitive qui devait donner aux différents terroirs la configuration sous laquelle ils évoluèrent au moment de l'émergence des royaumes du Siin et du Saalum. Nous avons tenu à la restituer *in extenso* parce qu'elle permet de mieux appréhender cette odyssée Gelwaar que les historiens essaient de comprendre et dont l'aboutissement semble être à l'origine de l'émergence des royaumes du Siin et du Saalum.

L'absence de sources variées rend très difficile la compréhension de cet épisode de l'histoire desdites sociétés. Cependant, les informations véhiculées par les traditions, à consistance historique pas toujours évidente, donnent un éclairage nouveau à cette question de l'installation des Seereer d'abord et des Gelwaar ensuite. Mbaye Guèye, parlant de l'installation des Seereer dans leur habitat actuel, les présente comme si leur arrivée en ces lieux avait constitué la fin de la migration. Pour lui,

*Lorsqu'ils mirent pied sur la terre qui était désormais leur patrie,la tribu des Ol occupa le Bawol, celle des Ndiafad et de Naul se fixèrent autour de Diohine. Alors que les tribus des Singandum et des Fefeyls élirent domicile dans l'espace compris entre Fatick, Gadiaye et gossas, les Hirena choisirent les secteurs marécageux allant de Palmarin à Fatick et les Dieghem s'installèrent le long du littoral de Mbour à Joal.*³⁹⁰

Dans ce texte, un peu ancien du reste, cet historien, un de nos maîtres, semblait figer les Seereer dans leur habitat et ne prend pas en compte les dynamiques qui avaient et qui ont, par la suite, eu cours dans l'ensemble de cet espace. Ces dynamiques

³⁸⁹ Cette tradition sur « Les Origines du pouvoir en pays sereer » par Ndiba Nduur, a été recueillie par notre collègue Amade Faye qui eu la gentillesse de nous la communiquer. Selon cette tradition, Masa wali Dione que la plupart des sources présentent comme parti du Gaabu avec ses partisans suite à un conflit autour de la dévolution du pouvoir dans ce dernier royaume, serait en fait, du côté de sa famille maternelle, un descendant des Seereer « Cosaan » installés dans les terres qui ont servi de territoire aux Siin et Saalum, où il serait d'ailleurs né (comme le souligne la tradition recueillie par Pinet-Laprade).

³⁹⁰ Guèye Mb., « Les Guélowares et le Sine », *Ethiopiques*, octobre 1981, n° spécial, p175

intègrent les mouvements de populations, mais aussi les échanges commerciaux et l'évolution interne des sociétés en place, c'est-à-dire autant d'éléments qui participent au façonnement des identités. Dans le même texte, le même auteur présentait les Gelwaar comme des conquérants mandeng qui, « au XIV^e siècle, chassés de leur pays à la suite de luttes intestines, firent leur apparition dans l'espace occupé par les Sérères »³⁹¹.

Le texte oral reproduit ci-dessus en version française a le mérite de prendre en compte l'ensemble des éléments explicatifs de l'odyssée Gelwaar en y incluant toute la trame d'évolution suivie par le peuple seereer depuis le début de sa migration vers le Sud. Il est vrai que la technique de mémorisation qui sélectionne et fixe les évènements d'importance dans les sociétés où l'oralité prédomine, a tendance non seulement à comprimer le temps, mais aussi à choisir des repères qui servent à lier les moments forts de ces évènements. Ainsi, la migration qui a mené les Seereer de la vallée du fleuve Sénégal vers le Sud y est évoquée et le texte donne aussi un élément nouveau sur le personnage de Sira Bajal, avec des repères dans la région de départ. La généalogie de cette dernière la rattache au Waalo sur les berges du Sénégal, au village de Mengeñ fondé par Menge, son aïeul. Quand le *Laman Fari Joom* dit dans le texte qu'il est Sira Bajal et que Masa est Kumba Bajal, il faut plutôt comprendre qu'ils sont descendants de ces dernières³⁹². Comme nous l'avons annoncé plus haut, cette mention de Sira Bajal et la place que le texte oral lui attribue, confirment encore une fois de plus son rôle de lien entre le Nord et le Sud de la Sénégambie.

Le texte montre aussi que les régions occupées par les Seereer en provenance de la vallée du sénégal n'étaient pas un espace fermé. Ses populations semblent avoir participé, très tôt, aux réseaux d'échanges commerciaux qui reliaient les différentes parties de la Sénégambie. G.E. Brooks a montré que les habitants du delta du saloum, en l'occurrence les Niominka, ont participé très tôt aux réseaux de commerce mis en place par les populations riveraines de l'Atlantique.

Niominka currently speak Serer together with their mainland neighbors, but it seems highly probable that in former times they spoke a Bak language. Niominka and neighboring serer speaking groups exploited the arid climate of the savanna zone north of the Gambia River to make salt

³⁹¹ Id., *Ibid.*, p. 176

³⁹² Ce sont les subtilités de langage qui les autorisent à s'exprimer ainsi.

by solar evaporation and prepare dried fish and mollusks for trade along the Gambia River and its tributaries, linking trade routes bearing northwards, eastwards, and southwards. ³⁹³

Cette ouverture de ce qu'ont été les territoires du Siin et du Saalum vers le Sud de la Sénégambie les rattache, au plan économique, aux rivières du Sud. Au plan sociologique, ils ont participé au fonctionnement des sociétés qui y ont vécu et qui, pour l'essentiel, sont des sociétés matrilinéaires³⁹⁴. Cet aspect a d'ailleurs frappé les chercheurs qui ont étudié les sociétés mandeng de cette région. Pourquoi les Mandeng de l'Ouest sont matrilinéaires, alors qu'ils viennent du *Tilibo* où domine la succession patrilineaire ? « C'est un fait curieux dans le monde mandingue que la présence du matrilignage chez les Kabounké » souligne S. M. Cissoko. Cependant, cette curiosité n'en est plus une quand il fait constater que « le nantio est synonyme de Gueloware et le matrilinéat de Kabou est presque identique à celui du Sine-Saloum. Ces deux pays sont les *musu banxo*, « terre de femmes » en Sénéguinée. La tradition les lie ». ³⁹⁵ Il est communément admis que ce sont les Gelwaar qui ont transposé le système matrilinéaire au Siin et au Saalum. Mais dans son analyse, S.M. Cissoko en arrive à la conclusion selon laquelle, « le système matrilinéaire gueloware ne viendrait pas du Kabou. Il doit être recherché dans le vieux fonds matriarcal sérière où furent assimilés les guerriers mandingues venus de Kabou »³⁹⁶.

Il est très difficile de démêler cette question des Gelwaar toujours considérés comme des Mandeng arrivés en milieu Seereer, du fait du caractère plutôt hagiographique de la tradition. Cependant la version de Pinet Laprade et celle du texte oral sur « les origines du pouvoir en pays Seereer », mises en perspective avec l'évolution des populations de l'espace sud de la Sénégambie, nous permettent de formuler l'hypothèse selon laquelle, l'identité de

³⁹³ Brooks G. E., « Historical perspectives on the Guinea-Bissau Region, Fifteenth to Nineteenth centuries » *Vice-almirante A. Teixeira Da Mota, In Memoriam*, T. I, Academia de Marinha, Instituto de Investigaçāo Cientifica Tropical, Lisboa, 1987, p.281

³⁹⁴ Les traditions orales des populations de la rive nord de la Gambie, Ñomi et Badibu en particulier, disent qu'avant l'installation des Mandeng, la société était dirigée par les femmes. Celles qui ont été recueillies par S. M. Cissoko et G. Sambou au Ñomi parlent de douze reines avant le passage de la royauté aux mains des hommes. Jabel Samb, dans la légende de Sora Moussa, parle de Mansa Ñiling, la reine du Badibu.

³⁹⁵ Cissoko S. M., « Introduction à l'Histoire des Mandingues de l'ouest », *Ethiopiques*, octobre 1981, n° spécial, p.89

³⁹⁶ Ibidem.

ces migrants arrivés dans l'espace déjà occupé par les Seereer au XIV^e siècle a créé le cadre d'un mélange d'éléments où la culture seereer n'a pas été absente. C'est cela qui peut d'ailleurs expliquer la relative facilité avec laquelle, les Gelwaar se sont fondus dans la société qui les a accueillis, étant entendu qu'ils partageaient avec elle certaines références identitaires communes. La migration Gelwaar doit dans ce cadre être comprise alors comme un autre moment fort de déplacement de populations. Elle a participé au brassage de populations mandeng avec celles qui étaient présentes dans ce Sud de la Sénégambie, même si l'élément mandeng, en référence au pouvoir lointain du *Mandi Mansa*, est toujours resté prégnant dans la mémoire collective qui a fixé cet élément comme référence forte. L'itinéraire de la migration peut d'ailleurs être retracé grâce à cette référence au Gaabu qui est omniprésente chez les populations du bas saloum, plus particulièrement chez les Seereer Ñominka, dont le fond de la population est constitué sans conteste par les éléments qui descendaient cette migration.

Cette partie occidentale du Saalum, où se sont installés Seereer et Soose, a participé à la fois des dynamiques de l'espace des Seereer du Siin³⁹⁷ et de celui des rivières du Sud. Elle a constitué une sorte de synthèse entre ces deux mondes, évoluant avec une personnalité propre autour de ce qu'on peut appeler des « démocraties villageoises » lesquelles, progressivement se sont structurées en deux unités territoriales : le Mbey et le Joñik.

La deuxième grande composante de la population du Saalum, celle qui a fini par y être la plus nombreuse est localisée dans la partie orientale, de part et d'autre de la vallée du haut saloum. Ce sont les Wolof.

3. Le Saalum oriental : un espace pour refugiés politiques

a. les Wolof au Saalum

Selon Pinet Laprade,

³⁹⁷ Contrairement au Saalum, le siin a accueilli le plus gros contingent de migrants Seereer. Il est le pays Seereer par excellence, le Saalum ne constituant qu'une partie avancée de la migration. Cependant, les Seereer qui se sont installés sur la partie côtière du Siin dont la bande de terre se prolonge jusqu'à celle de Sangomar, du fait du même environnement estuaire, sont très proches des populations du delta du Saalum. Les habitants du Loog dans le Saalum se disent parents des Hirena du Siin.

Quand les Seereer s'établirent dans la région qu'ils occupent encore, ils eurent pour voisine, une petite tribu émigrée du Jolof, commandée par la famille des Njaay. Ils vécurent en bonne intelligence avec elle. Ces derniers s'allierent à la famille Gelwaar et leurs descendants ont quelque fois régné sur le Saalum. Ils ont de tout temps commandé sous l'autorité des rois du Saalum, la province du Siñi l'une des plus importantes du Saalum »³⁹⁸. Les Wolof sont mentionnés dans les sources écrites européennes dès le milieu du XV^e siècle. C'est Alvise Da Mosto qui, visitant la région Sénégambienne en 1455, a mentionné pour la première fois le nom de ces populations qu'il transcrit « Gilofes. ³⁹⁹

Il serait très difficile de dire avec exactitude l'époque à laquelle remonte la présence wolof dans ce qu'a été le territoire du Saalum. L'ethnie et la langue wolof seraient apparues d'après les sources orales, avec Njajaan Njaay, le fondateur légendaire de l'empire du Jolof. Un des problèmes majeurs que rencontre celui qui veut utiliser ce texte à des fins de reconstitution historique, est celui de la datation du récit. Ainsi le règne de Njajaan Njaay est daté d'entre 1186 et 1202 par Amadou Wade et d'entre 1212 et 1256 par Yoro Diaw⁴⁰⁰. Vincent Monteil, commentant la « chronique du Waalo » d'Amadou Wade fait remarquer que la formation de la langue et de l'ethnie des Wolof ne remonterait qu'à la fin du XII^e siècle ou au début du XIII^e siècle. C'est alors seulement que, selon Amadou Wade les gens de Mengeñ, du Siin et du Waalo, sous la direction de Njajaan, composèrent un dialecte qui est la langue des Wolof⁴⁰¹. Boubacar Barry, dans son article intitulé « La chronologie dans la tradition orale du Waalo »⁴⁰², a estimé la durée moyenne de règne au Waalo à neuf (09) ans, Partant de là, il est parvenu à situer le règne de Njajaan Njaay au Waalo au XIV^e siècle, plus précisément, entre 1349 et 1358.

³⁹⁸ Laprade P., *op.cit.*, p. 140

³⁹⁹ « Le pais de ces Noirs sur le fleuve de Senega est le premier royaume des Noirs de la basse Ethiopie, et les peuples qui habitent aux rivages d'iceluy, s'appellent Gilofes » (Da Mosto A., *op.cit.*, p.92)

⁴⁰⁰ Wade A., « Chronique du Wâlo sénégalais », *B.I.F.A.N.*, Série B, tome 26, n° 3-4, juillet-octobre 1964 & « Légendes et coutumes Sénégalaïses, Cahiers de Yoro Diaw », Publié et commentés par Gaden H.,

⁴⁰¹ Wade A., *op.cit.* 1964 , p. 454.

⁴⁰² Barry B., « La chronologie dans la tradition orale du Waalo : essai d'interprétation », *Africa Zamani*, Yaoundé, n°3, 1974, p.

Un autre calcul, qui situe le règne de Njajaan au XIII^e siècle, a été tenté par Victoria Bomba⁴⁰³. Dans cette question de la datation du règne de Njajaan Njaay et des aspects subsidiaires (fondation du Jolof, constitution du groupe ethno-linguistique des wolof), notons que le Jolof est aussi mentionné dans une source extérieure à l'aire Sénégambienne : ce sont les sources orales de l'histoire du Mali. Djibril Tamsir Niane, dans *Soundjata ou l'épopée Mandingue*, fait remarquer que d'après celles-ci, Sunjata aurait eu une victoire sur « le Jolofi Mansa », c'est-à-dire le chef du Jolof⁴⁰⁴. Or, dans les études sur l'histoire du Mali, Sunjata aurait régné sur le Mali entre 1212 et 1255, soit au cours de la première moitié du XIII^e siècle⁴⁰⁵.

Quel souverain du Jolof a pu être contemporain et protagoniste de Sunjata ? C'est là une question difficile. Pour l'heure, ce que nous pouvons dire se résume ainsi : Si ce n'est pas Njajaan Njaay qui régnait sur les Wolof du temps de Sunjata, ce dernier a certainement eu affaire à un autre souverain de la région du Sénégal central qui n'était pas à la tête d'une entité politique aussi vaste que la future fédération du Jolof, mais qui était quand même composée de Wolof. On aurait pu penser au Jolof primitif, le noyau autour duquel s'est constitué ce que Jean Boulègue a appelé *Le Grand Jolof* si la plupart des sources orales wolof de la Sénégambie n'était pas unanimes sur un point, à savoir que le premier ancêtre des Wolof est Njajaan Njaay. L'expression « wolof njaay », qui signifie qu'un Wolof authentique doit avoir pour nom Njaay, est d'ailleurs passée dans le langage courant⁴⁰⁶.

Cependant comme le souligne P. Pélissier, il est difficile d'admettre que le peuple et la langue wolof soient nés *ex nihilo* avec le Jolof. Il faut, dit-il, pour encadrer et assimiler les populations conquises, se rappeler notamment, que le premier empereur du Jolof ait eu autour de lui un noyau cohérent de fidèles que l'on peut tenir comme les plus authentiques

⁴⁰³ Bomba V., « Traditions about Ndiadiane Ndiaye, first Buurba Djolof », *B.I.F.A.N.*, série B, tome 39, n° 1, 1977, p.2-5.

⁴⁰⁴ Niane D.T., 1960, p. 152-153.

⁴⁰⁵ Voir, entre autres, Djibril Tamsir Niane, *Soundjata ou l'épopée mandingue*, Paris, Présence Africaine, 1960; Youssouf Tata Cissé et Wa Kamissoko, *La grande geste du Mali. Des origines à la fondation de l'Empire*, Paris, Karthala et Arsan, 1988; Jan Jansen, *Epopée, histoire et société. Le cas de Soundjata. Mali et Guinée*, Paris, Karthala, 2001.

⁴⁰⁶ Notons que l'anthropologie culturelle wolof place ce groupe au commencement de tout. L'homme, au sens générique, se nomme Njaay (Nit Njaay). Adam et Eve se nommaient Njaay (Adama Njaay et Awa Njaay). Du coup, le *Buur*, en tant que catégorie, ne peut pas ne pas se nommer Njaay, d'où, *Buur Njaay*.

parents des Wolof⁴⁰⁷. Ouvrons une parenthèse. Dans ses enquêtes à l'intérieur du Kajoor, P. Pélassier rapporte que nombre d'entretiens, en particulier avec les descendants les plus directs des griots des Dammel du Kajoor, l'ont convaincu que les « vrais wolof, (mais ils ne se disaient ni ne parlaient wolof), c'est-à-dire une petite minorité promue au rang d'aristocratie par son chef, sont originaires de Mauritanie, et sont venus du Houl, que la tradition identifie à l'Adrar »⁴⁰⁸.

Cette thèse nous paraît plus plausible car, comme nous l'avons déjà souligné, la vallée du fleuve Sénégal semble avoir été le premier foyer de peuplement de la Sénégambie septentrionale et centrale. Or, selon maintes sources, le premier foyer de peuplement wolof, la région d'où le plus grand nombre de wolof est issu, c'est le bas- Sénégal. C'est là qu'a pris naissance le Waalo, premier royaume wolof. Si l'on tient compte des sources orales faisant venir les ancêtres des Wolof de l'Adrar dans l'actuelle Mauritanie et si l'on situe géographiquement le premier royaume Wolof, la thèse de P Pélassier garde toute sa cohérence.

L'on ne doit pas s'étonner que tous les Wolofs fassent remonter leur « origine » à Njajaan Njaay. Cela s'explique par le fait que ce serait sous son règne (historique et/ou légendaire) que s'est constituée l'unité du peuple wolof dans le cadre d'une vaste entité politique : le Jolof.

Il ne faut pas non plus perdre de vue qu'au cours de l'histoire, les Wolofs ont pu assimiler beaucoup de populations qui se considèrent actuellement comme des Wolofs et ne peuvent faire remonter leur « origine » qu'à partir de Njajaan Njaay. C'est pourquoi d'ailleurs, il est courant d'entendre au Sénégal qu'il n'y a pas de vrai wolof, que ceux qui se disent wolof actuellement sont nés des fragmentations et osmose de plusieurs ethnies. L'explication de ce trait de la mentalité populaire se retrouve dans le récit du mythe du héros fondateur du Jolof.

D'après Amadou Wade, « le dialecte qui est la langue des wolof » a été composé sous Njajaan Njaay, qui est le supposé ancêtre de tous les wolof⁴⁰⁹. Or, dans le texte de la légende de Njajaan Njaay, toutes les autres populations (Sereer, Pël et Tukulér), étaient déjà en place au moment de l'apparition du héros. Ce n'est qu'après que Njajaan eut pris le pouvoir, qu'apparurent les wolof. Ceux-ci seraient ainsi originaires du Nord de la Sénégambie et les formations politiques qui y ont vu le jour (fédération du Jolof par

⁴⁰⁷ Pélassier P., 1966, p. 104.

⁴⁰⁸ *Ibidem*

⁴⁰⁹ Wade A., *op.cit.*, pp.11-69

exemple) étaient, non pas l'œuvre de gens venus d'ailleurs, mais de populations autochtones.

Evidemment, cette version remet ainsi en question la thèse de P. Pélassier qui fait de l'Adrar mauritanien la région où a eu lieu l'ethnogenèse des Wolof et le point de départ de leur migration.

Un autre problème, lié à l'interprétation de cette légende de Njajaan Njaay, est celui de la langue wolof, laquelle serait celle des dominateurs. En effet, d'après la légende, la formation de la langue wolof s'est faite corrélativement à la prise du pouvoir par Njajaan. Dernière-née de toutes les langues parlées de la région, (Sereer, Pël, Soosé) le wolof s'y serait imposé malgré tout, probablement à cause du fait qu'il était la langue des détenteurs du pouvoir politique. On peut s'accorder avec Jean Boulègue pour dire que « la *wolofisation* linguistique commencée avec la constitution du Grand Jolofsemble résumer une expérience historique : la liaison du fait politique et du fait linguistique, de l'Etat et de l'ethnie ».⁴¹⁰ Nous fermons ici la parenthèse en prenant en compte le présupposé que les Wolof sont venus de la vallée du sénégal *via* le Jolof.

Dans l'état actuel des études historiques et anthropologiques, il est difficile de retracer avec exactitude l'arrivée des Wolof dans cet espace entre le saloum et la gambie. Dans son texte, P. Laprade ne parle ni de la période ni de la date d'établissement des populations seereer et wolof. On peut seulement supposer qu'au moment de l'émergence du pouvoir Gelwaar, Seereer et Wolof étaient déjà en place dans cet espace. Nous avons vu plus haut que les Seereer à leur arrivée s'étaient concentrés le long des rives du saloum et au niveau de la zone de l'estuaire, contrairement aux pré-mande dont le peuplement était plus lâche. Si les Seereer ont occupé l'Ouest et une partie du centre de la région qui constitue notre champ géographique d'étude, la partie orientale a été le domaine d'établissement des Wolof.

Dans leur mouvement de descente à partir du Waalo, vers le Sud, vers le Kajoor et le Jolof, ceux-ci semblent être arrivés au Saalum après les Seereer. C'est à travers les récits de fondation de village, ceux des migrations retenues par certaines familles et les traditions villageoises, que nous essayerons de retracer les périodes d'installation de ces populations qui, «avec les seereer, ont profondément marqué l'histoire de ce pays qui n'a été à

⁴¹⁰ Boulègue J., *op. cit.*, p. 42-43

proprement parler, ni un royaume serer, ni un royaume wolof ».⁴¹¹ Entre le saloum et la gambie, les Wolof n'apparaissent cependant que vers le milieu du XV^e siècle, dans le contexte de l'expansion amorcée par le septième Buurba Jolof, en direction de la rive nord de la gambie. C'est surtout dans la partie orientale de l'actuelle région de Kaolack que nous retrouvons les plus vieux villages wolofs de l'ancien royaume du Saalum. Avant de parler du processus de leur établissement, il serait bon de cadrer cette partie de leur terre d'accueil.

Selon Valy Faye, « Le saloum oriental est le département le plus vaste et le plus peuplé de la région de Kaolack, cœur du bassin arachidier sénégalais. La subdivision du Saloum oriental (dénomination coloniale) était constituée des cantons du Ndoukoumane, Nguer-Birkilane, Pakala-Mandakh et Kounguel, lesquels occupaient une situation de carrefour géographique. D'une part, elle constitue le passage obligé des régions septentrionales sénégalaises (Diourbel, Louga, Saint Louis) vers la Gambie et le Mali et, d'autre part, celui des régions occidentales (Fatick, Thiès et Dakar) vers Tambacounda et le Mali ».⁴¹² Valy Faye a repris une délimitation élaborée par les Français, à la fin du XIX^e siècle, au moment de leur implantation. Dans le souci d'organiser, selon leurs préoccupation et volonté, le domaine récemment conquis, ceux-ci ont regroupé d'anciennes unités territoriales et administratives, majoritairement occupées par les Wolof, pour une meilleure mainmise sur l'espace qu'ils venaient de conquérir⁴¹³. La subdivision coloniale du « Saloum oriental » ne recouvre pas la totalité de l'espace occupé ici par les Wolof, puisqu'au milieu du XIX^e siècle, Pinet Laprade, dans sa présentation des différentes « provinces » du Saalum, mentionnait celle du Siñi, située un peu plus au Nord du Ndoukumaan, comme une zone occupée par des Wolof. Selon lui, en dehors du bas-saloum qui est le domaine des Seereer, le Pakala, le Ndoukumaan et le Siñi, étaient occupés par des populations wolof.⁴¹⁴

L'arrivée des Wolof dans la partie orientale de ce qui allait devenir le territoire du royaume du Saalum est à mettre en rapport avec les mouvements de populations consécutifs à la tentative d'expansion amorcée par le « Grand Jolof » au cours de la première moitié du

⁴¹¹ Becker Ch., « Essai sur l'histoire du Saalum », *Revue sénégalaise d'histoire*, n° 1, Dakar, 1982, p. 11

⁴¹² Faye V., « La Dynamique du peuplement dans les Régions arachidières du Saloum Oriental (Kaffrine) de 1891 à 196 », Thèse pour le Doctorat de Troisième cycle, U.C.A.D., Dakar, 1999, p.17. Nous avons rappelé plus haut que le Saalum oriental est la région la plus wolofisée du Saalum.

⁴¹³ 13G.330, ANS, dossier 157

⁴¹⁴ Laprade P., *op.cit.*, p. 440

XV^e siècle. Cette expansion qui dans sa dernière phase a amené le Jolof sur la rive nord de la Gambie n'a pu, selon Jean Boulègue, « avoir lieu que lors du déclin du Mali puisqu'il s'agissait de royaumes malinké, liés à l'empire. Cette domination n'a pu donc s'établir, au plus tôt, qu'à la fin du XIV^e siècle, peut-être au début du XV^e, peu avant l'arrivée des Portugais. Le temps relativement bref de cette présence du Jolof, expliquerait qu'elle n'ait pas été retenue par la tradition orale ».⁴¹⁵

Si les sources orales ne parlent pas, de manière explicite, de cette domination, elles mentionnent, malgré tout, l'arrivée de populations Wolof qui se seraient établies dans cet espace relevant à l'époque de l'autorité politique des Mandeng du Badibu. Maintes considérations permettent de dire que c'était sous le règne du Buurba Biram Njémé Eler Njaay. En effet, celui-ci, est présenté par Abdu .B. Ba comme un souverain du Jolof chassé du pouvoir et qui se serait refugié au Badibu sur la rive nord de la Gambie. Cependant Biram Njeme Eler est cité par Seth Camara, un de nos informateurs gambiens, qui le présente comme le souverain qui a initié le commerce qui se faisait à Manjajaar, une localité aujourd'hui disparue et qui était située près de Kawur. C'est ce qui explique, selon lui, le surnom qui lui est resté dans la mémoire populaire : « Biram Njeme Eler, Jegg ba ca Manjajaar ». Que Biram Njeme Eler ait été un souverain déchu et exilé ou un conquérant, il n'en demeure pas moins que la plupart des Njaay de cette zone se réclame de sa descendance. Ici, les Wolof se seraient liés aux familles mandeng trouvées sur place, notamment la famille Luum qui semble être l'une des plus anciennes et qui d'après plusieurs sources orales, ont été à l'origine de la territorialisation du futur royaume de Badibu.⁴¹⁷

La tradition a aussi retenu l'installation d'autres populations wolof dans cet espace contigu à la rive nord de la Gambie. C'est, entre autres, le cas d'un marabout, de patronyme Njaay, originaire du Jolof et qui, après sa conversion à la religion musulmane, a

⁴¹⁵ Boulègue J., *op.cit.*, P. 48

⁴¹⁶ Littéralement : « Biram Njeme Eler le caravannier de Manjajaar ». Dans la langue wolof, le mot *Jegg* peut avoir deux sens : le premier a trait au monde du commerce et est souvent donné à celui qui fait une pratique itinérante du commerce. Le second se dit d'une personne qui, pour de multiples raisons, se rend dans une forêt pour y défricher un espace utilitaire ; il est alors à lier au terme « *jeggaani* ».

⁴¹⁷ Pour Abdu Buri Ba, dans cet espace qui va porter le nom de Badibu et qui arrivait jusqu'aux actuels villages de Kaymor, Pakala et Mandaax, les premiers occupants étaient de patronyme Luum. Ce sont quatre frères : Balangar Luum, Jigimaar Luum, Sangaba Luum et Kandi Luum qui sont à l'origine de la fondation des quatre villages du même nom. C'est Badibu, le fils de Kandi, qui va donner son nom au royaume.

choisi de venir s'installer sur ces terres pour mieux pratiquer sa religion. D'après Abdou Buri Ba⁴¹⁸ dont les propos sont confirmés par Jabel Samb⁴¹⁹, le tombeau de ce marabout se trouve au village de Boumbouni, (dans le haut Badibu) et fait l'objet d'un pèlerinage annuel⁴²⁰

André Donelha, décrivant la rive nord de la Gambie, au niveau du haut Badibu, mentionne l'existence d'un lieu situé en haut d'une colline qu'il appelle « Monte Vermelho » et au sommet duquel « les Mandingas ont une sorte d'idole de Mafamede, où ils vont en pèlerinage faire des prostrations devant le maudit Mafamede »⁴²¹. A. Donelha ne donne pas de nom, mais puisque son passage en ces lieux est daté de 1585, son information reliée à celle de la tradition orale nous permet de dire qu'au moins, à la fin du XVI^e siècle, cet endroit s'était déjà constitué en lieu de mémoire où les populations se rendaient en pèlerinage. A la différence des Seereer, on ne trouve pas un fil directeur permettant de retracer de manière cohérente le peuplement wolof au Saalum. Il faut plutôt se tourner vers les traditions familiales et villageoises des populations se réclamant de ce groupe pour avoir une idée de leur installation en ces lieux.

Si les Seereer peuvent parler de l'actuel Sud du Bawol, du Siin et d'une partie du Saalum comme leur pays traditionnel, les Wolof, par contre, situent généralement le leur dans le Waalo, le Kajoor, le Jolof et une partie du Bawol⁴²². Le Saalum n'est pas considéré comme faisant partie de l'espace traditionnel des Wolof. Par pays traditionnel, il faut certainement entendre un endroit conquis (sur la nature), humanisé et organisé par un groupe de populations selon des valeurs, des besoins et exigences qui lui étaient propres. On peut déjà subsumer qu'ici, les wolof se sont greffés à une population qui était déjà en place et, comme le souligne Mb. Guèye,

⁴¹⁸ Ba A. B., *op.cit.*, p.14

⁴¹⁹ Samb J., National Council for Arts and Culture, 20- 04- 72, Cassette n° 4824

⁴²⁰ Si Abdou Bouri Bâ lui donne l'appellation de Babacar, Jabel Samb, quant à lui, le nomme Mbaba

⁴²¹ Donelha A., *op. cit.*, p. 147. Sous le terme Mafamede, il faut comprendre Mohamed (PSL) le prophète de l'Islam.

⁴²² Diop A. B., *La Société Wolof : tradition et changement*, Karthala, 1981, p. 13. Pour cet auteur, « le domaine traditionnel des wolof s'étend, du nord au sud, depuis le delta du Sénégal jusqu'à la latitude de Jurbel-limite septentrionale approximative du pays serer- et, d'ouest en est, de la côte atlantique au désert du Ferlo. Les régions qu'il englobe ont constitué dans le passé précolonial, les royaumes du Waalo, du Jolof, du Kajoor et du Baol »

*le mouvement migratoire wolof conduisit vers le Saalum, des groupes qui s'y sentaient plus en sécurité ou qui pour aérer la pression démographique, prirent la direction des immenses espaces encore incultes du Saalum oriental.*⁴²³

Contiguë au Jolof, la partie orientale du Saalum, du fait de sa proximité avec la Gambie, (grande voie navigable permettant le déplacement de populations venant du monde sahélo-soudanais du Nord et de l'Est : Soninké et Mandeng etc.) a été un espace qui a très tôt accueilli des migrants en provenance de ces régions, mais aussi, a pu constituer une zone de refuge de populations venant du pays wolof pour des motifs et des motivations divers. On note ainsi tout au long de la période que nous étudions, l'arrivée de populations qui, même si elles n'étaient pas wolof au moment de leur arrivée, ont transité par les pays wolof avant de se fixer au Saalum pour s'identifier, progressivement, par la suite, comme wolof. Les familles Ndaw, Siise, Saaxo ou Daraamé, dans les récits des migrations qui les ont menées dans cette partie du Saalum, mentionnent toujours leur passage au Jolof⁴²⁴. C'est comme si le Saalum oriental a constitué un exutoire où sont venu s'échouer, par le fait de l'itinérance, des populations qui pour une raison ou une autre ont eu maille à partir avec le pouvoir du Jolof. Même si les informations concernant les migrations de ces familles sont éparses, deux constantes reviennent à chaque fois : le déplacement est lié à la question du pouvoir politique ou à un problème de pratique religieuse.

Une arrivée en ordre dispersé :

Depuis la fin du XIII^e siècle, ou au plus tard au cours de la première moitié du XIV^e, il y eut en Sénégambie du nord, la formation et l'expansion d'un puissant royaume qui réussit à y mettre en place une sorte de confédération. C'est cet ancien royaume wolof étudié par J. Boulègue sous le nom du *Grand Jolof*. Le Saalum, en tant que royaume structuré, a-t-il appartenu au Grand Jolof ? Selon A.B.Ba,

*il est improbable que le roi du Dyolof ait commandé tout le Sénégal et qu'il ait dominé ainsi le Saloum.... De Mbegan Ndour à Fodé Diouf*⁴²⁵,

⁴²³ Guèye Mb., *op.cit.*, 1981, p.177

⁴²⁴ L'ensemble de ces familles situent leur région de départ dans l'espace sahélo-soudanais, notamment au Gadiaga et dans le Mandé.

⁴²⁵ Sur la liste des rois ayant régné au Saalum (voir en annexe), Mbegaan Nduur a été le premier souverain du Saalum, tandis que Fodé Diouf en a été le dernier

*il n'y a eu aucun rapport de vassalité entre le Dyolof et le Saalum et aucun tribut n'a jamais été payé aux souverains du Dyolof.*⁴²⁶

De son côté, J. Boulègue pense que l'entrée du Siin et du Saalum dans la mouvance du Jolof n'a pu avoir lieu qu'après la conquête du Siin par Maysa Wali Joon, soit dans la seconde moitié du XIV^e siècle.⁴²⁷ Nous n'avons pas d'indices suffisamment probants pour appuyer, de manière certaine, la thèse selon laquelle il y eut des relations de sujétion entre le Saalum et le Jolof. Cependant, comme l'a suggéré J. Boulègue, le Saalum a dû participer de la mouvance de ce royaume qui, du fait du déclin progressif du Mali, était devenu avec le Fuuta des Déniyanke, les deux principales puissances dans l'extrême nord et l'extrême sud de la moitié septentrionale de l'espace Sénégambien au cours du XV^e siècle. Déjà, dans la première moitié de ce siècle, la partie orientale du Saalum était devenue la direction privilégiée de certains membres des familles dirigeantes du Jolof qui s'y étaient installées. Les terroirs du Mandax et de Kajmoor, habités par des populations se réclamant de culture mandeng, ont accueilli très tôt des familles de patronyme Njaay venant du Jolof.

A ce propos, A.B. BA fait remarquer que :

*Le Kayemor est une province très ancienne fondée par un prince, ancien Buurba-Dyolof, qui avait été contraint d'abdiquer et était venu se réfugier au Saloum. Ce roi déchu s'appelait Biram Ndiémé Elèr Ndiaye. Ce serait le Buur Walbuumy Diélén qui l'aurait installé à Kayemor où il épousa une femme de Djiguimar, du nom de Loum, dont il eut Mbagne Fabor...La province du Mandakh [quant à elle, était] commandée par une branche qui serait plus ancienne que celle du Kaymor".*⁴²⁸

Plusieurs considérations permettent de dire que le Saalum, en tant que royaume, n'a certainement jamais relevé, de manière directe tout au moins, de l'autorité du Jolof. Seulement, sa partie orientale, habitée par des populations de culture mandeng, a accueilli des migrants venus du Jolof, dont la plupart appartenait à la famille régnante de ce royaume. Cette

⁴²⁶ Ba A. B., *op.cit.*, p.15-16

⁴²⁷ Boulègue J., *Le Grand Jolof, (XIII^e-XVI^e siècle)*, Edition Façades, Diffusion Karthala, p. 48

⁴²⁸ Ba A.B., *op.cit.*, p.9

partie orientale, qui déjà au XV^e siècle était appelée Saalum⁴²⁹, a du fonctionner comme une zone d'influence avancée du *Grand Jolof* sur les rives de la Gambie. C'est peut-être là que réside le fait que les sources orales du Jolof font de Mbañ Fabor, fils de Biram Njeme Eler, le représentant du pouvoir central du Jolof dans ce qu'elles considèrent comme étant ses possessions de la rive nord du fleuve Gambie⁴³⁰. B. Ndiaye ne cite pas ses sources. Cependant, il faut reconnaître que Biram Njeme Eler, comme nous l'avons déjà signalé, est connu dans les régions gambiennes comme le souverain qui fréquentait le marché de Manjajaar, tandis que les Ndiaye de Kajmoor se considèrent comme des descendants de Mbañ Fabor, le premier Ndiaye à avoir porté le titre de *Bummi* au Saalum. Pour Jacques Faye, « la zone de Kaymor a fait partie du Badibu et le village lui-même a été habité par les sosé qui se sont repliés plus au Sud, à l'arrivée des Njaay »⁴³¹. L'hypothèse que nous pouvons formuler à ce stade de notre analyse est qu'en somme, on peut dire, tout au plus, qu'une partie du Saalum (qui, à l'époque, n'était pas structuré en royaume centralisé tel qu'on le verra à la fin du XV^e siècle) a relevé de l'autorité du Jolof ou a été une zone d'influence de celui-ci.

Ce serait du Saalum oriental, plus précisément des parties qui jouxtent les berges de la Gambie et qui étaient occupées par les premiers migrants venus du Soudan occidental⁴³²,

⁴²⁹ Diop A. S., « L'impact de la civilisation manding au Sénégal. La genèse de la royauté gelwar au Siin et au Saalum », in, *BIFAN*, série B, T.40, N°4, oct. 1978, p. 691. Dans cette étude, l'auteur rapporte qu'avant l'émergence du royaume sous la direction de Mbegaan Nduur, une partie de ce qui allait devenir son territoire s'appelait déjà Saalum. (cf., note 113 et 141, *supra*)

⁴³⁰ Dans un texte inédit qu'il consacre à l'histoire du Jolof, Babacar Ndiaye pense que Biram Njeme Eler est le *Buruba Jolof* qui, au milieu du XV^e siècle, était arrivé à étendre le pouvoir du Grand Jolof sur tous les petits royaumes de la rive nord de la Gambie. De son mariage avec une femme de la région, il eut un fils qu'il nomma Bummi et qui était chargé de le représenter dans ses possessions de la Gambie. Toujours dans son texte, il note qu'à *la mort de ce Roi Biram (1460), premier du nom, son fils et héritier naturel, MBagne Fabôr, qui avait été nommé Gouverneur des nouvelles provinces conquises de l'Est, défendit alors ses droits contre son cousin Tassé, neveu de son père. Mais il fut vaincu après une guerre de 4 ans. Ce fut durant ces années que des hordes de Peuls Yallabé, venus du Mali, franchirent le fleuve Sénégal, et ravagèrent le pays.. Puis ils furent refoulés finalement vers le Sud, en direction du fleuve Gambie, qu'ils traversèrent précipitamment à l'aide de pierres dallées pour jalonner leur traversée et se réfugier en Guinée .* C'est peut-être l'existence du titre de *Bummi* dans l'armature politico-administrative du Saalum qui est à la base de cette vision.

⁴³¹ Faye J., *Régime foncier traditionnel et Réforme foncière au Sénégal*, thèse de Doctorat de Troisième cycle, Paris X, Nanterre, 1982, p.58

⁴³² Cissoko S.M. & Sambou K. , « traditions orales des Mandingues de Gambie et de Casamance », Centre régionale de Documentation pour les traditions orales , Niamey Niger. Ces auteurs pensent que « ces premiers migrants, Diba, Maron, Djammé etc...seraient des Soninké descendus vers le Sud à la suite du déclin de l'empire du Ghana » (*Ibidem*).

que les émigrés politiques du Jolof, en se mariant avec les familles mandeng trouvés en place, ont progressivement entamé le brassage qui fera d'eux de véritables autochtones *Saalum Saalum*. Ce seraient ces Wolof venus du Jolof et installés ici depuis la première moitié du XV^e siècle, qui ont constitué la force sur laquelle les Gelwaar de patronyme Njaay allaient s'appuyer pour prendre le pouvoir au Saalum. Les familles Njaay du Kajmoor, du Mandax⁴³³, ainsi que celles du Siñi descendent toutes de ces très anciens émigrés politiques qui, suite à des conflits de succession au Jolof, s'étaient dirigés vers le Saalum pour refaire leurs forces. Ils ont fini par y faire souche, par essaimer à travers le Saalum où ils se sont scindés en plusieurs lignées. « Il y a plusieurs familles Njaay, [selon Modou Ndiaye]. Il y a ceux de Kér Mbagn Kangu, ceux de Kér Makodu et ceux de Kér Senghane ; cependant, ils viennent du Jolof et ont la même origine, puisque descendants tous de Njajaan Njaay »⁴³⁴.

En fait, cette partie du Saalum semble avoir été très tôt une terre d'émigration pour les *Jolof Jolof*. Selon Sakoki Guissé, c'est surtout vers le Saalum que les *Jolof Jolof* partaient en exil. Ainsi, outre Biram Njeme Eler dont le séjour y est encore célébré à travers le surnom⁴³⁵ que les *Saalum saalum* lui ont dédié, un autre grand Buurba y a aussi séjourné après des démêlés au niveau du pouvoir central au cours du XVII^e siècle. Il s'agit de Biram Penda Tabara, exilé au Saalum durant le règne de son oncle Giran Buri Jelen⁴³⁶. En dehors de Biram Penda Tabara qui est resté trente ans (30) au Saalum et y a épousé une femme du nom de Jogop Ndaw, le *Buurba Jolof Mbaburi Ñëbb* y a lui aussi passé des années

⁴³³ La zone d'installation de ces familles a été érigée en unité administrative et politique par les *Buur Saalum* qui plaçaient, à leur tête, des administrateurs qui prenaient le titre de *Bummi*, titre déjà en usage dans les institutions du Jolof. Au Saalum, ce sont les *Bummi Kajmoor* et *Bummi Mandaax* qui commandaient ces unités administratives pour le souverain.

⁴³⁴ Propos recueillis auprès de M. Ndiaye, membre de la famille des *Farba* de Jiloor. (Entretiens du 28/12/2002 à Jiloor).

⁴³⁵ Ce surnom est “Biram Jeme Eler *jëëg ba ca Manjasaar* » (cf., Note 416)

⁴³⁶ A la page 50 de sa thèse de Doctorat de Troisième cycle (soutenue en 1996 et intitulée *Le Jolof : de la scission de Keur Lat Samba à l'occupation française (1759-1890) ; mutations sociales, économiques et politiques*), Bara Ndiaye note qu' « à la mort de son frère Lat Samba Buri, Giran, conformément aux coutumes du pays, voulut épouser la veuve de son frère, la Lingeer Penda Tabara. Mais Biram Penda Tabara, fils de Lat Samba Buri et de Penda Tabara, s'opposa vivement au remariage de sa mère sous prétexte que Giran était à peine plus âgé que lui.....Ne pouvant [pas] mettre un terme au mariage, il décida de s'exiler au Saalum avec la ferme intention de revenir un jour châtier son oncle ».

d'exil à la fin du XVIII^e siècle, avant de monter sur le trône du Jolof.⁴³⁷ Ce mouvement, d'aller-retour, a tissé des liens solides entre le Jolof et le Saalum, oriental notamment. Ainsi, si dans la partie occidentale du Saalum, les influences du Sud de la Sénégambie ont participé à la structuration des éléments identitaires auxquels Seereer et Soose se réclamaient au début du XVI^e siècle, du côté oriental en revanche, ce sont les influences venues du Nord, avec l'installation progressive de populations wolof au sein de communautés de culture mandeng ou Pël qui sont les éléments déterminants du brassage. Cependant, c'est surtout à partir du XVI^e siècle que le Saalum a accueilli un contingent considérable de populations wolof. A cette période, la plus grande partie de la Sénégambie était perturbée par de grands mouvements de populations. A partir du Sud, Koli Teñella entamait le mouvement qui l'a mené du plateau du Bajar, (versant sud du Fuuta Jaalo) au Fuuta Toro.

Selon Yoro Dyao,

C'est après la conquête du Fuuta, qu'étant devenu satigui et maître incontesté du Foûta, que Koli attaqua le Namandiru, royaume dont les souverains appartenaient à la famille des Ndâo et portaient le titre de ber-Lab. Le Ber-Lab Wali-Mberu-Mbake, qui était Tedyek par sa mère, ayant refusé de faire sa soumission à Koli, celui-ci le tua et dispersa son armée. Les habitants du Namandiru se refugièrent alors dans le Dyolof, le Sîn et le Sâlum, et leur pays devint le désert qui sépare aujourd'hui le Foûta du Djolof.⁴³⁸

Il faut dire qu'au moment de la migration de Koli, le Namandiru, était déjà sous la domination du Jolof qui l'avait conquis au milieu du XV^e siècle au moment de son offensive expansionniste racontée par A. Donelha. Il y a maintes raisons pour penser d'ailleurs que ce conflit entre le *Grand Jolof* et « Borlubo, roi de Geremeo⁴³⁹ » a eu pour conséquence une première arrivée de populations wolof dans l'Est et le Nord-est du Saalum. Contrairement à Yoro Dyao qui ne retient que le conflit du XVI^e siècle, au moment de la remontée de Koly

⁴³⁷ Selon Sakoki Giise (Entretiens à Dakar, en 2003) il ya un *Buur Saalum* du nom de Balla Arame Siga Fall, descendant du Buurba Mbaburi qui, lors de son séjour au Saalum y avait pris une épouse. C'est de cette union qu'est née la lignée que l'on appelle la lignée de Mor Lissa au Jolof.

⁴³⁸ Dyao Y., in, S. A. Soh., *Chroniques du Foûta sénégalais*. Traduction de M. Delafosse et H. Gaden, Paris, 1913, p.123

⁴³⁹ Donelha A., *op.cit.*, p.131

Teñella vers le Fuuta⁴⁴⁰, l'annexion du Namandiru, si l'on en croit les traditions recueillies par le Cap-verdien A. Donelha, qui ne parle pas de Namandiru mais plutôt de Geremeo, a eu lieu au milieu du XV^e siècle.

Il note ainsi

[qu'] il y eut, peu avant ou à l'époque même de la découverte de cette île [comprendre l'île de Santiago au Cap Vert], qui eut lieu en l'an 1460, un roi de la lignée des Jonais si ambitieux et si belliqueux que, dès qu'il se vit roi des Jalofos, il décida d'accroître la renommée de son royaume et chercha une occasion pour faire la guerre aux rois voisins.... La première guerre qu'entreprit ce roi Jonai fut contre Borlubo, [Ber-Lab] roi de Geremeo [Namandiru], royaume qui se trouve à l'est dans l'intérieur et confine à celui des Jalofos. Durant cette guerre, les Jalofos eurent avec les Geremeos beaucoup d'escarmouches de heurts et de batailles, au cours desquels il y eut un grand nombre de morts des deux côtés. Finalement, les deux rois se livrèrent une bataille rangée face à face, où il se fit un grand carnage, car les deux rois étaient de vaillants capitaines. Mais Borlubo ayant été tué d'un coup de sagaie, les Jalofos remportèrent la victoire et, en peu de temps, ils conquirent tout le royaume de Geremeo »⁴⁴¹.

La tradition relatée par Yoro Dyao a pris en compte deux évènements qu'elle restitue dans un même texte. Il s'agit

- de celui qui a eu lieu vers 1460, [recueilli par A. Donelha] et qui constitue un épisode de la conquête et de l'intégration du Namandiru dans le Jolof

-et de celui qui a eu lieu presque un siècle plus tard. C'était lors du contre-fergo de Koly Teñella qui, en s'emparant de certains territoires relevant de l'autorité du Jolof, sonnait le glas de la puissance de cet empire.

⁴⁴⁰ C'est cet épisode que Omar Kane décrit ainsi: « Après le fergo de Teñella au milieu du XV^e siècle, Koli a opéré une sorte de contre-fergo. Son passage à travers le Jolof ébranle l'empire des Buurba ». Kane O., *op.cit.*, p.65

⁴⁴¹ Donelha A., *op.cit.*, 1977, p. 131

Le problème posé par les deux traditions a trait aux noms donnés à cet espace situé à l'Est du Jolof : Geremeo chez Donelha, et Namandiru pour Yoro Dyao. En fait, les deux termes ont la même signification, c'est-à-dire désignaient la même réalité. Namandiru est un terme Pulaar qui désigne une situation d'abondance, tandis que Njarmew⁴⁴² (Geremeo) est une expression wolof qui renvoie elle aussi à l'opulence. Il faut cependant noter que le terme Njarmew est toujours accolé au nom de la famille Siise. D'après Jacques Faye, ce serait un nom de lignage du clan Siise. Pour lui, « les Sise sont des wolof islamisés, d'origine mandingue, appartenant au lignage du clan Sise. Leur chef de clan, Biraan Fadi Njarmew Sise, battu par le Bur Jolof, s'est enfui dans le Saalum ».⁴⁴³ (Nous reviendrons sur l'installation de la famille Siise dans le Saalum).

Dans le passage de son travail consacré aux Faddubé (Jaaogo⁴⁴⁴), Omar Kane pense que « le Namandiru doit être identifié avec le pays de « Geremeo » (Njarmew), situé à l'Est du Ferlo, aux confins du Fuuta ; il a été conquis par les rois du Jolof vers le milieu du XV^e siècle si l'on en croit Alvares d'Almada et l'Anonyme de 1600 publié par Teixeira da Mota ».⁴⁴⁵ Le Namandiru a été une entité politique dont le nom apparaît très souvent dans les recherches concernant le Jolof et le Fuuta. Mais il faut reconnaître qu'il n'y a pas beaucoup de données permettant de mieux connaître son évolution. Dans les « Notes socio ethnologiques » du cahier n°61 du fonds Gaden, il est décrit comme une contrée riche, faisant partie du Wuli. « Le pays de Woul était plus grand que le Ouli actuel. Il s'étendait vers l'Est jusqu'à la Falémé et au Nord empiétait sur le Ferlo. On croit que Namandiru en faisait partie.

⁴⁴² Littéralement, en langue wolof, *Njarmew* signifie là où on sert du lait frais; ce qui sous entend qu'on se trouve dans une zone d'élevage, dans une terre d'abondance, un endroit où il fait bon vivre. Cela rejoint la signification du *Namandiru*, terme pulaar pour désigner le pays de l'abondance, du fait de la richesse de la contrée.

⁴⁴³ Faye J., « Régime Foncier traditionnel et Réforme Foncière au Sénégal », Thèse pour le Doctorat de troisième cycle, Paris X, Nanterre, 1982, p. 62

⁴⁴⁴Selon Omar Kane, les Faddubé, plus connus sous le nom de Jaaogo sont les introducteurs, ou à tout le moins les vulgarisateurs de la métallurgie du fer en Sénégambie du Nord. C'était des métallurgistes qui ont fondé la première dynastie connue au Fuuta.

⁴⁴⁵ Kane O., *op.cit.*, , p. 67

C'était une contrée très riche, habitée par des gens de races différentes »⁴⁴⁶. En fait, nous pensons qu'à cause de sa position géographique, (au cœur de la Sénégambie du Nord dans l'espace qui deviendra le Ferlo, voie de passage vers les terres de la haute gambie et qui permettent de déboucher sur la Falémé), cette entité a été un lieu de passage pour des populations venant aussi bien du Soudan occidental que descendant de la vallée du sénégal. Zone frontalière entre le Fuuta, le Jolof et le Wuli, le Namandiru semble avoir été, comme suggéré dans les notes ethnologiques du fonds Gaden, une terre de brassage de populations Halpulaar ‘en, Wolof, Seereer et Mandeng. Zone de convergence et par la même occasion, un espace disputé, il a été de ce fait, l'objet de restructurations multiples.

Ainsi, analysant les différentes traditions concernant sa destruction, O. Kane a dressé le schéma suivant : « Vers la fin du X^e siècle, (selon Delafosse environ 980) l'invasion Soninke des Ñaxaté substitue à l'hégémonie Jaaoogo sur le Fuuta (appelé Namandiru) celle des Manna. Le noyau du royaume Jaaoogo continue d'être une simple dépendance des Manna Une seconde dispersion avec l'aile méridionale du mouvement Almoravide entre 1072-1087 détruit ce qui restait du Namandiru au cœur du Ferlo.... Au XII^e siècle, le Namandiru se serait reconstitué sous le nom de Njarmew et est intégré à la mouvance malienne au XIII^e siècle..... Le Njarmew est dirigé par les Ndaw venus du Nord (de Kumba Ndaw dans l'Assaba). Le fonds Jaaoogo est alors renforcé par des éléments Sereer, Wolof et Soninke descendus du Nord avec les clans des Ndaw... Le royaume est indépendant jusqu'au milieu du XV^e siècle quand Cukli Njiklan détruit la monarchie des Belëp et annexe le royaume à l'empire. Ce fut la dispersion de la famille régnante qui a conservé partout où elle s'est installée le titre de Belëp : Jolof, Bundu, Saalum dans le Ndakumane ».⁴⁴⁷

Nous ne discuterons pas, après J. Boulègue, le fonds du schéma présenté par O. Kane⁴⁴⁸. Cependant, dans l'argumentaire qu'il développé pour montrer la cohérence des différentes traditions concernant la destruction du Namandiru, il y a un aspect qui nous intéresse , c'est celui qui a trait au mouvement d'émigration suscité par cet évènement. Ledit mouvement, en relation avec les phases de destruction-restructuration du Namandiru, peut avoir été à l'origine d'une migration vers l'espace non encore politiquement structuré du

⁴⁴⁶ Fonds Gaden, *Notes Socio ethnologiques*, cahier n° 61, IFAN.

⁴⁴⁷ Kane O., *op.cit.*, p. 69

⁴⁴⁸ O. Kane fait de Cukuli Njiklaan, l'initiateur de l'expansion du Jolof vers l'Est et le Sud, du côté de la rive nord du fleuve gambie. Dans son ouvrage intitulé *Le Grand Jolof*, J. Boulègue a montré, après discussion, (et nous sommes parfaitement d'accord avec ses arguments) que Cukuli Njiklaan, quatrième sur la liste dynastique des *Buurba jolof*, ne pouvait pas être le même que celui du milieu du XV^e siècle, mentionné par Da Mosto sous la forme de Zucholin .

Saalum. En effet, dans le Siñi, au Nord-est du Saalum, il y a une diversité du peuplement et des patronymes qui intrigue. A Banan, nom du village le plus ancien renvoie et qui renvoie au Wagadu⁴⁴⁹, on retrouve des familles dont les patronymes sont entre autres, Faye, Mbay, Senghor, Njaay, Juuf, Laam, Guey, Jaw, Seek, etc...autant de patronymes qui renvoient à ceux des Wolof et Seereer. A cette spécificité, s'ajoute une autre, plus exceptionnelle encore, laquelle réside dans le fait qu'ici, tout le monde se dit Wolof et, chose assez rare dans l'espace nord Sénégambien, il n'y a pas cette structuration en ordres communément appelée système des castes.

Dans le village de Ngay⁴⁵⁰, « il n'y a pas de griots ni de forgerons. La tradition dit que le village n'aime pas les forgerons. En fait c'est le *Tuur* de Ngay qui ne les aime pas ; on dit qu'il les tue »⁴⁵¹. Si cette information est conforme à la réalité du terroir (et nous n'avons pas de raison d'en douter), le rapport des populations de Ngay avec les gens dits de caste, principalement les forgerons, pose problème. Nous ne sommes pas en mesure, à l'état actuel de nos enquêtes, d'interpréter ce qui peut se cacher derrière cette tradition à propos des forgerons. Nous sommes cependant tentés de la lier à un séjour des premiers occupants du Siñi dans l'espace commandé par les Faddubé, branche des métallurgistes Jaoogo et qui, selon O. Kane, aurait régné sur le Namandiru⁴⁵². Le Siñi aurait ainsi été une terre d'accueil pour ces populations déplacées à cause des différentes secousses ayant affectées le Namandiru⁴⁵³. Il nous est impossible de dater l'arrivée de ces populations, mais leur déplacement est certainement à lier avec l'exercice du pouvoir des « rois forgerons.

⁴⁴⁹ Le village de Banan, qui nous a été signalé comme étant le plus ancien, avant de prendre ce nom qui renvoie à la culture Pël (comme nous l'avons déjà mentionné), s'appelait Wagadu. (enquête auprès de l'Imam El hadj Faye de Banan, en novembre 2007).

⁴⁵⁰ Au moment de son intégration dans le royaume du Saalum, Ngay était déjà la capitale de l'unité territoriale du Siñi. Et, avant de se faire accepter dans l'unité territoriale, le représentant du pouvoir central devait se faire couronner par le Jaraaf de Ngay qui appartenait à la famille Diaw. (Entretiens avec Vieux Ndiaye, 77 ans, Ngay, novembre 2007).

⁴⁵¹ Entretiens avec Samba Lobé Faye, Ngay, (novembre 2007).

⁴⁵² Kane O., *op.cit.*, p. 67-68

⁴⁵³ Les traditions concernant la destruction du Namandiru sont au nombre de quatre selon O. Kane : « La première impute aux Soninke de la dynastie des Ñaxaté, la seconde , aux Maures (Almoravides), la troisième est rapportée par les sources portugaises (Almada, Coelho, Donelha) et attribue la destruction du Njarmew aux Buurba du Jolof, et pour la quatrième, c'est Koli qui, après avoir conquis le Ñaani et le Wuli, a détruit le Namandiru et provoqué de la sorte la dispersion de ses habitants ». (O. Kane, *op.cit.*, p. 68)

Nous postulons cependant qu'à la suite d'une migration, des populations ayant vécu sous les Jaa-oogo se sont installées dans une partie de ce que fut le Siñi. Elles l'ont territorialisée et ont élaboré un ensemble de croyances dont la finalité, non évoquée, est l'interdiction de l'accès de la capitale (*peey*) dudit territoire à ceux qui travaillent et vivent du travail des métaux⁴⁵⁴ et qui sont communément appelés forgerons.

Le rapport des habitants du Siñi avec l'ordre social des ñeeño fait, jusqu'à présent, une particularité. Un de nos informateurs nous a rappelé qu'au cours l'histoire, il y a eu certes des personnes de cet ordre social qui sont venu s'installer dans le village de Colobane⁴⁵⁵; « mais dès qu'elles arrivaient, elles enterraient tous leurs instruments de travail, et aucune d'entre elles ne se réclamait de son statut de forgeron. C'est pourquoi, on peut dire que dans ce village, il n'y a pas de forgeron, mais entre nous, habitants de Kolobaan, nous nous connaissons et savons qui est qui et qui vient d'où »⁴⁵⁶. Cette tradition que nous a communiquée Modou Ndiaye, rend la question plus ambiguë. Si les forgerons ne sont pas encouragés à s'installer à Ngay, la capitale du Siñi (le *Tuur* du village ne les aime pas selon une certaine croyance), ils peuvent le faire partout ailleurs dans l'unité territoriale, à condition de ne plus se réclamer de ce statut social. Il faudrait alors comprendre que le Siñi a été comme une terre de dilution et de reconstitution identitaires.

Les enquêtes révèlent aussi qu'avant d'être érigée en unité administrative, le Ndukuman (dans le Saalum oriental) semble aussi avoir accueilli assez tôt, des populations en provenance du Namandiru/Njarmew. La saga de la famille Ndaw⁴⁵⁷, dont l'arrivée y est datée du XVI^e siècle⁴⁵⁸, mentionne la présence de populations qui les auraient accueillies. Ainsi, Kaffrine qui est devenue la principale ville du Ndukuman, n'a pas été fondée par les Ndaw, cette famille qui est à l'origine de l'érection de la zone en unité administrative. Selon

⁴⁵⁴ Ce fait laisse entendre qu'au Namandiru, leurs relations avec la dynastie n'a pas été sans poser quelques problèmes qu'elles ne veulent pas évoquer.

⁴⁵⁵ Colobane, situé sur un axe de communication routière plus accessible que le village de Ngay, a été le village centre du Siñi pendant la période coloniale.

⁴⁵⁶ Entretiens avec Modou Ndiaye, directeur d'école à la retraite (Colobane, 25 novembre 2007).

⁴⁵⁷ Selon Alioune Sarr, « Valy Mbéry Mbacké [l'ancêtre des Ndaw] venait de Ouagadou dans le Guidimakha », tandis que Abdou Bouri Ba le fait venir du Jolof et selon notre informateur Mamadou Ndaw Sëën de Kaffrine, les Ndaw viennent du Gajaga et, dans leur migration, ont séjourné au Namandiru. Ici, à des nuances près, les versions convergent.

⁴⁵⁸ BA A. B., *op.cit.* , p.7

Mamadou Sëën Ndaw, ce ne sont pas les Ndaw qui ont fondé Kaffrine, mais un marabout du nom de Saalum Suware. L'eau étant un élément rare à cette époque, Saalum, accompagné de ses talibés Albine Loo, Alfaxe Jaane, Juwaake Call, [notons le caractère déjà multiethnique (une particularité du Saalum) que traduisent, à l'origine, ces noms] était à la recherche de point d'eau. Il en trouva un au niveau de l'actuel quartier des HLM de Kaffrine. *Ikafiridja* (ce qui en Mandeng signifie : étalons les nattes) dit-il à ses talibés. A cette époque la natte n'existe pas. Alors ils étalèrent les peaux de bête généralement utilisées pour la prière. C'est ainsi qu'il envoya Alfaxe Jaane dans le village de Ngor Dibor pour lui chercher du lait frais. Ngor Dibor était un sérère. Keur Ngor Dibor avec le temps, et la transformation linguistique devint Ngodiba, village qui se trouve à 7 km de Kaffrine sur la route de Nganda.⁴⁵⁹.

Il y a d'autres versions sur la création de la ville de Kaffrine et de l'occupation de sa région avant l'arrivée des familles Ndaw. Ainsi, selon Mamadou Faye qui a enquêté sur la question, ses «informateurs sont unanimes à dire que Kafrin n'est pas fondée par les Ndaokunda. La majorité de ces derniers n'y habitait même pas. C'était plutôt une ville Neeño précise Omar B. Mbodj, ce qui conforte la thèse de sa création par Junjuba Mbow »⁴⁶⁰.

Pour Alioune Sarr,

Tagoutch Valy était accompagné de Yaté Valy et de Bamé Valy, de Gnambaly, de Simal et de Demba Fawrou. Tagoutch Valy trouva dans le pays Ngor Loum et Ngor Diba. Demba Fawrou avait dit à Tagoutch que son « pentch » (place publique du village) se trouvait au lieu d'où était parti le cri du taureau. On trouva sur l'emplacement Dioudiouba Mbow qui offrait (sic) deux « khams » (canaris remplis de médicaments) à Tagoutch, en lui demandant d'enterrer l'un dans sa concession et l'autre à Namandirou .⁴⁶¹

Si les trois versions ne sont pas très prolixes concernant la fondation de la localité de Kaffrine, il ya au moins un point sur lequel elles sont concordantes à savoir que les Ndaw

⁴⁵⁹ Entretiens avec Mamadou Sëën Ndaw, Kaffrine, avril 2004. Si Saalum Suware renvoie au parler mandeng et Ngor Dibor à celui des Seereer, on peut dire qu'au Ndukumaan, Mandeng et Seereer y ont précédé les Wolof ou « des populations wolofisées » venues du Namandiru ou du Jolof.

⁴⁶⁰ Faye M., « Le Ndukumaan des origines à la bataille de Guy Njuli de 1861. Contribution à l'histoire du Mbey (Saalum) », Mémoire de Maîtrise, 1994-1995, p. 45

⁴⁶¹ Sarr A., *op.cit.*, p. 246

qui y sont arrivés au XVI^e siècle ont trouvé sur place des populations déjà établies. Si Mamadou Ndaw insiste sur l'aspect religieux en attribuant au marabout Saalum Suare la fondation de la localité, les éléments qu'il donne dans son récit montrent que ce dernier a trouvé des populations en place. Il s'agit des Seereer auxquels on attribue la fondation du village de Ngodiba. Si on suit bien son récit, on remarque cependant que, c'est plutôt le nom de la localité qui doit être attribué à Saalum Suware⁴⁶². La version d'Alioune Sarr fait état de la présence de populations répondant aux noms de Luum⁴⁶³ et Diba⁴⁶⁴, mais mentionne aussi un certain Junjuba Mbow que l'on retrouve dans la version recueillie par Mamadou Faye.

Au Sénégal, le patronyme Mbow est porté par ceux qui appartiennent à la catégorie des cordonniers, c'est-à-dire les travailleurs du cuir et ils font partie de l'ordre social des *ñeeño*. Ces propos peuvent être mis en rapport avec ceux d'Omar Mbodj, l'informateur de Mamadou Faye, selon qui, Kaffrine serait une ville de *ñeeño*. Nos enquêtes nous ont amené à constater qu'effectivement, la localité de Kaffrine abrite un nombre considérable de populations appartenant à cet ordre social. Sans trop nous avancer sur la question, il est possible qu'il y ait eu dès le milieu du XV^e siècle, avec la conquête du Namandiru par le Buurba Jolof, une arrivée de populations en provenance de l'espace troublé de cette frontière à l'Est du Jolof qui était habité par plusieurs groupes ethnolinguistiques ou catégories socioprofessionnelles, « les gens de races différentes »⁴⁶⁵ de Yoro Diaw.

On peut dire que jusqu'à la fin du XV^e siècle, le Nord-est et l'Est du Saalum accueillait des populations de provenances diverses (venant du Jolof mais aussi des régions situées plus à l'Est notamment celles de culture mandeng). Ce sont des familles, différentes par leurs langues et activités productives fondamentales, qui se seraient installées soit dans le Siñi, soit dans le Nord de la rive septentrionale de la Gambie, où des populations mandeng

⁴⁶² Le fait à noter ici, c'est que le même Saalum serait à l'origine de la dénomination de ce qu'a été le royaume du Saalum.

⁴⁶³Au Saalum, le nom Luum est porté par des populations qui peuvent être soit Seereer, soit Wolof. Cependant les traditions au niveau du Badibu font évoluer les Luum dans un environnement culturel mandeng.

⁴⁶⁴ Le nom Diba se retrouve plus vers Farafeñé, localité qui aurait été fondée par Wali Manka Diba, soninke originaire de Kinking au village de Djewa (Mali). Après la fondation de Farafeñé, Walimanka Diba était (est) parti au Fogny où son nom a été transformé en Djiba, Badji, Koli... (cf., Cissoko S.M. & Sambou K., « Recueil des traditions orales des Mandingues de Gambie et de Casamance », Centre Régional de documentation pour la tradition orale, Niamey, Niger, p.110)

⁴⁶⁵ Fonds Gaden, *op.cit.*, cahier n° 61

avaient déjà commencé à s'organiser autour de petites formations politiques (Ñaani, Badibu). La densification du peuplement wolof de cette partie orientale du Saalum n'a probablement pris de la consistance qu'à partir du XVI^e siècle, quand toute la région nord sénégalienne était secouée par les mouvements de populations consécutifs à la deuxième séquence des migrations *pël* dirigée par Koli Teñella. Là, nous semble-t-il, réside cet élément identitaire du Saalum qui est que cette terre n'a été, à proprement parler, celle d'aucun groupe ethnolinguistique dominant. En un mot, le Saalum n'a été la terre de personne.

Eclatement du Namandiru/Njarmew et émergence d'un espace wolof au Saalum

- Une aristocratie guerrière à la recherche de fief politique : les Ndaw au Saalum oriental

Les populations de patronyme Ndaw semblent être une des plus anciennes familles wolof dont l'arrivée au Saalum peut approximativement être datée. Les traditions relatant leurs pérégrinations la font venir du Wagadu ou du Gajaga, avec des étapes tout au long de leur périple. Ainsi, selon A. Sarr, l'ancêtre des Ndaw, « *Valy Mbéry Mbacké venait de Ouagadou dans le Guidimakha accompagné de Coumba Ndao, sa fille, qu'il maria à Boubou Malik Sy, au Boundou, où il confectionna la margelle du puits qui y existait.* ⁴⁶⁶ ». La tradition rapportée par Mamadou Sëën Ndaw quoiqu'un peu différente, rejoint cette dernière qui fait du Guidimaxa le lieu de départ des migrants de patronyme Ndaw vers la Sénégambie occidentale.

*Le plus souvent, [selon Mamadou Ndaw], les traditions désignent le Namandiru comme lieu d'origine des Ndaw, avec Waly Mbery Mbacké comme ancêtre ; cependant, mes recherches me permettent de dire que les Ndaw Kunda viennent du Gajaga. Dans leur migration, ils sont allés à l'est de Fawuru avant de s'installer au Nanandiru. C'est Tapass Ndaw père de Ma Lippi Tapass qui habitait le Gajaga. Ma Lippi Tapass a engendré Dado Lippi. Dado a engendré Jawaan Dado. Jawaan Dado a engendré Wally Jawaan plus connu sous le nom de Wally Mbéri Mbacké. C'est ce dernier qui habitait au Namandiru et qui est père de Taaguc Wally, Bambe Wally, Sikket Wally, Ñoxoli Wally, Jawaan Wally.*⁴⁶⁷

⁴⁶⁶ Sarr A., *op.cit.*, p. 246

⁴⁶⁷ Ndaw M. S. , informateur déjà cité.

La version recueillie par M. Faye auprès de Balley Thiobane de Kaffrine fait venir les Ndaw du Mali (il faut certainement comprendre le Mande) d'où ils marchèrent vers l'Ouest, vécurent dans plusieurs localités dont : Mandéra, Pec-Pec, Dëbëh-Dëbëh, Kuce-Bako, Kucc-Dawadi... et fondèrent de nombreux villages, dont les plus célèbres furent Rate Demba Fawru et Namandiru dans le Bundu où ils séjournèrent sept à trente ans. Ils furent bien accueilli par Malik Si⁴⁶⁸ à l'époque souverain du Bundu. L'accueil des souverains du Bundu fut cordial au point que le roi épousa une Ndaw du prénom de Kumba⁴⁶⁹.

Eu égard à leur origine différente et aux nombreuses variantes de leur contenu, les trois traditions se rejoignent au moins sur un point : Avant d'arriver au Saalum, les familles Ndaw, soninke ou mandeng, ont séjourné, pendant un temps plus ou moins long, dans la partie orientale du Jolof et de façon certaine, au Namandiru, puisque dans tous les récits, le Namandiru (village ou formation politique) apparaît clairement. C'est à partir de là qu'elles se sont dispersées, comme rapporté par la tradition relatée dans les *Notes ethnoscopologiques* des cahiers du fonds Gaden. « Il y avait des Ndaou Sérères, d'autres Socés, d'autres wolof. Ce sont ces derniers qui passent pour avoir été les derniers habitants du Namandirou. Il n'y a aucun renseignement sur les anciens chefs du Wouli. Quand les Ndaou sont arrivés dans le Jolof, le Burba leur a donné le commandement du Jolof méridional où ils se sont installés »⁴⁷⁰.

La saga de cette famille, commencée depuis l'espace sahélo-soudanais, en milieu soninke, s'est certainement déroulée sur un temps assez long. Les traditions qui la relatent ne nous permettent ni de connaître les raisons de la migration, ni de la dater. Cependant, en nous référant à l'histoire mouvementée du Haut Sénégal et du Soudan occidental, nous pouvons dégager quelques pistes de réflexion pour en comprendre certaines séquences. Comme le note A. Bathily,

⁴⁶⁸ Ici, il faut noter un certain anachronisme car la figure de Malick Si émerge au Bundu à partir de la fin du XVII^e siècle, suite au soulèvement musulman qui a lieu dans ce territoire et qui a été un prolongement de la guerre des Marabouts qui avait été déclenchée dans les Etats de la Sénégambie du Nord (Cet épisode a été raconté par Chambonneau, un français témoin des évènements. (Cf., Ritchie C. I. A., « Deux textes sur le Sénégal, 1673-1677 », *B.I.F.A.N.*, série B, n°1, Dakar, 1968).

⁴⁶⁹ Enquêtes effectuées par Mamadou Faye auprès de Balley Thiobane le 19 novembre 1994

⁴⁷⁰ Fonds Gaden, *Notes Socio ethnologiques*, cahier n° 61, IFAN.

*l'effacement du Ghana en tant qu'empire a très probablement suivi un processus graduel qui s'est étendu sur plusieurs siècles.... [et] à la faveur de ce déclin, le Haut Sénégal fut le théâtre de graves troubles.*⁴⁷¹

Ce chercheur, dont la plus grande partie des publications porte sur la société soninke, a par ailleurs montré que le Ghana, qui apparaît dans les sources arabes comme une formation politique et sociale et le Wagadu des traditions orales désignent la même entité.

Il peut paraître déroutant de voir que les traditions familiales des Ndaw font référence autant au Wagadu qu'au Gajaaga ou au Gidimaxa comme leur lieu de départ vers l'Ouest. L'élément essentiel qu'il faut prendre en compte, c'est le fait que les trois espaces cités sont habités par des peuples soninke et possèdent une contiguïté géographique. À notre connaissance cependant, le patronyme Ndaw n'apparaît à aucun moment dans les traditions orales en milieu soninke, même si, dans sa tentative d'interprétation des traditions relatives à la destruction du Namandiru, O.Kane les fait venir de l'Assaba, qu'il situe géographiquement au Gidimaxa. Il faut d'ailleurs ajouter l'information donnée par P. Laprade qui, parlant du Ndukumaan, rapporte qu'il « est occupé par une tribu émigrée, dit-on du Bambouk, sous la conduite de la famille Ndao –Coumba »⁴⁷². Le Bambuk est en effet présent dans le discours mémoriel qui retrace le périple des Ndaw à travers celui de la famille maternelle *Jagasamb*. Yoro Dyao dit que le *meen Jagasamb* est

*issu d'une famille de la division de l'ancien royaume wolof de Namandiru qui, depuis sa destruction par Koli Tenguela, s'est fixée au Bambuk pendant un temps digne d'être oublié. [Il y eut] un entrecroisement à la race mandingue, [ce qui donna] les Khalounke (wolof-mandingue).*⁴⁷³

Sur la base de ces propos, l'hypothèse que nous pouvons avancer est qu'en fait, suite à l'affaiblissement du Ghana et aux multiples perturbations notées dans le Haut Sénégal, un ensemble de familles qui probablement ne portait pas le patronyme Ndaw, serait descendu vers le Gajaaga, pour finalement s'installer dans le Bundu, région qui lui est contigüe. L'étape du Bundu est importante dans cette migration puisqu'elle a été retenue par la mémoire collective qui l'a associée à un évènement tout aussi important dans l'histoire de la

⁴⁷¹ Bathily,A. , *op.cit.*, 1990, p. 15

⁴⁷² Laprade P., *op.cit.*, p. 140

⁴⁷³ Dyao Y., « Chroniques sur les anciens royaumes du Sénégal », *Fonds Gaden*, cahier n° 26.

région : il s'agit de la révolution menée par le marabout Malick Si à la fin du XVII^e siècle. L'expression wolof « *Bundu Kumba Ndaw, Bana Bu Malic*⁴⁷⁴ » qui définit l'identité du Bundu montre que dans la structuration de l'espace bundunké, les Ndaw ont joué un certain rôle. C'est à partir du Bundu que les Ndaw auraient essaimé dans les régions environnantes comme le Wuli, et le Ferlo. A partir de là, par des dynamiques et processus complexes dont l'analyse ne relève pas de la présente étude, ils ont fini, par s'emparer du pouvoir au Namandiru⁴⁷⁵ avant de relever de l'autorité du *Buurba Jolof*.

Notre hypothèse, c'est qu'au moment de leur arrivée au Saalum oriental, ces familles Ndaw qui, à l'origine, étaient de langue et culture soninke, (toutes les traditions familiales des Ndaw les rattachent au milieu soninke et l'expression Ndaw-Kunda est révélatrice) étaient complètement wolofisées. Cependant, le terme *Kunda*, qui est généralement accolé à leur patronyme rappelle, malgré tout, leur passage en milieu mandeng. Nous pensons que l'appellation de Ndaw *Kunda*⁴⁷⁶ leur a été affectée par des populations mandeng avec qui ils ont certainement vécu quand le Mali dominait toute la haute gambie, notamment le Wuli.

La Saga des Ndaw est révélatrice du brassage de populations qu'a connu la Sénégambie au moment de la toute puissance du royaume du *Grand Jolof*, surtout dans le courant du XV^e siècle. Cette tendance s'est renforcée dans la première moitié du XVI^e siècle. C'est à ce moment que s'est ébranlé le grand mouvement des Pël, qui sous la direction de Koly Teñella, traversa tous les territoires de la Haute gambie, longea la partie occidentale du Ferlo qui avait été intégrée au Jolof une cinquantaine d'années plus tôt, avant d'aller fonder la dynastie des *Denyankobe* au Fuuta dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal. Les Ndaw dont

⁴⁷⁴ A travers l'expression *Bundu Kumba Ndaw, Bana Bu Malick*, il faut comprendre que si la terre du Bundu est considérée comme un puits, c'est Kumba Ndaw (que la tradition prend comme la descendante de Wally Mbery Mbacke Ndaw) qui l'a creusé et Bu Malick, (le fils de Malick Si qui fit du Bundu une terre d'islam) est celui qui en construisit la margelle.

⁴⁷⁵ Avec l'histoire de ces familles Ndaw qui se réclament d'une lointaine identité soninke, il est tentant de faire un rapprochement avec ce qui s'est passé dans l'espace gouverné par Fari Sangul ou Sankule Faring autour de Sankolla. Cornelia Giesing pense que (*op.cit.*, p.191-192) « Sankolla est le but prédestiné de la migration des ancêtres venus de l'Orient (*Tilibo*), mais aussi il est également leur point de départ, point de diffusion de leur influence et de leur prestige dans d'autres contrées le Namandiru, puis le Jolof] ».

⁴⁷⁶ Ndaw Kunda signifie "chez les Ndaw" en langue mande.

la famille dirigeante avait été vaincue par le *Buurba*⁴⁷⁷, ont eu le temps de s'intégrer dans le milieu wolof du Jolof et même de participer à l'exercice du pouvoir.

Ainsi, si l'on regarde la liste des douze souverains qui ont régné sur le Jolof avant le temps des grands troubles qui ont mené à la dislocation de l'empire au milieu du XVI^e siècle, on remarque que sur les trois derniers, deux étaient, tous des descendants, par leurs mères, de la famille Ndaw. Il s'agit des *Buurba* Bukar i Bige Sangule Ndaw, Biram Njeme Kumba Ndaw. Les alliances matrimoniales entre la famille régnante du Jolof et celle des Ndaw datent certainement de l'époque où cette dernière, vaincue, a vu le territoire qu'elle administrait intégré dans celui commandé par les *Buurba*. Comme cela se faisait couramment⁴⁷⁸, le souverain Biram Njeme Eler, le *Buurba* conquérant, grâce aux liens matrimoniaux s'est associé avec la famille détentrice du pouvoir⁴⁷⁹, en épousant Bige Sangule Ndaw, fille du *Bër Lëp*.

Le dixième *Buurba*, Bukar i Bige Sangule Ndaw est issu de cette union. C'est sous son règne que les évènements qui contraignirent *Bummi* Jeleen⁴⁸⁰ à aller demander de l'aide au souverain du Portugal eurent lieu. Et, puisque le voyage de *Buumi* Jeleen au Portugal peut être daté de manière précise grâce aux sources écrites, on peut donc dire qu'en 1487, les Ndaw, par le biais des alliances matrimoniales, étaient les alliés des Njaay du Jolof avec lesquels ils exerçaient le pouvoir. En fait les deux principaux acteurs de cette guerre civile de la deuxième moitié du XV^e siècle au Jolof (Bukar i Bige contre *Bummi* Jeleen) avaient respectivement épousé deux sœurs de la famille Ndaw. C'était Kumba Ndaw et Danty Samane Ndaw. Ce sont les enfants issus de ces mariages et qui étaient le *Buurba* Biram Njeme Kumba et le *Bummi* Mbañ Danty qui ont été, selon Babacar Ndiaye, contemporains de

⁴⁷⁷ Donelha A., 1977, p. 131 (Donelha parle de la guerre du roi des Jalofos contre *Borlubo* (*Bër Lëp* ?), roi de Geremeo (*Njarmew*) qui se trouve à l'Est dans l'intérieur et confine à celui des Jalofos)

⁴⁷⁸ Les familles régnantes dans les entités politiques du Nord sénégambien avaient l'habitude de nouer des alliances matrimoniales avec les familles dirigeantes vaincues. Le royaume conquis continuait à avoir sa propre personnalité et était laissé aux mains de ses anciens dirigeants qui continuaient à l'administrer tout en reconnaissant la suzeraineté de celui qui les avait vaincus. Cette stratégie permettait aux souverains conquérants d'élargir à la fois leur clientèle et de consolider la base de leur pouvoir.

⁴⁷⁹ C'est par le même procédé qu'il a réussi à se faire accepter dans l'espace de la rive nord de la gambie. Là, il s'est allié à la famille Luum, et son fils Mbañ Fabor a été nommé *Buumi*.

⁴⁸⁰ Gonçalves J., *op.cit.*, B.I.F.A.N., T.XXX, série B, n°3, 1968

Koly Teñella⁴⁸¹. Quand, avec son armée, ce dernier s'attaqua au Jolof, la défense était assurée par le *Bër Lëp* qui commandait le Njarmew (c'est-à-dire ce qui restait de l'ancien Namandiru) et ses hommes.

Toujours selon Babacar Ndiaye, le *Bër Lëp* Wally Mbery Mbacke Ndaw a été tué par Koly, qui, aidé par *Bummi* Mbañ Danty le fils de *Bummi* Jeleen qui s'était refugié à Horé Fondé dans le Fuuta, allait venir à bout du souverain du Jolof. Ébranlé, cet empire à partir de ce moment, commençait à connaître l'action des forces centrifuges. Selon Yoro Diaw, c'est après l'avènement de la dynastie *Denyanke* au Fuuta que s'amorça le processus de la dislocation définitive de cette entité située au cœur du Ferlo et plusieurs fois détruite et reconstituée.

*Etant devenu satigi et maître incontesté du Fouta, Koli attaqua le Namandiru, royaume dont les souverains appartenaient à la famille des Ndão et portaient le titre de ber-lab .Wali-Mberu-Mbake, qui était Tedyek par sa mère, ayant refusé de faire sa soumission à Koli, celui-ci le tua et dispersa son armée. Les habitants du Namandiru se refugièrent alors dans le Dyołof, le Sin et le Sâlum, et leur pays devint le désert qui sépare aujourd'hui le Foûta du Dyołof.*⁴⁸²

Cette séquence mouvementée de l'histoire de la région a été selon toute probabilité, à l'origine de l'arrivée de la famille Ndaw non seulement dans le Saalum oriental où elle parvint, grâce à une alliance avec la famille dirigeante, à se tailler un fief politique (l'unité administrative du Ndukumaan), mais encore dans le Sud du Jolof proprement dit où elle a administré jusqu'au moment de la conquête coloniale, l'unité administrative du Paas/Baxal.

Les traditions du Saalum racontent de manière détaillée, le processus qui a abouti à l'installation des Ndaw au Ndukumaan. Selon A.B.Ba, « Le premier Beuleup [titre du chef du Ndukumaan] est Wali Mberu Mbaké Ndao [il aurait dans ce cas échappé à Koly], originaire du Dyołof où sa famille possédait déjà le titre de Beuleup.....Ayant émigré d'abord vers le Boundou, Wali Mbéru ne put parvenir à s'emparer du Dyołof pour y faire reconnaître ses droits,

⁴⁸¹ En lisant le travail inédit de Khalifa Babacar Ndiaye sur *l'histoire du Jolof*, on peut comprendre les généralogies des familles des différents Buurba Jolof de Njajaan Njaay à Lele ful i Fack.

⁴⁸² Dyao Y., "Légende de Koli," , *Fonds Gaden*, I.F.A.N, Cahier n° 7.

et se refugia ainsi auprès du conquérant Mbégan qu'il soutint avec ses propres troupes »⁴⁸³.

A.B. Ba fait une sorte de condensé de la saga des Ndaw. Il les prend à partir de leur séjour dans le Jolof et y ajoute celui du Bundu, ainsi que leur arrivée et installation au Ndukumaan. En fait, comme souligné par la plupart des traditions⁴⁸⁴ de cette famille, ce n'est pas Waly Mberi Mbake qui est arrivé au Saalum, mais son fils Taguc Waly. Cela renforce la crédibilité du texte de Yoro Dyao pour qui Waly Mberi est contemporain et protagoniste de Koli Teñella. On comprend mieux aussi la scission de sa descendance en deux branches, celle du Jolof méridional et celle du Saalum, qui est consécutive à son décès survenu après la victoire de Koli. Cela permet alors de dater l'arrivée des Ndaw dans le Saalum dans le courant des années mille cinq cent trente (1530) puisque selon O. Kane, « la mort de Koli est intervenue l'année même de la déposition d'Askia Mohamed, en 1537... »⁴⁸⁵

Ainsi, même si Biram Njeme Kumba, Waly Mberi Mbake Ndaw, Koli Teñella et Mbegaan Nduur sont contemporains, ce sont les descendants de Waly Mberi Ndaw (et non lui-même) qui se sont installés au Saalum oriental qui deviendra l'unité administrative du Ndukumaan. Notons dès maintenant que, contrairement à l'affirmation d'A.B. Ba, ce n'est pas Mbegaan qui les aurait accueilli, mais plutôt un de ses successeurs (nous y reviendrons).

Le lignage Ndaw installé au Ndukumaan, a occupé une place importante dans le royaume du Saalum où il s'était spécialisé dans le métier des armes. Jusqu'à la conquête coloniale, ces administrateurs du Ndukumaan dirigeaient l'armée du *Buur Saalum*. Si avec les différentes étapes de la migration qui les a menés du milieu culturel mandeng/soninke vers celui de la société wolof, les Ndaw ont perdu leur identité linguistique, leur statut de spécialiste du métier des armes a été conservé. Ils ont réussi à se placer à la tête de l'unité administrative du Ndukumaan non pas parce qu'ils ont été les premiers à avoir défriché cet espace, mais plutôt grâce à la puissance de leurs armes.

⁴⁸³ BA A.B., *op.cit.*, p. 7

⁴⁸⁴ Aussi bien Alioune Sarr que les informateurs de Mamadou Faye, ainsi que Mamadou Sëën Ndaw (notre informateur), tous s'accordent pour dire que C'est Taguc, le fils de Waly Mberi qui est venu au Saalum, confirmant ainsi la thèse de la mort de celui-ci au Ndukumaan.

⁴⁸⁵ Kane O., *op.cit.*, p. 151

A ce titre, ils peuvent être comparés à ceux que Cornelia Giesing désigne par le terme de *Koring*, c'est-à-dire l'aristocratie guerrière administrative qui vient juste après les *Ñanco*⁴⁸⁶ sur le plan statutaire, dans l'espace commandé par le Faring de Sankolla (le Forosangole de Diogo Gomes). Les Ndaw n'ont-ils pas représenté avant la domination du Mali, le pouvoir Jaara, régi par la dynastie des Ñaxaté au Namandiru ? Nous n'avons pas de documents pour étayer cette hypothèse, mais toujours est-il que comme les *Koring* en milieu mandeng du Gabu, cette famille qui a dirigé le Namandiru /Njarmew, semble avoir été la courroie par laquelle le pouvoir soninke s'est exercé dans cette partie du Ferlo avant son intégration à l'empire du Mali. Avec la domination du Mali, ils sont devenus des Ndaw Kunda qui, progressivement, se sont intégrés à l'espace commandé par le Jolof, avant de se disperser, suite à l'affaiblissement de ce dernier, dans les entités politiques environnantes.

C'est ainsi qu'on les retrouve alors, vers le milieu du XVI^e siècle, dans le Saalum oriental, à la tête de l'unité administrative du Ndukumaan, un fief politique dont le souverain du Saalum leur a attribué la direction. Ils n'en étaient pas les maîtres de terre, mais les chefs politiques. Le Ndukumaan permet de conforter l'idée de Pathé Diagne qui, parlant du pouvoir en Afrique écrit :

*Pouvoir sacré émanant d'une ou des divinités, pouvoir de compromis, pouvoir conquis, ont coexisté sur le terrain. Ils se sont substitués l'un à l'autre, selon l'époque ou le contexte.*⁴⁸⁷

En effet, dans ce territoire attribué aux *Bér Lëp* Ndukumaan par les *Buur Saalum*, les Ndaw semblent avoir partagé le pouvoir avec le représentant des populations qui y étaient déjà installées et qui, dans les sources orales, est désigné sous le vocable de Seriñ Njigi. Il appartenait soit à la famille Seeñan, soit à la famille Jaw et résidait dans le village de Njigi⁴⁸⁸, l'une des plus anciennes localités de la région. Seriñ Njigi n'était pas un chef musulman, comme son titre semble l'indiquer. Cependant, grâce à son soto (fétiches), il était un véritable protecteur pour le *Bér Lëp*...Il y avait un respect mutuel entre eux et aucun des deux n'avait

⁴⁸⁶ *Ñanco* est un terme qui, chez les mandeng du Sud, désigne ceux qui appartiennent au groupe social qui dirige la société.. C'est l'équivalent du terme *Garmi* chez les wolof et aristocratie dirigeante chez les Occidentaux.

⁴⁸⁷ Diagne P., *op.cit.*, 1981, p.50

⁴⁸⁸ Njigi est une localité à trois kilomètres de Kaffrine. C'est un village fondé par des Soose, bien avant Kaffrine , selon Mamadou Sëën Ndaw, (propres recueillis en avril 2004).

le droit d'offenser l'autre, sinon la punition divine était inévitable.... Seriñ Njigi avait même sa devise personnelle⁴⁸⁹. Avec l'arrivée des Ndaw, a commencé, dans le nouveau royaume, la création d'unités administratives qui, contrairement aux unités territoriales, se retrouvent entre les mains des patrilignages.

-Le lignage *Njarmew* des Siise

Concomitamment aux Ndaw, une autre famille, celle des Siise, est arrivée au Saalum à l'issue des troubles évoqués plus haut et relatifs au passage de Koli lors de sa remontée vers le Fuuta. Le chef de la migration, Biraan Fari Njarmew est venu au Saalum, selon A.B. Ba, « il y a environ quatre cent années (400) après avoir blessé Koli Tenguéla au cours d'un combat au Dyołof »⁴⁹⁰. L'auteur ne donne pas le mode de calcul utilisé pour avancer le chiffre de quatre cent années (400). Cependant, comme dans toutes les informations retenues et livrées par les sources orales, les chiffres avancés et les dates doivent être considérés comme donnant une indication générale du contexte des évènements qu'ils illustrent. A. B. Ba ayant écrit son article en mille neuf cent soixante seize (1976), les quatre cent années qui nous séparent de cette date nous ramènent donc à l'année mille cinq cent soixante seize (1576). Nous ne pouvons pas évaluer la marge d'erreur possible même si nous sommes sûre de l'effectivité de cette migration.

Ce qui nous intéresse ici, c'est cette arrivée que la mémoire collective a retenue et qu'elle parvient à situer dans le contexte des conflits du seizième siècle en Sénégambie. La migration qui a amené les Siise au Saalum au XVI^e siècle est donc comme celle des Ndaw, consécutive à l'éclatement du Namandiru/Njarmew. Généralement, les Sisse sont considérés comme des populations de culture mandeng et la plupart d'entre eux se rattachent à l'espace sahélo-soudanais. Cependant, le lignage *Njarmew* de cette famille, à son arrivée au Saalum, était probablement complètement wolofisé. Il nous semble qu'il s'agit d'une fraction d'une famille plus grande, arrivée au Namandiru pendant la période de

⁴⁸⁹ El hadji M. Diaw, informateur de Mamadou Faye (Entretiens du 29 mars 1994 à Njigi). La devise de Seriñ Njigi se décline en une sorte de chant : *Seriñ Njigi, Ken duko sedd, ken du bok ak moom, ken du def ba ko, te bugul ndessit*. Si on doit traduire cette devise cela donne l'idée que le Seriñ Njigi est un personnage important dans le Ndukumaan puisqu'il a déjà tout. *Ken du ko sedd* veut dire qu'on ne partage pas avec lui (ce qu'il a, il ne le partage avec personne). *ken du def ba ko* renvoie au fait qu' on ne fait rien sans lui. *te bugul ndessi* pour dire, il ne prend pas les restes de ceux qui se sont déjà servis.

⁴⁹⁰ BA, A.B., *op.cit.* p.8

domination malienne et qui s'était spécialisée dans l'élevage bovin. Ce qui nous amène à avancer cette hypothèse réside dans la signification des deux termes *Ngary* et *Njarmew*, lesquels accompagnent toujours leur patronyme.

En effet, *Ngary*⁴⁹¹ est un terme pulaar pour désigner le taureau, et par extension, le maître des lieux, alors que *Njarmew*, comme expliqué plus haut, fait référence à une abondance du lait et à une de ses utilisations. Si on ajoute à cela, le titre *Fari* qui accompagne le nom du chef de la migration, on peut penser au statut politique de ce dernier. *Fari*, *Fara*, *Farba* ou *Farang*, sont autant de termes mandeng⁴⁹² qui renvoient au détenteur d'un pouvoir. Au Saalum, on trouve deux grandes familles Siise : les Siise *Njarmew* et les Siise *Pakala*. Selon des informateurs rencontrés au village de Kér Laayin Siise, Les Siise viennent tous du Mandé et ont le même geño⁴⁹³. Ils se divisent cependant en deux branches : celle de Pakala [nous y reviendrons] qui descend de Madi Bacar Siise et qui ne connaît que l'enseignement du Coran et celle de Njarmew qui a toujours gravité autour du pouvoir politique⁴⁹⁴. Ce faisceau de renseignements, si maigre soit-il, permet de dire que le Namandiru a été une étape dans la migration de cette fraction des Siise. Nous n'avons pas de renseignements sur l'organisation politique du Namandiru au cours de son évolution dans la mouvance du Mali, mais il est probable que les Siise ont dû y occuper une position de pouvoir, même si, comme le souligne Yoro Dyao, ils étaient sous l'autorité des Ndaw⁴⁹⁵.

Contrairement à la famille Ndaw, celle des Siise *Njarmew* n'a pas eu, tout de suite, à son arrivée au Saalum, de commandement territorial. Ses membres ont été d'abord installés dans le Ndukumaan et c'est à partir de là qu'ils ont essaimés vers des zones situées

⁴⁹¹ Le *Pël* désigne la bête la plus puissante de son troupeau par le terme *Ngary* et par extrapolation, pour dire de quelqu'un qu'il est très puissant et physiquement fort.

⁴⁹² Pour J. Boulègue, « *farba*, *fara*, sont des titres malinké (*fareñ*, *fara* : le chef ; *farba* : le grand chef)[selon lui], on trouve là une seconde strate de la titulature wolof, qui provient vraisemblablement de l'influence de l'empire du Mali au XIVe-XVe siècles ». (Boulègue J., *op.cit.*, p. 68).

⁴⁹³ Geño renvoie au patrilinearage dans la société wolof.

⁴⁹⁴ Entretiens avec un groupe d'informateurs au village de Kér Laayin Siise (le 29/12/02).

⁴⁹⁵ Selon Yoro Dyao, les Ndaw ont pour *Dentirabe* (cousins, sous entendu à plaisanterie) les Won, Sal, Ñah, Kamara, Sebor, Wele, sise et Waddu, parce qu'ils les ont tous commandés autrefois dans le Jeeri du Ferlo. (cf., Diaw Y., *Fonds Gaden*, cahier n° 7).

plus au Sud. Ce qu'il convient de noter, c'est que malgré l'importance de cette migration⁴⁹⁶, ses membres n'ont pas été associés au pouvoir politique et administratif du jeune royaume. Si les Ndaw ont été, dès leur installation, intégrés et associés à l'exercice du pouvoir politique à cause peut-être de l'importance que prenait la chose militaire, les Siise, par contre, ont été acceptés comme refugiés. Aussi n'ont-ils pas bénéficié d'apanage foncier leur donnant le droit d'être à la tête d'une communauté, comme ce fut le cas pour les Ndaw au Ndukumaan. On peut se demander si cela n'est pas lié au fait qu'à leur arrivée au Saalum, ces populations n'avaient pas de préoccupations autres que la propagation de l'Islam⁴⁹⁷. Si elles n'en ont pas été les auteurs, les familles Siise ont été à la base de la création d'un nombre considérable de villages à l'intérieur des unités administratives sous la direction des représentants du *Buur Saalum*. Les Siise *Njarmew*, d'abord installés dans le Ndukumaan, (suite à un conflit avec le *Bér-Lëp* chef de cette unité administrative) se sont retrouvés dans le Kajmoor, sous l'autorité du *Bummi*. Le Kajmoor a accueilli les Siise *Njarmew* qui ont essaimé à l'intérieur de l'unité administrative et y ont créé des terroirs lignagers. Ce sont ces populations musulmanes qui peuplaient encore le Kajmoor au XIX^e siècle. En 1892, E. Noirot notait que « la population du Kaymor, à l'exception du village de Kaymor où réside le Bumi qui est fétichiste, est entièrement peuplée de musulmans »⁴⁹⁸.

Selon Jacques Faye,

au nom du bur et parfois envoyés par ce dernier, les chefs accueillent et installent des groupes d'immigrants, paysans libres venus des royaumes situés au nord. Ceux-ci sont en grande majorité des wolof de religion musulmane dont beaucoup ont fui les royaumes du Jolof à la suite de troubles religieux..... Les Sise Njarmew par exemple sont venus du Jolof, accompagnés de leurs captifs du nom de Kono,[sic] leurs griots du nom de Mbuup [sic]et leurs cordonniers du nom de Nias [sic].... Ces groupements familiaux ne reçoivent pas un territoire. Il leur est simplement assigné, par le chef de province, un endroit où installer leur village. Ils doivent défricher pour s'installer et cultiver et il ne leur est

⁴⁹⁶ Biraan Fari Njarmew semble, de par les titres qu'il a portés, avoir été un personnage important.

⁴⁹⁷ Selon A.B.Ba, la famille des Siise était déjà islamisée bien avant son arrivée au Saalum. Ils seraient des populations d'ascendance mandeng, wolofisées et islamisées selon Jacques Faye (cf., Faye J., *op.cit.*, p. 79).

⁴⁹⁸ Noirot E., "Notice sur le Saloum », *Journal officiel du Sénégal et Dépendances*, 1892

*reconnu aucun droit sur les terres qu'ils ont effectivement défrichées... Il s'agit donc de terroirs fonciers.*⁴⁹⁹

L'un des premiers enseignements à tirer de l'exemple de l'installation des Siise *Njarmew* et des Ndaw, c'est qu'au cours du XVI^e siècle, suite aux problèmes politiques qui ont secoué le Jolof, la partie orientale du Saalum, (l'espace situé de part et d'autre du cours du haut saloum), commençait à recevoir un nombre considérable d'immigrants qui se disaient, pour la plupart, d'origine soninke ou mandeng. Même si elles ne parlaient plus une langue de l'interland soudano-sahélien, cette lointaine provenance géographique, ainsi que cette appartenance linguistique et culturelle, sont restées vivaces dans leur mémoire et alimentent l'imaginaire des récits qui se construisent autour de leur identité. Quand elles sont arrivées dans le Saalum oriental, elles étaient déjà toutes wolofisées parce que parlant la langue wolof. Ce n'est cependant pas, par le biais de leur identité linguistique qu'elles sont parvenues à se faire une place dans leur espace d'accueil. L'élément déterminant semble avoir été le statut qu'elles ont occupé dans leur espace de départ.

Les Ndaw ont mis en avant leur statut de chef politique et de grand guerrier, alors que les Siise *Njarmew*, à côté des familles Njaay du Kajmoor installées depuis le milieu du XV^e siècle⁵⁰⁰, ont créé des terroirs lignagers. A cause de leur statut de musulman, ils ont réussi à s'insérer dans le nouvel espace, mais elles n'ont exercé aucun commandement territorial. Arrivés en fugitifs, les Siise *Njarmew*, installés à l'intérieur des unités administratives y acquièrent le titre de *Seriñ*.⁵⁰¹.

⁴⁹⁹ Faye J., *op.cit.*, p. 80

⁵⁰⁰ Ce sont les familles Njaay arrivées du Jolof au moment de l'extension de ce royaume vers les rives nord de la Gambie et qui, grâce aux alliances matrimoniales avec les populations mandeng (celles qui relevaient du Nord de l'espace politique et culturel du Badibu), se sont créées une légitimité territoriale et qui, avec l'émergence du royaume du Saalum, étaient placées à la tête de l'unité administrative mise en place par le nouveau pouvoir.

⁵⁰¹ Le titre de *Seriñ* est attribué à des chefs de communautés religieuses musulmanes. Au Saalum, c'étaient des populations islamisées qui se regroupaient dans des villages et se mettaient derrière une autorité reconnues par elles et qu'elles appelaient *Seriñ* avec une référence identitaire principale tournant autour de la pratique commune de la religion musulmane.

Le terroir du Niiling : Une terre d'accueil pour des populations wolof islamisées

Politiquement non structuré jusque vers la fin du XV^e siècle, les terres du Saalum oriental ont attiré très tôt non seulement les frustrés du pouvoir politique au Jolof, mais encore ont servi de réceptacle à des populations qui s'étaient installées à l'Est du Jolof dans le sillage des grands mouvements de populations qui ont eu cours en Sénégambie septentrionale suite au développement du commerce et à l'émergence, dans la zone soudano-sahélienne de la classe marchande des *Jula*. A. Bathily rapporte que l'essentiel des migrants soninke arrivés en Sénégambie l'ont été dans le cadre de ces mouvements⁵⁰². Nous partageons ce point de vue sur la base, entre autres, du constat que la présence de populations portant des patronymes soninke a été notée en même temps que l'émergence du royaume du Saalum à la fin du XV^e siècle. Nous disons alors qu'elles en ont été des parties prenantes. Les Daraame et les Saaxo sont supposés avoir accompagné Mbegaan Nduur comme relaté dans cette tradition racontée par Jabel Samb à Radio Gambia. Selon lui,

Quand Mbegaan Nduur a pris le pouvoir au Saalum, il était avec Ngóoyan Saar, Maalig Daraame, et Bakkha Saaxo. Le premier, il l'a nommé Jaraaf-ju-rëy (Grand Jaraaf). Le second a été nommé Seriñ et le troisième Elimaan»⁵⁰³.

(Nous reviendrons plus loin sur la précoce et active présence de l'Islam dès les premiers moments de la formation du royaume). Ce qu'il faut retenir ici, c'est que non seulement cette présence de populations avec une identité religieuse affirmée est bien retenue par la mémoire collective, (Le titre de *Seriñ* et la fonction d'*Imam*) mais encore que les patronymes soninke sont effectivement revendiqués.

En effet, dans son émission du mois de juin 1975 Jabel Samb a bien précisé que dès que Mbegaan a réussi à se défaire d'Ely Bana, il a pris le pouvoir et a donné à la nouvelle entité créée le nom de Saalum à l'honneur et en référence à Saalum Suwaare qui faisait partie des personnalités musulmanes présentes dans cet espace. D'aucun disent qu'il a eu à commander cet espace avant Mbegaan, mais si je me réfère à ce que l'on m'a dit, c'est un

⁵⁰² Bathily A., *Les portes de l'or: Le royaume de Galam (Sénégal) de l'ère musulmane au temps des négriers (VIII^e-XVIII^e siècle)*. Paris : Éditions L'Harmattan, 1989.

⁵⁰³ Samb J., Cassette n° 5041 enregistrée le 26 05 75, N.C.A. (Archives culturelles de la République de Gambia)

marabout qui, par ses prières, a aidé Mbegaan dans son entreprise de conquête. Mbegaan avait d'ailleurs avec lui deux autres *Seriñ* à savoir Maalik Daraame (originaire de Gidimaxa) et Baka Saaxo qui venait lui du Gajaga.

Les Saaxo et ceux qui ont comme patronyme Daraame sont venus de l'Est (penku⁵⁰⁴) et sont passés par le Jolof. Le Buurba Jolof a voulu les retenir, mais ils ont décliné son offre. Ils sont arrivés au Saalum au moment où Mbegaan organisait le nouveau territoire conquis sur Ely Bana. Aux Saaxo, il a offert le village aujourd'hui appelé Lat Menge⁵⁰⁵ et aux Daraame, l'espace dénommé Niiling. Chaque famille avait son village et ses champs ; l'ensemble constituait un domaine à l'intérieur duquel elle bénéficiait d'une certaine son autonomie.⁵⁰⁶

Si l'on s'en tient à cette tradition, la date d'arrivée des Daraame et des Saaxo dans le Saalum remonterait à la fin du XV^e siècle et serait concomitante ou légèrement antérieure à l'émergence du royaume du même nom. De son côté A.B. Ba pense que les Daraame

originaires du Jolof sont arrivés au Saloum au temps du Buur Malewtane. Ils ont créé alors leurs villages mères qui sont Barkédji et Baytit, dans le pays traditionnellement appelé Gnilin⁵⁰⁷

Dans la liste des *Buur Saalum* fournie par cet auteur, Malewtane aurait régné à partir de 1567, ce qui ramène l'arrivée des Daraame au début de la seconde moitié du XVI^e siècle. Ce qu'il faut retenir, malgré ces différences plutôt mineures sur les périodes, c'est que le Saalum a été avant même sa territorialisation, une terre d'accueil de populations islamisées ou perçues comme telles et venant de l'espace culturel mande (soninke et mandeng) après avoir transité au Jolof. Celles-ci n'ont pas bénéficié de commandement territorial mais ont toutes été

⁵⁰⁴ *Penku* est un terme qui, en wolof, désigne l'Est en tant que direction cardinale. Dans le présent contexte, le mot désigne l'interland de la zone soudano-sahélienne, laquelle est à l'Est de la Sénégambie atlantique et subatlantique.

⁵⁰⁵ Lors de nos enquêtes au village de Lat Menge, nos informateurs nous ont anotifié que le village s'appelait Fa Saaxor (village habité par les Saaxo en langue mande/soose) et c'est seulement en l'honneur du Buur Saalum, Lat menge, qui y avait d'abord établi ses quartiers au début de son règne (vers 1520) qu'il a changé de nom.

⁵⁰⁶ Samb J., cassettes n° 4824 du 20 /04/ 72 et n° 4863 du 06/06/ 75, N.C.A., (Archives Culturelles de la République de Gambie)

⁵⁰⁷ BA A. B., *op.cit.* p.13

acceptées et dirigées par le pouvoir central vers le Sud au Ndakumaan, où progressivement elles ont constitué un espace culturel, le Niiling, avec comme principale référence identitaire l'Islam. Selon Tamsir Siise du village de Wanar, le Niiling commence aux abords de Kaffrine, et s'étend jusqu'au village de Segré ; faisant frontière avec le village de Ndoofan. Il s'arrête au *Bao Bolong* qui le sépare du Pakala. C'est vers cet espace niché entre le sud du Ndakumaan et le nord du Kajmoor, que les immigrés musulmans, nouvellement arrivés, avaient été dirigés et installés⁵⁰⁸.

Le Niiling était ainsi habité par les familles Daraame, Saaxo, Ture et Siise⁵⁰⁹. Toutes ces familles sont arrivées au Saalum entre la fin du XV^e et le milieu du XVI^e siècle. Elles ont pour dénominateur commun la pratique de la religion musulmane ainsi qu'une appartenance au monde culturel mande, avec un transit plus ou moins affirmé au Jolof. C'est à partir du Niiling (espace culturel) où la majorité des migrants « wolof » islamisés ont été dirigés, qu'a débuté la formation de ce qui, au XIX^e siècle, portera le nom de Saalum Ceriñ par opposition à Saalum Ceddo espace plus à l'Ouest et qui, à l'origine, portait le nom de Mbey.

Même si l'ensemble des populations wolof et/ou wolofisées qui se sont fixées au Saalum oriental n'étaient pas toutes musulmanes au départ (les Ndaw et certaines branches *ceddo* des familles Njaay par exemple), l'Islam a été pour beaucoup d'entre elles, la religion pratiquée au moment de l'installation (cf., chap. : L'Islam au Saalum). Cependant, cette présence ancienne de l'Islam sur ces terres orientales du Saalum que nous étudions ne fait pas de celles-ci des territoires organisés et administrés par des gens se réclamant de la religion musulmane.

Aux sources de son émergence comme terre d'accueil, cet espace qui à ce moment avait une personnalité propre et différente des régions situées dans le Mbey, était un lieu où des populations parties d'horizon divers étaient venu se réfugier. Nous y retrouvons ainsi, aussi bien des *wolof* que des *Halpular'en* (cf. *infra*), autant de populations qui y cohabitaient avec les colonies de Mandeng établies depuis longtemps sur la rive nord de la

⁵⁰⁸ Entretiens avec Seriñ Tamsi en avril 2004 au village de Wanar

⁵⁰⁹ Selon A.B.Ba, les Ture sont arrivés au Saalum pendant le règne du deuxième Buur Saalum qui les a installés près de la capitale dans un village qu'ils ont appelé Maka, du nom de la ville Sainte des Musulmans, provoquant ainsi le courroux des Seereer, non convertis à l'époque. C'est à cause de ces contradictions qu'ils en furent chassés et qu'ils allèrent fonder le village de Passy Nguelax au Nord –est du Kajmoor.

gambie. C'est cela qui explique d'ailleurs le fait que, contrairement au Mbey qui est un espace assez homogène où l'élément *seereer* domine, la partie orientale du Saalum était, dès le début de sa constitution, une zone de brassage de populations. Même si les *Wolof* ont fini par y être numériquement plus importants, la présence des *Mandeng* et *Halpular'en* dont les *Pël*, y est aussi très ancienne.

b. Les Halpulaar'en

Par le terme *Halpulaar*, nous désignons toutes les populations, nomades ou sédentaires qui se réclament de la culture *pël*. Oumar Kane a fait le résumé de la trajectoire d'évolution des *Pël* dans tout l'espace Sahélo-Soudanais ainsi que dans celui de la Sénégambie⁵¹⁰. Nous ne revenons donc pas sur toutes les grandes questions concernant l'origine des *Pël* et qui ont fait l'objet de beaucoup de débats au sein de la communauté scientifique. Nous pouvons seulement retenir qu'au niveau du Saalum, les *Pël* apparaissent au moment même de l'émergence du royaume. La tradition relative à la prise du pouvoir politique par Mbegaan Nduur, le fondateur du Saalum met en scène à la fois Ilo, le *Pël* nomade et Ely bana, le Haalpulaar sédentaire. Cependant, les *Pël* étant des populations de nomades, il n'est pas exclu qu'il y'ait eu, bien avant cette époque, des installations de campements de *Pël* nomadisant du fait de conditions écologiques plus favorables que dans le Nord de la Sénégambie pendant une partie de l'année.

Ainsi, au niveau du Siñi par exemple, on ne peut pas dire que les *Pël* en ont été absents avant la fin du XV^e siècle, puisque les traditions des populations qui actuellement se disent toutes wolof, mentionnent à chaque fois la présence des *Pël* au moment de leur installation. Que ce soit au village de Banan dont le nom renvoie à un arbre dans la langue *pulaar* (ce qui suppose que ce sont les *Pël* qui l'ont ainsi nommé, nous en avons déjà parlé), que ce soit à Ngay, (qui en *pulaar* évoque l'action de monter) ou à Thiombi, village du Siñi aujourd'hui disparu, les traditions mentionnent toujours la présence de populations *pël*. Le Siñi, parce que faisant frontière avec le Jolof et en même temps contigüe au Ndukumaan, il est à peu près sûr, comme rapporté par nos informateurs que les *Pël* y avaient établi des campements depuis très longtemps. Les populations du Siñi ont de tout temps cohabité avec ces *Pël* descendus du Sud du Jolof et qui sont appelés *Pël Gedel/Gede*⁵¹¹. Ces *Pël* choisissaient parmi eux un chef (*Ardo*) pour les représenter. Pour recevoir le titre de *Ardo*, ce

⁵¹⁰ Kane O., *op.cit.*, 2004

⁵¹¹ Entretiens avec I. Kanji au village de Kolobaan , en novembre 2007.

dernier devait se présenter chez le *Jaraaf* (la famille Jaw) résidant au village de Ngay avec sept bœufs comme présent. C'est après seulement qu'il était confirmé comme représentant de toute la communauté Pël résidant dans les villages et campements du Siñi.⁵¹²

Du Siñi, jusqu'aux abords de la rive nord de la Gambie, les Pël se sont dispersés et installés soit à côté des habitations des wolof (comme dans le Ndukumaan⁵¹³), soit dans des campements comme ceux signalés dans la deuxième moitié du XVI^e siècle par A. Almada.

The King of Borsalo [Buur Saalum], whom we discussed in chapter 4, is the ruler under the North bank of the river [la Gambie] for many leagues, and he has kings under him who obey him and pay him tribute..... Along the river, on each bank, there are many villages of fulos who live in these parts after having left their own lands in search of the pasturage and water which they need for their animals”⁵¹⁴.

En l'absence de données précises sur leur arrivée dans cette partie du Saalum, on peut cependant retenir que la première moitié du XV^e siècle a dû être la période la plus tardive de leur installation, laquelle a du commencer beaucoup plus tôt. Les infiltrations d'éléments Pël n'ont pas manqué de se poursuivre ensuite, surtout au moment de la première grande migration des Pël *Wodabe* conduite par Dulo Demba et relatée par A. Donelha qui rapporte :

J'ai entendu dire par mon père, que Dieu le garde ! et par beaucoup d'anciens, et aussi par beaucoup de vieillards Fulos venus de Guiné dans cette île, que à l'époque où celle-ci fut découverte par António de Nolle, un Génois, sur ordre de l'infant Dom Henrique c'est-à-dire en 1460-l'année même où mourut l'infant – ou peu d'années avant, un roi des Fulos très belliqueux sortit de sa ville de Bucol, aussi importante que

⁵¹² Entretiens avec Seck E. H. J., au village de Bané à quelques kms de Kolobaan, en novembre 2007.

⁵¹³ La présence Pël est signalée au Saalum oriental, précisément dans le Ndukumaan. Le village de Saña, à quelques kilomètres au Nord de Kaffrine a, selon Mamadou Ndaw Sëën, sept cents (700) ans. Il n'a pas été fondé par un Pël, mais c'est parce que dans les environs, il y avait un Pël du nom de Ogo Mboyo Sylla (*sic*) qui faisait paître son troupeau que, progressivement, les populations sont venu s'installer pour cultiver du mil Saño à cause de la fertilité des terres.

⁵¹⁴ Almada A. A., *op .cit.*, p. 44

Futa il grossit encore son armée et décida de conquérir la plus grande partie de la Guiné. Il traversa le rio Sanaga dans des almadies et, pénétrant dans les terres des Jalofos [le Jolof], il eut avec eux des heurts et des escarmouches dont il sortit victorieux. Il envahit ensuite les royaumes des Mandingas [certainement le Ñani ou le Wulli] et, toujours victorieux, il arriva au grand rio de Gambea, à cent quarante lieues de la barre. Le voyant large et profond, ce roi Fulo, qui s'appelait Dulo Demba, le fit combler avec une grande quantité de pierres qu'y jetèrent les Fulos.⁵¹⁵

Nous n'avons pas une tradition précise parlant de cette migration et de ses conséquences dans ce qui, à la fin du siècle, a été structuré par Mbegaan Nduur. Cependant, il est très probable qu'il y eut infiltration et installation de populations pulaar dans le Saalum à partir des évènements du XV^e siècle. C'est ainsi qu'on retrouve, dans la tradition relatant la prise du pouvoir par Mbegaan, des protagonistes *halpulaar'en* dont Ilo Yaladi et Ely Bana Sall. Si pour Ilo, les traditions orales ne sont pas prolixes sur les raisons de sa présence⁵¹⁶, pour Ely Bana en revanche, elles mentionnent le fait que sa présence était liée à la volonté d'une bonne pratique de l'Islam, même si pour Siré Abbas Sow c'était surtout un réfugié politique qui était arrivé au Saalum, puisque, selon lui, Koli l'avait chassé du Fuuta où il était *Laam Tooro*⁵¹⁷. S'il nous est difficile, voire impossible de circonscrire la période approximative de la migration qui a amené les Pël Ururbe⁵¹⁸ (dont Ilo était le représentant) au

⁵¹⁵ Donelha A., *op.cit.*, p. 157-159

⁵¹⁶ On peut supposer quand même que sa culture pastoraliste n'est pas étrangère à sa présence, puisque dans le récit le mettant en situation avec Mbegaan, Farba Malick Saar note que quand ils [Ilo et Mbegaan] ont scellé le pacte, Ilo est allé faire ses pratiques magico-religieuses. A côté de la place où il faisait paître ses bœufs, il y avait un baobab qui sortait chaque nuit et un de ses bœufs quittait à chaque fois le troupeau pour aller manger les feuilles de l'arbre. Cette fois-ci, il attendit que l'arbre sorte entièrement de terre et il alla l'envelopper par ses deux bras en criant très fort : *Kawoon a ngi* et l'arbre ne put plus retourner sous terre. (Entretiens avec Farba Malick Saar à Kawoon en avril 2004).

⁵¹⁷ Soh S.A., *Chronique du Foûta Sénégalaïs*, Trad. M. Delafosse et H. Gaden. Paris, Leroux. 1913, p. 26. Selon l'auteur, Koli « fit la guerre au Lam Toro Ali, fils d'Eli, fils de Bana, fils de Birou, fils de Mbolu, fils d'Awkam, après qu'il eut chassé Eli-Bana vers la province de Saloum »

⁵¹⁸ Selon Siré M. Ndongo, les descendants de Ilo seraient des pël Ururbe du clan Bâ (Kesteloot, L., *op.cit.* p. 70). On peut formuler comme hypothèse de la présence de Ilo dans ce milieu, une infiltration de ces Pël venant du Ferlo sénégalaïs dont parle Omar Kane citant Paul Marty : « les Ururbe constituent l'une des plus grandes leyyi que l'on rencontre dans tout le monde peul. Les Pulli du Fuuta Jallon seraient les vestiges d'une première invasion des fulbe Ururbe qui remonte très avant dans la nuit du Moyen- Age. Les frères des Pulli subsistent

Saalum, nous pouvons dire cependant que celle conduite par Ely Bana a eu lieu dans le dernier quart du XV^e siècle, c'est-à-dire avant le mouvement qui a porté Teñella et son fils Koli vers l'Est et le Sud de la Sénégambie dans un premier temps. Nous nous fondons, entre autres, sur le fait que Sire A. Soh, dans son texte, relate la guerre entre le *Laam Tooro* Ali (fils d'Eli Bana) et Koli qui avait déjà chassé son père vers le Saalum où il mourut. La résistance de ce *Laam Tooro*, fils d'un ancien *Laam Tooro* battu et expulsé est aussi évoquée par O. Kane dans son analyse des conquêtes de Koli qui ont démarré vers 1512, après la mort de son père Teñella.

Selon la chronique de Siré A. Sow,

Une première attaque de Koli est repoussée avec pertes par Laam Tooro [Ali]... Il fut décidé [par Koli] de rentrer en pourparlers avec le chef du Tooro [Ali] tout en soudoyant son entourage comme cela a été fait lors de la guerre contre farmbaal. Laam Tooro [Ali] refusa toute négociation et voulut se fier aux armes pour contraindre Koli à la paix soit en le tuant, soit en le chassant du pays. Dix mois plus tard, Koli le fit assassiner traitrusement, annexa le Tooro et épousa sa fille Faayol Ali Eli Bana dont il eut deux filles, Lalla Faayol et Sira Faayol.⁵¹⁹

Sur la base de cette reconstitution, il faut placer la migration qui a mené Eli Bana (chassé du Fuuta par Teñella) et son fils au le Saalum, avant la fin du XV^e siècle, ce qui est conforme aux conclusions auxquelles est parvenu J. Boulègue dans son schéma de reconstitution de la chronologie du royaume du Saalum⁵²⁰.

Les Tukulér : une installation aux confins de l'espace territorialisé

Selon A.B.Ba, la « migration dirigée par Elibana a été numériquement importante....Cependant, il [Eli Bana] fut plutôt un chef de famille islamisateur [sic] qu'un véritable roi ».⁵²¹ Le conflit qui a opposé Ely Bana à Mbegaan Nduur s'est terminé par la

encore à l'heure actuelle, à l'état pur, dans le Ferlo sénégalais et dans tout le sud du Fuuta Tooro sous le nom de Fulbe Jeeri. »

⁵¹⁹ Capitaine Steff, cité par Kane O., *op.cit.*, p. 139

⁵²⁰ Boulègue J., « Contribution à la chronologie du royaume du Saloum », *BIFAN*, Série. B. n°3-4, 1966, pp. 660 – 661

⁵²¹ Ba A.B., *op.cit.*, p. 3

victoire du second et consacre la dispersion des *Halpulaar'en*, plus précisément les *Tukulér* à l'intérieur de ce qui fut le territoire du Saalum. On les retrouve ainsi dans le Saalum oriental installés dans des villages appelés « Jama »⁵²². Il faut dire qu'après leur défaite face à Mbegaan, les *Tukulér* n'ont fait que rejoindre une partie de leurs compagnons de route, puisque, comme souligné par A.B.BA,

*les compagnons d'Elibana, originaires du Dimar et du Toro, sont venus créer de multiples agglomérations connues sous le nom de Diama-Diama.....Leurs [celles des Tukulér] principales installations se trouvent à Diama (Rip) et Hodar (Saloum).».*⁵²³

Dans ses recherches, P. Pélassier a abouti à des conclusions qui recoupent cette lecture d'A.B. Ba.

Pour lui aussi,

*Depuis le méridien de Nioro-du-Rip, ou plus exactement l'axe routier N'Doffane-Nioro-frontière de Gambie, d'une part, jusqu'au Pakala-Mandakh, d'autre part, c'est-à-dire dans le canton de Medina-Sabakh, dans la partie orientale de celui de Nioro, dans la zone méridionale du Laghém oriental, l'immigration wolof récente s'est superposée à un ancien peuplement dispersé formé surtout de villages toucouleur et de quelques campements de Peul sédentarisés. Un certain nombre de ces villages sont probablement aussi anciens que les villages wolof du Pakala-Mandakh puisque celui qui est considéré comme la cellule-mère, Dabali, aurait été fondé par des vassaux d'Ely Bana, le premier bour Saloum d'origine toucouleur, que celui-ci aurait fait venir du Dimar ».*⁵²⁴

⁵²² Les villages dont les noms commencent par « Jama » et qui sont situés dans l'actuelle région de Kaffrine, vers la frontière avec la république de Gambie, font remonter leur fondation du temps d'Ely Bana. Ce sont les villages « jama –jama » tels que Jama Cewi et Jama Gaajo.

⁵²³ Ba A.B., *op.cit.*, p.3 et 12

⁵²⁴ Pélassier P., *op.cit.*, p. 478

Dabali, village situé le long du Bao Bolong, à quelques encablures du village de Kaba Koto⁵²⁵, est resté, jusqu'à présent, une localité habitée par des Tukulër. Un peu plus au Sud, de l'autre côté du Bao Bolong, se trouvent trouvent des villages fondés aussi par des Tukulër qui se disent tous originaires du Dimar. Ce sont des villages appelés aussi *Jama-Jama* où, jusqu'à présent des populations Tukulër qui, malgré le brassage avec d'autres populations, ont conservé leur identité linguistique, et se souviennent encore de leur lointaines terres de provenance qu'elles situent au Dimar, dans le Fuuta Tooro.⁵²⁶

On voit ainsi que très tôt, dès la prise du pouvoir politique par Mbegaan Nduur, les contours anthropologiques de l'espace nouvellement territorialisé étaient bien dessinés. Le nouveau pouvoir avait donc envoyé les populations vaincues (ici les Tukulër) à la périphérie du territoire sur lequel s'exerce son pouvoir politique et qui relèvait de son autorité ou de sa zone d'influence. D'abord installés à l'intérieur du Kajmoor (Dabali) et dans le Ndukumaan (Malem), les compagnons d'Ely Bana allaient ensuite essaimer dans l'extrême Est du Saalum. Les Tukulër de Jama Mbayan se souviennent s'être installés dans ce village après un séjour dans les environs du village de Maabo, tandis que selon V. Martin, C. Becker et M. Mbodji) dans

*la région (on lui donne également le nom de Bambuk) qui se trouve à l'extrême est du Saalum et qui forme la frontière avec le Ñani et la province du Kungel, on trouve beaucoup de village dont les ancêtres étaient tukulör et seraient les descendants d'Elibana Musa Sall, le chef qui fut chassé de Kahone et remplacé par Mbégan Nduur, le premier roi de la dynastie gelwaar.*⁵²⁷

⁵²⁵ Kaba Koto est un terme mandeng , ce qui fait penser à une ancienne localité fondée par ces mandeng installés le long de la rive nord de la gambie dans l'espace du Badibu (il faut signaler que toute cette zone du Kajmoor, avant l'extension du Jolof vers les rives de la gambie, relevait de l'influence culturelle mandeng et de l'autorité politique du Badibu, royaume mandeng. Cependant, avec la dispersion des Tukulër vaincus par Mbegaan Nduur, le village allait progressivement devenir une localité de Tukulër.

⁵²⁶ Entretiens avec un groupe de notables tukulör à Jama Mbayan en Janvier 2012

⁵²⁷ « Trois documents d'Ernest Noirot sur l'histoire des royaumes du Siin et du Saalum (Sénégal) », (Edités et commentés par Martin V., Becker C. et Mbodj M.) , *BIFAN*, T .42, Série B , n°1, 1980, p.51

Les Pël du Saalum

Au Saalum, la présence Pël s'est opérée par une migration et par infiltration pacifique. Contrairement aux populations Tukulér, Halpulaar 'en sédentaires dont l'identité musulmane est affirmée, la branche pël (dont la présence au Saalum est aussi ancienne du fait de son mode de vie nomade), se retrouve à l'intérieur de tout le du Saalum oriental. Ces Pël appartiennent essentiellement aux clans *Yalalbe*, *Wodabe*, *Jawbe* et *Ururbe*, que l'on retrouve aussi bien au Sahel que dans la vallée du sénégal. Déjà, au milieu du XV^e siècle, le passage des Pël *Wodabe*⁵²⁸ qui, quittant la vallée du fleuve sous la conduite de leur chef Dulo Demmba, avaient traversé le Ñaani (territoire frontalier avec le Saalum oriental), a dû laisser des éléments de la migration qui s'y seraient installés. D'autres groupes se sont dispersés à travers le Saalum, mais on peut dire que l'essentiel de ces groupes était arrivé dans le sillage des évènements consécutifs aux mouvements conduits par des chefs Pël dans la seconde moitié du XV^e et au cours de la première moitié du XVI^e siècle.

A cette étape de notre analyse, deux éléments apparaissent, à savoir que le Saalum a été une terre où s'est déroulé le prologue des conflits nés au Fuuta et que les dynamiques qui se sont affirmées au XVI^e siècle, trouvent leurs fondements au XV^e siècle, plus précisément de la seconde moitié de cette époque. En illustration, on peut prendre le cas des *Yalalbe* dont certains « prétendent descendre de Banel Tenguela, sœur de Koli Tenguela »⁵²⁹. Une déduction purement logique fait penser que tous ces groupes, *Wodabe*, *Ururbe* et *Yalalbe*, étaient des éléments pël qui se seraient fixés au Saalum au cours de ces grands déplacements de populations. Ils y ont constitué une minorité très vite absorbée par ceux que l'on désigne sous le nom de *Habobe*, c'est- à -dire : Pël du Saalum.

Se référant aux travaux de Cheikh Ba, à entre autres, son ouvrage intitulé *Les Peul du Sénégal*, (1986), Valy Faye souligne que les *Haaboobe*

vivent disséminés parmi les wolof et les Mandingues et s'identifient en groupes tels que Foulbe-Ndoucoumane autour de Kafrine et celui de Foulbe-Kouthia dans les arrondissements de Malème-Hodar et de

⁵²⁸ Dans sa thèse Omar Kane présente et explique l'itinéraire et l'évolution des composantes des différents clans Pëls : *wodabe*, *Yallalbe*, *Ururbe* etc...

⁵²⁹ Faye V., « La dynamique du peuplement dans les régions arachidières du Saloum : L'exemple du Saloum Oriental (Kaffrine) de 1891 à 1960 », Thèse de Doctorat de Troisième cycle, 1998-1999, UCAD, p.59

*Kounghel. L'ethnonyme Habobe leur aurait été donné par les Ndienguelbé du Djolof; il signifie « ceux du Saloum », « Kabori » en Peul, veut dire, Saloum.*⁵³⁰

S'il y a un rapport de superposition entre Haaboobe et Kabori, (ce dernier étant, nous l'avons dit, le terme par lequel le Pël nomme l'espace du Saalum), cela voudrait dire alors que l'élément géographique de l'identité de ces Pël renvoie à l'espace dans lequel ils se sont installés et non pas à leur appartenance à un lignage bien défini à l'intérieur des différentes familles Pël. C'est là, un peu, un autre fait qui montre que le Saalum en général, sa partie orientale en particulier, a été une terre de dilution et de reconstitution identaires. Il faut cependant signaler que pour O. Kane, *Haaboobe* renvoie plutôt aux Fulbe Jeeri

*qui seraient appelés Fulaabe ou Haaboobe au Bundu et en Casamance. Ils [ces Fulbe Jeeri] seraient arrivés au Fuuta Jallon plus de 200 ans avant la conquête de Koli, donc à la fin du XIII^e ou au début du XIV^e siècle (1300-1312).*⁵³¹

L'installation des *Haaboobe* au Saalum serait dans ce cas, plus ancienne et résulterait d'une infiltration à partir du Bundu. Au Saalum, ils ont conservé le nom de *Haaboobe* et leur ancienneté dans cet espace a certainement fait que les *Njengelbe*, leurs voisins Pël du Jolof, ont fini par assimiler *Haaboobe* et Pël habitant l'espace du Saalum. Tous les autres Pêls (*Wodabe, Ururbe, Yalalbe Jaawbe*) arrivés bien après, dans le cadre des déplacements de populations des XV^e et XVI^e siècles ont été assimilés aux *Haaboobe*, même si, une enquête minutieuse permet toujours de connaître le nom des groupes familiaux auxquels ils appartiennent. Ainsi, dans un entretien au village de Njaaw⁵³², nos informateurs, (la plupart de patronyme Siise) reconnaissent que le village a été fondé par des Pël, « des *Haaboobe* qui, au moment de l'arrivée des Siise, habitaient cet espace qui longe le Bao Bolong »⁵³³.

⁵³⁰ *Ibidem*

⁵³¹ Kane O., *op.cit.*, p. 88

⁵³² Quand, au XVII^e siècle, les musulmans ont commencé à avoir des droits fonciers octroyés par les souverains du Saalum, Madi Bakar Siise un marabout qui avait des relations avec le Buur Saalum Senghane Kewe, reçut sous forme de *lew* (droit foncier) les terres au Sud du Mandaax et à l'Ouest du Kajmor. Ce sont les terres du Pakala dont le chef, appelé Seriñ Pakala, résidait à Njaaw.

⁵³³ Entretiens avec I., Cissé (chef du village de Njaaw), Njaw, janvier 2012.

Pour eux, les Pël trouvés sur place sont désignés sous le nom de *Haaboobe*, mais si l'on se penche sur le nom du village (Njaaw), on ne peut s'empêcher de les rattacher aux Fulbe Jaawbe. Pour O. Kane,

*C'est probablement sous la dynastie du Termess que se sont formées les [sept] grandes leyyi entre lesquelles se répartissent tous les Fulbe : Njaaw, Ur, Njalaal, Mboda, Ngiril, Njengel, Lacce..... Njaaw regroupe l'ensemble des Jaawbe. C'est apparemment le plus nombreux des groupes peuls.*⁵³⁴

Plus loin O. Kane, parlant toujours des Jaawbe, mentionne leur division en deux grands groupes : les Jaawbe-Dalli et les Jaawbe-Jeeri. S'agissant des Jaawbe-Dalli, il fait remarquer que

*Une première tradition fait dériver le nom de clan de Jaawbe- Dalli, d'une localité du Hayre, appelée Dalli où ils avaient trouvé refuge auprès des Soninke du Gangara, après leur défaite contre les Wolarbe au Maasina. Leur ardo d'alors s'appelait Maka Mala Ndaw. Une seconde tradition lie leur nom à dalli (pluriel de dalol) terme utilisé pour désigner des rivières marécageuses, très poissonneuses et peuplées de crocodiles. Le fait qu'ils habitaient de préférence ces régions amphibiies en a fait les dépositaires des secrets de la pêche, bien avant les Subalbe qu'ils auraient initiés à cette activité*⁵³⁵.

Si nous insistons sur les Fulbe Jaawbe dont parle, entre autres O. Kane, c'est qu'on retrouve dans cet espace qui selon nos informateurs avait d'abord été habité par des Pël *Haaboobe*, des indices qui, mis en relation avec les éléments concernant les Jaawbe et soulignés par Kane, permettent de dire qu'en fait, ces *Haaboobe* étaient d'abord, des Pël Jaawbe.

-Non seulement nous avons la reproduction de Njaaw, (à l'origine de l'ethnonyme Jaawbe mais qui, au Saalum devient un toponyme).

⁵³⁴ Kane O., *op.cit.*, p. 81

⁵³⁵ Id., *Ibid.*, p. 83

- Le choix des lieux d'installation, (à côté des rives marécageuses du Bao Bolong, qui se rapproche des régions amphibiennes, zones d'évolution habituelle des Jaawbe-Dalli).

- Le nom des fondateurs du village⁵³⁶ (des Pël avec le patronyme Ndaw, nom que portait le chef des Jaawbe-Dalli dans la première tradition recueillie par O. Kane). Beaucoup d'éléments mentionnés par O. Kane dans sa présentation des Fulbe Jaawbe se retrouvent dans les informations que nous avons recueillies.

Sans être absolument formelle, il nous semble qu'on est ici en présence d'un groupe de populations (les Pël Jaawbe) arrivées dans un espace sur lequel elles ont inscrit leurs éléments identitaires (toponymie, patronyme, environnement choisi à l'identique de la région de provenance) mais qui progressivement ont fini par être identifiées et s'identifient elles-mêmes en référence à leur terre d'accueil. Les migrations Pël au Saalum, effectuées pour l'essentiel par infiltration pacifique, auraient ainsi donné le groupe des *Haaboobe*. Contrairement aux nombreux groupes Pël répertoriés en Sénégambie, ces derniers ne représentent pas une catégorie spécifique, mais ils seraient plutôt un groupe issu des différentes familles Pël avec comme références identitaires communes non pas seulement la langue Pulaar, mais encore leur espace d'accueil et d'évolution qu'est le Saalum. Là, ils auraient entamé un processus de territorialisation que Mbegaan Nduur a fait échouer. On constate qu'après avoir été écartés par Mbegaan, les Halpulaar'en n'ont plus joué un rôle important dans l'évolution politique du Saalum jusqu'au milieu du XIX^e siècle.

⁵³⁶ Jacques Faye signale que « les Pël (les Ka (ou Jalo), les Ndaw, les Ba, et les Sow) dont l'arrivée dans cette zone est aussi ancienne que celle des sose et des serer ...[étaient] des éleveurs [et] se déplaçaient beaucoup, mais on constate que les villages qu'ils ont créés ne sont jamais éloignés du Bao-Bolon ou du Bas-fond qui, partant de Jama-cewi, passe par Sonkorong et Kaymor pour rejoindre le Bao-Bolon.... Les Ndaw ont fondé et habité Njaw Bambali, Mbolop, Kër Jibi et Joïli ». *[Op.cit. P.63]*

Deuxième partie :

**Du XVI^e au milieu du XIX^e siècle, émergence et
évolution du royaume**

Généralités :

A cette phase de nos reconstitutions, il apparaît, en filigrane, que depuis le milieu du XV^e siècle, toute la région centre de la Sénégambie (comprise comme un espace géographique situé entre les fleuves sénégal et gambie) a été en proie à des bouleversements.⁵³⁷ Les perturbations dans les régions nord (autour du fleuve sénégal) et sud (autour de la gambie) qui ont eu pour conséquences le départ d'un grand nombre de populations, se sont répercutées dans ce qui allait constituer le Saalum et qui, jusque là, participait peut-être de la mouvance des entités politiques mises en place depuis deux ou trois siècles au paravant, sans s'y être réellement insérée⁵³⁸. Les populations qui y étaient présentes (Seereer, Wolof, Soose, Halpulaar'en), venues d'horizons divers, n'étaient pas encore politiquement organisées. Certaines se trouvaient à l'intérieur d'unités territoriales autonomes les unes par rapport aux autres. C'était le cas du Mbey, du Joñik et du Siñi. Il semble en avoir été de même autour de Kacot, de Mandaax et de Kajmoor.

Les populations de ces dites unités territoriales venaient aussi bien du Nord que du Sud de la Sénégambie. Elles s'étaient jusque là, contentées de s'organiser autour de petites unités

⁵³⁷ Il y a eu, vers 1460, la grande migration des Pël dirigée par Dulo demba (cf., Niane D. T., *Histoire des Mandingues : le royaume du Gabou*, Karthala, Association ARSAN, Paris, 1989, P 55) suivie de celle de Koli Teñella au XVI^e siècle, (cf., Kane O., *op.cit.*, 2004)

⁵³⁸ Le territoire du *Saalum* ne semble pas avoir été sous la domination directe du Grand *Jolof* puisqu'au moment de la fondation dudit royaume, le déclin du *Jolof* avait déjà commencé. Il est possible cependant qu'une partie des terres qui, plus tard a été structurée autour des « *Buur-Saalum* » pour devenir l'espace *saalum saalum*, ait participé de la mouvance politique de la fédération du *Jolof* au moment de son expansion. Il s'agit notamment de la partie orientale du *Saalum* et de la zone qui actuellement se trouve en territoire gambien et que les colons anglais désignaient sous les noms de *Upper* et *Lower Saalum*. Les communautés localisées au sein des unités territoriales du Bas-Saloum (*Joñik* et *Mbey* ou *Këllu Kawoon*) évoluaient certainement, comme nous l'avons suggéré plus haut, dans le réseau des *Mandeng* de l'Ouest.

territoriales qui étaient constituées de villages habités par ceux que H. Gravrand appelle *Seereer Cosaan*. Ces originaires du *Fuuta* y vivaient en compagnie des *Mandeng /Soose* qui n'avaient pas encore pris le pouvoir politique, à l'exception du Sine dont les *Gelwaar* s'étaient déjà rendus maîtres. Plus à l'Est, dans la zone sous l'influence du Jolof, des Wolof s'étaient installés, par petites vagues, dans des villages éloignés les uns des autres et dont ils n'étaient pas les fondateurs. C'est ce qui explique le fait que les noms de la plupart de ces villages comme *Kajmoor* (actuel *Kaymor*), *Mandaax*, etc. n'ont pas, de prime abord, une consonance *wolof*. Ce sont les territoires de ces unités qui ont servi de cadre au royaume du Saalum.

L'émergence du *Saalum* en tant qu'entité politique daterait, selon les sources, de la fin du XV^e siècle. La formation du Saalum a été l'œuvre d'un certain Mbegaan Nduur et les nombreuses traditions relatant son avènement mentionnent toujours, comme premier acte de son œuvre, son affrontement avec le Marabout toucouleur Aly Eli Bana Sall, voire Ely Bana lui-même⁵³⁹. En l'absence de sources écrites faisant référence de manière plus précise à la période durant laquelle aurait vécu Mbegaan Nduur, c'est l'examen et l'analyse comparée des sources internes au Saalum même et celles des régions voisines qui peuvent être d'un apport considérable pour comprendre le contexte et reconstituer la trame d'évolution empruntée par la nouvelle entité.

Dans un texte intitulé « Contribution à la chronologie du Saloum », Jean Boulègue, tentant de faire une vérification de la chronologie des règnes, en est arrivé à la conclusion selon laquelle, la chronologie traditionnelle du *Saalum*, celle généralement admise par la plupart des sources orales, peut être très bien confirmée par les recoupements qu'il en a fait avec les sources orales des royaumes voisins et certaines mentions trouvées dans les relations de voyages de certains Européens⁵⁴⁰. En fait, pour lui, les dates (1494-1514)

⁵³⁹ Selon Abdou Boury Ba, « La migration dirigée par Eli Bana a été numériquement importante ; elle résulte de la défaite infligée par le conquérant Koli Tengela au père d'Eli Bana. En effet, le fondateur de la dynastie dénianké au Fouta, Koli, avait tué Eli Bana au cours de sa conquête. Son fils, Ali Eli Bana, que les traditions du Saloum appellent couramment Eli Bana, fut obligé d'émigrer, et vint avec tous ses fidèles au Saloum pour y retrouver[fonder] un royaume. Eli Bana commanda aux Sereer et tenta de les islamiser, mais en vain ». (cf. Ba A. B. *op.cit.*, p.3

⁵⁴⁰ Boulègue J., « Contribution à la chronologie du royaume du Saloum » *BIFAN*, série B,T.XXVIII, n°3, 1966, p.659. Pour vérifier l'exactitude et la cohérence de la chronologie des règnes des souverains du Saalum, J. Boulègue a travaillé sur la liste donnée par Félix Brigaud dans son *Histoire traditionnelle du Sénégal* ainsi que sur celle présentée par Abdou Bouri Bâ dans son *Essai sur l'histoire du Saloum et du Rip*. Il les a confrontées

attribuées par les sources orales au règne de Mbegaan Nduur, seraient assez proches de la réalité, d'autant plus que, même si ce n'est pas de manière directe, les sources du Fuuta, en particulier Siré Abbas Sow dans sa « Chronique du Fouta sénégalais », relate l'affrontement ayant opposé Mbegaan et Eli Bana à Kawoon. Parlant des conquêtes de Koli au Fuuta Tooro, la même source note que

Durant la même période, il [Koli] fit la guerre au Lam-toro Ali fils de Eli fils de Bana fils de Biom fils de Mbolu fils d'Awkam, après qu'il eut chassé Eli - Bana vers la province du Saloum ; Eli Bana y mourut d'une piqûre de serpent au village de Kahon et alors sa famille revint sur le territoire du Futa du Toro, les uns allant à Gede et les autres se dispersant à travers les territoires du Futa du Toro ; c'est après cela que Koli fit la guerre à Ali-Eli-Bana, jusqu'à ce que le Toro se fut soumis à son commandement et à son autorité.⁵⁴¹

Sur cette base, puisque l'action de Teñella, et plus tard celle de son fils Koli, sont situées entre la fin du XV^e siècle et le milieu du XVI^e siècle, (si on se fie aux recoupements effectués par Teixeira Da Mota)⁵⁴², la genèse du Royaume du Saalum et le

avec des informations trouvées dans les sources européennes dont Pinet Laprade (« Notice sur les sérères », *Annuaire du Sénégal*, 1865), Golberry (*Fragments d'un voyage en Afrique*, 1802), Francis Moore (*Travel into the inland part of Africa*, 1738) et celles fournies par les écrits d'e Alvares d'Almada, (*Tratado breve dos rios de Guiné*, Lisbonne, 1916).

⁵⁴¹ Siré Abbas Soh, 1913, p.26. Il y a une sorte d'amalgame entre Eli Bana et son fils Ali Eli Bana. C'est probablement Eli Bana qui est allé au Saalum, puisque les sources orales que nous avons nous même recueillies parlent clairement de lui. Farba Malick Sarr (village de Kahoon avril 2004), El hadj Diouf (village de thiakalar, novembre 2007), comme Siré Abbas Soh lui-même le citent nommément. C'est après la mort d'Eli Bana au Saalum que sa famille s'est dispersée et certains de ses fils, dont Ali, sont retournés au Fuuta. C'est lui que Koli a tué quand il s'est établi au Fuuta où il a aussi affronté les différentes familles dirigeantes dont le Fara Walalde qui selon S. A. Soh « [était] Salum-Fara » et le Lam Toro. (La mention du Salum-Fara nous amène à formuler l'hypothèse selon laquelle au cours de la remontée de Ali fils de Eli Bana vers le Fuuta, il y'avait un dignitaire Saalum Saalum. Portait-il le titre mentionné ? [Le terme Saalum , nom d'un territoire, n'existe pas encore] ou est-ce la tradition qui a fait, à posteriori, l'assimilation ?

⁵⁴² Dans son article sur la chronologie du royaume du Saloum, J. Boulègue note que « La chronique du Fouta, en plaçant Eli Bana à l'époque de Koli Tenguéla permet une datation approximative grâce à des recoupements concernant ce dernier ». Il cite ainsi Texeira Da Mota qui, dans une étude intitulée « Nota sobre a historia dos

règne de Mbegaan peuvent, raisonnablement être cadrés dans la fourchette chronologique allant de la fin du XV^e siècle, aux premières années du XVI^e siècle. Il faut cependant revoir la lecture des évènements concernant la migration de Koli que fait Texeira Da Mota et à laquelle semble se rallier J. Boulègue. Celle-ci pose un problème de chronologie. Selon ce canevas, la présence d’Eli Bana au Saalum (XV^e siècle) est antérieure à l’avènement de Koli au Fuuta puisqu’il est bien mentionné dans la chronique de Siré Abbas Soh que c’est le Laam Tooro Ali fils d’Eli Bana que Koli a tué⁵⁴³.

Omar Kane dans son analyse de la conquête du Fuuta par les *Denyanke* retrace l’itinéraire suivi par Koli depuis sa remontée à partir du Bajaar en Sénégambie méridionale. Pour lui, « Le roi qu’il a combattu, le *Maad Saalum* et épousé sa fille Mboose, est une preuve que le royaume du Saalum existait déjà »⁵⁴⁴. Il poursuit et précise en citant le capitaine Steff, que « Koli fit assassiner traitrusement Laam Tooro, annexa le Tooro et épousa la fille de Laam Tooro Faayol Ali Eli Bana, dont il eut deux filles... Après la mort de Ali Eli Bana, Koli était devenu le maître incontesté du Fuuta »⁵⁴⁵. Koli Teñella est donc bien le contemporain de Mbegaan Nduur, même si les traces du passage du premier au Saalum sont très fugaces et se retrouvent au détour de bribes de phrases qui ne nomment pas le souverain de ce nouvel espace. Koli entreprit, au Nord-est de l’ancienne puissance politique du *Grand Jolof*, la structuration de l’espace qui devint le Fuuta Tooro de la dynastie *Denyanke*, au moment même où Mbegaan Nduur entame la structuration de la partie située au Sud et à l’Ouest de la même entité, c'est-à-dire le *Grand Jolof*.

fulos » a montré que, d’après des passages de Barros et Alvares d’Almada, Tenguéla, père de Koli s’était dirigé vers la Casamance et la Guinée d’où il avait été repoussé à la fin du XV^e siècle. C’est ensuite qu’eurent lieu la conquête et l’installation de Koli au Fuuta. Ces faits rapportés par la chronique nous indiquent aussi que Teñela se sépara de Koli à l’entrée du Fuuta pour se diriger vers l’Est, vers la région de Diarra. Ainsi, « la conquête du Fouta par Koli est donc bien à situer au début du XVI^e siècle et c'est au commencement de ce siècle, voire les dernières années du XV^e, que Koli chasse Eli Bana vers le Saloum ». (cf. Boulègue J., op.cit. , 1966, p. 661)

⁵⁴³ Siré Abbas rapporte que c'est après avoir chassé Eli Bana au Saalum que Koli tua son fils.

⁵⁴⁴ Kane O., *op.cit.* , 2004, p.

⁵⁴⁵ *Ibidem*. Nous penchons pour le schéma que voici: Koli entre au Fuuta et en chasse Eli Bana . Celui-ci se réfugie au Saalum et tente la constitution d'un Etat. Il y affronte Mbegaan qui triomphe. Dans ce cas, Koli et Mbegaan ont tous combattu Eli Bana.

En fait, le fondateur du Saalum, de la même façon que Koli Teñella dans la moyenne vallée du sénégal, semble avoir été ici une des grandes figures politiques marquantes de la fin du XV^e et du début du XVI^e siècle. L'analyse des évènements de cette fin de siècle dans l'espace sénégambien permet de comprendre la position de leader acquise par Mbegaan Nduur.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Chapitre I: Contexte régional de l'avènement de Mbegaan

L'émergence du Jolof comme principale puissance de cette région à partir du XIV^e siècle est à lier à l'affaiblissement progressif de l'empire du Mali⁵⁴⁶. Au cours de la première moitié du XV^e siècle, le Jolof avait entamé une politique de contrôle des régions situées au Sud de son territoire.⁵⁴⁷. Selon Omar Kane, les nombreux mouvements de populations notés en Sénégambie pendant cette période, sont à mettre en relation avec cet expansionnisme du Jolof⁵⁴⁸. Abdoulaye Bathily signale que « ces déplacements sont liés aux guerres et aux troubles sociaux qui affectèrent la moyenne vallée à la suite de l'expansion du Jolof aux XIV^e –XV^e siècles puis la mise en place de nouvelles vagues d'immigrés peuls entre la fin du XV^e et le début du XVI^e siècle »⁵⁴⁹.

Au plan interne, la politique expansionniste des *Buurba* eut comme conséquence une dispute autour du pouvoir politique. Dès cette seconde moitié du XV^e siècle, le Jolof fut alors en proie à des difficultés, ce qui créa une certaine instabilité au niveau de son pouvoir central. L'éclatement du *Grand Jolof* au XVI^e siècle a focalisé l'attention des sources orales, très prolixes en récits et anecdotes sur les évènements de cette période. Époque de la

⁵⁴⁶ A côté des études de Eunice Charles (*Precolonial Senegal: the Jolof Kingdom 1800 to 1890*, Boston, African Studies Center; XII-163 p. African Research Studies, n° 12. (Thèse éditée en 1977).....) et Victoria Bomba (« Traditions about Ndiadiane Ndiaye, first Buurba Djolof », *BIFAN*. T.39, N° 1, Ser. B, janvier 1977), nous sommes surtout reportée à la thèse de Jean Boulègue, *op.cit.*, 1987

⁵⁴⁷ Dans sa description de la Serra Leoa , Donelha note « qu'il y eut, peu avant ou à l'époque même de la découverte de cette île, qui eut lieu en l'an 1460, (comprendre l'île de Santiago au Cap Vert), un roi de la lignée des Jonais si ambitieux et si belliqueux que, dès qu'il se vit roi des Jalofos, il décida d'accroître la renommée de son royaume et chercha une occasion pour faire la guerre aux rois voisins »(cf. Donelha A., *op.cit.* , p. 131

⁵⁴⁸Le mouvement de Koli et celui de son père Teñella sont tous consécutifs à des évènements politiques dont l'expansion du Jolof vers 1455-1460 et celle Songhoy sous le règne d'Askia Mohamed, le tout conjugué avec la réaction du Mali.

⁵⁴⁹ Bathily, A., *Les portes de l'or...L'harmattan*, 1989, p. 121

grande migration des *Pël* de Koli Teñella et de la dislocation du *Grand Jolof*, le XVI^e siècle semble ainsi être une période de césure dans l'évolution de la Sénégambie où on note une profonde dynamique de restructuration⁵⁵⁰. Il est riche en évènements marquants qui, cependant, ne peuvent être bien compris que mis en rapport avec des faits qui se sont passés au XV^e siècle et dont la portée a affecté une bonne partie de cet espace. C'est d'ailleurs ce qui nous permet de tenter, grâce à des informations véhiculées de manière éparses et non structurée par les sources orales, un nouvel éclairage en considérant le XV^e siècle comme une période charnière dans l'histoire des sociétés sénégambiennes, puisqu'on ne peut pas comprendre les changements qui les ont affectés au XVI^e siècle, si on ne se réfère pas à l'époque qui les a préparés, à savoir le XV^e siècle.

Dans *Le Grand Jolof*, Jean Boulègue a senti l'importance de cette période du XV^e siècle dans les évènements qui ont bouleversé la région dans la première moitié du XVI^e siècle. C'est sur la base des textes de Joao de Barros, Alvise Da Mosto et André Donelha⁵⁵¹ qu'il a tenté de mettre en lumière les évènements de la deuxième moitié du XV^e siècle dans l'espace politique du *Grand Jolof*. Ainsi, il évoque non seulement l'épisode de la conquête du Nammandiru⁵⁵² qui consacre l'élargissement de l'espace politique du Jolof et sa mainmise sur les formations Mandeng de la rive nord de la Gambie, mais encore celle des démêlés de *Bummi jeleen*⁵⁵³ avec le pouvoir central, prélude des secousses qui, au XVI^e

⁵⁵⁰ En dehors de l'émettement de l'espace wolof, consécutif à l'éclatement du Grand Jolof, il y a structuration et émergence de deux nouveaux pôles d'espaces politiques en Sénégambie : Au Nord celui du Grand Fulo (l'empire Pël des Denyanke), au Sud, le royaume du Saalum.

⁵⁵¹ Le récit de A. Donelha, basé sur les sources orales, date du XVII^e siècle, mais d'après Da Mota, contient des informations antérieures à cette époque.

⁵⁵² Nammandiru (le Njarmew selon toute probabilité), qui signifierait « Pays de l'abondance », du fait de la richesse de la contrée, s'étendait (d'après les notes ethno-sociologiques du cahier n°61 du fonds Gaden de l'IFAN) dans le pays de Woul qui, « plus grand que le Ouli actuel, s'étendait jusqu'à la Falémé et au Nord empiétait sur le Ferlo ». Dans le cahier n°1, le capitaine Steff localise le Nammandiru à mi chemin entre le Fuuta et le Jolof actuel. Cheikh Moussa Kamara le situe aussi entre le Jolof et le Fuuta (fonds Gaden, cahier n° 1, IFAN).

⁵⁵³ *Bummi Jeleen* était un prince Wolof du XV^e siècle, qui, évincé du pouvoir suite à une guerre civile, partit au Portugal demander l'aide du souverain de ce pays pour accéder au trône du Jolof. Il se convertit à la religion chrétienne lors d'une cérémonie qui eut lieu en 1488. Cette date nous donne un repère chronologique solide en ce qui concerne les troubles causés par une succession difficile dans le Jolof du XV^e siècle. (Les textes se

siècle, ébranlèrent la cohésion du grand royaume. Une lecture critique et très serrée des textes à sa disposition ainsi qu'une interprétation des sources orales lui ont permis d'avancer des hypothèses, non seulement sur le Jolof dans sa politique expansionniste, mais encore de voir au XV^e siècle déjà, les signes avant coureurs du temps des troubles concomitant, et en partie consécutifs au commerce atlantique.

Cependant, une relecture de ces différentes sources, avec un éclairage à partir des informations relatives aux familles maternelles des souverains dans leurs relations avec les autres familles dirigeantes des Etats voisins, permet une meilleure compréhension de cette séquence du XV^e siècle dans l'histoire politique du Jolof⁵⁵⁴. En effet, si les traditions orales sont très prolixes en ce qui concerne l'émergence du *Grand Jolof* comme entité politique organisée par Njajaan Njaay, ainsi que sur son éclatement, elles sont très lacunaires pour les périodes de son expansion spatiale et dans son fonctionnement quotidien. C'est là une particularité de la tradition orale qui, pour l'harmonie de son discours, se focalise sur les évènements considérés comme majeurs. Il faut alors aller au delà des informations formalisées qu'elle donne et tenter une compréhension beaucoup plus approfondie de la société en faisant une incursion aussi bien dans le champ des anthropologues que dans celui des linguistes et des sociologues. En un mot il faut une bonne immersion dans la société concernée. En somme, ce n'est pas « La Tradition Orale », qu'il faut invoquer, mais ce sont toutes les sources internes et externes de la société wolof dont celles véhiculées par ses voisins qu'il faut scruter, pour mieux appréhender et comprendre ces périodes reculées mais surtout troublées de l'histoire de la Sénégambie.

rappor tant à l'épisode de Bummi Jélène ont été traduits et publiés par José Gonsalves dans le *Bulletin de l'IFAN*, série B. T. XXX, n° 3, 1968, p. 822-846).

⁵⁵⁴ Il faut reconnaître que la tâche de J. Boulègue n'a pas été facilitée par l'indigence de la documentation, notamment les sources orales. Il est en effet très difficile de recueillir des informations précises sur des périodes aussi reculées, raison pour laquelle, comme il le dit, les sources orales n'en « ont conservé qu'un écho affaibli (Boulègue J., *op.cit.*, ,p.145). Cependant, le peu d'informations livrées par les sources portugaises lui ont permis de poser des hypothèses qui, corroborées par d'autres sources, apportent les éclairages nécessaires pour une meilleure compréhension de l'histoire de cette période. Il se pose ici, la problématique de l'histoire de la mémoire. Comment reconstituer des faits dont la mémoire ne se souvient plus ou ne veut plus se souvenir ?

1. L'expansion du Grand Jolof dans la première moitié du XV^e siècle.

De manière générale, on admet que l'expansion du *Grand Jolof* vers les rives de la Gambie s'est faite dans le courant du XV^e siècle. Ainsi, pour Jean Boulègue, la Gambie « était bordée dans sa rive nord par cinq royaumes tributaires du Jolof au XV^e siècle : le Nomi, le Badibu, le Saalum, le Ñani et le Wuli »⁵⁵⁵. S'il est clair que le contrôle de l'ensemble de la rive nord ne s'est pas fait en un seul moment et a dû être étalé dans le temps la période et le contexte au cours desquels il s'est opéré restent encore obscurs.

Si Omar Kane, se basant sur Da Mosto⁵⁵⁶ et A. Donelha, attribue à Cukuli Njiglaan (troisième successeur de Njajaan Njaay) les conquêtes du Fuuta, du Namandiru ou Njarmeew et du Saalum qu'il situe au milieu du XV^e siècle⁵⁵⁷, Jean Boulègue pense, quant à lui, qu'il est chronologiquement impossible que Cukuli Njiglaan soit le Zucholin de Da Mosto. La raison est que si l'on suit la liste dynastique du Jolof, quatre règnes (donc au moins trois générations d'après lui) séparent Cukuli Njiglaan de Biram Kumba Kane, contemporain de *Bummi Jeleen* qui est allé au Portugal en 1488. S'appuyant sur le récit de Donelha, il pense que le Zucholin de Da Mosto serait plutôt Cukuli Mbooj, *Brak* du Waalo, grand oncle de *Bummi jelen* (selon Yoro Jaw) et qui, à la suite de la guerre civile qui a éclaté au Jolof après la mort du conquérant du Namandiru, assura la charge de *Buurba*⁵⁵⁸.

Cette hypothèse peut, dans un certain sens, être corroborée par des données de la tradition orale si l'on retient le fait que, selon elle, Cukuli Mbooj et *Bummi Jeleen* sont du même matrilignage, en l'occurrence celui des *Loogar* du Waalo. Comme l'a bien vu J. Boulègue, il semble y avoir eu, à l'époque, dans cet espace, un conflit entre droit patrilineaire et droit matrilineaire. A. Donelha le rapporte clairement dans sa relation tandis que la tradition orale, même si elle ne le dit pas, à travers les bribes d'informations qu'elle donne sur un

⁵⁵⁵ Boulègue J., *op.cit.*, 1987, p. 133. Cette idée relève plus de déductions que de l'analyse de documents historiques consistants.

⁵⁵⁶ Parlant du *Buurba* qui régnait en 1455 et dont il avait entendu parler à la cour de Damel, Da Mosto rapporte qu'il s'appelait Zucholin. O. Kane pense qu'il s'agit du Cukuli, quatrième *Buurba* de la liste dynastique du Jolof. Les renseignements que donne Donelha qui situe la conquête du Njarmeew en 1460 ont emmené O. Kane à dire que c'est Cukuli Njiklaan qui en est l'auteur.

⁵⁵⁷ Kane O., *op.cit.*, 1986, p. 64

⁵⁵⁸ Boulègue J., *op.cit.*, 1987, p. 148- 149

Buurba qui semble avoir marqué son époque, le laisse entrevoir. En fait, l'analyse des renseignements donnés par A. Donelha montre que la relation qu'il fait des évènements survenus dans l'espace wolof, au cours la première moitié du XV^e siècle, est consécutive à une lutte pour la consolidation du pouvoir (les souverains s'appuyant sur leur matriline) et l'agrandissement du royaume:

Jadis [dit-il], tous les rois des Jalofo, bien qu'ils portassent divers noms, s'appelaient Jonais ... Il y eut, peu avant ou à l'époque même de la découverte de cette île⁵⁵⁹, qui eut lieu en 1460, un roi de la lignée des Jonais si ambitieux et si belliqueux que, dès qu'il se vit roi des Jalofo, il décida d'accroître la renommée de son royaume et chercha une occasion pour faire la guerre aux rois voisins... La première guerre qu'entreprit ce roi Jonai fut contre Borlubo, roi de Gérimeo, royaume qui confine à celui des Jalofo. Durant cette guerre, les Jalofo eurent avec les Geremeos beaucoup d'escarmouches, de heurts et de batailles, au cours desquels il y eut un grand nombre de morts des deux côtés. Finalement, les deux rois se livrèrent une bataille rangée face à face, où il se fit un grand carnage, car les deux rois étaient de vaillants capitaines. Mais Borlubo ayant été tué d'un coup de sagaie, les Jalofo remportèrent la victoire et, en peu de temps, ils conquirent tout le royaume de Geremeo⁵⁶⁰.

Si, de prime abord, il peut paraître difficile d'identifier ce souverain du Jolof qui eut à combattre et soumettre les territoires situés dans la partie orientale de l'empire du Jolof au courant de la première moitié du XV^e siècle, il suffit de convoquer la tradition orale pour au moins avoir une orientation. Dans un entretien avec Sakoki Gise, un griot du Jolof, nous apprenons que le seul souverain du Jolof auquel on se réfère en utilisant le terme *Jonai* qui renvoie à son *XEET*⁵⁶¹ est Biram Njeme Eler. Selon lui, c'est Biram Njeme Eler le *Jonai* qui

⁵⁵⁹ Il s'agit de l'île de Santiago

⁵⁶⁰ Donelha A., *Description de la serra Leoa et dos Rios de guine du Cabo verde (1625)* Junta de investigações científicas do Ultramar. Centro de estudos de cartografia antigua. Lisboa 1977, p.131

⁵⁶¹ Contrairement à ce qu'a écrit Da Mota dans son commentaire de l'ouvrage de A. Donelha, le terme *Jonai* ne renvoie pas au patronyme Ndiaye mais bien à un matriline. « Xeet » c'est le matriline dans la société

est à la base de l'élargissement du pouvoir du Jolof C'est aussi lui qui est à l'origine de l'abandon de la première capitale et qui en a fondé une nouvelle, en l'occurrence Cëng⁵⁶². En effet, aucun des souverains du Jolof n'est cité avec la mention explicite de son matrilignage. La famille maternelle *Jonaï* est originaire du Bawol⁵⁶³ et cela peut aussi être un indice important si l'on sait que la relation d'A. Donelha mentionne Lambaay (capitale des *Teeñ* du Bawol) comme une résidence du souverain *Jonaï*. Cet élargissement territorial n'était pas seulement dicté par des impératifs de conquête, mais comportait aussi des préoccupations économiques. En effet, une autre information que l'on peut tirer de la « Geste » de Biram Njeme Eler, c'est l'épithète de « roi commerçant » qui est accolé à son nom. On l'appelle aussi Biram Njeme Eler *Jegg ba ca Manjaxar*⁵⁶⁴, c'est-à-dire celui qui a eu à impliquer l'état du Jolof dans les échanges qui avaient cours à Manjaxar^{564bis}.

wolof. On se rapportera entre autre, à Gaden, H. *Légendes et coutumes Sénégalaïses : les cahiers de Yoro Diaw*, Paris, Leroux (extrait de la *Revue d'ethnographie et de Sociologie*), 3, 1912 et à l'ouvrage de Diop, A.B. *La Société Wolof : tradition et Changement*, 1981,

⁵⁶² Sakoki Gise est un griot, fin connaisseur de l'histoire du Jolof. L'entretien a eu lieu le 1^{er} Mai 2003 à Dakar. L'expression qu'il utilise « *Biram Njeme Eler moo yaatal nguurgi, joge Njayeen Sabuur dem sanc Cëng* » n'exprime pas un élargissement de la base du pouvoir, mais renvoie à un élargissement de l'espace sur lequel il s'exerçait. Le choix de Cëng, localité dans le Sud du Jolof comme nouvelle capitale, traduit une volonté de se rapprocher des régions et territoire conquis et à conquérir en direction du Sud, vers la Gambie.

⁵⁶³ Le Bawol a dû, très tôt, relever de la mouvance du Jolof. En effet, les familles maternelles des premiers *Buurba* venaient pratiquement toutes du Bawol. Selon Mamur Bâ, un de nos informateurs, Cukuli Njiklaan et Leyti Cukuli sont de la famille maternelle *Waaliñ* (originaire du Bawol), tandis que Jeleen Mbay Leyti , Biram Njeme Eler et Tasse Daguleen sont tous *Jonaï*. En somme, cinq des neuf premiers *Buurba* de la liste dynastique ont des relations avec le Bawol par leur lignée maternelle.

⁵⁶⁴ Deux de mes informateurs, à savoir Seth Kamara (Banjul, août 2003) et Sakoki Gise (Dakar, mai 2003) parlant de Biram Njeme Eler, l'identifient par son matrilignage (*Jonaï*) ou son surnom de « *Jegg* », terme qui dans la langue wolof renvoie au statut de caravanier (celui qui s'adonne à un commerce). Biram Njeme Eler était donc le « *jegg de Manjaxar* », c'est à dire un souverain qui a institutionalisé l'envoi des caravans vers Manjaxar.

^{564bis} Manjaxar est une localité qui se trouve non loin de la rive nord de la Gambie, et qui relève actuellement de l'Etat gambie.

Il ne s'agit certainement pas d'un souverain se livrant au commerce lui-même, mais d'un *Buurba* qui a mis le cadre permettant les échanges entre les Jolof-Jolof et les Portugais alors présents sur la Gambie. On dirait aujourd'hui, celui qui a réalisé un cadre juridique attrayant. C'est le lieu de signaler que Manjaxar a abrité, jusqu'au XVII^e siècle, au moins, un marché hebdomadaire qui s'y tenait tous les Lundi. Richard Jobson, lors de sa remontée du cours de la Gambie en 1620, l'a visité et en parle en ces termes :

*While we were in the River, at a place called Mangegar, against which we had occasion to ride with ours hip, both up and downe, in the open fields, about a mile distance from any housing, is every Monday a market kept ; which is in the middle of the weeke, unto which would come great resort of people, from round about, as heere in our countrey, who would disperse and settle themselves, with their commodities under the shady trees, and take up a good space of ground, & any thing what the countrey did yeeld, was there brought in, and bought and sold amongst them.*⁵⁶⁵.

Aussi bien au Sénégal qu'en Gambie actuelle, nos informateurs parlant de Biram Njeme Eler le citent toujours en référence non seulement à sa famille maternelle, mais encore, en association avec le village de Manjaxar, localité où, selon Seth Camara⁵⁶⁶, on allait acheter le fer apporté par les Portugais. Tous les Njaay⁵⁶⁷ de cette partie du Saalum affirment être venus dans la région du temps de Biram Njeme Eler. Il n'y a pas de date précise avec les sources orales, mais les indications que l'on relève à partir de ces récits permettent de situer, de manière à peu près certaine, des évènements majeurs dans l'évolution de cette région. Il faut pour cela, mettre ces indications en relation avec d'autres informations auxquelles elles sont liées et qui rentrent dans une séquence chronologique identifiée.

Les traditions du Jolof ont retenu de ce souverain :

-son matrilignage (*Jonai*) qui est toujours accolé à son nom

⁵⁶⁵ Jobson R., *The Golden Trade or a discovery of the River Gambia*, 1623, ed. Charles Kingsley, p. 168

⁵⁶⁶ Seth Camara est originaire de Ballanghar sur la rive nord de la Gambie. Il vivait, lors de nos enquêtes à Banjul.

⁵⁶⁷ Njaay (patrilignage des souverains du Jolof) est un nom de famille assez répandu au Sénégal et dans une partie de la Gambie, notamment sur la rive nord où, l'autorité du Grand Jolof s'est exercée pendant un temps, avant d'être remplacée par celle du Saalum.

- la fondation d'une nouvelle capitale (de Njayeen sabuur, ancienne capitale, il glisse vers le Sud et fonde *Ceng*, la nouvelle capitale)
- l'agrandissement de l'espace d'exercice de l'autorité des *Buurba*
- l'implication de l'état dans des échanges avec des régions de la rive nord de la Gambie.

Si on met tout cela en rapport avec les informations de A. Donelha⁵⁶⁸ et de De Barros⁵⁶⁹, on voit alors clairement que ce souverain (Birao, le *Jonai*) de la fin de cette première moitié du XV^e siècle, décrit par les sources portugaises, est le même que celui des sources orales (Biram Njeme Eler le *Jonai*).

On peut alors dire que ce septième *Buurba* de la liste dynastique du Jolof a vécu dans le courant de la première moitié du XV^e siècle et qu'il a été l'artisan de l'expansion du Jolof, non seulement vers l'Est (« Geremeo » ou *Njarmew/Namandiru*) mais encore vers la rive nord de la Gambie, c'est-à-dire vers le monde principalement et pas exclusivement mandeng⁵⁷⁰. Au moment de la disparition de Biram Njeme Eler, la partie orientale de ce qui a été le territoire du Saalum était, partiellement, intégrée au Jolof dont l'expansion ne tarda pas à être ébranlée, nous l'avons déjà évoqué, par des problèmes internes. Les informations données par les deux sources que sont A. Donelha et J. De Barros, mises en corrélation avec celles provenant des sources orales, permettent aussi de mieux cerner cette période de troubles de la deuxième moitié du XV^e siècle consécutive à la succession difficile de Biram Njeme Eler, le souverain qui initia une politique de dilatation, pour ne pas dire, expansionniste du Jolof.

2. Les conséquences au Saalum des troubles de la fin du XV^e siècle et de l'affaiblissement du Jolof.

⁵⁶⁸ « le roi ambitieux et belliqueux de la lignée des Jonaï qui était souverain des « Jalofo » peu avant, où à l'époque de la découverte de l'île de Santiago en 1460 »

⁵⁶⁹ « Hor Birao, roi très puissant qui régnait dans la région du Jalofo quand le commerce de la Guinée commença à s'organiser entre nous » (cf Gonçalves, J., « Textes Portugais sur les wolofs au XVe siècle : Baptême du Prince Bémoï 1488 », *B.I.F.A.N. Ser.B*, N°3, 1968)

⁵⁷⁰ C'est là une page de l'histoire du Jolof. Ce qui nous intéresse ici, ce sont les conséquences, au Saalum, de l'expansion du Jolof.

Si on suit bien A. Donelha, l'affrontement entre les héritiers de Biram Njémé Eler a opposé son neveu Tase et son fils Mbagne Fabor et apparemment s'était achevé, dans un premier temps, par la victoire du premier⁵⁷¹. La liste chronologique des *Buurba* fait de Tase Daaguleen, le successeur de Biram mais, elle ne spécifie pas s'il s'agit de son fils ou son neveu. Cependant, nos informateurs disent que Tasé était un *Jonaï*, donc du même matrilignage que Biram Njeme Eler. Pour analyser les conséquences au Saalum des bouleversements enqui avaient cours au Jolof, il peut être utile de revenir à leurs causes par un bref rappel.

Tout semble avoir commencé par une crise dynastique. Au Jolof, jusqu'à Biram Njeme Eler, la succession au trône se faisait de père en fils. Avec lui, s'opère une première rupture qui réside dans le fait que lui-même avait succédé à son frère Jeleen Mbay Leyti. Ainsi, durant au moins trois règnes, le pouvoir resta aux mains d'une seule famille maternelle, en l'occurrence, celle des *Jonaï*. Quand en 1460, Diogo Gomes visita la région, le Jolof était toujours en proie à cette déstabilisation relative à la succession difficile de Biram Njeme Eler. En effet, il a trouvé sur la côte, dans un port que Jean Boulègue localise au Siin, un réfugié politique, ancien *Buurba* détrôné.

Il écrit:

*Ceci se passait dans le port de Zaza. J'y trouvai Borgebil, qui avait été roi de Geloffa et s'en était enfui à cause de la crainte qu'il avait du roi Burbruck qui lui avait pris sa terre.*⁵⁷²

Burbruk pouvant facilement être identifié comme une déformation de *Buur Brak* (*Brak* est le titre du roi du Waalo), on peut être tenté d'y voir une domination du Jolof par le Waalo de Cukuli Mbodj, (cf., *supra*) en 1460. Cependant, si on peut comprendre une manipulation de la tradition par le Jolof, pour gommer un épisode peu glorieux de son histoire (ce qui expliquerait l'absence de tout renseignement concernant ce fait), la mémoire collective *waalo waalo*, quant à elle, n'aurait pas passé sous silence un événement pareil et aurait retenu une telle domination.

⁵⁷¹ Donelha A., *op.cit.*, p. 131

⁵⁷² Diogo Gomes, cité par Boulègue J., 1987, p. 149

Il est possible par contre que le Brak Cukuli, (le Zucholin de Ca Da Mosto⁵⁷³), lié à la famille de Tasé (qui a épousé une de ses nièces), ait pris fait et cause pour ce dernier en intervenant dans le conflit qui opposait les héritiers de Biram Njeme Eler. Il est important de signaler cette intervention puisqu'elle a constitué le prélude d'un changement du contexte d'évolution dans différents Etats de la Sénégambie. En effet, si l'intervention du Waalo a pu être décisive, c'est parce que d'autres paramètres étaient entrés en jeu. Il s'agissait notamment du commerce atlantique qui commençait à se développer, favorisant les régions côtières plus directement concernées que le Jolof proprement dit, parce qu'entre autre, localisé à l'intérieur des terres. L'importance des régions côtières ne se perçoit pas uniquement à travers l'intervention du Brak au Jolof, mais on la voit aussi quand Diogo Gomes signale que « Borgebil », le *Buurba* détrôné, est allé se réfugier au port de Zaza⁵⁷⁴. La côte était donc devenue une zone attractive.

La première crise qui ébranla le pouvoir central du Jolof vers le milieu du XV^e siècle et qui venait apparemment de se terminer au moment où Diogo Gomes en parle en 1460, peut être comprise comme une lutte entre droit matrilineaire et droit patrilineaire. Cependant, on voit tout de même que, déjà, des facteurs externes ont pesé sur son issue, dans la mesure où le vainqueur a bénéficié de l'appui d'un royaume côtier, en l'occurrence le Waalo dont la puissance peut s'expliquer grâce au nouveau contexte commercial. En fait, la côte est omniprésente, pour une grande part, dans les problèmes qui ont jalonné le XV^e siècle, puisque lors du conflit que décrit A. Donelha et que nous considérons comme étant la deuxième étape de la même guerre civile qui a secoué le *Grand Jolof*, la victoire du

⁵⁷³ Da Mosto dit que Zucholin est Roi de Senega, ce qui peut être différent de Roi de Jalofo. Senega peut désigner le royaume côtier du Waalo ; cela est d'autant plus vraisemblable que tous ceux qui ont écrit après Da Mosto, en parlant du Jolof, ont utilisé les termes de : « Jalofo ou Geloffa ».

⁵⁷⁴ Contrairement à Jean Boulègue qui le présente comme un port du Siin, Zaza pourrait être localisé effectivement comme il le dit, « à l'embouchure du Rio dos Barbacins, c'est-à-dire l'estuaire du Sine et du Saloum », mais plus précisément au Saalum (terre de refuge) où l'on retrouve le nom de deux localités : Saasaara (village situé au Nord de l'actuel Gandiaye) ou Saasang (localité aujourd'hui disparue) mais qui, selon un informateur rencontré à Diokoul, dépendait de l'espace commandé par Eli Bana.

gouverneur de Portudal⁵⁷⁵ est clairement expliquée par son implication dans le commerce atlantique :

Parmi les grands de son royaume qui l'avaient aidé, il y avait un capitaine et gouverneur de Porto d'Ale qui avait emmené avec lui à la guerre beaucoup de Jareos et de Bilebos du Cabo dos Mastros. Ce gouverneur était devenu très riche grâce au commerce que faisaient déjà les Portugais de cette île et du Royaume sur la costa dos Jalofos, et à force de présents, il s'était fait de tous les grands des amis. Après qu'il eut renvoyé tous ses soldats et capitaines, le roi le renvoya aussi en lui ordonnant de regagner son gouvernement. Il remercia le roi et le pria d'accepter avant son départ un festin qu'il lui offrirait en matière de prise de congé. Le roi accepta. Mais pendant le festin, ce gouverneur donna du poison au roi, qui mourut dans les trois jours⁵⁷⁶.

Ce gouverneur dont parle Donelha peut être identifié à Biram Kura Kan qui, dans la liste chronologique du Jolof, vient après Tasé Daguleen. Neuvième sur la liste, Biram Kura Kan était fils de Jelen Mbay Leyti qui, lui-même, était un frère de Biram Njeme Eler⁵⁷⁷. Une lecture attentive de cette liste montre nettement qu'à partir de Jelen Mbay Leyti, la succession qui s'était toujours faite de père en fils connaît un changement puisque les *Buurba* qui lui ont succédé n'ont plus le nom de leur père accolé aux leurs, mais celui de leur mère.

Nous n'avons pas encore suffisamment d'informations pour étayer cette hypothèse déjà formulée par Jean Boulègue⁵⁷⁸, mais il est très probable que le Jolof connaissait pendant cette période un conflit qui revêtait une dimension de tradition juridique, entre droit patrilineaire et droit matrilineaire, dans les luttes de succession. Nous pouvons même retenir que si le premier l'emporta⁵⁷⁹, les règles de succession ont malgré tout été

⁵⁷⁵ Portudal était un point de traite situé sur la petite côte (c'est le Porto d'Ale des sources portugaises) et qui relevait de l'autorité des *Teeñ* du Bawol (cf., Rokhaya Fall, « Le royaume du Bawol du XVIe au XIXe siècle. Thèse de 3^e cycle, Univ.de Paris I. 1983)

⁵⁷⁶ Donelha A. op.cit., 1977, p. 137

⁵⁷⁷ Communication personnelle de Khalifa Babacar Ndiaye qui travaille sur les généalogies des familles principales du Jolof et qui a eu à nous donner beaucoup d'informations concernant le Jolof dans ses relations avec les autres régions de cet espace de la Sénégambie. (Qu'il trouve ici, l'expression de notre gratitude).

⁵⁷⁸ Boulègue J., op.cit., 1987, p. 152

⁵⁷⁹ Jusqu'au XIX^e siècle, l'appartenance au patrilocage Njaay est demeurée déterminante pour l'accès au titre de *Buurba*.

retouchées. C'est cela qui explique le fait que les sixième, septième et huitième *Buurba* sur la liste dynastique fournie par Layti Gisé⁵⁸⁰, appartiennent tous au matrilineage *Jonai*. Ces trois frères *Jonai* (Jelen Mbay Leyti, Biram Njeme Eler et Tasé Daaguleen)⁵⁸¹ ont vécu pendant la première moitié du XV^e siècle et c'est avec eux, notamment les deux derniers, que la nouvelle règle de succession entra en vigueur, instaurant une instabilité qui s'est traduite par des guerres civiles dont l'épisode de *Bummi Jeleen*, en 1488/89, a constitué la phase finale⁵⁸². De quoi s'agit-il ?

Les sources portugaises relatent les pérégrinations de ce prince wolof qui est allé jusqu'au Portugal solliciter l'aide du souverain Jean II. Les renseignements fournis par J. De Barros le placent d'ailleurs au cœur de la crise du pouvoir du Jolof. En effet, selon cet auteur,

*Birao accorda de grandes faveurs à Bémoï, (lui) confia, selon l'usage du pays, la charge de diriger les affaires de son état, mais il négligea complètement le gouvernement, s'occupant de ses plaisirs, de sorte que le peuple ne connaissait que Bémoï et n'obéissait qu'à lui*⁵⁸³.

Malgré la rareté des documents, si on met en rapport les renseignements fournis par les textes portugais avec les bribes d'informations tirées des généalogies des souverains et des récits des régions frontalières⁵⁸⁴, on comprend que les conflits qui secouaient le Grand Jolof,

⁵⁸⁰ Monteil, V., *op.cit.*, p. 606

⁵⁸¹ Babacar Ndiaye pense que Tasé est non pas le frère, mais le neveu de Biram Njeme Eler.

⁵⁸² Gonsalves, J., « Textes portugais sur les Wolof au XV^e siècle, Baptême du prince Bemoi, 1488 », Texte traduit, annoté et commenté par P. Teyssier), *BIFAN*, 1968, T. XXX, ser.B. N°3, P. 823-846.

⁵⁸³ Gonsalves J., *op.cit.*, p.825, Le titre de *Bummi* apparut très tôt dans les institutions politiques du Jolof, était porté par l'héritier présomptif qui avait la charge de gouverner les terres polarisées par le village de *Muy* dans le Jolof. L'expression wolof « *Yaay Buur di Bummi* » signifie littéralement : tu es à la fois *Buur* et *Bummi*, c'est-à-dire tu concentres tous les pouvoirs, sous entendu qu'il n'y a de pouvoir que celui détenu par ces deux là.

⁵⁸⁴ D'après Omar Kane, une tradition du Fuuta, rapportée par Sirée Abbas Soh, parle de la descendance de *Buumi* Jelen fils de Tasé dont le fils (Mbañ Jelen Tasé) s'est refugié à Hooré fondé après son échec au Jolof. Ceci remet en cause d'ailleurs les informations fournies par Yoro Jaw qui fait de *Bummi* Jelen, le fils d'un *Buurba* nommé Biram, alors que Pinet Laprade en fait le contemporain de Biram Njeme Kumba (c'est certainement le père de ce dernier, en l'occurrence *Bukar Bigé*, qu'il a eu à affronter).

dans la seconde moitié du XV^e siècle, tournaient essentiellement autour d'une évolution des règles de succession et de la forme d'exercice du pouvoir royal. Cette guerre civile qui a commencé depuis la fin de la première moitié du XV^e siècle au Jolof qui a culminé avec l'épisode connu de *Bummi Jeleen* en 1488-1489, a des répercussions dans l'espace du futur Saalum.

En effet, les descendants de Biram Njeme Eler, le *Buurba* qui avait élargi la zone d'influence voire de domination du Jolof vers la rive nord de la Gambie (il s'agit des environs de Manjaxar qui, plus tard, allaient devenir le cœur du Saalum oriental), s'étaient taillés un « fief » dans cette zone encore politiquement lâche. Sous la monarchie du Saalum, les Njaay qui ont commandé le Kajmoor avec le titre de *Bummi*, descendaient tous de l'alliance nouée entre *le Buurba*, à politique expansionniste, et la famille Luum d'ascendance mandeng et qui semble avoir été la détentrice du pouvoir local dans les terroirs du Kajmoor, Mandaax et Kaccot⁵⁸⁵. Quand le Kajmoor et le Mandaax furent érigés en unités administratives, elles ont été données en apanages à des descendants de la famille Njaay avec chacun le titre de *Bummi*. Ce titre venait donc du Jolof où il était porté par l'héritier présomptif. La plupart des *Buur Saalum* portant le patronyme Njaay ont d'abord été *Bummi* soit au Kajmoor soit au Mandaax. C'est le cas des *Buur Saalum* Waldiodio Njaay, Makodu Njaay, Sengaan Kewe Njaay, qui tous ont d'abord été *Buumi* Mandaax, ainsi que Amasiga Seck Njaay et Biram Njeme Niaxana qui ont été *Buumi Kajmoor*⁵⁸⁶.

Il faut cependant préciser que selon A.B.Ba, c'est « dans la plus grande des principautés du pays où commandait en général l'héritier présomptif du royaume appelé *Ba-Ngaye (Buur Ngaye)* ⁵⁸⁷ ». L'insertion et le maintien du titre de *Bummi* dans les institutions du Saalum est un indicateur pouvant aider à la compréhension du caractère très décentralisé du pouvoir politique dans cette entité. On peut y voir en même temps une forte influence précoce des Wolof dès l'émergence du royaume que les sources nous présentent comme l'œuvre des *Gelwaar seereerisés*. Les troubles auxquels le *Grand Jolof* a fait face se sont ainsi prolongés

⁵⁸⁵ On a là les traces d'une présence (ou influence) des Wolof et des institutions inspirées du Jolof au niveau du pouvoir saalum saalum. Rappelons que, selon toute probabilité, c'est l'existence de ce titre dans les institutions du Saalum qui a du induire l'idée que le Saalum a eu à faire partie du Grand Jolof.

⁵⁸⁶ Ba A. B., *op.cit.* , p.22 - 24

⁵⁸⁷ Ba A.B., *op.cit.*, p.8

jusqu'au Saalum oriental et y ont eu comme conséquence l'installation d'une partie de la famille Njaay. Babacar Ndiaye, nous rapporte d'ailleurs que le *Bummi Kajmoor*, Mbañ Fabor, fils de Biram Njeme Eler, (le *Buurba* expansionniste) a même participé à la guerre civile du milieu du XV^e siècle qui a fait suite à la succession difficile de ce souverain du Jolof⁵⁸⁸.

L'autre élément de ce contexte a été les mouvements de populations. Omar Kane a remarquablement bien analysé les deux grands mouvements de populations qui ont traversé la Sénégambie du milieu du XV^e siècle au premier tiers du XVI^e siècle. Selon lui,

le milieu du XV^e siècle est marqué par l'expansion du Jolof aux dépens du Fuuta, du Namandiru ou Njarmew et du Saalum [nous pensons qu'il utilise le terme Saalum par commodité, puisque le royaume du Saalum n'existe pas encore], sous le règne de Cukli Njiklaan⁵⁸⁹. Ce souverain a partagé le Fuuta entre les Farba qui administraient les différentes provinces au nom du Buurba et prélevaient sur les populations un tribut en nature (bestiaux, mil). Cette politique n'est assurément pas étrangère aux migrations des Fulbe du Fuuta vers le Sud et le Sahel au milieu du XVe siècle.⁵⁹⁰

Deux grandes migrations ont précédé, celle plus connue, de Koli Teñella : il s'agit du mouvement dirigé par Dulo Demba, un pël *Wodaabe* qui se dirigea vers le Sud-Est et celui de Teñella le *Jaalalo*, lequel a débouché sur la formation du royaume du Fuuta

⁵⁸⁸ A la mort de ce Roi Biram (1460), premier du nom, son fils et héritier naturel, MBagne Fabôr, qui avait été nommé Gouverneur des nouvelles provinces conquises de l'Est, défendit alors ses droits contre son cousin Tassé, neveu de son père. (Communication personnelle de Babacar Ndiaye intitulée *Histoire du Jolof* (texte inédit)

⁵⁸⁹ Nous pensons que ce souverain ne pouvait être Cukli Njiklan, quatrième sur la liste dynastique des Buurba du Jolof et qui, comme souligné par Jean Boulègue après recoupement avec les sources portugaises, ne pouvait régner à cette période qui se situerait vers 1455. Selon toute probabilité, il pourrait s'agir de Cukli Mbooj, *Brak* du Waalo venu appuyer son neveu (*cf.supra*), le souverain (Zucholin) rencontré par Da Mosto .

⁵⁹⁰ Kane O., *op.cit.* , P.65

Kingi.⁵⁹¹ Ces mouvements de populations, partis de la vallée du fleuve Sénégal, ont actionné ou catalysé un vaste bouleversement dans toute la région du Soudan occidental. Nous ne revenons pas sur les détails de toutes ces migrations par ailleurs traitées dans sa thèse par Omar Kane. Il faut seulement noter que de la seconde moitié du XV^e jusqu’au milieu du XVI^e siècle, la Sénégambie est en proie à un vaste processus de restructuration. A la base de ce phénomène, il faut voir, non seulement les effets de la présence de l’Europe sur les côtes atlantique de l’Afrique, mais encore et surtout à cette période, l’importance des forces centrifuges nées de l’action endogène des entités politiques pluriethniques jusque là structurées et dominées par les deux grandes puissances de l’époque : Le Sonhay et, dans une moindre mesure, le *Grand Jolof*.

Ainsi, l’émergence du Saalum comme espace organisé autour d’un pouvoir central s’est effectué dans ce contexte, et il est possible que Mbegaan Nduur ait profité de l’affaiblissement de la puissance du Jolof pour s’imposer.

⁵⁹¹ Omar Kane a largement expliqué les causes et la signification de ces mouvements de populations qui ont ébranlé la stabilité du pouvoir des Askya et qui ont été, de manière directe, à l’origine de la remontée des Pël dirigés par Koli, (fils de Teñella), le fondateur de la dynastie des *denyankobe* au Fuuta Tooro..

Chapitre 2 : Mbegaan Nduur et la structuration de l'espace entre le saloum et la gambie

Le Saalum, tout comme le Fuuta sous Koli Teñella, quelques années plus tard, semble avoir pris la relève du Jolof et son affirmation comme puissance serait une conséquence, entre autre, de l'affaiblissement de ce dernier. Les sources orales des royaumes wolofs (Yoro Diaw) rapportent cependant que le Saalum a relevé, à un moment de son histoire, de l'autorité politique du Jolof alors que celles du Saalum et des populations de la rive droite de la Gambie nient de façon catégorique toute appartenance du Saalum à l'entité politique du Jolof.

Selon ces dernières sources, tout cet espace entre les fleuves saloum et Gambie a été modelé par la puissance politique du Saalum et cela jusque dans la dénomination, puisque le terme Saalum est encore donné à certaines parties des terres adjacentes au fleuve Gambie. (Upper Saalum et Lower Saalum / Sabaxx et Sanjal). Abondant dans ce sens, A.B.Ba soutient « Qu'il est improbable que le roi du Jolof ait commandé tout le Sénégal et qu'il ait ainsi dominé le Saloum. A un moment donné, les griots ont chanté la grandeur du Buurba en lui disant qu'il était roi du Fouta à la Casamance. Il est sûr que les neveux des Buurba, Walboumy et Latmingué Dièlène, originaires de la dynastie Ndiaye du Dyolof, ont commandé le Saloum. C'est pourquoi les griots ont chanté que les Ndiaye étaient à la fois Buurba Dyolof et Buur Saloum. Mais il ne s'agissait pas là d'un empire véritable et il n'y avait alors que de petits royaumes. En tout cas, de Mbégan Ndour à Fodé Diouf, il n'y a eu aucun rapport de vassalité entre le Dyolof et le Saloum et aucun tribut n'a jamais été payé aux souverain du Dyolof »⁵⁹².

Cette affirmation d'A.B. Ba peut se défendre si l'on se réfère aux sources écrites par les Européens qui ont longé la côte atlantique durant le XV^e siècle. Aucune d'elles ne mentionne le nom du Saalum. Le royaume du Siin est bien présent à travers le terme de *Barbacin* utilisé par Da Mosto pour désigner le souverain de ce royaume. Il faudra cependant attendre le début du XVI^e siècle pour voir dans les textes portugais le terme de *Broçalo* qui renvoie à *Buur Saalum*. Cela ne signifie certainement pas que l'espace qui a constitué le territoire du royaume du Saalum était un *no man's land*, puisqu'en 1455, Da Mosto relate la dure expérience qu'il a eue avec les populations vivant au Sud d'un « grand fleuve [il s'agit

⁵⁹² Ba A.B., *op.cit.* , p. 16

du saloum], moindre que celui de Senega mais fort beau, pays plaisant et fort peuplé d'arbres sur la marine »⁵⁹³. Selon lui, l'interprète qu'il avait envoyé à terre fut massacré par les habitants du pays.

Au moment où le Jolof était la principale puissance de la Sénégambie du Nord, il n'y avait peut-être pas un royaume nommé Saalum sur lequel il exerçait son autorité. Cependant, dans son mouvement d'expansion vers le sud, certaines zones de cet espace ont pu relever de son autorité, notamment celles situées du côté Est (cf.*supra*) de la rive septentrionale de la Gambie⁵⁹⁴. L'arrivée des Njaay (famille régnante du Jolof) au Saalum oriental est à mettre dans cette séquence d'expansion de ce royaume au milieu du XV^e siècle. C'est ce qui fait dire à Jean Boulègue qu'au XV^e siècle, le Jolof avait sur la rive nord de la Gambie, « cinq royaumes tributaires : le Ñomi, le Badibu, le Saalum, le Ñani et le Wuli »⁵⁹⁵. Par Saalum, il faut comprendre ici, l'espace polarisé par les villages de Kajmoor et Mandaax où s'étaient installés des membres de la famille royale du Jolof. Le Saalum, en tant qu'entité politique fondée par Mbegaan Nduur, n'est par conséquent devenu une entité sociopolitique qu'à l'extrême fin du XV^e siècle, dans le sillage des processus de restructuration et de recompositions territoriales induites par les évènements dont nous avons parlé plus haut.

1. Un Roi nommé Mbegaan

Les traditions mettent l'accent sur l'importance du rôle joué par la famille *Gelwaar* qui était déjà aux commandes dans le royaume du Siin, famille à laquelle se rattacherait Mbegaan Nduur. C'est ce qui est à la base de la croyance établie qui fait du Saalum un royaume fondé par les *Gelwaar seereerisés* du Siin. Cependant, l'omniprésence des Wolof, dans les sources qui nous permettent de rendre intelligible les conditions d'émergence du royaume, nous incite à croire que l'état du Saalum n'a pas été uniquement l'œuvre des *Gelwaar*. Une analyse de la trajectoire suivie par le fondateur nous incite aussi à

⁵⁹³ Da Mosto A., *Relation de voyage à la côte occidentale d'Afrique, 1455-1457*, publié par Charles Schefer, Ed. Leroux, 1895, p.131

⁵⁹⁴ Le souvenir du Buurba Biram Njemé Eler est encore resté dans les mémoires des populations de cette partie de la Gambie. Les familles Ndiaye de Kajmoor disent qu'elles descendent toutes de Mbañ Fabor, fils de ce dernier, tandis que les familles régnantes du Badibu (Diamé et Maroon) leur sont liés par alliance matrimoniale.

⁵⁹⁵ Boulègue J., *op.cit.*, p.133

nous poser beaucoup de questions sur les liens entre le Saalum et le Siin au moment de l'émergence du premier nommé. Mbegaan Nduur, appartenait-il réellement à la famille des *Gelwaar* ou bien, peut-il avoir été, comme postulé par Martin Klein⁵⁹⁶, un aventurier qui a réussi à coloniser cet espace du Saalum et qui, plus tard, s'est imposé au Siin ?

a. Mbegaan : l'homme.

Disons quelques mots sur l'homme. Fondateur et premier souverain du Saalum, Mbegaan Nduur aurait été aussi, si l'on se fie à la liste des *Buur-Siin* donnée par F. Brigaud, le onzième souverain de ce royaume⁵⁹⁷. On retrouve aussi son nom sur la liste des Teeñ du Bawol.⁵⁹⁸ Les sources orales ont retenu de lui le souvenir d'un souverain dont le pouvoir était reconnu jusqu'au Bawol. Elles lui attribuent la fondation d'un certain nombre de villages du Bawol comme Mbalamson, Reefan Saameel Nduur et Mexxe.⁵⁹⁹ A travers ces sources, il apparaît comme un conquérant qui s'était donné pour mission la conquête, l'unification et la structuration de l'espace entre saloum et gambie. Tout s'est passé comme s'il s'était agi d'établir une autorité politique sur une région assez vaste mais sans lien organique entre les différentes entités qui la composaient. Fondateur du Saalum, il en a fixé, dès le départ, c'est-à-dire avant de le territorialiser, les limites. [cf., Récit de Jabel Samb, note *infra*].

Selon les sources orales, il était le fils d'une nièce de Maïssa waly Jonn⁶⁰⁰ (le premier chef *gelwaar* du Siin) et de Maari Nduur, un chasseur *seereer* plus connu sous le nom

⁵⁹⁶ "Was Mbegaan an adventurer who colonized this area and later became *Buur Siin*? If so, why was Saalum soon separated from Siin? Two other possibilities suggest themselves. First, that the link is fictional, and second that he migrated to Saalum after being deposed as *Buur Siin*. The tradition gives us no reliable hint". (Cf., Klein, M.A., *Sereer Tradition and the Development of Saalum*, Document inédit, Dakar, UCAD, Département d'Histoire, 2008, p. 11).

⁵⁹⁷ Brigaud F., *Histoire Traditionnelle du Sénégal*. Saint Louis, CRDS-Études sénégalaïses n°9, 1962, p.159

⁵⁹⁸ Martin V. et Becker C., « Les Teeñ du Baol : Essai de Chronologie », in, *BIFAN*, T.38, ser. B. n°3, 1976, p.457

⁵⁹⁹ Certaines sources identifient ce village à l'actuel Ngaye Mekhé qui se trouve dans l'espace Ajoor. Cependant, sans vouloir trop nous avancer, puisque n'ayant pas effectué d'enquête dans ce sens, nous pouvons aussi penser que le village de Mekhé situé dans les abords de Lambaay , ancienne capitale (Peey) du Bawol peut plus logiquement être identifié au village que Mbegaan aurait créé .

⁶⁰⁰ Ils'agit ici d'Abdou bouri Bâ pour qui, Mbegaan aurait été le neveu utérin du Buur Siin Maïsa Waly, ou le petit fils d'une de ses sœurs. *Op.cit.*, p.17

de Marga Caaj⁶⁰¹. Cette version d'un Mbegaan Nduur, petit fils direct de Maïssa Waly, pose problème du fait que celui-ci a vécu vraisemblablement au XIV^e voire au XIII^e siècle. Maïssa Waly aurait été contemporain de Njajaan Njaay, fondateur légendaire du *Jolof*. Le nom de celui-ci proviendrait d'ailleurs d'une expression *seereer* qui signifie « c'est un véritable miracle » et qu'aurait prononcé Maïssa Wali quand on lui a raconté ce qui venait de se passer sur les rives d'un cours d'eau que les historiens ont identifié, au nom de la logique, au Waalo⁶⁰². S'il est retenu que Mbegaan a régné à la fin du XV^e siècle, on en tire la conclusion qu'il peut difficilement être considéré comme le petit fils direct de Maïssa Waly, puis que plus d'une centaine d'années sépare les deux personnages.

Dans le récit d'El hadj Diouf du village de Cakalaar, Mbegaan est aussi présenté comme le neveu de Wagaan Tenning Dioom⁶⁰³. Celui-ci, selon certaines sources, a

⁶⁰¹ Maari Nduur passe pour avoir été en fait un très grand chasseur. Le surnom de Marga Caaj lui venait de son habileté à chasser les mangoustes. Selon Elhadj Diouf, *Marga –Caaj Maari la tudd...Sokkoor yi mu doon ray, ñooy caaj. Su leen rayon, fees leen, da leen di ñaw mbubb, di ko sol. Su seetee fi sikkoor yi jaarr rekk, mu jonkon fa. Xam nga sikkoor yi su ñu ko seenee rekk, duñuy xam ne nit la. Sikkoor bu ko romb rekk, mu fett la nga dee. Mo tax: "Maari, o maar o caacaka". Loolu moo indi Marga-Caaj.* « Ce sont les Mangoustes qu'il tuait qui s'appellent Caaj (en *seereer*). Quand il les tuait et les dépouillait, il cousait (les peaux) comme un habit qu'il portait. Il se mettait sur le chemin des mangoustes et s'y agenouillait. Quand les mangoustes l'apercevaient, ils ne sentaient pas l'odeur d'un humain mais celle d'une mangouste. Quand une mangouste passait à ses côtés, il la tuait d'une flèche. C'est pourquoi on dit : Maari chasse la mangouste », ce qui est à l'origine de (du nom) Marga-Caaj »

⁶⁰² Le supposé miracle, véhiculé par la tradition orale, a été consigné par Yoro Diaw. Selon les traditions wolof, un homme était sorti du fleuve, après une longue immersion. Il aurait aidé un groupe d'enfants à partager le fruit de leur pêche. Ensuite, il a replongé dans le Fleuve. Les enfants étaient allés raconter à leurs parents ce qui s'était passé. Ceux-ci leur ont demandé de simuler une seconde fois la même scène. Et c'est au moment où le même homme était ré-apparu, qu'il a été capturé. Il a refusé de parler. C'est grâce à l'intelligence d'une femme, appelée Maréma Ndoye Guèye, qu'il a parlé. Des notables du Waalo sont alors allé consulter Maïssa Waly, roi du Siin, connu pour son savoir ésotérique. C'est alors qu'il se serait exclamé dans sa langue : *Njajaan'o* l'expression donnera le nom de Njajaan Njaay. Ce récit, légendaire peut-être, fonde la thèse de la contemporanéité entre Njajaan et Maïssa Waly. Nous disons au nom de la logique parce qu'on ne s'est pas posé la question du passage de Njajaan du Waalo puis du Jolof. On a admis qu'il a été fondateur de deux royaumes sans reconstitution aucune.

⁶⁰³ Entretiens avec Elhadji Diouf, à Cakalaar (novembre 2007).

été le troisième *Buur-Siin* et son règne aurait duré vingt six ans (26) ans. Là aussi, le repère pose problème. Sur la base d'une durée approximative de vingt cinq ans par règne⁶⁰⁴, Wagaan Tenning, en tant que troisième *Buur Siin*, a dû régner au plus tard entre la fin du XIV^e et le début du XV^e soit presque un siècle avant Mbegaan présenté comme le dixième *Buur Siin* dans la chronique de Niokhobaye Diouf⁶⁰⁵. « Ce règne a été en fait une régence puisque, selon N. Diouf, « Mbegaan avait régné de nombreuses années dans le Saalum, lorsque , à la mort de Diessanou,[petit fils de Boukar Djillakh Faye et de Tening Diom] il ne se trouva pas d'héritier mâle en âge d'être couronné roi de Sine.....Ce fut Mbegane Ndour qui vint du Saloum pour occuper le trône et gouverner le Sine de façon pacifique.....Wagane Mahé Soun Ngom Faye, ...trop jeune à la mort de Diessanou, pourra régner huit ans plus tard....Le roi Mbégane Ndour lui céda en effet la couronne à laquelle il avait droit et se retira au Saloum »⁶⁰⁶.

Le lien établi entre Mbegaan, Maïssa Waly et Wagaan Tenning apparaît comme une tentative de légitimation du pouvoir de Mbegaan au Saluum, mais surtout au Siin au moment de la régence qu'il y assura. La raison est que, selon maintes traditions, lorsque les premières vagues de migrants Mandeng ont traversé la gambie, certaines s'étaient établies dans le Sud-est du *Mbeey*, plus précisément, autour de l'actuel village de Ngapax, espace qui, à la fin du XIX^e siècle devint l'unité administrative du Lageem. Selon Alioune Sarr, « Les Guélavars pénétrèrent dans le pays en suivant deux voies distinctes en forme de tenailles : la piste Coular-Bayé, Bambalam, Péthia - Make, et la piste Yiliyassa- Farafénié- Gapakh, suivie par les autres groupes[les compagnons]. Les territoires des Guélavars conquérants étaient séparés de ceux des guélavars de Coular par la vallée de Koté-Nété, entre Coular et Ndiaye – Counda »⁶⁰⁷.

⁶⁰⁴ Choix arbitraire, mais raisonnable

⁶⁰⁵ Diouf N., « Chronique du Royaume du Sine », *BIFAN*, T.XXXIV, ser.B, n°4, 1972, p.709. Selon notre hypothèse d'une durée de règne de 25 ans entre Wagaan Tening et Mbegaan, plus de 150 ans sépareraient leur avènement sur le trône du Siin. De quelque côté qu'on aborde la question, le lien direct qu'on veut établir entre Maïssa Waly et ses sœurs et Mbegaan reste insolvable. Il faut alors se raviser et voir dans la filiation un simple de légitimation.

⁶⁰⁶ *Ibidem*

⁶⁰⁷ Sarr A. « Histoire du Sine-saloum », *BIFAN*, T. 46, Ser. B, n° 364, 1986-1987, p. 228

Les Gelwaar conquérants peuvent être identifiés à ceux qui, sous la direction de Maïssa Wali, ont continué leur périple jusqu'à Mbissel et sont à l'origine de l'émergence du royaume du Siin. Par contre, les Mandeng qui sont restés dans l'espace circonscrit autour de Ngapax se sont liés aux *gelwaar* installés à Kulaar et c'est à cette branche qu'appartient Fary Joom, ancêtre de Tening Joom, mère : de Wagaan Tening. Selon F. Ndiaye,

*Le fils de fary Joom se serait marié avec une princesse de Coular et aurait vu dans un rêve qu'en habitant le lieu de Ngapax, il aurait avec cette princesse une progéniture bénie. Ngapax est un terme serer qui signifie « voir la paix ». Ils eurent comme enfants Mara Joom, Tenning Joom, Awlan Joom et Malagaan Joom, tous, selon la légende, sœurs et frères utérins de Maïssa wali avec qui ils vont continuer vers le Siin.*⁶⁰⁸

De ce fait, les souverains descendants de Wagaan Tening Joom avaient donc par la lignée maternelle, des liens familiaux au Saalum et à Kulaar. Dans ce contexte, en retournant alors au Saluum après son éducation à la cour des *buur-siin* (manifestement, on a élagué un certain nombre d'éisodes), Mbegaan ne faisait que retourner au bercail, que prendre possession de ce qui, peut-on dire, lui revenait de droit. Là aussi, on voit une manipulation de la mémoire pour renforcer la légitimation du règne de Mbegaan au Saluum. Notre hypothèse est que Mbegaan était, de toutes les manières, un descendant, par les femmes, du fondateur du Siin mais pour une raison encore difficile à cerner, il avait des difficultés à s'y faire accepter. Le Saalum semblait tout indiqué pour lui. En effet, même si les *Gelwaar* n'y avaient pas encore pris le pouvoir, ils y avaient passé un certain moment au cours de la migration qui les a menés du Gaabu vers le Siin. Comme hypothèse, disons qu'on a monté pour lui, une mission : conquérir et organiser le vaste territoire qui s'étendait au Sud et à l'Est du Siin, lequel était comme un «*no authority's land*» et non, précisons-le, un «*no man's land*» (cf., passage de Da Mosta, note *infra*).

Avant d'aller plus loin, il s'avère nécessaire de dire quelques mots sur la jeunesse de Mbegaan. Les sources ne sont pas très prolixes sur cette période de sa vie. Elles se contentent de parler de son séjour à la cour du souverain du Siin. Selon certaines, c'est à Mbissel, la capitale de Maïssa Waali, qu'il aurait passé son enfance. Pour d'autres cependant,

⁶⁰⁸ Entretiens avec F. Ndiaye, (Gandiaye, novembre 2007).

c'est à Jaxxaw. Or, cette localité n'a commencé à jouer ce rôle qu'à partir du règne de Wassila Faye, huitième *Buur Siin*⁶⁰⁹. Nous avons vu, plus haut, l'inconsistance de la contemporanéité de Maïssa Waali avec Mbegaan. Conformément à notre hypothèse, il faut penser qu'il a grandi sous le règne d'un souverain du Siin ayant dirigé ledit Etat dans la seconde moitié du XV^e siècle. Dans cette perspective, c'est à Jaxaaw, capitale du Siin à partir du règne de Wassila Faye qu'il a passé sa jeunesse en compagnie de sa mère⁶¹⁰. Wassila aurait dirigé ce royaume pendant une quinzaine d'années. Selon Mamur Ba, Mbegaan Nduur grandit à la cour de Jaxaaw, mais, craignant que quelques princes n'attendent à sa vie, il fut éloigné du Siin et partit séjourner dans le Bawol⁶¹¹. De là, la tradition dit qu'il fut envoyé au Kajoor pour faire des études coraniques, plus précisément à Ndande et Mekhé⁶¹². Nous n'entrerons pas dans les discussions relatives à la chronologie et aux dates de règne des souverains du Siin. Charles Becker, commentant le texte de Niokhobaye Diouf, a montré toute la difficulté qu'il y a à essayer de faire une chronologie exacte avec des dates de règne fiables. Ce qui nous intéresse ici, c'est l'éclairage que l'on peut avoir, à partir du Siin notamment, avec les commentaires fournis par Niokhobaye Diouf quand il évoque le règne des souverains.

Il y a des constances qui reviennent dans les traditions parlant de Mbegaan Nduur dans les deux royaumes, des relations familiales entre les *Gelwaar* du Siin et du Saalum, ainsi que de la présence de l'Islam dans les deux espaces au moment où Mbegaan fondait son royaume. Dié Sanou Faye, le successeur de Wassila Faye fondateur de Jaxaaw, est présenté comme un souverain qui eut à faire face aux velléités d'implantation des Musulmans dans le Siin. Ce royaume aussi a été en proie à des problèmes de stabilité politique puisque les renseignements fournis dans la chronique mentionnent à plusieurs reprises des noms de *Laman* à la tête du royaume. On peut supposer que c'est dans un contexte de contestation du pouvoir des *Gelwaar* par les *Laman* que Mbegaan, dont les racines familiales sont plus ancrées dans le *Mbey* a du revenir au Siin après en avoir été éloigné pendant une bonne partie de son adolescence.

⁶⁰⁹ Diouf N., « chronique du Royaume du Sine » *BIFAN*, T.XXXIV, ser.B, n°4, 1972, p. 709

⁶¹⁰ *Ibidem*

⁶¹¹ Entretiens avec Ba Mamur (Dakar. 2006). Le texte a été , recueilli et traduit en français par nous même.

⁶¹² Diouf N., *op.cit.*, p. 710

S'il n'y a rien de consistant dans les traditions pour nous permettre de nous prononcer sur l'effectivité du passage de Mbegaan au Kajoor et sur le fait qu'il ait été initié à la religion musulmane. Il est possible que toutes ces traditions soient apocryphes, inventées et mises au compte de Mbegaan quand il s'est imposé au Saalum et y a créé un puissant Etat. Il faut d'ailleurs noter que dans la tradition dynastique du Kajoor, Mbegaan n'apparaît à aucun moment, contrairement à celle du Bawol. Là, il figure en bonne place dans la chronologie des *Teeñ*⁶¹³. On peut à ce niveau se poser la question de savoir si Mbegaan n'a pas fait deux séjours au Bawol : le premier dans sa jeunesse et le second en tant que souverain.

Ce qui semble probable, c'est qu'il est retourné au Siin à l'âge adulte, en provenance du Kajoor et / ou du Bawol. Selon toute probabilité, c'est au Kajoor qu'il a appris l'art de la guerre s'y révélant d'ailleurs d'après Mamur Bâ, comme un excellent stratège militaire. Ce serait fort de ces acquis, qu'il rentra au Siin à l'âge adulte. Quel accueil lui a été réservé ? Quel problème son retour a-t-il soulevé ? Sur ces questions qui auraient permis de mieux cerner les raisons de son départ vers le Saalum, les sources sont muettes. On peut formuler l'hypothèse que ce ne fut pas d'un bon œil qu'on a accueilli son retour. En effet, le pouvoir des *Gelwaar* était non seulement remis en cause par les *Laman* du Siin (cf.*supra*), mais encore l'ancrage familial de Mbegaan, plus manifeste dans le premier espace où les *Gelwaar* s'étaient établis, lui donnait plus de chance d'être accepté dans le *Mbey* que dans le Siin où différentes familles se disputaient le pouvoir.

Sans citer ses sources, Abdoulaye Sokhna Diop donne une autre perspective. Selon celle-ci

Mbéégan Nduur grandit à la cour royale de Jaxaaw où il fut initié aux arts de la guerre. A l'âge adulte, il s'avéra un excellent général stratège. Guerrier intrépide, les traditions rapportent qu'il mena victorieusement les armées gelwar au Kajoor, Bawol et au Jandeer. Mbéégan Nduur étendit la domination gelwar au Saalum qui, antérieurement, était sous l'autorité politique des marabouts peuls.... A la mort de Buur Waagaan Fay, le grand conseil de la cour de Jaxaaw décida le partage du royaume en deux parties distinctes pour éviter les conséquences funestes

⁶¹³ Becker C. & Martin V., « Les Teeñ du Baol : Essai de chronologie », *BIFAN*, T.38, ser. B, n°3, 1976, p. 449-504.

que ne manqueraient pas d'entrainer la succession au trône. Il fut décidé que Tassé Fay, frère de Waagaan Maïssa, succéda à celui-ci à Jaxaaw comme Buur Siin. L'autre partie du royaume qu'était le Saalum fut attribuée à Mbéégaan Nduur qui en avait été le conquérant. Il en fut nommé Buur indépendant.⁶¹⁴

Dans ce cas - ci, ce qui fut le territoire du Saalum avait d'abord été intégré au Siin avant d'en être détaché pour être érigé en royaume autonome sous la direction d'une des branches de la famille *gelwaar*. Cela nous ramène dans tous les cas à notre idée émise plus haut et selon laquelle on a alors organisé pour Mbegaan une mission : aller conquérir et organiser les terres qui s'étendaient entre le saloum et la gambie en lui fixant les bornes spatiales. Telle est notre compréhension de l'idée selon laquelle : « *Saalum dañu ko gall*⁶¹⁵ », c'est-à-dire le « Saalum a été délimité », sous entendu avant d'être conquis et politiquement territorialisé.

b. L'œuvre de Mbegaan.

Selon maintes traditions, à son retour du Kajoor et /ou du Bawol, il aurait fait de brefs séjours dans plusieurs villages du Siin avant de se rendre au Saalum dans son village paternel⁶¹⁶pour commencer probablement la constitution des forces nécessaires à la mission qu'il s'était ou qu'on lui avait assignée.

Mbegaaan, ba mu rëddee Saalum te bëgga moom réew mi, dafa géenn all, di dox. Ba mu ñowee ba kabatooki, mu dugg, ne nañu ko taalal néeg bi. Ba mu ñówee ba Ngaay Mexe, séeréer ya daldi ne ko: « Ngaari Mexe yoo». Mooy Ngaay Mexe^{679bis}. Mu sanc ko, bënn fa teen. Mu daldi tëdd foofule ba guddi gi xaaj. Rawaan bi feeñu ko ne ko jublul penku. Ñi nga

⁶¹⁴ Diop A.S., *op. cit.*, 1978, p. 702-703.

⁶¹⁵ Jabel Samb, Ra dio Gambia, 1968

⁶¹⁶ Diouf N. *op.,cit.*, p.710

^{616bis}Il est probable, et ce sur la base d'un passage du récit de jabel Samb [selon lequel, parti du Siin, Mbegaan entama une longue pérégrination pour nouer des alliances, embriaguer des personnalités (probablement avec leurs communautés), pour aller établir son pouvoir au Saalum. L'idée de M. Klein (cf., note 596) prend, dans cette perspective, beaucoup de consistance.

wara bokkal nguur gi ñu ngi ci penku bi. Mu doora ñów Gaaw leen. Mu jël Ngóoyeen Saar ne ko : « Nañu dem Saalum. Man buur laay doon». Mu ne ko :

« Ndax loolu mooy am » ?

Mu ne ko :

« Mooy am. Lépp lu la neex ci sama nguur, dinaa ko doxal. Loo ma ñaan dinaa la ko mey. Te it képp koo xam ne kii am nga ci néeg bi cér ci Saalum, yaa ko koy jox wala yaay ànd ak man ma jox ko ko ».

Mootax ñoom su ñu masaa xare rekk, ñoom la ñuy njëkk fetal.

Mu ànd ak Ngóoyeen Saar daldi dem Uluul. Mu jël fa ku ñoo wax Ilo yaladi ne ko: « Nañ dem Saalum. Su ma moomee Saalum, dinaa la jël def la ardu juma ».

Mu dem Gajaga jël Bàkka Saaxo ne ko : « nañu dem Saalum. Suma moomee Saalum, dinaa la def ilimaan wala ma def la sëriñ, di la laaj, te lu ma soxla, nga ñaanal ma ko ».

Mu dem Bakkél jël Maalig Daraame.

Ñii ak Mbegaan ñoo bokk ànd ci réew mi. Ñoom waxtu wu ñu fetalee Kawóon, ñoom la ñu sox. ^{616bis}

Son premier acte fut, d'après Abdul B. Ba, de demander à Ely Bana l'autorisation de s'établir au village de Coofak qui se trouve actuellement dans la ville de Kaolack. Cette localité était à proximité du village de Njop dont le *Laman*, Ngoyom Sarr, avait réussi à établir un *modus vivendi* avec le marabout Ely Bana Sall installé à Saassang près de l'île de Couyon sur les bords du bras de mer du saloum⁶¹⁷. Il y avait donc, dans une partie de ce qui allait devenir le territoire du royaume du Saalum, un processus de territorialisation politique sous la bannière de halpulaar'en musulmans.

⁶¹⁷ Selon Alioune sarr, pendant 17 ans, Ely et ses hommes avaient combattu les habitants de Ndiop pour les convertir à l'Islam, mais comme ils n'y parvenaient pas, ils se découragèrent et les baptisèrent « esclaves de totems ». (le principal totem était l'arbre Kahoon qui donnera son nom à la future capitale que Mbegaan érigera à l'emplacement même du village de Ndiop, sur les conseils du pél Ilo Yaladi.

Avant de poursuivre les débuts de Mbegaan au Saalum, il faut aussi dire deux mots sur Ely Bana, même si nous serons amenée à y revenir au chapitre sur l'Islam au Saalum. Ce dernier serait venu du Fuuta d'où il aurait été chassé par Koli Teñella dans son œuvre de mise en place de la dynastie *denyanké*.⁶¹⁸ En fait, il y a un recadrage à faire. Comme nous l'avons noté plus haut, maints indices incitent à penser qu'Ely Bana est arrivé au Saalum avant la remontée de Koli vers le Fuuta. Les recouplements effectués par Da Mota, Jean Boulègue et Omar Kane ont montré que l'action de Koli a débuté à partir de 1512. Selon Omar Kane, Koli dans sa marche vers le Nord,

aurait passé sept ans, de 1512 à 1519, à soumettre le Ñaani, le Wuli, les Serer et les Joola, à combattre et battre le Bawol, le Kajoor et le Jolof..... C'est donc entre 1519 et 1520 environ qu'il pénètre dans le Fuuta, dont la conquête a été plus difficile que prévue, malgré l'état de division qui règne dans le pays »⁶¹⁹.

Sur cette base, on peut retenir que Koli n'a donc pas eu affaire à Ely Bana, mais plutôt à son fils Ali.

Il est intéressant de noter ainsi la présence de l'Islam à la fin du XV^e siècle dans cet espace non encore structuré politiquement. A la même période, des traditions du Siin mentionnent aussi la présence de marabouts sur leur territoire. Niokhobaye Diouf signale qu'au cours du règne du *Buur Siin* Die sanou Faye (qu'il place juste avant celui de Mbegaan Nduur au Siin), ce roi « dut lutter contre un marabout Mohammadou, originaire de Koungou (à l'est du Saalum, vers Koungheul) »⁶²⁰. Même si les sources orales ne sont pas prolixes sur ces évènements qui, du fait de leur profondeur historique, se sont estompés des mémoires, elles n'en ont pas moins retenu des bribes qui émaillent les récits. Ainsi en est-il de ce marabout qui avait attaqué le Siin ainsi que de la religion pratiquée par Ely Bana, cet immigrant tukulér. L'islam était donc bien présent et semble avoir fait partie des leviers qui ont actionné les dynamiques en cours. Ely Bana apparaît dans les sources orales du Saalum

⁶¹⁸ Soh S.A., *op.cit.*,

⁶¹⁹ Kane O., *op.cit.*, p.141

⁶²⁰ Diouf N., *op cit.*, p. 709

comme un marabout pratiquant qui a tenté d'islamiser les populations *seereer* trouvées dans les environs du village de Njop où s'était déjà établi un certain Ilo de culture pël⁶²¹.

Selon un processus difficile à reconstituer (faute de documents), Ely Bana avait fini par se faire accepter et exerçait une certaine autorité avec l'appui de ses talibés. C'est à ce titre que Mbegaan lui aurait d'abord demandé l'autorisation de s'installer sur ses terres, avant de chercher à imposer lui-même son autorité. Il faut noter que la tradition recueillie par Alioune Sarr parle non pas d'une demande d'autorisation d'installation, mais plutôt du refus d'Ely Bana de permettre à Mbegaan, en route vers Mboudaye, le village de son père, de traverser le territoire relevant de son autorité⁶²². L'affrontement était donc inévitable. Quelque soit la version retenue, l'essentiel est que dès son entrée dans ce qui allait devenir le Saalum, un conflit a opposé Mbegaan à Ely Bana. Ici commence la geste de Mbegaan.

Les sources orales qui relatent l'avènement du fondateur du Saalum mettent en perspective trois personnages à savoir Mbegaan Nduur, Ely Bana Sall et Ilo (trois communautés ethnolinguistes), lesquels interviennent dans tous les récits relatifs à cette période⁶²³. L'interprétation que l'on peut faire du rôle joué par chacun d'entre eux nous permet d'avancer l'hypothèse selon laquelle, cet espace entre le saloum et la gambie, au moment de sa structuration, a été un enjeu, une terre d'affrontement entre représentants de croyances religieuses différentes.

- Ely Bana est présenté comme un porteur des valeurs de l'Islam. La tradition lui fait jouer le rôle d'un marabout qui s'est réfugié dans la contrée pour pratiquer sa religion, loin des turbulences causées à la fois par l'expansion du *Grand Jolof* et la migration des Pël descendus de la moyenne vallée du fleuve Sénégal.

⁶²¹ Entretiens avec Jaraaf Malick Sarr, (Kahone, 09 janvier 1999)

⁶²² Sarr A., *op.cit.*, p.243

⁶²³ Parmi elles , nous avons celles recueillies par nous-mêmes auprès de nos informateurs (Farba Malik Sarr et Mamadou Maar à Kawoon ainsi que Elhadj Diouf à Cakalaar), celles qui ont été recueillies par d'autres chercheurs dont Seynabou Mbaye (cf., *L'héritage de Mbegaan Nduur, fondateur du royaume du Saalum*, Thèse de Doctorat, UCAD, Dakar, 2010-2011) et Amade Faye (cf., Faye A., *La Littérature orale Seereer. Typologie des Sources et Problématiques d'Analyse*, Thèse pour le Doctorat d'Etat en Littérature, UCAD, 2011-2012, 2 Vol.)

- Mbegaan Nduur, que certaines sources présentent comme l'autochtone⁶²⁴ (c'est-à-dire né dans le terroir) du groupe, puisque étant une synthèse entre les migrants *Gelwaar* et les populations seereer trouvées sur place, n'était pas un pratiquant de la religion musulmane. Il n'en était pas moins un connaisseur de cette religion (si l'on considère les sources qui parlent de son passage dans les écoles coraniques du Kajoor). Si on peut penser qu'il était un adepte des religions locales, sa personne, en ce moment là, n'était pas dominée par des pratiques et préoccupation religieuses.
- Ilo le Pël, bien qu'étant un immigré, était un autre représentant de la religion du terroir. Il faut souligner que le personnage d'Ilo apparaît dans beaucoup de traditions et mythes pël⁶²⁵. Il est d'ailleurs frappant de voir que la plupart des éléments mentionnés dans ces mythes (serpent qui serait le jumeau d'Ilo, le fleuve, le taureau, et même le nom d'Ely Bana) se retrouve dans les récits de nos informateurs quand ils parlent du conflit entre Mbegaan Nduur et Ely Bana ainsi que du dénouement dudit conflit. Mbegaan n'a pu venir à bout d'Ely Bana qu'au moment où il s'est transformé en serpent, disent les sources du Saalum. Selon une version de Seydou Kane parlant du Tyamaba de Galate recueillie par Lilyan Kesteloot,

Les Sall de Guédé à l'origine étaient des Bâ.... Sall signifie ceux qui ont refusé (l'Islam). Les Sall de Guédé se divisèrent en deux groupes : les uns restèrent à Guédé et gardèrent le culte du Tyamaba. Les autres fondèrent Donaye (Podor) et devinrent la famille maraboutique musulmane avec Moussa Ely Bana, dont le frère, Ali Eli Bana est ancêtre de Seydou Kane⁶²⁶.

⁶²⁴ Les informations données par El hadji Diouf de Thiakalar ainsi que Mamur Bâ montrent nettement que Mbegaan, du point de vue des origines était profondément enraciné dans ce qu'a été le Saalum, non seulement par le biais de son père Maari Nduur (un seereer du village de Mbudaaye), mais encore par le métissage opéré au sein de sa famille maternelle dont une branche est rattachée à Fari Dioom qu, i selon Mamur Bâ, était le *Laman* qui avait épousé Koular o Méo/Mew,, sœur de Maïssa Waly Dione.(Entretiens avec Fata Ndiaye (Gandiaye, novembre 2007)

⁶²⁵ Kesteloot L., Barbey C. et Ndongo S.M., *Tyamaba, Mythe Peul, Notes Africaines* (récit publié dans) n° 185-186, janvier-avril 1985, Université de Dakar, IFAN, p. 1-72

⁶²⁶ Tyamaba est présenté par Kesteloot comme un mythe qui vient du fond des âges, accompagnant un peuple [ici les Pël] dans sa longue errance, s'attachant à son histoire, à ses poèmes, à ses rites. C'est le mythe du serpent d'eau. " Kesteloot L., in document sus-cité"

Nous pouvons déduire de ce récit que la confrontation entre l’Islam et les religions du terroir, amorcée sur les berges du fleuve Sénégal, depuis l’épisode des Almoravides, a trouvé, à des moments bien plus tardifs, son dénouement dans cet espace non encore politiquement structuré vers la fin du XV^e siècle. Ilo, dont tous les descendants, selon Siré M. Ndongo, seraient des pël Uururbbe du clan Bâ⁶²⁷, serait ainsi apparenté à Ely Bana venu de la région du Tooro situé dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal. Même si le mythe ou la légende ne rend pas forcément compte d’évènements qui se sont réellement passés dans la vie des populations qui les ont élaborés, il n’en demeure pas moins que pour l’historien, les informations véhiculées à travers les récits de cet ordre permettent de s’imprégnier de la culture ambiante de la société concernée. Ce n’est pas le déroulement des faits tel que relaté par le récit qui doit intéresser l’historien, mais plutôt le message véhiculé à travers cette mise en scène.

Il n’y a certes pas de documents écrits relatant avec précision les étapes, phases et façons de la structuration de cet espace entre saloum et gambie et qui ont abouti à l’émergence du royaume du Saalum. Mais les populations, par le biais des récits autour de la personne de Mbegaan Nduur, ont cristallisé les informations qu’elles jugeaient dignes d’être retenues. Ainsi, à travers des récits parfois teintés de merveilleux, on arrive à entrevoir les différents acteurs et, en faisant appel à d’autres traditions de la même période et dans une aire voisine, il est possible de restituer la tendance globale de l’évolution de la société dont on étudie la trajectoire historique. Ainsi, concernant le processus de la prise du pouvoir par Mbegaan, les récits mettent ainsi en scène trois protagonistes : Mbegaan le Seereer, Ely Bana le Tukulër et Ilo le Pël.

Il semble qu’il y avait un conflit entre des populations, probablement à majorité seereer, alliées aux Pël non islamisés et les musulmans symbolisés par Ely Bana. Tout se serait passé comme si les premières cherchaient quelqu’un pour les aider à se débarrasser de l’angoisse causée par le prosélytisme islamique⁶²⁸. Pour formuler cette hypothèse, nous nous basons sur un extrait du récit de Mamadou Maar recueilli par Seynabou Mbaye. Dans ce texte, il est retenu

⁶²⁷ Kesteloot L., & alii , op.cit., p. 70

⁶²⁸ Il faut rappeler que les sereer auraient quitté la vallée du Sénégal parce qu’ils refusaient d’embrasser l’Islam (cf : *supra*).

[Qu'] A l'époque, c'était le règne de Laman... donc, la royauté n'existait pas encore. Parmi ces Laman, le premier est le Tukulér Eli Bana Moussa Sall, qui est venu de guédé, le deuxième est le socé Kouyong Keyta ; il est venu du Gaabu. A son arrivée, il s'est installé sur cette île, située derrière la mer, qu'on appelle l'île de Kuyong....Le troisième est Jatara Tambedu. Diattara est un Laman d'ethnie saraxulle... tous les trois cherchaient à s'installer durablement. Mais à Mbegaan, les sages du village dirent : Nous résidons dans cette contrée mais en vérité, nous n'avons élu personne pour nous diriger. Cependant, un Tukulér est venu s'imposer à nous pour nous diriger, mais il refuse d'instaurer une royauté classique, préférant l'appel à l'Islam, alors que nous, nous sommes des Ceddo....Conquiers le pouvoir avec notre aide, car tu es un Gelwaar et cette royauté t'appartient ; nous ne voulons pas de la domination de ce Tukulér, nous la refusons.

Mbegaan ne disposait pas de soldats qui puissent l'appuyer, encore moins d'armements avec lesquels il pouvait combattre....

Il y avait un de nos parents griots qui par la suite sera à l'origine du titre de Paar [au Saalum, Paar est le chef des griots]. Il s'appelait Mbacc Njaay et habitait Cawando⁶²⁹, de l'autre côté de la mer. Il avait confectionné un tambour ; avec ce tambour, il chantait Mbegaan et lui adressait des énigmes, et l'appelait.

En l'appelant, il jouait pour lui l'hymne des Nduur qui dit : A ndunduur a koy dingar, a koy dingar ! A ndunduur a koy dingar, (ce qui signifie qu'il ne sert à rien d'ériger une barrière pour retenir un singe ; si tu ériges un rempart pour le retenir, il peut toujours y grimper, sauter et le franchir).

Alors un beau matin, Mbegaan se décida en disant: « je veux me rendre à Cawando.» après les salutations, il (Mbacc) déclara : « C'est moi qui t'appelais, je t'invectivais pour que tu viennes. « tu es un vrai Gelwaar Et cette contrée doit être dirigée par un Gelwaar, conformément à la volonté des populations. Mais ce Tukulér est venu s'installer ici, nous dominant et imposant son autorité.... N'es-tu pas capable de tuer ce Tukulér ? ne peux-tu l'éliminer physiquement ? Puisque tu ne dispose pas d'armes, encore moins de soldats

⁶²⁹ Cawando est aujourd'hui encore, un village qui se trouve de l'autre côté du Saloum, sur la rive gauche

*pour l'attaquer, ton seul recours pour le tuer et prendre le pouvoir est le savoir.
Etant un Gelwaar, tu dois avoir des connaissances mystiques »⁶³⁰.*

Ce récit de Mamadou Maar met en exergue plusieurs points :

- Le Mbey était un espace de rencontre où l'on trouvait aussi bien des populations seereer (la langue dans laquelle Mbegaan a été interpellé), Tukulér (Ely Bana), Soose (Kuyong Keyta), que soninke (Jatara Tambedu le saraxule). On peut aussi penser, même si le récit ne le mentionne pas clairement, qu'il y avait des Wolof, puisque Njaay, le nom de famille de Mbacc qui est à l'origine de l'attaque perpétrée par Mbegaan contre Ely Bana, renvoie à l'univers wolof.

- Mbegaan a eu une devise avant d'avoir pris le pouvoir au Mbey. Dans les cultures des Sénégambiens, les actes ou faits mémorables d'hommes ou de femmes, sont consignés dans des textes que les générations se chargent de perpétuer. Généralement c'est un petit texte à l'intérieur duquel se trouve consignée, de manière énigmatique et le plus souvent sous forme de parabole, l'essence de ce que la société veut retenir et transmettre à la postérité : c'est la devise ou *Bakk* en wolof. La devise peut appartenir à un patrilignage ou matrilignage dont un membre illustre a posé un acte fort, ou bien à un souverain pour l'honneur duquel on la déclamait. Chaque roi avait sa propre devise, un poème en l'honneur du héros.

Comment comprendre cette devise des Nduur par le biais duquel le griot Mbacc a fouetté l'orgueil de Mbegaan ? Quels sont les actes qu'il a pu poser pour mériter une telle devise ? si nous ne pouvons pas donner une réponse absolue, l'existence de celle-ci nous fait penser malgré tout que son destinataire n'était pas inconnu sur la scène publique. C'est ainsi qu'il faut d'ailleurs comprendre cette idée d'Abdoulaye sokhna Diop selon laquelle,

*Mbéégan Nduur grandit à la cour royale de Jaxaaw où il fut initié aux arts de la guerre. A l'âge adulte, il s'avéra un excellent général stratège. Guerrier intrépide, les traditions rapportent qu'il mena victorieusement les armées gelwar au Kajoor, Bawol et au Jandeer.*⁶³¹

⁶³⁰ Mbaye S., *L'Héritage de Mbegaan nduur, fondateur du royaume du Saalum*. Thèse de Doctorat, ARCIIV, UCAD, 2010-2011, p. 15-58

⁶³¹ Diop A. S., *op.cit.*, p. 702

Ce serait en hommage à son parcours militaire que cette devise a dû lui être attribuée. Ici, le caractère aventurier du personnage subsumé par M. Klein apparaît.

-Un savoir ésotérique est aussi attribué à Mbegaan et le texte met ce savoir en parallèle avec celui du chef musulman Ely Bana. D'ailleurs cette connaissance mystique semble être un savoir endogène puisque les traditions qui parlent de la naissance de Mbegaan insistent non seulement sur celui de son père Mari Nduur⁶³², mais encore il y a une forte croyance populaire qui lui attribue beaucoup de faits teintés de mysticisme. (nous y reviendrons)

-En s'attaquant à Ely Bana, officiellement à la suite d'incidents, Mbegaan n'a fait que répondre à l'appel des populations qui refusaient le *leadership* d'un chef musulman. Grâce à leur appui et à ses connaissances mystiques, il arriva à bout des ambitions politiques du chef musulman et cette victoire marqua le début de son ascension politique au Saalum. Il lui fallait alors asseoir et consolider le nouveau pouvoir et c'est dans cette logique qu'il faut comprendre les actes qu'il a posés. Parmi ceux-ci, notons:

- L'accord avec Ilo le Pël non islamisé pour le choix d'une capitale. L'alliance avec Ilo,⁶³³ lui permettait d'arriver à bout du parti pulaar musulman symbolisé par Ely Bana et de se poser en fondateur de cette nouvelle entité : le royaume du Saalum. Ce serait à partir de ce moment, on peut le penser, que Mbegaan s'établit à Kawoon,⁶³⁴ce qui lui permet de symboliser le nouveau pouvoir.

⁶³² Nos informateurs s'accordent sur le fait que Mari Nduur, le père de Mbegaan, était doté de connaissances mystiques grâce auxquelles il a pu soigner la plaie, jusqu'alors incurable, de celle qui a été la mère de Mbegaan. Il savait aussi que cette dernière porterait en son sein un futur roi et c'est la raison pour laquelle il a insisté pour l'épouser. (voir Annexes relatifs à la naissance et au baptême de Mbegaan)

⁶³³ Cette alliance peut d'ailleurs être perçue comme un pied de nez d'Ilo à Ely Bana (Dans le mythe du Tyamaba, ils appartiendraient tous les deux à une même famille qui se serait divisée en deux branches (Bâ et Sall) chacune suivant des croyances religieuses différentes. Dans tous les récits, Ilo est présenté comme le Pël qui, grâce à ses connaissances mystiques, permet à Mbegaan de parachever sa victoire en l'aidant à choisir sa capitale implantée dans le village où s'était établi Ely Bana.

⁶³⁴ Sur le choix du site et du rôle de Ilo dans ce choix, il y a beaucoup de traditions. Parmi les facteurs, il y a la proximité du cours du saloum, une certaine richesse (exploitation du sel, pêche et fertilité de la terre).

•Le mariage de sa sœur avec le guide musulman Diatara Tambedou qui, pour A.B.Ba a remplacé pendant quelques jours, Ely Bana. Cet acte posé par Mbegaan était éminemment politique, puisque c'était une tentative de rapprochement avec les vaincus. Selon un de nos informateurs⁶³⁵, c'est de cette union qu'est née Menge, nièce de Mbegaan. Certes, la plupart des sources ne mentionnent pas ce mariage. Ce qui nous amène à prendre en l'information en compte, c'est que Menge, est parfois présentée comme la sœur de Mbegaan, et parfois comme sa nièce. Il y a une certaine nébuleuse qui entoure les relations de parenté qui les lient. Les récits qui relatent l'affrontement entre les forces de Mbegaan et de Ely Bana parlent soit de Ndumbe, soit de Menge comme sa sœur qui l'a aidé dans l'entreprise. Quoiqu'il en soit, s'il y eut alliance entre Mbegaan et ses partisans d'une part, Diattara Tambedou et ses hommes d'autre part, celle-ci n'a pas tardé à éclater puisque les deux parties sont entrées, peu après, en conflit. Pour A.B. Ba, « Mbegaan eut à combattre Diatara Tambedou, un chef musulman d'origine sarakhole. Selon certaines sources, il n'aurait pas été reconnu de suite *Buur-Saloum*. Diatara aurait remplacé Ali Ely Bana pendant quelques jours, mais aurait été tué par les serer, partisans de Mbegan, tout près du village de Ngathie où se trouve son tombeau appelé « *Khatoub Diatara* »⁶³⁶. En fait ces réminiscences vagues des événements ne nous permettent pas une restitution exacte des faits de cette période, mais elles ont l'avantage de nous plonger dans l'atmosphère trouble de cette époque de confrontation politique sous le couvert de l'Islam et des religions du terroir.

A ce stade, l'historien est obligé de poser certaines questions. Parmi elles, il y a l'impasse sur les forces qui portent le projet de Mbegaan. Ce silence est révélateur du fonctionnement du discours oral qui centre tout sur le « héros » même si, sans aucun doute, tous ces évènements ont dû être soutenus par des actions militaires. Dans le passage de son texte relatant l'histoire de Mbegaan et Ely Bana, Jabel Samb signale que le dernier avait trouvé des familles déjà établies et qui n'ont pas voulu se rallier à sa cause.

Quand Ely Bana Lamtoro a combattu Khayamanga Bana et l'a détrôné, il a trouvé ici les Bessane, Senghor, Bakhoume, Diagogne, Kital, Sadj, Wédj, Gueye, Thiaw. Ces derniers ayant refusé d'embrasser l'Islam, il les isola de tout et c'est pendant le règne de Mbegaan que des Ndombo

⁶³⁵Il s'agit de Mamur Ba (déjà cité).

⁶³⁶Ba A. B., op.cit., p.18

Tank⁶³⁷ leur furent attribués, [probablement suite à leur ralliement].

Ceci est à l'origine de ceux qu'on appelle les Jambari Reew.⁶³⁸

Le récit de Jabel Samb met en scène les populations installées à travers un ensemble des terroirs disséminés dans cet espace et dont on retrouve certains patronymes (Bessane, Guèye, Thiaw etc...) portés par ceux qui sont chargés de la gestion interne des villages de Paos et de Jokul par exemple, tandis que les Kital, Diagogne, Wedj se retrouvent dans la partie orientale de ce qui devint plus tard, dans le cadre du royaume du Saalum, l'unité administrative du Ndukumaan. En effet, nos enquêtes nous ont permis de retrouver les familles Bessane à Paos, village situé à côté de Nioro et dont les plus anciens occupants étaient des *Seereer* et des *Mandeng*. Quant aux Gueye, ils occupent les fonctions de *Farba* dans le village de Jokul, à quelques encablures de Ganjaay.

S'agissant de l'espace où Ely Bana exerçait son pouvoir, Abdu B.Ba rapporte que ce sont ceux qu'on appelait les « Dyami- Kahone, les plus vieux habitants de la cité ⁶³⁹», qui s'y trouvaient. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, ces *Jaami Kawoon*⁶⁴⁰ sont, non pas d'origine servile, mais plutôt les premiers habitants de la localité qui, toujours selon Abdou Bouri Ba, avaient refusé de se convertir à l'Islam et s'étaient voués au culte dédié aux forces invisibles qui occupaient le village du même nom. Jabel Samb de son côté parle de trois personnages appelés par Mbegaan au moment où il cherchait à s'imposer. Ce sont :

⁶³⁷ *Ndombo Tank* : renvoie à la titulature, c'est-à-dire à un titre qui confère une responsabilité politique ou administrative. Tout porte à croire que l'apparition de ces titulatures est concomitante avec la centralisation du pouvoir.

⁶³⁸ *Jambaari Reew* : Cette expression qui, littéralement signifie les braves du pays, peut être comprise au sens de « Les preux », c'est-à-dire ceux qui, par leur bravoure, assurent la sécurité de l'Etat.

⁶³⁹ Ba A.B., op.cit., p.18

⁶⁴⁰ « *Jaami Kawoon* » signifie, en langue wolof, les esclaves de Kawoon. L'expression est certainement apparue après le conflit, quand la classe dirigeante du Saalum s'est wolofisée, avec tout ce que cela a dû entraîner dans la dénomination des institutions. Les premières populations étant seereer, normalement elles auraient dû être alors appelées *Pad no Kahoon* et non *Jaami Kahoon* (esclave se dit *Pad* en langue seereer). Cela suppose que la dénomination est apparue tardivement, certainement au moment où la wolofisation était déjà avancée. La même remarque nous semble valable pour « *Jambaari Reew* »

Ngóyom Saar, Maalig Daraame, et Bàkka Saaxo ; c'est en accord avec eux que Mbegaan Nduur a entrepris son action. Quand il l'a réussie comme promis, il a fait du premier le Jaraaf-ju rëy⁶⁴¹, le second est resté son seriñ⁶⁴², et le troisième l'Imam⁶⁴³.

L'interprétation que l'on peut faire de tous ces récits, c'est qu'à l'avènement de Mbegaan Nduur, ce sont ces populations sereer des environs de Kawoon d'abord et des autres villages, un peu plus éloignés ensuite, qui ont soutenu son combat contre Ely Bana. Ceci vient confirmer ce que nous avions dit plus haut à propos du *Baak* de Mbegaan. On peut penser que ce sont les *Jaami Kawoon* qui ont assuré la défense de la capitale alors que les autres familles se sont attelées à consolider le nouveau pouvoir. Les sources orales du Saalum, contrairement à celles du Siin, parlent rarement des *laman* trouvés en place⁶⁴⁴. Ceux qu'elles désignent sous ce terme étaient en fait les chefs des populations musulmanes (Tukulér, Soose, Soninke) installées parmi les Seereer. Leurs propos suggèrent cependant que Mbegaan a bénéficié du soutien de ces derniers dans son combat contre Ely Bana. Le titre de *Laman* ne paraît d'ailleurs pas être très important dans cet espace où les villages semblent avoir été assez éloignés les uns des autres. Comme le souligne Charles Becker,

les localités sereer ont souvent été commandées par le chef d'une des familles maternelles qui fondèrent le village, s'assurèrent les droits fonciers et dirigèrent les cultes de la religion traditionnelle. Les

⁶⁴¹ *Jaraaf*, qu'on trouve aussi au Kajoor, était le titre porté par le représentant des intérêts des populations.

Pour Jean Boulègue (*op.cit.*, 1986), le Grand Jaraaf secondait le souverain dans la direction du royaume

⁶⁴² *Seriñ* est un terme wolof qui désigne une personne versée dans le savoir ésotérique islamique et qui, par ses pratiques mystiques, peut être d'une certaine utilité pour la personne qui se met sous sa protection, tandis que l'Imam est dans la religion musulmane, désigne celui qui est habilité à diriger la prière et par ce fait, occupe une position importante dans la communauté.

⁶⁴³ Samb J., Radio Gambia, juin 1966

⁶⁴⁴Dans son récit, Elhadj Diouf cite les *Laman* qui avaient rallié Maïssa Waali. Il note : *Mbiisel la ñu fale Maïssa Waali buur. Te booba, fekk na fa ay laman. Booba, Lang Sogo Jowaalo (nga Jowaalo. Jàmmee nga Faajal, Wal Saatim ma nga Ndokk, Jokol Jarno ma nga Ndimaag. Ñoom ñépp foofu la ñu leen fekk.* Traduction : C'est à Mbissel que Maïssa Waali fut proclamé roi. Il avait trouvé des *Laman* comme Lang Sogo Juwaalo à Juwaalo, Jamme à Faajal, Wal Saatim à Ndokk, Jokel Jarno à Ndimaag.

*implantations ont fréquemment été réalisées par un chef de famille dont le nom a été retenu par la tradition et qui acquit pour cette famille un terroir délimité par droit de feu ; le détenteur de ce droit, appelé Laman ou Yaal o ñaay, commandait un village ou un groupe de localités et se trouvait chargé de la répartition des terres.*⁶⁴⁵

On peut supposer que c'était la conséquence d'une implantation précoce de l'Islam dans cet espace où nous trouvons, à la fin du XV^e siècle, les deux formes de pouvoir, avec cependant la prédominance de celui mis en place par les tenants de la religion musulmane. En effet, si on suit Abdoulaye Sokhna Diop,

*Au Saalum, la région a été très tôt soumise aux influences de l'Islam qu'y ont apportées les Peul du Futa toro et les Soninke du Goy et du Bundu. L'Islam y était implanté à tel point que vers la fin du XIV^e siècle, période qui a coïncidé avec la venue des Gelwar, des principautés à allure théocratique y existaient et étaient dirigées par des marabouts qui guerroyaient en permanence contre les Serer et les wolof animistes des zones limitrophes....Dans le Siin, les Laman détenaient la réalité du pouvoir politique dans leurs principautés ou lamanats. Dans le Saalum, c'étaient des almami, ou des élimanes ou alfa qui détenaient l'autorité politique conformément aux principes de l'Islam.*⁶⁴⁶

A la différence du Siin⁶⁴⁷, le pouvoir *gelwaar* s'est imposé au Saalum par la violence et le pouvoir des *Laman* s'est très vite confondu avec celui des représentants du nouveau pouvoir central. Au Siin, quand le pouvoir *gelwar*, consolidé par Wagaan Tenning Joom a commencé à structurer l'espace, il a été contesté par des *Laman* comme Pangha Yaay Saar⁶⁴⁸ alors qu'au Saalum, même si dès la mort de Mbegaan, on a décélélé un moment de

⁶⁴⁵ Becker CH., « Essai sur l'histoire du Saalum », *Revue Sénégalaise d'histoire*, n° 2, 1981, p.8

⁶⁴⁶ Diop A.S., *op. cit.*, *BIFAN*, série B, T. 40, N°4, oct. 1978, p. 690

r

⁶⁴⁷ Les *Gelwaar* ont pris le pouvoir au Siin grâce au consensus des *Lamaan seereer* trouvés sur place, autour de la personne de Maïssa Waly dont la science a été reconnue. Ce fait a-t-il été le seul facteur de ralliement ? Nous ne nous y étendons pas, car c'est une page de l'histoire du Siin.

⁶⁴⁸ Gravrand H., *La civilisation sereer, Cosaan*, NEA, 1983, p. 318-319

trouble au niveau du pouvoir central, ce ne fut pas une contestation menée par les anciens *Laman*, mais plutôt une crise de succession au sein des familles *gelwaar*⁶⁴⁹.

Ely Bana défait, le troisième acte de Mbegaan fut son alliance avec Saalum Suare, un autre marabout qui laissa son nom à la nouvelle entité créée. C'est grâce à cette alliance que le pouvoir de Mbegaan au Saalum fut consolidé et qu'on put, à partir de ce moment parler, non plus du Mbey, lequel n'était qu'une unité territoriale sans pouvoir politique centralisé, mais, d'un royaume en constitution et dont le territoire était pré-délimité à partir d'un noyau central abritant le siège du pouvoir politique.

Ainsi, aux origines de l'émergence du royaume du Saalum, nous avons :

- La politique expansionniste du Jolof au cours de la première moitié du XV^e siècle, avec comme conséquences : des troubles entraînés par les nombreux mouvements de populations en Sénégambie et, à la fin du siècle, par l'ébranlement de la puissance du *Grand Jolof*.^{649bis} L'affaiblissement de cette entité a entraîné des restructurations en Sénégambie septentrionale qui a vu ainsi l'émergence de deux nouvelles forces socio-politiques dans ses parties extrêmes. Dans la moyenne vallée du sénégal, il y a eu le processus de formation de ce qui devint le royaume *denyanke* du Fuuta⁶⁵⁰, tandis qu'entre les fleuves saloum et gambie, ce fut la structuration d'un nouveau royaume à partir de la fin du XV^e siècle.

- Le duel entre forces politiques sous le couvert de l'Islam et valeurs religieuses du terroir.

La question de l'expansion musulmane dans l'espace sénégambien ne se posait pas encore en terme conflictuel au XV^e siècle. Hormis l'épisode du mouvement almoravide qui s'est passé sur la vallée du fleuve Sénégal au XI^e siècle, aucune source orale ne mentionne un conflit ayant pour base une opposition entre des musulmans et des non musulmans avant le XVII^e

⁶⁴⁹ Voir *infra* (succession de Mbegaan).

^{649bis} Le rôle du Siin, spectateur ou catalyseur n'apparaît nulle part

⁶⁵⁰ Kane O., *op. cit.*, 2004

siècle⁶⁵¹. Cela ne signifie cependant pas une absence sur le champ politique de la religion musulmane puisqu'au milieu du XV^e siècle, Da Mosto parlant de la foi des habitants du royaume de « Senega », signale que

*La foi Mahométane est observée par ces premiers noirs non pas si étroitement comme des Mores blancs et mêmement par le populaire. Les Seigneurs tiennent l'opinion des Mahométans pour ce qu'ils ont auprès d'eux de ces Azanaghes ou Arabes (dont aucuns se voyent acheminer en ces païs) et leur donnent des préceptes leur mettant au devant qu'il seroit mal séant d'avoir la jouyssance de grandes seigneuries sans avoir semblablement la cognoissance des loix et commandemens du seigneur et ne diferer en rien à la mode de vivre du peuple infime qui n'a aucune loy.*⁶⁵²

Si les limites de ce royaume de Senega données par A. Da Mosto⁶⁵³ font penser à celui du Jolof, on peut se demander pourquoi il ne lui a pas donné le nom sous lequel il est connu par tous c'est-à-dire celui de Jolof ? Ici, il peut s'agir d'un amalgame effectué par l'auteur qui décrit le Waalo, entité sociopolitique établie sur le bas sénégal, mais dont les habitants sont wolof. « Le pays de ces noirs sur le fleuve Sénéga est le premier royaume des noirs de la basse Ethiopie et les peuples qui habitent aux rivages d'iceluy, s'appellent Gilofes [Wolof]»⁶⁵⁴. Le pays qu'il décrit à l'entame de la partie de sa relation, et qui couvre l'espace entre le sénégal et la gambie, est, à n'en pas douter, celui du Waalo, première entité politique située sur le bas-sénégal. Quand il parle du royaume de Senega, il faut donc comprendre celui

⁶⁵¹ Il s'agit de ce que les historiens ont appelé la guerre des marabouts et qui concernait ce mouvement de contestation des pouvoirs locaux. Parti du Sud de l'actuelle Mauritanie, il s'est étendu dans tous les états de la sénégambie du Nord. (Cf : Barry B., *op.cit.*, 1988)

⁶⁵² Da Mosto A., *op. cit.*, Publié par Schefer, Ch., Paris, Ernest Leroux, 1895, p. 98

⁶⁵³ A la page 74 de sa relation, A. Da Mosto écrit , « Selon ce que j'ai pu entendre, ce royaume de Senega confine du côté de levant avec un païs nommé Tuchusor, devers Midy, avec le royaume de Gambia, de la partie de Ponant, avec la mer Oceane et du côté de Tramontane, se joint avec le fleuve sus-nommé, qui sépare les Bazanés d'avec ces premiers noirs ».

⁶⁵⁴ Da Mosto A., *op.cit.*, p. 73

du Waalo qui, à l'époque de son passage (au milieu du XV^e siècle), était dirigé par Cukuli Mbooj⁶⁵⁵.

Aussi bien au Waalo qu'au Kajoor, qu'il présente comme le royaume de *Budomel [Buur Dammel]*, A. Da Mosto mentionne la présence de l'Islam, religion qui, même si elle ne bénéficiait pas d'une grande ferveur populaire, était acceptée et pratiquée par le souverain. Jusque là propagé par ceux que le voyageur Vénitien appelle « Azanagues » ou Arabes, l'Islam était toléré dans les différentes formations socio-politiques sénégalaises.

A l'époque, il ne semble pas y avoir eu de conflits ouverts entre l'Islam, (cette foi nouvelle pratiquée par une minorité de la population) et les croyances religieuses qui avaient cours en Sénégal. Il faut souligner d'ailleurs que dans les cours royales, les conseillers musulmans étaient pour la plupart d'origine arabe ou Berbère.^{655bis}. Ely Bana, le Hal pulaar chassé de la moyenne vallée du Sénégal à la suite de certains évènements (expansion du *Grand Jolof* au sommet de sa puissance au milieu du XV^e siècle) qui ont entraîné l'émigration des vagues de populations Pël, faisait partie des premiers musulmans sénégalais qui ont voulu se tailler un espace d'évolution propre, structuré autour des valeurs de la religion musulmane. En s'installant dans une région non encore politiquement structurée, il rompait avec ce qui était devenu une tradition en Sénégal du Nord, où les marabouts, généralement des étrangers à la société qui les accueillait, se mettaient sous la protection des souverains et « travaillaient » pour eux sur le plan mystique.

L'initiative du marabout Tukulér peut alors être interprétée comme une volonté de créer un *dhar al Islam*, loin des turbulences des formations sociopolitiques dont le fonctionnement n'était pas basé sur les préceptes de la religion musulmane. Les sources concernant Ely Bana sont rares et les seules informations dont nous disposons à son sujet font référence à son statut de migrant Tukulér et de musulman, originaire de Guédé⁶⁵⁶ qui s'était installé à l'endroit devenu Kawoon. La tradition recueillie par J. Bourgeau note qu'au moment de l'arrivée de Mbegaan, « le Saloum se trouvait, en effet, sous la domination d'un marabout

⁶⁵⁵ Nous sommes d'accord avec la suggestion par ailleurs bien argumentée de J. Boulègue qui pense que le Brack Cukuli Mbooj, « prédecesseur du Brak Natago Taañ qui, selon Yoro Diaw, était l'oncle de Bummi Jeleen, le prince du jolof qui vint au Portugal en 1488,peut fort bien avoir régné vers 1455-1460 »

^{655bis} Les sources arabes rapportent une situation pareille à la cour du royaume du Ghana (cf., Cuoq

⁶⁵⁶ Ba A.B., *op.cit.* p.18

Toucouleur, guerrier : Ely Bana ; c'est lui qu'il convenait de chasser de là ».⁶⁵⁷ E. Noiro rapporte que « Mbégann s'établit avec sa mère à Tiofatt, à quelques kilomètres de Kahone, et engagea la lutte avec le marabout. Ely Bana était invincible par les armes, dit la chronique, mais la mère de Begann vint au secours de son fils. A l'aide d'un maraboutage, elle se changea en serpent et se refugia dans la pantoufle d'Ely Bana, elle fit à celui-ci une piqûre mortelle. Le coup fait, Bégann, transformé en chat, aurait saisi le serpent entre ses dents et, franchissant le sagné (palissade en bois) aurait sauvé sa mère d'une mort certaine »⁶⁵⁸.

A quelques variantes près, nos informateurs ont restitué les mêmes données, montrant par là qu'elles sont l'essence de ce que la mémoire collective a retenu.⁶⁵⁹ Sans chercher à démêler les différentes contradictions que l'on trouve de l'un à l'autre, ce qu'il faut y souligner, c'est la constance de

1) la présence d'un immigrant *tukulér* en provenance de la vallée du fleuve Sénégal, Ely Bana, marabout et musulman pratiquant avec ses *taalibé*

2) l'arrivée d'un groupe de populations avec, à sa tête, Mbegaan Nduur. Ce dernier est présenté comme appartenant, par sa mère *gelwaar*, à la classe dirigeante du royaume du Siin. Du fait des attaches paternelles qu'il avait dans son espace d'accueil, Mbegaan avait la ferme volonté de s'y installer, de le conquérir et de l'organiser.

3) la confrontation entre les deux groupes et la victoire de Mbegaan sur les musulmans.

4) l'appréciation de cette lutte qui n'a trouvé son dénouement qu'avec l'utilisation, par Mbegaan, de forces occultes, savoir qu'il a hérité de son père Mari Nduur. Les mêmes sources ont présenté ce dernier comme un homme détenteur d'une science provenant d'une connaissance profonde et utile de son environnement.

En somme, ce que l'historien peut tirer de ce genre de sources bâties autour de la narration d'évènements difficiles à accepter dans leur totalité par un esprit

⁶⁵⁷ Bourgeau J., « Coutumes des Sérères du Sine et du Saloum », *Bulletin du Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'Afrique Occidentale Française*, T.XVI, n°1, 1933, p.8

⁶⁵⁸ Noiro E., « Notice sur le Saloum » *Journal officiel du Sénégal et Dépendances* 1892, p. 444-445

⁶⁵⁹ La trame évènementielle du texte est la même chez tous nos informateurs, aussi bien chez Mamadou Ndao Séen de Kafrine, Elhadj Diouf de Thiakalar, Mamadou Maar et Farba Malick Sarr de Kawoon. (cf. Annexes)

cartésien, ce sont les différentes occurrences dans les multiples récits parlant des mêmes faits. L'analyse des différents récits autour de la manière dont Mbegaan s'est imposé au marabout *tukulér* fait ressortir, même si ce n'est pas de manière explicite, les éléments d'une lutte entre deux ambitions portés par des populations aux croyances religieuses différentes, pour un espace convoité du fait de sa position stratégique et son environnement favorable à une implantation humaine. Si on en croit les informations recueillies par Demba Sarr, Kahone était une zone de peuplement par son relief, la fertilité de son sol. Une vaste forêt couvrait le Saloum. Elle présentait une variété d'essences : Cadd (Acacia albida), Sump (balanites aegyptia), Mboul (celtis integrifolia), Dakhar (tamarindus indica), gouye (Adansonia digitata) etc.. ; et une faune riche : éléphants, caïmans, antilopes, hippopotames, autruches, etc.. Cette forêt avait trois fonctions : comme zone de refuge et surtout de chasse et de cueillette. Ainsi, elle contribuait largement à l'alimentation de la population locale⁶⁶⁰.

Que dire, sinon qu'Ely Bana et ses compagnons avaient voulu organiser un territoire où les musulmans pouvaient, sans dépendre de quelques souverains que ce soit, exercer le culte lié à leur foi. Dans un espace politiquement non organisé, le prosélytisme qu'il a tenté s'est heurté à la solidité des croyances religieuses des populations seerere trouvées sur place. Ces dernières, si on en croit les informations recueillies par A.B. Ba, refusaient de répondre à ses sollicitations les priant de rejoindre sa religion.⁶⁶¹ C'est au cours de cette période de conflit latent et non ouvert entre Ely Bana et les populations seerere qu'apparut la figure de Mbegaan Nduur qui, s'appuyant sur les forces hostiles aux musulmans, arriva à s'imposer comme force dominante dans cet espace qu'il allait conquérir. L'alliance avec Illo, l'autre Hal pulaar non islamisé, lui permit de choisir une capitale (*Peey*) et de fonder ainsi son nouveau pouvoir. C'est à partir de Njoob, localité qui existait, mais qu'il renomma (Njoob prit le nom de Kawoon⁶⁶²) que le nouveau pouvoir réorganisa la conquête du territoire du Saalum.

⁶⁶⁰ Informations recueillies par Demba Sarr auprès d'EL. Modou Mar à Kawoon (cf., « Problématique de la mise en place de la population de Kahone, du 8^e siècle à l'avènement de Mbegaan Ndour » (1493-1513), Mémoire de D.E.A., 1993-1994, UCAD, p. 25

⁶⁶¹ Ba A.B., *op.cit*;, p. 18

⁶⁶² Selon Farba Malick Sarr et Elhadj Diouf, c'est grâce à l'aide d'Illo le Pël qui utilisa son savoir occulte, que Mbegaan put trouver la place publique autour de laquelle devait s'ériger la nouvelle capitale. (cf : Annexe n° 1)

Après la mort d’Ely Bana et le choix du lieu d’exercice du pouvoir, le processus entamé par Mbegaan se poursuit. Là aussi, l’examen des sources montre encore l’omniprésence de l’Islam. En effet, Mbegaan eut aussi à affronter, avant de le vaincre au village de Ngacc, un autre marabout Soninke cette fois-ci, répondant au nom de Diatara Tambedou⁶⁶³. A cette phase, la nouvelle entité comprenait Kawoon et environs, ainsi que les villages de Mbudaay, Seelik, Ngapaax, situés à quelques encablures de la rive gauche du saloum, terroir de la famille paternelle de Mbegaan.

La conquête de cet espace qui jusque là portait le nom de *Mbey* s’acheva avec la victoire de Mbegaan sur les musulmans. La dimension et le déroulement des combats, s’ils ont eu lieu, n’ont pas été retenus par les traditions.

2. Le Saalum de Mbegaan Nduur

Ayant débuté par un conflit avec des musulmans, la dynamique de conquête entamée par Mbegaan Nduur s’était pourtant poursuivie, selon une tradition largement partagée, grâce à une alliance avec des musulmans.^{663bis} C’est avec un certain Saalum Suwaré, marabout mandeng ou Soninké/Jaxanke, originaire du village de Suware Kunda sur la rive droite de la gambie, que l’alliance se fit⁶⁶⁴.

a. L’élargissement du territoire

Relatant cet épisode de l’histoire du Saalum, Jabel Samb dit que lorsque Mbegaan tua Elimane et monta sur le trône, la nouvelle entité qu’il mit en place porta le nom de Saalum en hommage à Saalum Suwaare. Ce dernier, tout comme Malick Daraame originaire de Guidimakha et Baka Saaxo originaire de Gadiaga, était marabout de Mbegaan. Saalum Suwaare aurait prononcé les recommandations suivantes : « Si tu veux que ce royaume ne soit

⁶⁶³Une de nos sources note que quand il a voulu élargir l'espace conquis sur Ely Bana, Mbegaan s'était allié avec Diattara Tambedu, un marabout soninke à qui il donna sa sœur en mariage. Cependant, la majorité de nos sources relèvent seulement le conflit qu'il eut avec ce dernier et l'affrontement qu'ils eurent au village de Ngacc. Il est possible qu'il y ait eu alliance, ensuite discorde.

^{663bis}Cela montre d’ailleurs qu’il s’agissait moins d’un conflit au nom de principes religieux, que la rencontre conflictuelle entre deux ambitions politiques. Nous avons évoqué l’idée qu’après une escale à Jaxaw, Mbegaan Nduur a dû entreprendre une seconde pérégrination pour se constituer des forces. Dans celles-ci, figuraient des musulmans. Cf : note 616^{bis}]

⁶⁶⁴C'est la version rapportée par Abdou Boury Ba, *op.cit.*, p.19

jamais razzié et que la paix y règne il faut lui donner mon nom ; je vais travailler pour toi. Le *safara*⁶⁶⁵ que je vais te donner, trempes-y un balai et projette l'eau ».

Commentant ces propos, Jabel fait remarquer que

*partout où l'eau toucha terre, il y'eut un feu et c'est ainsi que les limites de la nouvelle entité furent Santhie Gnalabana, Buntu Ferlo, Xuru Mbaye-Mbaya, Deemag Fara Paafa, Deegal Coksiin, Kadd Balooji et Guy Sandé. Durant les règnes des 58 rois du Saalum que je connais, le royaume n'a jamais été razzié*⁶⁶⁶.

Ouvrons ici une parenthèse. Les repères donnés par Jabel Samb pour matérialiser la frontière du Saalum sont situés au Nord (*Guy Sande* = frontière avec le Siin), au Nord-est, (*Deemag Fara Paafa* et *Kadd Balooji* = frontière avec le Jolof), et à l'Est, (*Xuru Mbaya-Mbaya*, *Buntu Ferlo* et *Deegal Coksiin* = frontière avec le Wuli). Farba Malick Sarr donne aussi une délimitation du Saalum qui, selon lui, était limité par le Jolof (village de Tal-Tal), par le Siin, à (Babog) et par Kung sur la frontière de la Gambie actuelle. Pour El hadji Diouf, de Kadd Balooji, à Kung en passant par Guy Sandene derrière Gandiaye, tout cet espace allait répondre à Kawoon⁶⁶⁷.

⁶⁶⁵ *Safara* signifie eau bénite en Wolof.

⁶⁶⁶ Samb J., Radio Gambia, 06 juin 1966. On remarquera que c'est surtout les frontières situées à l'Est du Saalum qui sont mentionnées. *Buntu Ferlo* (littéralement "portes du Ferlo") fait référence à l'entrée du Ferlo avec des points de repère comme *Xuru Mbaya-Mbaya*, terme qui renvoie à un marigot (dépression : *Xur* en wolof) situé dans la localité de Mbaya-Mbaya, village du Ñaani. *Deegal Coksiin* semble être une mare (*deeg*) localisée dans le Wuli, puisque dans ce royaume, nous avons un village portant le nom de Siin. Un peu plus au Nord-est, c'est la végétation qui sert de repère avec le Jolof : *Kad balooji* (*Kad* est l'acacia Albida), *deemag Fara Paafa* (*deem* sert à désigner le jujubier en wolof) est le jujubier de *Fara Paafa*, (*Fara* étant le représentant du souverain dans la localité de Paafa, située à la frontière avec le Jolof). La frontière avec le Siin est matérialisé par le baobab appelé *Guy Sande* (le Baobab de Sa Ndene) qui se trouve à quelque kilomètres de l'actuelle ville de Fatick en venant de Gandiaye.

⁶⁶⁷ *Kàdd-Balóoji la Kawóon emoon, dem ba gannaaw Ganjaay fa ñuy wax Guy-Sandene, dem Kuñ, dugg Ripp ndax Buur-Ripp Kawóon a ko daa fal.* Traduction : Kawoon (sous entendu le Saalum) allait de *Kad-Baloji* [c'est la frontière avec le jolof], à *Guy-Sandene* [frontière avec le Siin] de là il allait jusqu'à *Kung*, entrat dans le Ripp parce que *Buur Ripp* dépendait de Kawoon.

Nous n'insistons pas sur les limites données par nos interlocuteurs dans la mesure où, les frontières ne sont que la matérialisation du rapport de force d'un moment entre entités. Cette délimitation des frontières du Saalum que nos informateurs essaient de donner dès la prise du pouvoir par Mbegaan, est cependant importante. C'est comme si la maîtrise de l'espace, la délimitation de la région à conquérir, a devancé la prise en possession du territoire. Ce qui fut, plus tard, connu sous le nom de Saalum a été délimité avant d'avoir été conquis. *Saalum dañu ko gall* disent les sources. Pathé Diagne avait déjà fait remarquer que,

La maîtrise de l'espace est première en Afrique Noire par rapport à celle du pouvoir. La primauté du « chef politique » sur le chef foncier est le fruit d'une évolution parfois tardive, qui a différencié progressivement, parmi les instances, celles du « lamanat » ou maîtrise de l'espace territorial, de celles du mansaya, ou maîtrise de l'espace politique.⁶⁶⁸

L'exemple du Saalum semble confirmer cette thèse avancée par P. Diagne, en ce sens que Mbegaan Nduur est présenté comme le chef d'un espace territorial bien délimité, à charge pour lui de conquérir et d'organiser tout ce qui s'y trouve, pour en faire un espace politique. Cette délimitation était-elle une interdiction d'aller au-delà ? Parce qu'au-delà, il y avait des terres amies (Mandeng) ou alliés (Jolof). Rien dans les sources ne nous permet d'en parler.

Nous fermons la parenthèse.

D'autres informations concernant Saalum Suwaare sont données par Maget Ngom du quartier Saara, à Kaolack. Selon lui, le Saalum est très ancien. On raconte que Saalum Suwaare portait le patronyme Suwaare, mais il n'avait pas pour nom de famille Suwaare ; c'est son village d'origine qui s'appelait Suwaare⁶⁶⁹. Certes, y habitaient des gens qui se nommaient Suwaare, mais lui avait pour nom Lum⁶⁷⁰ quand il quittait ce village. C'est

⁶⁶⁸ Diagne P., « Le Concept de pouvoir en Afrique », in, Unesco, *Introduction à la culture africaine* par, Unesco, 1ere édition 1981, p. 31

⁶⁶⁹ D'après Jabel Samb, Suwaare Kunda (le village des Suwaare), village d'origine de Saalum Suwaare se trouve sur la rive droite de la Gambie.

⁶⁷⁰ Le patronyme Lum semble effectivement être très ancien dans cet espace. Nous l'avons retrouvé dans beaucoup de terroirs où ceux qui le portent occupent toujours une fonction importante dans l'organisation ancienne de ces villages, c'est le cas à Kaccot, Colobane, Peec (à Jilor), et Buc.

lui qui est l'ancêtre de tous ceux qui se nomment Lum ici. A son arrivée, il n'était pas un roi, mais un marabout qui s'était installé provisoirement..... C'est Eli Bana Moussa qui l'a chassé⁶⁷¹. A propos du même Saalum Suwaare, Abdoulaye Sokhna Diop rapporte une version assez proche (cf., notes 113, *supra*).

Les trois versions concernant le personnage de Saalum Suwaare mentionnent toutes son statut de marabout soninke installé non pas dans les environs de Kawoon, mais plus à l'Est, autour de l'actuelle ville de Kaffrine. D'ailleurs une tradition parlant de la fondation de Kaffrine en attribue la paternité à Saalum Suwaare. Selon Mamadou Ndaw Sëën, Kaffrine n'a pas été fondé par les Ndaw, mais par le marabout Saalum Suwaare, en compagnie de ses *talibes* dont Albine Lo, Alfaxe Jaane, Juwaake Call. Ils étaient à la recherche de point d'eau car l'eau était un élément rare à cette époque. Au niveau de l'actuel quartier des HLM de Kaffrine, ils trouvèrent un cours d'eau et il dit à ses *talibes* : *Ikafridja*, ce qui veut dire, dans leur langue, « étendons les peaux » (pour la prière). C'est de là que viendrait le nom de Kaffrine. Par la suite, Saalum Suwaare continua sa migration jusqu'à Kawoon où il trouva Mbégaan Nduur. En ce moment le royaume du Saalum s'appelait Mbêy. Mbégaan lui demanda de lui faire des prières pour la prospérité du royaume. Il lui répondit favorablement et après une retraite spirituelle, il dit au roi qu'il devait faire un feu de brousse. Là où s'arrêtera le feu, s'arrêtera son royaume. Alors on fit un feu qui brûla jusqu'à Paafa⁶⁷². A quelques 20 mètres de l'entrée de cette localité, se trouvait un jujubier dont les *seuthe*⁶⁷³[sic] sont avec moi. Ce jujubier on l'appelle *déemu*⁶⁷⁴ Fara Paafa. Fara Paafa était le chef de province de Paafa. Ainsi, lorsque le feu s'arrêta, Mbégaan constata que l'espace pré-délimité de ce qui allait devenir le royaume du Saalum s'était agrandi. Il demanda au marabout ce qu'il réclamait en retour et celui-ci répondit qu'il devait changer le nom du royaume qui à l'époque était Mbey, par celui de Saalum, nom que lui-même portait. Ainsi dit, ainsi fait. Alors le

⁶⁷¹ Maget Ngom a été animateur d'une émission culturelle à la chaîne 5 de la RTS (Kaolack). Sa version a été recueillie en septembre 1996 par seynabou Mbaye dans le cadre de sa thèse qui porte sur « L'héritage de Mbégaan Nduur, fondateur du Royaume du Saalum ». (cf., note 623, *supra*).

⁶⁷² Paafa est une localité située à l'Est de Kaffrine

⁶⁷³ *Seuthe* est un terme wolof qui désigne l'odeur de poisson frais. Dans le contexte présent, il doit s'agir de l'écorce ou des graines dudit jujubier.

⁶⁷⁴ Le jujubier (*Ziziphus mauritania*) est appelé *Deem* en wolof

marabout lui dit : S'il y a la disette, les gens viendront des autres royaumes pour te demander de la nourriture. C'est pourquoi, jusqu'à présent, en période de disette, les gens viennent du Bawol, du Kajoor pour demander du mil et jamais l'inverse ne s'est produit⁶⁷⁵.

Ces différentes versions parlant de Saalum Suwaare montrent à suffisance que, non seulement l'espace qui fut le royaume du Saalum, dans sa partie orientale, n'était pas un *no man's land*, mais que pour y asseoir sa légitimité, Mbegann Nduur a dû procéder de la même manière que les *Laman*. Pour être maître d'un espace, il faut que celui-ci ait été délimité par un feu, après consultation de forces mystérieuses perçues ou érigées en génies tutellaires. Ici, c'est grâce au savoir ésotérique d'un musulman, dont le détenteur est représenté par le marabout Saalum Suwaare, que Mbegaan a pu accéder au titre de *Laman* de cette vaste zone qui, jusque là, n'était pas encore territorialisée. Ces récits ne sont certes que des interprétations élaborées pour rendre intelligibles des faits dont l'agencement véritable échappe à ceux qui tentent de les restituer. Cependant, la présence constante de certains éléments (le feu, les populations à la recherche de terre d'installation, la religion musulmane), aide l'historien dans sa tentative de reconstitution et d'analyse.

Sur cette base, nous pouvons dire que le Saalum en tant qu'espace territorial, a résulté de ce compromis établi entre d'une part,

- Mbegaan, ses parents *gelwaar* et les paysans seereer
- les Pël trouvés sur place, et les populations islamisées provenant de plusieurs vagues de migrations (Soninke, Mandeng) qui s'étaient installées et organisées en petites structures entre les fleuves saloum et gambie, d'autre part.

b. Alliance avec le Jolof

Un autre acte du nouveau pouvoir relaté par les sources orales fut son alliance avec le Jolof. LatTradition rapporte que Mbegaan proposa sa nièce Menge comme épouse au onzième Buurba Jolof Biram Njeeme Kumba Njaay qui aurait régné au cours de la première moitié du XVI^e siècle⁶⁷⁶. En fait, Mengue finit par être l'épouse de Jelen um Ñul Njaay, fils

⁶⁷⁵ Entretiens avec M. Ndaw (Kaffrine, Avril 2004). Cette version, différente sur le procédé qui a présidé à la pré-délimitation du Saalum, confirme cependant que le territoire a été délimité avant (*Gal*), avant d'être conquis.

⁶⁷⁶ Biram Njeeme Kumba semble t-il, a été le dernier roi ayant dirigé le Jolof avant les événements qui ont secoué ce royaume vers le milieu du XVI^e siècle. Il semble avoir été, lui aussi un contemporain de Koli Teñella.

de ce dernier. Ici se pose la question de savoir si cette alliance avec le Jolof, a été postérieure ou antérieure à l'acte fondateur de Mbegaan ? A la base de cette question, se trouve le patronyme Njaay qui est accolé à Kawoon, capitale du Saalum. Il est courant d'entendre nos informateurs, parlant de Kawoon, lui attribuer le nom Njaay comme si celle-ci a été fondée par des populations wolof de patronyme Njaay. Si on prend en compte, l'importance du *sant*⁶⁷⁷ dans la culture des sociétés sénégalaises, on a comme l'impression que Kawoon est une localité qui a été fondée par des Wolof. Nous pensons que même s'ils n'en ont pas été les fondateurs, il y a eu, malgré tout, une certaine influence wolof qui s'y est fait sentir à cause peut-être d'une collaboration avec le Jolof. Nous avons déjà souligné que les mouvements de populations de cette période ont été pour beaucoup dans la reconfiguration du peuplement de l'ensemble de la Sénégambie du Nord, avec à la clé, une recomposition des forces des différentes entités sociopolitiques. Dans la moyenne vallée du sénégal, quand le royaume *denyanke* se mettait en place, plus au Sud, entre les fleuves saloum et gambie, à partir du Mbey, dont il réunit les différentes localités, Mbegaan Nduur aboutissait, en les confédérant, à faire coincider cet espace territorial jusque là sans pouvoir politique centralisé, avec un espace politique.

Cependant, Mbegaan apparaît dans les différentes traditions comme un conquérant dont le nom est cité dans l'ensemble de l'espace d'évolution des Seereer, à savoir le Bawol, le Siin, le Saalum et même sur une partie de la rive nord de la gambie⁶⁷⁸. Ces textes nous incitent à penser que l'arrivée de Mbegaan au Mbey, suivie de son affrontement avec

Certaines sources disent que c'est suite à un affrontement avec ce dernier, avec la complicité des descendants de Bummi Jelen qui s'étaient refugiés à Hore Fonde dans le Fuuta, que Biram Njeme fut assassiné. (Bummi Jelen fut ce prince wolof qui s'était rendu au Portugal à la recherche d'alliance lors de la guerre civile qui avait opposé ses partisans à ceux de Bukari Biige, le père de Biram Njeme Kumba).

⁶⁷⁷ Le terme *Sant* renvoie au nom que portent tous les descendants ,par la branche paternelle, d'un même ancêtre.

⁶⁷⁸ Selon Cornélia Giesing (« Fari Sangul, sankule Faring, Migrations et Intégration politique », in, *Migrations anciennes et peuplement actuel des Côtes guinéennes*, p. 291), Le nom de Mbegaan Nduur apparaît dans l'arbre généalogique des Sonko du Ñoomi Bereding. Le Ñoomi se trouve sur la rive nord de la basse gambie. De son côté, Ernest Noirot cite « une tradition qui fait venir Begann Ndour de Kaour, près de la Gambie, à l'époque où Ely Bana installé à Kahone dominait tout le pays environnant » (« notice sur le saloum » in, *Journal Officiel du Sénégal*, 1892, p.444). Situé sur la rive nord de la moyenne gambie, Kawur était à la fin du XVI^e siècle, le principal port de commerce du roi du Saalum. (cf., A. Almada & A. Donelha, *op.cit.*,)

Ely Bana, a constitué la fin de ses pérégrinations dans l'espace mouvementé de cette Sénégambie de la fin du XV^e siècle. Il est probable que l'alliance avec le Jolof se soit nouée au moment des difficultés qui ont secoué ce royaume. Mbegaan a dû incarner la figure du guerrier offrant ses services à une des parties en conflit dans ce royaume du Jolof en proie depuis l'épisode de *Bummi Jelen* à des guerres civiles récurrentes. Le conflit qui, au début du XVI^e siècle au Jolof, a opposé le *Buurba* Biram Njeme kumba à Mbañ Danti, fils de *Bummi Jelen*⁶⁷⁹ avait été l'occasion saisie par Mbegaan pour prêter main forte au *Buurba*. Le fait que le nom de Mbegaan soit associé à la fondation, au Jolof, de plusieurs localités au moment où le pouvoir central du Jolof était en proie à des contestations internes, nous fait penser à une alliance qu'il aurait nouée avec le *Buurba* pour sécuriser la partie occidentale du *Grand Jolof*. Ce qui lui facilitait une mainmise sur le Siin.

Le texte de Jabel Samb qui relate les pérégrinations de Mbegaan, restitue cette atmosphère d'errance dans les « gestes » des héros (ou aventuriers !) chantés dans les épopées en Sénégambie. A travers les alliances de Mbegaan qu'il cite⁶⁸⁰, il le présente comme un guerrier qui, après s'être présenté devant de multiples champs de batailles, décida de retourner vers une terre promise : Le Saalum aurait pour lui, été comme une destination finale. C'est comme si après avoir rempli une mission bien déterminée, Mbegaan avait reçu comme récompense la possibilité d'aller se tailler un “fief” un peu plus au Sud, dans un espace non encore territorialisé, mais où il ne se sentirait pas étranger puisque sa famille paternelle y résidait. Les relations matrimoniales entre la famille de Mbegaan et celle du *Buurba* Jolof viennent ainsi

⁶⁷⁹ Pinet Laprade fait une confusion quand il dit que « Biram Diémé-Coumba régnait sur le Djolof lorsque Guélem-Boumi [Bummi Jelen], c'est-à-dire le second chef du pays, soutenu par les Lébou qui formaient, une partie importante de la population ouolof, éleva des prétentions à la couronne ». En fait, il s'agit de Bukar-i-Bigue Sangule, père de Biram Njeme Kumba. C'est lui qui est contemporain de Bummi jelen. La généalogie de la famille Njaay du Jolof parle de Biram Njeme Kumba fils de bukar-i- Bigue et de Kumba Ndaw, comme le buurba qui est entré en conflit avec Bummi Mbañ Danti (appelé aussi Mbañ Jelen) fils de Danti Samane et de Bummi Jelen. C'est ce Bummi Mbañ Danti, battu par Biram Njeme Kumba qui s'est refugié à Hore Fonde dans le Fuuta et qui est la souche des Njaay de cette région. C'est grâce à son alliance que Koli est parvenu à tuer le Buurba biram Njeme Kumba. Ces informations sont reprises dans le manuscrit inédit de Babacar Ndiaye intitulé *Histoire du Jolof* qu'il a gracieusement mis à notre disposition. Qu'il trouve ici nos remerciements.

^{679bis} Nous avons suggéré plus haut ((cf. note 599) qu'il peut s'agir de Mexe du Baol.

⁶⁸⁰ Samb J., Archives culturelles de la Gambie. [cf., note 616^{bis} supra]

renforcer l'idée de l'existence d'une alliance scellée au moment des perturbations du *Grand Jolof*. L'émergence du Saalum et sa consolidation comme nouvelle entité politique participe ainsi de la restructuration spatiale et politique de la Sénégambie entamée, non pas comme les historiens ont tendance à l'écrire, au milieu du XVI^e siècle avec le démantèlement complet du *Grand Jolof*, mais dès la fin du XV^e siècle.

3. La territorialisation du Saalum entamée par Mbegaan Nduur

Dans la présentation qu'il fait des Etats composant le *Grand Jolof*, J. Boulègue rappelle les différentes entités politiques que l'on trouvait le long de la côte⁶⁸¹. Il s'agissait, entre autres,

- du Waalo que les sources de l'époque, notamment Diogo Gomes, désignent sous le nom de son souverain à savoir *Burbruck* (on reconnaît par là le titre de *Brack*, porté par le roi du Waalo avec la redondance *Buur*),
- du Kajoor, mentioné lui aussi comme étant la terre de *Budomel* (terme à travers lequel on voit le *Buur Damel*, *Damel* étant le titre donné au souverain du Kajoor) par Da Mosto,
- du Bawol qui peut être identifié, grâce à la relation d'Alvares Almada qui parle du royaume de Bala dont le roi régnant avant la dislocation du *Grand Jolof*, était Ñoxor Njaay⁶⁸² et
- du Siin mentioné par D. Gomes par le titre de son roi *Barbacin* (*buur-ba-Siin* ou roi du Siin).

Aucune source ne fait état de l'existence du royaume de Saalum. C'est seulement à cette époque, soit au début XVI^e siècle, que V. Fernandes, dans sa compilation, parle d'un bras du saloum qu'il désigne par le nom de « Broçalo », terme à travers lequel, les

⁶⁸¹ Boulègue J., *op. cit.*, p.16

⁶⁸² Comme le précise J. Boulègue, « le Bawol n'apparaît pas dans les textes les plus anciens, mais seulement au XVI^e siècle chez A. de Almada, sous la forme de « royaume de Bala, pays séparant le Kajoor du Saalum. Mais les sources orales du Bawol permettent de repérer sur les listes dynastiques, le souverain cité par Almada sous l'appellation de Nhogor. Il s'agit de Ñoxor Njaay (Niokhor Ndiaye) de la tradition orale. On peut voir ainsi que la formation du royaume lui [le XVI^e siècle] était bien antérieure ».

commentateurs ont vu la désignation du *Buur Saalum*, le titre porté par le souverain de ce pays. (Sur les variations du terme Saalum et Buur Saalum, cf., tableau, *supra*)

Si on suit J. Boulègue qui, par une analyse, très fine du reste, des différentes sources orales, situe la fondation du Saalum par la dynastie *gelwaar* à la fin du XV^e ou au tout début du XVI^e siècle, on peut dire que c'est Mbegaan Nduur qui a entrepris la territorialisation du dernier espace politiquement non structuré de la Sénégambie du Nord. Comment dans ce cas, comprendre l'émergence, dans cette région, d'une entité politique dans le contexte précis où le Jolof, sorti des guerres civiles qui depuis le milieu du XV^e siècle sapaien la puissance de sa classe dirigeante, tentait de se restructurer grâce à la forte personnalité du *Buurba* Biram Njeme Kumba⁶⁸³ ?

Dans l'état actuel de la documentation, les confrontations et recoulements des récits, chants populaires (ces textes qui ont été inventés par des poètes inconnus et qui s'ignoraient eux-mêmes) toponymes, anthroponymes et textes portugais, permettent de dire qu'il y a eu une sorte de compromis entre le Jolof et les nouvelles forces qui se sont signalées autour de la personne de Mbegaan Nduur pour que ce dernier puisse s'imposer dans ce reste de l'espace sénégambien. Nous n'avons pas de sources parlant de manière claire de cette alliance. Cependant à travers les récits autour de la personne de Mbegaan et de ses pérégrinations dans cette zone dont la partie orientale était théoriquement sous influence du Jolof à la fin du XV^e siècle, il est tentant de faire une corrélation entre ses présences signalées aussi bien au Siin, au Bawol qu'au Kajoor avec une relation bâtie autour d'une offre de service à un souverain (celui du Jolof) en proie à l'action des forces centrifuges de son royaume.

Dans sa « Notice sur les Sérères », Pinet Laprade note que

Les principales conquêtes des Ouolofs sur les sérères sont antérieures au démembrément de l'empire du Djolof. Nous allons raconter leurs progrès en commençant par le nord. Biram Diémé-Coumba régnait sur

⁶⁸³ Il n'y a pas beaucoup de renseignements sur ce souverain du Jolof, mais la mémoire collective a retenu son nom et les griots le chantent comme la figure symbolisant un renouveau de pouvoir et la puissance.

le Djolof lorsque Guélem-Boumi⁶⁸⁴, c'est-à-dire le second chef du pays, soutenu par les Lébou qui formaient une partie importante de la population ouolof, éleva des prétentions à la couronne. Mais il fut battu et ses partisans se dispersèrent dans les provinces les plus reculées de l'empire.....d'après la tradition, l'autorité des rois du Sine s'étendait autrefois, mais bien imparfaitement sans doute, sur tous les pays sérères. C'est sous le règne de Béga-Ndour [Mbegaan Nduur] que le Djolof envahit la partie orientale du Baol.⁶⁸⁵

La tradition recueillie par P. Laprade est en fait une synthèse de plusieurs événements relatifs aux problèmes internes du Jolof dans la seconde moitié du XV^e siècle. Il est très difficile de démêler l'enchevêtrement des événements de cette période trouble du Jolof. Cependant, la version donnée par Babacar Ndiaye peut aider à y voir plus clair, même si les faits qu'il relate, rappelons-le, sont pris à partir de sources qu'il ne prend malheureusement pas soin de citer.

Nous restituons *in extenso*, le passage dans lequel il parle de ces événements.

*Le prince, Boumy Djélène, était ainsi de la famille des « Lôggar » du Wâlo, de par sa mère Yatta Tagne MBôdj, fille du premier Barâck « Tédjêck », Tagne Yâcine MBôdj, et sœur alors du nouveau Barâck Nâtago Tagne qui venait de succéder au Barâck Thî-Kouly Djélène, à NDiorbel capitale du Wâlo. Ainsi chargé du Gouvernement du Royaume par son oncle le Roi Biram Koura Gâne, Boumy Djélène instaura une politique de centralisation, en instituant des préfets ou Alkâti (du portugais *Alcade*) dans tous les comptoirs côtiers, en charge de percevoir alors, au nom du Roi, des taxes sur les produits du commerce maritime qu'il développa avec le Portugal, cela concurremment avec l'ancien commerce transsaharien tenu traditionnellement par les caravanes Maures.*

⁶⁸⁴ Il s'agit de Bummi Jelen, prince wolof qui s'est rendu en 1488 au Portugal pour demander l'appui du souverain de ce pays dans le conflit qui l'opposait au *Buurba* (Voir Gonçalves J., « Textes portugais sur les wolofs », *BIFAN*, T. XXX, n° 3, 1968, pp823-825

⁶⁸⁵ Laprade P., « Notices sur les Sérères », *Annuaire du sénégal et Dépendances pour l'année 1865*, p.136-139.

Mais le Roi Biram II [Biram Kura Kan], assassiné à la suite d'un coup d'Etat effectué par les fils de son homonyme, l'ancien Roi conquérant Biram NDiémé Elér, le prince Boukar [bukar-i-bige] dit Sitakh, né de Bîgué Sangoulé NDaw, ...s'empara du trône et entra en guerre ouverte contre le Boumy qu'il parvint à chasser du Djolof (1487). Ce dernier, qui avait perdu entre temps son oncle maternel, le Barack Nâtago MBôdj, se réfugia sur la côte mauritanienne d'où il gagna le Portugal pour y solliciter l'appui militaire de son ami le Roi Jean II (1488).Puis, au terme d'une réception somptueuse, il rentra au Djolof à la tête de 20 caravelles armées de soldats portugais, avant de finir assassiné peu après, suite à une altercation avec son Capitaine de frégate (1488-89).

Boukar-i-Bîgué conforta alors son pouvoir au Djolof, en association avec son frère Samba Bîgué, nommé Toubé [vice-roi], et son fils aîné Biram-NDiémé Koumba, qu'il institua héritier présomptif Boumy. A la mort de son père, survenue vers 1508, le Conseil s'étant divisé sur le choix d'un nouveau Roi, il [Biram Njeme Kumba] entra en lutte de succession contre son cousin, le prince MBagne Djélène, fils aîné du Boumy Djélène Tassé. Biram-NDiémé Koumba ayant alors pris le dessus sur son compétiteur MBagne Danty, celui-ci se réfugia au Fouta, à Horé-Fondé, où il fut reconnu comme Boumy, tandis que ses partisans, les Lébou, allèrent s'exiler au Cayor sous la conduite de leur Lamâne, le Mafâne Biram Djolof NDoye, qui y fit alliance avec le Lamâne de Pâllène-Dêdd, Damel Dê-Thié-fou-NDiogou Fâll. Dès lors, celui-ci entra en dissidence contre l'autorité du nouveau Roi du Djolof, Biram III, qui entreprit à cet effet de restaurer son pouvoir en procédant à certaines réformes dans l'administration territoriale du pays.

C'est alors qu'il reçut, dans cette politique, l'appui d'un de ses Grands vassaux, le Bour-Sîne MBégâne NDour, (1493-1513), qui s'était emparé alors de la province secouée du Saloum, après y avoir vaincu le marabout , Ely-Bânnna Sall, et étendu les frontières méridionales au-delà de la Gambie..... MBégâne NDour, promu roi (Bour) de cette vaste contrée méridionale s'étendant du Baol à la Casamance, en passant par le Sîne-Saloum, plaça alors ses nouvelles conquêtes sous la suzeraineté

*nominale du Bourba-Djolof Biram-NDiéché Kouumba, qui fut reconnu de ce fait sous l'appellation officielle de « Roi des rois ». MBégane fit alors sceller l'union entre les deux entités du Grand Royaume, par le mariage conclu entre sa nièce Mingué, fille de sa sœur la princesse « Guélewâr » NDoumbé NDour, qu'il offrit au prince héritier du Djolof, Djélène-oum-Gnoule, fils aîné de Biram-NDiéché Kouumba. De cette union allaient naître les souches des futurs princes du Saloum établis à Kahône.*⁶⁸⁶

Ce long passage du texte inédit de B. Ndiaye est une interprétation faite à partir de sources écrites portugaises et des traditions orales concernant l'histoire politique du Jolof ainsi que la généalogie des familles de ses différents souverains. Ce que l'historien peut en tirer se situe autour de l'éclaircissement de certains points relatifs aux homonymies et aux relations de parenté entre les différents protagonistes. Ainsi, on peut voir, dans cette logique des événements, que le souverain auquel Bummi Jelen s'est opposé était non pas Biram Njeme Kumba comme le dit P. Laprade dans la tradition qu'il restitue, mais plutôt son père Bukar-i-Bige. L'analyse montre aussi qu'on ne peut pas saisir la trame d'évolution de ces différents états en les isolant les uns des autres et que c'est par une étude d'ensemble qu'on peut arriver à comprendre ce moment de l'histoire de cette partie de la Sénégambie. Les dynamiques internes y ont toujours été initiées en référence à un ensemble avec sa diversité et n'ont jamais été centrées uniquement autour d'une appartenance identitaire tournée vers un seul élément. Ainsi, on voit que les problèmes du Jolof, du fait des alliances matrimoniales par exemple, touchent aussi bien le Waalo que le Saalum émergent. Vues sous cet angle, les études monographiques ne peuvent alors faire voir qu'un aspect d'un ensemble sans lequel on ne peut comprendre les tenants et les aboutissants des faits retenus par la mémoire.

L'émergence du Saalum ne peut alors se comprendre qu'en se référant à l'histoire de l'ensemble qu'est l'espace sénégambien, lequel, à partir du milieu du XV^e siècle, était comme pris en tenaille aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest. À l'Est, les répercussions de l'affirmation de la nouvelle puissance du Songhay et les soubressauts du Mali déclinant entraînaient une nouvelle recomposition des forces politiques. Cette dynamique a boosté les mouvements de populations dont les conséquences ont ébranlé la puissance du Jolof dans sa partie orientale. À l'Ouest, la côte devenant très attractive à cause de la fréquentation des vaisseaux européens, les forces centrifuges se mirent à saper les bases du

⁶⁸⁶ Ndiaye B., *Histoire du Jolof*, texte inédit.

pouvoir central du Jolof. Le voyage entrepris par Bummi Jelen et relaté par un texte portugais de l'époque le montre clairement.

Il [Bummi Jelen] était assez intelligent pour voir que les vaisseaux portugais qui venaient trafiquer le long de la côte enrichissaient le pays en y introduisant des chevaux et d'autres marchandises qui y manquaient, et il comprit que l'aquisition de toutes ces choses pourrait le rendre plus puissant. Il quitta donc l'intérieur du pays et se rendit dans les ports où nos vaisseaux allaient faire leur trafic.⁶⁸⁷

Il nous apparaît que cette période, propice aux véleités autonomistes, a permis à Mbegaan de s'imposer au Bawol, après son accession au pouvoir dans le Siin où il assurait en fait une régence. Il est difficile de dater ces évènements et nous nous contentons de les mettre dans une fourchette chronologique allant de 1489 à 1494. L'an 1489 est la date de la mort de *Bummi Jelen* qui, au retour du voyage qui le mena jusqu'au Portugal, fut finalement tué par Pêro Vaz Da Cunha, commandant de la flotte de caravelles qui le ramenait en Afrique⁶⁸⁸, tandis que l'an 1494, représente la date retenue par la tradition comme étant celle de la fondation du royaume du Saalum par Mbegaan Nduur⁶⁸⁹. Entre ces deux dates, la guerre civile qui minait le Jolof avait continué, mettant aux prises le *Buurba Jolof* et *Mbañ Danti* le fils de *Bummi Jelen*. Il est plus que probable que c'est pendant cette période que Mbegaan, ayant pris le pouvoir au Siin, a tenté aussi de s'imposer au Bawol. Cependant, aussi bien au Siin qu'au Bawol, son pouvoir a dû être contesté, même si aucune source ne le confirme. Au Siin, son statut de *Gelwaar* lui permettait d'avoir certaines prétentions au titre de *Buur Siin*, mais la modestie des origines de son père lui a toujours été reprochée⁶⁹⁰, alors qu'au Bawol, ce sont les *Laman* descendant des *Wagadu*⁶⁹¹ qui ont toujours

⁶⁸⁷ Gonçalves J., « Textes portugais sur les wolof au XV^e siècle. Baptême du prince Bemoi, 1488 », *BIFAN*, série B, T.XXX, n°3, 1968, p. 825.

⁶⁸⁸ Id., *Ibid.*, p. 846

⁶⁸⁹ Boulègue J., « Contribution à la Chronologie du royaume du Saloum », *BIFAN*, Série B, T.XXVIII, N° 3-4, 1966, P.661

⁶⁹⁰ Cf., L' annexe relatif à la naissance de Mbegaan Nduur.

⁶⁹¹ Jusqu'à l'avènement d' Amari Ngoné Sobel, c'est de la famille meen *Wagadu* qu'étaient issus les dirigeants du Bawol. Amari lui-même a essayé de perpétuer cela en faisant de son petit fils Mamalick Coro , issu du

été choisis comme *Teeñ*. Ainsi, Mbegaan le *Gelwaar*, était parvenu à diriger le Bawol, c'est sûrement qu'il avait dû s'y imposer par la violence et soutenu par le pouvoir central du Jolof dont il représentait les intérêts dans cette région. C'est comme cela qu'on peut comprendre le passage de P. Laprade qui signale que « c'est sous le règne de Mbega- Ndour que le Djolof envahit la partie orientale du Baol »⁶⁹².

Le règne de Mbegaan au Siin a dû être très troublé. Aussi, les sources orales de ce royaume et celles du Saalum ne sont pas prolixes sur cet épisode, se contentant de le mentionner sans plus. La liste dynastique donnée par Niokhobaye Diouf le cite comme dixième souverain du Siin, après Diessanou Faye, mais le présente comme un régent qui a été choisi du fait de la minorité de Wagane Mahé, l'héritier légal.⁶⁹³ Telle qu'elle ressort des différentes sources orales, la figure de Mbegaan Nduur est présentée comme celle d'un « héros » qui, utilisant avec une stratégie bien huilée les difficultés du *Grand Jolof*, a d'abord tenté de réunir, en un seul tenant, l'espace allant du Bawol au Mbey, occupé majoritairement mais pas uniquement par les populations seereer. L'échec de cette entreprise l'amena à donner à son initiative une dimension plus modeste, puisqu'il se contenta dès lors de conquérir l'espace qui, jusque là était encore politiquement non organisé : Le Mbey dont l'extension allait donner le Saalum.

La formation « tardive » de ce royaume, au regard de celle de l'ensemble des autres constructions politiques de la Sénégambie, permet de suivre le processus de sa mise en place et d'analyser la stratégie utilisée par Mbegaan Nduur son initiateur.^{693bis} Nous sommes au début du XVI^e siècle. A ce moment là, la présence des Européens sur la côte avait commencé à provoquer une sorte de déconstruction du travail d'intégration qu'une longue évolution, dans un espace commun, avait permis de réaliser. Cette œuvre de construction territoriale doit être comprise comme l'ultime sursaut de la part d'acteurs en passe de perdre l'initiative qu'ils avaient jusque là eue sur les évènements qui avaient jalonné le cours de leur destin.

mariage de sa sœur (*Wagadu* comme lui) avec Massamba Tako son propre fils, son successeur au Bawol (disent les source orales du Bawol). Cf., Fall R., *Le royaume du Bawol*, Thèse de Doctorat de Troisième cycle soutenue à l'Université Paris 1, en 1983).

⁶⁹² Laprade P., *op.cit.* , p. 139

⁶⁹³ Diouf N., *op.cit.*, p. 709-710

Les alliances diplomatiques nouées entre le Jolof et Mbegaan, le chef de la nouvelle entité en construction sont à ranger dans ce registre, de même que cette sorte de compromis qui semble être établi avec ses « parents » du Siin. Tel que présenté par les sources orales, (un prince *Gelwaar* descendant du fondateur de ce royaume), Mbegaan y avait bien des droits. Cependant, s'il y est cité parmi les souverains ayant régné, son passage n'y a laissé aucune trace (pas de descendant direct et aucun fait mémorable ne lui y est attribué). C'est comme si la « Tradition » a voulu gommer une partie peu glorieuse de l'histoire partagée entre le Siin et le Saalum émergeant et en phase d'ascension. Devant ces trous de mémoire ou « oublis » de la « Tradition », nous formulons l'hypothèse que l'initiative de Mbegaan a eu, entre autres soubassements, une frustration qui l'aurait poussé à se tourner vers cette terre située au Sud du Siin et qui, jusqu'alors n'était pas encore politiquement organisée. La devise de Mbegaan prend alors tout son sens :

Il ne sert à rien [disait-elle], d'ériger une barrière pour retenir un singe ; si tu ériges un rempart pour le retenir, il peut toujours y grimper, sauter et le franchir. Nduur Nduur, A singe, point de rempart.⁶⁹⁴

Pour des raisons que nous ne sommes pas encore arrivée à cerner, faute de documents, Mbegaan semble avoir été éloigné du Siin, sinon chassé vers le terroir d'origine de son père. Dans la stratégie qu'il a utilisée pour s'y implanter, il a actionné, grâce à son génial esprit de compromis dynamique, à la fois la croyance autour des valeurs religieuses du terroir et l'Islam pour atteindre le but politique qu'il s'était fixé. L'aide qu'il reçut de la part de ceux qui se présentaient comme les *Jaami Kawoon* refusant de suivre Ely Bana le

^{693bis} Nous voilà, dans l'œuvre d'élaboration des savoirs, au cœur de l'étude des dynamiques et des facteurs de la genèse des constructions sociopolitiques.

⁶⁹⁴ cf. these de Amath Faye)En seereer, le texte est *Nduur! A ndunduur a koy dingar, a koy dingar. A ndunduur a koy dingar. A ndunduur a koy dingar. An Waagu dam a golo Nduur? Kaa foolaa, Mbiit ta ñoy, Nduunduur a koy dingar.* (La traduction est d'Amade Faye, cf., A., *La Littérature Orale Seereer, Typologie des Genres et Problématiques d'Analyse*, Thèse de Doctorat d'Etat, UCAD, 2011-2012, Vol.I, p.193)

^{694bis} Il semble que dans l'entourage primitif de Mbegaan au Mbey, il y avait des musulmans dont Bakka Saaxo (futur Imam et ou Seriñ) et d'autres personnes dont les noms ont une résonance arabo-islamique comme Maalik Daraame. (cf., Texte de J. Samb au niveau de l'appel 616^{bis})

musulman et plus tard l'alliance avec Saalum Suwaare, un autre musulman, montrent qu'en fait le conflit qui se déroulait n'était pas un conflit religieux, mais plutôt d'ambitions politiques^{694bis}.

En fait les traditions parlant de Mbegaan insistent non pas sur son identité *gelwaar*, mais sur sa maîtrise de l'art militaire et sa profonde connaissance du savoir occulte endogène. Tout cela nous amène à penser que même s'il était un descendant par les femmes des *Gelwaar* du Siin⁶⁹⁵, ce statut ne lui permettait certainement pas d'accéder à la tête de ce royaume. La stratégie qu'il utilisa alors pour accéder au pouvoir aussi bien au Siin qu'au Mbey, est faite d'alliances militaires (avec le Jolof et les cercles musulmans) et de compromis (avec le Siin). Le dénouement se fit au Mbey où, en mettant en avant les valeurs religieuses du terroir, il s'allia aux populations pour venir à bout du Marabout Tukulér Ely Bana, figure politique dominante de l'époque.

C'est aussi grâce à la consolidation de son alliance avec le Jolof qu'il put renforcer sa position et parachever la construction territoriale entreprise. Cette omniprésence du Jolof dans les entreprises de Mbegaan fait penser que la signification de son action ne doit pas être analysée en mettant en avant son appartenance au groupe ethnique seereer. En utilisant les canaux que lui offraient les relations matrimoniales pour chercher à s'allier au *Buurba Jolof*, Mbegaan a tenté d'assurer les bases de la puissance du nouvel Etat qu'il venait de mettre sur pied. Si le Mbey a été une unité territoriale à dominante seereer, le Saalum n'a jamais été un royaume seereer. La stratégie de conquête territoriale de Mbegaan avait pour finalité, non pas la mise sur pied d'un royaume seereer au Sud de celui du Siin, mais plutôt d'ériger une entité politique dans l'espace non encore troublé par les conflits consécutifs à l'entrée de la Sénégambie dans la dynamique atlantique. Le Saalum est aussi né du processus du développement endogène des forces sociales présentes dans ce qui a été l'espace d'évolution politique de ses futurs dirigeants. Son émergence sur la scène régionale sénégalaise comme allié du Jolof doit cependant être comprise comme une ultime tentative de ce dernier de faire face aux forces centrifuges nées à la fois des contre coups du développement du Songhay à l'Est et de l'ouverture de l'Atlantique à l'Ouest.

⁶⁹⁵ Dans un des textes du *corpus* sur lequel il a travaillé, un informateur d'Amath Faye signale que Mbegaan Nduur était de la lignée *Taaboor*. (cf., Faye A., op.cit., p. 193)

En dehors de l'œuvre de territorialisation, la « Tradition » prête à Mbegaan une tentative réussie de mise en valeur. Il aurait, par des procédé magiques, détourné le cours du saloum pour l'amener jusqu'à Kawoon. La plupart de nos informateurs ont répété que c'est sous le règne de Mbegaan que le cours du saloum est arrivé jusqu'en face de Kawoon. Une des versions, la plus complète, a été publiée dans la thèse d'Amade Faye. Selon Mamadou Maar, son informateur, Mbegaan a réuni son peuple et s'est adressé à lui en ces termes :

Dites-moi ce qui manque ici depuis que je me suis installé et que je règne.

Alors dites - moi ce qui manque ici ». Ils lui répondirent : « A, Nduur ! Ici, Dieu merci, nous avons assez de nourriture.

Nous avons du mil, nous avons de l'arachide [sic], Nous manquons cependant, de quoi les accompagner. Nous n'avons pas de quoi assaisonner nos plats ». Mbegaan leur dit : Dans ce cas, je vous fournirai de quoi assaisonner vos sauces, je vous apporterai une ressource abondante et inépuisable ». Il se rendit, par sa science, à Sangamaar L'on raconte qu'à Sangamaar, chaque nuit de vendredi, quand on passe dans les environs, on entend le son des Junjung. Car, quand un roi Kelwaar [sic] trépassait, c'est là-bas qu'il se retirait.

Mbegaan se rendit donc à Sangamaar, et il demanda au Fangool de lui donner le fleuve. Celui-ci exigea quelque chose en échange. Ils discutèrent du prix et le fangoool lui réclama sa tête. Géné de revenir bredouille à Kawoon, de faillir après une promesse ferme faite à son peuple, il accepta le marché et donna sa propre personne en échange. Alors l'esprit lui dit : « Plante ton bâton sur le sol et pars ». Il planta son bâton sur le sol et prit le chemin de retour.

Il traça un sillon sur le sol et le fleuve le suivit avec ses poissons. Le fleuve et les poissons le suivirent. Ils passèrent par ici [Kawoon] et poussèrent jusqu'à la frontière entre Palado et Maka Kawoon. Ils rencontrèrent là un homme nommé Jaraaf Ndup Seeñoor. Jaraaf Ndup Seeñoor habitait ici. Il était le préposé à la distribution de la poudre. En période de conflit à Kawoon, il était chargé de distribuer la poudre. A cette époque là, l'on se battait avec des fusils à poudre. Il était le distributeur habituel. Il était

Jaraaf ici. Il rencontra Mbegaan occupé à tracer un chemin pour le fleuve, lui dit :

« Passe par ici et va vers Latminge céder une part à tes parents ». Là bas du côté du Lageem. [il s'agit du terroir autour des villages de Mbudaay, Seelik et Ngapax] Il avait raison. C'est là bas que le père de Mbegaan a ses racines. Voilà qui est à l'origine de ce bras de mer de Kawoon, ce bras de mer qui a bifurqué pour donner celui de Latminge.⁶⁹⁶

Ce texte est une tradition largement partagée par nos informateurs⁶⁹⁷. S'il est difficile de croire, à la lettre, à une telle assertion, une interprétation possible pourrait faire de Mbegaan un souverain dont le règne a correspondu avec une certaine prospérité. C'est peut-être le sens de cette célèbre expression *O Maad refkatee Mbegaan*⁶⁹⁸ pour dire qu' « il n'y aura plus jamais un roi pareil à Mbegaan ». Il est célébré par les sources orales du Saalum comme un souverain dont le règne a coincidé avec une grande prospérité et il est perçu comme le protecteur du royaume qu'il a fondé⁶⁹⁹. Nous n'avons malheureusement pas de sources variées pour donner une consistante base historique à ladite prospérité de cette période éloignée du début du XVI^e siècle, mais si nous essayons de nous appuyer sur les textes oraux (mythes, légendes et dictons) qui relatent des faits liés au personnage de Mbegaan, nous pouvons alors, grâce à une interprétation serrée de ces textes, avoir au moins une idée non seulement de son œuvre territoriale et de l'efficacité de la stratégie qu'il a utilisée dans cette entreprise, mais encore nous y percevons une certaine tentative de mise en valeur économique et écologique . En guise d'illustration faisons une incursion dans les légendes de l'île de Kuyong.

⁶⁹⁶ Faye A., *op.cit.*, p. 225

⁶⁹⁷ Selon ELhadj Diouf, C'est Mbegaan qui a amené le bras de mer jusqu'à Kawoon pour permettre aux habitants de profiter des poissons qui s'y trouvaient.

⁶⁹⁸ Cf. Texte recueilli par Seynabou Mbaye auprès de Maari Nduur, le 07/02 1997. (cf., Mbaye S., *op.cit.*, p.125).

⁶⁹⁹ Selon Maari Nduur, informateur de Seynabou Mbaye, quand le Buur Siin a demandé à Marka Caaj pourquoi il a donné à son fils le nom de Mbegaan? Il répondit : *s'il vit, il protégera le Siin et le Saalum. C'est pourquoi je l'ai appelé Mbegaan Nduur : le protecteur. Mbegaan signifie [en seereer] « le protecteur ».*

4. L'île de Kuyong et le mythe de *Mboose* : des textes à la gloire du fondateur du Saalum

Si nous allons par exemple au-delà de la signification qui est donnée à l'existence du *Mboose*,⁷⁰⁰ le génie des eaux ou du moins d'une partie des eaux du saloum, nous retrouvons tout de suite une interférence avec Mbegaan et son règne. Il est vrai que tous les éléments constitutifs d'un texte qui véhicule une légende ne doivent pas être compris dans le sens primaire que leur donne le récit. La trame principale du récit renvoie souvent à des faits dont la réalité, amplifiée et enjolivée, semble relever du surnaturel. Il faut malgré tout se dire que ces récits ont un soubassement historique et même si pour l'historien, il peut être difficile de les utiliser pour argumenter certains de ses hypothèses, il n'en demeure pas moins qu'ils le plongent dans l'environnement qui les a fait naître. Ainsi, dans le texte, d'Abd-El kader Mbaye sur *Mboose, génie des eaux*, la légende se présente sous la forme d'un concentré de faits dont la déconstruction permet une certaine compréhension du contexte de son élaboration. On y apprend

-que cette île du nom de Kuyong, que la tradition présente comme mystérieuse et ayant été habitée par un immigrant mandeng du nom de Kuyong Keita, ne s'est pas toujours présentée comme une île.

-que c'était un emplacement avec beaucoup d'arbres où le migrant mandeng s'était installé.

-que c'est du temps de Mbegaan Nduur, donc vers la fin du XV^e siècle, que cet espace est devenu une île lorsqu'il y'eut une rupture importante au niveau de la pointe de Sangaamar.

On constate ici que la mémoire a retenu un des épisodes du processus, encore dynamique (cas de l'île de Jifer), par lequel une pointe de terre devient une île ; pour dire qu'il y a de l'historique dans toutes ou certaines légendes. La légende de l'île de Kuyong, telle que relatée par A.K. Mbaye, restitue les événements ainsi qu'il suit:

Mbegaan tue Ely Bana et, à la tête d'une immense armée, quitta le Sine et vint s'installer à Coyon. C'est pendant une de ces nuits d'orgie au milieu des danses

⁷⁰⁰ *Mboose* est le génie considéré comme le protecteur de la ville de Kaolack. (cf. Kestelloot L., Veirman A., SENGALIA, Novembre 2006 et Mbaye A.K., *Mbosse, génie des eaux*, Ecole normale William Ponty (Cahiers de), 1945-1946)

et des festins qui suivaient la nouvelle conquête qu'un guerrier, s'adressant à son roi Mbégane Ndour lui dit : « Seigneur, nous avons assez de viande de bœuf ; donnez-nous en une autre.... ». Le souverain piqué par son orgueil et craignant de paraître faible, promit de leur en donner dès le lendemain.....

Alors dans la nuit, un grand bruit se fit entendre ; il réveilla et inquiéta tout le monde ; un véritable déluge !.... C'était la pointe de Sangomar qui, débordant tout à coup étalait ses eaux, et les flots tumultueux traversant les vastes plaines du sine et du Saloum, se creusaient un chenal -sur les bords duquel est bâti aujourd'hui Kaolack- et entourant de tout côté la grande forêt de Coyon.... Et le lendemain, les habitants de la nouvelle île purent bien manger de la « viande autre que celle du bœuf » en pêchant les poissons entraînés par l'eau.⁷⁰¹

Ce passage permet de comprendre la tradition citée plus haut et qui rapporte que Mbegaan a été celui qui a fait venir le cours du saloum jusqu'à Kawoon. C'est selon toute probabilité, une allusion faite à une rupture de la pointe de Sangamaar⁷⁰², phénomène résultant de l'érosion naturelle, mais dont l'ampleur a du entraîner, à l'époque, une inondation ayant abouti à la formation de la fameuse île de Kuyong. La constitution de l'île, en relation avec le raz de marée qui a accompagné la rupture de la bande de terre qui séparait le cours du saloum de l'océan, ont du constituer, à l'époque, un phénomène spectaculaire qui a frappé les esprits des témoins. Il est probable que tout le mystère qui entoure l'île de Kuyong⁷⁰³ remonte à cette période, de même que l'élaboration du mythe de Mbosse, génie des eaux qui protège la ville de Kaolack.Tel que relaté par A.K.Mbaye, le texte du mythe de création poursuit :

Et l'année suivante, [l'année ayant suivi le débordement des eaux depuis la pointe de Sangamaar] les habitants de Coyon, soucieux non seulement d'avoir toujours du poisson mais surtout de garder le cours

⁷⁰¹ Mbaye A. K., *op .cit.*, p. 8-9.

⁷⁰² Nous utilisons le terme Sangamaar comme le font les populations Seereer qui ont nommé ainsi cette bande de terre. La rupture de la pointe de sangamaar a été signalée à plusieurs reprises au cours du XX^e siècle. Celle du 27 février 1987 au lieu dit « Lagoba » a eu une très grande ampleur et a donné naissance à l'île de Sangomar. (cf. , presse écrite du Sénégal)

⁷⁰³Kastiambé est l'autre nom de cette île, laquelle n'est pas habitée car les populations pensent qu'elle est hantée.

*d'eau qui leur a été donné si miraculeusement, décidèrent d'en confier la surveillance à un esprit –Mbossé- qui, du sein de l'eau, symboliserait le bienfaiteur et serait entouré de toute la reconnaissance et de tout le respect dus à ce dernier ».*⁷⁰⁴

Tout comme Mbegaan, *Mboose* est perçu par les populations comme leur protecteur. Cependant, à la différence du premier qui est bien un personnage historique, *Mboose* est un mythe. Son culte est pratiqué pour la protection de la ville de Kaolack. Mais, on ne peut s'empêcher de constater que les explications qui accompagnent l'émergence de ce culte mettent en place des éléments qui tous renvoient à la période d'exercice du pouvoir politique par Mbegaan Nduur au Saalum. D'après Adji Fatou Fall, actuellement chargée du culte dédié à *Mboose*, ce dernier vient du Bawol. Selon elle,

Lorsque mes grands parents sont arrivés au Saalum et que le Buur Mbegaan a donné ordre pour trouver une place plus vaste pour ma grand-mère, ils ont longé le fleuve jusqu'à la mer. C'est là qu'elle a trouvé la place idéale. Elle a ensuite semé des graines. On a trouvé une plante (le Mbanxanase) et des varans, elle a demandé aussitôt à occuper les lieux et à en faire sa résidence principale. Ceux qui [il faut préciser que selon elle, c'est sa grand-mère Ngira qui dirigeait la migration et qu'elle était accompagnée de beaucoup de personnes] l'accompagnaient lui ont dit ici c'est la brousse et elle a insisté pour occuper les lieux. Lorsque le Bour Mbegaan a eu écho de cela, il a donné un avis favorable pour qu'"on l'installe là où elle a voulu. C'est devenu Kaolack Ndangane, à l'emplacement de chez keur compagnie.^{704bis} C'est son premier lieu de résidence..... C'est par la suite que le Buur Saalum a épousé Ngira, mon aïeule et ils ont eu une fille. Le buur Saalum lui a fait cadeau de toute la partie du port jusqu'à Koundam, donc de tout l'usufruit, que ce soient les poissons ou les produits de la terre. L'autre moitié c'est pour le roi. Cette partie de l'eau c'est

⁷⁰⁴ Mbaye A.K., *op.cit.*, p. 10

^{704bis} il s'agit du lieu qui, plus tard, abrita les locaux de commerce de la compagnie française d'Afrique occidentale (CFAO), d'où le nom de « Kér » (chez) compagnie

depuis la mer jusqu'à Koudam, c'est Kaolack Ngalick⁷⁰⁵ que le roi lui a donné comme cadeau⁷⁰⁶.

Il est difficile d'avoir une trame logique et cohérente du récit de l'élaboration de ce mythe d'émergence du culte du *Mboose*. Cependant, les références à la zone de départ (le Bawol), à l'arbuste (*Mbanxanase/ Icacina senegalensis*), ainsi qu'au Varan dont le double est un serpent (Jambooñ), de même que le matrilignage (Jegandum au Saalum mais segment du *Tim*⁷⁰⁷ Wagadu ailleurs en Sénégal) de celles qui sont chargées de l'exercice du culte, sont autant d'indices qui nous mettent sur les traces de Mbegaan Nduur.

-Nous l'avons déjà évoqué, le Bawol est omniprésent dans les traditions relatives à Mbegaan. En dehors de sa présence sur les listes dynastiques de ce royaume, il y a aussi des cultes qui lui sont liés dans un certain nombre de villages.⁷⁰⁸

-Le *Mbanxanase* fait partie, selon A.B. Ba, des arbres considérés comme marqueur de l'espace *saalum-saalum*. Selon cet auteur, « cette plante n'existe que dans le Saloum. Partout où il se trouve, on peut considérer l'endroit ou la localité comme appartenant au Saloum »⁷⁰⁹.

-Le Varan représente la version pacifique de son double qui est le serpent. Dans les explications d'Adja Fatou Fall, celui qui s'attaque à *Mboose* (il est représenté sous la forme d'un varan) a de fortes chances d'être piqué par un serpent. Dans la tradition qui relate l'affrontement entre Mbegaan et le marabout Ely Bana, le dénouement se fait grâce à l'intervention du serpent qui signe l'arrêt de mort du marabout.

Comme le souligne Lilyan Kesteloot,

⁷⁰⁵ Ngalick est en réalité, un bord de mer. A l'époque, ce sont des pêcheurs Ñominka qui y établissaient des campements. C'est en référence à l'un d'eux, Ngalick Saar, que l'endroit a été ainsi désigné. Plus tard on l'a appelé *Ndangane* qui signifie rivage en langue seereer.

⁷⁰⁶ Enquête effectuée par Verman Anja et Ousseynou Barr auprès de Adja Fatou Fall le 25/01/1994

⁷⁰⁷ Le *Tim* représente chez les Seereer les descendants, par les femmes, d'un même ancêtre. Chez les Wolof, on parle de *Meen*.

⁷⁰⁸ Mbaye S., *op.cit.*, 2010-2011

⁷⁰⁹ Ba A. B., *op.cit.*, p.15, Il y a peut-être une certaine exagération de l'auteur, mais c'est peut-être pour insister sur le caractère de marqueur identitaire revêtu par cette plante au moment de l'émergence du Saalum.

*les historiens ne parlent jamais du Mboosé, même si [dit-elle], Oumar Kane signale que Koly Tenguela, passant par le Saloum, épousa une certaine Mboosé, au fils de laquelle, il donnera le Bossea lorsqu'il aura vaincu Ali Elibana (fils d'Elibana Sall) et pris sa place, fondant ainsi le royaume déniancé.*⁷¹⁰

Pour celui qui veut cependant travailler sur les périodes reculées de l'histoire des sociétés sénégalaises, il est nécessaire d'essayer de comprendre tout ce qui se cache derrière ces textes qui sont constitués de multitudes de « fagots » que la mémoire y range parfois dans un ordonnancement assez difficile à démêler. Ces textes (mythes, légendes etc...) sont les centres de documentation qui permettent de conserver les faits dont les enchevêtrements ont fini par dessiner la trame historique des populations qui les ont produits. La mission que la société leur assigne est celle d'être comme des archives mais aussi de préserveur de la cohésion sociale. A partir de ce moment, leur contenu a une dimension quelque peu ésotérique qui n'est pas à la portée du premier venu.

Le mythe de Mboose, qui se traduit par la pratique d'un culte qui est encore pratiqué dans la ville de Kaolack (ville principale de notre zone d'étude) doit, en ce sens, être exploré pour voir ce qu'il peut nous donner comme éclairage concernant le passé de cette région. Analysant la dimension historique et archéologique de ce mythe, L. Kesteloot et A. Vierman notent que « les diverses traditions de famille des prêtresses le rattachent, avec raison semble-t-il, à l'histoire de Mbegane Ndour. »⁷¹¹ Nous épousons parfaitement la conclusion à laquelle ces deux auteurs sont parvenus. L'émergence de *Mboose*, aussi bien la légende que le culte, a coïncidé, selon notre interprétation, avec la formation du royaume du Saalum, au moment où Mbegaan, après s'être imposé par la force, se mit à élargir la base de son pouvoir en s'alliant à d'autres familles et initia la « construction religieuse » de son nouveau territoire. Les officiantes du culte lié au mythe n'appartenaient pas à la famille maternelle de Mbegaan qui est supposé être *gelwaar*. C'est dire que ce dernier prit soin d'en faire des alliés en prenant femme dans cette famille *Jegandum*, famille à laquelle il attribua une section du bras de mer du saloum qui, à partir de ce moment, entrait sous son autorité.

⁷¹⁰ Kesteloot L. & Veirman A., *Le Mboosé, mythe de fondation et Génie protecteur de Kaolack*, SENEGALIA, Novembre 2006, p.25

⁷¹¹ Id., *Ibid.*, p.29

Dans la version du mythe recueillie par A.K. Mbaye, il y a une hiérarchisation des génies qui surveillent le bras de mer du saloum, lequel est partagé en trois secteurs à savoir :

- *Mama Youngoume dont le secteur se limite à l'estuaire du saloum connu sous le nom de Sangomar. Il passe pour le chef suprême parce que tenant « la tête » (estuaire). Nous trouverons à partir de l'estuaire*
- *Laga, maître de la région de Foundiougne et au culte somptueux*
- *Mbossé qui fait l'objet de notre étude, est subordonné immédiatement de Mama youngoume, il commande le dernier secteur du saloum. En outre deux auxiliaires lui sont attachés, ce sont :*
 - a) *Lambor Coumbadjiguène : résidant à Latmingue (en amont de Kaolack)*
 - b) *Mbeloubac Couimbadjiguène : à Lyndiane en aval de Kaolack.*⁷¹²

Si nous sommes d'accord sur le fait que les populations qui s'installent dans un espace prennent toujours le soin de s'atteler à la maîtrise mystique de leur nouvel environnement, on peut comprendre cette hierarchisation des génies chargés de surveiller le bras de mer saloum.

-*Mama Youngoume*, le génie de l'estuaire, est considéré comme le chef suprême, puisqu'étant à la porte de Sangamaar, lieu de passage des morts dans l'imaginaire seereer. Il n'est pas considéré comme un *fangool*, mais sa position de gardien du passage vers l'au-delà en fait le chef suprême des génies de l'eau du saloum. C'est grâce à lui que la migration *gelwaar*, dirigée par Masa Waaly Jon, a pu passer sur l'autre rive du saloum.

Laga est maître de la région de Foundiougne. Il faut signaler que Foundiougne se trouve dans le Loog, terroir occupé par des Seereer avant l'arrivée des *Gelwaar*. En fait *Laga* est un ancêtre de la famille maternelle des *Taaboor*⁷¹³ devenu *fangool*. L'ancienneté de la formation de ce terroir du Loog se perçoit à travers le fait que *Laga* soit considéré comme le

⁷¹² Mbaye, A. K., *op.cit.*, p.15

⁷¹³ Pour H. Gravrand, « le Tabor est l'homme du feu. Le lien du feu avec l'appropriation *lamanaal* est sous-entendu dans ce mythe[le mythe des Rabor]. Les rabor [singulier : tabor], eux aussi représentent un des groupes les plus anciens. » (Gravrand H., *op.cit.*, 1983, p.197)

roi des *Pangool*, chargé de surveiller la deuxième section du bras de mer du saloum. L'occupation de cet espace s'est faite durant un temps assez long qui a permis le retour d'un ancêtre sous forme de *fangoool*. *Laga, fangoool* des *Raaboor* (pluriel de *Taaboor*), peut d'ailleurs être considéré comme le *fangoool* le plus ancien. Aussi, est-il toujours invoqué comme le roi des *Pangool*.

A la différence de ces deux premiers, *Mboose* intervient non pas comme *fangoool*, mais plutôt comme génie protecteur, chargé de maîtriser mystiquement l'environnement de la troisième section du saloum, laquelle englobe les terroirs de Njoob (devenu Kawoon) et ceux de la rive gauche du saloum, terre de la famille paternelle de Mbegaan Nduur. On voit ainsi que le mythe de *Mboose* est intimement lié à l'histoire de Mbegaan Nduur. De quelque côté qu'on le prenne, il renvoie toujours à ce dernier. Il y a d'ailleurs une des versions⁷¹⁴ du mythe qui attribue à *Mboose*, considérée comme femelle, un mari se trouvant à Mbudaay, localité d'origine du père de Mbegaan.

En somme, on peut dire que si *Mboose* est le mythe de fondation de la ville de Kaolack, comme suggéré par L. Kesteloot et A. Vierman, il n'en est pas moins, dans ce qu'il nous révèle du passé, un moyen de revisiter le contexte dans lequel a vécu le fondateur du royaume du Saalum et de réduire les incertitudes qui entourent les commentaires des faits qui s'y sont déroulés. C'est pris dans ce sens que les textes et explications qui accompagnent ce mythe peuvent être utiles à l'historien. Nous y percevons une tentative d'expansion et de développement entreprise par Mbegaan dans le royaume qu'il venait de fonder. C'est la cristallisation de toutes ses actions qui se retrouve dans le mythe, tandis que la disparition, dans les eaux de Sangamaar relatée par les traditions, consacre la dimension héroïque du fondateur du Saalum.

Il est cependant probable que l'espace directement commandé par Mbegaan Nduur lui-même n'ait pas dépassé le Mbey, circonscrit aux terres entourant la capitale à 30 kms à la ronde, (ce que les wolof appellèrent *Këlu Kawoon*). Cet espace d'exercice du pouvoir de Mbegaan se retrouve en filigrane dans le mythe de *Mboose* quand le texte parle des auxiliaires de ce dernier qui se sont dispersés dans la zone. Selon Momar Gaye Sène, c'est

⁷¹⁴ Version du mythe de *Mboose* recueillie le 16/12/1993 par Vierman Anja et Ousseynou Barr auprès de Ibou Badiane délégué de quarier de Ndorong. (Texte conservé au Laboratoire de Langues et Civilisations de l'IFAN.CAD)

Mboose Coumba Djiguène qui est resté à Kaolack et qui est devenu le génie protecteur de la ville. Ndéné Coumba Djiguène s'établit à Korky parce qu'il y a un varan à Korky que l'on appelle Ndéné Coumba Djiguène alors que Lambor Coumba Djiguène s'établit à Keur Laïty..... Ensuite, il y a Ñaxabaan qui est allé à Gadiaye. L'animal protecteur de Gadiaye s'appelle Ñaxabaan.⁷¹⁵ Tous ces dérivés de Mboose sont des varans chargés de protéger les localités citées. On remarque cependant que celles-ci sont des centres d'un espace essentiellement peuplé par les Seereer.

Korky est l'une des dernières localités habitées par eux aux portes du Saalum oriental, tandis que Kér Laïty, appellé aussi Latmenge, se trouve sur la rive gauche du saloum, dans le fief de la famille paternelle de Mbegaan. Ñaxabaan dont on nous a parlé lors de nos enquêtes, se trouve effectivement à Gadiaye. Mais présentement, il désigne un baobab situé à côté du marigot *Ndama*. Selon Seyni Diouf, c'est à cet emplacement que les premiers migrants de la famille Diouf se sont installés après le conflit qui les a opposés à Wassila Faye, le neuvième souverain du Siin. C'est d'ailleurs cette famille Diouf qui, jusqu'à présent, porte le titre de *Jaraaf* à Gadiaye. De toutes les façons, cela nous ramène toujours au contexte du règne de Mbegaan Nduur, si on prend en considération la liste dynastique de Niokhobaye Diouf.

En somme, on peut dire que le premier roi du Saalum a exercé directement son pouvoir politique sur Kawoon et ses environs. Mais puisque certaines sources rapportent que son autorité s'étendait jusqu'à Kung⁷¹⁶ sur la rive droite de la gambie, on en déduit que le fondateur du Saalum a entamé la territorialisation de cet espace sans l'achever. C'est le caractère « aventurier » du personnage et l'efficacité de sa stratégie de conquête du pouvoir qui en ont fait le « héros » fondateur du Saalum dont il représente le premier *Buur* sur la liste dynastique.

De ces traditions à travers lesquelles nous avons essayé de traquer des indications, si minimes soient-elles, pour nous éclairer sur le contexte qui a vu émerger le royaume du Saalum, il ressort que

⁷¹⁵ Momar Gaye Sène, informateur de Vierman Anja et Ousseynou Barr, Ndarong, le 16/12/93

⁷¹⁶ Kung fait partie des localités fondées par des Seereer, mais elle a appartenu plus tard au territoire du Ñoomi. Cependant, Mbegaan figure sur l'arbre généalogique des souverains de ce royaume si on en croit les sources de Cornélia Giesing ; (Cf., « Fari Sangul, Sankule Faring, Migrations et intégration politique », in, *Migrations anciennes et peuplement actuel des Côtes guinéennes*, L'Harmattan, 2000, p. 291).

1-L'espace entre les cours d'eau du saloum et de la gambie a été, jusqu'à la fin du XV^e siècle, la zone de convergence de populations venant d'horizons divers (Nord de la sénégambie et soudan occidental).

2-C'est dans un contexte troublé par les problèmes internes du *Grand Jolof* que cet espace, jusque là politiquement non organisé, commença à devenir le territoire d'une entité politique sous le nom de Saalum.

3-Le Saalum n'a jamais été un royaume *seereer*, même si celui qui est à l'origine de sa première structuration se réclame de ce groupe. Les relations de parenté que la tradition met en relief entre la classe politique du Siin et celle du Saalum ne sont pas aussi évidentes. Mbegaan Nduur était certes un descendant des *gelwaar* mais qui, après avoir mené une vie « d'aventurier » a pu saisir l'opportunité que lui offrait cette période trouble pour s'imposer d'abord au Saalum et ensuite, dans une certaine mesure, au Siin.

4-Les relations entretenues par le nouveau royaume avec le Siin n'ont pas été aussi étroites que celles tissées avec le Jolof puisque c'est vers celui-là que les fondateurs du Saalum se sont tournés pour la consolidation de la nouvelle entité.

Zone de convergence de la plupart des mouvements migratoires de l'espace sénégambien, le Saalum peut être considéré comme le premier royaume multiethnique de la Sénégambie du Nord, puisqu'aussi bien les Seereer, les Soninke, les Mandeng que les Wolof ont contribué à la structuration et au façonnement de son identité culturel et politique.

Chap. 3 : L'œuvre des *Buur Saalum* ou approche évènementielle de l'évolution du Saalum

- Rappels

Mbegaan Nduur a entamé la territorialisation de l'espace entre saloum et gambie mais l'exercice effectif de son pouvoir politique s'est arrêté au *Mbey*. C'est au début du XVI^e siècle que le Saalum apparaît dans les sources écrites comme un royaume. C'est à la même date que les traditions orales font remonter sa formation même si c'est progressivement que sa structuration s'est faite et a du obéir à un processus qui, comme sa formation, s'est inscrite dans une certaine durée. Comparée à celle des autres royaumes de la Sénégambie du nord, l'évolution du Saalum au cours des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles n'a pas été bien étudiée. Ceci est une conséquence de son attestation « tardive, due, entre autres

-à sa situation géographique qui ne lui permettait pas un contact direct avec les puissances occidentales qui, pendant longtemps se sont cantonnées sur la côte atlantique⁷¹⁷, ensuite,

-à l'orientation des recherches historiques avec une utilisation presqu'exclusive des sources écrites. A l'exception des documents produits par les voyageurs portugais et cap-verdiens, c'est seulement à partir du XVIII^e siècle, au plus fort du trafic négrier, que le Saalum est attesté, à profusion, dans les sources européennes. Et, sur la base des sources orales, maintes sources imprimées ont retracé son évolution historique.

Ainsi, dans son article sur la chronologie du royaume du Saalum, Jean Boulègue⁷¹⁸, après recoupement des données prises aussi bien dans les sources orales⁷¹⁹ qu'écrites (françaises,⁷²⁰ cap-verdiennes⁷²¹ et anglaises⁷²²), a confirmé la solidité de la liste des *Buur Saalum* établie par Abdou Bouri Ba.

⁷¹⁷ Il faut cependant signaler que les Portugais, Cap-verdiens et plus tard les Anglais qui ont longé les rives de la gambie ont mentionné la partie de la rive nord de ce fleuve qui relevait du Saalum.

⁷¹⁸ Boulègue J., « Contribution à la chronologie du royaume du Saloum », *BIFAN*, ser.B, n°3, 1966

⁷¹⁹ Sow S-A, *Chronique du Fouta Sénégalaïs*, Traduction de Delafosse et Houdas, 1913

⁷²⁰ Laprade P., « Notice sur les Sérères », *Annuaire du Sénégal*, 1865. Golberry X., *Fragments d'un voyage en Afrique*, Paris, 1802.

En faisant la synthèse des connaissances sur l'histoire du Saalum, Charles Becker accepte cette chronologie proposée par la tradition orale qui dit-il, « s'avère remarquablement sûre pour le Saalum, mais mériterait d'être contrôlée à partir des sources anglaises qui pourraient en confirmer d'avantage la fiabilité »⁷²³. Nous n'avons pas trouvé d'autres sources pouvant conduire à une modification profonde de cette liste établie par Abdou Bouri Ba et acceptée par ceux qui ont travaillé sur le Saalum. C. Becker a, dans son travail, fait une comparaison entre cinq listes qui ne font « apparaître que quelques divergences mineures... les données des sources écrites confirmant dans une large mesure la grande valeur de la chronologie traditionnelle d'A.B.BA »⁷²⁴.

La liste d'A.B.BA est, nous semble-t-il, une solide base. La raison est qu'elle la source de la liste de F.Brigaud⁷²⁵ (sur laquelle J. Boulègue a travaillé pour vérifier la chronologie des règnes et aboutir à la validation de la date d'émergence du royaume fixée à la fin du XV^e ou au début du XVI^e siècle⁷²⁶) mais encore parce qu'elle recoupe la liste fournie par Jabel Samb⁷²⁷ que nous avons trouvée dans les Archives culturelles gambiennes. C'est donc sur elle que nous nous sommes appuyée pour analyser les faits que les sources orales attribuent à tel ou tel autre souverain. En dehors d'une connaissance de l'histoire politique, ce procédé, combiné avec une étude de la formation des différents terroirs et le processus de leur peuplement, permet d'appréhender les périodes de césure dans l'évolution de cet espace ainsi que les forces profondes qui en ont orienté la dynamique.

L'étude de cette évolution appelle une grande question :

Comment s'est effectué le processus de territorialisation du Saalum ?

⁷²¹ D'Almada A., *Tratado Breve dos rios de guiné*, Lisbonne, 1916

⁷²² Moore F., *Travel into the Inland of Africa*, Londres, 1738

⁷²³ Becker Ch., « Essai sur l'histoire du Saalum », *Revue sénégalaise d'Histoire*, n° 1, 1981, p 17

⁷²⁴ Id., Ibid. p. 19

⁷²⁵ C. Becker, à la note 27 de son article, signale qu'.A.B.BA a donné la liste qu'il a recueillie auprès de Fodé Diouf qui l'a lui-même communiquée à F. BRIGAUD.

⁷²⁶ Boulègue, J., « Contribution à la chronologie du royaume du Saloum », *BIFAN*, Ser. B, T. XXVIII, 1966, p.662

⁷²⁷ Samb J., "cassette n° 4803" du Research and documentation division, *National Council for Arts and Culture (N.C.A.C)*, 31 08 72, Gambia

Pour répondre à cette question il a fallu revisiter la thèse de l'interaction entre le peuplement et les formes de l'appareil politique. Grâce à une approche évènementielle, l'analyse de l'action de certains souverains permet de comprendre les différents jalons qui ont permis l'accaparement de l'espace et de l'Etat. La réponse à ces questions passe par la mise en lumière de la trame chronologique suivie par ce royaume depuis sa formation à la fin du XV^e siècle, jusqu'au moment de la conquête coloniale du XIX^e siècle

1. Du Mbey au Saalum : l'émergence du pouvoir ceddo

A partir de la liste dynastique recueillie par A.B.BA, tentons de voir, sur la base des renseignements fournis par les sources orales et écrites, comment progressivement, cet espace a été modelé aux plans politique, administratif, économique et social depuis le XVI^e jusque vers la fin du XIX^e siècle au moment où il tombe dans l'escarcelle de la France coloniale.

Si l'on en croit A.B.BA, il y'a eu de Mbegaan Nduur à Fodé Ngouye Diouf, quarante neuf (49) souverains qui ont porté le titre de *Buur Saalum*. Nous reproduisons *in extenso* la liste qu'il a proposée⁷²⁸

Nom du souverain	Durée du règne (en années)	Début de règne
1. Mbégan Nduur	20	1493
2. Guiranokhap Ndong	7	1513
3. Latmingé Diélén Ndiaye	23	1520
4. Sàmba Lambour Ndiaye	4	1543
5. Séni Ndiémè Diélén Ndiaye	3	1547
6. Lat Thilor Badiane	9	1550
7. Walboumy Diélén Ndiaye	8	1559
8. Maléotane Diouf	45	1567

728 Becker Ch., *op.cit.*, p.13

Nom du souverain	Durée du règne (en années)	Début de règne
1. Mbégan Nduur	20	1493
2. Guiranokhap Ndong	7	1513
3. Latmingé Diélén Ndiaye	23	1520
4. Sàmba Lambour Ndiaye	4	1543
5. Séni Ndiémè Diélén Ndiaye	3	1547
6. Lat Thilor Badiane	9	1550
7. Walboumy Diélén Ndiaye	8	1559
8. Maléotane Diouf	45	1567

9.	Sambaré Diop	2	1612
10.	Biram Ndiémè Koumba Ndiaye	23	1614
11.	Ndéné Ndiaye Marone Ndao	2	1637
12.	Mbagne Diémel Ndiaye	6	1639
13.	Waldiodio Ndiaye	9	1645
14.	Amakodou Ndiaye	35	1654
15.	Amafal Fall	6 mois	1689
16.	Amadiouf Diouf	6 ans	1690
17.	Sengane Kéwé Ndiaye	30	1696
18.	Lat Thilor Ndong	4	1726
19.	Amasiga Seck Ndiaye	2	1730
20.	Biram Khourédia Tiék Ndao	2	1732
21.	Ndéné Ndiaye Bigué Ndao	19	1734
22.	Mbagne diop	7	1753
23.	Mbagne Diogop Ndiaye Mbodj	7	1760
24.	Sandéné Kodou Bigué Ndao	2	1767
25.	Sengane Diogop Mbodj	7	1769
26.	Ndéné Diogop Mbodj	2	1776

27. Sengane Dégùèn Ndiaye	6 mois	1778
28. Sandéné Kodou Fall Ndao	9 ans	1778
29. Biram Ndiémé Niakhana Ndiaye	16	1787
30. Makoumba Diogop Mbodj	7	1803
31. Ndéné Niakhana Ndiaye	7	1810
32. Biram khourédia Mbodj Ndiaye	6	1817
33. Ndéné Mbarou Ndiaye	1 mois	1823
34. Balé Ndoungu Khourédia Ndao	28 ans	1823
35. Bala Adama Ndiaye	3	1851
36. Socé Bigué Ndiaye	16 jours	1854
37. Kouumba Ndama Mbodj	4 ans	1855
38. Samba Laobe Fall	5	1859
39. Fakha Fall	7	1864
40. Niawout Mbodj	5	1871
41. Sadiouka Mbodj	3	1876
42. Guédel Mbodj	17	1879

43. Sémou Djimit Diouf	3	1896
44. Ndiémé Ndiénoum Ndao	3	1899
45. Ndéné Diogop Diouf	1	1902
46. Sémou Ngouye Diouf	10	1903
47. Gori Tioro Diouf	6	1913
48. Mahawa Tioro Diouf	16	1919
49. Fodé Ngouye Diouf	34	1935-1969

Cette liste dynastique est utile non pas pour la chronologie des règnes qu'elle déroule, mais parce qu'elle permet, grâce à une analyse et interprétation des faits retenus par la bibliothèque mémorielle, de retracer le processus d'évolution suivi par le royaume. Ici, nous n'avons pas de chronique écrite par des lettrés relatant, de manière cohérente, les événements qui se sont succédé de telle date à telle autre⁷²⁹. Cependant, il y a ce que nous appelons des règnes significatifs, ou plus exactement des règnes repères. Si des évènements importants ont eu lieu au cours du règne d'un souverain, la mémoire populaire les associe à son nom. La liste dynastique joue alors le rôle d'un aide mémoire et il suffit de s'y référer pour faire ressurgir une multitude de faits dont les informateurs ne se seraient pas rappelés sans ce support. Comme le fait remarquer,

[Chronology] is merely the framework for our understanding of the past.

The essential task of the historian is not to uncover a list of dates, but to

⁷²⁹ A la manière des *Tarikh* de Tombouctou par exemple.

^{729bis} Klein M. A., *Sereer Tradition and the Development of Saalum Document* inédit, Dakar, UCAD, Département d'Histoire, 2008, p.15, <http://tekrur-ucad.refer.sn> (Traduction) : La chronologie n'est que le cadre de notre compréhension du passé. La tâche essentielle de l'historien n'est pas de découvrir une liste des dates, mais à discerner les processus de changement et de développement dans le passé. Il donne un sens à ce passé.]

discern processes of change and development in the past. It is to give meaning to the past^{729bis}

Ainsi, de l'avènement de Mbegaan Nduur (à la fin du XV^e siècle), jusqu'au règne de Gedel Mbodj (1879-1896), il ya une succession de quarante-deux souverains. Nous nous arrêtons à Gedel Mbodj, parce que nous considérons que tous les souverains qui sont venus après lui ont été obligés de composer avec la France dont les velléités de conquête étaient devenues manifestes. Le projet politique du fondateur du Saalum arrivait ainsi à son essoufflement sous Gedel, dès l'instant où, les forces qui le portaient tout au long de presque quatre siècles perdent toute initiative face à la puissance militaire française.

Comment pendant quatre siècles, cet espace a-t-il été façonné ? Du *Mbey*, unité territoriale essentiellement mais non exclusivement peuplée de Seereer, à partir duquel a débuté la centralisation du pouvoir politique à la fin du XV^e siècle, le Saalum, tel que décrit par E. Noirot, se présente comme

*un royaume ... à l'aspect d'un polygone irrégulier dont le grand axe entre Sokone à l'ouest, et Ouarneo à l'est, a environ 200 kilomètres de long et dont la plus grande largeur est d'environ 80 kilomètres.*⁷³⁰

En fait, entre le *Mbey*, petite unité territoriale englobant deux terroirs (Gañik et Mbudaay/Seelik) de part et d'autre du cours du saloum, et le royaume du Saalum dans ses limites données par E. Noirot, il y a une très grande différence, du point de vue de la présentation physique. Mbegaan a régné sur le *Mbey* et a rêvé de gouverner l'espace Saalum tel que délimité au moment de sa victoire sur Ely Bana. Ce rêve a été réalisé par ses successeurs.

Cependant la particularité du schéma qu'il avait mis en place a résidé dans le fait que ni lui ni ses successeurs immédiats n'ont exercé un contrôle direct sur l'espace pré-délimité. Il faut alors se tourner vers l'analyse des différents évènements qui ont jalonné l'évolution du royaume pour comprendre comment, progressivement, se sont mis en place les éléments qui ont participé au façonnement de cet espace et qui, à la fin du XIX^e siècle, lui ont donné l'identité qu'on lui connaît.

⁷³⁰ Noirot, E., « Notice sur le Saloum », *Journal Officiel du Sénégal et Dépendances*, 1892, P.404

Comme évoqué plus haut, le *Mbey* a représenté, jusqu'à la fin du XV^e siècle, un espace habité de façon très lâche par des populations venues d'horizon divers : Seereer descendus de la vallée du fleuve Sénégal, Soninke en provenance des zones soudano-sahéliennes, et colons Mandeng arrivés suite à l'expansion de l'empire de Sunjata.⁷³¹

A l'opposé du Siin qui, dès le XIV^e siècle, devint un espace territorialisé et organisé autour d'un pouvoir politique avec l'arrivée des Gelwaar, la dernière vague de migrants mandeng, le *Mbey* était resté une zone agricole où ne s'étaient installées, autour de quelques villages, des populations pratiquant l'agriculture et/ou la chasse. Tout se passe comme si cet espace qui avait accueilli des éléments avancés de la migration *gelwaar* bien avant le Siin, avait été laissé par ceux-ci pour qu'il leur serve d'arrière pays. Au Siin, la monarchie s'est constituée dès le milieu du XIV^e siècle. Au Saalum, il a fallu attendre la fin du XV^e siècle pour assister à l'émergence de la monarchie. Le noyau spatial du nouveau pouvoir s'est constitué au *Mbey*, désignation d'un espace géographique, le transformant en territoire d'une entité politique.

Nous avons déjà parlé du *Mbey* dans la présentation de ce qu'a été le Saalum (cf., Première partie). Cependant, il faut préciser qu'à l'avènement de Mbegaan, c'était juste une zone composée de deux terroirs (Gañik et Mbudaay/Seelik), en plus de quelques îlots de villages habités par des Tukulér, Mandeng et Soninke. Dans un travail portant sur la problématique de la mise en place de la population de Kawoon, les informateurs de Demba Sarr mentionnent l'installation d'une première vague de populations dirigée par un *gelwaar*. C'était

Yombé Kamane [qui] s'établit à Kaour (actuellement Gambie) et installa Ngouyone sarr à Thiofack⁷³², Ouf Diabong à Ndiébel, Sine Menguène à Mbissel (dans le Sine), Thioro Diomaye à Laa (vers Ndoulo dans le Baol) et Kéno Mbeye à Ndiob (actuel Kahone)⁷³³.

Cette tradition qui procède à la répartition des populations dans l'espace occupé pour l'essentiel par les *Guelwaar seereerisés*, met en exergue le rôle joué par Njoob, comme centre

⁷³¹ Cf. chapitre sur le peuplement

⁷³² Cette localité, qui, aujourd'hui, se trouve à l'intérieur de la ville de Kaolack, a été le premier point de chute de Mbegaan au Saalum. Aussi les Sarr peuvent-ils être considérés comme les premiers alliés de Mbegaan. C'est peut-être la raison pour laquelle ils ont eu la fonction de *Farba* dans le Saalum.

⁷³³ Mamadou Ndiaye, informateur de Demba Sarr, (le 11/07/1993). C'est dans le cadre de son mémoire de D.E.A. que Demba Sarr avait interrogé cet informateur qui ne verse pas toujours dans l'hagiographique. Ses propos semblent être ceux d'un fin connaisseur des traditions reculées du Saalum

de polarisation. « Quand les installations furent achevées, Yombé décida que malgré la dispersion, tous viendraient à l'endroit où habitait Kéno Mbèye pour discuter des problèmes du clan et de la région. Il disait « Filagui diobé », lieu de concentration, de là le nom de Ndiob »⁷³⁴. Cette tradition montre l'importance précoce de Njoob,⁷³⁵ peut-être en relation avec la position géographique du site qui en faisait un lieu de rencontres, de concertation et peut-être même un centre de prise de décisions communes. Là résiderait le choix de Mbegaan, d'en faire sa résidence principale. A partir de Mbegaan, Njoob qui était le centre du *Mbey* devint Kawoon. Comme écrit plus haut, le toponyme Kawoon aurait été donné à la localité par Ilo le pël, allié de Mbegaan au moment de son conflit avec Ely Bana. Selon la tradition, après la victoire de Mbegaan sur Ely Bana, son allié Ilo l'a aidé à trouver le centre à partir duquel il devait structurer sa nouvelle entité politique. Il lui aurait dit « voici ton *Penc* »⁷³⁶. Dans une autre tradition rapportée par F. Brigaud dans son ouvrage « Etudes Sénégalaïses » (1962, 274) le conflit⁷³⁷ ainsi que l'épisode qui permit à Mbegaan de se rendre maître du Saalum sont relatés. Ainsi, concernant Kawoon, village où habitait Ely Bana mais qui ne portait pas encore ce toponyme, il est dit

Il y'avait un arbre qui apparaissait la nuit mais disparaissait le jour. Or il était dit que celui qui empêcherait cet arbre de disparaître serait le roi incontesté du pays. Mbégane eut, pour cela, recours aux services d'un

⁷³⁴ Idem. Il faut cependant préciser que pour Mamadou Maar, *Njoob* renvoie à Soob, terme qui, en seereer, signifie tamarinier (*tamarindus Indica*). (informateur de Seynabou Mbaye,, version recueillie le 14/04/2006 à Kawoon).

⁷³⁵. Selon Farba Malick Sarr, la localité était située là où se trouve l'actuel village de Sibassor ; c'est là où on se regroupait avant le choix de Kawoon par Mbegaan.

⁷³⁶ *Penc* en wolof signifie le lieu à partir duquel on administre une entité politique, mais c'est aussi le lieu de rencontre de tous ceux qui gravitent autour du pouvoir.(lieu de rencontre des pouvoirs aussi bien exécutifs que législatifs). Comment expliquer la présence d'Ilo à côté de Mbegaan et son statut ? (connaissances mystiques, stratégiques, astrologiques, etc.)

⁷³⁷Brigaud F., *Histoire traditionnelle du Sénégal*, Saint Louis, CRDS,-Etudes Sénégalaïses n°9, 1962, p.274. Il s'agit d'une autre variante des multiples textes oraux, parlant de la légende de Mbegaan, vainqueur d'Eli Banna. Ici, « *Khadiome, (une des sœurs de Mbégane), voyant l'insuccès de son frère dans le saloum (le saloum se trouvait sous la domination d'un marabout toucouleur, Ely banna ; Mbégane avait lutté contre lui pendant dix ans sans succès), lui conseilla de recourir à un stratagème magique. Une nuit, elle se changea en chat, tandis que son frère se transformait en serpent. Le serpent se cacha dans la babouche d'Ely Banna, qui fut piqué quand il enfila sa chaussure et mourut aussitôt. Le chat prit alors le serpent dans sa gueule et l'emporta. Puis tous les deux reprirent leur forme humaine. Dès que le jour fut venu, Mbégane se lança à la poursuite des talibés d'Ely-Banna et les extermina jusque dans le Pakala* ».

*peul nommé Illo. Une nuit, il guetta la sortie dudit arbre. Lorsque celui apparut, il se précipita et l'entoura de ses bras en criant : « Kahone na gui », c'est-à-dire « -c'est celui là- depuis, l'arbre ne disparut plus et le village qui fut toujours le siège des Bours saloum, fut appelé Kahone, nom qu'il porte encore.*⁷³⁸

La tradition rapportée par Elhadj Diouf⁷³⁹ recoupe un peu celle de F. Brigaud et spécifie le nom de l'arbre qui aurait été un *Celtis integrifolia* (*Ngaan* en seereer et *Mbul* en wolof). Sur la base desdites versions, Kawoon n'est donc pas, comme relaté par G. A. Diouf, « le singulier de Kahel qui signifie petits caïlcédrats (*Khaya senegalensis*) en Pulaar .»⁷⁴⁰ Ici, ce n'est pas l'arbre qui a donné son nom à la capitale comme cela se rencontre fréquemment en Sénégambie⁷⁴¹ même si la présence et l'importance des arbres qui se trouvent dans les environs de Kawoon ne sont pas étrangères au choix de cette localité comme lieu d'exercice du pouvoir par Mbegaan. Le royaume, dont le noyau central était, à l'époque, largement habité par des populations seereer, par son nom, renvoie à l'univers Soninke ou Mandeng (Saalum Suwaare est considéré comme appartenant à l'un de ces groupes ethnolinguistiques par les sources orales). La dénomination de la capitale (Ko'oон qui devient Kawoon) fait intervenir la langue pulaar, tandis que l'alliance avec le Jolof lui donne son nom de patrilignage wolof (Kawoon Njaay). Il y a là autant de symboles qui nous incitent à dire, comme F. Braudel⁷⁴² le fait pour la France et l'Europe, que le Saalum est un résumé de la Sénégambie.

⁷³⁸ *Ibidem.*

⁷³⁹ Pour El hadj Diouf, ce n'est pas l'expression wolof *Kawoona ngi* (voilà ce qui était) qui est à l'origine du nom de la capitale, mais celle pël *Ko'oон* (c'est celui-là) utilisé par Illo pour permettre à Mbegaan de retenir l'arbre.

⁷⁴⁰ Diouf, G.A., *op.cit.*, p.131

⁷⁴¹ *Mbul*, (*Celtis integrifolia*) a été aussi le nom de la première capitale du Kajoor . *Nguiguis* qui est aussi le nom d'un arbre a été capitale du Kajoor.

⁷⁴² Parlant des « trois types d'organisation familiale qui divisent l'Europe en zones relativement nettes : la famille nucléaire [qui] s'étend sur toute l'Angleterre ; la famille-souche qui domine le monde germanique ; la famille patriarcale ,reine en Italie». F. Braudel se rend compte que « seule la France les abrite largement toutes les trois » et pour cela, il pense qu' « une fois de plus, elle réunit, elle résume l'Europe » (cf., Braudel, F., « *L'identité de la France. Espace et histoire*, Flammarion, 1990, p.99).

A la mort de Mbegaan,⁷⁴³ il y avait un royaume dont le territoire était circonscrit autour de la capitale Kawoon, et dont le souverain, grâce à une politique d'alliances, pouvait se prévaloir d'être à la tête d'un espace allant des rives nord du saloum jusqu'à la localité de Kung sur les berges de la gambie et de là jusqu'à la frontière avec le Ñaani -Wuli. Comme le dit F. Braudel, « le remplissage de [cet] espace par le travail de groupes humains, par leur obstination, leur stabilisation, leur enracinement au terme de siècles d'errance ⁷⁴⁴ », c'est cela qui constitue la radiographie qui permet de comprendre l'évolution suivie par l'entité sociopolitique fondée par Mbegaan Nduur et les migrants qui se sont installés entre les fleuves saloum et gambie.

2. La difficile succession de Mbegaan Nduur

La mort de Mbegaan selon toute probabilité se situe dans la seconde décennie du XVI^e siècle⁷⁴⁵. Les sources orales ne sont pas très prolixes sur la période qui suit immédiatement la disparition du fondateur. Entre Mbegaan et Lat Menge, considéré comme le troisième souverain du Saalum, il y a, dans les sources, un silence qui suscite des interrogations. La succession du fondateur du Saalum semble avoir posé un problème dont l'importance et le dénouement ont été à l'origine de son classement au sein de la bibliothèque mémorielle, dans le registre des faits indicibles. Il est bon de rappeler que dans la société seereer, comme d'ailleurs de manière générale, dans l'ensemble des sociétés sénégambiennes, les faits et évènements dignes d'être retenus par la mémoire, sont rangés dans des placards mémoriels. Quand ce sont des évènements dont les conséquences ont profondément secoué et perturbé la société, il n'est pas donné à tout le monde d'accéder aux clefs qui les ouvrent. Ils sont suggérés ou présentés dans les textes oraux sous forme de paraboles, ou même d'interdits.

Ainsi, dans le terroir de Jokul où se situe le village de Ngap, la tradition veut que les souverains ne voient jamais cette localité, et cela depuis le temps de Giran O Ngap, présenté comme le premier successeur de Mbegaan. Quand un souverain est obligé de passer

⁷⁴³ Les différentes traditions ne s'accordent pas sur la mort de ce « héros » fondateur du royaume du Saalum. Pour Mamadou Maar, Mbegaan est allé à Sangomar discuter avec le génie pour amener la mer jusqu'à Kawoon, en échange de sa vie. C'est pourquoi on dit qu'"il a disparu, qu'"il est simplement parti ; il a amené la mer pour ensuite partir ». Cette version participe de l'élaboration du mythe à la gloire du « héros ». Pour El Hadj Diouf par contre, Mbegaan serait mort dans l'unité territoriale du Mbadaan qui faisait partie du Siin et plus précisément dans la localité de Fiisel (cf. corpus dans la thèse de Seynabou Mbaye).

⁷⁴⁴ Braudel F., *op. cit.*, 1990, p. 94

⁷⁴⁵ Nous nous référerons à la liste d'A.B. Ba pour les raisons évoquées plus haut

par le village de Ngap, il se couvre la tête et le visage et ce n'est qu"à la sortie de la localité qu'il se découvre⁷⁴⁶. Qu'est-ce à dire sinon que, selon toute probabilité, un évènement important touchant le cœur du pouvoir a eu lieu dans ce village au temps de Giran O Ngap. Ce dernier apparaît dans les listes dynastiques comme le successeur de Mbegaan dont il était le parent du côté maternel. Tous les deux sont liés aux *Gelwaar* de Jiloor dans l'unité territoriale du Joñik. Dans la tradition recueillie à Jokul, nos informateurs disent que Giran est le frère⁷⁴⁷ de Sira Bajal. A.B. Ba dans son « Essai sur l'histoire du Saloum et du Rip » attribue à Mbegaan l'annexion du Joñik, puisque, dit-il, « Peu après son accession au trône, Mbégan annexa le royaume de Djilor créé par la princesse *gelwar* Sira Badiar, en faisant la guerre à ses parents serer habitant la région. Il rencontra peu de résistance, car les Serer n'étaient guère organisés. Il eut pour auxiliaires des troupes venues du Djolof sous la conduite de Wali Mbéru Mbaké Ndao qui reçut alors, en récompense de ses services, la principauté du Ndakuman »⁷⁴⁸.

Dans le texte de Coly Sarr recueilli et publié en 1946 par Le Mire⁷⁴⁹, Mbegaan ne fit pas la guerre à Djilor, mais c'est plutôt par la persuasion qu'il parvint à l'annexer à son nouveau royaume. Ainsi, « ayant réglé au mieux cette question [celle du conflit qui l'opposait à Ely Bana], Mbégane dépêcha un messager auprès du M'Bour-Djilor, le priant de lui envoyer les « Dioum-dioum » ou tam-tams royaux. Il lui fit dire : « Accèdes [sic] de bon gré à mon désir. Ma mère est née à Djilor, et je ne voudrais pas porter la guerre dans son pays natal »⁷⁵⁰.

⁷⁴⁶ *Dëkk bi, buur daawu ko woon gis. Su buur doon dem Kawlax, su ñówee ci dëkk bi, dafay muuru ba dem Diya sooga mureeku. Bi Ngirano Ngap deewee, buur yi ñemeetuñu Ngap.* (Traduction : Le roi ne devait jamais voir ce village. Quand il se rendait à Kawlax, avant de passer dans la localité, il se couvrait et ce n'est qu'en arrivant à Diya qu'il se découvrait. Depuis la mort de Girano Ngap, les rois ont peur de Ngap. (Entretiens avec un groupe d'informateurs à Jokul, novembre 2007)

⁷⁴⁷ Il ne s'agit pas d'une parenté directe puisque Sira Bajal est d'une époque antérieure à Giran, mais c'est pour dire que ce dernier est de la même lignée (maternelle ou paternelle) qu'elle.

⁷⁴⁸ BA,A.B., *op.cit.*, p.19

⁷⁴⁹ Coly Sarr est le père d'Alioune Sarr qui a publié une « Histoire du Sine-Saloum » dans le *Bulletin de l'IFAN*, Tome 46, Série B, n° 3-4, 1986-1987

⁷⁵⁰ Le Mire P., « Petite chronique du Djilor », *BIFAN*, T.VIII, n° 1-4, 1946, p. 57-58

Là aussi, il est probable que Mbegaan a usé de la stratégie d'alliance qu'il avait déjà expérimentée avec le *Grand Jolof* et que, contrairement à ce que rapporte A.B. Ba, il n'y a pas eu, de son temps, conflit armé entre le *Joñik* et le *Mbey*. A. B. Ba semble avoir fait une certaine confusion dans l'interprétation de ses sources, en attribuant à Mbegaan des faits qui se sont passés après sa mort, dans la période troublée de sa succession. Les traditions relatées par deux de nos informateurs⁷⁵¹ habitant la localité de Jiloor, disent de manière claire que les tambours royaux étaient d'abord à Jiloor, mais que c'est par la ruse que Kawoon s'en est emparé. La compréhension qu'on peut avoir de cette affirmation, c'est qu'en fait, Jiloor a connu un pouvoir centralisé avant Kawoon, même si cette dernière a fini par la supplanter. Mbegaan n'eut donc pas à combattre ses parents du *Joñik* puisqu'il a mis en avant les relations de parenté qui le liaient à cette entité dont les dirigeants ont pu continuer à garder leur autonomie, tout en reconnaissant son *leadership*.

L'ébranlement de l'équilibre de cette première construction semble avoir eu lieu dès la mort de Mbegaan. Dans le texte recueilli par Martin Klein auprès de Ndiack Samb de Latmenge, il est noté que,

quand Mbégane Ndour est décédé et que les Saalums [Saalum] voulaient nommer Lat Mengué Diélène, alors les vieillards disent (sic) [diront] que le père de Lat Mengué Diélène est Buurba Jolof Diélène Munyool, [mais] sa mère habite Saalum [et] est une gelwaar de Saalum, mais étant donné que son père est Buurba Jolof Diélène Munyool, il faut le garder dans le Saalum pendant quelques temps pour connaître son caractère avant de le nommer tout de suite comme ça(sic). Alors on lui a fait comme village Latmingué. Il restait (sic) [est resté] là bas. On a confié, par intérim, le Saalum à un nommé Guiranokhap pendant six ans. Alors le Saalum était d'accord, maintenant de nommer Latmingé Diélène. Alors, ils sont allés voir Guiranokhap pour lui dire maintenant

⁷⁵¹ Il s'agit de

-Ndiaye Modou né en 1944 et appartenant à la famille Ndiaye de Kér Mbañ Kangu qui fournissait les *Farba* de Jilor

-Senghor Coly, né en 1922, de la famille patrilinéaire Senghor qui, avec celle des Diouf donnaient les *Jaraaf*. (entretiens du 28/12/2002 à Jilor)

*qu'il a donné (sic) [il faut qu'"il donne] le royaume à Latmingé Diélène. Celui-ci refuse. Alors, on a déclaré la guerre ; tous les deux ont préparé la guerre.*⁷⁵²

Cette tradition montre clairement que la succession de Mbegaan ne s'est pas déroulée sans problème. Les sources ne disent rien sur Giran O Ngap son successeur immédiat, mais c'est pour cacher la tragédie qui a marqué la fin de son règne : la guerre civile entre *gelwaar* du Mbey/Joñik et les troupes Jolof Jolof, partisans de Latmenge, présenté par les traditions du Saalum comme petit neveu de Mbegaan et prétendant au pouvoir. Cette période importante des débuts de l'évolution du royaume est assez mal connue et c'est seulement des bribes d'informations qui nous permettent de reconstituer les évènements. Si on suit la liste dynastique, c'est en 1513 que disparaît Mbegaan. Latmenge Jeleen, fils de sa nièce Menge, accèdait au pouvoir (c'était vers 1520), après une guerre civile au cours de laquelle le premier successeur du fondateur du Saalum meurt, par empoisonnement, dans la localité de Ngap⁷⁵³ qui du coup, devient un lieu tabou et interdit aux *Buur* Saalum. La mémoire ne voulant plus se rappeler de cet épisode douloureux, Giran O Ngap est présenté comme un roi obscur et sans envergure. Selon A.B.Ba,

il fut un prince obscur et médiocre, au sujet duquel on connaît peu de chose. Cependant il serait réputé pour avoir mené une vie de débauche.

*Sous son règne, il installa à Maka Kahone le fameux marabout socé Katim Diouma Liba Touré, fondateur de cette famille paternelle au Saloum. Soutenu par les Toucouleurs, anciens compagnons d'Ali Elibana, Katim se révolta contre le roi en tuant au cours d'une rixe son farba Amadi Ndièkh. Le Buur –Saloum écrasa les opposants à Diamakolong. Katim et ses partisans furent chassés et partirent créer le village de Passy Nguélakh dans le Rip.*⁷⁵⁴

Giran semble avoir été contesté et son règne troublé par un affrontement avec les musulmans (les descendants des familles disciples d'Eli Bana et leurs partisans dirigés par un immigrant

⁷⁵² Klein M. A., *Sereer Tradition and the Development of Saalum* Document inédit, Dakar, UCAD, Département d'Histoire, 2008, p.19 <http://tekrur-ucad.refer.sn>

⁷⁵³ Situé dans le terroir de Jokul, pas très loin de Kawoon , Ngap est considéré comme l'un des plus vieux villages de ce terroir.

⁷⁵⁴ Ba A.B., *op.cit.*, p.20

mandeñ, Katim Diouma Liba). Pour la deuxième fois, ceux-ci furent vaincus et refoulés vers les terres contigües au Rip.

Il est malgré tout important de revisiter cette période de l'histoire du jeune royaume puisque c'est à ce moment que se sont mis en place les soubassements qui ont tenu la charpente de l'édifice territorial tracé par Mbegaan Nduur.

Pour accéder au pouvoir du Saalum, Latmenge s'est opposé non seulement au roi régnant (Giran O Ngap). Par la suite, il a été contesté par les alliés de celui-ci. En effet, la mort de Mbegaan n'a pas défait l'alliance qu'il avait scellée entre le Mbey et le Joñik. Cette alliance s'est renforcée puisque le successeur de Mbegaan avait lui aussi des parents dans le Joñik.

Ce qu'il faut surtout retenir, c'est que l'entité territoriale nouvellement mise en place connaît, dès la disparition de son fondateur, une instabilité et une fragilité. Les sources orales ne le rapportent pas mais apparemment il y a eu une forte opposition à l'accès d'un souverain de patronyme Ndiaye au pouvoir du Saalum. Pourquoi les descendants Jolof-Jolof de Mbegaan ont-ils été contestés ? Ne peut-on pas penser, comme M. Klein que le lien de parenté entre Lat Menge et les gelwaar pourrait bien être une fiction, un effort pour légitimer Lat Menge et ses descendants parmi les Sereer de la zone centrale du Saalum. Lat Minge était aussi probablement un usurpateur.⁷⁵⁵

Nous n'avons pas encore réussi à rassembler tous les éléments d'informations permettant d'infirmer ou de confirmer cette hypothèse de M.Klein. Cependant, dans sa relation du conflit qui a opposé Lat Menge au Jooñik, Modou Ndiaye parle des *gelwaar* qui ont été chassés du pouvoir :

Lat Menge Jeleen quitta Latmenge, les (Les Gelwaar du Jooñik) attaqua et gagna la bataille.... A cette époque, c'est Biram Jikke Ndong qui était le buur [Joñik]; les familles Gelwaar étaient celles de Ndong, Sane, Sonko, Mane. Lorsque le roi Biram Jikke perdit la bataille, Mbagne Diop fut nommé roi. Les Gelwaar se sont réorganisés pour l'attaquer et

⁷⁵⁵ Selon cet auteur (op. cit., p.9), « The kinship tie between Lat Minge and the gelwaar may well be a fiction, an effort to legitimate Lat Minge and his descendants among the Sereer of the Saalum core area. Lat Minge was also probably a usurper»

*reprendre le trône, mais pas pour longtemps.....Lorsque les gelwaar ont été chassés du trône, c'est à cette période, avec Mbagne Diop, que les Ceddo ont commencé à régner. Malgré cela, Jooñik était une province qui avait son autonomie. On ne leur imposait pas un chef.*⁷⁵⁶

Si Lat Menge était *gelwaar* puisque sa mère, Menge était la nièce de Mbegaan, pourquoi alors spécifier cette défaite comme étant celle des *gelwaar*? Il est difficile de clarifier et rendre intelligible la situation. Cependant, avec les bribes d'informations qui filtrent à travers les réminiscences de nos informateurs, on peut tenter la reconstitution suivante.

La question concernant la légitimité de Lat Menge ne peut être tranchée. Mais ce qui ressort aussi bien de la tradition recueillie par M. Klein au village de Latmingue que des informations que nous même avons pu avoir auprès de Modou Ndiaye de Djilor, c'est qu'"après la disparition de Mbegaan, deux camps se sont formés et opposés au sein du nouveau royaume. La guerre civile qui s'en est suivie a consacré la victoire des partisans de Lat Menge et a été tellement féroce qu'"elle a été à l'origine de l'interdit qui entoure la fréquentation de la localité de Ngap par tout souverain du Saalum. Cela nous fonde à dire que c'est par la violence que les *Gelwaar wolofisés* se sont emparés du pouvoir au Saalum. Il est d'ailleurs tentant, au vu de cette opposition farouche à leur intronisation, de se demander si les descendants *jolof jolof* de Mbegaan n'étaient pas considérés comme des étrangers au Saalum ? Le récit de Modou Ndiaye qui parle du début du règne des *Ceddo* nous incite à penser que cette opposition était sou tendue par une différence de conception de l'exercice du pouvoir politique. L'assertion de Modou Njaay selon laquelle - *lorsque les gelwaar ont été chassés du trône, c'est à cette période, avec Mbagne Diop, que les Ceddo ont commencé à régner-* introduit une donnée nouvelle : la notion de *Ceddo*.

Dans les royaumes wolof, hal pulaar et seereer, le règne des *Ceddo* est associé à la violence. Et, c'est surtout à partir de la fin du XVII^e siècle, au moment où la traite négrière commença à prendre le pas sur toutes les autres transactions qui se faisaient avec les commerçants européens, que l'essence du pouvoir politique changea. C'est ce tournant que les historiens de la Sénégambie ont caractérisé comme étant celui consacrant l'avènement des

⁷⁵⁶ Entretiens avec Ndiaye M. (Djilor, 28/12/2002)

aristocraties militaires⁷⁵⁷. Terme pulaar à l'origine, *Ceddo*⁷⁵⁸ tout comme le terme *Soninke*⁷⁵⁹ en Sénégambie méridionale, a fini par désigner les dirigeants de l'époque (XVIII^e-XIX^e siècles) quand les aristocraties en place se sont opposées, aux leaders musulmans. Actuellement, *Ceddo* et *Soninke* renvoient à la période de l'histoire des sociétés sénégalaises durant laquelle l'Islam n'était pas encore solidement implanté. Ainsi, depuis le milieu du XIX^e siècle, c'est en référence à l'Islam que le pouvoir *Ceddo* est défini.

Il faut cependant souligner qu'il n'en a pas toujours été ainsi. L'émergence du terme transcrit *ceddo* doit être liée à l'expansion du Jolof dans toute la Sénégambie du Nord. Principale puissance dans l'espace sénégalais, le Jolof, dominait, au milieu du XV^e siècle, la moyenne vallée du sénégal habitée par les Halpulaar'en. L'installation de la plupart des Wolof, en milieu *halpulaar*, a dû se faire dans la foulée de ces relations heurtées entre le *Grand Jolof* et le Fuuta. Si on suit O. Kane, au milieu du XV^e siècle, le « souverain [du Jolof] a partagé le Fuuta entre les *farba* qui administraient les différentes provinces au nom du Buurba et prélevaient sur les populations un tribut en nature (bestiaux, mil). Cette politique n'est assurément pas étrangère aux migrations des Fulbe du Fuuta vers le sud et le Sahel au milieu du XV^e siècle. À la suite de la conquête du Fuuta par Koli sur les Faren et les farba, ces derniers ont été associés à nouveau au pouvoir deenyanke qui mit à profit leur force militaire non négligeable »⁷⁶⁰. Le terme de guerrier qui se dit *ceddo* en *pël*, utilisé probablement pour

⁷⁵⁷ Cf., entre autres, Barry B., *La Sénégambie du XV au XIX siècle : traite négrière, Islam, conquête coloniale*, Paris, L'Harmattan, 1988 ; Kane O., *op.cit.*, 2004 ; Diouf M., *Le Kajoor au XIX^e siècle*, 1990.

⁷⁵⁸ Loin des querelles politico-linguistiques, le fait que c'est uniquement dans la langue pulaar qu'on trouve le pluriel de *Ceddo* (*Sebbe*) nous incite à lui attribuer une origine *hal pulaar*. Le Fuuta partageant une frontière aussi bien avec le Jolof qu'avec le Waalo, des mouvements de populations ont eu lieu de part et d'autres des différents royaumes ; aussi les wolof installés dans l'espace *fuutanke* sont appelés des *Sebbe* ou guerriers. Selon O. Kane, « la majorité des groupes des Sebbe est d'origine wolof, en particulier ceux de Ngenaar : Ñang, Faal, Joob, Jaak, Njaay, Jeng. La plupart des grands farba du Fuuta (farmbal, farba waalalde, farba Erem, farba Njum, etc..) sont des wolof d'origine ». (Cf., Kane, O., *op.cit.*, p 64).

⁷⁵⁹ Cornelia Giesing donne une signification dynamique du terme *Soninke*. Pour elle, « *Soninke* et *Mandinka* sont des termes complémentaires et polyvalents. Ils peuvent, selon les contextes, ou fusionner sous la forme de *Mandinka Soninke*, ou être opposés dans le sens d'une différence fondamentale d'ordre culturel et philosophique. La dernière interprétation dualiste prime dans l'actualité et traduit l'échelle de valeurs de ceux parmi les narrateurs [ses informateurs] qui insistent sur l'opposition entre Mandinka en tant que représentant d'un mode de vie en accord avec les valeurs de l'Islam et Soninke (« sacrificateurs ») en tant que représentants de la *soninkeyaa*, l'époque héroïque des monarchies et du paganisme. *Soninke* désigne alors ceux qui défendent l'idéologie et la pratique des *jalang* [sanctuaire des *soninke*, là où ils versent des libations], des « serviteurs des *jalang* » (*jalang- batula*) et des esprits qui y habitent. (Cf., Giesing, C., *op.cit.*, p.248)

⁷⁶⁰ Kane O., *op.cit.*, p.65

caractériser ceux qui ont représenté le pouvoir des *Buurba* (*farba*), avait fini par désigner tous les Wolof, ou les personnes proches.

On peut ainsi dégager au moins trois temps dans l'histoire des évènements qui semblent symboliser le pouvoir *Ceddo* :

-l'émergence du terme au moment de l'expansion du *Grand Jolof* qui a constitué la période de la genèse de l'essence dudit pouvoir.

-l'entrée des états de la Sénégambie dans la dynamique atlantique accompagnée par la victoire et de l'installation des pouvoirs dits *Ceddo* dans l'ensemble de cet espace.

- la période du XIX^e siècle, moment d'affrontement entre des chefs politiques locaux incarnant, pour la plupart des pouvoirs religieux et les forces des puissances coloniales.

Dans ce contexte, la difficile succession de Mbegaan Nduur n'aura été en fait qu'un moment de confrontation entre deux formes de pouvoir dans l'espace délimité par le fondateur du Saalum : le pouvoir de celui qui, parce qu'il a la maîtrise de l'espace, est le maître de terre (*borom Suuf*) et le pouvoir de celui qui, parce qu'il détient les armes, prétend à la direction politique de la communauté (*borom nguur*)⁷⁶¹.

Au Saalum, c'est à l'époque de Lat Menge Jeleen, neveu de Mbegaan mais dont le père était un Wolof du Jolof, (si on se fit à la tradition recueillie à Jiloor et relatée plus haut) que débute l'exercice du pouvoir conquis : le pouvoir *Ceddo* (sous- entendu), celui de l'aristocratie guerrière. Ici, on voit nettement que *Ceddo* n'est pas opposé à Islam, mais qu'il renvoie plutôt à un système politique basé sur un pouvoir non pas de compromis comme celui initié par Mbegaan, mais de conquête du pouvoir pour être maître d'un espace territorial.

3. La structuration de Saalum *Ceddo*

La délimitation de l'espace territorial du Saalum effectuée par Mbegaan et son alliance avec les familles du Jolof permirent rapidement au Saalum d'entamer sa mutation. Le

⁷⁶¹Parlant du pouvoir en Afrique, Pathé Diagne constate que, « pouvoir sacré, émanant d'une ou des divinités, pouvoir de compromis, pouvoir conquis ont coexisté sur le terrain. Ils se sont substitués l'un à l'autre, selon l'époque ou le contexte » (Diagne P., *op.cit.*, 1981, p.50)

Mbey disparaît progressivement du paysage politique. Il reste cependant ancré dans les mémoires où il est représenté comme la première formation politique élaborée par les *Gelwaar seereerisés*, et qui, très vite, a cédé la place au Saalum. Si Mbegaan et Guiran 0 Ngap ont commandé le *Mbey*, Lat Menge Jeleen qui prit le pouvoir après Guiran a été non pas *Mad a Mbey*⁷⁶², mais *Buur Saalum*.

Généralement considéré comme le troisième souverain du Saalum⁷⁶³, Lat Menge était, selon les sources orales, le fils de Menge (sœur de Mbegaan Nduur) et de Jeleen um Nuul, lui-même, fils du *Buurba Jolof*, Biram Njeme Kumba Njaay. Son règne aurait débuté vers les années 1520 à la fin de la guerre civile qui a suivi la mort de Mbegaan Nduur et qui l'avait opposé à Giran o Ngap. Nous n'avons aucune source écrite concernant ce souverain, mais son nom, Lat Menge, est resté dans les mémoires et revient souvent dans les récits qui relatent l'histoire du Saalum. Chose inédite, il a donné son nom à un village qu'il n'a pas fondé, mais dont il s'est emparé quand il est arrivé au Saalum : il s'agit du village de Latmenga, autrefois appelé « Caaxo ».

Selon Sidy Diabong,

*Le village de Lat Menge était habité par un marabout nommé Baka Saaxo*⁷⁶⁴ *qui s'y était installé avec sa famille. Les membres de celle-ci avaient l'habitude de puiser de l'eau dans les puits de seyaane de Kasnag*⁷⁶⁵ *foré pour les bœufs. C'est en allant chercher de l'eau qu'un jour, les femmes aperçurent des chevaux et rebroussèrent chemin pour alerter le village de l'arrivée des Ceddo. Il y eut une bataille, puisqu'on a parlé de morts, parmi les Ceddo et des proches de Baka Saaxo.*

Lat Mengué s'installa à proximité du village et, pour vivre, les Ceddo tuaient tous les moutons et toutes les chèvres qui s'aventuraient dehors.

⁷⁶² *Mad a Mbey* : terme seereer signifiant roi du *Mbey*

⁷⁶³ Cf. les listes dynastiques recueillies par Ch. Becker et publiées dans son article sur le Saalum, in, *Revue Séngalaise d'Histoire*, 1981, p. (13-14-15).

⁷⁶⁴ Dans le texte de Jabel Samb relatant l'arrivée de Mbegaan Nduur au Saalum, un certain Baka Saaxo, est cité comme faisant partie de ses premiers collaborateurs. Mbegaan lui aurait permis de s'installer et de pratiquer sa religion. S'agit-il du même marabout ? Tout porte à le croire.

⁷⁶⁵ Kasnaag, en langue seereer, signifie *le puits des bœufs*.

Ne s'entendant plus avec eux, le marabout alla s'installer à un autre endroit qu'il nomma Caaxo. C'est de ce Caaxo là que viennent toutes les localités portant ce nom. C'est comme cela que Lat Menge s'est installé et Caaxo est devenu Kér Lat Menge (chez Lat Menge).⁷⁶⁶

Cette tradition montre à suffisance que les premiers rapports entre les descendants wolof de Mbegaan Nduur et les populations du nouveau royaume furent dans un premier temps, des rapports conflictuels.

Il ne faut pas non plus perdre de vue le contexte général de la région nord sénégalienne. Koly Teñella, depuis 1512, si on en croit l'analyse d'O. Kane, a entamé sa remontée vers le Fuuta.

Il aurait passé sept ans de 1512 à 1519, à soumettre le Niaani, le Wuli, les Seereer et les Joola, à combattre et battre le Bawol, le Kajoor et le Jolof. En effet, rien que la guerre contre Sebitum Muse lui a pris deux ans. Son séjour à Deeny a duré entre un et trois ans, pendant lesquels il a été roi des Seereer selon la tradition⁷⁶⁷. Il a séjourné quelque temps à

⁷⁶⁶ Entretiens avec Sidy Diabong, Fari Sadji, Demba Diop chef de village, Amet Saloum Diouf (Latmingué, 28 novembre 2007)

⁷⁶⁷ Koli est cité dans une tradition relatant les origines du pouvoir en pays seereer. Il y est présenté comme un des protagonistes de la guerre civile qui opposa les Laman et les autorités politiques au Siin à la mort de Wagaan Teening Joom. Dans ce texte, après avoir vaincu les Laman, notamment Panga Yaay Saar, les fils de Wagaan « lui déclarèrent : « C'est tout ce que nous te concédonsons du Sine. [il s'agit de la localité de Gañick] ». Puis ils reviennent sur leurs pas. Koumba Sandiane, la sœur de Waagaan avait été mariée à un Socé. Le Socé eut avec elle Ndiuma Dieng Et Mbissane Dieng, Et Diboo Dieng. A leur retour ils désignèrent l'héritier présomptif.

Un de leurs frères paternels s'appelait Koli Telengé, Ce Koli-là leur dit :

- « Intronisons Mbaa –Waagaan,

Ou bien intronisons Djidiak

Ou bien intronisons Ndar

Ou bien intronisons Malick

Ou bien intronisons moi.

En tout cas aucun membre de la lignée maternelle ne sera intronisé.

Warroxox, dit-on. Mais on peut penser qu'il a pu y passer un an avant de refaire ses forces et marcher sur le Fuuta par la vallée du Pute. C'est donc entre 1519 et 1520 environ qu'il pénètre dans le Fuuta, dont la conquête a été plus difficile que prévue, malgré l'état de division qui règne dans le pays. »⁷⁶⁸

Les pérégrinations de Koly dans l'espace sénégambien au cours de cette migration, par le nombre de personnes concernées, ont dû avoir des conséquences certaines sur le peuplement des régions traversées. O. Kane, se basant sur les travaux de Sire Abbas Soh, Steff et Arcin, a tenté de retracer cet itinéraire. Notre propos n'est pas de revoir ou de discuter de la solidité de ses hypothèses, mais de voir les conséquences éventuelles de ce flux migratoire sur le jeune royaume du Saalum. Même si on n'arrive pas à reconstituer intégralement le parcours de Koly Teñella, il est cependant possible, grâce à certains indices

Car quand on se battait contre Panga Yaay Saar,

Ils étaient ici et parmi eux, aucun ne nous a aidés».

Le patriclan lui dit :

« Le Sine n'est pas la propriété d'un patrilignage, Il est la propriété d'un matrilignage.»

Ils s'opposèrent à son option. [Finalement], Koli prit la fuite et pénétra dans le Djolof.

Il y trouva le Bourba Djolof et le combattit. Après plusieurs accrochages, il dit que l'endroit n'était pas favorable. Il pénétra dans le Walo en début d'hivernage Il pénétra dans le Walo et compromit le déroulement de l'hivernage. Il ne put y avoir de travaux champêtres. Ainsi, pendant qu'il se battait contre le Walo, Les Toucouleurs du Fouta ... et les Wolofs se mirent à s'exclamer :

- « Ce koli est indomptable !

Koli est indomptable!

Koli est indomptable! »

Et les Toucouleurs entendirent parler de ce « Koli indomptable ».

. Au sortir de l'hivernage, il pénétra dans le Fouta.

Les Toucouleurs s'écrièrent :

– « Koli Ba est arrivé!».cf. texte sur les origines du pouvoir en pays *seereer*, recueilli et aimablement communiqué par notre collègue Amade Faye.

⁷⁶⁸ Kane O., *op.cit.*, p.141

notés dans les différents textes oraux, de repérer quelques unes de ses étapes. Ce grand mouvement de populations a eu des répercussions en milieu *seereer* puisque dans le texte sur les « origines du pouvoir en pays Seereer» on voit nettement une appropriation du « héros » qui est considéré comme le fils de Wagaan Teening Joom, le fondateur du Siin. Koly n'est peut-être pas contemporain de ce souverain que toutes les sources présentent comme le neveu de Maïssa Waly Jon qui, en aucune façon, ne peut être **avoir vécu au (être du)** XVI^e siècle. Cependant, l'impact de son passage dans la région a dû se faire profondément sentir dans le royaume du Siin (même si nous n'avons aucun texte qui en parle de manière directe) et des éléments de l'atmosphère conflictuelle de la période, ont été intégrés dans le répertoire des textes fondateurs de cette entité sociopolitique

Concernant le Saalum, c'est à partir des alliances matrimoniales de Koly que se déduit son éventuel passage dans ce royaume. Selon O. Kane, Koly « tua le Mad Saalum dont on ignore le nom et épousa sa fille Boose, mère de Muse Boose »⁷⁶⁹. De quel *Maad* Saalum s'agit-il ? Nous n'avons pu l'identifier avec certitude, mais la tentation est grande de faire un rapprochement entre ce souverain (*Maad*), et Mbegaan Nduur. Premier roi à avoir porté le titre de *Maad*, Mbegaan est très présent dans les traditions qui expliquent l'origine du culte du *Mboose* au Saalum (voir *supra*). Cependant, aucune source ne fait état d'un affrontement entre le fondateur du Saalum et Koly Teñella et qui se serait soldé par la mort du premier. Il est vrai qu'une tradition recueillie au village de Yessew parle d'un certain Koly Sonko qui serait venu de Dénia.

Il est peul. Il s'établit à Sadialo, puis à Bankire....Le roi de Bakindiki [localité où résidait les Jamme, roi du ñoomi], a dit à Koli Sonko de l'aider à combattre le Saloum. La guerre éclata ; Koli et ses alliés seuls combattirent le Saloum. Ils ont chassé les gens du Saloum jusqu'à Fatta près de Missira. Ensuite les trois parents [Jamme, Mané et Sonko⁷⁷⁰] élargirent la frontière jusqu'à Soutouto près de Néma. Le pays s'affranchit ainsi.⁷⁷¹

⁷⁶⁹ Kane O., *op.cit.*, 2004, note 28 de la page 155

⁷⁷⁰ Jamme, Mané et Sonko sont les trois familles d'origine mandeng qui alternaient au pouvoir dans le royaume du Ñoomi.

⁷⁷¹ Cissoko S.M. &Sambou K., *op.cit.* 1974

Une autre tradition, sur l'origine des Sonko du Ñoomi recueillie par D.R. Wright, parle de Koly Teñella qui serait l'ancêtre des Sonko et qui, parce qu'il avait aidé les Jamme du Ñoomi à se défaire de la domination du Saalum a pu, depuis lors, faire participer les Sonko à l'exercice du pouvoir dans le royaume du Ñoomi.⁷⁷² Dans cette dernière tradition, après la défaite du Saalum, un de ses rois qui s'appelait Ndéné Njaay, par ruse, aurait donné sa sœur en mariage à Koly, mais finalement ce dernier la tua pour déjouer le piège qu'elle constituait.

Dans son ouvrage *l'histoire de la guinée française*, A. Arcin sur la base des sources orales note que « sur les rives de la Gambie et de la Casamance existait une confédération Sérères-Diola, dans laquelle s'étaient introduites des familles Bagnoun[Baïnouk], Baga-Landouma et Mandé d'origine Soninké.....Koli concentra ses forces à Maro (Badiaye) et attaqua la puissante confédération dont ses guerriers eurent bientôt raison. Les Sérères furent rejetés dans leur habitat actuel, ainsi que les Diola. Cependant, le conquérant traita avec les Sérères-Sine, et devint gendre de leur roi, ...Koli traversa le Ferlo à la suite d'une perruche et attaqua les Socé qui dominaient le Damga et le Boundou, peuplés de nombreux Foula. Ils furent battus et contraints de se réfugier vers la Basse-Gambie. Les Yoloffs [Wolof] se soumirent en masse, les réfractaires étant rejetés vers l'Ouest, dans la région maritime. Bientôt Koli se trouva à la tête d'un immense empire qui s'étendait du Haut-Niger au Bas-Sénégal. Ce fut l'empire Dénianké ou des Koliabé »⁷⁷³.

Cette synthèse des traditions qui relatent la remontée de Koly Teñella vers la vallée du sénégal, permet de comprendre l'imbrication entre populations d'origines diverses dans l'espace sénégambien. Nous ne pouvons pas trop nous avancer sur l'existence effective de cette « confédération Seereer/joola » dont parle A. Arcin et reprise par O. Kane, faute de sources pour l'étayer. Cependant si, comme la plupart de nos informateurs le disent, l'autorité⁷⁷⁴ de Mbegaan Nduur s'étendait jusqu'à Kung et même au-delà, on peut penser qu'il a pu être au centre d'un vaste réseau alliant des populations culturellement assez proches. Comme souligné par Y. Person parlant des groupements de Kafu mandeng, « Ils n'ont ni gouvernement ni chefs et les guerres intestines sévissaient en leur sein. Il arrivait

⁷⁷² Wright D.R., *op.cit.*, p. 66-67

⁷⁷³ Arcin A., *Histoire de la Guinée Française, Rivières du Sud – Fouta Dialo, Région du Sud du Soudan*, Paris, Augustin Challamel, Editeur, 1911, p.63-64

⁷⁷⁴ Par autorité il ne faut pas comprendre un pouvoir politique effectif exercé sur l'ensemble des communautés concernées, mais plutôt la reconnaissance d'un *primus inter-pare* du fait de l'antériorité de l'installation de sa famille.

pourtant, mais assez rarement, qu'ils reconnaissent une primauté d'honneur à l'un d'eux... En face d'une menace étrangère ils savaient cependant à l'occasion, faire bloc »⁷⁷⁵. C'est probablement ce réseau que les informateurs d'Arcin appellent « confédération Seereer/joola ». Il faut dire que, sans pour autant être une organisation structurée autour d'un pouvoir central, il a pu y avoir confédération dans cet espace culturellement très influencé à ce moment par la culture Mandeng.

Koly Teñella est un personnage de l'histoire de la première moitié du XVI^e siècle du Soudan occidental et de sa partie contigüe à l'Atlantique. C'est du fait de l'importance du mouvement qu'il a initié que beaucoup de traditions lui attribuent des faits qui, peut-être, ne se sont pas tous passés dans le contexte où il a vécu. Il représente un « point repère » où vient s'agréger une multitude de faits à partir desquels certaines traditions sont élaborées pour donner un sens à une histoire ou légitimer des situations⁷⁷⁶.

En fait, ce qui est important pour nous, c'est la prégnance dans cet espace entre le saloum et la gambie, de cette migration entreprise par Koly Teñella et ses répercussions non seulement sur le peuplement, mais encore sur le jeune royaume du Saalum.

Après la guerre civile consécutive à la crise de succession de Mbegaan, Lat Menge dut faire face à la coalition des populations du Ñoomi décidées à rompre les liens de suzeraineté qui les rattachaient au Saalum depuis Mbegaan Nduur. C'est grâce à l'arrivée d'un nombre considérable de migrants (l'infiltration de populations Pël détachées des contingents de l'armée de Koly Teñella ?) auxquels ils se sont alliés que les dirigeants du Ñoomi ont pu contester la suzeraineté du Saalum. Ceci aurait eu lieu sous le règne de Lat Menge parce que la tradition recueillie par D.R.Wright qui parle du souverain « Ndene Njie » a pratiquement le même contenu que celui qui relate le conflit qui a opposé Lat Menge au Joñik. Pour Yunus Jatta, informateur de D.R.Wright,

Wanting to reinstitute Niumi's tributary relationship after their initial defeat at the hands of Numi, Ndene Njie, ruler of "sine-Saloum", sent his own sister to marry Koli Tengela, ostensibly to mark the end of

⁷⁷⁵ Person Y., *Samori : Une révolution Dyula*. Dakar, Institut fondamental d'Afrique Noire, 1968, p.72

⁷⁷⁶ Aussi bien chez les Seereer, les Wolof, que chez les Mandeng, il y a des traditions qui s'approprient le personnage de Koli Teñella. Pour les Seereer, Koly est le fils de Wagaan Tenning, pour les Wolof, il aurait longtemps vécu au Jolof, comme bouvier du Buurba. Pour les Mandeng de la basse gambie, il est Koly Sonko. Selon ceux de la moyenne et haute gambie, il est Koly Sunjatta, fils du grand Sunjatta Keita.

hostilities. Koli married her and agreed as she wished to let her plait his hair to make him distinguishable from the other men in Niumi. Before beginning work on his hair, Koli's new wife secretly cut the leather straps of his saddle and bridle, nearly severed the strings holding up the pants he wore to battle, and then arranged for her father's [sic] troop to arrive at Bakindiki koto while she was doing the plaiting. When the troop arrived, Koli's wife held him down by a tuft of hair until it was nearly too late for him to join the battle, but finally, Koli shook his head and bees poured out of his ears, nose, and mouth stinging his wife to death. Despite his unusuable saddle and bridle and with a piece of locally woven trousers, Koli mounted and drove the invaders to a river on the northern edge of Niumi. He wanted to pursue the wolof further, but his griot advised him, "return, no man can be master of two bantaba[village meeting places]". Ignoring the advice, Koli plunged in and began swimming to the other side in pursuit, but half way across he met a great dragonsnake. Koli and the snake had a long fight, at the end of which the snake died. Koli swam back to the Niumi side and made it to his compound where he too died of his wounds. Thereafter, Niumi was free from northern dominance".⁷⁷⁷

Dans sa critique de cette tradition, D.R. Wright pense qu'elle a été élaborée pour donner une base de légitimité à la famille Sonko, soucieuse de se présenter aux yeux de l'administrateur anglais du début du XX^e siècle, comme une des familles les plus anciennement établies. Cependant les éléments qui structurent le récit étant bien réels (arrivée de nouveaux migrants Pël établis sur ce territoire dans le courant du début du XVI^e siècle et conflit entre Ñoomi et Saalum), nous pouvons y tirer des renseignements sur les relations du Ñoomi avec le Saalum, son voisin du Nord. La référence à Koli Teñella montre que, même si Koly n'a pas été directement impliqué dans les conflits, c'est malgré tout, dans le contexte de la première moitié du XVI^e siècle qu'ils eurent lieu, puisque avant la fin du même siècle, A. Almada décrit un royaume du Saalum à la tête duquel se trouve un souverain très puissant.

à chaque vingt lieues [dit-il], on trouve un autre roi ; mais ils sont tous

⁷⁷⁷ Wright D.R., *op.cit.*, p.68

vassaux⁷⁷⁸ d'un souverain appelé Faroens⁷⁷⁹, titre plus élevé chez eux que celui de roi. Cependant, celui de Broçalo [Buur Saalum], dont il a été question, étend très loin son autorité sur la rive septentrionale, et en compte plusieurs autres parmi ses vassaux. Il est vrai qu'ils se révoltent souvent contre lui, surtout à l'époque des changements de règne ; mais comme il est très puissant, il les fait promptement rentrer dans le devoir ».⁷⁸⁰

Si l'on retient que c'est vers 1566 qu'Almada se trouvait au Saalum,⁷⁸¹ il est à peu près probable que les premières tentatives d'émancipation du Noomi vis-à-vis de ce royaume, se soient passées dans le courant de la première moitié de ce siècle, quand la puissance de son souverain n'était pas encore solidement établie. Le conflit Saalum/Noomi est, de ce fait, à ranger au sein des multiples guerres que Lat Menge eut à soutenir au cours de son règne. Cela est d'autant plus probable que dans la version d'une autre tradition, celle ayant trait au conflit de ce roi avec le Joñik, le *Buur Saalum* a, là aussi, usé d'un stratagème à peu près similaire. Selon la version recueillie au village de Lat Menge (et restituée par M. Klein)

The first battle was indecisive. The second time Saalum forces attacked, they were routed by bees [l'utilisation des abeilles se retrouve aussi dans le conflit contre le Noomi]. Finally, Lat Mingué decided to use trickery. He gave his niece to the Bur Jilor in marriage [dans le conflit avec le Noomi, on parle de sa soeur ou de sa fille]. After two years, when a child was born, Lat Mingué invited the Jilor ruler to visit. When he came with his army, Lat Mingué asked him to come alone. He then had a pit dug, placed stakes in it, and covered the hole. When the Bur jilor decided he could trust his father in

⁷⁷⁸ Il est évident que le concept n'est pas opératoire mais l'auteur (tout auteur en fait) ne pouvait essayer de rendre de ce qu'il voyait qu'à partir du bagage conceptuel qu'il détenait.

⁷⁷⁹ Faroens (Faring selon toute probabilité), était, si on en croit C. Giesing, le titre que portaient, dans le Soudan occidental (et ce, depuis l'empire du Mali), les gouverneurs qui contrôlaient les unités administratives (les) Farinado dans les sources portugaises). En dessous des Faring, étaient placés des sous gouverneurs portant le titre de Farang. L'échelon inférieur de la structure pyramidale était occupé par des rois locaux (mansa). Giesing C., *op.cit.* , p. 242

⁷⁸⁰ D'Almada A. A. *Tratado Breve dos Rios de Guine do Cabo Verde*.1594, publié par Diego Kopke, Porto 1841, p.100

⁷⁸¹ Selon le traducteur du manuscrit de Porto, « Almada se trouvait en 1566, dans le Borsalo [les Etats du Buur Saalum] dont le roi était en guerre contre les Jolofes » (cf., Almada A.A., *op.cit.*, 1841, p.85)

law, he came, fell into the hole and was killed⁷⁸².

Nous rejoignons M. Klein quand il dit que le détail du récit qui insiste sur le mariage entre la fille ou nièce de Lat Menge avec le roi du Joñik, relève d'une histoire/cliché qui revient fréquemment dans les traditions orales. Il faut aussi ranger sous ce registre la question des abeilles utilisées comme arme mystique que l'on rencontre dans beaucoup de récits. Ce qui retient cependant notre attention n'est pas l'historicité avérée ou non du fait (*la* mais, comme dit M. Klein, ce que cache cette version/cliché et qui est intéressante. Aussi bien dans le Ñoomi que dans le Joñik, le *Buur Saalum* n'est pas sorti de ces affrontements avec une victoire totale. En fait, c'est par des compromis que les deux conflits se sont terminés. Celui l'ayant opposé au Ñoomi a permis aux deux entités de délimiter les lignes qui, pour un temps, leur ont servi de frontière⁷⁸³, tandis que le Joñik, même vaincu, a conservé une grande autonomie dans son fonctionnement. Comme le souligne M. Klein,

*Jiloor was a strong and homogeneous community capable of effectively defending itself and that the struggle was the most difficult faced by the expanding Saalum state. This is confirmed by the fact that Jiloor maintained its autonomy within Saalum. It had its own political structure.*⁷⁸⁴

En fait, Lat Menge n'a pas pu avoir une victoire totale sur ces deux unités territoriales dont l'une (le Ñoomi) reconnaissait du temps de Mbegaan, la prééminence du Saalum, alors que l'autre (le Joñik) s'était allié à lui.

Si on se fie aux traditions recueillies par M. Klein, Lat Menge eut à soutenir au moins huit guerres contre les chefs locaux établis dans les environs de Kawoon. Ce sont les conflits contre Kimbu, Ngapax, Jilaxaar, Tanda Mbaar, Njafe-njafe, Jiloor, Ganjaay, Ngay. Le conflit avec Jiloor a plus retenu l'attention des sources orales, parce que cette localité polarisait un ensemble de villages et formait, comme nous avons eu à le dire plus haut, une puissante unité territoriale. Mais puisque dans un premier temps, son pouvoir était contesté

⁷⁸² Klein M., *op.cit.* 2008, p.11.

⁷⁸³ "no man can be master of two bantaba[village meeting places]", dit le griot de Koly, qui finalement est arrêté par le dragon dans cette rivière. La mare aux dragons (doumbal bolong ou le bolong hanté) est, jusqu'à nos jours, un lieu sacré pour les habitants de cette zone. (cf. Djigo A., *op.cit.* 2001, p.48)

⁷⁸⁴ Klein M., *op.cit.*, 2008, p.11

par les populations du Saalum, Lat Menge devait s'assurer l'alliance de l'ensemble des terroirs villageois dispersés à travers l'unité territoriale du Mbey. C'est cela qui explique l'offensive qu'il a menée vers les villages situés de part et d'autre des rives du saloum, villages considérés par M. Klein comme des royaumes conquis. Pour lui,

the conquered Kingdoms were: 1) Kimbu. Not on the map, but tradition located it near Ker Majabel, 35 to 40 km from Kahoon. The Buur Kimbu was in title systems.

2) Gapax. South of Kahoon, but not located on map. Identified by one informant as location of a Mandinka colony.

3) Guilaxar. 35 km south of Kahoon. Title remained.

4) Tanda Mbaar. 30 km south of Kahoon.

5) Njafe-Njafe. About 50 km east of Kahoon. Suggests an important push toward the sea. Title remained.

6) Jiloor. 35 km east of Kahoon. Important title.

7) Ganjaay. About 30 km north of Kahoon. Title remained.

8) Ngahay. There is no village of this name, but the title was an important one. According to an early French administrator, it involved a province northeast of Kahoon, near Kolobaan, about 60 km from Kahoon. The original Ngahay may have been somewhat closer. The title remained important.⁷⁸⁵

Nous nous sommes rendue dans tous ces villages et l'analyse que nous pouvons déduire des informations que nous y avons recueillies, c'est qu'ils ne peuvent, en aucun cas, être considérés comme ayant été des royaumes.

⁷⁸⁵ Id., *Ibid.*, p. 10

Selon mes informateurs⁷⁸⁶, Kembu⁷⁸⁷, Jilaxaar⁷⁸⁸, Tanda Mbaar,⁷⁸⁹ ainsi qu'un village appelé Mbuumma, sont toutes des localités sur la ligne de frontière qui sépare le territoire du Saalum à celui du Waalo/ Ripp. C'est cet espace qui a fait l'objet du litige entre le *Buur* Saalum Semu, successeur de Gedel et les héritiers de Maba qui étaient à la tête du territoire du Ripp.⁷⁹⁰ En fait, il s'agit du sud du Laghem, cet espace⁷⁹¹ entre le Saalum et le Ripp, dont le *Buur* Saalum Gedel offrit, au XIX^e siècle, la direction à Semu Jimit le chef de la famille Kewe Bige⁷⁹².

⁷⁸⁶ Entretiens avec Mamadou Diop chef du village de Kembu et d' un groupe de personnes. (Kembu, 24/02/2006),

-Thierno Ndiaye chef du village de Tanda Mbaar et un groupe de personnes (24/02/2006)

-Aliou Kontey (fils du chef du village de Jilaxaar) avec un groupe de personnes (24/02/2006)

⁷⁸⁷ Kembu est actuellement peuplée de populations seereerophones. C'est un petit village qui, selon les habitants, avaient été fondé par des soosé (Kembu, dans la langue mandeng signifie charbon). Habité par la suite par des populations seereer, le village a été abandonné (probablement pendant les conflits religieux du XIX^e siècle), puis refondé, sur les ordres du *Buur* Saalum, par une famille Joob qui, suite à une frustration résultant d'un conflit autour du pouvoir politique au Kajoor, est venu s'installer au Saalum.(cf., entretien avec Mamadou Diop, kembu, 24/02/2006)

⁷⁸⁸ Jilaxaar, comme Kembu et Mbumma (village seereer actuellement peuplé par des wolof mourides) sont aussi des localités fondées par des Soose, puis habitées par des Seereer lesquels, finalement, ont été submergés par les migrants wolof.

⁷⁸⁹ Tanda Mbaar, autre localité fondé aussi par des Soose, et plus tard peuplée de Seereer.

⁷⁹⁰ A.N.S., 11D 3.0004, Rapport de l'interprète Ibrahima Ndao, sur son voyage dans la partie du Saloum avoisinant le Ripp, occupée par des habitants de ce pays..

⁷⁹¹ C'est le Laghem occupé par les musulmans wolof à la faveur des guerres religieuses déclenchées depuis le milieu du siècle par Maba Jaxxu Ba.

⁷⁹² Au cours du XVIII^e siècle, l'exercice du pouvoir et les conséquences néfastes de la participation des dirigeants Gelwaar à la traite négrière, entraînèrent des dissensions au sein des membres de cette famille maternelle qui se scinda en trois groupes avec leurs clients. C'est ce que les traditionnistes spécialistes de « l'histoire » du Saalum désignent par : *Kér Kodu bige*, *Kér Kewe Bige* et *Kér Xoreja Bige*.

Selon A.B. Ba, «auparavant, le nom de Laghem existait et il y avait un nombre de villages, essentiellement peuplés par les Seereer qui occupaient cette région ; ceux-ci dépendaient directement du *Buur-Saloum* »⁷⁹³.

Tous ces villages/terroirs qui se sont opposés et ont été vaincus par Lat Menge, ont eu, par la suite à leur tête, un administrateur qui portait le titre de *Buur*. C'est un indice (sans être absolument affirmatif), qui montre que cette période a été le moment où les Wolof, sans être encore majoritaires dans cet espace, voyaient leur influence politique devenir prépondérante. Lat Menge était, comme le disent les sources orales, petit fils de Mbegaan Nduur, donc seereer par sa mère, mais, il n'en était pas moins un souverain de culture wolof, puisqu'étant né d'un père wolof et ayant grandi au Jolof.

La prise du pouvoir par Lat Menge s'est faite par la violence, même si les sources orales ne le disent pas clairement (comme l'épisode du conflit avec Guiran O Ngap) et c'est aussi par la violence qu'il s'était attelé à la consolidation de ce pouvoir. C'est comme cela qu'on peut comprendre les multiples conflits qui lui sont attribués et qui ont été autant d'étapes dans l'unification du royaume. A chaque fois qu'il était venu à bout d'un village/terroir, il plaçait à sa tête, un chef qui prenait le titre de *Buur*.

-Vers le Sud, l'affrontement avec le Ñoomi permit la délimitation de la frontière entre cette formation sociopolitique et le Saalum, même si, tout au long de son évolution, ce dernier a toujours cherché (et a réussi, selon les périodes), à remettre à l'ordre du jour les liens de suzeraineté que Mbegaan avait établis avec le territoire du Ñoomi.

-Avec Jiloor, localité qui polarisait tous les villages du Joñik, Lat Menge arrive à un compromis : le Joñik accepte qu'il lui envoie un dirigeant de son choix, mais à la condition qu'il y ait un consensus sur la personne désignée.

Selon El hadji Diouf, quand *Buur* Saalum choisissait son représentant, (le *Buur* Joñik) les habitants se concertaient et consultaient leurs cauris. S'ils trouvaient que celui qui était nommé n'était pas chanceux, alors ils appelaient le griot qui devait battre le tambour pour lui signifier que les anciens n'étaient pas d'accord, et il était obligé de repartir. Généralement, il passait par Mbam Veloor et de là il allait s'établir au village de Njatang. Si par contre, il était

⁷⁹³ BA A.B., *op.cit.*, p.11

accepté, on lui donnait une femme gelwaar comme épouse et il allait s'établir entre Pecc et Jiloor. C'est cet endroit qu'"on désigne actuellement sous le nom de *Gentu Lingeer*⁷⁹⁴.

C'est par le biais des alliances matrimoniales que les nouveaux venus parvenaient à s'intégrer progressivement dans les familles Gelwaar/seereerisées du Joñik, même si on peut dire qu'"au début ils ont été considérés comme étrangers. Pour Ch. Becker, « C'est à l'époque du roi du *Saalum Lat Menge Njaay* que *Samba Saar* fut installé à Djilor. *Lat Menge* nomma *Mbañ Joop Mbaco* comme *Buur Jooñik* et fit venir *Samba Saar* pour être son *Jaraaf*. *Samba Saar* venait du *Jolof* comme *Lat Menge* lui-même qui était né et avait été élevé au *Jolof*». ⁷⁹⁵ C'est cela qui explique la devise de Samba Sarr qui stipule que : « les étrangers ont leurs foyers au Djoloff »⁷⁹⁶, ainsi que la chanson/repère de l'arrivée de ces populations de culture wolof : « *Diognik Samba Sarr, fal wé ngara ba acké bora té* (les wolof sont arrivés et les Mbakanassés [*Icacina senegalensis*] ne murissent plus)»⁷⁹⁷.

-Les localités listées par M. Klein et dont chacune était dirigée par une autorité portant le titre de *Buur* sont autant de villages/terroirs qui, à l'époque de Lat Menge fonctionnaient comme des démocraties villageoises. La remise en cause de l'autorité du nouveau souverain porteur d'une conception plus centralisatrice du pouvoir a certainement été la cause immédiate de leur affrontement. Lat Menge ayant entamé le parachèvement de l'unification du Saalum, il lui fallait une organisation plus rationnelle de tous les lieux de pouvoir. Les villages/terroirs situés autour de la capitale furent, à ce moment, là intégrés dans le domaine de commandement direct du souverain. C'est la constitution de l'espace que les sources orales désignent sous le terme de *Këlu Kawoon* (littéralement, la cuvette de Kawoon avec ses nombreux *Buur* (*buur Ngapax, buur jilaxaar, buur Kembu, buur Tanda* etc...)) ; ce qui fait dire à M. Klein qu'il s'agit de petits royaumes conquis par Lat Menge.

⁷⁹⁴ Entretiens avec Elhadj Diouf (Thiakalar, le 27 / 11 / 2007).

⁷⁹⁵ A. Sarr, *op.cit.*, p.229, (commentaire de Ch. Becker à la note 4 de la présentation).

⁷⁹⁶ Id., *Ibid.*, p.231 (traduction par l'auteur de l'expression « *dokhandème sène keur Djoloff* (*doxandeem, seen kër Jolof*) »).

⁷⁹⁷ *Ibidem*. Toutes les deux sont rapportées par A. Sarr.

La localité de *Ngahay* que M. Klein n'arrive pas à situer est cependant bien le village de Ngay dans le Siñi. La famille Njaay est bien installée dans cette unité territoriale du Siñi qui semble avoir été très tôt sous l'autorité de ses membres. Selon A.B. Ba, le Ngay/Siñi « était la plus grande des principautés du pays où commandait en général l'héritier présomptif du royaume, appelé Ba-Ngaye (*Buur Ngaye*). De nombreux souverains y ont préparé leur avènement au pouvoir »⁷⁹⁸. En fait ce sont surtout les princes de patronyme Njaay qui commandaient le Siñi. Dans le village de Kolobane (les habitants parlent de Kolobane Njaay, comme les sources qui disent Kawoon Njaay), autre localité du Siñi, Ibrahima Kandji rapporte que « les Njaay qui sont les « propriétaires » de Kolobane étaient ceux qui pouvaient prétendre au trône du Saloum. C'est la famille de Wal Bummi Jeleen »⁷⁹⁹. Ce souverain, souvent présenté comme le frère de Lat Menge Jeleen eut « un règne difficile, marqué par de nombreux conflits »⁸⁰⁰ selon A.B. Ba qui situe le règne de Wal Bummi entre 1559 et 1567, ce qui, selon J. Boulègue confirme les informations d'A. A. Almada qui fait de ce souverain celui qui gouvernait le Saalum quand il s'y était rendu en 1566 et qui était le successeur de Lat Ciloor Bajan.⁸⁰¹.

On peut être d'accord avec J. Boulègue quand il identifie le souverain du nom de Lagatir Balhana au Lat Ciloor Bajaan des listes dynastiques du Saalum. Cependant le « Bomuim » du texte d'Almada peut ne pas être Wal Bummi Jeleen, puisque *Bummi* était un titre porté par celui qui, dans la famille des Njaay, était susceptible de succéder au roi régnant. Une fois intronisé, il n'était plus connu que par le titre de *Buur Saalum*. Il est difficile de démêler l'ordre de succession pour cette période, mais il est probable que, même si ce « Bomuim » qu'Almada présente comme le cousin de Lat Ciloor Bajaan, était le même que le Walbummi des listes dynastiques, il était, non pas le frère de Lat Menge, comme rapporté par A.B.Ba, mais son neveu. En effet, selon aussi bien Jabel Samb qu'El hadji Diouf, outre Lat Menge, les enfants issus de l'union de la nièce de Mbegaan Nduur et Jeleen mu Ñuul, fils de

⁷⁹⁸ Ba A.B., *op. cit.*, p.8

⁷⁹⁹ Kandji I. Entretiens avec I. Kandj, (Kolobane Signi le 20/ 11/ 07)

⁸⁰⁰ Ba A.B., *op.cit.*, p.20

⁸⁰¹ « When a ruler of this kingdom was dying, a king called Lagatir Balhana, who was a great friend of ours and a great war-captain, as soon as he realized from his symptoms that he was suffering from a fatal illness, he called to him the cousin who was to succeed him in the kingdom at his death. And when this man –who was called Bomuim- came before »(cf., A. A. De Almada, *op.cit.*, 1984, p.31).

Biram Njeeme Kumba, étaient Saabur Menge, Jeleen Mengue et Kassa Menge⁸⁰². Sur les listes dynastiques du Saalum⁸⁰³, Saabur Menge apparaît juste après Lat Menge, sous le nom de Samba Lambour⁸⁰⁴. Il aurait régné, selon A.B. Ba, pendant quatre ans. Aucun fait ne lui a été imputé par la tradition qui semble n'avoir rien retenu de son règne. On peut retenir **donc** que ce sont les deux fils de Menge qui ont succédé, après l'intermède de Guiran O Khap, à leur oncle Mbegaan Nduur. Il est cependant difficile de déterminer jusqu'à quel niveau ils étaient (même s'ils ne l'ont pas été tout de suite) acceptés au Saalum. La raison est qu'en dehors de la violence qui a accompagné le règne de Lat Menge et qui semble caractériser la nouvelle forme de pouvoir, les alliances matrimoniales établies avec les *Gelwaar* ont aussi permis au patrilignage Njaay de prendre progressivement de l'importance au Saalum et par delà ce patrilignage, on peut voir l'influence des wolof s'accroître.

Les enquêtes que nous même avons menées dans le Siñi, plus précisément à Kolobaan, montrent que très tôt, l'influence des Wolof s'y est fait sentir. Il y a la prégnance de la présence précoce des descendants de patronyme Njaay parmi les *Buur* Saalum, aussi bien à Ngay qu'à Kolobane. Quand A.Donelha, parlant du Saalum, note que « Plus au sud, tout contre le Rio de Gambea, se trouve un autre royaume, un peu plus grand, et également de Berbessis. Il appartient au roi Borbuanam. Passé ce royaume, on arrive au grand et beau rio de Gambea »⁸⁰⁵, A.T. Da Mota, dans le commentaire qu'il fait de ce passage, pense qu'effectivement, il s'agit du Saalum et que le roi Borbuanam serait Eli-bana.⁸⁰⁶.

Nous disons qu'il ne peut en aucune façon s'agir de Eli Bana si on est d'accord comme nous l'avons déjà fait savoir avec la validité des repères fournis par A.B.Ba pour la

⁸⁰² Samb J., 21 10 76, N.C.A., cassette n° 4801

⁸⁰³ Becker Ch., *op.cit.* 1981, p. 13-14-15

⁸⁰⁴ Peut-être était-il le même personnage que, dans son texte sur l'histoire du Jolof, B. Ndiaye mentionne sous la dénomination de « Samba Djélène, appelé par ailleurs Samba Lamdou ou Sa-Bour Mîngué, ou encore Mâlick Mîngué, frère cadet de Lat-Mîngué, né de Djélène-oum-Gnoule par Mîngué ». (Cf., Ndiaye B., *op.cit.*, p. 18)

⁸⁰⁵ Donelha A., *op.cit.*, p. 137

⁸⁰⁶ Selon Da Mota, « le royaume un peu plus grand est celui du saloum. Quant au roi en question, on doit noter que la relation anonyme, relative à D ? Tomas Lamba (c.1600), indique, parmi les royaumes dépendant du grao – Fulo, celui de « Baruanam », ou Bar. Peut-être corruption de « Bor » roi en pays wolof. Il semble plausible que le « Borbanam » soit le marabout Eli- Bana, qui à la fin du 15^e siècle et au début du 16^e siècle dominait la partie orientale du Saloum ». (Cf., Donelha A., *op.cit.*, p.137)

chronologie des règnes au Saalum. En fait, le deuxième document sur lequel s'appuie Da Mota et qui est celui de Thomas Lamba, date du début du XVII^e siècle⁸⁰⁷ et le *Baruanam* dont il parle est certainement un souverain du milieu du XVI^e siècle. Le souverain, à qui Donelha donne le nom de Borbuanam, était plutôt Lat Ciloor Bajaan, celui-là même qu'A. Almada appelle Lagatir Balhana. J.Boulègue, dans les notes qui accompagnent la traduction du chapitre 1 et 6 du texte d'A. A. Almada faite par P.E. Hair, mentionnent que

Balhana est la forme portugaise de Bajan (français Badiane)....Notons [dit-il] que Lat est l'abréviation de Latir et qu'une forme plus ancienne Lagatir est possible. Le successeur de ce roi est Wali Bumi. On retrouve le Bomuin d'Almada. Enfin, en un autre passage, (ch.1), Almada dit qu'il se trouvait en 1576 dans le Saalum, ce qui correspond à peu près au règne de Wali Bumi, dont il fait le roi régnant aujourd'hui. Il faut sans doute comprendre aujourd'hui comme correspondant à la date de ses dernières informations et non 1594⁸⁰⁸.

Notons que, premier et unique roi de patronyme Bajaan, Lat Ciloor appartenait à la famille Bajaan que les sources orales font venir du Bawol. Très tôt, cette famille s'était liée au pouvoir central du nouveau royaume du Saalum.⁸⁰⁹ Comme le souligne A.B. Ba, « elle fournissait un dignitaire du Saloum appelé *Barban* »⁸¹⁰. Ce titre a effectivement existé et a été porté par ceux qui dirigeaient le Siñi, dont la localité la plus importante a d'abord été Banan⁸¹¹. *Barban* ne serait d'ailleurs qu'une corruption de *Buur Banan*.

⁸⁰⁷ Il s'agit du texte « Un document nouveau pour l'histoire des Peuls au Sénégal pendant les XVe et XVI^e siècles », publié par A.T. Da Mota en 1969

⁸⁰⁸ Almada, A.A., traduction de P.E.Hair, déjà cité, p.35

⁸⁰⁹ La famille Bajaan semble avoir été, si on interprète certaines sources, notamment les récits du mythe de Mboose, une des alliées de Mbegaan Nduur. Ce serait par des alliances matrimoniales que certains de ses membres, devenus *Gelwaar*, ont pu participer et même accéder au pouvoir au Saalum.

⁸¹⁰ Ba A.B., *op.cit.*, p.20

⁸¹¹Au cours de nos enquêtes dans le Siñi (novembre 2007) , nous avons rencontré dans la localité de Banan, celui qui aurait du aujourd'hui porter le titre de *Barban* , n'eut-être son adhésion à la religion musulmane « qui [selon lui] lui interdit les pratiques de la période *Ceddo* ».

Contrairement à A. B. Ba qui place Lat Ciloor Bajaan avant Walboumy Diélèn Ndiaye, Elhadj Cheikh Mbaye, chroniqueur à la station régionale de Radio Sénégal à Kaolack, pense que Lat Ciloor Bajaan est arrivé au pouvoir après Wal Bummi Jeleen Njaay et il semble être celui qui a achevé l'unification du Saalum que Lat Menge avait entamée. Pour le même chroniqueur, Lat Ciloor a été *Barban* à Banan, *Buur* à Jiloor, *Buur* à Njaafat. Toutes les localités appelées ...*Kunda* ont été sous son autorité⁸¹². En fait, si on suit Elh Ch. Mbaye, sous Lat Ciloor Bajaan, il y a eu une domination du Saalum sur certains états mandeng de la rive nord de la Gambie. C'est comme cela que nous comprenons le passage selon lequel, toutes les localités dont les noms se terminent par *Kunda*⁸¹³ ont été sous son autorité.

Quoi qu'il en soit, ce que la tradition retient de ce souverain permet de dire qu'avec lui, la puissance du Saalum, par rapport aux autres royaumes de la Sénégambie, était devenue une réalité. C'est celle-ci que décrit A. A. Almada dans le passage cité plus haut (voir *supra*) On peut alors dire qu'en 1566 déjà, (contexte du voyage d'Almada) le Saalum, par le biais d'une politique alliant violence et compromis, avait fini d'asseoir et de consolider, quelques années après la disparition de son fondateur, les bases du système qui allait permettre à ses dirigeants d'en faire une puissance de la région sénégambienne. À la différence des autres royaumes, cette terre, dernier espace à se structurer politiquement, a reçu des vagues de migrants de toutes les formations sociopolitiques. Ces groupes, arrivés chacun avec son histoire et son identité propre, s'étaient, en s'installant, dispersés, suite au processus de fragmentation entre saloum et Gambie et dont Mbegaan Nduur avait entamé la première structuration. Il a territorialisé l'espace autour de la moyenne vallée du saloum (*Mbey*), et pré-délimité ce qui restait à conquérir. L'ensemble devait porter le nom de Saalum.

⁸¹² Selon un passage de l'émission de Elhadj Cheikh Mbaye de la station radio de Kaolack, Dañu ne , Lat Ciloor Bajaan mooy *barbaan* ca Banan, di *buur* ci Jiloor, di *buur* ci Njaafat, di *buur* ca Kawóon,. Banan moo ko moom. Dëkk yu ñuy wax Mbéeri Kunda yépp dëkki Lat Ciloor Bajaan la. Traduction: On dit que Lat Ciloor a été *Barbaan* à Banan, *Buur* à Jiloor, Njaafat et Kawoon. Il est le chef de Banan. Tous les villages ayant se terminant par *Kunda* sont des villages qui ont été sous son autorité.

⁸¹³ *Kunda* est un terme mandeng pour désigner le lieu (maison, concession ou village) où vit quelqu'un ou une communauté ayant un même patronyme ou dont le patronyme dominant est accolé à *Kunda*.

Le fondateur du Saalum grâce à des compromis et à travers certaines alliances avec le Jolof (la puissance politique de l'époque, c'est-à-dire la fin du XV^e siècle), avec certaines forces religieuses (aussi bien celles du terroir que musulmanes), avait pu asseoir l'essentiel de son pouvoir. On peut soupçonner que celui-ci devait être fragile tant les composants ethno-identitaires étaient diverses. Aussi, dès sa disparition, ce pouvoir fut secoué par des contestations, et il a fallu passer par une guerre civile avant que ne s'impose le pouvoir *ceddo*, symbolisé par les descendants nés de l'alliance nouée entre Mbegaan Nduur et le Buurba Jolof Biram Njeme Kumba Ndiaye. En effet, c'est par la violence que Lat Menge, neveu du fondateur du Saalum élargit le *Mbey*. Installé à Saxoor, (village habité par des musulmans sur l'autre rive du saloum faisant face à Kawoon et qui, en son honneur, prendra son nom, Lat Menge), il a, par ses prétentions au pouvoir, provoqué un affrontement dans le *Mbey*⁸¹⁴ pour arriver, après une série de conflits restés dans les mémoires, à élargir et prendre possession du territoire du Saalum. Ce fut dans cette logique que le Joñik, allié de Mbegaan, passait définitivement sous l'autorité du Buur Saalum, même s'il garde une large autonomie.

La frontière entre le Saalum et le Ñoomi avait déjà été fixée tandis que tous les villages/ terroirs de part et d'autre des rives du moyen saloum, furent directement rattachés à l'autorité du roi de Kawoon. Si avec Mbegaan, les sources orales parlent du *Mbey*, avec Lat Menge, on parle de la cuvette de Kawoon (*Këlu Kawoon*) pour parler de sa centralité par rapport au nouvel ensemble dont il ne constituait plus qu'une partie et non la totalité.

Le Saalum sous Lat Menge s'était étendu au delà de la cuvette de Kawoon, puisque c'est pendant cette période que l'unité administrative du Ndukumaan fut créée et la direction confiée à la famille Ndaw émigrée du Jolof. Il y a beaucoup de controverses concernant l'installation de cette famille dans le Ndukumaan. Pour A.B.Ba, c'est dès le règne de Mbegaan Nduur que la famille Ndaw est arrivée au Ndukumaan.

Le Ndoukouman a été créée par M began Ndour, quelques jours après son avènement. Le premier Beuleup (titre de son chef) est Wali Mbéru Mbaké Ndao, originaire du Djolof où sa famille possédait déjà le titre de Beuleup. Il fut le premier membre de la famille Ndao quiaida Mbegan, comme soldat et capitaine, à pacifier surtout le Djonik. En récompense

⁸¹⁴ Cette guerre civile qui suit la mort du fondateur du Saalum est évacuée par la mémoire collective. Le seul indice qu'il y a pour s'en rappeler, est cette interdiction pour les *Gelwaar* de voir le village de Ngap qui se trouve dans le Mbey et où s'étaient déroulées des atrocités envers eux.

de ses services, le Buur-Saloum créa la principauté du Ndoukoumane où ses descendants ont régné sans interruption.⁸¹⁵

D'autres sources cependant insistent sur le fait que Waly Mbery Mbaké Ndaw, bien qu'ayant été un membre influent de la famille, n'a pas été le chef de la migration qui a amené les Ndaw au Ndukumaan. Pour Balley Thiobane c'est Taguc Waly, le fils de Waly Mbery, qui est venu au Saalum et a aidé Lat Menge Jeleen à venir à bout des rebellions auxquelles il faisait face. Selon lui,

les Ndao-Kunda s'installèrent d'abord à Pafa⁸¹⁶ [Paafa] à la frontière du Jolof avec le Mbey, puis à Kafrin. Lorsque le Mada Mbey Lat Menge Jeleen Njaay fut informé de la présence d'étrangers à la fois grands chasseurs et guerriers émérites, il dépêcha son grand Jaraaf pour les inviter à Kawoon.... Ils furent reçus par le roi et après de longues discussions, ils conclurent un pacte avec celui-ci. Les Ndao acceptèrent d'aider le souverain à réunifier son royaume dont les provinces, en particulier le Joñik et le Kaymor étaient en rébellion ouverte et, en retour, ils allaient recevoir en apanage une partie du royaume. Alors, les Ndao prirent le commandement de l'armée royale et parvinrent en quelques mois, à soumettre toutes les provinces qui s'étaient révoltées.... Satisfait de la prestation de ses hôtes, le souverain tint parole.... Il les raccompagna jusqu'au village de Korki, près de Mbirkilan. Là, il s'arrêta, leva les bras, le visage en face de l'Est, il dit à Taguc : tu es désormais le roi de cette partie de mon territoire que je considère comme l'arrière cour de la maison royale.. ⁸¹⁷

⁸¹⁵ Ba A. B., *op.cit.*, p.7

⁸¹⁶ Paafa est un village du Saalum situé à la frontière de ce royaume avec le Jolof. Il est souvent mentionné par nos informateurs, quand ils tentent de donner les limites du Saalum. Ils parlent en général du jujubier [(Deem) du Fara Paafa,] (Deemu fara Paafa) comme un point de repère sur la ligne frontière entre Jolof et Saalum. . Selon Ch. Becker, V.Martin & M.Mbodj, « Pafa désigne toute une petite région sise aux alentours de la vallée du Saalum, où il y avait effectivement de nombreux campements peul .Cependant, le village de Pafa, mentionné sur les cartes actuelles, est très ancien et occupé par les wolof ». (cf. V.Martin, Ch. Becker, & M. Mbodj, *op.cit.*, 1980, p.50, note n°2)

⁸¹⁷ Entretiens de Mamadou Faye avec Balley Thiobane à Kaffrine(novembre 1994)

Qui de Waly Mbery ou Taguc est venu au Saalum ? Il sera toujours difficile de trancher la question, même s'il semble plus logique que se soit Taguc, puisque certains textes sur l'histoire du Jolof disent que Waly Mbery a été tué lors du conflit qui l'a opposé à Koly Teñella au Bundu⁸¹⁸. En plus de cela, les sources orales insistent sur le fait que si le Joñik avait finalement accepté l'autorité de Mbegaan Nduur, il s'est, par contre, opposé au pouvoir de Lat Menge qui a eu toutes les peines du monde pour venir à bout de cette unité territoriale. Il est alors compréhensible que Lat Menge ait eu besoin de chercher l'appui d'autres forces pour faire face à cette remise en cause de son pouvoir.

Cette partie du royaume structurée par Latminge Jeleen a commencé à prendre forme au cours de la première moitié du XVI^e siècle. Au *Mbey* (regroupant des villages tout autour de Kawoon), les guerres entreprises par Latminge ont ajouté non seulement les terroirs du *Siñi*, contigus au Jolof et au Bawol, mais encore ceux du Laghem. C'est cet ensemble que les sources orales désignent par le terme *Këlu Kawoon*. La mainmise du pouvoir *ceddo* sur le *Joñik* élargit les frontières du nouveau royaume vers le Sud-ouest, tandis que l'alliance avec la famille Ndaw consacre l'émergence de l'unité administrative du *Ndukuman* du côté de l'Est. Contrairement au *Siñi* et au *Joñik*, le *Ndukuman* n'a pas été une unité territoriale (nous les avons énumérées plus haut). La raison est que son existence, en tant qu'entité regroupant un ensemble de villages dont l'administration est confiée à une autorité choisie dans la famille Ndaw, était postérieure à l'émergence du royaume. Ladite unité administrative était constituée par un ensemble de villages dont les fondateurs, (Seereer, Wolof et Pël) venus d'horizons divers, n'avaient pas eu le temps de se créer des liens qui, à la longue, auraient pu leur permettre d'avoir un patrimoine leur appartenant en partage. Il n'y a pas eu, comme dans le *Siñi*, le *Mbey* ou le *Joñik*, de communauté dirigée par un *Jaraaf*.

Au *Ndukumaan*, en dehors du *Bëlëp*⁸¹⁹ à qui le *Buur Saalum* confiait l'administration, ce sont surtout le *Farba* et le *Serin Njigi* qui semblent avoir détenu un pouvoir sur l'ensemble des populations de l'unité administrative. Le *Farba* en tant que bras

⁸¹⁸ Texte inédit de Babacar Ndiaye. Pour ce dernier, Koly, « après avoir ravagé le Niani-Wouli, puis le Boundou où il tua le Beur-Lâb Wâly MBérou MBacké (NDaw), dispersa(nt) ses fils dans les autres contrées » Texte inédit, S.D. déjà cité.

⁸¹⁹ Bëlëp est le titre porté par le chef de la famille Ndaw. Ce titre existait déjà quand cette dernière était encore au Jolof.

armé représentait l'exécutif au niveau local, tandis que *Serin Njiigi*, appartenant soit à la famille Seeñan, soit à la famille Jaw, habitait l'une des localités les plus anciennes de la région et représentait les populations lesquelles y étaient déjà installées avant l'arrivée des Ndaw⁸²⁰.

Il faut souligner que l'arrivée de ces derniers au Saalum s'est passée dans un contexte difficile pour le nouveau pouvoir. La volonté du Joñik (parent et ancien allié de Mbegaan Nduur) de s'émanciper de l'autorité de ce nouveau pouvoir perçu comme étranger, aboutit à une confrontation avec l'héritier wolofo-seereer du fondateur du Saalum. Latminge n'étant pas encore bien accepté par les *Seereer* et les *Gelwaar seeerisés*, a été obligé de rechercher l'alliance de l'aristocratie guerrière des Ndaw, vaincue au Namandiru et contrainte à l'exil du fait de l'ébranlement du Jolof par les forces Pël de Koly Teñella⁸²¹.

L'alliance des familles *Gelwaar ceddo* du Saalum avec les Ndaw qu'elles ont installés au Ndukumaan a renforcé à la fois la wolofisation du pouvoir entamé depuis le mariage de la nièce de Mbegaan Nduur avec les descendants des *Buurba Jolof*, mais aussi l'importance du patrilignage dans l'exercice du pouvoir politique. Toute la première moitié du XVI^e siècle a été ainsi consacrée à la structuration du nouveau territoire par la création d'unités administratives confiées aux alliés.

C'est ainsi qu'il y a eu les unités administratives du Ndukuman, du Kajmoor et du Mandaax, qui toutes, étaient dirigées par des familles alliées à celle du pouvoir central de Kawoon. La particularité de la création de ces unités administratives, réside dans le fait qu'elles sont toutes confiées à des familles patrilineaires alliées. Ces dernières, par le biais des alliances matrimoniales avec les Njaay, *gelwaar* descendants de Mbegaan Nduur, eurent ainsi des enfants *gelwaar* pouvant prétendre au titre de *Buur Saalum*.

Ainsi, au Saalum, les patrilignages prirent de l'importance dans le mode de désignation des dirigeants. Les familles Njaay dont nous avons parlées dans le chapitre sur le peuplement, anciens émigrés politiques venant du Jolof et installées vers les rives de la

⁸²⁰ Faye M., « Le Ndakumaan des origines à la bataille de Guy Njuli de 1861 : contribution à l'histoire du Mbey (Saalum) », Mémoire de maîtrise, UCAD., Histoire, 1994-95,P.60

⁸²¹ C'est le lieu de rappeler que les migrations Pël de la seconde moitié du XV^e et celles de la première moitié du XVI^e siècle ont été à l'origine de beaucoup de déplacement de populations vers ce qui a été le territoire du Saalum, considéré à l'époque comme terre d'accueil et/ou de refuge pour les populations de la Sénégambie septentrionale. (Voir chapitre sur le peuplement)

gambie ont été, pour les premiers rois du Saalum, des alliés importants. Elles ont été leurs représentants dans les zones jouxtant l'espace occupé par les Mandeng le long du cours de la gambie. Ainsi, furent créées les unités administratives du Kajmoor et du Mandaax dont la gestion leur a été confiée. Le titre de *Bummi* leur fut attribué du fait de leur parenté avec les premiers *buur* Saalum qui, eux aussi, à l'exception des deux premiers, appartenaient au patrilignage Njaay du Jolof. A partir de ces terres avancées de leur royaume, les rois du Saalum purent participer pleinement au trafic qui se faisait sur la gambie.

Que retenir de cette première moitié du XVI^e siècle, période d'émergence et de renforcement du pouvoir *ceddo* dans le royaume fondé par Mbegaan Nduur ? Elle a été, à coup sûr, celle de l'élargissement de l'espace d'exercice du pouvoir politique. A l'intérieur des limites qui, théoriquement, avaient été tracées et attribuées à Mbegaan Nduur, se dégage un premier espace territorialisé sur lequel, le *buur* Saalum exerçait son autorité, soit directement, soit par le biais d'un représentant. C'est ce que les *Saalum Saalum* ont nommé Saalum *Ceddo*. Le chapitre sur le peuplement a tenté de montrer que très tôt, cet espace qui a été le Saalum et qui, jusqu'à la fin du XV^e siècle, était encore politiquement non structuré, a été une destination privilégiée pour des populations frustrées (soit par une vaine quête du pouvoir politique, ou à la recherche de quiétude pour l'exercice de leur religion). Avant d'être et pendant qu'il était une entité politique, le Saalum a été une terre de refuge, d'exil, d'accueil, de « mort » par une renaissance identitaire. Des populations qui, à cause de démêlés politiques au Jolof, avaient choisi de s'y exiler, ont été très tôt associées à la gestion du pouvoir par les premiers *buur* Saalum. En retour, ils ont permis aux premiers de renforcer les bases de la puissance du nouveau royaume.

Installées depuis la première moitié du XV^e siècle au moins dans le Saalum oriental, elles se sont mêlées aux populations de culture mandeng dont les formations politiques jalonnaient la rive nord de la gambie. A. A. D'Almada qui en 1566 se trouvait dans le Saalum⁸²², décrit ainsi le royaume qu'il a vu à cette date :

A l'entrée de la barre du fleuve appelé Barbacim⁸²³, plus exactement au sud dudit fleuve, commence le pays du roi de Borçalo⁸²⁴..... Le Territoire

⁸²² Dans l'extrait du manuscrit de la bibliothèque de Porto publié par Diego Kopke, il est mentionné que « en 1566, Almada se trouvait dans le Brosalo dont le roi était en guerre avec les Jolofes, ses voisins »

⁸²³ Il s'agit du cours du saloum

sous la domination de ce roi de Borçalo s'étend sur plus de quarante lieues du côté du fleuve Gambie ; il couvre plusieurs lieues à l'intérieur du pays des Mandingues et en plus il entoure le royaume d'Alé⁸²⁵ (dont nous avons déjà parlé) et aboutit aux confins du royaume du Grand Jalofo. Il est maître d'un grand royaume. Trois peuples vivent sous son pouvoir : les « barbacins », les Jalofos, et les Mandingues. Il les gouverne dans le plus grand ordre avec l'appui de deux capitaines généraux qu'ils appellent « Jagarafes ». L'un est le gouverneur des Barbacins, l'autre celui des Jalofos et des Mandingues. Ils ont sous leurs ordres plusieurs gouverneurs répartis sur tout le royaume, dans les villages où ils vivent dans de très belles maisons. On les appelle « Jagodins » et ils sont les capitaines et les gouverneurs de ces places. Ils rendent compte à leurs supérieurs de tout ce qui se passe dans ces terres ; leurs chefs font un compte rendu au roi. De cette façon, le roi est au courant de tout ce qui se passe dans son royaume ainsi que du nombre de guerriers dont il dispose. Et pour les rassembler, il n'a qu'à donner l'ordre à ces capitaines généraux qui à leur tour, font passer le mot d'ordre aux autres gouverneurs. Il n'en faut pas plus pour que chacun arrive avec ses gens. Ainsi, très facilement, il assemble beaucoup de guerriers, aussi bien des fantassins que des cavaliers, car, par le fait des Maures et des Foulos, le pays a reçu beaucoup de chevaux. Et pour les nôtres, c'est le pays le plus sûr, plus que tout autre, sur cette côte de Guinée »⁸²⁶.

⁸²⁴ Une des multiples appellations données au roi du Saalum (*buur Saalum*) par les Portugais et les Cap-Verdiens (cf., tableau, *supra*).

⁸²⁵ Jean Boulègue en annotant le passage du texte d'Almada traduit par Hair pour ses étudiants (voir plus haut), pense que ce royaume d'Alé mentionné par Almada est le Siin où régnait à la même époque, selon les listes traditionnelles, un roi nommé Wali Mbisan Juf. « L'expression de « royaume d'Ale embičan » n'est employé [écrit-il] que par Almada et Donelha. Ce dernier écrit Ale Embisan Jufo et attribue ce nom au roi. Il est identifiable avec Wali Mbisan Juf » (« An interim and makeshift edition of A.A. de Almada's *Brief treatise on the rivers of Guinea* », *op.cit.*, 1984, p.27, note n° 45.)

⁸²⁶ Almada A. A, « Du Royaume de Borçalo, pays de « Jalofos » et des « Barbacins », et d'autres choses qu'on y trouve ». (Traduction de Bangoura M.), in, *Mélanges offerts en hommage au Professeur Mbaye Guèye*, Publication des *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*, UCAD, janvier 2009, p. 728

Cette présentation du Saalum faite par ce voyageur cap-verdien montre un royaume puissant et bien organisé. A la lumière de celle-ci, on peut affirmer qu"à la fin du XVI^e siècle, les *buur* Saalum avaient réussi à mettre sur pied, un royaume pluriethnique dont les différentes composantes (de la population) répondaient à un pouvoir central unique. A. A. Almada y a relevé la présence de Seereer, Wolof et Mandeng qui, tous, obéissaient au même souverain. S'appuyant sur les éléments qui ont été à la base de l'émergence du pouvoir politique dans cet espace (compromis entre Mbegaan et des populations seereer de Njoob, des immigrants de culture mandeng et halpulaar'en et alliance avec le Jolof par le biais du mariage de sa nièce), les *buur* Saalum arrivaient à apporter un équilibre entre les différentes formes de pouvoir qu'ils y ont trouvé et celles qui ont été apportées.

L'espace politique structuré et connu sous la dénomination de *Saalum Ceddo*, représentait ainsi le premier jalon du projet politique de Mbegaan Nduur. Ce projet était basé sur la confédération de plusieurs entités territoriales autour d'un espace politique que se partageaient des populations qui s'y sont rencontrées. La cohabitation des Mandeng, Seereer, Wolof et Halpulaar'en, autant de populations présentes dans cet espace au moment de sa territorialisation et ayant participé à l'émergence du pouvoir politique qui l'a organisé, a contribué au façonnement de ce qui, plus tard, a été perçu comme élément identitaire de cet espace, à savoir un royaume multiethnique, qui a accueilli sans problème d'intégration majeure, les composantes de tous les flux migratoires en provenance de l'ensemble de la Sénégambie.

La seconde moitié du XV^e et l'ensemble du XVI^e siècle ont été dans l'histoire de la Sénégambie, des périodes charnières. Cette région était en proie aux secousses qui, depuis le Soudan occidental dont il a constitué l'une des périphéries, affectaient l'essentiel des formations sociopolitiques de l'Afrique face à la nouvelle économie qui, peut-on dire, était en voie de mondialisation. L'une des premières conséquences de cette situation fut la multiplication des mouvements de populations constitués pour une part importante d'acteurs évincés dans la compétition pour l'accès au pouvoir (cas des Njaay du Jolof), ou d'éléments militaires provenant des armées défaites (cas des Ndaw et Siise⁸²⁷ du Namandiru/ Jarmew).

Nous avons noté qu'aux origines de l'émergence du pouvoir au Saalum, l'Islam a eu une place au même titre que les religions du terroir. L'espace structuré par les premiers rois du

⁸²⁷ Selon A. B. Ba, « Le premier membre de cette famille serait Biran Fari Diarméo, qui serait venu au Saloum il y a environ 400 années après avoir blessé Koli Tenguéla au cours d'un combat au Dylolof.

Saalum était donc occupé aussi bien par les musulmans que par des tenants de systèmes de pensée pour ne pas dire de religions endogènes. Les Tukulér, partisans d'Ely Bana, islamisés au moment de leur arrivée, ont été, après leur défaite, exilés au Sud-est, vers la rive nord de la Gambie⁸²⁸ et vers l'extrême est du Saalum⁸²⁹. Les alliés musulmans du fondateur ont, quant à eux, été installés non loin du centre du pouvoir. Bakka Saaxo a fondé le village de Saaxor sur l'autre rive du saloum qui fait face à Kawoon⁸³⁰, tandis que les Daramé se sont installés un peu plus au Nord-est, dans l'espace culturel qui est devenu plus tard le Niiling⁸³¹ où ils ont fondé les villages de Baytite et Barkedji.⁸³²

Le successeur immédiat de Mbegaan a accueilli lui aussi des migrants. C'était les membres de la famille Tuure, des Mandeng déjà islamisés au moment de leur arrivée au Saalum. Selon A.B.BA,

Le chef de la famille [Tuure] était alors un personnage illustre appelé Katim Diouma Liba. Le Buur Saloum l'installa à Maka⁸³³ dont il fut le fondateur. A cette époque, le geste de nommer ce village du nom musulman de Maka, dans une région païenne, fut considéré comme une provocation par les tyédo. Ceux-ci dévastèrent les champs et provoquèrent ainsi une bagarre au cours de laquelle le farba de Kahone,

⁸²⁸ Ils y ont créé les fameux villages appelés *Jama*, terme pulaar qui signifie mosquée et qui jusqu'à présent constitue pour eux un élément d'identification.

⁸²⁹ « Le nom de Bambouk est également donné à une région qui se trouve à l'extrême Est du Saalum et forme la frontière avec le Niani et la province du Kungel : on y trouve beaucoup de villages dont les ancêtres étaient tukulör (sic) et seraient les descendants d'Ali Elibana Musa Sal, le chef qui fut chassé de Kahone et remplacé par Mbegan Ndour, le premier roi de la dynastie ». cf. V. Martin, Ch. Becker et M. Mbodj, *op.cit.* , 1980, p.51

⁸³⁰ Ce village prit ensuite le nom de Latmenge (voir *supra*)

⁸³¹ Samb, J., cassettes n° 4824 du 20 /04/ 72 et n° 4863 du 06/06/ 75, N.C.A., (Archives Culturelles de la République de Gambie). Pour A.B.BA, les « Dramé sont arrivés au Saloum au temps du Buur Maléotane. Ils ont créé alors leurs villages mère qui sont Barkédji et Baytit dans le pays traditionnellement appelé Gnilin » (cf. Ba, A.B.B., *op.cit.*, p.13)

⁸³² Ces deux villages se trouvent actuellement dans les communautés rurales de Ndiognick et de Mabo.

⁸³³ Il faut signaler que selon Martin,V. Becker, Ch. Et Mbodj, M., (*op. cit.* 1980, p.47) « Maka est un vieux village du Saalum, qui a d'abord été fondé par Saaju Kambooj, sose de famille maternelle Bagadu, puis occupé par les Tukulör, dont le chef Ali Elibana Musa Sal y construisit un tata. Par la suite, le village a été refondé par jaxate Xafan Faye, dont les descendants commandent aujourd'hui le village ». (cf. *op.cit.* 1980, p.47). On peut conjecturer que le chef de la famille Tuure a certainement alors refondé le village qu'il a rebaptisé du nom de Maka.

Amadi Gnik, fut tué par Katim Diouma Liba. Guiranokhap obligea Katim à quitter le village en laissant toute la récolte. Il marcha jusqu'à être fatigué ; arrivé à un certain endroit, il s'arrêta en disant « passita », ce qui veut dire en socé « je m'arrête là », « je suis fatigué ». Le village de Passy Nguélakh fut ainsi fondé, sous la dépendance du Buur Rip^{833bis}.

Ce qu'il faut remarquer, c'est que les musulmans qui ne remettaient pas en cause le pouvoir, ont toujours été installés à proximité (cas des Saaxo et des Darame), tandis que ceux qui étaient susceptibles de poser des problèmes étaient plutôt dirigés vers les régions frontalières, assez loin du siège du pouvoir (cas des partisans d'Ely Bana et les Tuure). Ainsi, jusqu'à la fin du XVI^e siècle, l'espace territorialisé était dirigé par les *Gelwaar wolofisés*, descendants de Mbegaan Nduur et que les Seereer, wolof et immigrants mandeng wolofisés désignent par le terme de *Ceddo*.

Quant à partir du XVII^e siècle, l'insertion de la Sénégambie dans le commerce atlantique y impulsua une autre dynamique⁸³⁴, les contradictions qui y avaient vu le jour ont aussi eu leurs répercussions au Saalum. C'est à partir de ce moment que les musulmans installés au Saalum, ont commencé à être identifiés d'après la zone qui les a accueillis, contrairement à ceux qui jusque là, s'étaient contentés de fonder des villages dont les chefs dirigeaient les communautés sans aucune prétention territoriale. C'est au cours de cette période qu'on peut parler d'une redéfinition territoriale. C'est celle entamée depuis la deuxième moitié du XVI^e siècle par les *Buur Saalum Lat Ciloor Bajaan* (1551-1560), *Wal Bummi Jeleen* (1560-1568) et *Malewtaan* (1568-1613),⁸³⁵ et qui s'est poursuivie tout au long du XVII^e siècle. Sous l'impulsion de ces souverains, L'ouverture du royaume vers la rive nord de la gambie devint effective et commence alors à se dessiner le deuxième grand espace structurant le royaume⁸³⁶.

La description qu'A.Almada a donnée du royaume du Saalum au cours de la seconde moitié du XVI^e siècle est celle d'une entité sociopolitique parfaitement bien organisée, avec

^{833bis} Ba A.B., *op.cit.*, p.12

⁸³⁴ La traite négrière commençait à prendre le pas sur toutes les autres formes de transaction à partir du milieu du XVII^e siècle. (cf. Ly A., *la compagnie du Sénégal*, IFAN-Karthala, 1973

⁸³⁵ Selon la liste dynastique établie par J. Boulègue, « Contribution à la chronologie du royaume du Saloum » *BIFAN*. T.28, série B, n°3-4, 1966

⁸³⁶ C'est cet espace auquel les musulmans finirent par s'identifier au XIX^e siècle qu'on appelle *Saalum Ceriñ*.

une administration huilée (voir passage affecté de l'appel de la note 826). Selon cet auteur, « Pour les nôtres [les Cap-Verdiens ou les Portugais], c'est le pays le plus sûr, plus que tout autre, sur cette côte de Guinée »⁸³⁷. Le Saalum semble être, à partir de la fin du XVI^e siècle, une puissance montante qui, profitant de la présence et du rôle d'intermédiaires des commerçants *lançados* sur la gambie a imprimé sa marque dans l'espace situé aux alentours de toute la zone qui jouxte la rive nord de la gambie. Aussi, de Lat Ciloor Bajaan en 1551, à Ndéné Njaay Maroon en 1640, toutes les informations tournent autour de l'espace situé vers les rives de la gambie.

➤ Lat Ciloor Bajaan

« Le père des Blancs », Lat Ciloor Bajaan⁸³⁸, signalé par A. Almada, est présenté par les sources orales comme le premier souverain qui a entamé l'élargissement du royaume vers la rive nord de la gambie. Selon Ch. Mbaye,

*Booba suuf si dafa xat. Te mu bëgg suuf si yokku. Am na lu mu jèle ci Ripp taf ko ci Saalum. Am na lu mu jèle ci Ñaaniy taf ko ci Saalum ndax moo yóbbu Ñaaniy ba Kumpentum*⁸³⁹. (A cette époque il n'y avait pas assez d'espace et il voulait agrandir le royaume. C'est ainsi qu'il conquit une partie du *Rip* et une partie du *Ñaani* qu'il colla au *Saalum*. C'est lui qui a déplacé le *Ñaani* jusqu'à Koumpentoum).

Dans son ouvrage écrit en 1625, mais décrivant et relatant des faits qui remontent à la seconde moitié du XVI^e siècle⁸⁴⁰, A. Donelha, parlant du Saalum note que

Plus au sud, tout contre le Rio de Gambea, se trouve un autre royaume, un peu plus grand, et également de Berbassis. Il appartient au roi

⁸³⁷ Almada A. A, (Traduction de Bangoura M., *op.cit.* , p. 728).

⁸³⁸ Selon A. Almada, les relations entretenues par ce souverain avec les Portugais étaient telles qu'il avait été surnommé « le père des blancs ».

⁸³⁹ Mbaye El.Ch., déjà cité.

⁸⁴⁰ Selon Da Mota, A. Donelha fut à Cantor en l'an 1585. Cantor est situé à 120 lieues de la barre et anime un commerce de grand profit pour les Cap-Verdiens. Le roi de Cantor porte le titre de Farim et obéit au grand Mandimansa

*Borbuanaam. Passé ce royaume, on arrive au grand et beau rio de Gambea.*⁸⁴¹

Comme nous l'avons dit plus haut, le « Borbuanaam » en question peut être identifié à Lat Ciloor Bajaan qui, par son patronyme appartient à la famille Bajaan dont les membres selon A. B. Ba, fournissaient un « dignitaire du Saloum appelé Barban ». Les informations fournis par A. Donelha, montrent à suffisance qu'au cours de la seconde moitié du XVI^e siècle, l'autorité des *Buur Saalum* s'était étendue jusque sur la rive nord de la Gambie, fleuve en ces termes.

*Sur l'une et l'autre rive, il est entièrement peuplé de mandingues de divers royaumes, tous des mandingues. Quelques rois sur la rive nord sont soumis aux rois de Berbesiis [Le Buur Saalum]. [le] port de Jambor à 30 lieues de la barre....[est] situé sur la rive Nord ,[il] a aussi un roi qui est soumis aux rois des Berbesiis. Il y a dans ce port, un beau calebassier qui a plus de 5 brasses de tour à son pied. On mouille près de la terre parce que le fleuve est très profond à cet endroit et sautant à terre, à main droite, vers l'amont, à un jet de pierre à peu près, on trouve un étier couvert d'arbres, étroit et profond. Si on entend venir des ennemis, on engage le navire dans l'étier en écartant les branches des arbres avec les mains et on va par cet étier jusque près du village qui est éloigné du fleuve d'une demi-lieu.*⁸⁴²

Commentant ce passage de l'ouvrage d'A. Donelha, Texeira Da Mota suggère, avec juste raison que,

Le toponyme « Iambor » se trouve dans la carte de Luis Texera gravée en Hollande en 1602. Donelha dit un peu plus loin, que Caur se trouve à 40 lieues de la barre, de telle sorte que Iambor serait à 10 lieues en aval de Caur, c'est-à-dire dans la région de Tamba Koto et de Kataba, dans le district du haut Badibou. D'autre part, le fait qu'un auteur postérieur indique que Tagamdaba était également appelée « cabaceira » parce qu'il y avait un grand calebassier (cabaceira) dans son port, inviterait à

⁸⁴¹ Donelha A., *op.cit.*, p.137

⁸⁴² Donelha A., *op.cit.*, pp. 139-140

*identifier Iambor avec cet endroit, lui aussi situé dans le Badibou, mais peut-être plus en aval.*⁸⁴³

L'interprétation de T. Da Mota confirme les sources orales qui ont retenu qu'une partie du Badibou a été rattachée au Saalum du temps de Lat Ciloor Bajaan, donc dès la seconde moitié du XVI^e siècle. A. Almada qui était au Saalum en 1566 l'a aussi confirmé au chapitre cinq de son ouvrage quand il écrit :

*The King of Borçalo, whom we discussed in Chapter 4, is the ruler of the North bank of the river for many leagues, and he has kings under him who obey him and pay tribute.*⁸⁴⁴

Entamée par Lat Ciloor Bajaan, l'extension de l'espace d'exercice du pouvoir des rois du Saalum vers le Sud s'est poursuivie sous le règne de Wal Bummi Jeleen, le souverain en place au moment du passage d'A. Almada. Cet auteur qui parle du roi « Bumuim », le successeur de « Lagatir Balhana » comme le roi qui régnait dans le Borçalo au moment de son passage (en 1566) dans ce royaume, signale non seulement les guerres livrées par ce souverain à ses voisins wolof, mais encore la bonne organisation administrative et la prospérité qui caractérise son royaume.⁸⁴⁵

➤ Wal Bummi Jeleen

Septième sur la liste dynastique, Wal Bummi a laissé un souvenir assez confus dans les sources orales. Les recherches d'A. B. Ba lui font dire qu'il fut un souverain au « règne difficile, marqué par de nombreux conflits. Ce fut un des seuls rois qui eut à soutenir beaucoup d'oppositions jusqu'au renforcement des musulmans dans le Saloum»⁸⁴⁶, alors que selon Cheikh Mbaye, les sept ans de règne de ce souverain sont synonymes d'abondance et de paix pour le Saalum.

Wal Bummi Jeleen juróom-ñaari at la moom Kawóon. Ci biir juróom-ñaari at yooyu nag, Kawóon dara masu fee yaqu.....Juróom-ñaari at

⁸⁴³ *Ibidem*

⁸⁴⁴ Almada A. A., “An interim and make shift edition of Andre Alvares de Almada’s *Brief treatise on the rivers of Guinea*” (Traduction de P.E.H. Hair. , juillet 1984)

⁸⁴⁵ Almada A. A., *op.cit.*, p. 728

⁸⁴⁶ Ba A. B., *op.cit.*, p. 21

yooyule, wax nañu ne àll bépp dafa naat. Saalum bépp dafa naat. Ci yooyu jamono, wax nañu ne moo fi indi jiwu xaal ci réew mi jèle ko Jolof. Ndax li jiit loolu jiwu xaal amufi woon. Ca jamono Wal Bummi Jeleen, bassi, suuna ak feela moo amoon ci réew mi. Waaye Lu ci waay bey it, danga ko gàddu ba sa mbeyam dewen ñor, ñu fekkante. Li ngay bey ren dewen ja nga koy lekk. Kon mën nañu wax ne nguuram yàggul waaye neex na. Looloo tax Kawóon di ko fàttaliku ba tey. Ba juróom-ñaari at ya jeexee it, seytaane masuta am ci réew mi, xeex amu fi. Jàmm doyy lañu nekkoon ak Wal Bummi Jeleen. Fi mu dëkkoon ci Kawóon nag, guy ga ca Kawóon ñu koy wax Guy Wal Bummi, fi ñu def usin bi tey moo èmb guy ga. Usin boobu ñuy wax SOTEXKA. Ku ne dégg na « Wal Bummi Jeleen bu nàmmee juñ-juñ lakk daay ». Bu masee nàmm juñ-juñ, daay yi day takk. Ba fi mu nekk wax nañu ne xérémam ya, bu Kawóon masee jaaxle, daanañu fa bey ci Guy Wal Bummi, ñaan fa seen soxla, rey fa nag wu ñuul. Loolu lañu fa daan tuuroo. (Traduction) : Le règne de Wal Boumi Dielène a duré 7 ans. Durant ces 7 ans de règne, c'était vraiment l'abondance. Tout ce qu'on cultivait était récolté en abondance. C'est lui qui a introduit dans le Saloum la culture des pastèques où elles étaient jusque là inconnues. Il les a ramenées du Jolof. Pendant cette époque, au Saalum, on ne cultivait que le bassi, le suuna et le sorgho, mais si les productions étaient cependant toujours abondantes. Wal Bummi n'a pas eu un long règne, mais les sept années qu'il a passées à la tête du Saalum ont été des années de paix et de prospérité. C'est pourquoi jusqu'à présent le Saalum se souvient de lui. Tout le monde a entendu l'expression *Wal Bummi Jeleen bu nàmmee juñ-juñ lakk daay*. Sa résidence à Kawone se situait à l'emplacement où se trouve actuellement implantée l'usine de la Sotexka. Il y avait un baobab appelé Guy Wal Bummi, quand le pays connaît des difficultés, les gens y vont pour faire des libations et sacrifier un taureau noir. C'est le culte qu'on y fait.⁸⁴⁷

Nous avons ainsi trois sources d'informations concernant le *Buur Saalum Wal Bummi Jeleen*. Les deux versions rapportées par A.B.Ba et Ch. Mbaye peuvent sembler

⁸⁴⁷ Mbaye El.Ch. , chroniqueur à la station de Radio Sénégal /Kaolack, sans date. Cassette reproduite en 2003 aux Archives de la station.

contradictoires. Mais, lorsqu'on les met en perspective avec celles de A.Almada, on constate qu'elles soient complémentaires. A.B.Ba et Ch. Mbaye donnent chacun un aspect de ce que la mémoire collective a retenu du règne de ce souverain. Pour le premier, c'est l'atmosphère conflictuelle qui est mise en exergue. Les nombreux conflits que Wal Bummi a livrés (et dont A. Almada nous donne un aperçu à travers la mention de cette guerre contre les voisins wolof) ont retenu l'attention des informateurs de A.B.Ba⁸⁴⁸, tandis que ceux relatés par Ch. Mbaye⁸⁴⁹ insistent sur les retombées positives de la politique offensive du souverain. Le témoignage de A.Almada réconcilie les deux dans la mesure où il montre que Wal Bummi a eu des relations conflictuelles avec le Jolof (ce qui se perçoit en filigrane dans la version de Ch. Mbaye qui, sans parler de conflit avec le Jolof, n'en note pas moins des relations entretenues avec ce royaume, quand il fait remonter la production des pastèques au Saalum, à partir d'une expédition de Wal Bummi qui en a ramené du Jolof).

Mais au-delà de cette politique option offensive et perçue comme belliciste que confirme la version d'A. B. Ba, A. Almada rejoint aussi celle de Cheikh Mbaye dans sa description d'un Saalum prospère et bien organisé. Il faut d'ailleurs signaler que les éléments d'informations que nous avons sur la plupart des souverains qui, sur les listes chronologiques établies par J. Boulègue et A.B. BA, ont régné du milieu du XVI^e siècle au milieu du XVII^e siècle, incitent à percevoir, au tournant de cette période, non seulement un Saalum en pleine prospérité, mais aussi en profonde mutation.

Et, même si ce n'est pas explicitement mentionné par les sources orales, un recouplement avec les informations données par A. Almada au cours de son voyage de 1578 le long de la gambie, permet savoir que le Saalum, à cette date, était en pleine expansion du fait du commerce qu'il entretenait sur ce fleuve. En effet, le commerce sur la gambie, aux mains

⁸⁴⁸ A.B.Ba semble d'ailleurs avoir recueilli ses informations dans des familles musulmanes, puisque ses informateurs font le parallèle entre les oppositions durant le règne de Wal Bummi et le renforcement des musulmans dans le Saalum.

⁸⁴⁹ El. Cheikh Mbaye est un griot qui officiait à Radio Kaolack. C'est certainement la version officielle sur Wal Bummi qui lui a été transmise, celle qui monte en épingle tout ce qui est positif dans le règne, notamment la prospérité qui a découlé de la politique offensive et belliciste du souverain.

des Portugais et des *lançados* au cours du XVI^e siècle, était particulièrement florissant. Selon A. Almada

*C'est dans la Gambie qu'"on fait le commerce le plus important de toute la guinée.... [et] le principal port est celui de Cassao, qui est à soixante lieues de l'embouchure, en même temps le plus sain parce que ses environs sont dépourvus d'arbres et que le vent y souffle avec force.*⁸⁵⁰

A soixante lieues de l'embouchure, le port de Cassan (cassao) pour les Portugais se trouvait dans l'espace politique du Ñaani. Cependant, si on suit les données fournies par les sources orales, le Ñaani est entré dans la mouvance de l'espace commandé par les *Buur Saalum* depuis le souverain Lat Ciloor Bajaan (1551-1560).⁸⁵¹ Cela signifie qu'en fait, depuis le milieu du XVI^e siècle, le Saalum participait activement dans ce commerce qui se faisait tout au long de la gambie et qu'il a même élargi et renforcé sa présence sur la rive nord de ce cours d'eau. C'est pourquoi au début du XVII^e siècle, les notes des voyageurs anglais qui commençaient à fréquenter, de manière assidue la gambie, relèvent toutes la présence de l'autorité politique du Saalum dans la plupart des états qui jalonnaient la rive nord.

Depuis l'embouchure jusqu'à Cassan, et même dans le Wuli (Woolley Woolley selon certaines sources), l'autorité du *Buur Saalum* se faisait souvent sentir. Dans le chapitre II de son livre V consacré à l' « Histoire Générale des Voyages », C.A. Walcknaer rapporte qu'au début du XVII^e siècle, « le premier royaume sur cette côte du Nord [de la gambie] est celui de Barra : 20 lieues de long au long de la rivière ; Son roi est tributaire du roi de Barsali ou Bur-Salum ; il est de la race des mandingues. Les Anglais y avaient autrefois un fort qu'ils ont laissé tomber en ruines ». Barra était le royaume du Ñoomi⁸⁵³ qui, dans la première moitié du XVI^e siècle, avait réussi à conserver son autonomie, face aux velléités d'invasion de Lat Menge Jeleen, second successeur de Mbegaan Nduur. Dès le début du XVII^e siècle cependant, les

⁸⁵⁰ Almada A. A., *op.cit.*, (Manuscrit de Porto, publié par Diègo Köpke en 1841) p. 109

⁸⁵¹ Mbaye Ch., (Informateur déjà cité)

⁸⁵² Walckenaer C.A., *Histoire Générale des Voyages ou Nouvelle collection des Relations de Voyages par Mer et par terre*, Livre V : *Voyages au long des côtes occidentales d'Afrique depuis le Cap Blanc jusqu'à Sierre Léone, contenant l'histoire du commerce Anglais sur la Gambie*, p. 296, Paris, Lefèvre, MDCCXXVI.

⁸⁵³ Le Ñoomi, nous l'avons déjà signalé, apparaît dans les sources européennes sous le nom de royaume de Barra.

voyageurs anglais parlent de Barra /Ñoomi, comme d'un royaume tributaire du Saalum. Dans le même chapitre consacré à la « description de la rivière de Gambra ou gambie et des royaumes voisins », Walcknaer souligne dans sa compilation que

Plus loin vers le Nord, on entre dans une partie du royaume de Bursali, gouverné par un prince Jalof. Ce pays commence à la mer, où la rivière du même nom vient se décharger. Il s'étend derrière les royaumes de Barra, de Kolar [Kolar = Kulaar est dans les terres, entre Barra et badibu] et de badibu, d'où s'avancant sur la Gambie, il occupe ses bords, l'espace de 15 lieues. Une des ses principales villes est Joar, située à 2 milles de la rivière, dont elle est séparée d'abord par une plaine très agréable de la largeur d'un mille, et de là par une crique fort étroite, qui a la même étendue jusqu'au port de Kower [Kaour]. Le commerce est considérable dans ce canton, et se fait dans un lieu nommé la pointe de Rumbo, 3 milles au dessus de Joar, et presqu'à la même distance que Kower. Il se rend alors à Kower plus de monde que dans aucune autre ville de la rivière, parce que si les marchands ne trouvent pas l'occasion de vendre leurs esclaves en chemin, c'est dans ce port qu'ils les amènent. L'eau de la rivière est très fraîche»⁸⁵⁴.

Cette description montre bien que l'espace commandé par le *Buur Saalum* sur la gambie était non seulement considérable, mais encore que des centres de commerce importants relèvaient de l'autorité de ce dernier. C'était le cas de la ville de Cassan, déjà signalée à la fois par A. Donelha et A. Almada. En 1620, Richard Jobson y séjourna lui aussi. Non seulement il a confirmé le statut tributaire dudit roi par rapport à celui du Saalum, mais il a fait une description assez élogieuse de cette ville importante pour le commerce du Saalum.

La ville de Cassan [selon la relation qu'en fait Jobson et rapportée dans l'ouvrage de C.A. Walcknaer] est fort peuplée, et le sel est une marchandise avantageuse dans ce canton. Le poisson y est en abondance..... En revenant de Barrakunda, il [Jobson] trouva le roi de Cassan dans une grande mélancolie. Ce prince gouvernait le pays depuis

⁸⁵⁴ Walcknaer C.A., *op.cit.*, p. 297

*très longtemps, mais ayant usurpé la couronne, il venait d'apprendre que le roi de bur-Salum, dont il était tributaire, avait pris la décision de rétablir à sa place, le fils de son prédécesseur. En effet, il fut obligé quelques jours après de résigner son autorité au légitime héritier, et de passer la rivière avec ses femmes, en laissant sa ville au pouvoir d'autrui. Il était le fils d'une concubine de l'ancien roi.*⁸⁵⁵

Au début du XVII^e siècle, Cassan qui en 1585 (quand A. Donelha se rendait à Cantor) était « le [port] le plus important pour notre commerce [le commerce portugais] de Gambea »⁸⁵⁶, relèvait de l'autorité du souverain du Saalum. Ce statut tributaire de Cassan par rapport au Saalum est confirmé, comme dit plus haut, par les sources orales rapportées par Elh. Cheikh Mbaye.

Maître de quatre ports importants sur la rive nord de la Gambie (Barra dans le Ñoomi, Iambor dans le Haut Badibu, Kawur sur ses propres terres et Cassan dans le Ñaani), le Saalum faisait figure de puissance politique et économique dans cette Sénégambie du début du XVII^e siècle, au même titre que ce fameux royaume du Grand Fulo (le royaume Denyanke du Fuuta) dont parle le document anonyme de la bibliothèque Nationale de Lisbonne publié par A. Teixeira da Mota en 1969⁸⁵⁷. L'exploitation et la comparaison de ce document avec les renseignements fournis par Jannequin de Rochefort⁸⁵⁸ ont permis à J. Boulègue d'avancer l'hypothèse selon laquelle au début du XVII^e siècle, le Saalum était probablement sous la domination de ce royaume pël dont il dit qu'« il dominait une large portion de la Sénégambie : outre le Takrur, le Jolof, le Waalo et le Saalum »⁸⁵⁹. O. Kane a lui aussi tenté d'identifier les toponymes contenus dans les deux documents et en arrive à suggérer

d'identifier Jaom [cité par le document anonyme comme une localité dominée par le Grand Fulo] avec Kahon, la capitale du Saalum. Koli,

⁸⁵⁵ Id., *ibid.*, p. 329

⁸⁵⁶ Donelha A., *op.cit.*, p.147

⁸⁵⁷ Teixeira Da Mota A., *Un document nouveau pour l'histoire des Peuls au Sénégal pendant les XVe et XVIe siècle*, Lisbonne, Junta de Investigações do Ultramar, 1969

⁸⁵⁸ Jannequin de Rochefort C., *Voyage de Lybie au royaume de Senéga, le long du Niger*, Paris, Chez Charles Rouillard, 1643

⁸⁵⁹ Boulègue J., « Un empire Peul dans le Soudan Occidental au début du XVII^e siècle », in, *Le Sol, La Parole et L'Ecrit, Mélanges en Hommage à Raymond Mauny*, Paris, société française d'Histoire D'Outre-Mer, 1981, p.702

[dit-il] selon la tradition, aurait conquis le Saalum et épousé Mboose, la fille du Mad vaincu.⁸⁶⁰

Il n'y a pas beaucoup de documents écrits pour la fin du XVI^e et le début du XVII^e siècle. Cependant, les descriptions des Cap-Verdiens, de A. Almada et de A. Donelha (dans la seconde moitié du XVI^e siècle) ainsi que les relations de voyages des Anglais qui, comme Thompson⁸⁶¹ (en 1618) et Jobson⁸⁶² (en 1620), ont remonté le cours de la gambie, montrent à suffisance que le Saalum, grâce à sa présence sur la rive nord de la gambie, participait activement au commerce avec les Portugais et les intermédiaires de ceux-ci (les *lançados*), mais qu'il s'était aussi considérablement élargi sur le plan territorial. Cela confirme d'ailleurs les sources orales quand elles parlent de certains souverains de cette période. Pour elles, ces derniers ont, non seulement élargi l'espace territorial du Saalum, mais encore redéfini le foncier à l'intérieur de cet espace. C'est le cas du *Buur Saalum Malewtaan*, successeur de Walbummi Jeleen.

➤ Malewtaan et la structuration de Saalum *Ceriñ*

Le long règne que les sources orales lui attribuent⁸⁶³, est à lier à l'importance des actes qu'il a eu à poser. Selon A. B. Ba, *Buur Saalum Malewtaan*,

Est originaire du Sine et fut un grand organisateur. Il encouragea l'agriculture et l'élevage et son pays fut prospère sous son règne. C'est lui qui créa la principauté de Ndémène qu'il confia au marabout Birane Dème, venu du Fouta. Le chef du petit pays de Ndémène, comprenant quelques villages, portait le titre d'Alwaly-Ndémène. Maléotane installa

⁸⁶⁰ Kane O., *op. cit.*, p. 173. Il ajoute plus loin que "Tous les territoires et les pays cités comme faisant partie de l'empire du Grand Pullo, n'avaient en réalité avec ce dernier que des relations fort lâches. La conquête ne s'accompagne nulle part de l'occupation du pays par la force armée » p.175.

⁸⁶¹ Walckenaer C.A., *op. cit.*, p.326.

⁸⁶² Id., *ibid.*, p.329.

⁸⁶³ Il aurait régné quarante cinq années (45) selon les listes de J. Boulègue (1966), A.B. Ba (1976) et quarante années(40) selon la liste de Kér Suntu, publié par Charles Becker (1981)

également Birane Fari Diarméo Cissé au village de Wanar où se trouve la première implantation de la famille dans le Saalum.⁸⁶⁴

Le Saalum semble avoir reçu un contingent important d'immigrants au moment de l'extension de l'empire Denyanke qui a affecté aussi bien l'espace Fuutanke que ceux des royaumes wolof plus au Sud. Ainsi, le Jolof qui au cours de la seconde moitié du XVI^e siècle était secoué par les guerres résultant de l'action des forces dissidentes du Kajoor et du Fuuta, était devenu une terre pourvoyeuse de candidats à l'émigration. C'est certainement dans ce contexte politiquement agité, que des populations, islamisées pour la plupart, ont quitté soit le Fuuta, soit le Jolof ou même le Kajoor en direction du Sud⁸⁶⁵. Elles ont été accueillies par le *Buur Saalum Malewtaan* qui a ainsi restructuré et réorganisé le royaume. L'arrivée de ces populations musulmanes et leur installation au Sud et à l'Est du haut saloum a constitué un second jalon dans la structuration du royaume.

Si Saalum *Ceddo* a été structuré sous Lat Menge Jeleen au cours de la première moitié du XVI^e siècle, ce fut vers la fin de celui-ci, ou au tout début du XVII^e siècle, que Malewtaan commença la structuration de l'espace qui, au XIX^e siècle, a reçu, du fait de la présence, nombreuse, de populations islamisées, l'appellation de Saalum *Ceriñ*. En effet, en dehors des villages où résidaient les représentants des souverains (ils étaient théoriquement musulmans, même si leur pratique religieuse laissait à désirer), toute la zone du Sud et Sud-Est du Saalum était occupée par des populations se réclamant musulmanes. C'est comme si cette partie du Saalum leur avait été attribuée. En fait, la situation était le résultat de la politique foncière des souverains. Comme souligné par Jacques Faye,

Avec la création du royaume du Saalum, non seulement les lamanats serer ont été intégrés dans les structures politiques du royaume mais surtout le Bur Saalum s'est érigé en propriétaire éminent de toutes les terres non occupées du royaume. C'est à lui qu'"appartient maintenant le

⁸⁶⁴ BA A.B., *op. cit.*, p. C'est certainement par sa mère qui était une *Gelwaar* du Siin que Malewtaan est rattaché à ce royaume.

⁸⁶⁵ Les familles Dème du terroir de Ndemeen, disent venir du Fuuta ; les premières familles Dramé, arrivées du temps de Mbegaan Nduur, en provenance du Gajaga, avaient été installés dans le terroir du *Niling*, où elles furent rejoints par d'autres qui étaient restées au Jolof et qui, du fait des troubles entre ce royaume et les Denyanke, avaient fini par prendre le chemin de l'exil, en direction du Sud, vers le Saalum.

*droit de gérer les terres du royaume donc d'accueillir et d'installer les immigrants.*⁸⁶⁶

Le Souverain du Saalum a donc exercé ce droit de propriétaire et de concessionnaire foncier, et cela l'a conduit à attribuer des terres à

*des seriny lettrés et juristes qui ont rempli des fonctions de cadi et des marabouts réputés pour leurs connaissances occultes ... [c'était des] des territoires délimités par le feu, ou le cheval, en remerciements des services rendus au Bur. Ce sont des lew.*⁸⁶⁷

En fait, les informateurs de Jacques Faye rejoignent ceux d'A.B.Ba, puisque tous rapportent que c'est sous Malewtaan que les Dème⁸⁶⁸, une famille musulmane en provenance de la moyenne vallée du fleuve Sénégal, reçurent le *lew*, territoire qui a fini par porter la dénomination de *Ndemeen*, en référence à leur patronyme. Ces informateurs sont aussi d'accord sur le fait que ce fut sous Malewtaan que

Les Sise..., wolof islamisés d'origine mandingue, [accueillis] par le Bur Saalum Malewtan Juf, [se sont installés] au Nord de Kafrine où Biraan Fadi [leur chef de clan], a fondé le village de Këyi. Le Bëlëp Ndukuman qui craignait la puissance des Sise les aurait alors chassés. Biraan Fadi Sise lui-même mourut à Këyi. Les Sise ont ensuite fondé Surxu-Ciise au

⁸⁶⁶ Faye J., *Régime Foncier Traditionnel et Réforme Foncière au Sénégal*, Thèse de Doctorat de Troisième cycle, Paris X, Nanterre, 1982, p. 78

⁸⁶⁷ *Id.*, *Ibid.*, p. 79. Selon A. B. Diop définissant le *lew*, « Le souverain pouvait concéder des domaines sur les terres encore libres d'occupation lamanale après la constitution de la monarchie, et portant le nom de *suufas-buur*, terres royales. Ces concessions lew, d'étendue variable, mais pouvant être aussi vastes que des lamanats, étaient accordées aux membres de la famille royale, aux nobles, alliés et clients, grands guerriers, marabouts, etc.. Elles étaient respectées par les souverains successeurs et transmises aux héritiers des bénéficiaires, *borom-lew* ». (Voir Diop, A. B., *La société wolof : Tradition et Changement. Les systèmes d'inégalité et de domination*, Karthala, 1981, p.182

⁸⁶⁸ Martin Klein pense que c'est sous Wal Bummi Jeleen que les Dème sont arrivés. Dans un article inédit, publié en ligne par le Département d'histoire de la faculté des Lettres et Sciences humaines de l'UCAD, il note que « During the reign of the 8th Buur Saalum, Walbumi Njaay, a cleric from Jama Alwar in the Fuuta Tooro, Biram Dem, was invited to settle in Saalum. From that time forth, a member of the Dem family resided at court, handled correspondence and prayed for the Buur. In return, the Dem family received grants of land and villages --which amounted to 14 by the beginning of the colonial conquest», *op.cit.*, 2008, p.13

*sud de Kafrine puis Wanar dans le Kaymor, village à partir duquel ils se sont dispersés....*⁸⁶⁹

On voit ainsi qu'à partir de cette période (le règne de Malewtaan ayant duré de 1567 à 1612 environ), il y a une redéfinition du foncier, puisque les terres attribuées aux arrivants qui jusque là s'étaient contentés d'être des chefs de communauté, faisaient d'eux des *borom-lew* ou de nouveaux types de chefs de terres.

A l'avènement de Mbegaan Nduur, la structuration de cet espace entre le salum et la gambie avait été très peu entamée. A partir de celui-ci, hormis au *Mbey*, au *Joñik* et au *Siñi*, l'essentiel des terres devinrent un domaine royal ou *suufas-buur*⁸⁷⁰. Il semble apparaître ainsi que pour la structuration de la partie du royaume qui a reçu l'appellation de *Saalum Ceddo*, la monarchie *Gelwaar* du Saalum s'était d'abord alliée avec ceux qui avaient la direction des communautés dans les unités territoriales trouvées en place. Ce fut après qu'elle allait entamer celle des terres à l'intérieur de laquelle, des populations s'étaient certes installées, mais en isolats.

Le commerce des Portugais et Cap-verdiens le long de la gambie a certainement été très tôt un facteur déterminant dans la volonté d'élargissement du territoire de commandement des *Buur Saalum*. Dès le milieu du XVI^e siècle, des relations furent nouées entre ces derniers et les acteurs du commerce fluvial gambien, ce qui est confirmé par le récit d'Alvares Almada. Lors de son voyage de 1566 dans le Saalum, ce dernier, parlant des peuples (barbacins, Mandingues et Jalofos) commandés par « Broçalo » (le *buur Saalum* des sources orales) note qu'« on peut se promener avec tant de sûreté sur leur territoire, qu'on a surnommé leur roi, le père des blancs, ce dont il se glorifie.... »⁸⁷¹. Sous la plume d'A. Almada, Malewtaan, le souverain dont le règne est à cheval sur la fin du XVI^e et le début du XVII^e siècle⁸⁷² a parachevé l'organisation administrative, politique et économique du royaume. On peut raisonnablement penser qu'au cours du premier quart du XVII^e siècle, la

⁸⁶⁹ Faye J., *op.cit.*, p.62

⁸⁷⁰ Pour A.B. Diop, (*op.cit.*, p. 182) c'était les terres encore libres d'occupation lamanale au moment de la constitution de la monarchie.

⁸⁷¹ Almada A.A., *Manuscrit de Porto*, publié en 1841 par Diego Kopke, traduit par le vicomte de Santarem. Numérisé et mise en ligne par la bibliothèque nationale française, *Galica*. p. 22

⁸⁷² Il semble qu'il était le *buur saalum* au moment où A. Almada se rendait à Jagrançura, le port situé près du village de Sutuco dans le Wuli et où se pratiquait le commerce de l'or.

structuration de la deuxième partie de ce qui a constitué le royaume du Saalum était achevée. Les souverains ont poursuivi le processus d'attribution des terres royales pour la formation d'une clientèle. Au XVI^e siècle, le *Buur Saalum*, en attribuant aux Ndaw les terres situées au Nord-est de son territoire, avait entamé ce processus qui consacrait l'émergence d'un nouveau type de propriété foncière, le *lew*.

En fait, le terme *lew* a servi à désigner une propriété foncière qui, une fois concédée, devenait héréditaire à l'intérieur de la famille du bénéficiaire. Au cours du XVII^e siècle, deux *lew* furent concédés à des lettrés musulmans : c'était Ndemeen et Pakala⁸⁷³. Il faut cependant préciser que l'attribution de *lew* n'a pas été courante dans le Saalum. Après Ndemeen et Pakala au XVII^e siècle, ce type de propriété foncière ne réapparaît qu'au XIX^e siècle quand le *buur Saalum* Bale Ndungu Ndaw (1824-1852) en attribue un (Lewna) à son petit fils. Selon J. Faye, « C'est un territoire délimité dans le Kaymor dont sa mère [celle du petit fils], qui appartient à la caste des cordonniers, est originaire ».

Ainsi, du XVI^e au XIX^e siècle, quatre propriétés foncières de type *lew* ont été accordées par les *Buur Saalum*. Ce sont : le Ndukuman, le Ndemeen, le Pakala et celui, plus petit de Lewna, lequel se trouvait à l'intérieur de l'unité administrative du Kajmoor. Les contextes d'attribution de chacun de ces types de propriété montrent que c'était de manière exceptionnelle que les souverains y avaient recours. Le Ndukuman⁸⁷⁴ a été érigé en unité administrative au moment où le nouveau royaume faisait face aux velléités de séparation du Joñik, tandis que Ndemeen et Pakala ont été créés dans le sillage des troubles engendrés

⁸⁷³ Ndemeen, comme dit plus haut, a été attribué à la famille Dème (venue de Jama Alwar du Fuuta) par le *Buur Saalum* Malewtaan. Pakala, selon A.B.Ba, aurait été créé par Sengane Kewe (1696-1726), « en faveur d'un marabout très compétent qui avait prié pour lui, [et] appelé Madi Bakar. On le craignait beaucoup et les Wolofs, après l'avoir éprouvé en vain, lui ont donné le surnom de *Pakk* (bout de bois, souche) contre lequel le pied vient buter et qui entraîne la chute de celui qui le heurte. C'est là l'origine de Pakala, province dont le chef portait le titre de Seriñ et appartenait toujours à la famille Cissé ».

⁸⁷⁴ Il faut signaler que le Ndukumaan a eu un statut assez singulier. De fait, c'est un *lew*, car offert par le *Buur Saalum* pour service rendu. Cependant, les Ndaw qui en étaient les bénéficiaires en assuraient la gestion administrative mais pas territoriale. C'est ce statut particulier qu'exprime la devise du Seriñ Njigi, seul véritable dignitaire en place au moment de la nomination du premier *Bélëp* du Ndukumaan. Selon le texte « *Seriñ Njigi, ken duko seed, ken du bokk ak moom, ken du def ba ko, te begul ndessit* » (Seriñ Njigi ne reçoit pas de cadeau, ne reçoit pas de part, i.e Il se sert, ne partage avec personne, on ne fait rien sans lui et il ne prend pas de reste). En fait la devise souligne l'autochtonie de ce Seriñ qui n'est pas, comme son nom semble l'indiquer, un musulman, mais un pratiquant de la religion du terroir, puisque disent les sources orales, il avait un fétiche, celui-là même chargé de protéger tout *Bélëp* devant aller en guerre. Ainsi, le *Bélëp* du Ndukumaan n'était pas le chef d'une unité territoriale, mais celui d'une unité administrative, à l'intérieur de laquelle, la terre était aux mains des populations qui s'y trouvaient au moment de la création de cet instrument de gestion.

respectivement par l'extension du royaume *denyanke* au début du XVII^e siècle et de la guerre des marabouts de la fin du même siècle⁸⁷⁵. Lewna, attribué au petit fils de *Buur Saalum* Bale, l'a été dans le contexte de conflits au sein des *Gelwaar* du Saalum (Kér Kodu Bige contre Kér Khureja Bige et Kér Kewe Bige⁸⁷⁶).

Pour une participation optimale à la nouvelle dynamique en cours le long du fleuve Gambie, les souverains, du XVI^e et du XVII^e siècle, avaient procédé à l'organisation territoriale et administrative de l'espace qui, symboliquement, relevait depuis Mbegaan Nduur, de l'autorité politique de tout *Buur Saalum*.

Ainsi, après l'unité administrative du Ndukuman, ils mirent en place d'autres unités administratives dont ils confieront la gestion à leurs parents. Les deux principales furent celle du Kajmoor et du Mandaax dont la création remonte certainement au milieu du XVI^e siècle. En effet, cette partie du Sud-est du Saalum a toujours été un exutoire pour les populations en provenance soit du Jolof, soit de l'Est, le *Penku* des Wolof et qui désigne généralement l'aire culturelle soninke ou mandeng. Les terroirs de ce Sud-est de la rive gauche du saloum avaient accueilli des frustrés politiques du Jolof et comme suggéré par J. Faye,

*Par le jeu des alliances matrimoniales, des patrilignages appartenant à l'aristocratie des royaumes wolofaccèdent au pouvoir royalfavorisant la venue d'autres familles qui s'intègrent à l'aristocratie serer jusqu'à monopoliser le pouvoir royal. Elles [ces familles] reçoivent l'administration des provinces qui sont créées dans tout le royaume. C'est parmi les chefs de province que sont désignés les Bur Saalum.*⁸⁷⁷

Les puissantes unités administratives du Kajmoor et du Mandaax ont été érigées autour des villages des mêmes noms et confiées aux alliés du souverain. Leurs dirigeants

⁸⁷⁵ A propos des conflits entre leaders politiques chefs de communautés musulmanes au XVII^e siècle, cf., Carlson I.A.Ritchie, « Deux textes sur le Sénégal :1673-1677 », in, B.I.F.A.N., série B., tome XXX, n°1, 1968, p.289-353.

⁸⁷⁶ Le *bummi* Kajmoor Kuli Nabo du clan Kewe Bige s'était révolté contre l'autorité de Bale qui appartenait au clan Kodu Bige. Voir à ce propos le récit qu'en fait A.B.Ba à la page 26-27 de son article.

⁸⁷⁷ Faye, J., op.cit. , p. 78

étaient désignés par le terme *Bummi*, titre importé du Jolof et dont le détenteur pouvait, ici comme là-bas, prétendre à la charge de *Buur* ou *Buurba*. La situation géographique de ces unités administratives a fait la puissance de leurs « Gouverneurs » qui purent participer activement au trafic qui se faisait sur la gambie. La relation de Francis Moore présent à Joar, (les Anglais y avaient une factorerie) en 1734, montre toute la puissance de ces représentants du souverain sur les lieux de commerce. En effet, d'après ce qu'il a observé,

*This king [le Buur Saalum] is very potent and very bold: His dominions are large and divided into several parts, over which he appoints Governors called Boomeys, who come every year to pay Homage to him. These Boomeys are very powerful, and do just what they please with the people; and altho' they are feared, yet are they beloved.*⁸⁷⁸

On reconnaît facilement, à travers le terme de *Boomeys* utilisé par Moore, le titre de *Bummi* porté par les gouverneurs ou représentants du *Buur Saalum*. La puissance de ces représentants repose non seulement sur le commerce qui les enrichit, mais encore sur le fait que ce sont eux qui sont chargés d'accueillir et d'installer les populations, nouveaux arrivants envoyés par le *Buur Saalum*.

En fait, en dehors du Ndemeen et du Pakala qui étaient des *lew* offerts aux familles maraboutiques Deem et Sise, tout l'espace compris dans les unités administratives du Kajmoor et du Mandaax a été transformé en terroirs lignagers. Comme le note J. Faye,

*Au nom du Bur et parfois envoyés par ce dernier, les chefs accueillent et installent des groupes d'immigrants, paysans libres venus des royaumes situés au nord. Ceux-ci sont en grande majorité des wolof de religion musulmane dont beaucoup ont fui ...à la suite de troubles religieux et se désignent eux-mêmes sous le vocable de Jambur par opposition aux animistes gelwar et cedo. Parmi ces immigrants, il y a aussi des Tukulor musulmans venus de la vallée du fleuve Sénégal. Chaque groupe appartient à un même lignage et est accompagné de ses artisans et des captifs de case qu'il possède. C'est le cas des Ture, des Saxo, des Gay, des Cam et des Sise-Njarmew par exemple...*⁸⁷⁹

⁸⁷⁸ Moore, F., *Travels into the Inland Parts of Africa*, London, 1738, p.86

⁸⁷⁹ Faye, J., op.cit. , p. 79

On voit donc comment, au cours de cette deuxième phase de structuration, le Sud-est du Saalum a été progressivement investi par des populations islamisées pour l'essentiel. Le contexte dans lequel s'est passé l'élargissement territorial du Saalum explique ainsi, pour une grande partie, la présence importante de ses populations musulmanes. On peut dire que c'est au cours du XVII^e siècle que le Saalum a acquis sa réputation de terre de refuge⁸⁸⁰. La scène politique très troublée au Fuuta, Waalo, Kajoor, Jolof et Bawol au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle a fait de ces royaumes, des points de départ vers le Saalum qui, à l'époque apparaissait comme les confins de l'espace sénégambien.

Accueillies par les représentants du *Buur Saalum*, les populations se sont installées dans cet espace en construction avancée mais pas achevée.

Selon J. Faye, « Ces groupements familiaux ne reçoivent pas un territoire délimité. Il leur est simplement assigné par le chef de province un endroit où installer leur village. Ils doivent défricher pour s'installer et cultiver et il ne leur est reconnu de droit que sur les terres qu'ils ont effectivement défrichées. ...Il ne leur est reconnu aucun droit sur l'espace boisé qu'ils utilisent »⁸⁸¹. Les souverains semblent avoir continué cette politique d'accueil et d'installation des populations, puisqu'en 1892, le tableau des divisions géographiques dressé par E. Noirot dans la notice qu'il publie dans le *Journal officiel du Sénégal* montre très nettement un Saalum oriental avec une minorité de *ceddo* au sein d'un océan de populations musulmanes. Ainsi, il note que

La province de Mandar [Mandaax], placée sous l'autorité du Boumi Mandar, qui réside à Mandar... à l'exception de la maison du Boumi, composée de Thiédos, toute la population de Mandar, de race ouoloff, est musulmane.....

La province du Pakala, sous l'autorité du serigne Pakala qui réside à Kélimann, est exclusivement peuplée de musulmans.....

⁸⁸⁰ La deuxième phase de sa structuration coïncidant avec les premières secousses des royaumes sénégambiens entrés dans la dynamique atlantique, le Saalum a constitué l'exutoire dont les populations avaient besoin pour échapper aux multiples conflits qui opposaient les classes politiques aux premiers leaders musulmans (cf., Carson I.A. Ritchie, *op. cit.*, 1968).

⁸⁸¹ Faye J., *op.cit.* p.80

*La population de Kaymor, Le chef de la province porte le nom de Boumi et réside à Kaymor. Comme dans le Mandar, la suite du Boumi est fétichiste. A l'exception de Kaymor, [tous les villages sont] peuplés de musulmans.*⁸⁸²

Sans l'avoir planifié, la classe politique du Saalum en favorisant la création de terroirs lignagers au Sud-est du royaume, a favorisé la proximité et le partage d'un espace commun à des populations pouvant se réclamer d'un élément identitaire commun : la religion musulmane. Elles allaient s'en souvenir, quand elles décidèrent de faire face au pouvoir prédateur des *Ceddo*. C'était dans le courant de la deuxième moitié du XIX^e siècle.

⁸⁸² Noiro E., « Notice sur le Saloum », *Journal Officiel du Sénégal et Dépendances*, 1892, p.419

Troisième Partie :

Dynamiques et Facteurs d'évolution

Dernière formation à s'être structurée politiquement dans cet espace au Nord de la Gambie, le Saalum a élargi son territoire et consolidé son système politique en s'appuyant non seulement sur les éléments qui impulsaiient sa dynamique propre, mais aussi sur ceux qui résultait du nouveau contexte créé par le déplacement de l'axe commercial de l'Afrique, de l'intérieur vers la côte. C'était, entre autres,

-le pouvoir politique, dont la nature s'était élaborée à partir du processus emprunté par les acteurs qui ont entamé la construction du territoire,

-Les alliances et compromis établis par ces acteurs dans leur volonté de faire aboutir leur projet politique.

-L'ensemble des faits et évènements qui, à partir du XVI^e siècle, en liant l'espace sénégambien à l'économie mondiale, ont affecté de manière profonde toutes les formations sociopolitiques qui s'y trouvaient.

Ainsi, au-delà des actes posés par les souverains, c'est à partir de l'analyse de ces trois axes qui semblent avoir constitué les ressorts d'impulsion de cette formation sociopolitique constituée en Sénégambie du XV^e au XIX^e siècle, qu'on peut en comprendre l'évolution.

Dans sa texture politique, le Saalum s'est caractérisé par un pouvoir très déconcentré. Qu'est ce qui se trouve à la base du caractère déconcentré du pouvoir politique au Saalum ? Quel est le cheminement suivi par l'Islam présent dans cette région depuis la formation du royaume ? Comment s'est insérée cette formation sociopolitique dans la dynamique atlantique, laquelle, à partir du XVI^e siècle, participait à la restructuration et au façonnement de l'espace sénégambien dans son ensemble.

la réponse à ces trois questions est une tentative de mettre en lumière les dynamiques internes et facteurs externes qui ont été à la base de la trajectoire empruntée par le Saalum. Nous mettons l'accent sur

-La texture du pouvoir monarchique,

-la richesse du royaume et sa proximité avec la Gambie qui lui permettaient de participer pleinement au commerce qui se faisait avec les Occidentaux (commerce atlantique et la traite négrière) et

- la présence précoce de l'Islam et sa participation au façonnement du territoire, ont été autant de facteurs d'évolution spécifique du Saalum par rapport aux autres royaumes de la Sénégambie. Tout cela a imprimé des marques sur l'espace et les hommes qui y étaient et y sont encore, participant ainsi à l'émergence de ce qui est perçu dans l'imaginaire des Sénégalais d'aujourd'hui, comme une identité Saalum/Saalum.

Chapitre 1 : La texture du pouvoir monarchique du Saalum

1. La faiblesse du pouvoir monarchique : une apparence ?

A la lecture des textes des Européens qui ont parlé du Saalum, on a comme l'impression qu'il n'y avait pas un royaume du Saalum mais des principautés qui portaient toutes le même toponyme.

E. Noirot écrivait à la fin du 19^e siècle dernier que

*Le souverain du Saloum n'est pas aussi absolu que celui du sine ; il compte avec ses captifs de la couronne, les grands électeurs qu'il est tenu de consulter : il peut-être déposé par eux, c'est en quelque sorte un souverain constitutionnel.*⁸⁸³

Selon la même source, l'un des dignitaires, le Grand Jaraaf plus précisément,

*peut provoquer la déchéance du roi, ordonner à tel prince ayant droit par ordre de primogéniture de le remplacer, sous peine d'exil en cas de refus. [Et] à la mort du roi, le grand Djaraff devient le régent du royaume. Jusqu'à la proclamation du successeur il détient les Dioung Dioung, (tambours de guerre) insignes de la souveraineté*⁸⁸⁴

J. A. Le Brasseur parle de multitude de rois. Dans le contexte des rivalités entre l'Angleterre et la France, il aurait installé, sur les bords de la Gambie, un établissement français.

Il n'aurait pas manqué de faire cet établissement, s'il y eut vu quelque possibilité et s'il n'eut pas craint les hostilités de certains grands gens

⁸⁸³ Noirot E., « Notice sur le Saloum », *Journal officiel du Sénégal et Dépendances*, 1892, p.444

⁸⁸⁴ Ibidem

*qu'on nomme Gueloires qui prennent tous le nom de Rois et qui veulent être absous, même vis-à-vis du Roi et des Alquiers. Il seroit donc nécessaire pour réussir à faire le commerce à Salum d'une manière un peu sûre, de mettre ces grands gens dans nos intérêts, leur faire des présens et exiger d'eux des otages qu'ils ne refuseraient surement pas*⁸⁸⁵.

D'après le même auteur,

*Le Roi de Saloum n'en a que le nom, puisqu'il n'a aucune autorité sur les Gueloires. [Parlant du droit de pillage, il note que], les pillages sont toujours appuyés de quelques prétextes dans les Royaumes de Cayor et de Baol, mais à Salum, c'est absolument le caprice et le besoin qui le déterminent. Tous les Gueloires et les fils du Roi ont le droit d'en faire et ils vont en chercher même parmi les soldats du Roy, quand cela leur plait.*⁸⁸⁶

Dans cette logique des sources écrites présentant le Saalum comme une entité politique désarticulée, on a mention de guerres entre les « roi-administrateurs ».

C'est ainsi que, selon Francis Moore,

*Le 16 octobre, [c'était en 1734] on fut alarmé par les bruits d'une guerre qui s'allumait entre les nègres, et dont Joar allait devenir le théâtre. Le Bomey de Cajamore, canton du royaume de Barsali, et le Bomey de Cajawan, autre pays voisin , vinrent informer Moore, par un mouvement d'amitié, que Bomey Haman Seaka, frère du roi de Barsalli, ayant pris les armes contre ce prince, était assisté de sa révolte par quelques peuples de Yani et de Yamina, et que suivant les apparences, ils s'empareraient bientôt de cette partie du royaume de Barsalli*⁸⁸⁷.

Certains récits oraux semblent faire écho à cette image. Selon Farba Malick Sarr,

⁸⁸⁵ Becker Ch., Martin V., « Détails historiques et politiques , Mémoire inédit (1778) de J.A. Le Brasseur », in, B.I.F .A.N., série B, tome 39, n°1, 1977, p.17.

⁸⁸⁶ Id. *Ibid.*, p.24

⁸⁸⁷ Walckenaer C.A.P., *Histoire Générale des Voyages ou Nouvelle collection des Relations De Voyages par Mer et par terre*. Paris, Lefèvre, MDCCXXVI, « Voyages de François Moore dans les parties intérieures de l'Afrique contenant la description du pays et des habitants ».T.III, p.477).

Le Saalum était divisé en provinces et à la tête de chacune, il y avait un chef. Ils étaient au nombre de quatre vingt dix neuf (99), et le centième (100^e) était le roi de Kawoon....il y avait *Belèp à Ndukumaan, Buur Gañik, Bummi Kacawaan, Bummi Boofi, Buur Joñik, Buur Njafe-Njafe, Bar ngay, Buur Jokul, Buur Kungel*[sic] et autres.⁸⁸⁸

A Dessertine avait noté à son tour que

*Chacune de ces provinces [du Saalum] était gouvernée par un souverain (Beuleup Ndoukoumane, Serigne Pakala, Boumi Laghem (sic) ou bour d'une autre province). Chacun de ces souverains était à peu près maître chez lui, mais reconnaissait cependant l'autorité du Bour Saloum.*⁸⁸⁹

Avant d'expliquer cette image d'une monarchie plus que déconcentrée, voire faible, notons d'abord que celle-ci était le fruit d'une évolution.

En effet, antérieurement, la monarchie du Saalum était décrite comme un puissant appareil maîtrisant et le territoire et les hommes. Nous pouvons citer, entre autres, A. A. Almada. Selon lui,

*Il [le roi du Saalum] est [C'était au cours de la seconde moitié du XVI^e siècle] maître d'un grand royaume ; il a trois nations qui lui obéissent, à savoir Barbacins, Jalofos et Mandingas, et il les gouverne avec une très bonne organisation par l'intermédiaire de deux capitaines-généraux appelés chez eux Jagarafes. L'un, gouverne dans la paix et dans la guerre le Barbacins, l'autre les Jalofos et les Mandingas, et ceux-ci ont sous leur autorité beaucoup de gouverneurs répartis par tout le royaume dans les localités où ils vivent en de très beaux villages ; on les appelle Jagodins, ils servent de capitaines et gouverneurs de ces localités. Ils rendent compte à leurs supérieurs de tout ce qui se passe et entre sur leurs terres et ces supérieurs en rendent compte au roi, et grâce à cette organisation et méthode, le roi sait tout ce qui se passe dans son royaume et combien de gens de guerre il a*⁸⁹⁰.

⁸⁸⁸ Entretiens avec Farba Malick Sarr, Kawoon, janvier, 1999

⁸⁸⁹ Dessertine A. : « Un port secondaire de la côte occidentale d'Afrique : Kaolack » Etudes historique, juridique et économique des origines à 1958. Ed. par la Chambre de commerce de Kaolack(Sénégal) 1959).

⁸⁹⁰ Almada, A. A.de. *Brief Treatise on the Rivers of Guinea* (being an English translation of a variorum text, translated by P.E.H. Hair and notes by Jean Boulegue (Liverpool: Department of History, 1984

Rappelons que l'émergence du Saalum comme royaume centralisé s'est effectuée au moment où le Grand *Jolof* commençait à s'essouffler. Nous avons d'ailleurs émis l'hypothèse selon laquelle, il se pourrait que Mbegaan Nduur, fondateur de la monarchie *Gelwaar* du Saalum, ait reçu, au moment où il s'imposait au Mbey, le soutien du pouvoir central du grand royaume⁸⁹¹. C'est à partir du Mbey, qu'il entama la territorialisation du Saalum, laquelle fut poursuivie par ses successeurs. Cependant, la manière dont le processus d'élargissement du royaume s'est effectué a profondément affecté la texture du pouvoir politique, donnant au Saalum cette spécificité souvent soulignée par ceux qui ont tenté de comprendre son système politique. Dans les pages qui suivent, il est questions de reconstituer les images que les sources écrites citées ci-dessus ont données de la texture monarchique du Saalum.

E. Noirot, dans le passage sus-cité de son texte, constate sans donner d'explication, un fait que d'autres chercheurs n'ont pas manqué de souligner. Pour Mohamed Mbodj,

La faiblesse de certains états voisins (Niani, Ouli) et la décadence du Jolof au Nord, permettent au royaume de se dilater pour aboutir à son apogée au XVIII^e siècle.... En retour de cette extension, le pouvoir royal est moins fort qu'au Siin et la cohésion du Saalum est constamment menacée par les pouvoirs locaux centrifuges.⁸⁹²

M. Mbodj semble expliquer le pouvoir « moins fort » des *Buur* Saalum comparé à celui des *Buur* Siin par l'étendue considérable du territoire du premier. Pour lui, ce fait a favorisé l'existence de forces centrifuges et finalement le système politique déconcentré du pouvoir royal est une réponse à cette situation.

Analysant le même fait, Mb. Guèye l'impute au cosmopolitisme qui a présidé à la fondation du royaume.

Les Seereer n'étaient pas majoritaires dans le salum, c'est pourquoi, quand avec Mbegan Nduur, le royaume passa sous la souveraineté

⁸⁹¹ L'interprétation que nous avons faite de la plupart des sources qui parlent de Mbegaan Nduur c'est qu'"il était possible qu'"il ait été un guerrier ayant monnayé ses compétences militaires auprès du *Buurba Jolof* en proie à l'action des forces centrifuges (Siin et Bawol) de son grand empire. En compensation, il a eu l'alliance du *Buurba* et a pu s'imposer au Siin et, sans problème majeur, dans cet espace non encore territorialisé entre Saloum et Gambie.

⁸⁹² Mbodj M., *op.cit.*, 1977-78, p. 29

*Gelwar, l'organisation administrative fut très élastique pour respecter la spécificité des ethnies constitutives du royaume.*⁸⁹³

Sans aller jusqu'à parler de souverain constitutionnel comme le fait E.Noirot, il est vrai que le roi du Saalum a toujours semblé moins puissant que son voisin du Siin. Les explications fournies par M.Mbodj et Mb. Guèye sont des éléments qui, pris de manière isolée, ne donnent pas la totalité de la réalité. Il est certain que les dimensions spatiales et l'hétérogénéité des populations vivant sous une même autorité n'ont pas manqué d'influer sur la nature du système que met en place celui qui gouverne. Cependant, dans le cas du Saalum, c'est surtout l'analyse du processus de mise en place de ce pouvoir et de la territorialisation de l'espace qui peut permettre de comprendre cette apparente faiblesse du souverain. Nous parlons de faiblesse apparente parce qu'en réalité, le système mis en place par Mbegaan Nduur sur la base d'alliances, a été consolidé par la conquête et le compromis, stratégies élaborées et appliquées par Lat Menge. Les commandements territoriaux des nouveaux tenants du pouvoir, ne sont pas de nouvelles circonscriptions. L'autorité politique du souverain s'est, dans pratiquement tous les cas, superposée à un pouvoir local d'un autre type.

2. Une logique sociopolitique

1. Compromis avec les pouvoirs locaux

Reposons la question de savoir, quels commandements territoriaux componaient le Saalum au milieu du XVI^e siècle? On retrouve évidemment le Joñik, ancienne unité territoriale constituée par le terroir seereer du *Loog* et les villages autour de Jiloor, Leraan, Sajoga et Peec qui étaient fondés par des migrants mandeng qui s'y étaient progressivement installés et organisés autour de la légendaire reine Sira Bajar et de ses successeurs⁸⁹⁴. C'était les *Gelwaar fefey*⁸⁹⁵. Ils avaient une certaine organisation bien avant la prise du pouvoir politique par Mbegaan Nduur au *Mbey*. Si ce dernier, proche parent des *Gelwaar fefey*,

⁸⁹³ Guèye Mb., *Les transformations des Sociétés Wolof & Serer de l'ère de la conquête à la mise en place de l'administration coloniale : 1854-1920*, Thèse de Doctorat d'Etat (Histoire), UCAD. De Dakar, 1989-90, T. 1, p.50

⁸⁹⁴ Sur Sira Bajar et Jiloor, voir Gravrand H., *La civilisation Seereer Cosaan*, N.E.A., 1983; Le Mire, P., « Petite chronique du Djilor », *B.I.F.A.N.*, série B, n° 1- 4, 1946

⁸⁹⁵ Appellation donnée aux *Gelwaar* qui habitaient l'espace qu'a été le Saalum.

n'avait pas eu à affronter le Joñik, son neveu Lat Menge le fit pour bien asseoir son autorité. Cependant, le conflit se termina par une sorte de traité qui instaurait un *modus-vivendi* entre le pouvoir central et le Joñik, lequel a dû s'engager à reconnaître l'autorité de ce dernier, mais se réservait le droit d'accepter ou de ne pas accepter les chefs que le souverain-administrateur leur affecterait (cf. *supra*).

Le deuxième grand commandement territorial se situait dans le Siñi, c'est-à-dire la partie nord du royaume. Cette unité territoriale au carrefour de plusieurs entités politiques (Bawol, Jolof et Siin) semble avoir été, par le biais des alliances matrimoniales, intégrée très tôt au Saalum. Contigüe aux régions du Sud-ouest du Jolof, de l'Est du Bawol et d'une petite partie du Nord -est du Siin, cette situation géographique en faisait une zone de transit et d'accueil de populations en provenance de ces différentes parties de la Sénégambie (voir *supra*). Au cours de nos enquêtes, un de nos informateurs a attiré notre attention sur le fait que le village de Kolobaan tire son nom de l'action de rassembler de petits fagots en tas (*Kolob* en wolof) pour faire du feu le soir⁸⁹⁶. Selon cet informateur, ce sont les compagnons de Lat Menge Jeleen qui s'y adonnaient quand, venant du Jolof, ils ont campé non loin dudit endroit qui finit par prendre le nom de Kolobaan.

Même si on dit Kolbaan Njaay, les Njaay ne l'ont pas fondé [dit-il]. Ce sont les Luum, qui les ont accueillis et leur ont donné des épouses, qui ont fondé la localité.⁸⁹⁷

Nous n'avons pas rencontré de sources parlant d'un conflit ayant opposé Lat Menge aux populations du Siñi. Cependant les solides liens familiaux qui semblent avoir été établis avec ses hôtes de Kolobaan expliquent probablement l'apparition du titre de *Bar Ngay*, porté par l'héritier présomptif du Saalum. Malgré l'existence du *Barban*, un *Bar Ngay*, chargé de l'administration du Siñi, était nommé, selon Samba Lobé Faye

Le Bar Ngay n'était pas Siñi-siñi. Il résidait à Kolobaan, mais lors de son investiture, il devait venir passer la nuit à Ngay, précisément à Kad Maduggu.⁸⁹⁸

⁸⁹⁶ Entretiens avec Ndiaye M., Kolobaan, novembre 2007

⁸⁹⁷ Entretiens avec Kandji I., Kolobaan, novembre 2007 . Il faut remarquer que le patronyme Njaay attribué à la localité de Kolobaan est le même que celui de Kawoon. De notre point de vue, cela souligne l'importance qu'a prise, très tôt dans les deux localités, l'influence de cette famille patrilinéaire.

Ici, aussi, il y a une sorte de doublement du commandement, mais comme pour le Joñik, une grande autonomie semble avoir été laissée aux populations locales. Ce sont elles qui, en dernière instance, entérinaient la nomination du *Buur*, puisque celui que ce dernier nommait à la tête du Siñi était obligé de se plier au cérémonial (la nuit passée à *kad Maduggu*) qui officialisait les relations nouées entre le pouvoir local et le pouvoir central qu'il représentait.

On peut toujours noter qu'aussi bien dans le Siñi que dans le Joñik, les liens matrimoniaux ont consolidé ces accords. C'est ce qui explique que très tôt, on voit un *Barban*⁸⁹⁹ (*Buur Banan*), en l'occurrence Lat Ciloor Bajaan, accéder à la dignité de *Buur Saalum* tandis que plusieurs *Buur Jiloor*, du fait de leur appartenance à la famille maternelle *Gelwaar* purent être intronisés *Buur Saalum*.

En dehors de ces deux grandes unités territoriales qui malgré la présence du représentant du pouvoir central étaient comme placées sous administration indirecte (puisque tous les leviers du pouvoir local fonctionnaient), le *Buur Saalum* avait, à travers le *Mbey* originel, son territoire d'administration directe. C'était l'ensemble de ces villages/terroirs dont nous avons parlés plus haut. Théoriquement, tous relevaient directement de l'autorité du *Buur Saalum*, même si lui-même devait y nommer des *Buur* pour le représenter. C'était certainement la proximité avec la capitale du royaume qui permettait au souverain d'avoir un contrôle plus facile de ses représentants, mais même là aussi, surtout dans les villages de la rive nord du saloum, son autorité n'était pas absolue, mais tolérée par les populations à majorité *seereer*. Nos enquêtes dans ces villages permettent de se rendre compte que dans le *Mbey*, c'est comme s'il y avait deux sociétés qui cohabitaient et qui s'étaient mises d'accord sur un *modus vivendi*.

L'accession au pouvoir de Lat Menge a créé une sorte de scission au sein de la société qui, à partir de ce moment allait comprendre deux grandes composantes : les *Seereer* et les *Ceddo*. On vous dira souvent que telle ou telle localité est un village *seereer*, tandis

⁸⁹⁸ Entretiens avec Samba Lobé Faye, Ngay, novembre 2007 . *Maduggu* est le nom d'une mare qui se trouve à côté du village de Ngay. C'est sous l'arbre (Kad : *Acacia albida*) se trouvant près de cette mare que le *Bar Ngay* devait passer la nuit avant de prendre fonction.

⁸⁹⁹ *Barban* ou *Bamban* commandait, selon A.B.Ba, le village de Nguer et faisait partie de la famille Bajaan. (Cf. Ba, A.B., *op.cit.* p.6). Lors de nos enquêtes, nous avons rencontré celui qui devait normalement hériter du titre de *Barban* qui nous a expliqué qu'"à l'origine, c'est le village aujourd'hui déserté de Coombi localisé au nord de Banan qui leur servait de capitale. Le commandement du village de Nguer dont parle A.B.Ba doit certainement être plus récent.

qu'un autre est *ceddo*, même si les populations qui y vivent, comprennent et s'expriment dans la langue *seereer*. Ici, la différenciation se fait non pas sur la base de la langue qui est souvent le *seereer*, mais plus tôt sur le mode de vie. Seyni Diouf de Gandiaye résume bien la situation quand il tente d'expliquer la différence entre Seereer et *Ceddo*. Pour lui, *Séeréer yi, mbey ak sàmm la ñu yaakaar. Ceddo yi jël alali jambur yi la ñu yaakaar*, c'est-à-dire que « les Seereer ne vivent que de l'agriculture et de l'élevage, c'est leur seule occupation alors que les *Ceddo* vivent de razzia et ne comptent que sur les biens d'autrui»⁹⁰⁰.

En général, les villages dits *ceddo* étaient, à l'origine, des localités fondées par des Seereer qui, finalement, face aux difficultés de la cohabitation, avaient préféré quitter pour aller ailleurs trouver un espace d'évolution plus calme. C'est par exemple le cas de Saté Waly, village à quelques kilomètres à l'Ouest de Kaolack et qui, selon Abdoulaye Alphonse Ndiaye, fut fondé par des *Seereer* de patronyme Caw⁹⁰¹, mais qui finirent par aller s'installer de l'autre côté du saloum (sur la rive sud, en face de Kawoon) dans les villages de Cawando et de Sambandé. En effet, leur village situé dans un environnement très propice à l'agriculture et à l'élevage, a été attribué à un membre de la famille royale, (le Sax Sax⁹⁰² Waly Bummi Ndiaye) chargé de ravitailler la capitale Kawoon en vivres. C'est ainsi que le village a pris son nom et Waly y a envoyé beaucoup de membres de sa famille. Saté Waly (le village de Waly) est ainsi devenu un village *Ceddo* entouré de villages dits *seereer*⁹⁰³.

Il arrivait aussi des fois que les paysans *seereer*, du fait de la proximité avec Kawoon, étaient obligés de partager l'espace villageois avec les *Ceddo* du roi. C'est dans de telles qu'on a en général deux quartiers : *Ngaraaf* et *Ngulang*. *Ngaraaf* est en général, le quartier occupé par ceux qui ont été les premiers à s'être installés. C'est là où résidait le *Jaraaf*, celui qui réglait les litiges entre ceux qui ne participaient pas directement à l'exercice du pouvoir politique. En fait, c'est à *Ngaraaf* que se trouvait le siège du pouvoir local, tandis

⁹⁰⁰. Entretiens avec Seyni Diouf, Gandiaye, novembre 2007

⁹⁰¹ Le fondateur de Sate Waly s'appelait Moono Nje Siss Caw. Le premier nom de la localité était Moonem. Entretiens avec Abdoulaye Alphonse Ndiaye , Saté Waly, janvier 2012

⁹⁰² Dans les zones qui relevaient directement de son administration, le souverain envoyait périodiquement un représentant chargé d'aller récupérer la contribution des populations. Les agents qui allaient faire ce travail au nom du roi étaient appelés les *Sax-Sax*. Généralement, le roi leur attribuait nommément un village. Waly Bummi, ayant en charge le village de Moonem, on a fini par identifier cette dernière localité à son bien . Saté Waly signifie le village de Waly.

⁹⁰³ Entretiens avec Abdoulaye Alphonse Ndiaye, Saté Waly , 30 janvier 2012

que *Ngulang* abritait les représentants du pouvoir central et tous ceux qui gravitaient autour dudit pouvoir⁹⁰⁴.

On peut souligner ici une autre particularité par rapport aux autres royaumes du Nord de la Sénégambie. Au Saalum, l'abondance des terres a dû jouer un rôle important et influer sur le processus de structuration de l'espace. Ici, les souverains n'étaient pas confrontés à des *laman*, gérants des terres que les représentants du pouvoir central leur ont disputées au cours de l'histoire⁹⁰⁵. Il y a certes, au niveau du pouvoir central, le Grand *Jaraaf*. E. Noirot le décrit à la fin du XIX^e siècle comme un dignitaire très puissant, qui avait la capacité de destituer le *Buur*, de désigner son remplaçant et, si le proposé refusait, le même Grand *Jaraaf* pouvait le condamner à l'exil. A la mort d'un souverain, le Grand *Jaraaf* assurait toujours l'inter-règne⁹⁰⁶.

A travers ce Grand *Jaraaf*, on reconnaît le descendant de l'une des familles qui, avec Mbegaan, avaient conclu, à la fin du XV^e siècle, l'alliance qui leur permit de jeter les fondements du futur royaume du Saalum⁹⁰⁷. Cette alliance dont nous avons parlé plus haut nous fait dire d'ailleurs qu'au Saalum, il y a eu une sorte de concomitance entre la naissance du pouvoir royal et celle de son contre-pouvoir sinon la solidification de ce dernier. Tous les deux ont évolué de manière parallèle, chacun conservant sa force d'influence dans le royaume. Cette situation a duré jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Comme le note E. Noirot confirmé par A.B.Ba, le Grand *Jaraaf* était le deuxième personnage du royaume et le représentant du peuple. De la même manière, dans toutes les unités territoriales qui ont

⁹⁰⁴ D'après S. Diouf (*Gandiaye*, novembre 2007), *Ngulang mooy karce ceddo yi. Dëkk séeréer boo dem dégg ñu ne Ngulang, mooy boroom ndomb tank* : (Ngulang est le quartier des Ceddo. Si tu entends le nom de *Ngulang* dans une localité de Seereer, saches que c'est là où se trouvent ceux qui détiennent le pouvoir politique).

⁹⁰⁵ Dans la société wolof, A.B. Diop note que « la monarchie s'assurait le gouvernement des hommes par son *jaraaf* ou *jawriñ*, tandis que la communauté sauvegardait son patrimoine foncier sous la gérance de son *laman*, subissant les contraintes que nous avons notées et qui se multiplieront, avec la centralisation du pouvoir et la recherche de clientèle, dans les rivalités des candidats au trône qui se développeront au cours de l'histoire » cf. Diop, A.B., *La société wolof : Tradition et Changement. Les systèmes d'inégalité et de domination*, Karthala, 1981, p.144

⁹⁰⁶ Noirot E., *op. .cit.* , 1892, p.444

⁹⁰⁷ Il s'agit des descendants de Ngoyan Saar qui, selon Jabel Samb, faisait partie des premiers compagnons de Mbegaan. Selon ce chroniqueur de Radio Gambia, « *Ngóoyan Saar, ak Maalig Daraame, ak Bakk Saaxo, ak Mbegaan Nduur ñoo ànd rëëd Saalum. Kii daf ko def sériñ. Kii mu def ko ilimaan. Ki ci des mu ne ko fal naa la jaraaf-ju-rëy ngay fal di folli.*

(Ngoyan Saar, Malick Daaram, Bakka Saaxo et Mbegaan Nduur ont fondé ensemble le Saalum. L'un, il [Mbegaan] en a fait son seriñ, [Malick Daraame] l'autre son Imam [Bakka Saaxo], celui qui reste [Ngooyan Saar] a été élevé à la dignité de grand *Jaraaf*

constitué le Saalum *Ceddo* (*Mbey* et *Këlu Kawoon*), le titre de *Jaraaf* a subsisté. Ainsi, aussi bien dans le Joñik que dans le Siñi, celui-ci a conservé ses fonctions et son rôle et cela, malgré la nomination d'un *buur* (*Buur joñik* et *Bar Ngay*) par le pouvoir central. Son influence au niveau de l'administration locale est restée prégnante. La même chose se perçoit dans le *Mbey*, territoire plus proche de la capitale, mais où chaque localité qui polarisait un ensemble de villages était d'abord sous l'autorité d'un *Jaraaf*, avant d'être coiffé par un *Buur* nommé par le pouvoir central.

Contrairement au Kajoor ou au Bawol par exemple où, avec l'avènement de la monarchie, s'était formé un groupe intermédiaire (les *Jamburs*) entre ceux qui détenaient le pouvoir politique et ceux qui en aucun cas ne pouvaient y accéder, au Saalum, de manière très tranchée, l'émergence de la monarchie a rapidement mis en parallèle deux groupes sociaux : celui des *Ceddo* et celui des *Seereer*. Si dans les premiers royaumes cités, les *Jaraaf* participaient de la clientèle du pouvoir central, dans le Saalum, ils ne gravitaient pas autour du pouvoir politique, même s'ils étaient, en dernière instance, à son service. Dans la localité de Ngooc, près de Gandiaye, le *Jaraaf* Malick Diagne précise que par sa fonction de *Jaraaf*, c'est lui qui veillait à la bonne marche de sa zone de commandement. Cependant, en dehors de celui que le roi désignait comme son représentant (on l'appelait *Buur*⁹⁰⁸), il y avait aussi le *Farba*. Sous le parapluie du Grand *Jaraaf*, il avait le monopole de l'exécution, y compris par la violence, de l'autorité royale⁹⁰⁹. S'il y avait donc, comme partout ailleurs dans les royaumes sénégambiens, la formation d'une clientèle, ici, celle-ci n'est pas constituée par les membres des familles installées avant la structuration du royaume. Ces dernières remplissaient la fonction de *jaraaf* et on ne peut pas dire comme le fait A.B. Diop pour la société wolof que

pour le contrôle du pouvoir à l'échelon régional, l'un des [moyens] des plus efficaces a été de confier le gouvernement des hommes, l'administration des communautés lamanales, à des représentants du

⁹⁰⁸ Selon le *paar* (c'est le chef des griots) du village de Jokul, le roi du Saalum pouvait nommer *Buur* d'une localité (il faut comprendre la localité avec tous les villages qu'elle polarise) un de ses parents ou bien une personne de son entourage (*ñu nekkon ci weetam di ko daggu*).

⁹⁰⁹ Lors de nos entretiens à Ngooc, (novembre 2007), le *Jaraaf* Malick Diagne faisait remarquer que, *Farba moo yoroon doole Buur, moo doon jeng, waaye maa doon jàpp, jox ko, ne ko jengal ma kii* (c'est le *Farba* qui exerçait l'autorité du *Buur*, c'est lui qui exécutait les sentences, mais c'est moi qui arrêtais celui qu'on devait punir ou exécuter pour le lui remettre en lui disant : exécutes ou punis celui-ci). En fait, C'est la *Farba* qui détenait la violence légale, mais c'est moi qui lui donnait l'ordre de l'exercer)

pouvoir central (Jaraaf, Jawriñ), issus de celles-ci et appartenant même aux familles des Laman ; ils n'étaient pas, comme ces derniers, les aînés et les ressortissants des segments de lignage majeurs, comme le voulait la tradition (Ku mag moom), mais des clients du souverain vis-à-vis duquel ils avaient fait acte d'allégeance et qu'ils servaient longtemps avant d'être nommés (dagu).⁹¹⁰

Comme souligné par P. Pélassier, les *Laman* n'ont pas eu au Saalum l'importance qu'on leur connaît dans les régions plus au Nord. L'abondance des terres entre le saloum et la gambie a certainement été le facteur déterminant dans le fait qu'ici, le foncier n'a pas tout de suite constitué un enjeu capital pour les acteurs du jeu politique. Le chef de communauté semble très tôt, avoir pris le pas sur celui de terre. C'est ce rôle que les *Jaraaf* ont joué dans les zones habitées par les populations *seereer*, alors que dans le Saalum oriental et méridional structuré bien après la partie occidentale, les représentants du souverain ont souvent exercé le pouvoir en tenant compte des dirigeants des communautés musulmanes (nous y reviendrons). Les populations *seereer*, s'adonnant en général à l'agriculture et à l'élevage, ont fourni très peu des clients à l'aristocratie *ceddo* du Saalum.

Cette dernière, par l'utilisation de la langue, se rattachait certes au monde *seereer*, mais son mode de vie était aux antipodes de celui du paysan *seereer*. Celui-ci, tout en acceptant l'autorité centrale de Kawoon, ne semble pas s'être impliqué ou avoir pris des responsabilités auprès de ce pouvoir *ceddo* lequel exerçait une autorité indirecte sur les paysans à travers celle des *Jaraaf*, chefs issues de leur rang, vivant en leur sein et partageant avec eux les mêmes vécus, passé, présent et à venir. C'est comme si les représentants que le souverain du Saalum envoyait dans les différents démembrements de l'ensemble du territoire, exerçaient un pouvoir qui, parce que basé sur la violence et les compromis, était finalement toléré. Telle est, au stade actuel, notre compréhension de la réponse de Seyni Diouf, *Jaraaf* de Gadiaye à propos de la cérémonie du *Miis*⁹¹¹. Cette cérémonie cultuelle qui réunissait les populations du terroir autour de la place de Gadiaye dénommée *langacek*, se faisait, selon lui, à la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai.

⁹¹⁰ Diop, A.B., *op.cit.*, p.144

⁹¹¹ Le *Miis* était (il l'est toujours) une cérémonie annuelle de chasse qui avait lieu à l'approche de l'hivernage et qui rassemblait toutes les localités qui partageaient les mêmes croyances culturelles. C'était une occasion pour faire des divinations sur les prochaines récoltes, ainsi que sur les problèmes sociaux ou économiques susceptibles de se passer durant l'année à venir. Il était par excellence un élément de reconnaissance des localités appartenant au même terroir.

Les préparatifs étaient présidés par le *Jaraaf*, mais en présence du *Buur* Gandiaye. Cependant, ce dernier ne participait pas directement à la cérémonie qui se passait dans un endroit où il n'avait pas le droit d'accéder⁹¹². Finalement, au Saalum, même si toléré, le pouvoir *ceddo* avait fini par être accepté, les *Seereer* l'ont toujours perçu comme détenu par des gens appartenant à un monde différent du leur. Il n'y avait cependant pas une étanchéité entre ces deux mondes se faisaient face, puisque, par le biais des alliances matrimoniales, ils se parlaient.

Ainsi, à Jiloor, dès que le *buur* désigné par le roi du Saalum était accepté par les *Seereer*, on lui donnait une femme *gelwaar* et on l'installait entre Pecc et Jiloor, en un endroit appelé *gent-Lingeer*⁹¹³.

Si au plan étymologique, *Ngaraaf* renvoie à *Jaraaf*, *Ngulang* est par contre, un terme typiquement *seereer*, ne renvoyant pas à une titulature, mais à la dénomination d'un espace. C'est l'arrière cours, là où se trouve tout ce qui, dans une maison est bric à broc et disposé en vrac. En fait, la signification du mot permet de comprendre qu'en général, les habitants de *Ngulang* étaient venus après ceux de *Ngaraaf* qui étaient par conséquent leurs hôtes parce qu'installés bien avant et qui leur ont laissé ce qui restait de l'espace délimité. Dans le village de Gandiaye, la distinction dans l'occupation de l'espace est très nette et, en dehors des quartiers récents qui ont été érigés autour du noyau central, les deux anciens quartiers *Ngaraaf* et *Ngulang* se font toujours face. Jusqu'à présent, le village a son *Jaraaf* qui provient de la famille Diouf, considérée comme la première à s'être installée et fondatrice du village qui s'appelait Andiaye⁹¹⁴ avant de devenir plus tard, par déformation, Gandiaye.

Si on en croit les traditions relayées par les descendants des fondateurs du village, c'est un peu avant l'avènement de Mbegaan Nduur, pendant le règne du neuvième roi du Siin, que leurs grands pères arrivèrent en provenance de ce royaume secoué par des guerres. Le

⁹¹² Entretiens avec Seyni Diouf (Gandiaye, novembre 2007)

⁹¹³ Selon Aladji Diouf (Entretiens à Cakalar, novembre 2007) « *Su ñu la nangoo, dañuy yëkëti gelwaar ci néeg ndeyam mey la ko. Su ñu ko falee Buur-Joñig, du dëkk Jiloor. Diggante Pecc ak Jiloor lay dëkk. Foofu gent-Lingeer la tudd* ».

⁹¹⁴ Selon Seyni Diouf, Andiaye serait la déformation du nom d'un certain amadou Diagne, un marabout qui aurait conseillé aux premiers migrants venant du Siin, de s'installer à cet endroit. (il faut noter là aussi l'omniprésence de l'Islam dans les récits de fondation de village).

village appartenait au terroir comprenant les localités de Buth et Thiombi⁹¹⁵. Ce sont des villages situés dans un environnement prospère qui permettait non seulement l'élevage, mais aussi la pêche et l'agriculture. En somme, ce terroir situé à la frontière avec le Siin se présentait comme le grenier du Saalum. Les *Buur* Saalum ont perçu très tôt le rôle économique qu'ils pouvaient jouer pour le royaume, surtout en matière de ravitaillement de la capitale. C'est la raison pour laquelle, cette zone était laissée aux mains de la *Lingeer* qui, par l'entremise de la *Nduukaan* (La nourrice) était chargée de la collecte de tous les produits (viande, poissons et mil) devant être acheminés à Kawoon. L'installation de la *Nduukaan* et sa suite se faisait dans le quartier *Ngulang* qui a accueilli tous les *Ceddo* qui se sont installés à Gandiaye.

De village fondé par des *Seereer* vivant de l'agriculture et de l'élevage, autour non pas d'un *laman*, maître des terres, mais d'un *jaraaf*, chef de communauté, le terroir des villages de Buth, Thiombi et Gandiaye, du fait de la richesse de son environnement avait fini par accueillir des *Ceddo* dans le sillage de l'installation de la nourrice du royaume à *Ngulang* (quartier du village de Gandiaye faisant face à celui de *Ngaraaf*, occupés par les *Seereer*). Buth et Thiombi sont restés des villages *seereer* qui, pour se prémunir de la prédation de leurs voisins *Ceddo*, avaient élaboré tout un imaginaire tournant autour d'un mysticisme présentant leurs localités comme des lieux protégés et qui, par conséquent, suscitaient la crainte chez les *Ceddo*.

Il faut souligner cependant que, du fait de la proximité de la capitale, tout cet espace au Nord –ouest du royaume, compris entre la rive nord du saloum et la frontière avec le Siin au Nord, a été progressivement investi par les *Ceddo*. Vers la fin du XIX^e siècle, avec le nouveau découpage effectué par les Français, l'administrateur colonial E. Noirot le présente comme la « province du Kahon, placée sous l'autorité directe du Bour Saloum.... »⁹¹⁶ Il y compte « onze mille neuf cents douze (11912) habitants, répartis dans cent sept (107) villages avec une population presque exclusivement composée de thiédo et des gens du roi »⁹¹⁷.

⁹¹⁵ Ces trois localités participent au même *Miis*. (entretiens avec Mbaye Mbodj, *buur* Gandiaye en novembre 2007)

⁹¹⁶ Noirot, E., *op.cit.* , 1892, p.419.

⁹¹⁷ Id., *Ibid.*

La bipolarisation de la société entre *Ceddo* et Seereer dans le *Mbey* se fait aussi remarquer à Jiloor/Joñik comme on le voit dans le texte d'A. Sarr qui, à propos des quartiers du village note que « Samba Sarr, organisa le village de Djilor en plusieurs quartiers ; Ngaraf, Ngorine, Khoulang⁹¹⁸, soit Vanock (cour intérieure [sic]) ».⁹¹⁹

Ces trois quartiers étaient tous des lieux de pouvoir. A *Ngaraaf*, logeait le *Jaraaf*, dirigeant de l'ensemble de la communauté, tandis que Ngorine⁹²⁰ et Khoulang (*Ngulang*) étaient les fiefs des *Farba*, représentants de l'exécutif.

En somme, en analysant le processus de structuration du Saalum, on comprend pourquoi le pouvoir central était obligé de composer avec les différents pouvoirs locaux. L'autorité de ces derniers ne découlait pas principalement de la gestion du domaine foncier. (La terre n'étant pas une denrée rare, elle ne représentait pas encore un enjeu important au Saalum). Ce fut alors avec des chefs de communautés lignagères que les successeurs de Mbegaan Nduur devaient discuter. C'est cela qui serait à la base de la multiplicité des titres de *Buur* (et non de *laman*) attribués aux différents représentants du pouvoir central dans les lieux (territoires, villages et quartiers) appelés Saalum *Ceddo*. Cette partie du royaume structurée par Lat Menge Jeleen commença ainsi à prendre forme au cours de la première moitié du XVI^e siècle. Au *Mbey* regroupant des villages tout autour de Kawoon, les guerres entreprises par Lat Menge ont ajouté non seulement les terroirs du *Siñi* contigus au Jolof et au Bawol, mais encore ceux du *Laghem*. C'est cet ensemble que les sources orales désignent par le terme *Kelu Kawoon*. La mainmise du nouveau pouvoir sur le Joñik élargit les frontières de

⁹¹⁸ *Khoulang* est une variante phonologique de *Ngulang*

⁹¹⁹ Sarr, A., *op.cit.* , p. 232

⁹²⁰ *Ngoring* est un terme qu'on peut rapprocher de *Koring*. Des recherches sont à faire pour voir dans quelle mesure, il y a concordance entre les deux termes. Selon C. Giesing, (*op. cit.*, p.290) *Koring* serait le « représentant militaire d'un pouvoir/roi et collecteur d'impôts ». Pour elle, « les traditions orales confirment cela dans la mesure où elles décrivent les *Koring*, comme dépendants, au départ, d'un pouvoir au *Tilibo Manding* ou *Manding Mali*, en tant que membres d'expéditions guerrières ou en tant que fils de roi à la recherche d'une *mansayaa* qui leur serait propre. Modou Ndiaye de Jiloor rapporte quant à lui, que *Ngoring* abrite des *Farba* (appartenant au pouvoir exécutif et le représentant), et signifie aussi chercher. A ce stade, l'hypothèse que nous pouvons formuler est de savoir si *Ngoring*, ne serait pas ce qui restait des vestiges d'un ancien pouvoir, celui des *Koring* relié « au réseau de Sankolla » ? C.Giesing (*op.cit.*,p. 290) pense que « les informations sur Fari Sangul [à la tête du réseau de Sankolla] dans les sources écrites du XVe siècle et les actuelles traditions orales sur les *Koring* de Sankolla concordent et sur les noms des acteurs historiques et sur l'extension territoriale de leur influence. Il s'agit d'une zone s'étendant des frontières du Salum au nord-Ouest jusqu'au Kinara au Sud ».

la nouvelle entité politique vers le sud- ouest, tandis que l'alliance avec la famille Ndaw consacrait l'émergence de l'unité administrative du Ndukumaan du côté de l'Est.

Ainsi, le deuxième temps de la structuration qui s'est fait dès le début de la seconde moitié du XVI^e siècle, s'est poursuivi tout au long du siècle suivant. C'est cet espace situé au Sud-est du Saalum, largement investi par des communautés musulmanes et qui prit, au XIX^e siècle le nom de Saalum *Ceriñ*. Là, en dehors des deux *Lew* (Ndemeen et Pakala) offerts à des chefs musulmans pour service rendu, tout le reste du territoire a été confié en gestion aux alliés de patrilignage Ndiaye dont certains s'y étaient installés depuis le XV^e siècle et avaient eu le temps de s'intégrer, par le biais des mariages, aux familles d'origine *mandeng* trouvées en place. Contrairement à Saalum *Ceddo*, il ya très peu de *Buur* dans le sud-est du Saalum. L'organisation administrative y était assez différente puisqu'ici, l'essentiel du peuplement s'était fait après l'émergence de la monarchie.

Le commandement qui se trouvait aux mains des *Bummi*⁹²¹, était réparti entre les deux grands espaces administratifs qui tournaient autour du Mandaax et du Kajmoor. Ce sont les fameux Boomeys dont parle Francis Moore. Il les décrit comme des gouverneurs appointés par le roi dans une partie du royaume qu'ils commandaient, avec obligation d'aller rendre hommage au souverain une fois par an.

Ils étaient, selon F. Moore, très puissants et faisaient un peu ce que bon leur semblait avec la population⁹²². Ce sont ces *Bummi* qui ont accueilli les familles wolof, arrivées du Nord de la Sénégambie et les ont installées dans l'espace de commandement qui leur était attribué par les *Buur* Saalum. La position géographique de l'espace administratif qu'ils commandaient⁹²³ se trouvait à l'origine de leur puissance, puisqu'ils purent très tôt et très activement participer pleinement au commerce sur la gambie. Le village de Kawuur où se trouvait le port du même nom, lieu d'échange commercial avec les Occidentaux, ainsi que la localité de Balanghar, toujours sur la rive nord de la gambie, relevaient de l'autorité du *Bummi* de Kajmoor.

⁹²¹ Le *Buumi*, titre provenant du Jolof où le titulaire pouvait prétendre au titre de *Buurba* (cf., *supra*)

⁹²² Moore, F., *op.cit.* , p.86

⁹²³ Le Mandaax et le Kajmoor sont près de la rive nord de la gambie. Les localités de Kawuur, Joar et Balanghar ont été décrites déjà au XVI^e siècle par A. D'Almada, et A.Donelha qui ajoute dans sa description, Iambor ,une autre localité du haut Badibu qui était soumise au roi du Saalum.

Selon Allaji Lamin Jaane, chef du village de Kawuur Jaane Kunda, le Saalum était divisé en plusieurs circonscriptions dont Ndukumaan, Mandaax, et Kajmoor. Kawuur relevait de l'autorité du Kajmoor et en ces temps là, on apportait l'impôt au chef du Kajmoor qui se chargeait de l'acheminer à Kawoon⁹²⁴. Le mode de peuplement du Saalum sud-oriental fait apparaître un espace où s'étaient installées des familles lignagères qui ne participaient pas à l'exercice du pouvoir politique. Elles se contentaient apparemment de s'acquitter de l'impôt dû au souverain par le biais de son représentant. Les nombreux terroirs lignagers qui s'étaient constitués avec l'arrivée des nouveaux migrants avaient fini par renforcer la puissance des représentants du *Buur* Saalum dans cette partie du royaume. Aussi bien dans le Mandaax que dans le Kajmoor, les *Bummi* s'étaient retrouvés à la tête d'un nombre considérable de villages relevant de leur autorité directe, même si les communautés vivant à l'intérieur de ces localités reconnaissaient plus volontiers l'autorité de leur chef de lignage.

En tout état de cause, aussi bien au *Saalum Ceddo* qu'au *Saalum Ceriñ*, la structuration avait nécessité alliance et compromis. Ce processus a été à l'origine de l'apparition d'une classe dirigeante au sein de laquelle, l'appartenance au matrilignage *Gelwaar* était toujours requise pour tout candidat au titre et à la fonction de *Buur*, mais où progressivement, les patrilignages acquièrent une importance considérable. Les familles sur lesquelles les souverains s'appuyèrent pour élargir et consolider le nouvel espace politique, en prenant des épouses *Gelwaar*, firent leur entrée dans cette « aristocratie » et leurs fils purent bientôt au même titre que les *Gelwaar* de patronyme Ndiaye, prétendre au titre de *Buur Saalum*.

En somme, « l'aristocratie » *gelwaar* du Saalum, contrairement à celle des *Garmi* du Kajoor, Bawol et du Waalo, était plus ouverte. Dans ces derniers royaumes, tout candidat devait appartenir au patrilignage du fondateur et à l'une des familles maternelles⁹²⁵ descendant des anciens *Laman* des terres qui ont finalement constitué le territoire du royaume. Les prétendants devaient remplir dans ces entités au moins deux conditions essentielles pour concourir, alors qu'au Saalum, l'appartenance au matrilignage *gelwaar* était la condition

⁹²⁴ Diané, A. L., entretien en avril 2004 à Kawuur Diané Kunda. Selon lui, *Fii réewu Saalum la. Saalum dafa am ay gox. Ndukumaan, Mandaax, Kajmoor. Fii, buuru Kajmoor moo komande fii. Tan yooyu ki nekk fii mooy yóbbu naamo ci buur Kjymoor. Bumi Kajmoor jottali ko buur Saalum ca Kawóon.*

⁹²⁵ Au Kajoor et Bawol, elles étaient au nombre de sept (7) et au Waalo, trois (3), selon Y. Dyao. (cf. Gaden H., « Légendes et coutumes Sénégalaïses : les cahiers de Yoro Diaw», Paris, Leroux (extrait de la *Revue d'ethnographie et de Sociologie*), 3, 1912

essentielle. Il faut rappeler que les *Gelwaar* étaient la résultante de l'alliance entre les chefs fonciers (les *Laman*) trouvés au Siin et ceux, beaucoup plus politiques, représentés par Maïssa Waly Jonn et ses compagnons⁹²⁶. L'ouverture de cette famille, qui intégrait en son sein tous les hommes qui épousaient ses filles, se comprend si on tient compte du désir d'une communauté minoritaire dans l'espace qui l'a accueillie et son souci de se renforcer en élargissant ses membres.

Pour maîtriser politiquement le nouvel espace délimité par Mbegaan Nduur, les *Gelwaar* du Saalum ont noué des relations matrimoniales avec leurs alliés dont la plupart était des immigrés. Ce sont ces relations qui furent à l'origine de l'apparition de familles patrilinéaires très influentes dans le royaume. C'est avec ces dernières que se fit l'élargissement et la gestion administrative du nouveau royaume. Ainsi, si malgré tout le matrilineage *Gelwaar* était resté important, au Saalum et même au Siin d'ailleurs, avec les nécessités de l'évolution politique, la famille paternelle du souverain acquérait progressivement une place considérable dans le fonctionnement du royaume. C'est ce que souligne F. Ndiaye quand, parlant du Siin, il note que

la véritable conquête [du Sine] ne sera effective qu'avec la mise sur pied d'une force politico-militaire, le Kurcal^a ou famille paternelle du prince. De par sa fonction, elle vise essentiellement la conquête du pouvoir. Le Kurcal regroupait tous les membres de la famille paternelle ainsi que leurs alliés et définissait une stratégie commune pour défendre l'intérêt de la famille.⁹²⁸

La constitution de ces forces politico-militaires autour des familles patrilinéaires des souverains a constitué en fait une mutation dans la nature et peut-être aussi dans la conception du pouvoir. En effet, au moment de l'émergence du Saalum, nous avions noté que les forces sociales qui avaient soutenu le nouveau pouvoir étaient pour l'essentiel composées des populations trouvées sur place par celui qui est supposé être le fondateur du royaume. Cependant, au moment de l'élargissement et de la structuration de la nouvelle entité, c'est par

⁹²⁶ Voir, en annexe I c , le récit d'Elhadj Diouf relatif à l'arrivée des *Gelwaar* au Siin.

⁹²⁷ *Kurcal* signifie en seereer la ceinture du père, sous entendu tous les enfants se rattachant, par les hommes, à un même ancêtre.

⁹²⁸ Ndiaye F., *La Saga du Peuple Sérère*. T.I. : *De ce qu'on rapporte sur la tradition du Sine et du Saloum.* (Texte inédit Inédit, déposé au B.S.D.E. A. sous le numéro 19033231209, p.4)

la continuité de la stratégie d'alliance avec de puissantes familles étrangères entamée par Mbegaan Nduur, que les souverains du Saalum renforcèrent, selon toute probabilité, leurs assises politiques. C'est cette politique qui a été, nous semble-t-il, à la base de la naissance d'une classe politique dont la plupart des membres, parce qu'ayant contracté mariage avec des filles *Gelwaar*, purent légitimement prétendre au titre de *Buur Saalum*. La puissance de ce dernier se mesurait progressivement à l'aune de celle de son patrilignage et du réseau de clientèle qui gravitait autour de celui-ci. Ainsi, en dehors de la famille des Ndiaye dont l'alliance remonte à Mbegaan Nduur, celles des Ndaw, Mbodj, Fall et Diouf purent elles aussi, au fil des ans, tisser tout un réseau de clientèle et compter parmi les grandes familles du Saalum. Présentons quelques unes d'entre elles.

2. Les Familles dirigeantes ou les « Grands » du Royaume

Si en milieu *seereer* la lignée maternelle est à la base de l'identité première de l'individu⁹²⁹, dès qu'on parle de pouvoir politique, les lignées paternelles interviennent. Ce sont elles qui, au Saalum, permettaient aux différents candidats d'avoir la puissance (la légitimité étant offerte par l'appartenance à la lignée maternelle *gelwaar*) nécessaire pour s'imposer à la tête du royaume. Si on regarde la liste dynastique du Saalum, on voit que les quarante neuf souverains répertoriés par A.B.Ba, se répartissent à neuf exceptions près, à l'intérieur de quatre familles paternelles dont les trois ont fini par être identifiées à des régions précises. Ce sont les Ndiaye (qui ont pratiquement toujours administré le Mandaax et le Kajmoor), les Ndaw (qui ont bénéficié du *Lew* du Ndukuman), ainsi que les Mbodj, derniers venus (qui ont eu à diriger très souvent le Joñik et plus tard le village de Gandiaye et ses environs avec le titre de *Buur Gandiaye*⁹³⁰).

La famille Diouf qui a eu à fournir huit (8) *Buur Saalum* n'a pas eu de « fief » au Saalum à l'image des Ndaw au Nukumaan, des Ndiaye au Kajmoor et Mandaax et des Mbodj au Joñik et à Gandiaye. C'est probablement parce que le renforcement de sa puissance et son influence dans le royaume s'étaient faits au moment où le Saalum entrait sous la domination

⁹²⁹ Le *Tim* ou matrilignage sert à replacer l'individu dans le contexte d'origine de ses ancêtres et d'avoir ainsi plus de paramètres pour le connaître, le comprendre et cerner quelques éléments de son identité.

⁹³⁰ C'est au cours du règne du *Buur Saalum* Gedel Mbodj (1879-1896), que le premier *Buur Gandiaye* a été nommé. Ce sont les habitants du village, fatigués semble t-il de la tyrannie de la *Nduukaan* (la nourrice du roi chargée du ravitaillement de la cour de Kawoon) qui avaient sollicité auprès du pouvoir central, la nomination d'un *Buur* plus accommodant. Gedel, leur avait envoyé Sengane Fatma qui d'ailleurs à l'époque, selon l'actuel *Buur Gandiaye* était encore très jeune.

coloniale (puisque six (6) des huit souverains de patronyme Diouf ont régné au XX^e siècle), période qui a coïncidé avec la restructuration de cet espace pour servir le projet colonial. Les « Grandes Familles » qui ont participé à la réalisation du projet politique de Mbegaan Nduur ont donc été, en dehors de celles qui lui ont fourni les forces sociales nécessaires pour venir à bout des premiers obstacles⁹³¹, les Ndiaye, Ndaw et Mbodj. Ce sont elles qui ont formé les *Ceddo* du Saalum, groupe, catégorie socio-politique ou classe sociale dans une certaine mesure, dont la plupart des membres, du fait des alliances matrimoniales, pouvaient se réclamer d'ascendance *gelwaar* et nourrir des prétentions au pouvoir suprême.

✓ Les Ndiaye dans le Saalum sud-oriental

Les Ndiaye étaient les « *buur-administrateurs* » du Saalum sud-est. Dès la première moitié du XV^e siècle, au moment de l'expansion du *Grand Jolof*, le Saalum oriental accueillait beaucoup de populations en provenance du Jolof. La plupart des Ndiaye de cette partie du Saalum prétendent d'ailleurs descendre du *Buurba Biram Njeme Eler Ndiaye*, celui-là même qui a initié les échanges entre le *Grand jolof* et les Portugais sur la gambie⁹³². Pourtant si on suit A.B.Ba, l'arrivée des populations wolof, particulièrement celle des Ndiaye semble avoir été antérieure à ce souverain. En effet, cette source fait remarquer que

La famille Ndiaye serait la plus ancienne au Badibou [le Badibu, est le prolongement de l'espace Sud- oriental du Saalum vers la rive nord de la gambie]. En effet, un nommé Babakar Ndiaye, originaire du Dyolof, se serait installé au village de Boumbouni où se trouve son tombeau qui est l'objet d'un pèlerinage annuel et solennel.... Les descendants de Babakar Ndiaye ont toujours été des cultivateurs et des marabouts ; ils n'ont jamais cherché à concourir pour la royauté, contrairement aux descendants de Biram Ndième Eler Ndiaye qui vinrent au Saloum après lui⁹³³.

Les premiers successeurs de Mbegaan Nduur, pour renforcer leurs positions dans ce royaume, s'étaient appuyés sur les descendants de ces familles Ndiaye, notamment celle descendant de Biram Njémé Eler. Dans ce Sud-est du Saalum où la présence des familles de patronyme Ndiaye est assez ancienne, les *Buur* Saalum ont érigé des commandements

⁹³¹ Ce sont des familles qui s'étaient alliées à Mbegaan pour combattre Ely Banna Sall. Il s'agissait des Sarr, Niang, Guèye, Kital, Besaan etc... (voir texte en annexe de Jabel Samb, chroniqueur à Radio gambia).

⁹³² Voir *Supra*.

⁹³³ BA A. B., *op.cit.*, p.14

territoriaux qu'ils ont confiés à des membres de leur famille, avec le titre de *Buumi*. Ces commandements territoriaux englobaient les terroirs de Kajmoor et de Mandaax qui, du fait de leur situation géographique, avaient une position stratégique pour qui voulait participer au trafic qui se faisait le long de la Gambie. Selon Jacques Faye,

la création de la province du Kaymor a été une des étapes de cette extension [du Saalum] vers le Sud. Il faut sans doute voir dans cet expansionnisme, un désir de contrôler le commerce avec les Portugais qui se fait sur le fleuve Gambie et ses affluents (notamment à Kaur) »⁹³⁴.

C'est peut-être cela qui explique l'arrivée importante de populations qui y est notée au XVII^e siècle⁹³⁵ ainsi que la puissance des *Buumi* soulignée par F. Moore au début du XVIII^e siècle.

✓ Les Ndaw au Ndukumaan

Les Ndaw, nous l'avons vu, étaient les commandeurs au Ndukumaan. Leur alliance avec les *Gelwar* a été à l'origine de l'érection du Ndukuman (comme unité administrative) dont l'administrateur, appelé *Bëlëp* commandait l'armée royale en campagne. Cependant, les termes de l'alliance ont eu pour conséquence une sorte de partage des forces du souverain puisque le *Bëlëp* acquérait par ce biais, un *lew* considérable sur lequel il allait appuyer pour raffermir sa puissance. Une fois concédée, cette forme de propriété foncière, héréditaire à l'intérieur de la famille du bénéficiaire, fonctionnait comme un fief, même si pour le cas du Ndukuman, c'est le commandement administratif qui était juridiquement héréditaire à l'intérieur de la famille Ndaw. Cette dernière devait collaborer avec les familles trouvées sur place et dont les dignitaires dirigeaient les villages terroirs les plus importants.

L'importance du *Bëlëp* se mesure au fait que les souverains du Saalum lui laissaient non seulement le titre que sa famille portait quand elle était au Namandiru dans le Jolof oriental, mais encore il avait la latitude d'organiser l'espace qui lui était dévolu et d'en attribuer le commandement administratif à des membres de la famille Ndaw. Le *Bëlëp* s'était

⁹³⁴ Faye J., *op.cit.* p.59

⁹³⁵ Jacques Faye note que les Siise étaient arrivés dans le Kajmoor du temps du *Buur Saalum Malewtaan* (1503-1543) et A.B.Ba signale que le Pakala, espace contigu au Mandaax, a été offert à un marabout de patronyme Siise par le *Buur Saalum Senghane Kewe* (1696-1726)

créé par ce biais, une clientèle propre et devint en fait le chef tout puissant d'une partie du territoire du *Buur Saalum*. C'est certainement ce qui fait dire à M. Klein que

*by incorporating Jagoon Ndaw, who must have come with a body of retainers and followers, the Buur Saalum laid the basis for a powerful autonomous province, but also got the services of the Bërlëp Ndukumaan in his conflicts.*⁹³⁶

Si on ajoute à cela les alliances matrimoniales nouées avec les familles *Gelwaar*, on voit comment progressivement, les Ndaw finirent par faire partie de la classe dirigeante du Saalum, royaume dont ils devinrent des acteurs politiques importants. Avant le milieu du XVII^e siècle, Ndene Ndiaye Marone (1638-1640), fils du *Bërlëp Galmëysa Ndaw*, devint le onzième souverain du Saalum, et le premier de patronyme Ndaw.

✓ Les Mbodj dans le Joñik

Le compromis avec le Joñik, toponyme qui apparaît au début du XVI^e siècle dans les relations de voyages des Européens⁹³⁷ aboutit, avant le milieu de ce siècle, comme nous l'avons vu, à l'intégration de l'espace de commandement de ce roi à celui du *Buur Saalum*. Là aussi, l'autonomie dont bénéficiait cette unité territoriale dont la formation semble plus ancienne que celle où siègeait le pouvoir central de Kawoon permettait à ses dirigeants d'évoluer autour d'une aristocratie locale. Les administrateurs qui étaient envoyés par Kawoon pour diriger le Joñik devait toujours prendre femme parmi les *Gelwaar* de Jiloor. C'est ainsi que, progressivement, l'unité territoriale du Joñik fut commandée par des *Gelwaar* de patronyme Mbodj. Selon A. B. Ba, les Mbodj sont arrivés en provenance du Waalo.

*Au temps du Brak Kantiak, un prince très vif et très beau vint s'installer au Saloum et se maria avec une femme gelwar, Diogop Bigue Souka. Le premier Buur Saloum du nom de Mbodj, Mbagn Diogop, est son fils. Ce prince s'est installé au village de Ndyá sous le règne de Biram Khourédia Tiek, ou Ndéné Ndiaye.*⁹³⁸

Nous n'avons pas vu, sur les listes des souverains du Waalo, le nom de ce *Brak* dont parle A.B.Ba. Cependant, par le son, le mot Kantiak se rapproche beaucoup du nom

⁹³⁶ Klein M., op.cit. p.12

⁹³⁷ Fernandes V., op.cit., p.29. Cette source use du terme *Borjoñik* pour nommer le bras de mer situé au sud-est de celui du saloum. Ce cours d'eau est désigné par le terme *Broçalo*

⁹³⁸ Ba, A.B., op.cit. p.10)

d'un souverain du Waalo. Il s'agit du *Brack* Bar Tiaka. Il est possible, que ce soit le même personnage. Le règne de ce *Brack* (Bér Tiaka) qui a eu lieu au cours du XVII^e siècle, a été perturbé par les rivalités entre les familles maternelles *Loggar* et *Tëjjëk*⁹³⁹. Cette période a coïncidé en effet à un moment assez troublé de l'histoire du Waalo. Beaucoup de princes de ce royaume avaient été contraints à l'exil, du fait de la volonté du *Brack* Bér Tiaka⁹⁴⁰ de se passer de l'autorité du *Sëb ak Bawar*⁹⁴¹ et de renforcer la puissance des *Loggar*, sa famille maternelle. C'est dans ce sillage que les enfants d'Aram Bakar (à savoir Yérim Mbagnick, Ndiack et Natago), qui étaient les représentants de la famille *Tëjjëk*, s'étaient retrouvés en exil au Wuli, avant de revenir en force. Ils allaient, par la suite, monopoliser le pouvoir au Waalo tout au long de la première moitié du XVIII^e siècle⁹⁴². Il est possible que ce soit au cours de cette période (XVII^e siècle), qu'une branche de la famille Mbodj soit arrivée au Saalum où elle allait faire souche. Son alliance avec les *Gelwaar* permit à ses membres de prétendre au titre de *Buur* Saalum. Ainsi, dès le milieu du XVIII^e siècle, il y a eu sur le trône du royaume, un souverain de patronyme Mbodj. Il s'agissait de Mbañ Jogop Njaay Mbodj.

A partir de ce moment, cette famille, au même titre que celle des Ndaw, vint grossir les rangs de l'aristocratie et c'est ainsi que, progressivement, la plupart de ses membres furent envoyés dans le Joñik pour y représenter le *Buur* Saalum. Il est vrai que le Joñik n'a été le « fief » d'aucune famille en particulier, puisqu'elle s'était constituée, en tant qu'unité territoriale, bien avant le Saalum. On retrouve ainsi une pluralité de patronymes parmi les *Buur* Jiloor. Cependant, sur les quarante six noms de *Buur* Jiloor que nous avons

⁹³⁹ *Tëjjëk*, *Jos* et *Loggar* sont les trois familles maternelles principales du royaume du Waalo qui fournissaient les candidats de patronyme Mbodj, devant concourir pour le titre de *Brack* (cf., Barry B., *Le royaume du Waalo ou le Sénégal avant la conquête*, Karthala, 1985, p.72-73 et suivantes)

⁹⁴⁰ Amadou Wade présente Bér Tiaka comme le trente cinquième (35) *Brack* qui a régné de 1576 à 1640 (cf., « Chronique du Waalo sénégalaïs (1186 ?-1855) » B.I.F.A.N., T.XXVI, série B, n°3-4, 1964, p.470). Dans la chronologie des *Brack* qu'il établit, F. Brigaud note qu'il part « de la date supposée de la mort de [Natago-Aram en 1769, d'après Yoro Dyao/Rousseau, et tenant compte de la durée des règnes indiquées par Sall Boubou », Bér Tiaka aurait alors régné de 1630 à 1670. cf., Brigaud, F., *op.cit.* p.73

⁹⁴¹ Le *Sëb ak Bawar* représentait l'assemblée des notables du Waalo, une sorte de contre pouvoir face à celui du souverain. Il défendait théoriquement les intérêts de la population contre les abus des gouvernants. (voir : Gaden, H., *Légendes et coutumes Sénégalaïses, les cahiers de Yoro Dyao* Paris, Leroux (extrait de la Revue d'ethnographie et de Sociologie), 3, 1912

⁹⁴² Barry, B., *op.cit.*, 1985.

retrouvés sur une liste qui nous a été remise par la famille du Farba de Kawoon⁹⁴³, une quinzaine porte le patronyme Mbodj, à égalité avec les Ndiaye. Sur cette base, on peut penser que, le Joñik a été certainement le premier commandement territorial confié à la famille Mbodj⁹⁴⁴ et que cette dernière avait fini par s'y créer une clientèle, avec parfois de solides liens de parenté au niveau local.

Une lecture attentive de la liste des *Buur Jiloor* montre d'ailleurs une mainmise des Mbodj à la tête du commandement territorial durant toute la seconde moitié du XIX^e siècle. Si le Joñik n'était pas la chasse gardée de la famille Mbodj, celle-ci y avait malgré tout des soutiens aussi solides que ceux des Ndaw dans le Ndukumaan.

3. Un pouvoir décentralisé mais non faible

La description du Saalum faite par A.A.Almada dans la seconde moitié du XVI^e siècle révèle un système administratif qui fonctionne avec tous les avantages d'une organisation rationnelle.

Il [le roi du Saalum] est maître d'un grand royaume ; il a trois nations qui lui obéissent, à savoir Barbacins, Jalofos et Mandingas, et il les gouverne avec une très bonne organisation par l'intermédiaire de deux capitaines-généraux appelés chez eux Jagarafes. L'un, gouverne dans la paix et dans la guerre le Barbacins, l'autre les Jalofos et les Mandingas, et ceux-ci ont sous leur autorité beaucoup de gouverneurs répartis par tout le royaume dans les localités où ils vivent en de très beaux villages ; on les appelle Jagodins, ils servent de capitaines et gouverneurs de ces localités. Ils rendent compte à leurs supérieurs de tout ce qui se passe et entre sur leurs terres et ces supérieurs en rendent compte au roi, et grâce à cette organisation et méthode, le roi sait tout ce qui se passe dans son royaume et combien de gens de guerre il a.⁹⁴⁵

⁹⁴³ La liste nous a été prêtée (pour photocopie) par Pape Sarr, un des fils de Farba Malick Sarr que nous avions interviewé en 2004 mais qui n'était plus de ce monde lors de notre deuxième passage . Selon Pape Sarr, ce document a été retrouvé les papiers de son défunt père.

⁹⁴⁴ Mbagn Diogop Njaay Mbodj identifié par A.B.Ba comme le premier membre de la femme Mbodj à avoir été couronné *Buur Saalum* a été, avant cela, *Buur Jiloor*, puisqu'il se trouve sur la liste des *Buur Jiloor*; de même que le *Buur Saalum* Kumba Ndama Mbodj (1855-1859) a d'abord été *Buur Jiloor* avant d'être *Buur Saalum* et son passage à la tête du Joñik a été suivi par le règne de quatre autres membres de cette famille.

⁹⁴⁵ Almada A. A., *Brief Treatise on the Rivers of Guinea* (being an English translation of a variorum text, translated by P.E.H. Hair and notes by Jean Boulegue (Liverpool: Department of History, 1984

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, cette charpente de ce qui a constitué la texture politico-administrative était toujours en place puisque E Noirot, dans son « Rapport sur la participation des contingents du Saloum à la campagne dirigée contre le Bourba Djolof » mentionne la présence du *Jaraaf Wolof* ainsi que du *Farba Jurey* respectivement nommés Alassane Ngoné et Dhien Sarr.⁹⁴⁶ Les explications qu'il donne du *Jaraaf Wolof*, renvoient à celui qui installait les chefs de village dans leurs fonctions, tandis que le *Farba Jurey* évoque le commandant des *Ceddo* de la couronne. Dans son rapport, il ne mentionne ni le *Jaraaf* qui gouvernait les *Seereer* (les Barbacins dont parle Alamada), ni les *Jawdins* (Jagodins) que l'on trouve dans le passage de cet auteur du XVI^e siècle. L'explication de ce silence peut résider dans le fait que probablement, le *Buur Saalum* ne pouvait voyager avec tous les grands de son royaume. Elle peut aussi résider dans le fait qu'entre le milieu du XVI^e siècle, (période du passage d'Almada) et la fin du XIX^e siècle (moment où E. Noirot écrit), la trajectoire historique suivie par le royaume avait introduit des données nouvelles qui ont eu des impacts sur la manière de gouverner et sur la perception que l'on pouvait avoir du pouvoir du souverain.

La mise en place de ce pouvoir et le processus de territorialisation de l'espace avaient fait émerger une aristocratie politico-militaire dont les membres, d'abord alliés des premiers *buur*, étaient finalement devenus, par le biais des alliances diverses, autant prétendants légitimes à la dignité royale. Si c'est grâce à son appartenance au matrilignage *gelwaar* qu'un membre de la classe dirigeante du Saalum pouvait prétendre à l'intronisation, il est à peu près sûr que sans l'appui de son patrilignage, il n'avait aucune chance d'être soutenu et d'y accéder. Tout au long de l'évolution du royaume, les grandes familles dirigeantes dont nous avons parlé plus haut s'étaient, selon maintes considérations, attelées à se renforcer, cherchant toujours à asseoir les bases d'une puissance qui au moment du choix d'un souverain, ferait pencher la balance en faveur de celui de leur patrilignage. Ainsi, on peut remarquer d'ailleurs sur la liste dynastique que, dès qu'une de ces familles *ceddo* arrivait au pouvoir, elle y restait au moins pendant un ou deux autres règnes et entre temps, beaucoup de *buur*-administrateurs du même patrilignage étaient nommés à l'intérieur des unités territoriales. C'est cela qui explique la fréquence du mot *Buur* (traduit un peu trop commodément par le terme de roi) dans le texte que Le Brasseur a écrit vers la fin du XVIII^e siècle. Le passage dans lequel il évoque le Saalum insiste sur la concurrence des Anglais sur

⁹⁴⁶Becker Ch., Martin V., Mbodj M., *op.cit.* p.55

la gambie et l'intérêt que les Français auraient pu tirer du commerce avec le royaume du Saalum s'ils arrivaient à s'installer à Kawoon. Il note expressément que lui-même,

*n'aurait pas manqué de faire cet établissement, s'il y eut vu quelque possibilité et s'il n'eut pas craint les hostilités de certains grands gens qu'on nomme Gueloires qui prennent tous le nom de Rois et qui veulent être absolus, même vis-à-vis du Roi et des Alquiers. Il seroit donc nécessaire pour réussir à faire le commerce à Salum d'une manière un peu sûre, de mettre ces grands gens dans nos intérêts, leur faire des présens et exiger d'eux des otages qu'ils ne refuseroient surement pas*⁹⁴⁷.

En fait, les « grands gens qu'on nomme Gueloires » dont parle Le Brasseur étaient les *ceddo* de matrilignage *gelwaar*, mais qui, parce qu'ils appartenaient aussi à l'un des puissants patrilignages du Saalum, avaient reçu en gestion, un village ou une localité d'importance variable et, par ce fait, portaient le titre de *buur*. La plupart des *buur* dont le titre est associé à une localité appartenaient à cette catégorie d'administrateurs, concessionnaires de terre. Ils n'étaient en définitive que les gestionnaires avec une large autonomie d'une localité ou d'un village/terroir. C'était le cas de celui de Gandiaye, (nous avons déjà mentionné le processus qui a été à la base de la nomination de Sengane Mbodj, premier *buur*-Gandiaye, par le *Buur Saalum Gedel*). Au cours de nos enquêtes dans le village de Kembu situé dans *Këlu* Kawoon, en interrogeant la famille Diop qui a fourni le premier *buur*- Kembu, nous nous sommes rendu compte qu'en fait, ce fut seulement dans la seconde moitié du XIX^e siècle que le titre avait été porté, pour la première fois, par Bunka Diop, descendant d'une famille de l'aristocratie du Kajoor émigrée⁹⁴⁸.

C'est ce processus de morcellement du territoire (pour attribution à des alliés qui, du fait d'une alliance matrimoniale avec l'aristocratie *gelwaar*, participaient à la gestion de la localité qui leur est confiée, non pas comme client mais comme acteur principal), qui avait abouti à la constitution de cet important nombre de *buur*. Ces derniers étaient tous *Gelwaar* et, si on en croît Le Brasseur, ils disposaient d'une autorité si grande que pour Le Brasseur

⁹⁴⁷ E. Noirot cité par Becker Ch. & Martin V., « Détails historiques et politiques, mémoire inédit (1778) de J. A. Le Brasseur », *B.I.F.A.N.*, Série B, tome 39, , n° 1, octobre 1977, p. 17

⁹⁴⁸ Selon Mamadou Diop, chef du village de Kembu (Entretiens de février 2006 à Kembu), ce fut le *Buur* Saalum qui a autorisé notre grand père, Bunka Diop , à venir s'installer dans cet ancien village *soose* alors déserté.Sa famille et lui étaient des Diop du Kajoor qui étaient venus au Saalum suite aux troubles qu'avait connus ledit royaume au milieu du XIX^e siècle.

Le Roi de Saloum n'en a que le nom, puisqu'il n'a aucune autorité sur les Gueloires. [Parlant du droit de pillage, il note que], les pillages sont toujours appuyés de quelques prétextes dans les Royaumes de Cayor et de Baol, mais à Salum, c'est absolument le caprice et le besoin qui le déterminent. Tous les Gueloires et les fils du Roi ont le droit d'en faire et ils vont en chercher même parmi les soldats du Roy, quand cela leur plait »⁹⁴⁹.

Si on replace le texte de cet auteur dans le contexte du XVIII^e siècle où il est écrit, on peut comprendre l'importance de ces *buur* qui tous ont pu participer au trafic négrier et renforcer leur puissance matérielle et militaire. En effet, le Saalum, comme l'ensemble des formations politiques et sociales de l'espace sénégambien, a été partie prenante de ce commerce qui, très tôt, a relégué au second plan toutes les autres formes d'échanges qui se faisaient entre l'Europe et l'Afrique de manière générale.

Ainsi, le contexte d'émergence associé au processus de formation du royaume ainsi que l'environnement international dans lequel il a tout de suite évolué, ont favorisé une forme de décentralisation du pouvoir des *Buur* au Saalum. Leur politique d'alliance (militaire et matrimoniale) a été à l'origine de la formation non pas d'une clientèle politique fidèle au pouvoir central, mais d'une « aristocratie » composée de puissantes familles qui avaient leurs propres clients. La richesse du Saalum aidant, ces familles qui participaient au commerce florissant sur la gambie allaient devenir, ou ont dû devenir très vite, de véritables potentats locaux dans les régions dont elles avaient la charge, à l'image de ces multiples *Bummi* dont parle Francis Moore, facteur représentant les intérêts du commerce anglais à Joar en 1734.

Le 16 octobre, on fut alarmé par les bruits d'une guerre qui s'allumait entre les nègres, et dont Joar allait devenir le théâtre. Le Bomey de Cajamore, canton du royaume de Barsali, et le Bomey de Cajawan, autre pays voisin, vinrent informer Moore, par un mouvement d'amitié, que Bomey Haman Seaka, frère du roi de Barsalli, ayant pris les armes contre ce prince, était assisté de sa révolte par quelques peuples de Yani et de Yamina, et que suivant les apparences, ils s'empareraient bientôt de cette partie du royaume de Barsalli.⁹⁵⁰

⁹⁴⁹ Becker Ch. & Martin V., *op. cit.*, 1977, p.24.

⁹⁵⁰ Walckenaer .C..A., P., *Histoire Générale des Voyages ou Nouvelle collection des Relations De Voyages par Mer et par terre*. Paris, Lefèvre, MDCCXXVI, « Voyages de François Moore dans les parties intérieures de l'Afrique contenant la description du pays et des habitants ».T.III, p.477

A travers les termes de Bomey de Cajamore et de Cajawan, on reconnaît facilement les titres de *Bummi kajmoor* et *Bummi Kacawaan*. Les terres ou localités qui leur étaient affectées étant proches du comptoir anglais de Joar, ces princes concessionnaires de terre et d'autorité allaient jouer sur cette proximité et participer, autant que faire se peut, au trafic, mais à leur propre compte puisqu'apparemment, c'était toujours à l'insu du représentant du souverain. En fait, on voit qu'au XVIII^e siècle, la centralisation administrative décrite par A. Almada et qui caractérisait le Saalum à la fin du XVI^e siècle (au moment où cet auteur écrivait), n'était plus de mise. L'évolution du royaume et son insertion dans la dynamique créée par le commerce atlantique avait commencé à faire jouer les forces centrifuges, contraignant le souverain à fractionner l'espace d'exercice de son pouvoir. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre d'ailleurs cette réponse de Farba Malick Sarr de Kawoon parlant desdits territoires. Avant, dit-il, le Saalum était divisé en provinces et à la tête de chacune, il y avait un chef. Ils étaient au nombre de quatre vingt dix neuf (99), et le centième (100^e) était le roi de Kawoon....il y avait *Belëp à Ndoukumaan, Buur Gañik, Bummi Kacawaan, Bummi Boofi, Buur Joñik, Buur Njafe-Njafe, Bar ngay, Buur Jokul, Buur Kungel*[sic] et d'autres⁹⁵¹.

Il est clair qu'il ne faut pas prendre à la lettre le chiffre de cent provinces, mais voir au-delà de ce chiffre, le morcellement subi par l'espace en question. La description de Farba Malick Sarr rejoint le constat fait par Le Brasseur à propos de ces « grands gens » du Saalum qui portaient tous le nom de *buur*.

Comment comprendre alors ce morcellement apparent? Nous utilisons le terme apparent parce que, malgré la multiplicité des points de commandement politique, la légitimité du *Buur* Saalum a rarement été mise en cause et son pouvoir a, de tout temps, été reconnu. Comme l'a noté A. Dessertines,

*Chacune de ces provinces [du Saalum] était gouvernée par un souverain (Beuleup Ndoukoumane, Serigne Pakala, Boumi Laghem [sic] ou bour d'une autre province). Chacun de ces souverains était à peu près maître chez lui, mais reconnaissait cependant l'autorité du Bour Saloum.*⁹⁵²

⁹⁵¹ Entretiens avec Farba Malick Sarr, Kawoon, janvier 1999.

⁹⁵² Dessertine A., « Un port secondaire de la côte occidentale d'Afrique : Kaolack », in, *Etudes historique, juridique et économique des origines à 1958* (Ed. par la Chambre de commerce de Kaolack / Sénégal), 1959

⁹⁵²Diagne P., *op.cit.*, 1981, p. 54

Ainsi, la texture monarchique du Saalum illustre bien l'idée selon laquelle,

*Le Buur qui sort de son territoire lignager quand il en a, et surtout de son espace politique, conquiert des pouvoirs. Il ne s'approprie pas des territoires à proprement parler, il étend et maîtrise de nouveaux espaces politiques. Il n'efface pas des pouvoirs pour y substituer le sien. Il les assujettit en les confédérant.*⁹⁵³

Cette analyse des interactions entre espace politique, territoire et pouvoir que fait Pathé Diagne permet de mieux comprendre la nature du pouvoir monarchique au Saalum, pouvoir que la plupart des auteurs cités plus haut ont qualifié soit de constitutionnel (E.Noiro), soit de moins fort que celui du Siin parce que déconcentré (M. Mbodj), ou affecté d'une certaine faiblesse du fait de l'obligation pour le souverain de respecter la spécificité des ethnies constitutives du royaume (Mb. Guèye). En fait, le *Buur* Saalum était avant tout le maître d'un espace politique, à l'intérieur duquel se trouvait une multitude d'ensembles territoriaux qu'il affectait à des familles alliées. Ainsi la fameuse phrase de Jabel Samb⁹⁵⁴ (*Saalum danu ko gall*), prend tout son sens. Le Saalum avait été comme pré-délimité avec des frontières précises avant que les *Buur* ne se chargeassent de sa structuration. C'est ce processus, entamé en concomitance avec la connexion du royaume au « Monde Atlantique », qui a façonné progressivement la texture du pouvoir des souverains. C'est cela qui explique la différence notée entre le pouvoir du *Buur* décrit par A. Almada à la fin du XVI^e siècle et celui de Sengan Jogop souverain régnant en 1774 quand Le Brasseur visitait le Saalum. Entre les deux périodes, un important facteur d'évolution s'était ajouté à la dynamique interne propre au royaume, il s'agit de la traite négrière.

⁹⁵³ Diagne P., *op. cit.*, 1981, p. 54.

⁹⁵⁴ Jabel Samb était un griot animateur d'émissions sur l'histoire du Sénégal et de la Gambie à Radio Gambia. A plusieurs reprises, la phrase citée revient dans ces récits.

Chapitre 2 : Le Saalum dans la dynamique Atlantique

1. L'ouverture de l'Atlantique : un contexte nouveau en Sénégambie

Par dynamique atlantique (ou de l'Atlantique), nous entendons ce processus qui, à partir du XV^e siècle, par le biais des échanges effectués entre les trois continents (Europe, Afrique, Amérique) que sépare et lie l'Atlantique, aboutit à la formation et l'instauration d'un système d'interconnexion, lequel a entraîné des bouleversements et mutations mais aussi des ruptures et réorientations plus ou moins profondes, parfois douloureuses, dans les sociétés qui évoluaient dans chacun des espaces constitutifs. Ce même système a été aux sources de maints traits historiques en ces lieux⁹⁵⁵. Le Saalum, en tant que royaume, a émergé au moment où débutait ladite connexion. Aussi, on peut dire que son émergence est concomitante à la formation de ce que Thomas Benjamin appelle le « monde atlantique »⁹⁵⁶ dans son étude sur les connexions, interactions et échanges qui ont eu lieu à travers l'Atlantique depuis le début du XV^e siècle. Selon cet auteur, cette histoire partagée entre les trois continents a abouti à la transformation de leurs sociétés, mais aussi créé, dans la foulée, de nouveaux peuples, sociétés, cultures et économies le long des deux rivages de l'Atlantique.

On peut noter dès à présent, que si aux sources de la constitution et de l'émergence du Saalum se trouvent d'abord des facteurs et dynamiques internes à l'espace sénégambien (politique expansionniste du Jolof au cours de la première moitié du XV^e siècle, duel entre Islam et valeurs religieuses du terroir), très vite, l'évolution du royaume a subi une ré-orientation liée au nouveau contexte créé en Sénégambie, suite à son intégration

⁹⁵⁵ Cf., Williams E., *Capitalisme et esclavage* Présence Africaine ; Rodney W., , *Et l'Europe sous développa l'Afrique... Analyse historique et politique du sous développement*. Editions Caribéennes.1986

⁹⁵⁶Le concept est de Thomas Benjamin (cf., , *The Atlantic World, Europeans, Africans, Indians and their shared History, 1400-1900*, Cambridge University Press, 2009).

progressive et forcée à la dynamique de l'Atlantique. Cette dernière qui rythmait la vie quotidienne des formations politiques et sociales de l'espace sénégambien à partir du XVI^e siècle, a imprimé sa marque, et de plusieurs manières, dans l'identité du nouveau royaume. Il est vrai que le Saalum, du fait de sa situation géographique, n'avait pas comme le Kajoor, le Bawol ou le Siin, un comptoir commercial sur la façade atlantique. C'est là, un des facteurs qui explique d'ailleurs la faible connaissance qu'en avaient les Français particulièrement. En revanche, les Portugais et les Anglais, beaucoup plus présents sur la Gambie où se trouvaient les points de traite les plus utilisés par les *Buur Saalum*, ont mieux connu ce royaume durant les premiers siècles de son évolution. Cependant, l'absence de points de traite sur l'Atlantique n'a pas empêché ce royaume (qui, rappelons-le, émergeait au moment où se formait le « monde atlantique »), d'être connecté à cet espace, même si c'est par le biais soit de la Gambie au Sud, soit du transit obligé de l'île de Gorée.

Comme c'est la France qui, à la fin du XIX^e siècle, avait fini par mettre la main sur le territoire de ce royaume, la plupart des recherches concernant l'histoire de cette formation sociale et politique ont été basées sur les sources françaises. Et, un peu naturellement, sur la base de ce que nous avons dit plus haut, ces dernières ne sont pas en mesure de fournir beaucoup d'informations puisqu'au XVIII^e siècle, le Saalum n'était, pour les Français, qu'un royaume où l'essentiel du trafic était un commerce vivrier, certes vital pour Gorée, mais, comme le dit A. Dessertines, pas de nature à tenter les aventuriers du négoce⁹⁵⁷. C'est ce qui permet de comprendre d'ailleurs le fait que

-les sources françaises présentent le Kajoor comme le royaume le plus puissant de la Sénégambie aux XVII^e et XVIII^e siècles

- que les sources portugaises des XVI^e et XVII^e siècles font mention d'un Saalum puissant

- que les relations des compagnies anglaises présentes dans les factoreries qu'elles avaient le long de la Gambie au XVIII^e siècle, mettent l'accent sur la puissance du souverain du Saalum⁹⁵⁸.

⁹⁵⁷ Dessertine A., « Naissance d'un port : Kaolack, des origines à 1900 », *Annales Africaines*, 1960, p.14

⁹⁵⁸ En fait, la position géographique du Saalum lui permettait de profiter du commerce avec les régions nord-sénégambiennes mais aussi avec celles situées au Sud de la Gambie et qui faisaient partie de l'espace drainé par les rivières du Sud. Ainsi, le royaume du Saalum n'était pas entré de plein pied dans le trafic qui se faisait sur les côtes de l'Atlantique. Mohamed Mbodj (*op. cit.*, p.54) a bien montré qu' « il n'y a pas de factorerie sur le Saloum en dépit de la richesse du Royaume du même nom, et de ses relations commerciales suivies avec les Européens ». Cependant, contrairement à la plupart des royaumes sénégambiens, même s'il n'avait pas un port

Les premières relations de voyage des Portugais, comme nous l'avons déjà signalé, ne font pas mention du nom de ladite entité politique. Dans les sources écrites européennes, les plus anciennes attestations remontent à la compilation de V. Fernandez, laquelle a été publiée au début du XVI^e siècle. Dès le milieu de ce siècle cependant, Andrée A. D'Almada qui y avait séjourné, en donne un aperçu qui montre qu'il était déjà fortement impliqué dans le trafic qui, depuis le XV^e siècle, avait connecté l'Afrique aux réseaux commerciaux, lesquels ont construit et modelé le nouvel espace circum-atlantique. Il faut malgré tout relever que, même si nous n'avons pas des données chiffrées concernant le trafic qui se faisait au niveau du royaume, la position de celui-ci, (entre les parties septentrionale et méridionale de la Sénégambie), conjuguée avec l'axe de communication constitué par la Gambie vers les états sahélo-soudanais, faisait du territoire du Saalum une sorte de plaque tournante. Nous avons déjà analysé la centralité dudit territoire dans la Sénégambie atlantique et subatlantique. Selon les informateurs de M. Mbodj, « les axes de ce commerce sont bien sûr avant tout le Saalum et la Gambie, mais il existe aussi des routes transversales terrestres qui mettent ainsi la Guinée Bissau (par le pays Joola) à une vingtaine de jours de Kaymor, le Fuuta Djallon à une quinzaine de jours par exemple. Ainsi, [dit M. Mbodj] on voit que ce commerce traditionnel est intense et pour le plus grand profit du Bur qui perçoit des taxes sur toutes ces transactions ». ⁹⁵⁹

Ce commerce (dit traditionnel) avait non seulement continué de se pratiquer mais il avait très rapidement été renforcé par celui induit par la dynamique atlantique et qui avait mené, le long de la Gambie, des ressortissants du Portugal d'abord, des Anglais et Français ensuite. La Gambie, grâce à sa grande navigabilité, a été une des principales voies de communication⁹⁶⁰ qui a connecté l'intérieur des états sahélo-soudanais à l'Atlantique. Les dirigeants du Saalum ont très tôt compris les opportunités qu'ils pouvaient tirer d'une

ou ce qui pouvait en tenir lieu sur la façade de l'Atlantique, le Saalum, bénéficiait au moins de deux points d'échanges importants : Kawoon et Kawuur, respectivement sur les cours Saloum et Gambie.

⁹⁵⁹ Ibid., p.54

⁹⁶⁰ Selon la description de L. Aujas, la Gambie « projette dans l'intérieur des terres une série de bras qui sont autant de chenaux ou « marigots » ouverts aux cotres et aux pirogues indigènes » (cf., Aujas L., « La Région du Sine - Saloum : Le port de Kaolack », *Extrait du Bulletin du Comité d'Etudes historiques et Scientifiques de l'AOF*, T. XII, N° 1-2, Janv-juin 1929, p. 93). A. Dessertine d'ajouter que « D'accès plus difficile, en raison son cours tourmenté et du caractère quelque peu capricieux de son chenal d'entrée,..... [Le Saloum] ne permet pas de s'enfoncer aussi profondément à l'intérieur de l'Afrique que la Gambie, [et] ne pouvait lui être un concurrent très sérieux » (cf., Dessertine A., *op. cit.*, p.9-10).

extension de la zone d'exercice et/ou de contrôle de leur commandement vers cette voie de communication. C'est cela qui, selon toute probabilité, a été à la base de la direction prise par les premiers *Buur* Saalum dans leur politique d'extension. C'est par le biais de la gambie que le Saalum, dernier né des états de la Sénégambie du Nord a participé au commerce atlantique, même si les Portugais avaient, dès le début du XVI^e siècle, remonté une partie du cours du saloum⁹⁶¹. Voilà pourquoi, selon A. Dessertine, la gambie fut très rapidement la voie la plus utilisée par les commerçants aussi bien Portugais, Anglais que Français.

Ce qu'il faut retenir, c'est que le Saalum, comme tous les royaumes de la Sénégambie, a participé très tôt au commerce qui se faisait avec l'Europe. Il faut seulement noter qu'ici, en raison de l'ouverture beaucoup plus prononcée du royaume vers *l'hinterland* ainsi que de la présence d'une multitude de petits cours d'eau traversant l'espace entre les cours du saloum et de la gambie, il y eut une implication bien plus prononcée des courtiers qui purent alors sillonnner le royaume qu'ils lièrent non seulement à l'Atlantique, mais aussi à d'autres espaces situés au Nord ou au Sud de la Sénégambie. Ces courtiers, c'était les Luso-Africains qui, d'ascendance portugaise, se sont installés en terre africaine pour les besoins de leur commerce et qui pour l'essentiel finiront par se dissoudre dans leur société d'accueil⁹⁶². Du début du XVI^e à la fin du XIX^e siècle, trois grands moments se détachent de l'implication du Saalum au trafic atlantique :

- Celui du temps des commerçants africains, des Portugais et de leurs descendants
- Celui dominé par la traite négrière sur la gambie et animé pour l'essentiel par l'Angleterre
- Celui du commerce vivrier dominé par les traitants de Gorée.

⁹⁶¹ Francisco D'Andrade mentionne en 1582, les lieux de traite des Portugais. Il cite outre celui du Cap-Vert, les ports d'Ale, de Yoala et Berbecin, autant de ports où « il y a beaucoup de Portugais qui commercent avec les Noirs du pays... [et où] on traitait autrefois une grande quantité d'esclaves, d'ivoire et d'ambre ». (Boulègue, J., « Relation de Francisco D'Andrade sur les îles du Cap-Vert et la côte occidentale d'Afrique (1582) », *BIFAN*, T.XXIX, série B, n° 1-2, 1967, p.79-80). *Berbecin* désigne, selon toute probabilité le saloum. J. Boulègue fait remarquer que le Rio dos Barbecins dont parle Duarte Pacheco Pereira « peut s'appliquer aussi bien au royaume du Saalum qu'au royaume du Siin si comme il l'indique, on remontait le fleuve sur vingt lieues. En effet, le rio dos Barbecins désignant l'estuaire commun du Sine et du Saloum, on peut supposer que les deux fleuves étaient remontés et les vingt lieues indiquées par l'auteur nous conduisent aux environs de Kaolack (112 kms de la mer), tandis que le Sine n'est pas navigable sur une aussi longue distance » (cf., *Le Grand Jolof....*, 1987, p. 132). C'est le saloum que « les navires remontaient pour commercer avec le royaume du Saloum » (cf. Boulègue J., *op.cit.*, p.79) citant la page 260 du texte de F. Almada.

⁹⁶² Cf., Boulègue J., *Les Luso-Africains de Sénégambie XVIe-XIXe siècle*, Lisbon : Ministério da Educaçao/Instituto de Investgaçao Cientifica Tropical, 1989

2. Africains, Portugais et Luso-Africains au Saalum

Les contacts entre populations habitant l'espace Saalum-Saalum et les premiers navigateurs européens eurent lieu dès la fin du XV^e siècle. Cependant, dans les documents qui décrivent ces échanges, le Royaume n'est pas nommé puisqu'aussi bien chez D. P. Pereira que chez V. Fernandes, Saalum, (*rio dos Barbecins ou Broçalo*) s'applique au seul cours d'eau. Il faudra attendre le milieu du XVI^e siècle, avec Alvares Almada, pour avoir une relation plus détaillée des contacts entre le Saalum et les Portugais.

On note cependant qu'une étude des vestiges de certains villages que l'on retrouve aux abords du saloum met en évidence une culture matérielle qui montre une participation des populations de ces zones au commerce atlantique. Ainsi, si on prend l'exemple du village déserté de Ñirohmol, un ramassage en surface de vestiges archéologiques a montré tout un ensemble de matériels (qui renseignent non seulement sur l'histoire économique locale) mais encore les débris de bouteilles, de perles, de pipes et d'assiettes, lesquels renvoient à l'existence d'échanges qui [se seraient] ou [qui se sont] effectués à l'emplacement de cette localité dont la tradition a retenu le nom. Il y a aussi tout un ensemble de récits et de croyances qui se rattachent à l'existence de ce village aujourd'hui disparu. La constante de tous les récits tournent autour de la prospérité qui aurait caractérisé la localité restée célèbre pour le sel produit par ses habitants. M.L. Camara, après avoir recoupé des informations trouvées dans les récits qui parlent de Ñirohmol, pense que cette localité a dû exister au moins jusqu'au début de l'émergence du pouvoir de Mbegaan Nduur. Selon ses informateurs,

« *Le village de Ñirohmol a été fondé par le matriclan ou « tim » des Patik à qui on avait confié le travail du sel depuis la genèse de l'ethnie sérère actuelle. [Pour exercer cette tâche, les Patik] se sont déplacés successivement en fondant des villages le long de la zone productrice du sel, allant de la rive nord du fleuve Saloum aux rives du Sine, voire à Fadiouth sur la petite côte actuelle »*⁹⁶³.

⁹⁶³ Camara M.L., « Ñirohmol, un village déserté du Diokoul (Saloum) (XIV^e-XX^e siècle) : Histoire et Archéologie, Mémoire de Maîtrise, UCAD, 2000/2001, p.62

Sans avoir pu montrer avec tous les arguments qui siéent l'importance du commerce du sel pour la prospérité de la localité de Niromol, M.L.Camara a malgré tout senti que ce produit a été au cœur des activités des habitants. Son travail retrace d'ailleurs les différents itinéraires empruntés par les acteurs du commerce puisque, comme il le dit,

*Avant son démembrément, le domaine des salines Patik contenu dans l'espace des royaumes sérères du Sine et du Saloum alimentait à la fois le commerce local et régional avec les autres royaumes. A cela se greffa l'alimentation en sel du circuit interrégional sur les deux sens. Le premier axe sur la vallée du fleuve Sénégal, aux mains des commerçants maures. Ceux-ci, par des caravanes, exportaient le sel jusqu'au Fouta et le Sahara mauritanien. Le second tourné vers le sud, correspond au circuit de la vallée du fleuve Gambie, dominé par le commerce du sel, au centre des échanges entre le sud forestier d'une part, la savane et le sahel d'autre part. Son démembrément, [le domaine des salines Patik] avec l'affirmation du pouvoir gelwar (au Sine puis au saloum), le confina aux seuls abords de Niromol sur la rive droite du fleuve Saloum. Ce qui n'entama en rien son dynamisme, bien au contraire.*⁹⁶⁴

En fait, l'exemple de Niromol permet de fonder et de rappeler que, le Saalum, du fait de sa position géographique et de la richesse de son environnement, a, bien avant l'émergence du pouvoir gelwaar, joué un rôle assez important dans le commerce entre les espaces situés sur la côte et ceux de l'intérieur. Au tout début du XVI^e siècle, V. Fernandes, dans sa compilation, a signalé ladite activité en parlant des *Nominka*, populations des îles du delta du saloum. Selon lui, « ces gens [qui] ramassent beaucoup d'huitres et de coquillages et les mettent au feu jusqu'à ce qu'ils s'ouvrent et en retirent la chair et la séchent au soleil. Et après les avoir séchés, on les apporte dans les pots sur les marchés des autres peuples pour les vendre »⁹⁶⁵. Le Saalum a alors, très tôt, été un espace ouvert, servant de transition entre les régions septentrionales et méridionales de la Sénégambie. Sa situation, entre les cours du saloum et du fleuve gambie, lui a permis de dialoguer aussi bien avec les populations vivant

⁹⁶⁴ Id., *Ibid.*, p.71

⁹⁶⁵ Fernandes V., *op. cit.*, p.29.

au sud du fleuve Sénégal qu'avec celles habitant l'espace dit des rivières du sud. Parlant de la position stratégique du village de Nirohmul à côté de cette voie de communication, (le saloum) « qui le dessert et relie les vallées des fleuves sénégal et Gambie » M.L.Camara signale aussi

deux autres routes transversales d'axe ouest-est [qui] quadrillent le village. Elles partent de la mer pour l'intérieur des terres. L'un des chemins passe par Keur Souka, Thiakalar, etc.., pour aboutir sur le Ndiarème (Diourbel). L'autre passe par Ngouye, rejoignant l'ancienne route du sel qui va de Kaolack [à] Matam, par Guinguinéo, Mboss, Colobane, Sadio, le Djolof et le Ferlo.⁹⁶⁶

C'est dire qu'il y eut des temps ou des saisons pendant lesquels le cours du saloum permettait de remonter très loin, jusqu'au Ferlo, en plein cœur du pays wolof et Hal Pulaar, tandis que les nombreuses rivières connectées à son cours ainsi que les pistes muletières⁹⁶⁷, permettaient aux populations de se déplacer à l'intérieur des espaces plus proches comme le Siin, le Bawol et le Kajoor. Plus au Sud, la gambie, véritable boulevard commercial pour les riverains, a été un creuset d'intégration pour les populations qui, par le biais du commerce, ont très tôt appris à se connaître et à échanger des produits venant de zones écologiquement différentes et économiquement complémentaires.

La description qu'en donne A. Da Mosto dès le milieu du XV^e siècle atteste de ce rôle précoce de centre commercial que la gambie joua avec le développement du commerce avec les Européens.

Les caravelles étaient continuellement remplies d'une multitude de nègres qui ne se ressemblaient ni par la figure, ni par le langage. Ils arrivaient et s'en retournaient librement dans leur almadies, hommes et femmes, avec autant de confiance que si l'on s'était connu depuis longtemps⁹⁶⁸.

⁹⁶⁶ Camara M. L., *op.cit.*, p.69

⁹⁶⁷ Mbaye Guèye », (*op.cit.*, p.20) signale que « les capitales des différents royaumes étaient reliées les unes aux autres par ces pistes muletières par lesquelles transitaient aussi le bétail et les jula qui se rendaient dans les différents marchés hebdomadaires.

⁹⁶⁸ Da Mosto A. , *op.cit.*, p. 360

Une cinquantaine d'années plus tard, cette atmosphère de liberté commerciale est confirmée par les écrits de V. Fernandes selon qui,

tous ces pays ont des bateaux pour passer les rivières et on les appelle Almadias. Dans cette rivière [la gambie], entrent de nombreux bateaux pour trafiquer des chevaux et toutes autres marchandises parce qu'ils traitent du côté nord avec les Gyloffos et du côté sud avec les Mandingues⁹⁶⁹.

Les cours du saloum et de la gambie semblent avoir, très tôt, sinon de tout temps, permis aux différentes populations de cet espace de participer, par le biais des échanges, à la fois de la dynamique des économies nord sénégambiennes et de celles plus méridionales qui polarisaient aussi bien les produits venant des rivières du Sud que ceux des pays sahélo-soudanais. Adama Djigo l'a bien vu quand elle parle de la place des îles du saloum dans le dispositif commercial de la Sénégambie. Celles-ci,

entre deux pôles de peuplement très actifs : au nord le Sine, dont la population a une forte tradition paysanne mais dont le littoral abrite des ports de commerce important dès le XVe siècle(Koal, Palmarin), au sud la Gambie, très ancien exutoire du réseau commercial manding, dont les activités d'échanges ne seront nullement interrompues à la suite de la rupture avec l'empire du Mali. Par opposition à ces deux voisins très engagés dans les échanges vers l'extérieur (tissus, esclaves, peaux pour la petite côte ; esclaves et or pour la Gambie), il semble que les îles du Saloum étaient davantage engagées dans l'agriculture vivrière et les échanges vers l'intérieur de produits de consommation (sel, poissons séchés, coquillages séchés, tissus).⁹⁷⁰

A l'arrivée des Portugais (au milieu du XV^e siècle), les *Niominka*, les insulaires des îles du Delta du saloum ont continué à jouer un rôle important dans le commerce entre les différents espaces côtiers de l'Atlantique. Selon G. Brooks, lors de la reconnaissance de la côte et des rives de l'Afrique de l'Ouest par les marins portugais à partir de 1440, beaucoup de populations africaines montrèrent des dispositions à commerçer. Cependant, les marins niominka tinrent tête aux Portugais pendant une dizaine d'années. C'est seulement en 1456,

⁹⁶⁹ Fernandes V., *op.cit.*, p.37

⁹⁷⁰ Djigo A., *op.cit.*, p.28

quand trois caravelles armées vinrent à bout de la flottille de pirogues des Niominka et des Baïnouk au niveau de la basse Gambie, que ces derniers décidèrent de négocier pour des relations pacifiques.⁹⁷¹ Il faut dire que l'arrivée des commerçants portugais a bouleversé le système construit par ces marins des côtes de Guinée. Le réseau commercial mis en place par les Pepels le long du rio Geba (au Sud de la rivière de Casamance), est prolongé au Nord par celui qui était aux mains de Baïnunk autour de la Gambie, lui-même relié vers la petite côte par le réseau Niominka autour du delta du Saloum. Si on suit bien le raisonnement de G. Brooks, quand les Portugais sont arrivés sur les côtes africaines, ils ont trouvé en Sénégambie un espace commercial en construction sinon déjà structuré, espace différent des espaces géographiques, administratifs et politiques des royaumes. Grâce à leur flottille et à la maîtrise de leur environnement fluvio-maritime, Niominka et Baïnouk avaient en mains le commerce interrégional⁹⁷².

Cependant, progressivement, d'autres acteurs allaient entrer dans le jeu. C'était les Portugais d'abord puis, tout au long du XVII^e siècle, des acteurs dont l'identité commence à se définir comme étant celle de fils et filles d'Afrique⁹⁷³. Les relations non conflictuelles entre les marins Niominka et les Baïnunk d'une part et les commerçants portugais de l'autre seraient à base de l'émergence du groupe social des « grumètes ». C'était, à l'origine, tout au moins, les marins des réseaux commerciaux que les Portugais ont trouvé sur place. Travaillant dans les bateaux des Portugais ou collaborant avec les *lançados* (ces Portugais très tôt expatriés en terre africaine), ces marins locaux qui s'occupaient du commerce interrégional ont finalement pris certaines de leurs habitudes. Au cours des XVI^e et XVII^e siècles, les principaux acteurs du commerce entre Saloum et Gambie étaient les Portugais, les Luso-africains et leurs alliés locaux appelés grumètes.

Il est plus que probable que depuis la fin du XV^e siècle, quand il s'est organisé autour d'un pouvoir central, le Saalum profitait pleinement de sa position géographique

⁹⁷¹ Brooks G. E., « Historical perspectives on the Guinéa-Bissau Region, Fifteenth to Nineteenth centuries », in Vice-Amirante A. Teixeira Da Mota, *in Memoriam*, Academia de Marinha, Instituto de Investigação científica tropical, Vol.I, Lisboa 1987, p.284

⁹⁷² *Ibidem*

⁹⁷³ Les Portugais blancs, Mulâtres et même Noirs ayant une lointaine ascendance lusitanienne, étaient appelés *Lançados* ou *Filhas de Terras*.

privilégiée, celle- la même qui avait placé les Ńominka au cœur du dispositif commercial de la Sénégambie. Le commerce du Saalum se développa alors considérablement durant le XVII^e siècle et, en dehors du cabotage côtier des Ńominka, la présence des descendants des premiers Portugais qui s'étaient installés sur les côtes et le long de la gambie y a été pour quelque chose. En effet, comme nous l'avons déjà annoncé, dès la fin du XVI^e siècle, le Saalum apparaît comme une puissance dans cet espace entre les régions septentrionale et méridionale de la Sénégambie. Les souverains ont su très tôt se concilier les faveurs des intermédiaires portugais et c'est dans ce sens qu'il faut comprendre ce passage de la description de Almada concernant le royaume de Borçalo :

Les mœurs des indigènes sont les mêmes que celles des habitants de la côte de Guinée ; mais l'on peut voyager avec tant de sûreté sur leur territoire, qu'on a surnommé leur roi le père des blancs, ce dont il se glorifie tellement que le dernier monarque, nommé Lagatir-Balhanna, se sentant sur le point de mourir, fit appeler son successeur qui règne encore aujourd'hui, pour lui recommander de bien traiter les Portugais, le menaçant de revenir de l'autre monde pour le châtier s'il ne le faisait pas.⁹⁷⁴

Ainsi, on peut dire qu'en 1576 déjà, année au cours de laquelle Almada se trouvait au Saalum, le commerce avec les Portugais y était devenu régulier et florissant. Francisco D'Andrade qui écrit en 1582 confirme d'ailleurs ce fait et même se plaint de la concurrence des Français devenue effective.

Dans les 4 premiers ports, qui sont le cap-vert, port d'Ale [Portudal], Yola [Joal] et berbecin [terme qui désigne, selon J. Boulègue, le lieu de traite sur le saloum], on traitait autre fois une grande quantité d'esclaves, d'Ivoire, et d'Ambre. Maintenant, depuis 15 ans, cette traite ne peut plus se faire dans cette région à cause des nombreux navires français qui se trouvent toute l'année sur la côte de ces 4 lieux de traite, et on les utilise seulement quand il y a une flotte du Portugal qui les défend⁹⁷⁵.

⁹⁷⁴ Almada A.A., *op.cit.* (Manuscrit de Porto, traduction de Kopke), p. 95-96

⁹⁷⁵ Boulègue J., *op.cit.*, 1967, p.79

La côte comprise entre le Cap-Vert et la Sierra Leone était, selon J. Boulègue, « depuis 1466, ouverte au commerce des habitants de l'île de Santiago⁹⁷⁶ par privilège royal »⁹⁷⁷ et ces derniers ont été pour la plupart, les acteurs du trafic entre cette côte et le Portugal. C'est dans ce cadre que certains ressortissants de l'île de Santiago (A. A. D'almada au XVI^e et Francisco de Lemos Coelho au XVII^e siècle) qui ont fait le voyage sur la côte de Guinée ont laissé des écrits sur le commerce et les pays qu'ils ont visités. Si avec le premier nous avons plutôt des informations sur la période de la seconde moitié du XVI^e siècle dominée par les échanges avec les commerçants portugais, un siècle après, précisément en 1670, le contexte décrit par le vice –amiral d'Estrées, met en scène plutôt des acteurs qui, tout en se réclamant d'une identité portugaise, n'en étaient pas moins très enracinés dans le territoire. Selon cet auteur,

Les Portugais qui ont des habitations dans la rivière de Gambie et dans les états du roy de Bassalmes [comprendre Buur Saalum] sont tous nègres, et mulâtres et chrétiens, mais ils n'ont aucun exercice de la religion, n'ayant point de prestres parmy eux. Ils n'ont nulle relation en [sic] Portugal, quoiqu'ils reportent leurs origines aux premiers portugais qui firent la découverte d'Afrique ; à la différence de quelques familles de blancs qui viennent traiter à ces côtes, dont une partie s'y établit et l'autre s'en retourne au Portugal⁹⁷⁸.

Le Portugal, premier pays européen à s'intéresser au commerce le long de la côte atlantique d'Afrique ne s'y est pas installé au début du XVI^e siècle, hormis à quelques points disséminés entre Arguin [en Mauritanie actuelle], l'île de Santiago [dans l'actuelle archipel du Cap-Vert], et Saint Georges de la Mine (au Ghana actuel). Cependant, certains de ses ressortissants, agissant de manière isolée, ont tenté l'aventure africaine en s'installant dans des villages de la côte mais aussi à l'intérieur, le long de la gambie.

⁹⁷⁶ Santiago est la première île de l'archipel du Cap-Vert occupée par les Portugais en 1456.

⁹⁷⁷ Boulègue J., *op.cit.*, 1967, p.69

⁹⁷⁸ Thilmans G. & De Moraes, N.I., « Le passage à la Petite Côte du vice-amiral d'Estrées (1670) », *BIFAN*, T.39, série B, n°1, 1977, p.62

These individuals often « went native » and settled in African villages, took African wives and produced half-caste offspring. The Portuguese called these “outcasts” Lançados.⁹⁷⁹

Ainsi, tout au long du XVII^e siècle, ce sont surtout ces *Lançados*⁹⁸⁰ devenus progressivement des Africains d'ascendance portugaise ou provenant de ce pays qui faisaient office d'intermédiaires dans le commerce entre l'Afrique et l'Europe. J. Boulègue a étudié l'action de ces « expatriés » européens et leur implication dans l'économie locale des états Sénégambiens à partir du XVI^e siècle⁹⁸¹. Selon lui,

dans les états wolofs et sérère où il n'existe pas de catégorie spécialisée dans le commerce, les luso-africains arrivant au moment où les échanges atlantiques faisaient apparaître l'utilité de marchands locaux, furent intégrés afin d'en tenir lieu. ⁹⁸²

Il est vrai que les Luso-africains semblent s'être très bien intégrés dans les sociétés qui les avaient accueillis, allant même jusqu'à avoir certaines positions privilégiées dans certains royaumes (fait qui se dégage des propos du Buur Saalum Lagatyr Balhan, cf., page précédente). Etait-ce dû au fait qu'en milieu wolof et seereer, comme le fait remarquer J. Boulègue, le commerce n'était pas une activité spécialisée aux mains d'une catégorie de personnes bien déterminées ? En tout cas aussi bien dans la langue des Wolof que dans celle des Seereer il ne semble pas exister un terme pour désigner les membres d'une catégorie sociale spécialisée dans le commerce.

⁹⁷⁹ Benjamin Th., *op.cit.*, p.109

⁹⁸⁰ Les *Lançados* (terme par lequel ils ont été d'abord désignés) sont aussi appelés *Tangomao*, (terme péjoratif que leur attribuent leurs concurrents dans le commerce sénégambien). Par la suite, du fait de la présence beaucoup plus marquée des puissances européennes comme la France et l'Angleterre, leurs descendants se sont repliés progressivement dans les Rivières du Sud, c'est par le terme de filhas de terra (sous entendu fils ou filles de l'Afrique) qu'ils sont désignés. En tout état de cause, le terme Luso-africain peut être utilisé à bon escient car soulignant à la fois leur identité africaine et leur lointaine ascendance et/ou provenance lusitanienne.

⁹⁸¹ Voir Boulègue, J., *Les Luso-africains de Sénégambie : XVIe-XIXe siècles*, Lisboa : Ministério da Educação, Instituto de Investigaçāo Científica tropical ; [Paris] : Université de Paris I, Centre de recherches africaines, 1989

⁹⁸² Boulègue J., *ibid.*, p.34

J.Boulègue, affinant son analyse dans son ouvrage sur le grand Jolof, note que :

*Les échanges entre la Sénégambie et les régions intérieures du Soudan étaient assurés par ceux que Valentim Fernandes nomme « ungaros », c'est-à-dire les wangara, nom donné par les soudanais et les arabes aux marchands de langue malinké et soninké. Ces marchands avaient étendu un vaste réseau sur le soudan ; l'extrême-ouest de ce réseau touchait la Gambie, mais les régions wolof en étaient un peu à l'écart : les wangaras n'y sont pas signalés. Effleurée au sud par les wangara pénétrée au nord par les znaga, la société wolof restait elle-même dépourvue de marchands spécialisés qui lui fussent propres. Les échanges locaux étaient trop faibles et les échanges extérieurs ne concernaient que faiblement l'ensemble de la population.*⁹⁸³

Il faut seulement souligner que si pour les sociétés wolof et seereer de manière générale, on ne note pas une catégorie sociale spécialisée dans le commerce, au Saalum, les populations Ñominka des îles du delta ont très tôt fait office de commerçants spécialisés en pratiquant le cabotage le long de la côte atlantique et à l'intérieur, entre saloum et gambie, tous réceptacle d'une multitude de rivières. Même si cet espace n'a pas été au cœur des réseaux de commerce, il a, malgré tout, par le biais des pêcheurs de ces îles, participé aux échanges initiés entre les populations du Nord de la Sénégambie côtière et celles établies depuis le Sud de la gambie jusqu'aux environs de l'actuelle Guinée Bissau⁹⁸⁴. Au début du XVI^e siècle, V. Fernandes, dans sa compilation, signale cette activité commerciale des insulaires,

gens [qui] ramassent beaucoup d'huîtres et de coquillages et les mettent au feu jusqu'à ce qu'ils s'ouvrent et en retirent la chair et la sèchent au soleil. Et après les avoir séchés, on les apporte dans les pots sur les

⁹⁸³ Boulègue, J., *op.cit.*, 1987, p.92

⁹⁸⁴ Brooks, G. E., "Historical Perspectives on the Guinea-Bissau Region, Fifteenth to Nineteenth centuries", In, Memoriam do Vice-Almirante A. Teixeira Da Mota, Vol. 1, Academia de Marinha, Instituto de Investigaçao científica tropical, Lisboa, 1987.

Dans son article, Brook parle des Ñominka et de leur rôle dans la formation des réseaux commerciaux dans cette région. L'association Baïnunk, Pepel, Béafadas et Ñominka semble, d'après lui, avoir été importante dans la distribution des produits et la connexion avec les réseaux des commerçants situés plus au Nord.

*marchés des autres peuples pour les vendre. Tous ces pays ont des bateaux pour passer les rivières et on les appelle Almadias.*⁹⁸⁵

C'est donc progressivement, ces Niominka qui, par leurs activités commerciales permettaient au Nord de la Sénégambie, de participer aux échanges avec les réseaux du Sud⁹⁸⁶, animés principalement par les Baïnunk, que les Portugais d'abord, et les Luso-africains ensuite, vont remplacer et se positionner comme intermédiaires dans le commerce extérieur qui se faisait désormais par le biais de l'Atlantique. Si on fait le lien entre l'étude de J. Boulègue sur les Luso-africains et celle de G. Brooks concernant les perspectives historiques en région bissau-guinéenne du XV^e au XIX^e siècle, on a une vue plus large de cet espace commercial en construction depuis des siècles. Une analyse globale mettant en perspective l'action et l'évolution du groupe luso-africain dans l'espace commercial qu'il a investi et qui n'était pas fermé à son arrivée pourrait mieux mettre en exergue l'impact de ces intermédiaires du commerce atlantique sur les côtes et une partie de l'intérieur des régions sénégambiennes et guinéennes.

3. Le Saalum : centre d'un vaste réseau d'échanges au XVII^e siècle

Le Saalum a pleinement su profiter de l'impulsion que les *lançados* ont donnée au commerce en Sénégambie, surtout au XVII^e siècle, si on en croit les relations de voyage qui ont été faites à cette époque. En effet, dès le début du XVII^e siècle, le pouvoir du *Buur Saalum* s'étendait au-delà de son territoire initial et plusieurs royaumes de la rive nord de la Gambie étaient déjà, à des degrés divers certes, tributaires du souverain saalum saalum. Le processus qui avait été mentionné par A. Almada dans les années 1576 (c'est-à-dire au moment de son passage en ces lieux), s'était accentué et quand, presque un siècle plus tard, F. De Lemos Coelho, séjourna en Sénégambie, le Saalum était pratiquement maître de la majeure partie des formations politiques et sociales de la rive nord de la Gambie.

⁹⁸⁵ Fernandes, V., *op.cit.* , p.29

⁹⁸⁶ Selon G.E. Brooks, *Niominka and neighboring serer speaking groups exploited the arid climate of the Savanna zone north of the gambia River to make salt by solar evaporation and prepare dried fish and mollusk for trade along the gambia River and its tributaries, linking trade routes bearing northwards, eastwards, and southwards. Niominka mariners trading northwards along the coast between the Sine-Saloum estuary and Cape Verde (termed the petite côte from French times) linked the Bnyaun-Bak commercial network with caravan routes bearing northwards to the Senegal River and connecting with trans-Saharan trade routes.* *op.cit.* 1987, p.281

Au début du XVII^e siècle déjà, R. Jobson, qui travaillait pour le compte de la *Compagny of London trading to Gynney and Bynney* s'était rendu, avant le début de son expédition, dans la rivière du saloum à la recherche des Portugais coupables du meurtre du capitaine Thompson. Ce dernier avait été chargé en 1618 par ladite compagnie de se rendre en gambie, de commerçer sur le fleuve et d'en reconnaître le cours supérieur. Il fut tué au cours de cette expédition⁹⁸⁷. La recherche n'aboutit pas même si, comme le souligne R. Jobson,

*Nous entrâmes dans le fleuve de Borsall, où nous saisîmes une petite barque appartenant, en partie à Hector Nunez, principal auteur des trahisons et meurtres susdits.... . Les Portugais, heureux de s'en tirer ainsi, reconnurent et maudirent la vilenie de Nunez. Les Portugais qui commercent ici et habitent ce fleuve sont des bannis, des renegadoes et des gens indignes et se conduisent à l'avenant. Nous construisîmes une chaloupe, et la mêmes à flot le vingt deux. Le lendemain nous remontâmes le fleuve et, à cause de la marée basse, nous ancrâmes à quelque quatre lieues en amont, près d'une petite île.*⁹⁸⁸

En fait, beaucoup de Portugais, *Lançados* et *Tangomaos* se rendaient dans la rivière du saloum pour faire du trafic et le texte de R. Jobson montre d'ailleurs que certains d'entre eux avaient élu demeure tout autour dudit cours d'eau. Le vice-amiral d'Estrées a fait la même remarque un demi-siècle plus tard (1670) et, dans les régions proches des vallées asséchées d'anciens cours d'eau reliés jadis au saloum, la mémoire collective en a aussi conservé des traces, même si c'est de manière très vague. Certaines populations relatent en effet, avoir entendu dire que telle vallée sèche qui traverse leur village a vu accoster des embarcations de blancs qui venaient y faire du commerce.⁹⁸⁹ A la fin du XIX^e siècle, E. Noirot, décrivant le saloum et les différents marigots qui communiquent avec lui, soulignait lui aussi que

Tous ces Bolons ont communiqué entre eux comme ils communiquent encore dans le Gandoul ; la tradition en a conservé le souvenir comme

⁹⁸⁷ Moraes N.I. de, *A la découverte de la petite côte au XVII^e siècle (Sénégal et Gambie)* T.I : 1600-1621, Initiations et Etudes Africaines, n°37, Université de Dakar-IFAN Cheikh Anta Diop, 1993, p.196

⁹⁸⁸/bid., p.201-202

⁹⁸⁹ Information recueillie auprès d'un groupe d'informateurs au village de Banan dans le Siñi. Entretiens à Banan, novembre, 2007

elle conserve le souvenir des rivières disparues qui sillonnaient le haut Saloum sur lesquelles les blancs ont tenu boutique ouverte, où les bateaux venaient charger des esclaves et ou quelques traces de ces établissements (nous en avons trouvé) prouvent que la tradition ne s'appuie pas sur la légende⁹⁹⁰.

A la différence du Kajoor, du Bawol ou du Siin, royaumes où les commerçants occidentaux se sont installés aux points de traites sis sur les côtes de l'Atlantique, le Saalum, du fait des nombreuses rivières qui se rattachaient à son cours d'eau principal, ainsi que de sa présence sur les bords de la gambie, a reçu à l'intérieur de ses terres, certains de ces commerçants. Ainsi, après le *fleuve de Borsall*, R. Jobson remontant la gambie en 1620, dit qu'il

*jeta l'ancre à Cassan, lieu funeste, où le vaisseau de Thompson avait été trahi. Tous les Portugais avaient pris la fuite, par la crainte apparemment de la vengeance qui les menaçait. Le roi de cette ville est tributaire de celui de Bur-salum.*⁹⁹¹

D'après sa relation, il y avait de nombreux Portugais qui faisaient le trafic, en même temps que des Africains comme le fameux Boucar Sano⁹⁹², propriétaire des trois cents ânes, qui se chargeait du trafic du sel dans les états du *Buur Saalum*. On voit ainsi que, non seulement le souverain du Saalum profitait du trafic qui se faisait sur la gambie, mais encore, Portugais et *Lançados* ou *Tangomaos* remontaient la rivière du saloum et si on suit les informations fournies par le « routier de la côte de Guinée », il est même possible qu'il y ait eu un port à l'embouchure de celle-ci. « Au port de Bozalo, on se procure des nègres, des vêtements et des cuirs »⁹⁹³. Dans leur commentaire, à la note trente huit, G.Thilmans et N.I. de Moraes indiquent que

Bozalo ou cozalo (lecture douteuse) doit répondre à « Doxala », port que signale, au début du XVII^e siècle, le P. Guerreiro... La mention est

⁹⁹⁰ NoirotE., « Notice sur le Saloum », *Journal officiel du Sénégal & Dépendances*, 1892, p.413

⁹⁹¹ Walcknaer C., *op.cit.*, p.331

⁹⁹² C'est le fameux marchand de Tenda que Thompson voulait rencontrer en 1618.

⁹⁹³ Thilmans G. & Moraes N.I.de, « Le Routier de la côte de Guinée de Francisco Pirez de Carvalho (1635) », *BIFAN*, série B, T.XXXII, n°2, 1970, p.353

*reprise par P. Du Jarric et par P. Davity. Ce dernier se basant cette fois sur L. Sanuto mentionne par ailleurs un « Brocallo », lieu qui est « assis sur la mer ». Quant à Sanuto lui-même, il ne se basait pas sur da Mosto mais ‘per le carte marinaresche si conosce ». Il est probable que Doxala, Gozalo, Brocallo soient autant de synonymes désignant une localité de l’embouchure du Saloum.*⁹⁹⁴

Le Saalum était en ces années-là au centre d'un vaste réseau d'échanges qui se faisaient par voies fluviales (cours du saloum et de gambie) et par voie de terre. Les relations des voyages sur la côte entre le sénégal et la gambie entrepris par les Portugais, Neerlandais, Anglais et Français au XVII^e siècle, traduites, commentées et publiées par Nize Isabel de Moraes donnent moult informations sur le Saalum. Elles signalent un royaume riche grâce au commerce du sel avec un roi puissant qui semblait dicter sa loi à ses voisins. C'est ainsi qu'il faut comprendre le commentaire de N.I.de Moraes quand elle essaie de montrer l'intérêt que présente le passage où R. Jobson parle du commerce du sel dans le royaume du Saalum.

*Jobson [dit-elle], mentionne par deux fois que « l'on dit » que « la résidence habituelle »du roi de Bursall est proche du bord de mer et ajoute : « en ce lieu, le rivage de la mer produit naturellement une grande quantité de sel ». Par contre, dans une note marginale il écrit : « Roi loin en haut dans les terres, comme on nous le rapporta », il ajoute que les esclaves constituent la « chiefest commoditie » pour l'achat de ce sel et que le roi de Bursall en retirait de tels profits qu'on estimait qu'il fallait y voir la principale source de ses revenus. L'auteur ajoute également « qu'il ya des guerres entre une rive de la rivière et l'autre, spécialement du fait du roi de Bursall » et signale qu'on lui avait rapporté que, si le Bour Saloum possédait les moyens de faire passer le fleuve à ses chevaux, il ne tarderait pas à envahir le pays de la rive opposée.*⁹⁹⁵

Le voyage de R. Jobson (1620), a coïncidé avec le règne de Biram Njeeme Kumba Njaay qui, sur la liste dynastique des rois du Saalum élaborée par Jean Boulègue, aurait régné de 1615 à

⁹⁹⁴ *Ibid.*, p.366

⁹⁹⁵ Moraes N.I. de, *op.cit*, 1993, p.200

1638. Il serait alors ce roi belliqueux (selon les termes de l'auteur) et puissant d'après les informations de R.Jobson. Pour A.B.Ba, la tradition a retenu de ce roi, le combat qu'il eut à mener avant d' « arriver à prendre possession du trône, car plusieurs opposants s'étaient manifestés contre sa personne »⁹⁹⁶. Les renseignements sur *Buur Saalum Biram Njeeme Kumba* ne sont pas très nombreux, mais certaines traditions du Jolof en font le fondateur de la deuxième « dynastie » de ce royaume⁹⁹⁷. Il serait un petit fils direct du *Buur Saalum Samba Lambou* (quatrième sur la liste dynastique établie par J. Boulègue), frère et successeur de Latmenga. Il aurait participé à la guerre de libération menée par le Jolof contre le Fuuta des Deenyanke. Dans son manuscrit inédit, Babacar Ndiaye note que Biram Njeeme Kumba était parvenu,

*avec l'aide du prince de Mouye, Biram Samba dit « le Batailleur », à libérer le Djolof de la tutelle du Fouta, à l'époque du Sâtidjî Sawâ-Lâmou Yéro Dyam, ou Samba-Lâmou II (1607-1651), fils de Yéro Dyam (1585-1595) et successeur de son frère Gatta Koumba (1595-1607) pour le rattacher au Saloum.*⁹⁹⁸

Nous n'avons pas d'autres sources pour infirmer ou confirmer ces informations, mais, aussi bien J. Boulègue qu'O. Kane, se basant sur le document anonyme⁹⁹⁹ de la Bibliothèque Nationale de Lisbonne publié par Texeira Da Mota en 1969, sont d'avis que le Jolof s'est trouvé sous la suzeraineté de l'empire Deenyanke au cours de la première moitié du XVII^e siècle. L'important ici n'est pas dans la dépendance du Jolof par rapport au Fuuta, mais dans le projet du rattachement du Jolof au Saalum, ce qui traduirait, si l'idée de B.

⁹⁹⁶ Ba A.B., *op.cit.*, p.21

⁹⁹⁷ Il s'agit, selon Babacar Ndiaye dans un texte inédit, de Biram Ndièmè Kumba (le deuxième du nom) père de Lat Samba, Tassé et Guiran, trois fils qu'il eut avec la princesse Bury Jeleen Ndaw. Tous les Buurba qui ont régné à partir du XVII^e siècle descendaient de Lat Samba et Guiran.

⁹⁹⁸ Informations tirées du manuscrit inédit de Babacar Ndiaye (S.D.).

Dans son « Essai sur l'histoire du Saloum et du Rip », A.B.Ba (*op.cit.*, p.16) note ceci : « A un moment donné, les griots ont chanté la grandeur du Buurba en lui disant qu'il était roi, du Fouta à la Casamance. Il est sûr que les neveux des Buurba, Walboumy et Latmingué Diélen, originaires de la dynastie Ndiaye du Dylolof, ont commandé le Saloum. C'est pourquoi les griots ont chanté que les Ndiaye étaient à la fois Buurba dyolof et Buur Saloum »,

⁹⁹⁹ Il s'agit de Da Mota A.T., *Un document nouveau pour l'histoire des Peuls au Sénégal pendant les XV^e et XVI^e siècles*, Lisbonne, Junta de Investigações do Ultramar, 1969,

Ndiaye est suffisamment fondée, que les deux puissances de l'époque étaient le Saalum et le Fuuta. Ce dernier est, selon le document anonyme de Lisbonne,

Multinational.... [et] Parmi les dix huit royaumes [citées par le document anonyme comme lui étant assujettis], nous pouvons identifier aisément le Jolof (Jaolofo) et le Waalo (Hualo) qui sont cités par d'autres auteurs comme faisant partie de l'empire du Grand Pullo¹⁰⁰⁰.

Les traditions orales du Saalum n'ont pas retenu l'existence d'une coalition Jolof/Saalum contre le Fuuta des Deeniyanke. Mais comme nous l'avons déjà mentionné, le Saalum a été une destination privilégiée pour certains frustrés de la classe dirigeante du Jolof. Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, ce fut la direction prise par Biram Peinda Tabara, le petit fils de Biram Njeeme Kumba en conflit avec son oncle Guiran Bury Jeleen. Biram Peinda Tabara. Biram

qui s'était opposé au mariage de sa mère avec son oncle [Guiran] à peine plus âgé que lui, en fit un prétexte pour s'exiler dans le Saloum d'où, longtemps après, il marcha sur le Djoloff, à la tête de nombreux partisans, décidés à le soutenir contre Guiran...¹⁰⁰¹

Les nombreuses homonymies rendent difficile l'identification de certains souverains, mais il est fort probable que le Biram Njeeme Kumba, père de Lat Samba, Guiran et Tasse, soit le même que celui du Saalum, ce qui expliquerait la relative facilité d'intégration de Biram Penda Tabara au Saalum où le *Buur* Saalum « le reçut fort bien, lui donnant en mariage, la princesse Diogob Ndao. ... [Il] devait [y] rester en exil jusqu'à la mort de son oncle... »¹⁰⁰²

Les sources du Jolof font de ce souverain celui qui eut à soutenir, de manière victorieuse, cette guerre qui s'est déroulée au XVII^e siècle et qui est connue sous la dénomination de « Guerre des Marabouts ». Du fait de sa richesse et de sa participation au nouveau commerce, les *Buur* Saalum du XVII^e siècle marquèrent les esprits de leurs contemporains et la mémoire a retenu non seulement les noms de beaucoup d'entre eux, mais

¹⁰⁰⁰ Kane O., *op.cit.*, p. 170

¹⁰⁰¹ Ndiaye O.L., « Le Djoloff et ses Bourbas », *BIFAN*, T.XXVIII, série B. n°1-2, 1966, p.967

¹⁰⁰² Id., *Ibd.*, p.977

encore certains faits qu'elle leur attribue. Ainsi, en dehors de Biram Njeeme Kumba, les souverains les plus en vue au XVII^e siècle, sont cités Ndéné Njaay Maroon (1638-1640) et Amakodu Njaay (1655-1690).

Ndéné Njaay a été le premier souverain de patronyme Ndaw à monter sur le trône du Saalum et qui « eut un règne troublé par plusieurs guerres à l'intérieur du royaume »¹⁰⁰³. A.B.Ba ne donne pas beaucoup d'informations sur ces conflits soutenus par Ndene Njaay, mais Jabel Samb soutient que c'est principalement contre le Badibu qu'il eut à s'affronter. Le Badibu étant un royaume mandeng sur la gambie, on peut supposer que l'offensive du Saalum vers le Badibu était liée à la tentative des *Buur* Saalum d'élargir leur espace de commandement politique pour profiter du commerce qui se faisait sur la gambie. Ndene Njaay Maroon Ndaw a accédé au pouvoir dans le Saalum au moment où au Jolof, (faute d'héritiers en âge de l'exercer), le pouvoir était confié à Albury Saar Ndaw qui devait assurer l'intérim jusqu'à la majorité des fils de Biram Njeeme Kumba. La famille Ndaw se trouvant au pouvoir aussi bien au Jolof qu'au Saalum, son réseau de clientèle élargi jusqu'au Badibu lui donnait ainsi les bases d'une revendication dans cet espace. La bataille de Warara¹⁰⁰⁴ racontée par Jabel Samb trouve son origine dans cette volonté d'expansion du Saalum vers cette partie de la rive nord de la gambie. Si Ndene Njaay qui a présidé aux destinées du Saalum de 1638 à 1640, avait, selon toute probabilité, échoué dans ses diverses tentatives. Cependant, il y a plusieurs considérations qui permettent de penser qu'à partir de 1669, au moment où F.de Lemos Coelho écrivait son texte, le pari d'extension de l'autorité était réussi pour le Saalum. Il est, selon F de Lemos Coelho,

Le plus vaste de tous ces royaumes, il commence en effet à la rivière de Palmeyrihna, pour aller jusqu'à celle de Gambia et remonte cette dernière jusqu'à la rivière de Nanhigega, soit sur près de soixante lieues ; dans ce district se trouvent beaucoup de petits rois qui lui sont

¹⁰⁰³ BA A.B., *op.cit.*, p.21

¹⁰⁰⁴ Samb J., Archives culturelles de Gambie, Cassette n°4803 du 31 08 1972

La bataille de Warara est le premier conflit entre le Saalum et le Badibu respectivement dirigé par Ndene Njaay Maroon Ndaw et Biram Njeeme Samba Jamme. Le second a eu lieu à Kandikunda (toujours selon Jabel Samb) quand Bale Ndungu Ndaw était *Buur* Saalum. Dans le Badibu, cinq clans accédaient au pouvoir à tour de rôle : Les Maroon, Jadama, Jamme, Jaaju et Jambuure. La mère de Ndene Njaay, de patronyme Maroon, était originaire du Badibu, ce qui faisait de ce royaume un allié du Saalum au moment où Ndene Njaay accédait au pouvoir. Quand le pouvoir était ensuite passé aux mains des Jamme, ces derniers n'ont certainement pas voulu prêter allégeance au Saalum. Ce serait là la source du premier conflit.

*tributaires. Beaucoup de blancs ont quitté ce royaume, bien pourvus et possédant de grandes richesses, alors qu'ils n'en avaient apporté que bien peu.*¹⁰⁰⁵

En fait, il y a deux versions du texte de F. de L. Coelho. Celle écrite en 1669 et celle de 1684. N.I. de Moraes a publié la version de 1684, mais a tenu à « traduire en notes, les détails de la première rédaction qui ne se retrouvent pas dans la seconde »¹⁰⁰⁶. C'est ainsi qu'à la note cinquante sept (57), elle signale que

*L'auteur reviendra, à propos de la Gambie, sur ce cours d'eau [Nanhigega] qui correspond à l'actuel Nianije Bolon¹⁰⁰⁷. Il signale également qu'il forme la limite entre le royaume de Borçallo (dont sont tributaires ceux de Barra, Badibo et Manjagar) et celui de Nhani (Niani). Il pouvait être remonté en navire sur six lieues, jusqu'à la localité du même nom et livrait, à des prix très avantageux, beaucoup de bons cuirs et de mil, et quelques ivoires.*¹⁰⁰⁸

Il faut reconnaître qu'après A.Almada pour le XVI^e siècle, F.de L. Coelho est le second informateur qui a donné le plus de détails concernant les royaumes sénégambiens. Sur la base de sa description de la petite côte, on voit nettement que le Saalum, à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle, avait tous les royaumes de la rive nord de la basse et moyenne gambie sous sa coupe et qu'il était gouverné par un roi musulman puisque comme mentionné dans le texte de F. de L. Coelho,

¹⁰⁰⁵ Moraes N.I.de, « La petite côte, d'après Francisco de Lemos Coelho », *BIFAN.*, série B, T. XXXV ; n°2, 1973, p.254

¹⁰⁰⁶ Id., *Ibid.*, p.216

¹⁰⁰⁷ Le Nianija Bolong est un affluent de la gambie qui coule sur une soixantaine de kilomètres (Kms) et dont la vallée passe à travers l'actuelle ville de Kounguel. Du fait de la fluctuation de la ligne de frontière entre le Saalum et le Niani, la localité de Kounguel a, selon les rapports de forces du moment, appartenu soit l'un ou l'autre des deux royaumes. Selon A.B.Ba (*op. cit.*, p.15), « Kounguel était une principauté indépendante, mais qui était de temps en temps annexée soit au Saloum, soit au Niani. Néanmoins on peut la considérer comme un royaume autonome, commandé par la dynastie Kamara apparentée à celle du Niani qui était également de la famille Kamara ».

On peut cependant retenir, en nous basant sur les textes de R. Jobson et de F. de L.Coelho, qu'au XVII^e siècle, c'est le Saalum qui était, en ces lieux, la puissance dominante.

¹⁰⁰⁸ Ba A. B., *op. cit.*, p. 267

*Dans les dernières années où je m'y rendis, le roi était Bixirim [musulman], c'est-à-dire une sorte de législateur de la loi de Mafoma [Mahomet], aussi n'achetait-il pas autant d'eau de vie. Par contre il s'en consommait beaucoup dans le pays, parce qu'il n'en défendait pas l'achat. On achète également dans ce royaume beaucoup de cuirs, les meilleurs de toute cette côte, beaucoup de tissu de qualité, blanc et teint, portant divers noms.*¹⁰⁰⁹

À travers ce qualificatif de musulman qu'il accorde au *Buur Saalum*, on reconnaît le *Buur Saalum Amakodu Njaay* des sources orales qui, selon A.B.Ba, était

*Le roi qui a régné le plus longtemps sur le Saloum...Il se convertit à l'Islam, probablement sous l'influence de la famille Dramé qui fournissait traditionnellement les marabouts des Gelwar....Tous les Ndiaye de Mandakh descendant de ce roi qui eut pour fils Birahima. Ce dernier épousa la princesse Bigué Souka dont il eut trois filles : Kélé Bigué, Kodou Bigué, et Khorédia Bigué. Avec elles, la dynastie gelwar commence à se diviser en trois clans qui portent le nom de ces princesses.*¹⁰¹⁰

Les informations d'A.B. Ba qui relaient ce que la tradition orale a retenu du *Buur Saalum Amakodu Njaay* et celles de F. de L. Coelho se rejoignent donc sur ce point : L'islam était bien la religion pratiquée par ce souverain. Si autant F. de L. Coelho que les sources orales ont jugé nécessaire de souligner cela, c'est qu'à l'époque, cette conversion a dû frapper les esprits. Le texte de ce dernier permet aussi de confirmer, encore une fois, cette mainmise du *Saalum* sur pratiquement tous les petits états mandeng de la rive nord de la Gambie, jusqu'au niveau du royaume du Niani. A. Almada l'avait déjà signalé, mais n'avait pas manqué de souligner la fragilité de cette domination. Cependant, dès le début du XVII^e siècle, en 1620, plus précisément, R. Jobson mentionne

[qu'] En revenant de Barrakunda, il trouva le roi de Cassan dans une grande mélancolie. Ce prince gouvernait le pays depuis très longtemps, mais ayant usurpé la couronne, il venait d'apprendre que le roi de bur-

¹⁰⁰⁹ Id., *Ibid.*, p.254

¹⁰¹⁰ Ba A.B., *op.cit.*, p. 22

*Salum, dont il était tributaire, avait pris la décision de rétablir à sa place, le fils de son prédécesseur. En effet, il fut obligé quelques jours après de résigner son autorité au légitime héritier, et de passer la rivière avec ses femmes, en laissant sa ville au pouvoir d'autrui. Il était le fils d'une concubine de l'ancien roi. Le nouveau prince promit aux anglais son amitié et sa protection.*¹⁰¹¹

Au-delà du Nianija Bolong, frontière suggérée par F. de L. Coelho dans la seconde moitié du XVII^e siècle, ce n'était plus les terres du Saalum, mais celles du Niani. Cependant, le pouvoir politique du premier s'y exerçait puisque, comme souligné par R. Jobson en 1620, le roi de Cassan lui est tributaire. Cassan a dû être une localité très importante dans le dispositif commercial gambien. Elle a été mentionnée et décrite par tous ceux qui, depuis le XVI^e siècle, ont longé le cours du fleuve gambie. En 1578, A. Almada qui se trouvait pour les raisons du commerce cap-verdien le long de la gambie notait :

*The healthiest place is the port of Casan, up-stream 60 leagues, because the land is open around the river: the wind is free to blow and the port has pleasant breezes, and for this reason it is healthy. The town and port is the chief trading place on the river.*¹⁰¹²

Moins d'une dizaine d'années après A.A. de Almada, A. Donelha qui se trouvait à Cantor¹⁰¹³ en 1585, parle de Cassan (Casao dans son texte), comme d'un port important pour le commerce qui se faisait sur la rive nord de la gambie puisque,

Le village de Casao est à une portée d'escopette du port. Le port est sûr. Le village est petit, de forme ronde.... Certaines maisons comme celles

¹⁰¹¹ Walckenaer (C.A) : *Histoire Générale des Voyages ou Nouvelle collection des Relations*

De Voyages par Mer et par terre. Livre V : Voyages au long des côtes occidentales d'Afrique depuis le Cap Blanc jusqu'à Sierre Léone, contenant l'histoire du commerce Anglais sur la Gambie : Navigation de Jobson et ses entreprises sur la Gambie, Paris, Lefèvre, MDCCCXXVI, p.331

¹⁰¹² Almada A.A., *op.cit.*, (a brief introduction and notes on chapters 13-19 by P.E.H. Hair and notes on chapters 1-6 by J. Boulègue,) july 1984

¹⁰¹³Selon A. Donelha (*op.cit.*, p.157), Cantor situé à 120 lieues de la barre, (et) produit un commerce de grand profit pour les Cap-verdiens. Le roi de Cantor porte le titre de Farim et obéit au grand Mandimansa.

*du duc ou Sandeguil ont un étage. Casao est un village avec des fortifications (tabancas)..... Le duc a un neveu qui s'appelle Mamude et qui est capitaine de 300 cavaliers....Les Tangomaos font faire des fourreaux pour leurs épées et leurs dagues et les font décorer parce qu'il y a de bons artisans. Il se fait un grand commerce de toile, de coton, de cire, d'ivoire, d'or, de peaux de divers animaux. Mais tout cet or, cette cire, cet ivoire, ces peaux, les nègres les portent à la costa dos jolofos pour les vendre aux français, aux anglais et aux marchands d'autres nations ; et ceux-ci pénètrent déjà en Gambea pour se livrer à ce trafic avec eux, et ils tirent un immense profit de ce fleuve. Le roi vit à deux lieux de là.*¹⁰¹⁴

Le souverain qui vivait à deux lieues de Cassan était celui du Niani. Au moment du passage des Cap-verdiens, A. Almada et A. Donelha, la ville de Cassan était florissante et profitait largement de sa position sur le fleuve gambie pour tirer le maximum d'avantages du commerce. C'est à partir de ce port que pratiquement tout l'arrière pays de la haute gambie se connectait à l'Atlantique, puisque d'après A. Donelha, les « Nègres », (noirs autochtones et tangomaos) se rendent de là vers la « costa dos jolofos » (ce sont les ports des royaumes du Kajoor, Bawol et Siin qui sont Rufisque, Portudal, Punto seraino et Joal). Entre 1585 (date du passage de A. Donelha) et 1620 (quand R. Jobson s'y rendit), Cassan, du fait de sa position favorable pour le commerce, était devenue une plaque tournante pour le trafic, attirant aussi bien les Portugais, les *Lançados*, les *Tangomaos*, mais aussi, comme le dit A. Donelha, des «Français, Anglais et marchands d'autres nations. [Ils]...pénètrent en Gambea pour se livrer à ce trafic avec eux ». A partir de Cassan, on se rendait aisément non seulement vers la Haute gambie (dans les états du Ñaani, du Wuli, du Bundu etc..), mais aussi vers l'Atlantique (sur la côte des Wolof) ou dans le *rio Grande* au cœur de la zone des Rivières du Sud (Donelha s'y était rendu). En effet, ce dernier note dans son récit qu'à partir de Casao, ils se rendirent,

Avec quatre navires de tangomaos qui avaient déjà fait leurs affaires et se dirigeaient vers le Rio Grande, et, en compagnie desdits navires, la

¹⁰¹⁴Donelha A., *op.cit.*, (Le port et le village de Cassao sont décrits par l'auteur aux pages 147, 149, 151,153 et 155 de son ouvrage.

nef alla au Rio Grande pour y être remise au facteur Diogo Anriques...¹⁰¹⁵

Tous ces propos, véritables témoignages, rendent compte de l'intérêt manifesté par le souverain du Saalum qui avait fini par soumettre à sa domination, non pas tout le Ņaani mais cette partie utile du Ņaani centrée sur le village et le port de Cassan. C'est la situation que R. Jobson a trouvée quand il s'y est rendu en 1620. Ainsi, tout au long du XVII^e siècle, le Saalum profitait de cette mainmise sur ce port de Cassan et renforçait ainsi sa puissance économique. Il faut d'ailleurs rappeler que si Cassan était important pour le Saalum, c'est surtout à cause de son port. Le sel, principal produit du Saalum y est stocké, en attendant l'arrivée des « âniers »¹⁰¹⁶ qui l'achetaient et le transportaient vers les pays du haut fleuve gambie. Commentant les documents qui parlent des expéditions anglaises du capitaine Thompson et R. Jobson du début du XVII^e siècle sur la gambie, N.I. de Moraes note que les « dernières étapes de cette route du sel étaient Tenda, Setuko, Gassan, les salines du Saloum »¹⁰¹⁷. En fait, comme nous l'avons signalé dans le chapitre sur le sel (voir *supra*), ce produit semble avoir été le principal fondement sur lequel était bâtie la richesse des *Buur-Saalum*. Selon Samuel Purchas,

Les habitants de Setiko sont tous marabouts et entretiennent un commerce continual vers le roi de Bursal, apportant des esclaves pour acheter du sel lequel se trouve près du bord de mer, comme une sorte de boue, semblable aux cendres du charbon de terre. Ils en utilisent peu à leur propre usage mais le transportent plus loin dans l'intérieur du pays ; leurs retours sont de l'or et des noix de colas.¹⁰¹⁸

Ce passage campe les différents produits échangés dans ce trafic dont l'essentiel se trouvait, au début du XVII^e siècle, aux mains des Africains : Les commerçants venant de Sutuko (Setiko du passage sus-cité) arrivaient avec des esclaves qu'ils échangeaient contre le

¹⁰¹⁵ Id., *Ibid.*, p. 157

¹⁰¹⁶ C'était des caravanes constituées de centaines d'ânes qui étaient utilisées pour le transport du sel. Le célèbre caravanier Jaxanke Bukar Sano avait en sa possession trois cents ânes selon les informations de R. Jobson.

¹⁰¹⁷ Moraes N.I.de, *op.cit.*, T.1, p.199

¹⁰¹⁸ Samuel Purchas, Cité par Moraes, N.I.de, *op.cit.*, T.1, p.199

sel du Saalum qu'ils allaient vendre dans l'intérieur des terres où ce produit était rare. En retour, ils ramenaient de l'or et des noix de cola. Les Portugais, *Lançado* et *Tangomaos*, installés dans certains villages situés le long de la gambie, ont aussi participé à ce trafic et c'est ce qui explique leur acharnement à décourager les commerçants anglais qui désiraient remonter la gambie pour aller s'approvisionner directement chez les acteurs africains de ce commerce, plus précisément auprès des marchands Jaxanke ou Mandeng de la ville de Sutuko. C'est dans le cadre de cette concurrence entre acteurs du commerce du sel qu'il faut comprendre le massacre perpétré par les Portugais sur certains membres de l'expédition anglaise de 1618 dirigée par le capitaine Thompson le long de la gambie. N.I. de Moraes interprète l'attitude hostile des Portugais comme

Un réflexe d'autodéfense devant un danger qui n'était pas sans fondement....Les mesures extrêmes adoptées par les Portugais trahissent leur affolement devant la conduite de Thompson et de Jobson¹⁰¹⁹ qui, à la différence de tous leurs successeurs, s'étaient établis non pas sur le bas-fleuve (île saint Andreas, Albréda...) mais directement sur le cours moyen, au-delà des derniers établissements portugais. Ceux-ci se voyaient directement menacés d'être coupés de leurs sources d'approvisionnement. [Elle poursuit, commentant la position des commerçants africains], L'attitude de certains groupes africains qui se montrèrent disposés à aider les Portugais repose probablement sur la perturbation du commerce du sel que les Anglais étaient susceptibles de causer¹⁰²⁰.

Avant l'émergence de Kawur comme principale centre important du commerce du Saalum au XVIII^e siècle, c'est donc la ville de Cassan, avec le port du même nom, qui sur le fleuve gambie, était le principal point de traite. Pendant presque un siècle, Cassan a tenu le haut du pavé du fait de sa position stratégique et des conditions de salubrité de son environnement. En 1578, A. Almada l'a décrivait ainsi :

C'est dans la Gambie qu'on fait le commerce le plus important de toute la côte de Guinée. [Mais], le pays est assez malsain, étant couvert

¹⁰¹⁹ Ce sont eux qui ont dirigé les expéditions anglaises de la « Company of Adventurers of London Trading to Gynney and Bynney »

¹⁰²⁰ Moraes N.I., de, *op.cit.*, p.198

d'épaisses forêts qui s'opposent à la libre circulation de l'air. Le principal port est celui de Casao [Cassan], qui est à soixante lieues de l'embouchure, en même temps le plus sain parce que ses environs sont dépouillés d'arbres et que le vent y souffle avec force¹⁰²¹.

Un siècle plus tard, en 1684, F. de Lemos Coelho qui y a séjourné pendant trois ans en parle non seulement comme l'endroit le plus sain le long de la gambie, mais d'où on peut aussi, comme souligné par R. Jobson en 1620, très rapidement se rendre vers les Rivières du Sud, plus précisément à Cacheo. Il écrit:

This is a very healthy land, well cleansed by the winds, and since it is sixty leagues from the mouth of the river seldom sultry. In all the time I lived there I never knew illness or fever, and in such remote partsthis is not the least (blessing) one might desire. Caçao alsao has the convenience that from there one can contact Farim or Cacheo quickly, as witness what once happened to me. I had a ship which was careened, in order to be freshly planked, when all the caulkers, carpenters, and deckhands (grumetes) cleared out, leaving me without a single helper. Finding myself in this plight I send a black to the land of Cacheo to find caulkers and deckhands, and within twelve days he had travelled there and returned with them.¹⁰²²

En vérité en prenant possession de la ville de Cassan, les *Buur Saalum* ont jeté les bases de ce qui, au XVII^e siècle a été à la base de l'importance du dernier royaume de la Sénégambie du Nord. L'établissement de Joal, situé dans les terres du *Buur Siin* permettait aussi au Saalum de participer activement au commerce qui se faisait du côté de l'Atlantique, puisque pour la compagnie du Sénégal, Joal devait leur permettre de

s'assurer une échelle pour la traite, lorsque le roi d'Amel la défend dans ses états ; et encore... [de]s'ouvrir celle de Cohone qui est au haut de la

¹⁰²¹ Almada A.A., Manuscrit de Porto, *op.cit.* 1842, p.109

¹⁰²² Hair P.E.H., trans. and ed. de *Francisco de Lemos Coelho : Description of the coast of Guinea (1684)*, Liverpool : department of History, University of Liverpool, 1985, p. 15

*rivière de Salum, dont l'embouchure n'est qu'à six lieues de Joal, qui par conséquent peut lui servir d'entrepôt.*¹⁰²³

Ainsi, on voit que même s'il n'avait pas un lieu de traite sur l'Atlantique comme le Siin, le royaume du Saalum n'en était pas moins présent dans ce trafic puisque sa capitale, Kawoon, était fréquentée par les intermédiaires du commerce, ceux qui se chargeaient d'aller chercher les articles à échanger à l'intérieur des terres. En fait, l'importance de Joal comme lieu de traite était liée à sa proximité avec la capitale du Saalum, puisque, parlant du Siin, F. de Lemos Coelho écrit que « ce n'est pas un pays au commerce de cuir aussi élevé quoiqu'il soit suffisant et ceux qui y résident commercent activement dans le royaume voisin de Borçallo »¹⁰²⁴.

A la page 88 d'une étude consacrée aux Luso-africains, J. Boulègue met en exergue une carte¹⁰²⁵ dont les commentaires concernant le royaume du Saalum sont sans équivoque. Ainsi pour le Saalum, il y est marqué que,

*Il donne le nom à la rivière qui le traverse ; elle est navigable avec des barques, 20 lieues en dedans et, au dessus, avec des canots jusques en Gambia, où elle prend sa source. La dite rivière lui sert d'escale où les portugais naviguent et font le commerce avec leurs canots. Ils ont des marchandises à très bon marché. La principale des escales, c'est le village du roy, qui est à dix lieues dans la dite rivière. On peut y aller avec des barques.*¹⁰²⁶

¹⁰²³ Savary J. des B., *Dictionnaire Universel De Commerce: Contenant Tout Ce Qui Concerne Le Commerce Qui Se Fait Dans Les Quatre Parties Du Monde, par terre, par mer, de proche en proche, & par des voyages de long cours ... : [Divisé en III Volumes et en IV Parties]*. Contenant les Articles Du Commerce et Des Compagnies, Volume 1, p. 643, Numéro 2 (Livre numérique Google)

¹⁰²⁴ Moraes N.I.de, *op.cit.*, p.253

¹⁰²⁵ Il s'agit d'une carte française anonyme de la fin XVII^e ou du début XVIII^e

¹⁰²⁶ Boulègue J., *Les Luso-Africains de Sénégambie : XVIème - XIXème siècle*, Université de Dakar, FLSH. DPT d'histoire, 1972, p. 88

En somme, par sa position géographique et la richesse de son environnement, le Saalum qui a émergé comme formation politique et sociale organisée au moment où le Grand Jolof s'essoufflait, a tiré profit de la situation nouvelle. La dynamique d'organisation de son espace commencée par le fondateur du royaume a été poursuivie par ses successeurs, notamment ceux qui étaient issus, par les relations matrimoniales, de son alliance avec le Jolof, et plus particulièrement, Latmenge Jeleen. Cependant, très vite, cette dynamique a été amplifiée par les nouvelles données qui ont fait leur apparition avec la connexion de l'espace sénégambien à l'Atlantique. L'importance de la demande commerciale des nouveaux partenaires ne manqua pas d'avoir un impact sur l'évolution du nouveau royaume. Les souverains du Saalum semblent avoir compris très vite la nouvelle situation et le bénéfice qu'eux-mêmes pouvaient en tirer en ouvrant leur pays aux nouveaux partenaires. Ainsi, dès le milieu du XVI^e siècle, le Saalum devint, selon A. Almada, l'endroit le plus sûr en Sénégambie pour le commerce portugais¹⁰²⁷. Il n'est donc pas étonnant que, non seulement les Portugais, mais aussi les *Lançados* et leurs descendants *Tangomaos*, aient été des habitués de la rivière du saloum et de ses nombreux affluents qu'ils sillonnaient à la recherche de marchandises, notamment les peaux, les cuirs, le riz, le mil et les étoffes, pour alimenter le marché de Joal¹⁰²⁸, mais encore qu'ils aient eu, comme noté par le vice-amiral d'Estrées, « des installations dans la rivière de gambie et dans les états du roy de Bassalmes [Buur Saalum] »¹⁰²⁹.

Entrepôt pour le point de traite de Joal qu'il alimentait en produits que venaient acheter les intermédiaires « luso-africains »¹⁰³⁰, le poumon de l'économie du Saalum se trouvait malgré tout du côté de la gambie et tournait autour du rôle que le royaume jouait en tant que producteur de sel, produit acheminé le long de la gambie pour l'alimentation des régions de l'intérieur qui en étaient dépourvues. Le dictionnaire universel du commerce, présentant les lieux où les agents de la Compagnie du Sénégal faisaient la traite (Rio-fresco,

¹⁰²⁷ Almada A.A., (*Manuscrit de Porto*), *op.cit.* p.95

¹⁰²⁸ Savary J. des B., *op.cit.*, p.643

¹⁰²⁹ Thilmans G., & Moraes N.I.de, *op.cit.*, p.62

¹⁰³⁰ Ce terme utilisé par Jean Boulègue est en fait le terme adéquat pour désigner cette population qui pouvait avoir parfois des origines lointaines les rattachant au Portugal mais que rien ne distinguait plus de la population locale, comme le souligne le Vice-amiral d'Estrées.

Portudal, Seringue [Pointe Sareen], Jovat [Joal], et la rivière de Bresaline), n'a pas manqué de souligner qu'à

trois lieues de cette rivière, est une saline, où les Portugais et les Nègres de Gambie, et de la côte, chargent du sel pour aller négocier en remontant la rivière de gambie, où cette marchandise est très bonne pour la traite.¹⁰³¹

Tout ceci explique les raisons pour lesquelles, très rapidement, les *Buur Saalum* eurent dans leur ligne de mire, le point de traite de Cassan¹⁰³² dans le Ñaani, lieu qui, en 1620, était déjà passé sous leur autorité.

On comprend aussi l'importance prise au niveau du pouvoir central par les descendants des Njaay originaires du Mandaax. La plupart des souverains du Saalum de la seconde moitié du XVII^e siècle provenaient du Mandaax et ont été *Buumi* Mandaax avant d'être *Buur Saalum*. C'est que le Mandaax, unité administrative du Sud-est du Saalum, polarisait l'espace immédiat qui longe la rive nord de la gambie et qui, contigu au Ñaani, avait accueilli, au XVII^e siècle, la famille islamisée des Sise.

Selon A.B. Ba, c'est sous le règne du *Buur Saalum* Sengan Kewe (1696-1726) que le Pakala fut érigé en *lew* (voir *supra*), en l'honneur du chef de cette seconde migration de la famille Sise, le marabout Madi Bakar Sise¹⁰³³. Ce que l'on peut noter, c'est que dans le processus de formation et d'organisation de l'espace de commandement des *Buur Saalum*, la direction prise par l'extension du territoire suivait celle de la dynamique commerciale. Si l'on en croit A. Almada, dès le milieu du XVI^e siècle, la plupart des royaumes mandeng sis le long de la rive nord de la gambie étaient sous l'autorité du *Buur Saalum*. La situation s'est renforcée au cours du XVII^e siècle puisque selon F. de L. Coelho, le royaume commençait à la rivière de Palmarin et s'étendait jusqu'à celle de la gambie et, remontait cette dernière jusqu'à la rivière de Ñaanija. Les conquêtes n'ont certes pas été incluses dans l'espace du Saalum, mais les dirigeants étaient des tributaires du souverain du Saalum. Ils commandaient leur espace territorial, mais reconnaissent l'autorité politique du *Buur Saalum*.

¹⁰³¹ Savary J. des B., *op.cit.*, p.633

¹⁰³² C'est là que réside l'importance stratégique de ce port, point de rupture de charge pour le commerce du sel qui, à partir de là, était acheminé à dos d'ânes par les Jaxanke ou Mandeng de Sutuko dans le Wuli.

¹⁰³³ Ba A.B., *op.cit.*, p. 9

De manière concomitante à l’élargissement de l’autorité politique du souverain du Saalum, l’extension du royaume se fit elle aussi vers la rive nord de la Gambie. C’est d’ailleurs d’organisation dont il faut parler, puisque cette extension se faisait à l’intérieur de l’espace qui avait été délimité à la fin du XV^e siècle et qui, grâce à l’alliance entre les forces politiques, sociales et religieuses en présence, avait été identifié comme étant l’espace *Saalum-Saalum*. C’est ainsi que du XVI^e siècle à la fin du XVII^e siècle, toute la zone sud-orientale du Saalum était structurée et attribuée à des familles alliées au pouvoir central de Kawoon. Le Saalum a exploité sa situation entre la Gambie et les états du Nord de la Sénégambie pour jouer un rôle d’entrepôt, de centre de redistribution des différents produits proposés le long de la Gambie, artère principal qui menait vers l’intérieur de l’Afrique occidentale. Ainsi, à la fin du XVII^e siècle, ce royaume avait des points de traite se trouvant à la croisée des routes menant soit vers l’intérieur (la haute vallée de la Gambie), soit vers les Rivières du Sud (Rio Grande, et Cacheo, comme relaté par R. Jobson et F. de L. Coelho), soit vers la côte atlantique par des routes terrestres en direction de Rufisque, telles que signalé par Phillip Curtin. Selon lui,

*Another trade route used by Luso-Africans linked Rufisque with Kawon, the capital of Saluum, and Mansagaar near Kau-ur along the north bank of the Gambia River. Kau-ur was an entrepôt for trade with caravans coming from the interior, and twice annually, Luso-Africans went to Mansagaar, planted a market cross, and organized a fair to engage in trade with Saluum.*¹⁰³⁴

Manjajaar, situé à côté de Kawuur, est mentionné aussi bien dans les sources écrites qu’orales. Ce village, aujourd’hui disparu, est resté dans la mémoire des populations comme un lieu de traite fréquenté par les Portugais qui venaient y vendre ou acheter du fer¹⁰³⁵. Ce point de traite semble avoir été l’un des plus anciens établis sur la Gambie. Que dire d’autre sinon que le Saalum, dans le cadre de l’adaptation au « Monde atlantique », a su, malgré les contorsions et souffrances diverses, tirer son épingle du jeu.

¹⁰³⁴ Curtin P.D., *Economic Change in Precolonial Africa: Senegambia in the Era of the Slave Trade*. Madison, University of Wisconsin Press, 1975, p. 98-99

¹⁰³⁵ L’expression wolof *Weñ ga nga bañe Manjajaar* (« C’est à Manjajaar que le fer a perdu sa valeur »), peut trouver sa consistance dans le fait que les Portugais avaient commencé à importer du fer et à le vendre sur ce marché, pénalisant du coup les producteurs locaux que cette expression est née.

Nous disons cela puisque notre informateur Seth Kamara¹⁰³⁶, l'associe au nom du *Buurba Jolof* Biram Njeme Eler qui aurait vécu au milieu du XV^e siècle (voir *supra*). Au début du XVII^e siècle, Manjajaar apparaît dans les écrits de R. Jobson qui en parle comme d'un endroit où se tenait un grand marché hebdomadaire. IL écrit:

*While we were in the river, at a place called Mangegar, against which we had occasion to ride with our ship, both up and downe, in open fields, about a mile distance from any housing, is every Monday a market kept; which us in the middle of the weeke, unto which would come great resport of people, from round about, as here in our countrey, who would disperse and settle themselves, with their commodities under the shady trees, and take up a good space of ground, & anything what the country did yeeld, was there brought in, and bought and sold amongst them.*¹⁰³⁷

De même, vers la fin du XVII^e siècle, F. de L. Coelho parle, non d'une place, mais plutôt du port de Manjaxar qui serait dans le royaume du même nom, et soumis au souverain du Saalum. Selon cette source,

*The Kingdom of Manjagar is subject to the king of Borçalo...The king regularly comes to trade with the ships, when they do not go to his land, and he sells many blacks. This land produces many hides, the best on the whole river, also much husked rice, and some blacks. In the same land, at a distance of one league is the port of CaurIt is eight leagues from Manjagar to Nanhijaga.*¹⁰³⁸

Ainsi, tout au long du XVII^e siècle, les *Buur* Saalum ont pu assurer une présence régulière dans les affaires du trafic fluvial gambien puisque tout le long des côtes sénégambiennes, il y avait une multitude de points de traite où les populations pouvaient se rendre pour faire des échanges. Si ceux-ci ne se faisaient plus de la manière dont les avaient

¹⁰³⁶ Pour Seth Kamara, (Banjul, Août 2003), le *Buurba Jolof* Biram Njeme Eler est resté dans les mémoires comme le commerçant de Manjajaar « *Jëgg ba ca Manjajaar* » en wolof), certainement pour signifier qu'il fut l'initiateur et l'organisateur de caravanes vers ce lieu, impliquant ainsi le Saalum dans les échanges sur la Gambie.

¹⁰³⁷ Jobson R., *The Golden Trade*, London, 1623, p.156

¹⁰³⁸ Hair P.E.H., trans. and ed. Francisco de Lemos Coelho : *Description of the coast of Guinea (1684)*, Liverpool : department of History, University of Liverpool, 1985, p. 11

décrits A.Da Mosto en parlant de multitudes de « nègres qui ne se ressemblaient ni par la figure, ni par le langage (Ils) arrivaient et s'en retournaient librement dans leur *almadies* »¹⁰³⁹, il n'en est pas moins vrai que sur lesdites côtes, la liberté du commerce avait fait apparaître, le long de la rive nord de la Gambie en particulier, beaucoup de lieues de traite qui, par la suite, ont soit disparu, soit perdu de leur importance. Ainsi, Manjajaar qui semble avoir été un marché régulièrement fréquenté au cours du XVII^e siècle, n'est plus mentionné par les sources au cours du XVIII^e siècle. Il semble qu'il en a été de même pour le port de Iambor (décris par A. Donelha qui précise même qu'il a un « roi soumis au *Berbesiis* »¹⁰⁴⁰) qui, vers la fin du XVI^e siècle, disparaissait lui aussi.

En fait, quant au XVIII^e siècle, la préoccupation majeure des acteurs du commerce devint la vente et l'achat d'esclaves, la multiplication des points de traite n'eut plus de raison d'être, puisque pour participer au trafic, il fallait désormais être financièrement bien assis ou politiquement fort. L'analyse du commerce des Luso-africains au XVIII^e siècle sur la côte atlantique le montre clairement, ce qui a amené J.Boulègue à parler du recul de l'importance de Joal en donnant les explications suivantes :

*La baisse de la demande en cuir aussi bien de la part des anglais de Gambie que des français de la petite côte, ce qui était un désavantage, parce que l'arrière pays de la petite côte est une zone d'élevage ; [ensuite] le commerce du royaume du Saloum [qui] prit une orientation nettement gambienne ; cet état, beaucoup plus grand que le Siin dont dépendait joal, constituait la majeure partie de l'arrière pays de Joal, il était aussi dans sa partie méridionale, riverain de la Gambie.*¹⁰⁴¹

C'est ainsi que selon toute probabilité et progressivement, le *Buur Saalum* fut plus fréquent dans ses terres situées sur la rive nord de la Gambie, plus précisément, dans les ports de Kawur et de Joar.

¹⁰³⁹ Da Cada Mosto A., *op.cit.*, p. 360

¹⁰⁴⁰ Donelha A., *op.cit.*, p.141

¹⁰⁴¹ Boulègue J., *Les Luso-africains de Sénégambie : XVI^e- XIX^e siècle*, Université de Dakar, FLSH. DPt d'histoire, 1972

4. Le temps des grandes perturbations : Les XVIII^e –XIX^e siècles

A partir du XVIII^e siècle, tous les états sénégambiens furent fortement engagés dans la traite négrière et celle-ci semble-t-il, commandait les leviers de la machine qui les faisaient fonctionner. Nous ne reviendrons pas sur les conséquences sociales, politiques et économiques que la traite a eues sur toutes les formations politiques et sociales de l'espace sénégambien¹⁰⁴². Cette question a, non seulement été très étudiée, mais encore elle a suscité et suscite jusqu'à présent beaucoup de controverses. Il est seulement utile de rappeler que, devenu le volet le plus important du commerce atlantique à partir du milieu du XVII^e siècle¹⁰⁴³, ce trafic qui consistait à organiser des raps et à vendre des êtres humains (qui de fait, devenaient des esclaves) contre des produits que les Européens ramenaient d'Europe, a eu un impact considérable sur l'évolution des sociétés africaines. Sur ce point au moins, pratiquement tous les historiens sont d'accord. Cependant, c'est quand il s'agit de voir la nature de cet impact qui se décline en plusieurs volets que les opinions divergent. Ainsi, des questions concernant le volume de ce trafic (le nombre d'esclaves déportés de l'Afrique vers les Amériques), les conséquences démographiques de la traite en Afrique¹⁰⁴⁴ de même que la relation entre l'arriération économique chronique du continent et la pratique de ce commerce¹⁰⁴⁵ agitent encore le monde académique. D'éminents historiens¹⁰⁴⁶, spécialisés dans les recherches liées à la traite négrière et de manière plus élargie à l'esclavage, ont examiné, avec de remarquables éruditions, beaucoup d'aspects de cette question d'histoire qui, en fait, a alimenté des débats passionnants et passionnés.

Nous sommes cependant convaincues que le thème de la traite négrière continuera à susciter d'autres débats à l'instar de celui apparu, il y a quelques années et relatif à la part de

¹⁰⁴² Les différentes études sur la Sénégambie (Barry B., Becker Ch., Bathily A., Kane O., Guèye Mb. etc.) ont toutes montré, plus ou moins, comment le trafic négrier a influé sur l'évolution des sociétés et Etats de l'Afrique de l'Ouest en général, de la Sénégambie en particulier, notamment à partir du milieu du XVII^e siècle.

¹⁰⁴³ Comme l'a noté par Diop-Maes Marie Louise, « A partir de la seconde moitié du XVII^e siècle, le développement à caractère industriel de la culture de la canne à sucre dans les trois Amériques, et le succès des autres cultures, déterminèrent une demande d'esclaves noirs africains sans précédent.... »

¹⁰⁴⁴ cf., entre autres, le texte de Mbaye Guèye, *L'Afrique et l'esclavage : une étude sur la traite négrière*, éditions Martinsart, 1983), l'étude de Louise Marie DIOP-MAES, *Afrique noire :démographie, sol et histoire...*, Paris, Présence africaine-Khépéra, 1996

¹⁰⁴⁵ lire, en sus de l'étude de W. Rodney déjà citée, la Préface de Samir Amin dans la réédition (en 1985) du texte de B. Barry, *Le royaume du Waalo : le Sénégal avant la conquête*

¹⁰⁴⁶ Nous en citons certains comme : Curtins Ph., Lovejoy, P., Rodney, Inikori J. E., W., Manning, P.,

responsabilité des africains dans ce système¹⁰⁴⁷. Il faut à la vérité dire que ce genre de questionnement n'est pas nouveau. Thomas Benjamin, rapportant les paroles d'un négrier qui, en 1734, était le capitaine d'un navire dont les esclaves s'étaient révoltés, montre qu'en fait, la responsabilité des Africains dans la traite négrière avait déjà été formulée à cette époque. La révolte ayant échouée, le capitaine avait tenté de connaître les raisons qui ont poussé l'homme qui se trouvait être le leader du soulèvement à agir de la sorte. IL note:

Following an unsuccessful shipboard mutiny of African captives, Captain Snelgrave asked the men what had induced them to revolt. “They answered, I was a great Rogue to buy them, in order to carry them away from their own country; and they were resolved to retain their liberty if possible. Snelgrave replied with an answer that most Europeans of the age of the slave trade would have accepted.” I replied, that they had forfeited their Freedom before I bought them, either by crimes, or by being taking in war, according to the custom of their country”. He noted further, “that if they should gain the point and escape to the shore, it would be no Advantage to them, because their countrymen would catch them, and sell them to other Ships”. The moral responsibility for the slave trade, Snelgrave suggested, ultimately rested in African hands.¹⁰⁴⁸

Ainsi, dès la première moitié du XVIII^e siècle, comme l'atteste ce passage relevé dans l'ouvrage de TH. Benjamin, cette question avait été soulevée. Il nous paraît cependant que, ce genre de question relève de la morale, que l'historien, préoccupé par la reconstitution, sur la base de traces, des processus, dynamiques et facteurs de dynamiques tels qu'ils ont dû ou pû se dérouler, n'a pas à s'y engouffrer, au risque de verser dans un débat non plus scientifique, mais plutôt idéologique. Il est, à notre sens, beaucoup plus utile de s'en tenir aux faits, d'essayer de les analyser et de les interpréter, pour tenter de comprendre comment les sociétés concernées ont vécu cette traite et comment celle-ci a interféré sur leur vécu quotidien et a participé au façonnement de leur identité. Les problèmes concernant le volume des déportés et les conséquences démographiques de la traite pour l'Afrique seront toujours

¹⁰⁴⁷ Thioub I., « Regard critique sur les lectures africaines de l'esclavage et de la traite atlantique », *Historiens-Géographes*, FASTEF, 2009, p. 19-21

¹⁰⁴⁸ Thomas B., *op.cit.*, 2009, p. 329-330

agités pour légitimer telle ou telle position. Mais, comme le souligne Louise Marie Diop-Maes,

J.Inikori(Nigeria), Walter Rodney, et moi-même [Diop-Maes], par des méthodes d'analyse différentes, sommes arrivés à la conclusion que les répercussions de la traite ont provoqué une diminution de la population entre 1500 et 1900 et que, parallèlement, l'Afrique noire s'est progressivement sous-développée durant la même période.¹⁰⁴⁹

On peut s'accorder sur cette conclusion générale qui présente, de manière globale, ce que l'Afrique a pu tirer et/ou endurer de son insertion forcée dans la dynamique atlantique. Il n'est exclu qu'un jour, des études plus fines, moins globalisantes¹⁰⁵⁰, à partir de problématiques autres, puissent certainement affiner les recherches concernant cette séquence de l'histoire partagée des trois continents (Afrique, Europe, Amérique), étant entendu qu'il sera toujours très difficile d'avoir une réponse tranchée à la multitude de questions qu'appelle une recherche centrée sur cette séquence de l'histoire agitée du monde atlantique. Nous n'avons pas pour ambition d'étudier, dans ses moindres détails, la traite négrière et son évolution dans le Saalum. Il nous semble que dans ses grandes lignes, le mécanisme et le fonctionnement de ce trafic ont été vus par les chercheurs qui ont travaillé sur la région sénégambienne dans son ensemble. Parlant de la traite française en Sénégambie, Charles Becker note

[qu']on doit enregistrer que la Sénégambie a fourni une part non négligeable de la traite française jusqu'en 1758 ; à partir de cette date, le développement important de cette traite eut lieu surtout dans les régions côtières plus méridionales, sans que la Sénégambie soit abandonnée.¹⁰⁵¹

On ne peut cependant pas étudier une des formations politiques et sociales de cet espace en faisant l'impasse sur la traite négrière puisqu'à partir du milieu du XVII^e siècle, celle-ci a été, l'un des principaux facteurs de leur évolution.

¹⁰⁴⁹ Diop-Maes L.M., *op. cit.*, p. 215-216

¹⁰⁵⁰ Voir la thèse soutenue récemment par notre collègue Ismaïla Ciss. Elle porte sur « Dynamique Atlantique et Transformations des Sociétés Seereer du Nord-Ouest, de l'Ere de la Traite Négrière à la Postcolonie », Thèse de Doctorat D'Etat, UCAD, 2012.

¹⁰⁵¹ BECKER Ch. « La place de la Sénégambie et de Gorée dans la traite atlantique française du XVIII^e siècle », Laboratoire de Démographie Historique de Dakar, Dakar, avril 1997, p. 10

a. Le Saalum : Espace relai des réseaux de commerce de la zone sahélo-soudanaise vers l'Atlantique

Les sources, constituées par les relations laissées par les Cap-Verdiens qui se sont rendus au Saalum, le présentent comme un royaume puissant et bien organisé. Cependant, dès la deuxième moitié du XVI^e siècle, A. Almada en parle comme d'un royaume où il y a beaucoup d'esclaves, du moins où le roi possédait un nombre considérable d'esclaves, « qui ne peuvent se présenter devant lui qu'après s'être dépouillés depuis la ceinture jusqu'en haut, quoiqu'il y en ait parmi eux qui soient chefs dans l'armée ou gouverneurs de villages »¹⁰⁵². Cet auteur décrit d'ailleurs le processus par lequel on devenait esclave dans le Saalum. Selon lui, « les esclaves dont ils [...] disposent et qu'ils vendent ont été capturés dans les guerres ou alors sont le résultat de jugements rendus. Les cas les plus étonnantes sont ceux des sorciers : on les vend sur toute une génération et même jusqu'à la quatrième génération ». ¹⁰⁵³

On voit ainsi, qu'un siècle après sa formation, le Saalum était un royaume où l'esclavage était pratiqué et où les esclaves semblaient être en assez grand nombre. Le même auteur signale que le long de la Gambie, « on fait un grand commerce d'esclaves, d'étoffes de coton, de cire et d'ivoire, car les éléphants sont très nombreux »¹⁰⁵⁴.

Ce qu'il faut cependant noter, c'est que même au plus fort du trafic négrier, on ne signale pas l'existence de « captiverie » dans le Saalum. Il est d'ailleurs tentant de penser qu'au cours du XVIII^e siècle, du fait de la présence des Occidentaux dans les comptoirs d'Albréda (pour les Français) et Fort James (pour les Anglais), les forces centrifuges ont joué une certaine partition et la plupart des royaumes situés le long de la rive nord de la Gambie, ont cessé d'être tributaires du Saalum. Des formations qui, comme celle du Noomi au XVII^e siècle, étaient dépendants du Saalum, semblent alors avoir eu beaucoup plus d'importance au

¹⁰⁵² Almada A.A., *op.cit.*, (texte publié par Diego Kopke, Porto, 1841, avec une traduction du Vicomte de Santarem publiée dans *Nouvelles annales des voyages, de la géographie et de l'histoire ou Recueil des relations originales inédites*, 1842) p. 98

¹⁰⁵³ Bangoura M. « Du Royaume de Borçalo, pays des « Jalofos » et des « Barbacins », et d'autres choses qu'on y trouve », in, *Mélanges offerts en hommage au Professeur Mbaye Guèye*, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, UCAD, 2009, p.730, (traduction d'un chapitre de l'ouvrage du capitaine Almada A.A., publié par Diego Kopke, Porto, 1841).

¹⁰⁵⁴ Almada A.A. *op.cit.* Publié par Diego Kopke, Porto, 1841, (traduction du Vicomte de Santarem publiée dans *Nouvelles annales des voyages, de la géographie et de l'histoire ou Recueil des relations originales inédites*, 1842) p.101

cours du siècle suivant du fait certainement de leur situation le long de la rive nord ou à côté des factoreries des Occidentaux.

Comme Manjajaar ou Cassan aux XVI^e et XVII^e siècles, Kawuur, Joar et la pointe de Rumbo furent les lieux où le *Buur Saalum* se rendait au XVIII^e siècle pour traiter avec les Occidentaux. Voici comment ces lieux sont décrits dans le chapitre II du livre V de l'histoire générale des voyages.

Ce pays[Le royaume du Saalum] commence à la mer, où la rivière du même nom se décharge. Il s'étend derrière les royaumes de Barra, de Kolar et de Badibou, d'où s'avancant sur la gambie, il occupe ses bords, l'espace de quinze lieues. Une de ses principales villes est Joar, situé à deux milles de la rivière, dont elle est séparée d'abord par une plaine très agréable de la largeur d'un mille, et de là par une crique fort étroite qui a la même étendue jusqu'au port de Kower. Le commerce est considérable dans ce canton, et se fait dans un lieu nommé la pointe de Rumbo, trois milles au dessus de Joar et presqu'à la même distance que Kower. Il se rend alors à Kower plus de monde que dans aucune autre ville de la rivière, parce que si les marchands ne trouvent pas l'occasion de vendre leurs esclaves en chemin, c'est dans ce port qu'ils les amènent. L'eau de la rivière est toujours fraîche dans la crique de Joar.¹⁰⁵⁵

En fait, cette description semble être la même que celle faite par Francis Moore, facteur de la *Company of Royal Adventurers Trading to Africa*, représentant les dirigeants anglais de cette compagnie à Joar de 1830 à 1835. En 1732, Moore écrivait que,

Cower, where there is greatest Resort of people, and the most Trade of any town in the whole River ; for it is to this place that the merchants always bring their slaves, provided that they are not in great haste to return home, or cannot meet with a very good Market for them before they come down so low... Cower lies about three Miles from Joar,...the separate traders generally come up hither to trade at Rumbo's port¹⁰⁵⁶,

¹⁰⁵⁵ Walcknaer Ch.A., *op.cit.*, livre V, T.II, chap. II, p.298

¹⁰⁵⁶ La pointe de Rumbo n'est pas identifiée mais D. Gamble pense qu'il est possible qu'elle soit le port de Balanghar.

*which is about three miles from Joar, and the same distance from Cower.*¹⁰⁵⁷

David Gamble, présentant les principales caractéristiques géographiques de ces lieux de traite du Saalum sur la rive nord de la Gambie, souligne la présence de trois vallées qui leur donnent une certaine singularité. Situés dans cet espace que les colonisateurs anglais ont appelé *lower Saalum* (Bas-Saalum), Kawur, Joar et Balanghar sont entourés de marécages, espaces humides où l'on cultivait le riz. Il note que la ville de Balanghar n'apparaît ni sur les cartes, ni sur les relations des premiers voyageurs et que la première référence remonterait à 1842 quand, dans le résumé de son voyage sur le fleuve Gambie, le gouverneur Ingram mentionne Balana¹⁰⁵⁸. Toujours selon D. Gamble, Balanghar,

seems to have been a place occupied by slaves working on farms in the valley. Some people trace its name to the word for “fish trap.”¹⁰⁵⁹

Il faut quand même dire qu'au XVI^e siècle déjà, un auteur comme A. Almada avait signalé la place et perçu l'importance économique qu'elle pouvait représenter pour les Portugais car disait-il,

*Les rives du fleuve sont couvertes de champs très bien cultivés ; les plus beaux sont du côté du nord, et il serait très facile d'y établir de superbes plantations de cannes à sucre, que l'on arroserait avec les eaux du fleuve. A partir d'un endroit nommé Balanghar, ces champs sont bornés par une chaîne de collines qui s'étend à la distance de plus de cent lieues en augmentant en hauteur et s'approchant parfois de la rive à la distance d'un quart de lieue.*¹⁰⁶⁰

Malgré ces remarques précoce d'Almada, l'endroit semble avoir été laissé en l'état, en dépit de la fertilité de son sol. Les pouvoirs politiques ont été préoccupés par ce qu'ils pouvaient tirer du trafic négrier devenu l'essentiel des activités économiques du moment. Les *Buur* Saalum ont-ils utilisé ces étendues de terres pour faire travailler des

¹⁰⁵⁷ Cité par Gamble D.P., « The North Bank of Gambia : Places, People, and Population , (B) The Wolof Area : Sabah& Sanjal, Lower Saalum, Upper Saalum” , in, *Gambian Studies*, n° 37, p.32 & p.39

¹⁰⁵⁸ Id., *Ibid.*, p.28

¹⁰⁵⁹ *Ibidem.*

¹⁰⁶⁰ Almada A.A.de, (Manuscrit de Porto), *op.cit.*, p.106

esclaves comme le suggère D. Gamble ? Nous n'avons aucune information dans ce sens. C'est seulement au début du vingtième siècle, quand le protectorat anglais était devenu effectif sur ce secteur de la rive nord de la gambie, que nous retrouvons Balanghar décrit comme un grand centre de commerce dans les rapports des *travelling commissioners*.

Ainsi parlant du *lower Saalum*, le rapport du début du XX^e siècle signale que

*the district contains the important wharf-town of Ballanghar, a great center for trade; quantities of procedure come to this port from French territory, it is in fact the chief trading station in the lower river*¹⁰⁶¹.

Kawur et Joar, les deux autres points de traite semblent avoir ravi la vedette à Balanghar pendant la période de la traite négrière. Le premier, ayant très tôt attiré les Jaxanke, (ces marabouts/ musulmans et pratiquants du commerce à longue distance) qui s'y établirent, tandis que Joar, qui en réalité se prononce Jaxawur, semble avoir été selon D. Gamble, un ancien point de traite baïnunk¹⁰⁶². Il nous a été difficile, dans ce travail, de montrer de manière clair le processus par lequel cet espace de la rive nord de la moyenne gambie a été inclus dans le territoire du Saalum. Cependant, les traditions villageoises de la localité de Kawur nous incitent à penser que très tôt, du temps même de Mbegaan Nduur, l'autorité du *Buur Saalum* y était reconnue. En effet, la tradition rapportée dans « chossani Senegambia » par Al hajie A.E. Cam Joof fait dériver le toponyme Kawur d'une conversation qu'aurait eue le fondateur du Saalum avec ses suivants Pël.

When Mbegan became the first Bur Saloum after killing Yello Bana Omar who was a great cattle owner « Jarga », he went to Gonkoro near what is now called Kaur. He used to take his cattle to the stream to drink daily. One day, he called his followers and advised them to transfer their cattle near the river and said in Fula “Ngareen Kawreen Dandeh

¹⁰⁶¹ National archives, the Gambia, ARP/2, *The travelling commissioners Report on the North Bank Province*, july, 1903

¹⁰⁶² Gamble D., *op.cit*, p.20. Décrivant le *Lower Saalum*, David Gamble insiste beaucoup sur l'aspect espace de rencontre entre plusieurs populations dans cette partie du Saalum, surtout si on se donne la peine de comprendre l'histoire de ses anciens points de traite. *A market area was to be found called Manjagar (Manjaxar in modern wolof)... Manjaxar is about 3 miles from the river and 2 ½ miles west of Kau-ur Janekunda was originally a jaxanke town with religious teachers and long-distance traders. It is probable also that Bainunka traders had a foot hold in this region. The place names of Manjaxar, Jaxawur, Kau-ur all have a Binunka sound to them. As the area was renowned for cattle –keeping this means that there would also have been a major fula element present. The Futa Toro Fulbe may also have been concerned with the weaving of cotton cloths for which the region became famous, though Jaxanke slaves were also productive in this work.*

Mayo”, meaning let us meet near the river, hence the name Kaur (from the word Kawreen).¹⁰⁶³

La version recueillie par E. Noirot et dont nous avons déjà parlé, « fait venir Begann Ndour de Kaour, près de la Gambie, à l'époque où Ely Bana, installé à Kahone dominait tout le pays environnant »¹⁰⁶⁴. Espace où se rencontrèrent Jaxanke, Baïnunk, Pël et Seereer, le *Lower Saalum*, par le biais des migrations, finit par avoir une population majoritairement wolof. C'est vers cet espace que s'étaient tournés les souverains du Saalum dès qu'ils comprirent tout l'intérêt qu'ils pouvaient tirer du commerce qui se faisait sur la gambie. Selon F. Moore,

*La ville de joar, habitée par les Portugais, qui l'avaient autrefois rendue florissante est tombée depuis quelques années dans la dernière des décadences. Il n'y reste pas plus de 20 maisons avec celle du roi et celle de la compagnie, qui contient seule autant de constructions que toutes les autres ensemble.*¹⁰⁶⁵

Kawur devint, au cours du XVIII^e siècle, l'un des endroits les plus célèbres sur la rive nord de la gambie et « On y fait de très bonnes étoffes de coton. En un mot, c'est la principale ville de la Gambie, et la plus célèbre pour le commerce »¹⁰⁶⁶.

D'après les papiers de cet auteur, la première moitié du XVIII^e siècle a vu certes encore la toute puissance du *Buur Saalum*, mais les forces centrifuges commençaient à jouer dans le royaume. Ainsi, d'octobre 1734 à mars 1735, il y eut un conflit interne opposant la classe dirigeante du Saalum. Selon F. Moore,

Le 16 octobre, on fut alarmé par les bruits d'une guerre qui s'allumait entre les nègres, et dont Joar allait devenir le théâtre. Le Bomey de Cajamore¹⁰⁶⁷, canton du royaume de Barsali, et le Bomey de Cajawan,

¹⁰⁶³ Al hajie A.E. Cam Joof, “chossani Senegambia », in, *Weekend Observer*, July 19-20, 1996, p.11, cité par D. Gamble, *op.cit.*, p.34

¹⁰⁶⁴ Noirot E., « Notice sur le Saloum », in *Journal officiel du Sénégal et Dépendances*, 1892, p.444

¹⁰⁶⁵ Walckenaer C.A, *Histoire Générale des Voyages ou Nouvelle collection des Relations de Voyages par Mer et par terre*. Paris, Lefèvre, MDCCXXVI, T.III, *Voyages de François Moore dans les parties intérieures de l'Afrique contenant la description du pays et des habitants*. p.432

¹⁰⁶⁶ Id., *Ibid.* p.437

¹⁰⁶⁷ Il s'agit des *Bummi de Kajmoor* et de *Kaccawan*

*autre pays voisin, vinrent informer Moore, par un mouvement d'amitié, que Bomey Haman Seaka, frère du roi de Barsalli, ayant pris les armes contre ce prince, était assisté dans sa révolte par quelques peuples de Yani et de Yamina, et que suivant les apparences, ils s'empareraient bientôt de cette partie du royaume de Barsalli*¹⁰⁶⁸.

En fait ce passage montre que dans la première moitié du XVIII^e siècle, plus précisément en 1734, quand F. Moore était encore à Joar, le commerce qui se faisait sur la rive nord a participé à la déstabilisation du Saalum et semblait être d'ailleurs à l'origine de cette coalition contre le souverain. Les représentants de celui-ci dans les parties du royaume situées à proximité du fleuve gambie, tirant profit du trafic, commencèrent à remettre en cause. Ce ne fut plus des conflits entre le *Buur* Saalum et certains de ses tributaires de la rive nord du fleuve gambie¹⁰⁶⁹, mais plutôt un affrontement entre dirigeants d'un même territoire. Ledit espace fut ainsi menacé de fractionnement.

Maintes sources orales ont retenu de cette période les débuts des rivalités entre branches de la famille maternelle *gelwaar* du Saalum. Ce royaume avait été jusqu'à la fin du XVII^e siècle, épargné par les problèmes qui, très tôt avaient rendu difficiles les questions de succession dans les différentes formations sociales et politiques de la Sénégambie du Nord où plusieurs familles maternelles s'affrontaient à chaque vacance du pouvoir. La multiplication des titres tels que celui de *Bummi* participait de cette concurrence entre clans *gelwaar*. Il y avait une multitude de titres (*Buur*, *Bummi*) que l'on retrouvait au Saalum, mais qui à l'origine, c'est-à-dire au moment de l'émergence du royaume, n'existaient pas. C'est au cours du temps qu'un fractionnement du territoire s'est opéré. Ce fut surtout, pour contenter tel ou tel *gelwaar* frustré de n'avoir aucun commandement territorial et qu'on voudrait avoir comme allié, que ces titres leur ont été attribués. C'est ainsi qu'on peut comprendre les nombreux *Bummi* mentionnés par E. Noirot à la fin du XIX^e siècle, quand il parle des divisions géographiques du Saalum. Les districts¹⁰⁷⁰ dont les villages sont commandés le plus souvent

¹⁰⁶⁸ Walckenaer C.A., op.cit., T. III *Voyages de François Moore dans les parties intérieures de l'Afrique contenant la description du pays et des habitants*, p.477

¹⁰⁶⁹ : Cassan qui au XVII^e siècle relevait de l'autorité politique du *Buur* Saalum était (**est**) retourné sous celle du souverain du bas Niani selon le journal de F. Moore.

¹⁰⁷⁰ Noirot E., « Notice sur le Saloum », *Journal officiel du Sénégal et Dépendances*, 1892, p. 419 Outre le Belëp Kuca, l'auteur note aussi trois *Bummi* (Jadem, Boofy-Boofy, et Kacawaan) ainsi que les *Buur* Kacot et *Buur* Njafe-Njafe.

par des *gelwaar* avec le titre de *Buur* ou *Bummi* résultaient de ce fractionnement territorial qu'on perçoit à travers l'existence de ces nombreux *Bummi* mentionnés par F. Moore et qui tous, même s'ils sont plus ou moins loyaux envers le souverain, semblaient rouler pour leurs propres intérêts.

D'ailleurs cet aspect assez singulier de la classe dirigeante du Saalum a frappé J.A. Le Brasseur qui n'a pas manqué de le signaler dans son mémoire inédit quand il dit craindre

Les hostilités de certains grands gens qu'on nomme Gueloirs [Gelwaar] qui prennent tous le nom de Rois et qui veulent être absous, même vis-à-vis du Roi et des Alquiers. . Il seroit donc nécessaire [dit-il] pour réussir à faire le commerce à Salum d'une manière un peu sûre, de mettre ces grands gens dans nos intérêts, leur faire des présens et exiger d'eux des otages qu'ils ne refuseroient surely pas. Mais il seroit encore beaucoup plus sûr d'y avoir un petit batiment armé pour y servir de comptoir¹⁰⁷¹

Le texte de Le Brasseur est très riche en informations et permet de voir le caractère très décentralisé du pouvoir politique au Saalum¹⁰⁷². La mention de certaines localités, leur situation géographique, ainsi que les informations économiques permettent de se faire une certaine idée de l'évolution du royaume qui, non seulement avait dans le courant de la première moitié du XVIII^e siècle un comptoir à Kawoon, mais aussi avec l'érection de Kaolack au bord du fleuve, multiplié ses points de traite avec les commerçants européens. Tout cela, combiné à la concurrence qu'Anglais et Français se livraient et dont la réalité se perçoit à travers le texte de Le Brasseur, montre un Etat du Saalum participant pleinement au trafic négrier.

D'ailleurs, selon cet auteur, ~

La rade de Cahola et le comptoir de Cahonne sont donc les deux postes où les François [sic] peuvent faire un très grand commerce en bœufs en chevaux et en captifs, mais ils ne profitent pas de ces avantages, parce

¹⁰⁷¹ Becker Ch. & Martin V., « Détails Historiques et politiques, mémoire inédit (1778) de J.A. Le Brasseur », BIFAN, T .39, sér. B, n°1, 1977, p.104

¹⁰⁷² Dans une de ses notes, Le Brasseur mentionne ceci : « Le roi de Salum n'en a que le nom, puisqu'il n'a aucune autorité sur les Gueloirs ».

*qu'ils n'y ont point de comptoirs établi et que la plus grande partie des captifs qui se traitent sur les terres de Salum sont vendus à Cahours, comptoir appartenant aux Anglais, situé à 30 lieues de Cahonne dans l'intérieur des terres.*¹⁰⁷³

Dans cette rivalité entre Anglais et Français au Saalum, les premiers, du fait de leur solide position le long de la gambie, l'ont emporté sur les seconds qui, malgré une certaine offensive au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle, n'ont pas réussi à rouvrir le comptoir que la compagnie des Indes avait à Kawoon¹⁰⁷⁴. Ce comptoir n'a pas dû fonctionner très longtemps d'ailleurs, puisque le Père Labat,¹⁰⁷⁵ dans sa compilation, l'appelait de ses vœux.

*On peut en faire une escale [Kawoon] de fort bon commerce, parce que c'est là que les Mandingues s'arrêtent et se reposent en venant traiter l'or, l'ivoire, et les esclaves qu'ils ont acheté aux royaumes de Tombut, de Bambaracan, et autres endroits encore plus à l'est. Il est certain qu'ils seraient ravis de trouver des marchandises en cet endroit, parce que cela leur épargnerait 4 ou 5 journées de chemins qu'il y'a encore à faire pour arriver à Albréda ou à Gilfray sur la rivière de Gambie, outre une coutume assez considérable que le roi de Barre exige d'eux.... Le temps le plus propice pour faire le commerce à Cahone est depuis le mois de novembre jusqu'en mai ; en prenant les mesures pour y arriver au commencement de janvier, qui est le temps le plus ordinaire du passage des marchands, mandingues, qui amènent presque toutes les années, 7 à 800 esclaves, une quantité très considérable de morfil et souvent jusqu'à 400 marcs d'or.*¹⁰⁷⁶

¹⁰⁷³ *Ibidem*

¹⁰⁷⁴ Selon Le Brasseur, (*Ibidem*) « Cahonne qui se trouve à 2 lieues plus haut que Cahola, est le séjour ordinaire des rois du Saloum. La compagnie des Indes y avoit un comptoir et un petit bâtiment armé pour le protéger »

¹⁰⁷⁵ Ce serait plutôt La Courbe qu'il a plagié

¹⁰⁷⁶ Labat Père J. B., *Nouvelle relation de l'Afrique Occidentale, contenant une description exacte du sénégal et des Païs situés entre le Cap blanc et la Sierra Leone....* T.IV, p. 248, Paris 1728.

On peut se demander si Père Labat ne faisait pas dans la confusion quand il parle de Kawoon comme lieu d'escale des Mandeng venant des régions du haut fleuve gambie. Kawoon étant situé à trente lieues de la rive nord de la gambie, quel pouvait être l'importance du détour effectué par les commerçants avec leurs chaînes d'esclaves ? Il y a plusieurs raisons de penser qu'il s'agissait de Kawur, qui, comme signalé plus tard par Golberry,

est un grand village dont la population est de 7000 âmes, situé à peu près sous le 3eme méridien, trente minutes oriental de l'île de fer (17° à l'Ouest du méridien de Paris), à 36 lieues au levant de Cahone et à 7 lieues de la rive droite de la Gambia et d'un petit port sur cette rivière, qui porte aussi le nom de Kiawer. Du temps de l'ancienne compagnie des Indes, qui était cessionnaire et comme souveraine de tout le commerce du gouvernement du Sénégal, qui administrait son privilège avec autant d'intelligence que de noblesse et de grandeur, et qui, dans tous les parages qu'elle a occupés, a toujours fait honorer et respecter le nom français, Kiawer était un des plus fameux marchés de captifs de la partie occidentale au nord de la ligne. Des marchands mandingues, qu'on désignait alors sous le nom de Ghinéas, y arrivaient de l'intérieur, menant des chaînes nombreuses d'esclaves. Tout ce que les parties supérieures du cours de la Gambia pouvaient offrir à la traite était alors au profit de la France..... La compagnie des Indes avait un comptoir considérable à Joar, entre le village de Kiawer et le port ; et la traite qu'elle y faisait en captif, en or, en morfil, en cire, et en peaux crues, formait un article notable de ses bénéfices. Les malheurs de la guerre de 7 ans, le traité de 1763, et la chute de l'ancienne compagnie des Indes, firent perdre à la France tous les avantages dont elle jouissait dans la Gambia et dans les états du Salum.¹⁰⁷⁷

¹⁰⁷⁷ Golberry S.M.X., *Fragmens d'un voyage en Afrique, fait pendant les années 1785, 1786 et 1787 dans les contrées occidentales de ce continent, comprises entre le cap blanc de Barbarie, par 20 degrés, 47 minutes, et le cap de Palmes, par 4 degrés, 30 minutes, latitude boréale.* T. second., Paris 1802, p.129-130

Les informations données par F.Moore, Le Brasseur et S.M.X. Golberry se recoupent dans un sens au moins : Le Saalum, au cours du XVIII^e siècle, était un royaume fortement impliqué dans la traite négrière d'où l'idée de M. Klein selon laquelle

Because of his favorable geographic location, close to two rivers and to sources of sea salt, the Bur Saloum was one of those who made the largest profits in the slave trade. He does not seem to have a monopoly, but was clearly a large trader. [And] By the eighteenth century, he had extended Saloum's border and was collecting tribute from at least two of his neighbors, Badibu (Rip) and Niumi (Barra).¹⁰⁷⁸

Les conséquences de la traite négrière furent désastreuses pour tous les royaumes sénégambiens qui la pratiquèrent. Cependant, dans cet espace, le trafic n'a pas conduit à l'émergence d'états spécifiquement basés sur le commerce négrier. M. Klein pense qu'il y a un élément culturel¹⁰⁷⁹ important qui a fait que les rois ont toujours eu des scrupules à réduire leurs sujets à l'esclavage, même si certains souverains, (celui du Saalum par exemple) y ont eu quelque fois recours. Le Saalum ayant cependant joué un rôle d'espace de transit pour les esclaves venant d'autres régions, les rois et la classe dirigeante ont pu profiter pleinement de la traite. A la fin du XVIII^e siècle, selon Golberry,

Le pays de Salum est très fertile et très peuplé ; ses habitants sont intelligents et courageux ; le prince est riche, et il est le seul des rois noirs de ces régions occidentales, qui soutienne son rang avec une sorte d'appareil, de magnificence et de dignité.¹⁰⁸⁰

Ce portrait assez flatteur du souverain du Saalum de la part de Golberry est fait sur la base des papiers provenant du voyage et du séjour effectué par le gouverneur de Repentigny¹⁰⁸¹, dans les états du *Buur Saalum*. Les échos de cette visite furent très favorables

¹⁰⁷⁸ Klein, M., *Islam and Imperialism in Senegal : Sine-Saloum, 1847-1914*, Stanford University Press, 1968, p. 29

¹⁰⁷⁹ Il parle (*Ibidem*) de : "Cultural Brake limiting the commitment of Senegambian states to the trade",

¹⁰⁸⁰ Golberry S.M.X., *op.cit.*, p.131

¹⁰⁸¹ Le Comte de Repentigny a été nommé gouverneur du Sénégal de 1783 à octobre 1785. Il fut remplacé par le Chevalier de Boufflers.

au *Buur Saalum Sandene Kodu Faal Ndaw*¹⁰⁸² qui était à la tête du royaume à l'époque. C'est lui qui, en février 1785, conclut le traité d'alliance entre le Saalum et la France. Ce traité devait faire revenir cette dernière dans la région où, depuis la deuxième moitié du XVIII^e siècle, le commerce était surtout dominé par les Anglais.

Malgré l'enthousiasme noté de part et d'autre, l'évolution interne (Révolution française) et les évènements de la politique internationale qui suivirent (guerres napoléoniennes) la signature du traité ne permit pas à la France de concrétiser les engagements pris. Ainsi, comme rapporté par l'administrateur de la subdivision de Foundiougne,

*durant toute la révolution et l'empire, nos possessions sont restées à l'abandon. Le traité de Paris du 30 mai 1814 nous les restitue et à partir de 1817, il n'est plus question de comptoirs ou d'établissements, mais de la colonie du Sénégal.*¹⁰⁸³

A partir de là, et durant toute la première moitié du XIX^e siècle, le territoire du Saalum fut un espace disputé, ouvert à la concurrence entre Anglais installés à Sainte Marie de Bathurst et Français à l'île de Gorée. C'est dans le cadre de cette concurrence que Gorée devint un entrepôt fictif ou port franc car, selon Mb. Guèye,

*dans le cadre du commerce légitime qui se faisait sur la petite côte, dans le Salum et les rivières du Sud, les traitants de Gorée étaient concurrencés par ceux de Bathurst qui, contrairement à leurs rivaux, disposaient d'importantes quantités de produits industriels à très bon marché.....Pour atténuer la misère des traitants, on fit de Gorée un entrepôt fictif où les produits, non originaires de l'Europe, transitaient sans être soumis à des taxes. Le résultat fut un accroissement du volume du commerce de Gorée.*¹⁰⁸⁴

¹⁰⁸² Sur la liste des souverains du Saalum proposée par J . Boulègue, Sandene qui a régné de 1779 à 1788, occupe la 28^{eme} place.

¹⁰⁸³ A.N.S., 10D5 / 11, Juillet 1955, *Monographie de la Subdivision de Foundiougne* , par : Lhomme administrateur, Juillet 1953

¹⁰⁸⁴ Guèye, Mb., *Les Transformations des Sociétés Wolof et Sereer de l'ère de la conquête à la mise en place de l'administration coloniale – 1854-1920*, thèse d'Etat, Histoire, UCAD., de Dakar, 1989-1990, T.1. p.170

La présence anglaise à l'embouchure de la gambie, proche du Saalum, fit de cette dernière, une zone de friction entre les deux puissances.

b. Entre Gorée et Sainte Marie de Bathurst : un grenier d'abondance

Dans l'imaginaire sénégalais, le Saalum est toujours présenté comme une terre où il fait bon vivre puisque la nature y étant généreuse, il suffit de travailler pour trouver son bonheur. C'est cela qui justifie la métaphore¹⁰⁸⁵ utilisée par les *Saalum-Saalum* pour expliquer leur ancrage dans leur terroir. Il faut cependant dire que cette croyance en un Saalum prospère remonte assez loin dans l'histoire et s'adosse sur une certaine réalité. Dès la seconde moitié du XVIII^e siècle en effet, l'intérêt que les Français, présents au comptoir de Gorée, portaient au royaume du Saalum tournait autour du rôle que ce dernier pourrait jouer comme pourvoyeur de vivres au moment des temps difficiles. C'est ainsi qu'au cours de la grande famine de 1753 qui a frappé les pays de la Sénégambie du Nord, c'est dans la rivière de « Bruxalm »¹⁰⁸⁶ (comprendre le fleuve saloum et la région qu'il traverse, donc le royaume du même nom) que le département de Gorée a envoyé un bateau pour le ravitaillement de l'île en vivres. La prospérité du royaume fut d'ailleurs à la base des multiples tentatives faites par les Français pour y établir un comptoir. En 1754, une lettre d'Estoupan de la Brue qui demande à la compagnie l'établissement d'un comptoir au Saalum présente ce royaume comme :

Un pays riche et abondant en bœufs et chèvres où nos batteaux ont déjà fait quelques voyages par la rivière de Sangomar. Depuis trois ans, le roi de ce pays sollicite un établissement. On peut de là, faire passer les bestiaux à Joal où nous avons un comptoir et de Joal à Gorée par les batteaux, ou au cap Bernard par terre. Mais comme tous les nouveaux établissements essuient toujours quelques traverses, et que celuy là pourrait ne pas remplir son objet, dans les commencements, nous y suppléerons d'icy en faisant passer les bœufs à Gorée, jusqu'à ce que par le rétablissement des bestiaux en Cayor et en Baol et par la solidité de

¹⁰⁸⁵ L'expression *Bey, Lekk, Taxan, Jaaru* (nous avons déjà parlé dans un chapitre de ce travail) qui signifie « se nourrir de ce que l'on produit et se chauffer grâce à ce que la forêt offre) est en quelque sorte une manière de dire que l'on est presque autosuffisant.

¹⁰⁸⁶ C⁶14, *Lettre du conseil supérieur de Gorée à la compagnie*, 20 Juin 1753, CARAN, fonds Colonies

*l'établissement fait à Salum cette isle puisse par elle-même fournir à la relâche.*¹⁰⁸⁷

Cet intérêt que les Français ont accordé au Saalum dès le milieu du XVIII^e siècle pour le ravitaillement de Gorée explique les multiples accrochages qu'ils eurent avec les Anglais qui, à cause de leur présence à l'embouchure de la gambie, avaient pratiquement fait du Saalum leur chasse gardée. Le traité conclut en 1785 entre le gouverneur de Repentigny et le *Buur Saalum Sandene*¹⁰⁸⁸ officialisait la présence française dans le territoire de ce dernier. Cependant, jusqu'en 1822, comme signalé par le rapport de Sauvigny, même si

*Les Anglais ne contestent pas les droits [des Français], ils espèrent toujours que les établissements projetés ne seront pas mis à exécution et qu'ainsi, ils continueront à jouir paisiblement du commerce d'une contrée qu'ils appellent avec raison : le grenier d'abondance.*¹⁰⁸⁹

Poursuivant son rapport, Sauvigny note que

*Le commerce de Salum est regardé comme indispensable en quelque sorte à l'existence de Sainte Marie. Aussi, doit-on s'attendre à une très vive résistance lorsqu'il s'agira d'exclure le pavillon britannique de la rivière de Salum... Le nombre de bâtiment sous pavillon britannique qui vont chaque année trafiguer à Salum, peut être estimé de 35 à 40, du jaugeage de 8 à 30 tonneaux qui rapportent : de la cire, des peaux, du riz, du mil et de plus, une assez grande quantité de bœufs pour la nourriture des habitants de Sainte Marie.*¹⁰⁹⁰

Ainsi, on voit qu'autant par sa position géographique entre les cours d'eau du saloum et de la gambie, le Saalum a pu s'insérer, participer au trafic qui a donné une nouvelle impulsion à l'ensemble des formations sociopolitiques de la Sénégambie, autant la richesse de son territoire le plaçait au cœur des rivalités entre Français et Anglais durant la première

¹⁰⁸⁷ C⁶ 14, *Lettre d'Estoupan de la Brue à la compagnie*, 20 octobre 1754, CARAN, fonds colonies

¹⁰⁸⁸ Voir dans les annexes

¹⁰⁸⁹ A.N.S., *Lettre de Sauvigny à Monsieur le Commandant et administrateur du Sénégal*, 08 novembre 1822, 1G4, pièce 12,

¹⁰⁹⁰ A.N.S., *Lettre de Sauvigny à Monsieur le Commandant et administrateur du Sénégal*, 08 novembre 1822, 1G4, pièce 12,

moitié du XIX^e siècle. Rappelons que ce fut dans ce contexte que les Français envoyèrent des missions de reconnaissance¹⁰⁹¹ pour mieux connaître le pays et son environnement. Ils furent encouragés par le souverain du Saalum qui, dans ses transactions, voulait diversifier ses partenaires et ne plus dépendre uniquement des Anglais. C'est en ce sens qu'il faut comprendre les avantages concédés aux Français « parce que le Bour voulait contrebalancer l'influence et les abus des Anglais qui fréquentent la rivière saloum depuis 1769 »¹⁰⁹². Quand il reçut le botaniste Sauvigny en 1822, le *Buur Saalum*¹⁰⁹³ Biram Khouredia Ndiaye a insisté pour que les Français viennent s'installer dans son royaume.

*Viens t'établir ici, tu choisiras le lieu le plus commode pour tes opérations et alors nous conviendrons du prix. Seulement, ne fais pas comme Monsieur De Repentigny, auquel nous avons accordé tout ce qu'il nous a demandé, après quoi, nous n'avons jamais entendu parler de lui, ni des établissements qu'il avait projetés.*¹⁰⁹⁴

Nous ne reviendrons pas sur les rivalités franco-anglaises en sénégambie. Ce chapitre de l'histoire régionale a été abordé dans pratiquement tous les travaux qui ont analysé l'évolution des Etats de cet espace au moment de l'assaut de l'impérialisme européen (aux XVIII^e et XIX^e siècles). Pour le Saalum, nous pouvons seulement dire que, si depuis 1785, avec le premier traité¹⁰⁹⁵ signé entre Repentigny représentant de la France et le *Buur Saalum Sandene*, Anglais et Français s'activaient dans le but de consolider les acquis qu'ils avaient

¹⁰⁹¹ C'est dans ce cadre que se situe le voyage de septembre / octobre 1822 du Botaniste Sauvigny.

¹⁰⁹² A.N.S., Lhomme (administrateur), *Monographie de la subdivision de Foundiougne*, juillet 1953, 10D₅/11

¹⁰⁹³ Si on en croît Sauvigny, le roi qui l'a reçu était présent lors de l'entretien de 1785 entre Repentigny et Sandene. Il était très vieux en 1822. Nous pensons qu'il doit s'agir du *Buur Saalum Biram Khouredia Ndiaye*, trente deuxième sur la liste chronologique et dont les dates de règne sont comprises entre 1818 et 1824. Nous sommes d'autant plus fondé à le dire que, selon A.B. Ba, il a été d'abord *Buur Jiloor* avant d'accéder au trône du Saalum. Cela expliquerait sa présence lors de la réception de Repentigny, puisqu'il faisait partie des grands du royaume convoqué par Sandéne. Le fait qu'il soit très vieux écarterait aussi Bale Ndoungou son deuxième successeur qui, selon A.B.Ba était encore jeune quand il a pris le pouvoir des mains de Ndene Mbarou Ndiaye qui lui, n'a régné qu'un mois.

¹⁰⁹⁴ A.N.S., *Lettre de Sauvigny à Monsieur le Commandant et administrateur du Sénégal*, 08 novembre 1822, 1G4, pièce 12

¹⁰⁹⁵ Le Saalum ne semble pas inclus parmi les Etats dont les souverains auraient conclu des traités en 1679 avec Ducasse, patron de la compagnie du Sénégal. Les originaux de ces traités demeurent d'ailleurs, à ce jour, introuvables, rendant ainsi leur authenticité douteuse.

acquis et sur lesquels ils voulaient s'appuyer pour y étendre leur influence. Ainsi, avec l'érection de la ville de Bathurst en 1816,

Pour se rendre maîtres de la rivière en occupant les deux rives de l'embouchure [les Anglais] achètent au roi de Barra [le Niumi mansa] ce qu'on appelle le ceded mile, un terrain de 200m de profondeur qui part de la mer, borde la rive droite de la Gambie et remonte la rivière pendant environ 15kilomètres.¹⁰⁹⁶

Situé sur la rive droite, le ceded mile acquis en 1832, renforçait la position des Anglais sur la gambie. Au milieu du XIX^e siècle, quand ils ont négocié avec les Français leur comptoir d'Albréda contre Portendick dans la Mauritanie actuelle, les Anglais devenaient les maîtres incontestés du commerce sur la gambie.

De leur côté, les Français, depuis l'offensive de L. Faidherbe à partir du Waalo, tentaient eux aussi de consolider leurs positions dans le Saalum où, en vertu des traités de 1785, ils estimaient avoir des droits. Ainsi, en mai 1859, sous les ordres du gouvernement, une expédition a remonté le saloum. Dans le compte rendu qui en a été fait dans le *Moniteur du Sénégal et Dépendances*, la mort du *Buur Saalum*¹⁰⁹⁷ est annoncée en même temps que l'avènement de Samba Laobé. Ce qu'il faut noter au passage, c'est la mention des difficultés qu'il y a eu au moment de l'élection de Samba Laobé ainsi que la toute puissance¹⁰⁹⁸ du *Bummi*, du *Buur Jiloor* et du *Bëlëp Ndükumaan*. C'est dire qu'au milieu du XIX^e siècle, le *Buur Saalum* dont la prestance et l'autorité ont été décrites autant par Repentigny que par Sauvigny avait perdu de sa superbe. Jusqu'en 1822, ce *Buur* était dépeint comme un souverain avec « beaucoup de représentation, [qui] commande avec fermeté à tous ses sujets qui lui obéissent ponctuellement et dont il paraît être fort respecté »¹⁰⁹⁹.

Qu'est-ce-qui qui a pu être à l'origine de ce changement?

¹⁰⁹⁶ A.N.S., *Délimitation de la Gambie, mission Adam-1897-1899 ; Etude sur la Gambie Anglaise*, 1F₂₂

¹⁰⁹⁷ Il s'agit du *Buur Saalum* Coumba Ndama Mbodj dont le règne a été perturbé par les accrochages avec les Musulmans, notamment son conflit avec le *seriñ* de Nanjigi, fait qui inaugure l'affrontement entre Musulmans et *Ceddo* dans le Saalum.

¹⁰⁹⁸ *Moniteur du Sénégal et Dépendances*, journal officiel du Sénégal, n°168, 1859, p. 101 /103

¹⁰⁹⁹ A.N.S., *Voyage par terre de Saint Louis à Albréda*, par Sauvigny, botaniste, septembre 1822, 1G4, pièce 12

Au milieu du XVIII^e siècle, Le Brasseur avait parlé de la puissance des princes *gelwaar* et de leur nombre pléthorique, sans pour autant mentionner une quelconque faiblesse du souverain. Un siècle après, l'évolution du commerce international aidant, le changement progressif des marchandises qui alimentaient le commerce local ne permettait plus à tous les membres de la classe dirigeante de trouver satisfaction. Avec l'abolition de la traite négrière depuis 1807 par l'Angleterre et 1814 par les autres puissances européennes présentes au congrès de Viennes, le rôle de zone de transit joué par le Saalum n'était plus très opérationnel. Espace relais dans les échanges entre la côte atlantique et l'intérieur de la Sénégambie, ce royaume dont le souverain profitait de la position géographique, de la centralité de son pays en Sénégambie atlantique et subatlantique, pour participer pleinement au commerce atlantique se retrouvait dans une situation de pays fournisseur de produits vivriers uniquement. Tant qu'il y avait le trafic négrier qui ne semblait pas être un monopole royal mais quand même un commerce qu'il contrôlait très bien, les forces centrifuges ne pouvaient pas bien jouer une fonction dissonante car le souverain était au centre de tous les échanges¹¹⁰⁰.

Enjeu des rivalités entre Anglais et Français pour l'approvisionnement en vivres de leurs comptoirs respectifs de Sainte Marie et Gorée pendant toute la première moitié du XIX^e siècle, le Saalum se retrouvait finalement seul avec les Français au cours de la seconde moitié de ce siècle. L'Angleterre, voulant par le biais d'un contrôle effectif de la gambia, rester seule maîtresse de ce cours d'eau qui lui permettait de pénétrer dans l'intérieur du continent, avait négocié avec la France la rétrocession de son comptoir d'Albréda¹¹⁰¹. Le commerce contrebandier lui permettait de toute façon de ravitailler Sainte Marie en vivres, puisque ce comptoir est très proche du Bandiala, marigot par où « passent la plupart des petits navires qui viennent de Sainte Marie pour traiter dans ce pays [Saalum] où ils ramassent quelques marchandises. Avec les vents favorables, ils font ce trajet en quelques heures et l'exécutent dans toutes les saisons »¹¹⁰².

¹¹⁰⁰ Il y avait certes des velléités de certains chefs administratifs (*Bummi*) comme soulignées par F. Moore durant les années 1730 et J.A. Le Brasseur dans son texte daté de 1777, cependant, les *Buur* Saalum avaient pu malgré tout faire face

¹¹⁰¹ Selon le *Dictionnaire universel théorique et pratique du commerce et de la navigation* (Paris, 1859, T.1,) "Par convention du 7 mars 1856, la France cède Albréda à l'Angleterre, en échange du droit que celle-ci abandonne de faire le commerce de l'embouchure de la rivière Saint John [la gambia] jusqu'à la baie et au fort de Portendick inclusivement ».

¹¹⁰² A.N.S., *Voyage par terre de Saint Louis à Albréda*, par Sauvigny, botaniste, septembre 1822, 1G4, pièce 12

Quand après 1857, Albréda était redevenu anglais, le commerce de la gambie fut pratiquement fermé au gouvernement du Sénégal et le rôle du Saalum, comme ravitailler de Gorée s'accrut, ce qui explique l'expédition de L.Faidherbe (en mai 1859), ainsi que les conditions qu'il avait fixées au *Buur Saalum* :

- 1) *Reconnaissance de nos anciens droits sur cette partie de la côte*
- 2) *Abolition de tous les impôts arbitraires auxquels les traitants avaient été soumis jusqu'à ce jour....Création d'un droit unique de 3% au profit du roi prélevé par ses soins sur les produits sortants de son pays.*
- 3) *Faculté pour nos nationaux de construire en maçonnerie, partout où ils s'établiraient pour faire du commerce.*
- 4) *Droit pour le gouvernement de construire des forts sur les points qu'il choisirait dans ce but.*
- 5) *Les thièdos, les princes et tous les gens qui ne s'occupent pas de commerce sont exclus des escales, des comptoirs réservés au commerce.*
- 6) *Enfin, les sujets français, même dans leurs différents avec les gens du pays, ne seront jamais justiciables que de l'autorité française.*¹¹⁰³

Ce qu'il faut noter, c'est, entre autres, le fait que durant la première moitié du XIX^e siècle, avec la reconversion économique qui s'opérait en Sénégambie, les produits réclamés par le commerce favorisaient les régions non seulement productrices, mais encore les plus accessibles pour les traitants de Gorée qui sillonnaient le cours du Saalum. C'est ainsi qu'il faut expliquer cette puissance des *Buur Jiloor* et *Bëlëp Ndükumaan* évoquée par le compte rendu du *Moniteur du Sénégal et Dépendances*. Les sources orales ont aussi retenu une exacerbation des rivalités à l'intérieur de la même famille maternelle *gelwaar*. C'est le fameux conflit entre les clans¹¹⁰⁴ Kewe Biige, Kodu Biige, Khureja Biige. Avec celles-ci, note A.B.Ba,

¹¹⁰³ A.N.S., Lhomme (administrateur), *Monographie de la subdivision de Foundiougne*, juillet 1953, 10D₅/11

¹¹⁰⁴ Certains traditionnistes ajoutent le clan de chez Diogop Biige.

*l'ordre de succession qui avait été respecté auparavant ne le sera plus à la suite des rivalités entre ces branches qui s'exacerberont au XIX^e siècle, à partir du règne de Balé Ndao.*¹¹⁰⁵

En fait, il faut y ajouter le fait qu'outre les différends au sein de la famille maternelle *gelwaar*, se posait aussi la question du patrilignage. La territorialisation entamée depuis Mbegaan, avait favorisé l'intégration d'un certain nombre de familles qui, par le biais des relations matrimoniales, avaient réussi à faire de leur patrilignage, des groupes qui comptaient au Saalum. C'est ainsi que les *gelwaar* de patrilignage Ndiaye s'étaient, pour la plupart retrouvés à la tête des unités administratives ou territoriales du Saalum oriental. Les Ndaw étaient au Ndakumaan tandis que les Mbodj avaient fini par être identifiés à l'unité territoriale du Joñik, même s'ils n'ont pas été les seuls à l'avoir dirigée (voir chapitre sur la structure du pouvoir politique).

Ainsi, jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, la direction du royaume fut essentiellement aux mains de ces familles. Avec une appartenance moins prononcée au groupe *seereer*, ce fut surtout l'identité *Ceddo* de ces familles qui était mise en exergue, consacrant la division du Saalum entre trois grands groupes :

-celui des *Seereer* (comprendre les paysans *seereer* qui ne s'occupaient, du moins officiellement, que d'agriculture et d'élevage),

- celui des *Ceddo* qui exerçaient le pouvoir politique ou gravitaient tout autour,

-le troisième étant celui des Musulmans (les *Seriñ*) qui, à la différence du groupe *Ceddo*, n'avaient jusque là pas eu de prétention politique depuis le compromis avec Mbegaan Nduur.

C'est au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, quand les objectifs de l'impérialisme occidental se firent plus précis, que ce qui avait fonctionné comme un pacte d'alliance et d'entente et non rivalité avec les autorités politiques du Saalum connut une rupture. Les visées expansionnistes des Français ayant commencé à appauvrir la classe dirigeante (voir *supra*, les points 2 et 5 des conditions imposées au *Buur Saalum* par le gouverneur L. Faidherbe en mai 1859). Celle-ci se tourna, vers les paysans *seereer* pour piller ainsi que les communautés musulmanes qui avaient plus de chance de s'adapter à la nouvelle économie de traite. Alors,

¹¹⁰⁵ Ba A.B., *op.cit.*, p.22

les contradictions entre *Saalum/Ceddo* et *Saalum/ Ceriñ*, réinterprétant peut-être les relations entre Mbegaan Nduur et Ely Bana Sall, s'exacerbèrent, consacrant le dénouement d'un conflit dont les débuts remontent aux origines de l'émergence du royaume.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Chapitre 3 : L'Islam au Saalum

Il n'est plus nécessaire de disserter sur les débuts de la présence de l'Islam en Sénégambie puisque c'est un thème qui a largement été étudié par les chercheurs. Toutes les monographies écrites sur la Sénégambie ont donné à l'islam sa part comme facteur d'évolution dans les sociétés concernées. De la thèse d'Elhadj Rawane Mbaye¹¹⁰⁶ à la magistrale synthèse du professeur Boubakar Barry¹¹⁰⁷, (nous n'oubliions pas les écrits de P. Marty au début du XXe siècle¹¹⁰⁸), ainsi que les nombreuses études¹¹⁰⁹ centrées sur la Jihad ou les figures religieuses des mouvements maraboutiques des XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles, l'émergence, l'évolution et le rôle de la religion musulmane ont largement été étudiés.

Toutes ces recherches ont abordé et analysé globalement la présence de l'Islam dans les différents royaumes de l'espace sénégambien. Le rôle de réformateurs et de dirigeants se réclamant de cette religion y a largement été abordé. Cependant, c'est avec l'étude de l'historien Martin Klein nous avons une analyse de l'Islam sous l'angle d'une révolution sociale¹¹¹⁰. « Entre 1850 et 1890, [dit M. Klein], deux phénomènes dominent la politique sénégambienne : l'expansion de l'impérialisme français et une révolution sociale conduite par les chefs religieux musulmans ».¹¹¹¹ Au Saalum, c'est un marabout du nom de

¹¹⁰⁶ Mbaye Elh. R., *L'Islam au Sénégal*, thèse de troisième cycle, Université de Dakar, 1976, 634 pages.

¹¹⁰⁷ Barry B., *La Sénégambie du XVe au XIXe siècle, traite négrière, Islam et conquête coloniale*, Karthala, 1988

¹¹⁰⁸ Marty P. *Etudes sur l'Islam au Sénégal*, Paris, Ernest Leroux, 1917, 2 Vol. : 1 : *Les personnes*, (412p.) ; 2 : *Les doctrines et les institutions*.

¹¹⁰⁹ Voir, entre autres, l'article de Ph. Curtin, « Jihad in West Africa : Early phases and Interrelations in Mauritania and Senegal », in *Journal of African History*, XII (1971); David Robinson, *Chiefs and Clerics, Abdul Bokar Kan and Futa Tooro. 1853-1891*, (Clarendon Press. Oxford. 1975.) ; Id., (sous la direction de) *Le Temps des Marabouts* (Karthala, 1997) et Saint-Martin Y., *L'Empire toucouleur et la France. Un demi-siècle de relations diplomatiques*, (Dakar, Université de Dakar, 1967).

¹¹¹⁰ Klein M. A., *Islam and Imperialism in Senegal. Sine-Saloum 1847-1914*, Stanford Univ.Press, Stanford, California, 1968

¹¹¹¹ Klein, M., « Maba ou la résistance forcée à la conquête française en Sénégambie », in, *Les Africains*, Ed. Jeune Afrique, n° VIII, 1977, p.173

Maba Jaxu Ba qui avait pris la tête de la révolution. Ce qui s'est passé entre le saloum et la gambie, terrain d'étude de M. Klein, a été, non pas un mouvement dirigé contre les Français dont les velléités d'installation se faisaient de plus en plus sentir, mais la tentative de reconstruction, au nom de l'Islam, d'une société fortement ébranlée dans ses bases. Depuis la fin du XVII^e siècle avec le mouvement connu sous le nom de la « guerre des marabouts »¹¹¹², l'Islam s'est toujours présenté comme une alternative face au pouvoir ceddo aux mains d'une aristocratie dont le caractère guerrier et prédateur s'était accru avec la connexion de la Sénégambie au « Monde Atlantique ».

Au milieu du XIX^e siècle, le contexte ayant changé, les revenus des chefs et des guerriers diminuaient au fur et à mesure que déclinait le trafic des esclaves à travers l'Atlantique. Il en a résulté une crise des sociétés sénégambiennes. Habituer à vivre de la guerre et du butin, méprisant le travail régulier, les guerriers se trouvaient privés de leur principale source de revenus. Ils réagirent en exploitant davantage leurs propres sujets (paysans et marchands)¹¹¹³. Ce fut donc face à une société à la recherche de nouveaux repères, que Maba intervint. Mais son action coïncidait avec les préludes de la mise en œuvre du projet colonial français. J. Copans note (dans son compte rendu de l'ouvrage de M. Klein) que c'est d'ailleurs « l'intervention coloniale qui fait jouer un rôle de résistance à ce qui n'est d'abord qu'un mouvement social de réorganisation interne »¹¹¹⁴.

Dans le cadre de la présente étude, nous n'insisterons ni sur le mouvement de Maba, ni sur la caractérisation que les chercheurs ont pu en donner. Il est cependant intéressant d'essayer de comprendre le processus d'évolution de l'Islam dans cet espace où, depuis le début de l'émergence du royaume à la fin du XV^e siècle, des populations musulmanes vivaient sous la direction d'un pouvoir dont l'idéologie était assez éloignée de celle de leur religion. Se posent alors les questions de savoir « Comment l'Islam s'est-il alors développé au

¹¹¹² Voir Carson I.A. Ritchie, « Deux textes sur le Sénégal 1673-1677 », (*BIFAN*, B, T.XXX, volume 1, 1968, pp.189-353) et Barry B., *Le royaume du Walo, le Sénégal avant la conquête*. Paris, Maspero, 1972.

¹¹¹³ Klein M.A., *op.cit.* 1977, p.175

¹¹¹⁴ Copans J., « M. A. Klein, *Islam and Imperialism in Senegal. Sine-Saloum 1847-1914*, *L'Homme*, 1973 vol. 13, n° 4, p. 159. Url : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/hom_0439-4216_1973_num_13_4_367394. Site consulté le 20 novembre 2013.

Saalum »? Comment se présentait-t-il au moment où Maba entamait son Jihad contre les Ceddo du Saalum?

1. La formation d'un espace et d'une communauté musulmane au Saalum : XVI^e – milieu du XIX^e siècle

Aussi loin que l'on remonte dans l'histoire du Saalum, il y a toujours la présence de l'Islam. A l'entame de ce travail, nous avons relevé le fait qu'aux sources de la formation du royaume, il y avait, si on en croît les textes oraux, trois protagonistes avec des identités bien mises en exergue: Il s'agit de

-Mbegaan Nduur le *seereer*, tenant ou symbole des valeurs religieuses du terroir

-Ely Bana Sall le *halpulaar* musulman,

-Illo le *pël* dont les attaches religieuses, bien que diffuses, semblent avoir été proches, du moins, on peut le postuler, de celles de Mbegaan Nduur.

Et, si les contradictions entre le fondateur et Ely Bana (le chef musulman) se sont terminées, très vite apparemment, par l'élimination de ce dernier, ses compagnons et autres coreligionnaires ne furent pas pour autant traités en ennemis. Ils purent s'installer dans l'espace qui, à cette époque, était assez éloigné de la nouvelle capitale pour faire figure de confins du jeune royaume. Ce sont les villages *Jama Jama*¹¹¹⁵ dont les populations bien qu'ayant toujours conservé des liens avec le Fuuta, leur zone de départ, et continuant à parler la langue pulaar, se disaient et se considéraient comme de vrais Saalum Saalum. Selon Jacques Faye, « Après la défaite face à Mbegaan, ils [les compagnons d'Ely Bana] ont émigré dans trois zones : le Kabada, le Hodar et le Jama qui constitue le sud –est de la province de Kaymoor composé de Jama Cewi, Jama gajo et Jama Paleen »¹¹¹⁶. Si le Kabada semble avoir été relativement excentré (parce qu'il se trouve dans l'actuelle Casamance, en un mot au-delà des limites du Saalum), le Hodar et le Jama sont bien situés dans l'espace qui, dès le début, était sous le contrôle politique du Buur Saalum. Avec ces villages, on voit que très tôt, il y eut au Saalum un espace où l'identité première faisait référence à la religion musulmane, puisque le terme *Jama* en *halpulaar* signifie mosquée.

¹¹¹⁵ A l'origine, il s'agissait de villages tous bâtis autour de mosquées, d'où l'appellation de village de mosquées (*Jama*) qui leur a été donnée.....

¹¹¹⁶ Faye J., *op.cit.*, p. 63.

La deuxième attestation de la présence musulmane au Saalum est presque concomitante à celle des villages *Jama*. Il s'agit du nom même du Saalum, terme utilisé pour désigner le royaume et qui aurait été porté par Saalum Suwaare, un marabout Jaxanke ou Soninke qui aurait aidé Mbegaan qui, en récompense, aurait dénommé l'entité politique qu'il était entrain de constituer, du nom de ce marabout. Nous ne prenons pas pour argent comptant cette affirmation qui peut être une tradition construite bien après¹¹¹⁷. Cependant, le fait pour les sources orales d'avoir retenu le nom de Saalum Suwaare comme un marabout qui a noué alliance avec Mbegaan, renforce, s'il en est encore besoin, l'idée de cette présence très ancienne, en ces lieux, de la religion musulmane. Il est aussi important de souligner l'identité du marabout qui serait jaxanke ou soninke. Les sources orales du Saalum insistent beaucoup sur la présence de ces marabouts venus de l'Est (*Penku*) et qui en fait, ont fait partie des premiers migrants musulmans qui se sont installés au Saalum¹¹¹⁸.

Les premiers *Buur* Saalum ont installé tous ces migrants dans la zone qui s'étend du Sud du Ndukumaan jusque vers le village de Segré, à la lisière du Bao Bolong. Cet espace, connu sous le nom de Ñiiling (voir *supra*) a été, après celui des villages *Jama*, le premier à être occupé par les musulmans du Saalum. Les Daramé¹¹¹⁹ et Saaxo, compagnons de Mbegaan¹¹²⁰ ainsi que les Ture¹¹²¹ y ont tous été dirigés et ont fini par en faire un espace culturel. Leur appartenance au groupe ethnolinguistique soninke ou mandeng n'était plus leur référence identitaire première. Aujourd'hui, ils se sont tous wolofisés et se disent Saalum-Saalum, même si, à travers les louanges (*tagg* ou *kaññ*) que leur adressent les griots, se perçoit

¹¹¹⁷ Nous avons tout un faisceau d'indices qui porte à croire que le terme Lum qui est devenu un nom de famille et que l'on retrouve à travers tout l'espace Saalum Saalum a un lien avec le terme qui a fini par désigner aussi bien le royaume que le fleuve qui le traverse. A l'étape actuelle de nos recherches, nous ne pouvons pas encore avancer des hypothèses solides, mais certainement des recherches complémentaires nous permettront d'y voir un peu plus clair.

¹¹¹⁸ Les textes de Abdou Boury Ba et de Jabel Samb insistent sur la présence de marabouts de patronyme Tambédu, Daraame, Saaxo, Ture et Suwaare, autant de noms de famille rattachés, d'après notre propre acquis culturel, aux groupes Soninke et Jaxanke.

¹¹¹⁹ Selon A. Bathily, (*op. cit.*, p.114), « les Daramé-Kanji tracent leur origine à partir de l'Adrar. Leurs ancêtres auraient émigré pour s'installer au Wagadu puis au Jafunu. De là un groupe serait allé au Mande pour répondre à l'appel de Sunjata....La spécialité des Daramé-Kanji était, outre le prosélytisme musulman, le commerce de l'or. C'est de cette activité qu'ils tirent, dit-on, la clef de leur patronyme », Kanji qui signifie « eau d'or » en soninke »

¹¹²⁰ Voir annexes III a « Histoire du Saalum » texte orale de Jabel Samb, chroniqueur à radio Gambia ».

¹¹²¹ Selon A.B.Ba (*op. cit.*, p.20), les Ture sont arrivés au Saalum du temps du deuxième *Buur* Saalum.

leur provenance des régions soudano-sahéliennes, à l'Est de la Sénégambie¹¹²². Il n'y a pas eu de prosélytisme musulman connu de la part de ces migrants même si la référence à la religion musulmane a pu jouer un rôle de liant. Cette référence identitaire saalum-saalum semble s'être renforcée d'ailleurs avec l'arrivée, dans le royaume, d'autres migrants musulmans vers la fin du XVI^e et au cours du XVII^e siècle. L'espace occupé par ceux qui se réclamaient alors de l'Islam s'élargit considérablement au Saalum, mais leurs tenants semblent s'être accommodés du pouvoir en place.

2. L'influence des marabouts/commerçants Jaxanke dans la pratique et la diffusion de l'Islam au Saalum

Quand progressivement, à partir de la fin du XVII^e siècle, s'est formé un terroir presque exclusivement occupé par des musulmans, les communautés qui y évoluaient ne semblent pas avoir été inquiétées par le pouvoir central de Kawoon. Avant le milieu du XIX^e siècle, aucune friction entre le pouvoir politique et ces communautés et centres religieux n'a été répertoriée par les sources aussi bien orales qu'écrites. Vers la fin du XVI^e siècle, A. Almada avait souligné l'importance numérique des musulmans sur les rives de la gambie.

On ne trouve nulle part en Guinée autant de Bixirims que sur les rives de la Gambie. Il y a de vastes maisons où il en réside un grand nombre, tandis que d'autres vont de royaume en royaume. La principale de ces maisons est située à l'embouchure du fleuve ; il y en a une autre à soixante-dix lieues plus loin, auprès de Malor, et un troisième à cinquante lieues de là, dans un village de l'intérieur appelé Sutuco. Le chef de ces espèces de religieux se nomme Ale-Mame et porte une bague comme celle d'un évêque. Ces trois maisons sont sur la rive septentrionale du fleuve. ¹¹²³.

Ces maisons dont parle cette source cap-verdienne semblent avoir été des centres d'enseignements religieux (les ancêtres des *daara*) qui, au Kajoor et au Bawol, à partir du

¹¹²² Dans la plupart des sociétés du Soudan occidental, on peut à partir du patronyme de l'individu auquel est rattaché son nom d'honneur, connaître de suite ses origines. Ainsi, ces immigrants d'origine soninke et mandeng répondant au nom de Darame ont pour nom d'honneur Kanji. Les wolof du Saalum y ont ajouté Soose (Darame Kanji Soose), tandis que pour les Ture, leur statut de musulman du Mande est toujours rappelé (*Ture mande moori* voulant dire littéralement, Ture marabout du Mande).

¹¹²³ Almada A., *op.cit.*, Manuscrit de Porto, 1842, p.102

XVII^e siècle, ont été les pépinières d'où sortirent les leaders musulmans organisateurs et/ou animateurs de toutes les contestations dans les Etats dont les dirigeants s'étaient engagés dans la dynamique des échanges à travers l'Atlantique. Sur la gambie, ces marabouts qu'il décrit étaient les Jaxanke que, selon P. Smith,

la nouvelle orientation des circuits commerciaux déclenchée par l'arrivée des Européens devait inciter à se répandre vers l'Ouest jusque sur les côtes de la Gambie, de la Guinée et de la Sierra léone.¹¹²⁴

Les Jaxanke sont connus comme des agriculteurs et des Jula qui se sont islamisés très tôt¹¹²⁵. Hormis cela, ils ne s'occupent que de l'enseignement de la religion et très peu sinon presque pas de politique. Même si A. Bathily a refuté cette thèse du rejet de la guerre sainte comme moyen de changement religieux et politique par les Jaxanke avancée par Lamin Sanneh¹¹²⁶, il n'en demeure pas moins vrai qu'au Saalum, la proximité avec la rive septentrionale de la gambie où officiaient ces marabouts jaxanke, a influé sur cette attitude d'entente avec le pouvoir politique.

Cette neutralité vis-à-vis du pouvoir ceddo qui semble avoir été adopté par les musulmans du Saalum n'était-il pas la résultante d'une sorte de prosélytisme pacifique de la part de ces migrants ou commerçants jaxanke ? Nous n'avons pas réussi à rassembler des sources consistantes pour l'étayer, nous préférons rester à l'hypothèse selon laquelle, l'Islam au Saalum semble avoir été, après l'épisode *halpulaar* avec Ely Bana et ses compagnons, pratiqué d'abord par des familles Jaxanke, notamment les Darame et les Saaxo. Cela expliquerait d'ailleurs cette tentative faite par les détenteurs de la mémoire historique de ce royaume, d'établir un lien entre Mbegaan Nduur et un marabout du nom de Saalum Suware¹¹²⁷. Si les sources orales du Saalum se réfèrent à ce personnage qui se trouve au cœur de la migration des Jaxanke à travers les routes commerciales qui les menèrent vers la

¹¹²⁴ Smith P., « Notes sur l'organisation sociale des Diakhanke. Aspects particuliers à la région de Kédougou » *Cahiers du centre de Recherches Anthropologiques*, n°1, in *Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, T.8, XI^e série, 1965, p.2

¹¹²⁵ Cette fonction de marchand ambulant est ici confirmée par A. Almada (*op. cit.*, p.102) quand il parle des *Bixirims* qui vont de royaume en royaume.

¹¹²⁶ Bathily A., *op.cit.*, p.117

¹¹²⁷ Elhadj Salim Suware fondateur de la plupart des villes ayant pour nom Jaaxa, peut être considéré comme l'ancêtre éponyme des Jaxanke. Ces derniers le considèrent comme un saint.

gambie, c'est qu'en fait, au moment de l'émergence du royaume, il y avait certainement dans ce qui allait devenir son territoire, une présence significative de marabouts/commerçants appartenant à ce groupe. Leurs présence précoce et collaboration (faute d'un terme plus performant) avec le pouvoir politique du Saalum est aussi attestée par ces localités qui longent la gambie et qui, très tôt, étaient connues comme des endroits où les souverains se rendaient pour participer aux échanges avec les Européens : il s'agit de Kawur et de Joar (Jaxawur) mais aussi de Manjaxar, ce célèbre marché décrit par R. Jobson dès le début du XVII^e siècle. Pour D.P. Gamble,

Manjaxar is about 3 miles from the river and 2 ½ miles west of Ka-ur Janekunda. Janekunda was originally a Jaxanke town with religious teachers and long-distance traders. It is probable also that Bainunka traders had a foothold in this region. The place names of Manjaxar, Jaxawur, and Ka-ur all have a Baïnunka sound to them.¹¹²⁸

Effectivement, comme le souligne D. P. Gamble, Janekunda était, à ses débuts tout au moins, occupé par des marabouts avec leurs élèves. Lors de nos propres enquêtes, nos informateurs nous ont cependant parlé non pas de marabouts Jaxanke, mais Mandeng. Cependant, on remarquera quand même que dans les noms tels que Manjaxar et Jaxawur, on trouve le terme Jaxa qui renvoie, non pas comme suggéré par D. P. Gamble à une présence Baïnunka, mais plutôt Jaxanke, Jaxa étant, selon P. Smith, la région où se trouve « Dia » la « ville d'origine » d'Elhadj Salim Suware dans le Macina. C'est le même Salim Suware, fondateur de Jaxa-Ba (Jaxa la grande ou Jaxa Bambuxu) qui y aurait rassemblé autour de lui, des fractions de nombreux clans, soninke surtout, mais aussi Malinke et Jula. Jaxanke signifie en fait « gens de Jaxa ».

Par contre Kawur est présenté par une source orale gambienne comme pouvant avoir été une place commerciale fondée par des Baïnunka. *Ka is a common prefix in Baïnunka place names... the syllabe -ur, is also found in place names (perhaps signifying a place where there were rulers).* Quoiqu'il en soit, tous ces indices montrent à suffisance que dès son émergence, le Saalum, du fait de sa position géographique, a été un carrefour où se rencontraient les principaux acteurs du commerce interrégional (Jaxanke venant du haut fleuve gambie et Baïnunka venant d'entre la gambie et les rivières du Sud) qui, dans le

¹¹²⁸ Gamble D. P., « The North Bank of the Gambia: Places, Peoples, and Population, (B) the Wolof Area: Sabah & Sanjal, Lower Saalum, and Upper Saalum », *Gambian Studies*, n° 37, Brisbane, California, April, 1999

nouveau contexte jouaient d'abord le rôle d'intermédiaires avant de se faire distancer par les *Lançados* et *Tangomaos*. Il nous semble plus que plausible que l'atmosphère de violence qui a accompagné le changement d'orientation du commerce le long de la gambie a dû amener les acteurs musulmans de celui-ci à rechercher la protection ou la collaboration avec les classes dirigeantes qui monopolisaient le commerce des esclaves. Les Musulmans du Saalum n'échappèrent pas à cette situation et c'est probablement cela qui permet de comprendre cette relative stabilité des relations entre musulmans et *ceddo* jusqu'au milieu du XIX^e siècle.

3. Du Ñiiling à Saalum Ceriñ

Les différents évènements qui ont jalonné le cours de l'histoire des états de la Sénégambie du Nord ont tous eu des répercussions au Saalum. Il y a d'abord eu les conflits consécutifs au mouvement *denyanke* de Koly Teñela au cours du XVI^e siècle et à la suite desquels, nous l'avons vu plus haut, les Siise (du groupe *Njarmeew*), famille d'origine soninke ou mandeng, mais qui, du fait de son passage au Jolof était pratiquement wolofisée, arriva au Saalum (voir *supra*, chapitre sur le peuplement). Nous avons noté que les membres de cette famille, même s'ils ont été acceptés comme réfugiés et traités comme tels, n'ont pas été associés au pouvoir politique. Ils n'ont pas bénéficié, comme les Ndaw, autres réfugiés installés au Ndukumaan de commandement territorial. Nous nous sommes d'ailleurs demandé si ce n'était pas le fait non pas de leur appartenance à la religion musulmane mais plutôt qu'ils étaient, entre autres, moins rompus aux métiers des armes. En tout état de cause, « Maleotane installa ...Birane Fari Ndiarmeo Cissé au village de Wanar où se trouve la première installation de la famille dans le Saloum »¹¹²⁹. Ce fut, à partir de Wanar, que les Siise *Njarmeew*, accueillis par le *Bummi Kajmoor*, sur instruction du *Buur Saalum Malewtaan* (1568-1613), purent créer à l'intérieur de cette unité administrative, des villages qui y ont essaimé comme terroirs lignagers : Ciise Kaymoor, Ndimb, Sonkorong, etc... Ces localités sont toutes dans le prolongement du Ñiiling, lieu d'installation des premiers migrants islamisés qui sont arrivés à la fin du XV^e ou au début du XVI^e siècle.

C'est aussi à la même période que Malewtaan accueillit la famille Dem à qui il attribua le *lew* de Ndemeen (voir *supra*), espace que E. Noiro décrit vers la fin du XIX^e siècle en disant que

¹¹²⁹ Ba A.B., *op.cit.*, p.21

*Le district de Ndemen [comportant] quatorze villages ayant une population de 1838 habitants, tous musulmans et dont le chef prend le titre d'Alwaly. Il confine au Pakal à l'Est, au Ripp au Sud, au Laguem au Nord et à l'Ouest.*¹¹³⁰

Ce souverain (Malewtaan) est présenté par les sources orales comme celui qui, à la fin du XVI^e siècle, a effectué la redistribution des terres du Saalum¹¹³¹. La réorganisation qu'il a initiée était certainement une nécessité, du fait de l'arrivée de populations en provenance non seulement du Jolof (courant migratoire traditionnel), mais encore du Fuuta secoué par les guerres des *denyanke*. Elle allait être, conséquence lointaine, à l'origine de la constitution de *Saalum Ceriñ* puisque vers la fin du XVII^e siècle, le Saalum avait encore accueilli un contingent de migrants, que Senghane Kewe (1696-1726), le souverain de l'époque, se chargea d'installer au delà du *Bao Bolong*, vers la partie sud de l'unité administrative du Mandaax. C'était le *lew* de Pakala.

Les sources du Saalum ne semblent avoir de souvenance (du moins, elles n'en parlent pas) de la « guerre des marabouts »¹¹³², ce conflit entre les dirigeants des Etats de la sénégambie du Nord et les musulmans constituées en communautés revindicatives. Dans ces royaumes, le conflit se termina par la victoire des premiers qui avaient été soutenus par les Européens installés dans les comptoirs qu'ils venaient d'ériger sur les côtes séngambiennes. Si au Kajoor les sources orales évoquent le conflit quand elles parlent de la figure du *Xali Ndiaye Sall*, au Jolof, elles se rappellent des douze combats menés par le *Buurba Biram Penda Tabara*¹¹³³ avant de venir à bout des musulmans coalisés. Au Saalum par contre, aucune

¹¹³⁰ Noirot E., « Notice sur le Saloum », *J.O. du Sénégal et Dépendances*, 1892

¹¹³¹ Malewtaan a aussi, selon A.B.Ba, accueilli les Dramé en provenance du Jolof et les a installés dans le Ñiiling. Il s'agit probablement d'une deuxième vague de migrants de cette famille, différente de celle dont parle Jabel Samb et qui, avec les Saaxo, avait aidé Mbegaan Nduur dans son entreprise.

¹¹³² Voir Barry B., *Le Royaume du Waalo* et le texte de Chambonneau publié dans le *BIFAN* par Carson I.A. Ritchie.

¹¹³³ Ndiaye O.L., « Le Djolof et ses Bourba », *BIFAN*, T.XXVIII, série B, n°3-4, 1966, p.977. Selon O.Ndiaye Leyti, le *Buurba Biram Penda Tabara*, « pour asseoir son autorité, dut soutenir et gagner douze combats, contre les Marabouts révoltés qui songeaient à faire du pays un Etat islamique ».

mention n'est faite sur cet épisode de l'évolution de l'Islam en Sénégambie. Alors, pourquoi les musulmans du Saalum n'ont pas répondu à l'appel de leurs coreligionnaires ?

Depuis très longtemps, des familles musulmanes s'étaient installées dans ce royaume. Et, comme nous l'avons déjà souligné, la présence de l'Islam y a été concomitante avec l'émergence de la monarchie. Il faut cependant dire que, contrairement à ce qui s'est passé dans les autres états de la Sénégambie du Nord, il n'y a pas eu de prosélytisme musulman au Saalum. Cette confession y a fait partie des éléments identitaires puisque des musulmans y ont vécu avant même sa structuration ou sa territorialisation. Si au Kajoor ou au Siin, il a pu y avoir des marabouts étrangers vivant dans la cour des *Dammel*¹¹³⁴ ou des *Buur Siin*, ici ce sont des marabouts autochtones qui ont toujours servi de secrétaires au souverain. Mbegaan Nduur était avec Malick Darame et Bakka Saaxo¹¹³⁵, tandis qu'au milieu du XVI^e siècle, Malewtaan installait le marabout Birane Dem dans les terres qui allaient devenir le *lew* de Ndemeen, pour qu'à partir de là, il continua à prier pour lui. Dans le contexte de la « guerre des marabouts » qui s'est déroulée entre 1673 et 1677, au Saalum les sources orales retiennent non pas un conflit entre pouvoir politique et pouvoir religieux comme au Kajoor, Waalo, ou Jolof, mais plutôt d'une entente-collaboration qui se termina par la création du grand *Lew* de Pakala¹¹³⁶. Cette absence, au Saalum, des marabouts ou d'un Islam militant, ce fait marquant dans le Nord de la Sénégambie du XVII^e siècle, peut être liée

- au processus d'implantation de ces derniers, tous arrivés avec leur statut de musulmans

¹¹³⁴ Il s'agit des fameux Azaneghes dont parle A. Cada Mosto dans *Relation de voyage à la côte occidentale d'Afrique ; 1455-1457* (publié par Charles Schefer, Paris E. Leroux. 1895).

¹¹³⁵ Seon Jabel Samb., *Ngóoyam Saar, ak Maalig Daraame, ak Bakkha Saaxo, ak Mbegaan Nduur ñoo ànd rëbbi Saalum. Kii daf ko def sériñ. Kii mu def ko ilimaan. Ki ci des mu ne ko fal naa la jaraaf-ju-rëy ngay fal di folli.*
Traduction: C'est en compagnie de Ngoyaan Saar, Malick Dramé et Bakka Saaxo que Mbegaan a fondé le Saalum. Il fit de Malick Saar, son marabout. Bakka Saaxo devint l'imam tandis que Ngoyaan Saar occupait le poste de "Grand Jaraaf"

¹¹³⁶ Selon A.B.Ba (*op.cit.*, p.9), « Senghane Kewe Ndiaye [Buur Saalum de 1696 à 1726] aurait créé la principauté en faveur d'un marabout très compétent qui avait prié pour lui... Le chef portait le titre de *se serïñ* et appartenait toujours à la famille Cissé. A Wanar, commandait également un *seriñ* dont l'influence était moins »

- à la nature ensuite des relations nouées à l'origine avec le pouvoir politique : Les familles Daramé, Saaxo, Siise, Ture qui s'étaient installées, ont, tout de suite, eu des relations cordiales avec le pouvoir politique en place. En fait, n'apparaissent-elles pas comme des forces co-fondatrices, des acteurs qui ont porté le projet d'un Mbegaan avec qui elles semblent avoir noué un pacte d'alliance avant le retour de celui-ci au Siin ? On peut conjecturer que les propos Mbegaan Nduur rapportés à la note précédente par Jabel Samb, ont pu être tenus par Mbegaan quand il a compris qu'il n'avait pour lui d'avenir politique au Siin

-à la conversion récente du *Buur Saalum* (et c'est là le troisième point) qui était au pouvoir au moment de la guerre des marabouts. Il s'agit d'Amacodou Ndiaye (1655-1690) qui, selon A.B.Ba, « se convertit à l'islam, probablement sous l'influence de la famille Dramé qui fournissait traditionnellement les marabouts des Gelwar». ¹¹³⁷ La conversion à l'Islam de ce souverain est aussi confirmée par F. Coelho présent au Saalum au début de la seconde moitié du XVII^e siècle et dont les propos montrent la tolérance religieuse en cours dans ce royaume. Selon lui,

*Dans les dernières années où je m'y rendis, le roi était bixirim, c'est-à-dire une sorte de législateur de la loi de Mafoma [Mahomet], aussi, n'achetait-il pas autant d'eau- de – vie. Par contre, il s'en consommait beaucoup dans le pays, parcequ'il n'en défendait point l'achat.*¹¹³⁸.

Tels semblent être les éléments qui peuvent, entre autres, expliquer la non participation des musulmans du Saalum à ce premier grand mouvement de contestation des pouvoirs de l'aristocratie à la tête des Etats impliqués dans la dynamique atlantique. Ainsi, au moment où éclatait « la guerre des marabouts », les musulmans du Saalum avaient réussi à se créer dans ce royaume un espace où ils étaient, selon toute probabilité, presque majoritaires (le Niiling, les villages Jama, le Ndemeen et le Pakala). Aussi, on peut déjà, à cette période, du fait de la continuité territoriale et du mode d'évolution à l'intérieur de l'espace qu'ils occupaient, parler de communauté musulmane. Les Daramé, Saaxo et Ture dans le Niiling, les Siise à Wanar et Pakala, les Dem installés dans le Lew de Ndemeen où ils accueillent d'autres familles musulmanes. L'existence de cette communauté a accentué le rôle de terre de refuge

¹¹³⁷ Id., *Ibid.*, p.22.

¹¹³⁸ Moraes N.I.De, « La petite côte d'après Francisco de Lemos Coelho », *BIFAN*, série B, T.XXXV, n°2, 1973, p.234

que le Saalum a joué depuis sa formation. Ce n'est certainement pas un hasard si le *lew* de Pakala a été créé au tout début du XVIII^e siècle, quelques années après la fin de la «guerre des marabouts».

Parlant des marabouts d'origine mandeng en milieu wolof, A.Bara Diop souligne que

*Leur islamisation, généralement ancienne, pouvait remonter aux XV^e et XVI^e siècles, voire au-delà. Elle était liée à celle de la région nord-gambienne qui faisait partie, à cette époque, de l'empire du Mali et d'où des marabouts mandeng ont émigré vers le pays wolof, à la suite de troubles politiques. Au moment des guerres religieuses, beaucoup d'entre-eux iront se réfugier au Saalum où ils étaient mieux acceptés par l'aristocratie païenne.*¹¹³⁹

Dans la partie orientale du Saalum aussi, plus précisément dans la région de Warnew, il y a eu fondation de villages entièrement habités par des musulmans¹¹⁴⁰. Et, selon A.B.Ba, « beaucoup d'évènements se seraient produits à partir du Tag Warnéo. Abdoul Qadyr, le premier Almamy du Fouta Toro y serait né »¹¹⁴¹. Si Abdul Kader Kane qui a fait partie des dirigeants de la révolution Torodo qui eut lieu au Fuuta en 1776, est né dans la petite région de Warnew, cela signifie que ses parents ou grand parents y avaient émigré ou du moins s'y étaient installés, ne serait-ce que temporairement. Le fait qu'il soit retourné au Fuuta pour animer la Révolution de 1776 montre qu'il y avait des mouvements d'échanges entre musulmans des différents états de l'espace sénégambien.. Ces échanges sont importants à souligner dans la mesure où c'était par le biais de l'enseignement et de la recherche que des contacts suivis entre musulmans étaient noués.

¹¹³⁹ Diop A.B., *op.cit.*, p.239

¹¹⁴⁰ A la note 3 (page 50) de leur article sur les « trois documents d'Ernest Noirot sur l'histoire des royaumes du Siin et du Saalum (Sénégal) », (*BIFAN*, T.42, n°1, 1980), V. Martin, C. Becker et M. Mbodj signalent que : « Ouarnéo désigne le village de Tag Guèye, fondé par Makumba guey il y a plusieurs siècles. Le village est anciennement musulman et fut de ce fait désigné sous le nom de Tag Serigne. Warneo est le nom d'une petite région à l'est de Pafa et plus particulièrement l'appellation du marigot- ou plus exactement du tronçon du Saalum qui traverse la région ».

¹¹⁴¹ Ba A. B., *op.cit.*, p.11.

Il est important de souligner que ces échanges se sont opérés à partir des centres d'enseignement islamique, lesquels ont été des lieux qui permirent l'établissement de contacts suivis entre musulmans de toutes les régions. Les centres du Kajoor (Pire, Koki, Longoor) et du Bawol (Ndogal), beaucoup plus célèbres, reçurent des étudiants d'horizons divers et ce brassage a été à l'origine de la naissance d'une certaine forme de solidarité entre disciples. Dans le Saalum,

il y avait des écoles coraniques très nombreuses et les récitateurs [sic] publics du Coran étaient extrêmement répandus. Les grands centres d'étude étaient à Taïba et à Nandigui, mais surtout à Bamba Modou, au Mandakh, où le père de Amadou Bamba fit ses études.¹¹⁴²

Il est difficile de donner la date d'émergence de ces grands centres dont parle A.B.Ba, même si pour Nanjigi¹¹⁴³, nos informateurs ont avancé le XVII^e siècle comme période de fondation du centre par des émigrés du Kajoor. Nous pouvons cependant dire qu'à cause de la présence précoce des musulmans Jaxanke au Saalum, l'érection de centres d'enseignement y a eu lieu très tôt. Pour A.B.Ba,

cinq grandes familles religieuses [Les Dramé, les Cissé, les Touré, les Sakho et les Gaye ont joué un rôle majeur dans l'islamisation des pays du Saloum et du Rip : elles avaient chacune une université].¹¹⁴⁴

Si on ajoute à cela l'information donnée au milieu du XVI^e siècle par A. Almada sur ces «vastes maisons où habitent un grand nombre de *bixirims*» qui sont en fait des centres d'étude, on peut sans risque de se tromper, défendre l'idée selon laquelle le Saalum a connu et pratiqué, beaucoup plus tôt que le Kajoor ou le Bawol, le système d'enseignement autour des foyers religieux.

Cependant, à la différence des autres Etats de la Sénégambie septentrionale, au Saalum, les fondateurs et animateurs de ces foyers religieux ne gravitaient pas autour des

¹¹⁴² Id., *Ibid.*, p.46

¹¹⁴³ Selon Khalifa Diop, le chef du village de Nanjigi, cette localité a d'abord été habitée par des Bambara qui lui ont donné le nom de Nanjigi (terme bambara pour dire « viens m'aider à poser mon baluchon »). Elle a été refondée il ya quatre cents ans (400) par ses ancêtres qui venaient du Kajoor et qui y ont installé leur école (*daara*).

¹¹⁴⁴ Ba,A.B., *op.cit.*, p.47

familles dirigeantes, même s'ils ont joué pour certains, le rôle attribué de marabouts chargés de prier pour le souverain.¹¹⁴⁵ L'islam au Saalum était aux mains des *Seriñ Fakk Taal*¹¹⁴⁶ qui, semble-t-il, ne s'étaient pas trop préoccupés de politique jusqu'au moment où, du fait de la nouvelle conjoncture du XIX^e siècle, l'affrontement avec le pouvoir ceddo devint inévitable. Il est très probable que ces centres d'enseignement n'aient pas été de niveau supérieur comme ceux de Pire, Koki ou Longoor dans le Kajoor. C'était surtout des écoles de niveau moyen. Il semble cependant, qu'à partir du XIX^e siècle, le niveau de l'enseignement islamique avait commencé à s'élever. Certains centres ont accueilli des pensionnaires qui, par la suite, allaient devenir célèbres ; aussi, quelques uns ont eu à accueillir des personnalités marquantes de l'islam sénégambien. Citons, en guise d'illustration

-le *daara* de *Seriñ Bamba Sall* dans le Mandaax, au Sud du Ndukumaan qui a accueilli parmi ses pensionnaires, Momar Anta Saly Mbacké, père de *Seriñ Bamba Mbacké*, fondateur du mouridisme.

-le centre d'enseignement de Kabakoto, (localité habitée par des *Halpulaar'en*) où Elhadj Omar Tall, en visite dans le Saalum, avait rencontré Maba Jaxu Ba.

Nous n'avons pas beaucoup d'informations sur ces deux écoles¹¹⁴⁷ dont les noms sont retenus par la mémoire surtout à cause du prestige et de l'aura qui entoure les noms Cheikh Ahmadou Bamba et Elhadj Omar Tall. Cependant, à la fin de la première moitié du XIX^e siècle, l'évolution historique avait fini par faire que deux espaces se faisaient face dans le Saalum.

-L'un, occupé par les paysans *seereer* et les familles dirigeantes *ceddo*, constituait le Saalum *Ceddo*.

¹¹⁴⁵ Selon A.B.Ba (*op. cit.*, p.9) le Buur Saalum Senghane Kewe Ndiaye « aurait créé la principauté en faveur d'un marabout très compétent qui avait prié pour lui et qui s'appelait Madi Bakar Cissé ».

¹¹⁴⁶ Le *Seriñ Fakk Taal* était, selon A.B. Diop, (*La société wolof.....*, 1981, pp.236-245....) « un marabout à fonctions essentiellement religieuses, n'ayant pas de rapports politiques avec le pouvoir », à la différence du *Seriñ Lamb*, «...Marabouts chefs de communautés mais dont la collaboration avec le pouvoir païen avait fini par devenir étroite et les fonctions par être essentiellement politiques ».

¹¹⁴⁷ Une étude spécifique sur les écoles d'enseignement islamique du Saalum, le contexte de leur fondation, leur évolution et la biographie de quelques uns de ceux qui les ont fréquentées pourrait être d'un intérêt certain pour plus de connaissances de l'Islam et de son implantation dans cet espace.

-L'autre, habité par les populations musulmanes, était *le Saalum Cëriñ*¹¹⁴⁸.

Quand Maba décida de commencer la guerre sainte contre le pouvoir des *Ceddo* établis entre le saloum et la gambie, c'est au nom de l'Islam, religion dont la culture, du fait de l'ancienneté de sa présence avait fini par faire partie de leurs références identitaires, que les populations de *Saalum Cëriñ* se joignirent à lui. Pour la première fois depuis l'émergence du royaume, l'espace territorialisé par les *Buur Saalum* allait connaître une restructuration.

¹¹⁴⁸ *Saalum ceddo* est en fait constitué de l'espace appelé communément « *Këlu Kawoon* », c'est- à- dire la cuvette formée par les différents terroirs qui ceinturent l'ancienne capitale du Saalum (Lagheem, Jokul, Ganjaay, Ngeer et l'Ouest du Ndukumaan) auquel sont associées les terres relevant des *Seereer* du Joñik et de Njafé Njafé. Il s'agit en somme, du centre et l'Ouest de l'actuel espace Saalum Saalum.

Conclusion

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Vers une nouvelle page d'histoire.

Au début de cette recherche, était l'étude de la structuration d'un espace qui, par la suite, a porté la dénomination de « Royaume du Saalum ». Nous avons cherché, à travers le présent texte à analyser les facteurs générateurs d'évolution d'une entité politique. La période allant de la fin du XV^e au milieu du XIX^e siècle a servi de cadre chronologique. A partir de cette dernière date, s'est annoncée une rupture faite de déconstruction d'une œuvre ou l'amorce d'un autre processus de restructuration, à la base duquel allaient se trouver trois protagonistes : forces *ceddo*, forces musulmanes et forces coloniales. Nous avons choisi, en guise de conclusion de la présente étude, d'esquisser seulement ce processus ; nous disons esquisse car cette période est une autre page d'histoire.

Rappelons cependant que le compromis entre les musulmans et le pouvoir politique du Saalum semble avoir été respecté tout au long de l'évolution de ce royaume. Comme dit plus haut, avant le milieu du XIX^e siècle, il n'y a pas eu de conflits ni de soulèvement de communautés, au nom de l'Islam, contre les *Buur* Saalum. A l'origine de cette situation, nous retenons

-la manière dont s'est constituée, au Saalum, la monarchie *gelwaar*. Il y a eu un compromis entre les différentes forces sociales présentes dans un même espace. Il s'agit de celles des *Gelwaar* et des *Seereer* et celles des populations musulmanes (colonies avancées de marchands Soninke/Jaxanke ou Mandeng).

- le rôle de réceptacle de populations, en quête de refuge, joué par ce qu'a été le territoire du royaume du fait de sa position géographique et de son cadre « naturel ».

Depuis son émergence comme formation sociopolitique dans la partie de la Sénégambie au Nord du fleuve gambie, le Saalum a toujours renfermé, en son sein, des populations se réclamant de la religion musulmane. *Ceddo*, paysans *seereer* et populations musulmanes (wolof ou « wolofisées » pour la plupart), ont évolué ensemble dans ce qu'on peut appeler « un compromis dynamique ». A peine Mbegaan avait-il triomphé de Ely Bana, qu'il nouait alliance avec, entre autres, Diattara Tambedu, Saalum Suwaré etc. Sans s'ignorer, les trois groupes ont répondu et se sont adaptés, chacun à sa manière, aux dynamiques et facteurs d'évolution qui ont impulsé la marche du royaume. Les stabilité et richesse du Saalum soulignées par les sources écrites¹¹⁴⁹ et chantées par celles orales¹¹⁵⁰, proviendraient de ce

¹¹⁴⁹ Cf. passages cités dans le texte de Almada A. A., & Coelho F.de Lemos.

« *modus vivendi* » qui a été à la base de l'organisation politique et de la territorialisation du royaume. La question est alors de savoir « Comment les uns et les autres ont réagi face à la nouvelle dynamique créée par le commerce atlantique» ?

- Pour le pouvoir politique, sa participation par le biais de la classe dirigeante ressort clairement des sources écrites et même de ce que la mémoire collective¹¹⁵¹ a retenu.
- Celle des paysans seereer, agriculteurs et éleveurs repliés dans leurs villages et élaborant des stratégies de défense contre les chasseurs d'esclaves¹¹⁵² a été plutôt perçue comme relevant de l'attitude de victimes d'un système qu'ils n'avaient pratiquement jamais intégré.
- Les musulmans, par le biais de leurs chefs de communauté, ont-ils participé de manière active au commerce atlantique ? Martin Klein avait déjà fait remarquer que

*Les villages musulmans possédaient souvent un grand nombre d'esclaves travaillant aux champs et tissant des cotonnades. A l'époque de la traite des Noirs, de l'Atlantique, s'ils faisaient le commerce des esclaves, ils les exploitaient aussi eux-mêmes.*¹¹⁵³

Il y a là toute une recherche à faire pour comprendre la manière dont s'est faite l'implication des populations musulmanes dans le commerce atlantique et les formes de leur

¹¹⁵⁰ Sans que l'on puisse en dater les origines et (*ni*) les contextes, beaucoup de chansons populaires et même des berceuses mettent en exergue l'environnement propice à une vie heureuse au Saalum.

¹¹⁵¹ Le terme « Nguruk Ceddo » synonyme de violence et de dépréciation servant à caractériser le type de pouvoir de cette période est assez révélateur.

¹¹⁵² Dans beaucoup de villages seereer, il existait des espaces de refuge aménagés pour accueillir et cacher les villageois à la moindre alerte. Ces espaces sont en général un bois touffu avec beaucoup d'arbres à épines plantés selon un agencement que seuls les villageois connaissent. Ce sont ce que les Seereer appellent « *dééd* ». Les localités seereer qui sont dans la cuvette de Kawoon (*Kéélu Kawoon*) en possédaient pratiquement tous.

Dans le *loog*, autre exemple, les enquêtes de l'étudiant Abdou Ngom ont montré qu'elles étaient les stratégies utilisées pour échapper à l'esclavage et aux pillages. Les populations utilisaient l'espace environnemental dont la configuration, du fait de l'insularité, était assez difficile à cerner. A Sum, la mémoire a retenu l'existence de deux lieux de retraite (portant les noms de Ñoom et Banjuun) qui, par des voies périlleuses, permettaient d'échapper à des poursuivants ne connaissant pas l'environnement des *bolong*.

¹¹⁵³ Klein M., *op.cit.* , 1977, p.187

participation à cette économie de prédatation. Ce qui est, en revanche, plus connu, c'est qu'après l'abolition de la traite négrière et de l'esclavage dans les territoires passés sous contrôle colonial français, les contradictions entre ces populations et la classe dirigeante *Ceddo* se sont exacerbées. Elles ont été à l'origine de l'organisation¹¹⁵⁴ de *Saalum Cériñ* dont la jonction des forces avec celles des musulmans du Ripp/Badibu sous la direction de Maba Jaxu Ba, a entraîné le début de cette révolution musulmane qui cherchait à fonder, selon les mots de M. Klein, un état musulman dont l'autorité devait s'étendre entre le saloum et la gambie. Pendant une brève période, ledit Etat a dominé même une zone plus septentrionale jusqu'au fleuve Sénégal¹¹⁵⁵.

Nous ne revenons pas sur l'analyse des péripéties de la révolution de Maba Jaxu. D'autres chercheurs, avant nous, l'ont fait avec pertinence¹¹⁵⁶. Contentons-nous seulement de relever que ce mouvement, initié et mené au nom de l'Islam, a constitué le premier acte de déconstruction du projet politique de Mbegaan Nduur. En effet, dès le milieu du XIX^e siècle, suite à l'offensive de Maba Jaxu contre le pouvoir *Ceddo* de Kawoon, depuis le Ripp au Sud, coïncidant justement avec le moment où la France manifestait sa volonté de contrôler la région, cet espace devenait une aire de confrontation entre colonisateurs, musulmans et *Ceddo*. Cette lutte dont la finalité a été le contrôle du pouvoir politique, s'est rapidement orientée vers le contrôle territorial. Les populations ont ainsi été contraintes de se déplacer à l'intérieur de la région et, quelques fois même, au delà de celle-ci. (La Gambie anglaise par exemple). Elles ont alors été ballottées entre les trois forces et la conséquence en a été une redéfinition du territoire ainsi qu'une redistribution nouvelle de l'occupation humaine.

Il faut cependant souligner le fait que ce ne fut pas seulement au niveau territorial que des conséquences furent enregistrées. En effet, de la signature du protectorat français en 1887 à l'année qui consacra la mise en place effective de l'administration coloniale française,

¹¹⁵⁴ Nos enquêtes ont révélé que c'est à la suite du massacre perpétré par le *Buur Saalum Kumba Ndama* (1855-1859) sur le village de Nanjigi où s'était établie depuis très longtemps (au moins depuis le XVII^e siècle d'après alpha Diop, le chef du village, sous la direction de la famille Diop, une communauté musulmane, que l'ensemble des musulmans vivant entre Ñiiling et Pakala, décidèrent de s'organiser pour faire face à la force organisée du pouvoir central.(voir annexe portant sur *Saalum Cériñ*)

¹¹⁵⁵ *Ibid.* p.173

¹¹⁵⁶ Voir Thiam I.Der, *Maba Diakhou Bâ, Almamy du Rip (Sénégal)*, Paris, ABC, 1977, 150 p. (NEA) & Klein M., « Maba ou la résistance forcée à la conquête française en Sénégambie » in, *les Africains*, ed. Jeune Afrique, n°8, 1977. Dans sa thèse de Doctorat d'Etat, aux chapitres III et XI, le Professeur Mbaye Guèye a aussi fait de longs développements sur la question.

les populations du Saalum ont eu à faire face à des situations qui jusqu’ici, étaient inédites pour elles. A la fin du XIX^e siècle, tout ce qui avait constitué l’ancien royaume des *Gelwaar* du Saalum, et une bonne frange des anciens royaumes mandeng de la rive nord de la Gambie, relevaient désormais de l’autorité des Français qui s’attelèrent à sa « pacification » et à son exploitation.

Ainsi, le début du XX^e siècle se trouve aussi être le moment où le mouvement «maraboutique », face à l’équation que constituait la présence française, s’éloignait de plus en plus de la Jihad armée, pour s’orienter vers un prosélytisme plus pacifique, basé sur la connaissance et l’enseignement de la religion musulmane aux populations nouvellement colonisées. Il y eut alors une dispersion des marabouts à travers les différents terroirs qui s’étaient montrés assez rétifs à l’adoption de l’Islam. En fait, ce ne sont pas seulement les guerres religieuses, avec les bouleversements qu’elles ont engendrées, qui ont été porteuses de conséquences liées à la mobilité des populations. La conquête française, les situations créées par la volonté d’exploitation économique avec le développement de l’arachide (construction du chemin de fer, travail forcé), ainsi que la nouvelle réorientation du mouvement religieux, ont aussi été à la base d’une grande mobilité de populations et d’une reconfiguration profonde de l’espace entre le saloum et la Gambie.

En somme, on peut retenir que les mouvements de populations qui ont entraîné la modification de l’occupation des terres découlaient non seulement des guerres religieuses, mais aussi de celles dites de « pacification » et surtout de l’introduction de la culture de l’arachide. La zone du bas-saalum, domaine des vieux villages seereer, du fait de la composition de sa population (marquée par une certaine homogénéité jusqu’au milieu du XIX^e siècle), de la disponibilité de ses terres et de la richesse de celles-ci, n’a pas manqué d’être affectée par ce mouvement, de manière beaucoup plus visible que les autres régions de ce que fut le Saalum.

En effet, les parties orientales et méridionales du Saalum, très tôt investies par les wolof, ont constitué, tout au long de l’histoire de cette région, des zones d’immigration par excellence ; c’est ce qui explique le caractère cosmopolite de sa population composée non seulement de Wolof, mais encore de quelques poches habités par des Seereer, Halpulaar’en, Pël, et Mandeng plus au Sud. Quand éclatent au milieu du XIX^e siècle, les guerres religieuses, cette région reçut un contingent considérable d’immigrants musulmans venu soutenir la cause de leurs coreligionnaires. Selon P. Pélissier,

cette immigration fut essentiellement dirigée vers le Rip, où Maba avait ses bases et d'où il rayonnait... Le Rip devient ainsi, au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, un périmètre relativement peuplé..., un foyer actif d'immigration wolof et toucouleur en même temps qu'une base de départ du prosélytisme musulman »¹¹⁵⁷.

Les conflits entre Maba et les *Ceddo* ont rapidement eu de l'ampleur et pris l'allure d'un véritable Jihad armé à l'intérieur de tous les Etats de la Sénégambie du Nord.

A son retour de la campagne du Jolof en 1865, beaucoup de marabouts wolof ont suivi le leader tandis que ceux des autres régions du Saalum vinrent eux aussi s'installer dans cet espace. Ainsi dès le milieu du XIX^e siècle, *Saalum Cériñ*¹¹⁵⁸ devint le premier centre d'accueil des populations musulmanes désireuses de se soustraire non seulement à l'autorité des *Ceddo*, mais encore à la présence des Français. Il y eut alors dans cette zone, un face à face entre deux espaces :

- *Saalum Cériñ*, domaine de populations cosmopolites venant d'horizons divers, mais dont la référence à une religion commune, en l'occurrence l'Islam, a pu servir de ciment pour l'édification d'une identité nouvelle.
- *Saalum Ceddo*, au peuplement un peu plus homogène, dont la référence à l'Islam comme lien identitaire était quasi inexistante, mais aussi, espace convoité par deux pouvoirs : celui de l'islam et celui du colonisateur.

Entre 1887, moment où la supériorité militaire de la France a été reconnue aussi bien par les *Seriñ* que par les *Ceddo*, et les premières années d'installation effective de l'administration coloniale, cet espace structuré depuis le XVI^e siècle par Mbegaan Nduur, s'était alors profondément transformé.

Trois temps forts ont été à l'origine de cette transformation :

1. La lutte pour le contrôle territorial entre *Ceddo* et *Seriñ*
2. La nouvelle stratégie des marabouts
3. l'offensive de l'économie de traite

¹¹⁵⁷Pélissier P. *op.cit.*, p. 434

¹¹⁵⁸Cette partie de l'espace *Saalum-Saalum* s'est constituée progressivement, comme expliqué plus haut, par voie d'immigration. Avec le Jihad de Maba, *Saalum Cériñ* s'est joint à la partie du Ripp conquise par le marabout au milieu du XIX^e siècle ainsi qu'au Sabax et au Sanjal pour former une entité homogène, décidée à s'élargir aux dépens du Saalum originel.

➤ Contrôle territorial et unification de l'espace

Quand on parle actuellement du Saalum, on y inclut généralement toute la zone comprise entre le Sud du Lageem et l'orée de Faraféñe, à la frontière avec la Gambie ; en somme, tout le Nioro actuel et son arrière pays. Il est cependant bon de rappeler que c'est une situation récente qui ne s'est créée qu'à la faveur des évènements du XIX^e siècle. En effet, le Ripp, partie wolof du Badibu¹¹⁵⁹, n'a été intégré dans ce qui est connu comme l'espace Saalum Saalum qu'au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle. Le traité signé en Mai 1887 entre le lieutenant colonel d'infanterie Coronnat (représentant le gouverneur du Sénégal et Dépendances) et Gedel, (alors Buur Saalum), Mamoundary, Ndery Kany, Biran Cissé et Amar Khodia, chefs des pays du Ripp, Niom, et Niani, fait bien la distinction entre les différentes régions concernées.

Cependant, à la fin du XIX^e siècle, il était devenu difficile de faire la différence entre ces territoires qui, pendant longtemps, ont eu une personnalité qui leur était propre. Les habitants se disaient, pratiquement toutes, *Saalum Saalum*. L'origine de l'acceptation de cette identité nouvelle est à rechercher dans le dynamisme des populations musulmanes au lendemain des guerres religieuses qui avaient secoué leur région. En effet, depuis le début du Jihad de Maba Jaxu, le Ripp était devenu un foyer d'immigration de toutes les populations musulmanes désireuses de pratiquer, sans entrave, du moins, le croyaient-elles, leur religion. En fait, dès le milieu du siècle, le Sud du Saalum était déjà la destination des migrations des Wolof partant du Kajoor, du Bawol et du Jolof¹¹⁶⁰. Il y a alors eu un apport considérable de populations, wolof et musulmanes dans cette région contiguë au Saalum *Ceriñ*.

Ayant soutenu ensemble la lutte contre les *Ceddo* du Ripp et du Saalum autour des mêmes idéaux, ces populations ont tissé depuis lors entre elles des liens de solidarité. C'est ainsi que l'on peut comprendre les liens très proches qui semblent unir les familles Siise de Ndimb Kaymor (donc de Saalum *Ceriñ*), et Turé du Sabax / sanjal (deux régions du Badibu commandées à l'origine par des *farang* qui dépendaient du souverain Soose du Badibu. Pour mieux saisir et comprendre la facilité avec laquelle s'est opérée cette entente, il faut interroger l'histoire des différents terroirs qui, en fait, montre une mobilité continue des populations à

¹¹⁵⁹La partie du Badibu peuplée de Wolof est appelée Ripp par ces derniers, tandis que le reste du pays est essentiellement peuplé de Manding qui donnent d'ailleurs à leur terroir le nom de « Badibu Bijanxer » par opposition au « Badibu Ripp».

¹¹⁶⁰ Mbodj M., *op.cit.*, p.563

l'intérieur de cet espace, malgré la multiplicité des commandements politiques qui y existaient.

Les récits oraux des traditionnistes et autres griots de la région (aussi bien ceux de la Gambie actuelle que ceux du Sénégal) montrent qu'en fait, il y a eu, tout au long de l'histoire, des relations entre habitants de terroirs différents et des mariages entre les familles qui étaient à la tête de chaque entité politique. Les familles « Maroon » installées à Indya et les « Jamme » qui étaient à Illyassa et qui, à tour de rôle, montaient sur le trône du Badibu, ont eu à développer, respectivement, des liens de parenté avec les Ndaw du Ndukumaan et les Njaay du Kajmor, deux commandements territoriaux importants du Saalum¹¹⁶¹. C'est dire que depuis longtemps déjà, grâce à cette mobilité, un brassage avait commencé à s'opérer entre populations du Sud du Saalum et du Ripp / Badibu. Quand, du fait des guerres religieuses, il y a eu une arrivée considérable de nouveaux migrants, la mobilité a commencé à s'accentuer et cela, d'autant plus que l'espace habité par les musulmans du Ripp s'était alors retrouvé considérablement exigu.

Cette situation a été à l'origine de beaucoup de problèmes et, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les agents de l'administration coloniale ont eu à gérer une question de frontière entre Saalum et Ripp. Ainsi, le rapport du lieutenant Bouchez, chargé de la direction du cercle de Nioro au sujet des territoires en litige entre le Saalum et le Ripp note que,

La ligne des villages méridionaux du Saloum était la ligne Bouboudem, Ngapak, Faourou, lac Pirequi, Djilikhar¹¹⁶². La ligne des villages septentrionaux du Rip, se continuant par les villages de Coular, se confondait avec un ravin ou marigot presque toujours à sec, nettement naissant non loin de Bouboudem et courant à peu près exactement de l'Est à l'Ouest ; elle passe près des villages de Bittayen, Coutango (Niom) Coular (Niom) et Patako¹¹⁶³. Entre ces deux lignes, s'étendait

¹¹⁶¹ Ces informations sont contenues dans les chroniques de Jabel Samb à Radio Gambia, 1975

¹¹⁶² Aujourd'hui, ces villages qui se trouvent tous au Sud du Laghem, et [qui] sont tous localisés dans le saluum *Ceddo*], étaient, pour la plupart, sous l'autorité d'un *Buur* comme celui de Jilakhar ou de Ngapax ou d'un farang comme celui de Fawru.

¹¹⁶³ Toutes ces localités se trouvent actuellement intégrées dans l'espace Saalum-Saalum, alors qu'à l'époque, elles se trouvaient dans celui du Ñomi qui avait une personnalité propre et différente de celle du Saalum.

*une brousse déserte. Mais, il paraît hors de doute que cette partie déserte était considérée comme appartenant au bour Saloum ; j'ai parcouru le ravin limite dans toute sa longueur, j'ai visité les villages des deux rives et partout, j'ai trouvé l'affirmation du fait. De 1860 à 1887, cette brousse déserte n'a pas été soumise à l'autorité des bours saloum. En 1861, Maba s'est emparé du Rip et des territoires méridionaux du saloum, mais la frontière (même si elle a été peuplée en partie de musulmans venus du Rip) est conservée telle quelle jusqu'à la révolte de Saer Maty qui amène la colonne du Rip et le traité du 14 Mai 1887.*¹¹⁶⁴

Il semble ressortir de ce rapport que ce fut après le partage, en 1887, du Ripp, du Ñoom, du Sanjal et du Ñaani, que les musulmans ont commencé à empiéter sur les terres entre le Sud du Saalum et le Ripp.

Quand on essaie de comprendre les raisons de ces installations, on se rend compte qu'elles ont été encouragées et favorisées par les dirigeants musulmans de Nioro et qu'en plus, elles ont représenté un temps fort dans la lutte pour le contrôle politique du Saalum. En fait, si l'année 1887 a été la date de la défaite des musulmans dans leur tentative de contrôler le Saalum au nom de l'Islam, elle a constitué aussi le début d'une nouvelle offensive pour le contrôle territorial et partant pour l'unification du Ripp et du Saalum.

- Du Ripp au Saalum : Les enjeux d'un espace disputé

Les archives de ce qu'on appelait les cercles de Nioro et du Sine Saloum sont remplies de correspondances relatant les problèmes de frontières entre le Ripp et le Saalum, lesquels n'étaient survenus qu'après le traité du 14 Mai 1887 portant délimitation de cet espace et attribuant, aux différents chefs du moment, une portion de territoire qui relèverait désormais de leur autorité. Cette délimitation faite par l'administration coloniale française, a très tôt été remise en cause par les populations elles-mêmes, comme l'indique le lieutenant Bouchez en ces termes :

¹¹⁶⁴ A.N.S., *Rapport du lieutenant Bouchez, chargé de la direction du cercle de Nioro, au sujet des territoires en litige entre le Saloum et le Rip.* 11D3.0004, 1896.

La délimitation de 1887 présentait l'inconvénient de toute délimitation faite par ligne de village : le manque de netteté. A défaut d'accident, une ligne tracée et marquée dans la brousse est la seule frontière évitant tout équivoque. Sémou Diouf a des idées très arrêtées sur l'expansion territoriale du Saloum, puis qu'à un certain moment, il parlait, très vaguement il est vrai, de droits à la possession de coungheul.¹¹⁶⁵

Ce manque de précision semble avoir été bien exploité par les musulmans du Ripp. Si dans un premier temps, les mouvements de populations se sont dirigés vers les territoires circonscrits dans l'espace musulman ou du moins proche de lui, très rapidement, les populations ont commencé à franchir la frontière avec le Saalum pour s'installer d'abord sur ses marges, malgré les protestations de ses dirigeants. Entre 1887 et 1895, beaucoup de villages ont été fondés dans le territoire au Nord du Ripp et au Sud du Saalum. Cette zone tampon, jusqu'alors non habité est couvert d'une brousse appelé «Goria» par les Saalum-Saalum d'après les résultats de l'enquête effectuée par l'interprète Ibrahima Ndao et selon laquelle

Sémou, chef du Saalum, s'est à plusieurs reprises plaint des gens du Ripp qui taillaient et coupaien la forêt du Saloum pour y installer des cultures : ils y creusaient des puits sans même lui en demander l'autorisation », alors que, pour Mandiaye Bâ, chef du Ripp, « tous ces villages se trouvent dans un espace qui était désert et où les gens de Saër Maty¹¹⁶⁶ se sont établis quand ils sont revenus. Maintenant, si le Bour Saloum veut mettre ces gens sous ses ordres, ils passeront chez les anglais.¹¹⁶⁷

¹¹⁶⁵ A.N.S., *Rapport du lieutenant Bouchez chargé de la direction du cercle de Nioro au sujet des territoires en litige entre le Saloum et le Rip.*, 11D3. 0004, Août 1896.

¹¹⁶⁶ Saër Maty, fils de Maba est entré en conflit ouvert avec son oncle Mamour Ndary (père de Mandiaye) qui, grâce à une action commune avec les Français et les chefs Ceddo du Saalum, ont pu le vaincre. Il s'enfuit en Gambie anglaise avec beaucoup de ses partisans. Ces événements qui ont perturbé la région ont été à l'origine de beaucoup d'autres mouvements de populations. La plupart de celles-ci, ayant fui en Gambie, ne sont revenues que quand la paix a semblé s'être établie dans la zone.

¹¹⁶⁷ A.N.S., « L'administrateur du Sine-Saloum à Mr le Gouverneur du Sénégal et Dépendances, Saint Louis » 11D3.0004, Septembre 1895

De fait, Mandiaye reconnaissait, de manière implicite, que ces villages sont établis dans une zone qui faisait partie du territoire du Saalum. Le *Farang* Fawru, chargé de la gestion des terres de son territoire (qui se trouvait être une partie du Saalum) y avait vu, depuis 1887, l'installation de vingt et un villages musulmans et qui ne reconnaissaient pas son autorité. Un problème similaire s'est posé au *Buur* Tanda qui assistait, impuissant, depuis 1888, à la fondation d'une dizaine de villages musulmans.

Il en a été de même

-dans le territoire administré par le *Buur* Kembu avec six nouveaux villages, tous fondés par des musulmans

-dans celui de Khapane avec quatre villages

- et celui de Mbudaay avec trois établissements de même nature.

En somme, la lecture du rapport d'enquête de l'interprète mandaté par l'administrateur E. Noirot fait ressortir le fait qu'entre 1887 et 1895, les différents terroirs seereer situés entre le Laghem¹¹⁶⁸ et le Ripp ont été investis par les musulmans wolof et Halpulaar'en. Cette installation était encouragée par les chefs musulmans qui pensaient qu'ainsi, il y aurait pour eux une possibilité non seulement de,

- reconquérir progressivement une certaine partie du territoire qu'ils avaient perdu et qui, du fait de l'échec du Jihad, leur avait échappé,

- mais encore d'étendre leur influence politique.

En effet, depuis leur entrée en jeu effective, les Français étaient devenus les arbitres dans tous les litiges. Les différentes parties vont tenter de jouer sur leur méconnaissance des règles non écrites du droit local pour infléchir les décisions dans la direction qui leur est favorable. Ainsi, dans une de ses correspondances, Alsace (Directeur des Affaires indigènes à Foundiougne), reconnaît d'ailleurs que

*le Ripp et le Niom se sont étendus à des territoires qui ne leur avaient jamais appartenu, et qui, théâtres de guerres entre pays en lutte, avaient été pour ce motif, tantôt habités, tantôt abandonnés.*¹¹⁶⁹

¹¹⁶⁸ Le Lageem était un territoire administratif du Saalum créé au milieu du XIX^e siècle pour Sému Juuf, par le *buur* Saalum Gedel Mbodj, pour se rallier l'autre branche de la famille *gelwar* représenté par Sému. Il est constitué de villages seereer (Fawru, Tanda, Kembu, Mbudaay etc...). Jusque là commandés par des *Buur* et relativement autonomes dans leur administration quotidienne) situés au sud de Kawoon.

¹¹⁶⁹ A.N.S, « correspondance d'Alsace, administrateur du Sine Saloum à Monsieur l'inspecteur général des colonies, gouverneur général de l'AOF », 13G.328 : Novembre1896

Les musulmans (habitants pour l'essentiel du Ripp et disciples de Maba) savaient très clairement que ce territoire avait toujours appartenu au Saalum et ne contestaient d'ailleurs pas cette présence. Cependant, ils semblaient vouloir jouer sur le contexte du moment, et, avec la présence française, agrandir leur sphère d'influence.

En effet, cette zone dans son ensemble a revêtu, vers la fin du siècle, une importance particulière, du fait de sa proximité avec la Gambie anglaise. Pour éviter des mouvements d'émigration vers les territoires sous contrôle anglais, les Français devaient manœuvrer habilement pour fixer les populations dans leur propre zone d'influence. C'est là où se trouvaient tous les enjeux de cet espace que se disputaient musulmans et *Ceddo*, avec pour arbitres, les Français. Selon Obissier, le lieutenant commandant du cercle de Nioro,

le Saloum affirme que ce terrain lui appartient, les musulmans du Ripp font ressortir le fait que le territoire en question était désert et inculte, qu'il a été occupé et cultivé par les partisans de Saer Maty revenus de la Gambie et qui depuis leur retour ont toujours obéi et payé les impôts aux chefs musulmans, méconnaissant l'autorité des tiédos du Saloum. Ils se disent prêts à retourner dans le Niom et le Rip anglais si on doit les obliger à se soumettre au bour Saloum, mais prêts à payer même un impôt de deux francs si nous voulons les reconnaître comme sujets d'un chef musulman.¹¹⁷⁰

Les Français hésitèrent longtemps avant de tenter de régler ce différend qui, depuis la fin des guerres religieuses, empoisonnaient les relations entre le Saalum et le Ripp. Cependant, la lecture du document intitulé « Etude sur le cercle de Nioro-Rip »¹¹⁷¹ du lieutenant Chaudron, commandant ce cercle, montre très nettement dans sa partie relative à la géographie, que finalement les administrateurs français avaient fini par entériner la situation de fait imposée par les populations musulmanes. Dans ce document qui date de 1901, les villages du Waalo sont attribués au Ripp alors que si nous nous reportons au rapport de E. Noirot qui date de mai 1896, il y est fait mention que

¹¹⁷⁰ A.N.S., « correspondance du Lieutenant Obissier, commandant de cercle de Nioro à Monsieur le gouverneur général de l'AOF » 11D3 0004, Février 1896

¹¹⁷¹ A.N.S., « étude sur le cercle de Nioro-Rip » par le lieutenant Chaudron de l'infanterie coloniale, commandant le Cercle, 1G 283, septembre 1901

*les musulmans du Oualo, tout en reconnaissant que les territoires qu'ils occupent appartiennent au Saloum, ne veulent pas relever d'un chef tiédo et déclarent préférer émigrer qu'ètre placés sous l'autorité du bour.*¹¹⁷²

Finalement donc, c'est la suggestion du Lieutenant Obissier, commandant le cercle de Nioro en 1896, qui a été retenue. En effet, pour lui, l'intérêt de la politique française était de soutenir les musulmans, pour éviter un mouvement d'émigration vers la Gambie, en attribuant le territoire en litige soit à Mandiaye Bâ, chef du Ripp, soit à un chef musulman indépendant et cela malgré la position de E Noirot, administrateur du Sine Saloum qui envisageait la question du point de vue du droit strict : la priorité de la possession du sol. Ainsi, la comparaison des deux cartes dressées respectivement en 1895 (par le sous lieutenant Lécrivain, commandant le poste de Nioro) et en 1901 (par Chaudron, commandant du cercle de Nioro), montre que la plupart des villages du territoire contesté, relevaient désormais du cercle de Nioro.

Il faut cependant souligner le fait que la fin des affrontements entre musulmans et *ceddo* et la mise en place d'un ordre nouveau avec le système des chefferies ont fait évoluer le pouvoir musulman et l'idée que les populations en avaient. En effet, celles qui, grâce à l'idéologie de l'Islam, s'étaient présentées aux populations comme un pouvoir alternatif possible face aux Français, se sont montrés, dans l'exercice du pouvoir, pires ou pareils à ces derniers. Dès 1895 d'ailleurs, E. Noirot s'était évertué à montrer, dans le complément qu'il a fait au rapport de l'interprète Ibrahima Ndaw, que ceux qu'il appelle les « thiédo musulmans », n'ont rien à envier, en tant que rapaces aux « thiédo de carrière ». C'est cette situation qui a fait dire à M. Mbodj que les chefs musulmans ne tiraient plus leur légitimité que du bon vouloir Français.... Ils avaient abandonné le Jihad pour les honneurs, trahissant ainsi les idéaux pour lesquels ils avaient gagné l'adhésion de tout un pays¹¹⁷³.

A partir du moment où les anciens dirigeants du Jihad et ceux qui ont été leurs successeurs étaient, selon la formule consacrée, rentrés dans les rangs, les populations allaient de plus en plus s'éloigner de leur influence et adopter d'autres formes d'adaptation à la présence coloniale. Celles-ci se sont faites au lendemain de l'ultime tentative des musulmans partisans du Jihad armé : celui de Juma Jaati Sow et de ses alliés qui, en 1901, sont partis des

¹¹⁷² A.N.S., « Noirot, administrateur du Sine-Saloum à Mr le Directeur des Affaires indigènes, Saint Louis », 11D3 0004, Mai 1896

¹¹⁷³ Mbodj M., *op.cit.*, p.125

rives de la Gambie jusque dans le Lageem et le Ndemeen, appelant les populations à un soulèvement contre l'autorité française au nom de l'Islam. La répression qui a suivi ce soulèvement a constitué un autre facteur de mobilité des populations à l'intérieur de l'espace Saalum-Saalum. Jusque là, la volonté de contrôler une partie de l'espace du Saalum avait amené les chefs musulmans à encourager la fondation de nouveaux villages surtout dans le territoire où l'autorité officielle des *Buur Saalum* s'exerçait, mais avec un régime foncier bien défini (*Lew*) ou à côté des terroirs lignagers du Saalum *ceriñ*¹¹⁷⁴.

Au début du vingtième siècle, ledit mouvement n'était plus contrôlé par les chefs musulmans. Il obéissait à une stratégie nouvelle qui le fit se diriger vers le Sud (la Gambie anglaise pour échapper à la répression consécutive à l'affaire Juma) et s'infléchir aussi vers l'Ouest dans le vieux pays seereer du Joñik. C'était l'amorce d'une nouvelle étape dans le peuplement de régions qui, du fait de leur situation périphérique, avaient longtemps évolué dans une large autonomie par rapport au centre de décision. Qu'on le perçoive comme une réussite ou un échec, il n'en demeure pas moins que le mouvement de Maba a restructuré le territoire du Saalum et élargi son espace.

➤ Aux confins du Saalum : nouveaux terroirs et références identitaires

L'occupation des terres du Waalo¹¹⁷⁵ par les musulmans du Ripp s'était effectuée dans la foulée des événements liés aux guerres religieuses de la fin du XIX^e siècle et a été entérinée par les Français, malgré les protestations de ceux qui avaient des droits sur la

¹¹⁷⁴ Selon Jacques Faye , (*op.cit.*) « Régime foncier traditionnel et réforme foncière au Sénégal » distingue dans le régime foncier ancien du Saalum, en dehors des lamanats seereer, les droits fonciers du *Buur saalum* constitués des *Lew* (des territoires délimités par le feu où le parcours d'un terrain fait par un cheval et offert par le souverain à des lettrés ou des juristes : c'est le cas du Ndjemmen) et des apanages (villages que le souverain attribuait à certains détenteurs de charges royales pour leur exploitation. Ces villages pouvaient être des *daga*, c'est-à-dire des villages de cultures où se trouvaient regroupés les captifs de case de ces familles. Bon nombre d'entre eux était localisé autour de Kahoon et dans le Lageem. Il y avait aussi les terroirs lignagers constitués de terres assignées par le représentant du souverain à un groupe d'immigrants d'un même lignage arrivé avec ses artisans et ses captifs de case. Ces lignages n'avaient de droits que sur les terres qu'ils avaient effectivement défrichées. Leur terroir se limitait à l'espace cultivé autour des habitations et ils ne possédaient aucun droit sur les bois alentours qu'il leur était permis d'exploiter.

¹¹⁷⁵ Il s'agit ici des terres situées au sud du Laghem . Cette zone a toujours été appelée Waalo-Saalum. Elle est contiguë au Waalo Ripp. La similitude des appellations a été d'ailleurs un moyen de brouillage de repères entretenus par les populations musulmanes dans l'esprit des autorités françaises.

possession du sol. Pour fixer les populations dans cet espace et éviter un mouvement d'émigration vers la Gambie, les Français ont dû favoriser les immigrants musulmans en leur permettant de relever, non pas de l'autorité politique des *Ceddo* du Saalum sur les terres de qui elles s'établissaient mais plutôt de celle des chefs musulmans de Nioro. A partir de ce moment, plus aucun droit ancien ne pouvait être brandi pour faire valoir à leurs yeux, un quelconque droit de prééminence ou de premier occupant.

Si les terres des différents terroirs pouvaient encore être gérées par ceux qui en avaient la charge, en revanche, celles sur lesquelles ces derniers n'avaient pas une emprise directe étaient désormais considérées comme appartenant à ceux qui voudraient bien s'y installer. Ce sont ces terres (les vastes forêts du Ñombato plus particulièrement) qui sont appelées *Gor moom*, c'est-à-dire « affectées à ceux qui les ont défrichées et qui les cultivent ». L'expression a dû apparaître ou a dû avoir une valeur juridique avec l'arrivée des Français quand s'est posée la question de la mise en valeur des terres qu'ils venaient de conquérir. En effet, il est difficile de croire, comme semble l'affirmer P. Pélissier,

*[qu']au delà des limites de la clairière formée par les terrains de culture de chaque village, s'étendaient d'immenses surfaces couvertes par la forêt et sur lesquelles ne pesait aucun droit foncier.*¹¹⁷⁶

Le concept de « terres vacantes » ne semble pas avoir été connu au Saalum, si l'on se réfère aux récriminations du *buur* Saalum Sérou qui, selon un document archivistique,

*se plaint des gens du Ripp qui taillaient et coupaient la forêt du Saloum pour y installer des cultures, y creusaient des puits sans même lui demander l'autorisation. [Selon E. Noiro] Cette façon de procéder constitue, aux yeux de la coutume, un manquement grave et même constitue en quelque sorte, un acte d'indépendance.*¹¹⁷⁷

Ces protestations montrent en fait, qu'au moment de la conquête française, malgré l'existence de ces vastes terres qui ne semblaient relever de l'autorité de personne, le Saalum n'en était pas moins un espace « territorialisé ». L'autorité du souverain ne s'exerçait pas uniquement sur les communautés qui vivent à l'intérieur du territoire, mais sur toute l'étendue de celui-ci. C'est dire que même si la notion de frontière est sujette à plusieurs

¹¹⁷⁶ Pélissier, P., *op.cit.*, p. 433.

¹¹⁷⁷ A.N.S., « L'administrateur du Sine-Saloum à Mr le Gouverneur du Sénégal et Dépendances, Saint Louis », 11D3 0004 : 1895

définissons, il n'en demeure pas moins qu'ici, ce ne sont pas uniquement à travers « les communautés qu'ils englobent que les Etats africains se définissent »¹¹⁷⁸, mais plutôt par le contrôle (même si c'est de manière très relative) de territoires précis. Selon A.B.Ba,

*Les limites du Saloum correspondaient, à l'aire où l'on rencontre l'arbuste (bankhanasse). Cette plante n'existe que dans le Saloum. Partout où elle se trouve, on peut considérer l'endroit comme appartenant au Saloum. C'est pourquoi la frontière avec les royaumes voisins du Djoloff et du Sine n'a jamais été contestée, sauf peut-être dans le Badibou.*¹¹⁷⁹

L'apparition, dans le système foncier, d'un droit nouveau cautionné par les autorités françaises (les *Gor moom*) consacrait ainsi un changement de mode de tenue foncière qui, par sa souplesse, attirait les populations vers ces vastes terres encore inhabitées du Saalum, consacrant ainsi le début de la formation de nouveaux terroirs.

Cependant, l'historique du peuplement de cette zone fait ressortir non seulement la recherche de terres comme motif du déplacement, mais encore d'autres éléments qui permettent de comprendre l'engouement des populations pour cette destination. En effet, entre la fin du XIX^e siècle et le début de la première guerre mondiale, les populations tentaient de s'adapter à la nouvelle situation créée par la colonisation. Pour elles, ce ne devait être qu'une période de transition. Inutile de préciser que l'évolution a fini par en décider autrement.

Dans ce contexte la société a vu ses repères brouillés par les guerres religieuses et l'installation des colonisateurs. Ce sont ces nouveaux éléments qui permettent de rendre intelligible la grande mobilité des populations à l'intérieur de cet espace. Le Saalum a été depuis très longtemps, une terre d'accueil pour tous les réfugiés, ceux venant des régions septentrionales en particulier. Mais l'intense mouvement de populations auquel on a assisté au début du XX^e siècle est révélateur d'une situation jusque là inédite. En somme, ce sont les effets combinés de la situation nouvelle qui ont créé cette effervescence. C'est le lieu de

¹¹⁷⁸ Kébé M., « La délimitation des frontières entre le Sénégal et la Gambie : un obstacle à l'oppression française (1885-1920) », in, Mbaye S. et Thioub I (éditeurs), *AOF : réalités et héritages, sociétés Ouest-africaines et Ordre Colonial, 1895-1960*, T.I. (Direction des Archives du Sénégal), Dakar. 1997, p.119

¹¹⁷⁹Ba A.B., *op.cit.*, p.15

signaler le fait que, jusqu'en 1887, les affrontements entre *ceddo*, musulmans et colonisateurs n'avaient pas cessé et que, contrairement aux régions septentrionales (Kajoor, Fuuta et Jolof) où les « jihadistes » étaient alors totalement vaincus, ici il y a eu une scission du mouvement. Une des parties a réussi, en s'alliant aux Français, à continuer d'exercer son pouvoir sur certaines zones conquises par Maba¹¹⁸⁰, tandis que l'autre, beaucoup plus intransigeante, s'est réfugiée en Gambie anglaise entraînant dans son émigration, tous ceux qui se réclamaient d'elle, et même d'autres populations poussées par la peur de l'insécurité ambiante¹¹⁸¹.

Certes, il y a eu des mouvements de retour qui se sont amorcés dès la fin des hostilités. Ceux que l'insécurité avait chassés, revinrent et certains d'entre eux s'installèrent sur les terres contiguës à la partie septentrionale du Ripp : le Waalo. A partir de là, ils commencèrent à empiéter sur le territoire du Saalum et à réclamer son contrôle politique. L'aile intransigeante, après avoir tenté, en vain, de continuer le mouvement (l'épisode de l'affaire Juma fut un moment fort de son action) finit par changer alors d'orientation en abandonnant le Jihad au profit du prosélytisme par le biais de l'enseignement. Ce sont les partisans de cette aile dure que l'on retrouve à travers les villages localisés entre les terroirs seereer du Loog, du Joñik et du Njafé-Njafé, situés dans le Saalum occidental¹¹⁸².

Ainsi, entre 1900 et 1913, pratiquement tous les nouveaux venus au Jingili provenaient du Ripp, c'est à dire, la zone actuelle de Nioro. La plupart, semble-t-il, voulait continuer le combat sous une autre forme et dans des zones moins exposées à la surveillance et à la suspicion du colonisateur. Cette seconde vague de migrants wolof en pays seereer réussit là où la première, (celle venue avec les troupes de Maba), sous la bannière de l'Islam militant, n'avait pas pu se faire accepter. Ce sont surtout des marabouts, agriculteurs et en même temps enseignants, qui s'installaient dans les environs des villages seereer dont ils ont adopté les

¹¹⁸⁰ C'est celle dirigée par Mamur Ndary, frère de Maba

¹¹⁸¹ C'est la fraction du mouvement dirigée par Saër Maty, fils de Maba)

¹¹⁸² Quand on regarde la liste des villages de cette zone et leurs dates de fondation (monographie du cercle de Foundiougne, archives nationales du Sénégal, 10D5-11), on perçoit nettement les différents moments d'installation.

noms auxquels est accolé le terme wolof¹¹⁸³ ou bien c'est à l'emplacement d'un village seereer abandonné dont ils reprennent le nom dès qu'ils s'y installaient¹¹⁸⁴.

Progressivement, toute la région comprise entre le Sud de Jiloor (les environs des localités actuelles de Passy et Sokone) jusqu'aux portes du Ñombato fut investie par des migrants. Aujourd'hui encore, on remarque qu'à mesure que l'on s'éloigne des terroirs seereer, la toponymie des localités change, ainsi que les motifs d'installation. On ne cherche plus à s'identifier à la localité trouvée en place mais on met plutôt en évidence le patrilignage du groupe fondateur ou le prénom de celui qui a dirigé la migration et on affirme être venu s'installer sur ces terres non seulement pour une pratique plus saine de la religion (loin de ceux qui étaient devenus à leurs yeux aussi coupables que le pouvoir *ceddo* qu'ils combattaient il n'y a guère longtemps) mais encore pour bénéficier des possibilités qu'elles offrent du point de vue agricole¹¹⁸⁵.

L'unification de cet espace amorcée dès la fin du XIX^e siècle se poursuit ainsi et aboutit même à la création de la zone appelée « Jingili¹¹⁸⁶ » du nom d'un chef du Joñik (Jingili Adam Bukar) qui s'était farouchement opposé à la tentative de conquête des musulmans lors des guerres religieuses initiées par Maba au milieu du XIX^e siècle. Les enquêtes effectuées dans les villages de cette zone informent non seulement sur les régions d'origine des fondateurs (essentiellement Saalum *ceriñ* et Ripp) mais encore, elles montrent que la plupart de ces derniers appartiennent au groupe social *ñeeño*, (*tëëg*/forgeron et *wude*/cordonnier en général).

¹¹⁸³ Les exemples des villages comme Ndiaye- Ndiaye Seereer et Ndiaye-Ndiaye wolof , Ndorong seereer et Ndorong Wolof

¹¹⁸⁴ Jossong, village seerer abandonné et refondé par une famille Cissé originaire du Ripp)

¹¹⁸⁵ C'est le cas des localités comme Mbowène, fondée par une famille Mbow, Niassène, par les Niass, Kébé Coudé, Kér Lahin Fatim,, etc..

¹¹⁸⁶ Le « Jingili » se localise entre les terroirs seereer du « Jilor» et de « NJafé NJafé » ; c'est une zone qui a été peuplée essentiellement par des Wolof qui s'y sont établis au début du XX^e siècle. C'est seulement après la première guerre mondiale, avec le développement de la culture de l'arachide et du phénomène du « navétanat », qu'il y a eu un brassage considérable de populations avec l'arrivée des ressortissants des régions soudanaises (Bambara, Turka et Mossi) . Le nom qui a été donné à cette zone (Jingili) est comme un pied de nez des populations musulmanes au chef ceddo , dans la mesure où, Jingili Adam Bukar s'opposa au prosélytisme des musulmans de Maba et mourut en les combattant.

Comment expliquer la présence de ces familles dans une même zone et à une même période ? La recherche de terres pour la pratique de l'agriculture est la réponse au premier volet de ladite question (les vastes terres inoccupées de cette partie du Saalum en font une région attractive), mais n'en explique pas le deuxième volet. Il faut évidemment considérer l'ensemble des événements de la période pour comprendre la raison qui a dû pousser autant de familles du groupe social *ñeeño* à la mobilité. On peut considérer qu'à la fin du XIX^e siècle, les guerres religieuses étaient terminées et l'ordre colonial français régnait entre saloum et gambie. Ce nouvel ordre a bouleversé, de manière profonde, la société sur laquelle il s'est imposé. Il en est ainsi de la production des armes qui se faisait dans un contexte exclusif de clientèle. «Le forgeron [en] produit pour une famille qui se charge de lui fournir du mil en cas de disette, des habits, des esclaves etc.., le tout sous forme de dons gracieux »¹¹⁸⁷.

La situation ainsi décrite n'était déjà plus valable dès la fin du XIX^e siècle, dans la mesure où, avec l'ordre français, non seulement les commandes pour la confection des armes, principal secteur d'activité des forgerons baissaient considérablement selon M. Mbodj, mais encore, avec les nouveaux outils agricoles amenés par le colonisateur, les familles non spécialisées dans le travail du fer devaient moins dépendants de ces métallurgistes pour l'acquisition d'outils de production. Cette nouvelle donne tendait à rendre non opérationnels les réseaux de clientèle autour desquels s'articulait le fonctionnement de la société. L'intrusion coloniale a donc eu pour corollaire une évolution dans les rapports sociaux : beaucoup de *ñeeño* (principalement ceux qui travaillaient le fer) étaient contraints de se reconvertir dans un secteur d'activité autre que l'artisanat et ne se trouvaient plus liés, de ce fait, (sinon de manière purement théorique) à des familles *gëér* à qui ils devaient offrir des services, en échange de dons.

En fait, si on y regarde de plus près, on se rend compte d'ailleurs que ce ne sont pas les orfèvres/ *tëëg wurus* qui se sont installés au Jingili mais plutôt les forgerons chargés de la transformation du fer fondu, soit en armes, soit en instruments aratoires. En somme, il s'agit de ceux que les wolof appellent *tëëgu weñ bu ñuul*¹¹⁸⁸. Une fois installées au Jingili,

¹¹⁸⁷ Mbodj M., *op.cit.*, p. 124

¹¹⁸⁸ Cette expression « *tëëg weñ bu ñuul* » littéralement signifie “travailleur du fer noir” en opposition au *ñeeño* bijoutier, « *tëëg wurus* ou *tëëg saayaxal* » spécialisé dans le travail du métal précieux (or, argent etc..)

ces familles ont pratiquement abandonné le travail du fer et sont devenues de vrais paysans. Il est très rare de trouver actuellement des *ñeeño* qui s'activent principalement dans ce secteur d'activité qui d'ailleurs a cessé depuis longtemps d'être leur domaine réservé¹¹⁸⁹, contrairement au secteur de la bijouterie où les principaux officiants appartiennent audit groupe social.

C'est donc ce contexte de brouillage de repères qui explique leur présence très marquée dans les zones naguère faiblement ou non occupées du Saalum où ils étaient sûrs de trouver des terres riches et disponibles, puisque vierges et non intégrées dans les terroirs contigus des seereer. Les nouveaux venus sont arrivés, chacun avec son histoire et ses références identitaires propres et, progressivement, les réalités résultant de leur nouvelle vie les amenèrent à forger une identité commune. Ainsi fut créé de toute pièce ce terroir du Jingili, destination première de tous ceux qui, du fait du statut de nouvel espace colonisé du Saalum/Ripp, se sont trouvés déconnectés de leurs repères antérieurs. Il en est ainsi non seulement des *ñeeño*, mais encore de tous ces anciens esclaves qui se sont trouvés sans terres au lendemain de leur émancipation en 1905.

En fait, la libération des captifs de case a été aussi à l'origine de mouvements de populations. Puisque dans l'ancien système, ils ne pouvaient pas être détenteurs de droit foncier du fait de leur statut, une fois émancipés, les captifs de case vont chercher à acquérir des terres. C'est donc tout logiquement qu'ils furent attirés par les zones où il était plus facile d'en acquérir. C'est le lieu de souligner l'importance (du point de vue de leur nombre) des captifs au sein de cette population du Saalum du début du XX^e siècle. M. Mbodj évalue l'ensemble des esclaves libérés à plus d'un tiers de la population du Siin/Saalum pour cette période¹¹⁹⁰. Nous n'avons pas de données chiffrées pour confirmer ou infirmer ce qu'il avance, mais, si nous nous référons au contexte de violence de la fin du XIX^e siècle (conflits entre musulmans et *ceddo* du Saalum, conflits entre musulmans eux-mêmes, conflits entre musulmans et colonisateurs) et qui s'est prolongé jusqu'en 1901 avec la répression de la révolte de Juma, on peut comprendre l'importance numérique de la population servile au Saalum/Ripp à cette période. Et, selon un document d'archives,

¹¹⁸⁹ La menuiserie métallique qui appartient logiquement à ce secteur est de nos jours pratiquée aussi bien par des *ñeeño* que par des personnes qui, par leur ascendance, appartiennent à d'autres ordres.

¹¹⁹⁰ Mbodj M., *op. cit.* p., 570

Après le traité du 14 Mai 1887, signé à la suite de la colonne Coronat, il fut décidé que les prisonniers de guerre faits par l'une ou l'autre partie resteraient entre les mains de ceux qui les auraient pris, qu'ils ne seraient rendus à leurs parents que par échange ou moyennant une rançon. Dans les années qui suivirent et jusqu'à maintenant, les commandants de cercle ont été obligés de tolérer le passage de captifs de la dépendance d'un indigène sur celle d'un autre moyennant le versement d'un prix fixé par les parties et ont dû se borner à s'assurer dans ces cas du consentement du captif en cause.¹¹⁹¹

Par delà le fait qu'il montre le flou et les tergiversations qui ont entouré la politique française en ce qui concerne le problème de la libération des esclaves, cette correspondance du commandant de Nioro permet de comprendre pourquoi jusqu'au début du XX^e siècle, le trafic d'esclaves était encore pratiquée¹¹⁹². Dans les correspondances des années dix huit cent quatre vingt dix (1890) des administrateurs du Sine – Saloum, il y a le signalement de plusieurs personnes qui ont été faites captives. Le nombre important des captifs de guerre a dû être à l'origine des hésitations des autorités françaises qui n'ont pas voulu, du jour au lendemain, créer des fronts de contestation. Elles ont alors instauré les certificats de liberté pour une émancipation progressive par rachat. Cependant, non seulement le trafic avait continué (surtout en ce qui concerne les captives¹¹⁹³), mais encore, beaucoup d'entre eux ont préféré fuir en Gambie à partir de 1903, quand les Anglais ont libéré les captifs de case dans cette colonie.

Certes, la plupart allait revenir à partir de 1905 avec la libération des captifs de case dans les territoires français. Alors, on peut comprendre pourquoi ils se sont dirigés vers cette zone du Jingili.

Tous nos informateurs dont les villages ont été fondés par d'anciens émigrés du Ripp en territoire gambien ont insisté sur l'exiguïté des terres qui y était devenue une réalité. Ainsi s'expliquerait le fait que d'anciens captifs à la recherche de terre se soient dirigés, non pas vers le Ripp où ils avaient connu la captivité pendant les guerres religieuses, mais plutôt vers

¹¹⁹¹ A.N.S, « correspondance du Sous Lieutenant Bouchez », 13G355, 1896

¹¹⁹² Dans la monographie qu'il fait du cercle de Nioro en 1901, le commandant Chaudron signale l'existence du village de Samako, où l'on faisait encore dernièrement le commerce des esclaves

¹¹⁹³ Les maîtres pouvaient les vendre et déclarer à l'autorité qu'ils les avaient données en mariage et que l'argent reçu constituait la dot.

cet espace qui le jouxte et où, du fait du contexte nouveau de la colonisation, l'acquisition de terre ne posait aucun problème.

Il est cependant très difficile de repérer des localités dont les fondateurs sont d'anciens esclaves. Il semble d'ailleurs que, contrairement aux *ñeeño* dont les villages sont facilement repérables du fait de certains patronymes qui leur sont souvent propres, les anciens captifs ont rarement fondé des villages.

Il y a évidemment les anciens villages de culture, (les *daga*) à l'origine peuplés d'esclaves (dont les maîtres, en général, gravitaient autour du pouvoir politique) et dont les habitants restés sur place « vont garder pour eux ce qu'ils ont naguère donné à leurs maîtres »¹¹⁹⁴. La plupart du temps cependant, les anciens captifs se sont contentés de suivre, soit un marabout¹¹⁹⁵ à la recherche de terres pour s'installer en tant que talibé, dans le village créé par celui-ci, soit de

*Rester dans les villages de leurs anciens maîtres (et) parfois sous la conduite d'un de ces derniers, ils essayent de créer leurs propres hameaux en s'installant à la limite des terres de culture pour défricher des bois environnants.*¹¹⁹⁶

Ainsi, le peuplement de cette partie du Saalum, amorcé au début du XX^e siècle a été le fait de populations dont la plupart, en s'installant, se débarrassaient d'une partie de ce qui faisait leur identité. A partir de ce moment, d'autres références sont entrées en jeu ou mises en exergue dans la formation de la personnalité de ce nouveau terroir du Jingili.

Qu'est-ce qui a pu ou du servir de ciment à cette communauté dont l'émergence n'a pu être possible qu'à cause du contexte colonial ? Les deux références invoquées sont la

¹¹⁹⁴ Mbodj M., *op. cit.*, p. 571

¹¹⁹⁵ Le fondateur du village de Kér Laayin Fatim Cissé (localité sise dans le Jingili) était un marabout originaire de Mbapp dans le Sabax. Durant son périple au cours de 1910, il était accompagné de ses fils et de quelques voisins. Notre informateur n'a pas voulu dans un premier temps, donner plus de précisions et détails. Ce fut après d'autres questions qu'il a accepté de parler de ces voisins qui n'étaient autres que leurs captifs aux noms de Touré, Cissé, Ndiaye .Il a même laissé entendre que le fondateur était arrivé en compagnie d'un forgeron de patronyme Diop pour la fabrication des instruments de forage des puits.

¹¹⁹⁶ Faye J., *op.cit.*, p. 73

pratique commune de l'Islam et de l'agriculture¹¹⁹⁷. C'est par le biais de la religion musulmane que des franges de la population, menacées dans leur existence en tant que groupe social, ont pu se réinsérer en devenant talibé de tel ou tel autre marabout. Le parcours d'El hadji Abdoulaye Niass, dont le mouvement a connu un succès grâce certainement à l'adhésion de beaucoup de *ñeeño*, est assez illustratif du phénomène.

*L'explication profonde du succès de ce marabout, réside selon M. Mbodj, dans ses origines sociales ; en somme, il est un symbole, devant l'incertitude des lendemains pour certaines couches sociales qui voient leur statut remis en cause, c'est- à- dire les artisans et les hommes d'origine servile.*¹¹⁹⁸

Il n'est d'ailleurs pas étonnant que dans la zone du Jingili, on trouve beaucoup de villages dont les fondateurs sont soit des talibés d'El hadj Abdoulaye Niass, soit ses anciens collaborateurs qui, comme lui, ont connu l'exil en Gambie et sont revenus s'installer dans ces terres riches. La culture de l'arachide a permis à tous, artisans/ *ñeeño* comme anciens captifs, de retrouver une nouvelle place dans l'ensemble du groupe social en devenant paysans. Cette communauté paysanne s'est élargie d'ailleurs et diversifiée du point de vue de sa composition par l'apport des nouveaux venus. La nouvelle vague de migrants a quitté le Saalum oriental non pas pour une reconversion à d'autres activités ou pour une réinsertion sociale, mais pour échapper au travail forcé (lors de la construction du chemin de fer) ou à la réquisition pendant le premier conflit mondial.

Quant au début des « années vingt» la France commençait réellement ce qu'elle a appelé la politique de mise en valeur de ses colonies, le terroir du Jingili, créé pendant la période de réajustement au cours de laquelle les populations ont tenté de s'adapter au contexte colonial, avait déjà fait son plein de migrants. Il devient à son tour une région de départ vers les nouvelles terres de colonisation du moment représentées par les vastes forêts du Nombato situées dans sa partie méridionale. A partir du milieu du XIX^e siècle, l'affrontement entre

¹¹⁹⁷ D'après le chef de village de Kébé Ansou, les habitants de Pasi Mbitayen et de Kébé Kudé sont des *ñeeño* . Les premiers refusent maintenant leur statut de forgeron tandis que les seconds, s'ils ne le refusent pas, ne pratiquent plus la profession de cordonnier puisqu'ils ne travaillent plus le cuir.

Le chef de village de Kébé Kudé accepte effectivement son statut de cordonnier, mais dit-il, « actuellement, nous ne pratiquons plus le métier de cordonnier, maintenant, nous cultivons la terre et apprenons le coran .Ici, même les Thiam ne pratiquent plus le travail de la forge »

¹¹⁹⁸ Mbodj M., *op. cit.*, p.146

ceddo et musulmans aboutit ainsi à une redéfinition de l'espace au Saalum. Les *Saalum-Saalum* s'étaient toujours définis, non pas en référence à une langue (wolof ou seereer par exemple), mais plutôt par rapport à un espace (là où pousse l'arbuste appelé *Mbanxanaase*). Les guerres religieuses et les péripeties de la conquête coloniale, en contrignant les populations à se déplacer, ont permis d'élargir cet espace et d'y intégrer le Ripp. En fait, cette intégration a été facilitée par la position frontalière du Ripp avec la Gambie qui, à l'époque relevait de l'autorité anglaise.

C'est en jouant sur les rivalités franco-anglaises que les musulmans du Ripp, en coalition avec ceux de Saalum *ceriñ*, ont pu faire accepter l'installation de leurs coreligionnaires sur les terres du Saalum contigües au Ripp. La référence commune à l'Islam jouant comme lien identitaire, le Ripp a fini par être considéré comme partie du Saalum. Ainsi, au début du XX^e siècle, la réorientation de l'action des marabouts élargit encore plus l'espace musulman, mais on était déjà loin du projet de Mbegaan Nduur et, à l'instar des autres états de la Sénégambie, le Saalum se retrouvait de plain pied dans le projet colonial de la France. S'ouvrait alors et encore une autre page d'histoire de cet espace entre saloum et gambie.

BIBLIOGRAPHIE

I : Sources Orales

A : sources orales archivées

- Dans le Fonds Gaden des Manuscrits de l’Institut Fondamental d’Afrique noire

Cahier n°1 : Capitaine Steff, « Histoire du Fouta Toro », 1913,

Cahier n°4 : Origine des Peuls et Histoire des Denyankobbe

Cahier n° 7 : « Légende de Koli », par Yoro Diaw

Cahier n°10 : « Histoire du Wagadou et du Fouta Toro »

Cahier n°26 : « Chronique sur les anciens royaumes du Sénégal » par yoro Diaw

Cahier n°61 : Notes ethno-sociologiques

- Mbaye, A.EL. K., « Mbossé, génie des eaux », in cahiers W. Ponty (1945-1946)

Les renseignements de l’élève Abdel Kader Mbaye ont été recueillis auprès de la très vieille Diémouth Loum, directrice du culte rendu à Mbossé.

- Les enquêtes sur Mboose effectuées par Lilyan Kesteloot et Anja Veirman et conservées au laboratoire de Langues et Civilisations de l’IFAN

Informateurs :

-Khady Sagna, Léona Kaolack, enquête effectuée le 14/15/1993

-Nini Loum, Koutal Sérère, enquête effectuée le 15/12/1993

- Ibou Badiane, Délégué de quartier de Ndarong, Kaolack, enquête effectuée le 16/12/1993

- Ousmane Diaw, Léona Kaolack, enquête effectuée le 16/12/1993

- Momar Gaye Sène, Kaolack, enquête effectuée le 16/12/1993

-Adja Fatou Fall, Léona Kaolack, enquête effectuée le 25/01/1994

B : sources orales publiées

Aujas L., « Les Sérères du Sine et du Saloum », *B.C.E.H.S.A.O.F.* 1933, 3, pp.293-333

Ba, A.B., « Essai sur l'Histoire du Saloum et du Rip », *B.I.F.A.N.*, série B, T.38, n°4, 1976,
pp. 1-48

BA, T.O., « Essai Historique sur le Rip », *B.I.F.A.N.*, série B, T.XIX, n° 3-4, 1957, pp.564-
591

Bomba, V., “Traditions about Ndiadiane Ndiaye, first Buurba Djolof. Early Djolof, the
southern Almoravids, and Neighboring peoples”, *B.I.F.A.N.*, T.39, Série B, n°1,
1977, pp.1-35

Brigaud, F., *Histoire traditionnelle du Sénégal*. Saint-Louis, C.R.D.S- Etudes Sénégalaïses,
n°9, 1962

Cissoko, S.M. & Kaoussou, S., *Recueil des traditions orales des Mandingue de Gambie et de
Casamance*, Centre régional de documentation pour la tradition orale, (CELTO),
Niamey, 1974

Gaden, H., « Légendes et coutumes Sénégalaïses : les cahiers de Yoro Diaw», Paris, Leroux
(extrait de la *Revue d'ethnographie et de Sociologie*), 3, 1912

Ndiaye, O.L., « Le Djoloff et ses Bourbas », *B.I.F.A.N.*, T.XXVII, série B, n° 1-2, 1966,
pp.966-1008

Rousseau R., “Le Sénégal d'autrefois. Etude sur le Oualo. Cahiers de Yoro Dyao »
B.CE.H.S.A.O.F., n°1-2, 1929, pp.133-211

Rousseau R., “Le Sénégal d'autrefois. Etude sur le Toubé. Les papiers de rawane Boy »
B.CE.H.S.A.O.F., n°3, 1931, pp.334-364

Rousseau R., “Le Sénégal d'autrefois. Etude sur le Cayor. Cahiers de Yoro Dyao »
B.CE.H.S.A.O.F., n°16, 1933, pp.236-298

Sarr, A., « Histoire du Sine-Saloum (Sénégal) », *B.I.F.A.N.*, série B, T. 46, n° 3-4, 1986-87

Soh, Siré A., « chronique du Fouta Sénégalaïs » (traduction de M. Delafosse et H. Gaden).

Collection de la revue musulmane Paris, Leroux, 1913

Wade, A., « Chronique du Walo Sénégalaïs. (Traduit du Wolof par Bassirou Cissé, publié et commenté par Monteil V.) » *B.I.F.A.N.* Série .B, N°3-4, 1964, pp. 440-498

C : Sources orales non publiées (Textes inédits)

Ndiaye B.M., *Histoire du Jolof*, (texte inédit)

Ndiaye F., *La Saga du Peuple Sérère*. T.I. : *De ce qu'on rapporte sur la tradition du Sine et du Saloum*. (Texte inédit Inédit, déposé au B.S.D.E. A. sous le numéro 19033231209, sd)

D : Sources orales sonores

- National Center for Arts and Culture of Gambia

➤ Informateur: Jabel Samb

-16 06 66, cassette n°4858 : Mbaba Birame Macodou Ndiaye l'ancêtre de la famille Ndiaye au Saloum

-16 07 69, Cassette n° 4815: Histoire de Sandial

-20 04 72, cassette n°4824 : Histoire du Saalum

-31 08 72, cassette n°4803 : Histoire du Saloum

-18 07 74, cassette n°4812 : L'histoire du Sabakhe-Sandial. 2^e partie

-05 10 75, Cassette n° : 4861 : Histoire du Saalum

-26 05 75, cassette n°5041 : Histoire du Saloum : Samba Laobé

-23 10 75, cassette n°4860 : Histoire de Kawoon : Gouy Ndiouli

-06 06 75, cassette n°4863 : Histoire de Maba Diakhou

-21 10 76, cassette n°4801 : Histoire de la rencontre entre Birame Ndiémé Samba roi du Badibou et Ndenné Ndiaye Marone.

-12 05 77, cassette n°4855 : Histoire du Saloum : Bigué Souka

➤ Enquêtes effectuées par Bakary Sidibé du NCAC en 1975 à Diakhaw auprès de Lat Garang Ndiaye sur l'histoire des Gelwaar.

- Archives de la station de Radio Kaolack

Informateurs :

El Hadj Cheikh Mbaye et Maguette Ngom, animateurs à Radio Kaolack :

- l'histoire de Maïssa Waly Dione
- histoire de Lat Thiloor Badiane

E : enquêtes effectuées par nous-mêmes

LISTE DE NOS PRINCIPAUX INFORMATEURS

Mission de décembre 2002

Nom & Prénoms	Age	Localité	statut	Date de l'entretien
Loum Babou	70 ans	Peec, (dans le Joñik)	chef de village	décembre 2002
Ndong Issa	75 ans	Sajoga, (dans le Joñik)	notable	décembre 2002
Diouf Coly	92 ans	Boly M'balem, près de Djilor	notable	décembre 2002
Ndiaye Modou	65 ans	Djilor	famille des <i>Jaraaf</i> de Jiloor	décembre 2002
Senghor Coly	82 ans	Djilor		décembre 2002
Ndiaye Abdou Soulèye		Djilor	famille du dernier Buur Djilor	décembre 2002

Mission du mois d'avril 2004

Nom & Prénoms	Age	Localité	statut	Date de l'entretien
Sow Boubacar	65 ans	Kaba Koto	notable	avril 2004
Li Sàmba	78 ans	Kaba Koto	notable	avril 2004
Njaay Koddé	47 ans	(avec un groupe de villageois), village de Kayemoor	fils du chef de village	avril 2004
Jaane Allaji Lamin	75 ans	Kawuur Jaane Kundaa,	chef du village	avril 2004
Jaane Alladji Ceerno	75 ans	Kawuur Jaane Kundaa,	notable	avril 2004
Siine Tamsiir	70 ans	Wanaar,	chef de village	avril 2004

Mission du mois d'avril 2004

Nom & Prénoms	Age	Localité	statut	Date de l'entretien
Sy Ajjuma	66 ans	Wanaar,	notable	avril 2004
Sarr Farba Malick	72 ans	Kwoon	famille des <i>Farba</i> de Kawoon	avril 2004
N'daw Ibou	84 ans	Malem Hodar,	descendant des <i>Bëlep</i> ,	avril 2004
Diop Khalifa dit M'bondi	82 ans	Nanjigi	chef de village	avril 2004
Diop Abdou Fatim	80 ans	Nanjigi	notable	avril 2004
Diop Abdou	62 ans	Nanjigi	paysan, (famille du fondateur du village)	avril 2004
Fall Awa	60 ans	Nanjigi	ménagère	avril 2004
N'daw Mamadou Avec son frère	55 ans	Kaffrine	travailleur municipal (familles des <i>Bëlep</i>)	avril 2004
	65 ans	Sagna M'baar		avril 2004
Siise Allaaji Baabu Ñas	73 ans	Kelimaan	paysan	avril 2004
Kane Oumar	56 ans	Pawo Koto	(petit-fils de Ali Xoja)	avril 2004
Ba Mamadou	63 ans	Pawoskoto	petit-fils de Amad Xoja), chef de village	avril 2004

Diba Alé	88 ans	Pawos Koto	paysan	avril 2004
Ba Omar	62 ans	Nioro	Enseignant à la retraite, petit-fils de Mamur N'dari Ba	avril 2004
Diagne Bara Yandé	70 ans	Kér Seet Jaxu	Petit-fils de Seet Jaxu, frère de Maba Jaxu	avril 2004

Mission de février 2006

Nom & Prénoms	Age	Localité	statut	Date de l'entretien
Juuif Allaaji	74 ans	Njigaan	Paysan/cultivateur	février 2006
Diop Mamadu	58 ans	Kembu (avec un groupe d'informateurs paysans)	chef de village	février 2006
Diallo Mame Ali	70 ans	Kér Lamine	Paysan (revendiquant son statut social de forgeron)	février 2006
Ndiaye Thierno	70 ans	Tàndaa M'baar (avec un groupe d'informateurs)	chef de village	février 2006
Sall Biraan	79 ans	Kutango	pêcheur retraité	février 2006
Ba Allaaji Mamadu Joojo	83 ans	Wakk N'guna	notable	février 2006
Barry Galaye	79 ans	Welingara	commerçant	février 2006
M'bow Ousseynou	63 ans	Keur Madiabel	enseignant à la retraite	février 2006

Mission de novembre 2007

Nom & Prénoms	Age	Localité	statut	Date de l'entretien
Kanji Ibrahima		Kolobaan	notable	novembre 2007
Faye Modu	68 ans	Kolobaan, (originaire du village de N'gay)	notable	novembre 2007
N'jaay Modu		Kolobaan	instituteur à la	novembre 2007

			retraite	
Faye Samba Laobé		N'gay	paysan	novembre 2007
Mambay		N'gay	cultivateur	novembre 2007
N'jaay Ibrahima		N'gay	Chef de village	novembre 2007
N'diaye Cheikh	84 ans	Gayna M'baar	marabout	novembre 2007
Diouf Birame		N'dioufeen	paysan	novembre 2007
Diouf El Hadji Modou	65 ans	N'dioufeen	chef de village de N'dioufeen	novembre 2007
Fay Elhadji	67 ans	Banan	imam	novembre 2007
(groupe d'informateurs)		Banan,	paysans	novembre 2007
Ñang Sëriñ Njaga Mbay		Kambel	imam de la mosquée de Kambel	novembre 2007
Loum Kéba	Né en 1929	Cameen Kacot	cultivateur	novembre 2007
groupe d'informateurs chef de village de Gañik (66 ans)		village de Gañik (autour du chef de village de Gañik)		novembre 2007

Nom & Prénoms	Age	Localité	statut	Date de l'entretien
Diatta Djibi	69 ans	Gañik	cultivateur	novembre 2007
N'gom Paa Abdou	73 ans	Gañik	griot du village	novembre 2007
groupe de personnes		Thiombi	tous des cultivateurs	novembre 2007
Loum Meyssa	77 ans	Bouth	membre du conseil rural	novembre 2007
Diouf Seyni Mbodj Mbaye Ndiaye Fata	55 ans	Gandiaye Gandiaye Gandiaye	Jaraaf de Gandiaye Buur Gandiaye Directeur d'école à la retraite	novembre 2007 novembre 2007 novembre 2007
N'gocc Jaraaf Maalig Diagne		N'gothe	Jaraaf du village	novembre 2007

N'diaye Babacar avec un groupes de personnes dont :		Diokoul	Chef du village	novembre 2007
Dione Omar		Diokoul	Kumax	novembre 2007
Sène Soulèye		Diokoul	Paar	novembre 2007
Diouf El Hadj		Thiakalar	fils d'un <i>Farba</i> de Kawoon	novembre 2007

Mission de mars 2010

Nom & Prénoms	Age	Localité	statut	Date de l'entretien
Thiam Papa Bounoute	78ans	NdiaagoI (dans le Waalo Saalum)	cultivateur	Mars 2010
Mane Aly	82 ans	Guinée Maas	cultivateur	Mars 2010
Aladji Ka	69 ans	Kér Sa Roxi	cultivateur	Mars 2010
Matar Diago	70 ans	NdiaagoII	cultivateur	Mars 2010
Diop Ibrahima	88ans	Ndiayène Ndiobène	notable	Mars 2010
Seck Abdoulaye	78ans	Kantora	Descendant des forgerons « tëëg) envoyé par un Buur Saalum pour s'installer à cet endroit.	Mars 2010

Mission de janvier 2012

Nom & Prénoms	Age	Localité	statut	Date de l'entretien
Mar ELhadj Mamadou		Kawoon	Fara JunJung	Janvier 2012
Sène Gnowy	82 ans	Kawoon	Fara Lamb	Janvier 2012
Abdoulaye Alphonse Ndiaye	69 ans	Sate Waali	Militaire à la retraite.	Janvier 2012

Cisse Ibrahima	70 ans	Njaaw Bambali	Chef de village	Janvier 2012
Sete Bella	68ans	Njaaw Bambali	Griot de la famille	Janvier 2012
		Njaaw Bambali		Janvier 2012

II : SOURCES ECRITES

A : Documents d'Archives

1 : Archives Nationales du Sénégal

Fonds A.O.F :

Série D : Affaires Militaires : Sénégal et Dépendances

Sous –série 1D : Opérations militaires

1D15 : expédition du Sine-Saloum contre Maba, 1859

1D19 : Expédition de Gambie, 1861

1D27 : Attaque de Kaolack, 1862

1D27 : colonne du Rip contre Maba et Lat Dior, 1864-65

1D52 : Colonne du Rip et du Saloum commandée par le colonel Coronnat, 1887

Sous-série 5D : Défense et organisation militaire 1763-1920

-5D/1 : Mémoire sur les établissements de la côte occidentale d'Afrique, 1763-1802

-5D/ 62 : Marine /organisation et fonctionnement de la station locale et de la division navale.

« Copie d'une lettre adressée par le capitaine du Crocodile au commandant supérieur de Gorée (28 mai 1807) ».

Série F : Affaires Etrangères : 1809-1921

Sous-série 1F : Gambie

1F1 : Correspondance du Gouverneur de Sainte Marie de Bathurst reçue par le commandant de Gorée, 1823 -1827

1F2 : Correspondance du Gouverneur de Sainte Marie de Bathurst reçue par le commandant de Gorée, 1833 -1847

1F3 : Correspondance du Gouverneur de Sainte Marie de Bathurst reçue par le commandant de Gorée, 1854 -1859

1F4 : Correspondance du consul de France à Sainte Marie de Bathurst, reçue par le commandant de Gorée, 1858-1873

1F5 : Relations du gouvernement du Sénégal avec le gouvernement de la Gambie, 1820-1858

1F6 : Relations du gouvernement du Sénégal avec le gouvernement de la Gambie, 1860-1866

1F7 : Relations du gouvernement du Sénégal avec le gouvernement de la Gambie, 1869-1886

1F16 à 1F24 : Délimitation de la Gambie, 1889---1905

Série G : Politique et Administration générale

Sous série 1G : Missions, Notices, Monographies

1G/4 : voyage par terre de Saint Louis à Albréda par Sauvigny (botaniste) , septembre 1822,
pièce n° 12

1G/33 : Notice sur les Sérères, par Pinet Laprade

1G/217 : Rapport du lieutenant Obissier sur la situation politique de Nioro et Sine

1G/283 : Etude sur le cercle de Nioro-Rip par le lieutenant Chaudron de l'infanterie coloniale
commandant le cercle de Nioro (1901).

1G/290 : Monographie du cercle de Kaolack, par l'administrateur Lefilliatre, 1904

Sous-série 13G : Gouvernement du Sénégal : Affaires politiques, administratives et musulmanes, 1782-1917

- 13G/315 : Correspondances (Albréda, Gouvernement de Bathurst, Commandant de Gorée et Gouvernement du Sénégal), 1822-1918
- 13G/322 : Correspondances échangées entre le commandant de poste de Nioro et le Gouverneur du Sénégal. (1892-1893).
- 13G/322 : Cercles de Nioro et du Saloum, bulletins agricoles, politiques et commerciaux, 1893, 1896, 1897.
- 13G/328 : Correspondance d'Alsace, administrateur du Sine Saloum, pièce n°401, 1896
- 13G/328 : Correspondance d'Alsace, administrateur du Sine Saloum à Monsieur l'inspecteur général des colonies, gouverneur général de l'AOF, pièce n° 444, novembre 1896.
- 13G/ 329 : Correspondance d'Alsace à Abdou Kane, notable à Kaolack», Foundiougne, 1897
- 13G/355 : Note sur Birane Cissé, par lieutenant Obissier, commandant le cercle de Niorot, 1896
- 13G/355 Cercle de Nioro : mouvements d'émigration du Saloum vers le Rip (1896-1897)
- 13G/355 : Lieutenant Bouchez à administrateur du Sine Saloum, avril 1897

Fonds Sénégal

Série D : Sénégal : Affaires politiques et administratives

-Sous-série 10D : Administration générale

10D/1 : Affaires politiques et administratives

10D1/59 : Traités entre les chefs indigènes et l'administration de 1679 à 1896

10D1/62 : Traités et conventions, 1785-1899

10D1/69 : Délimitation de frontières entre le Sénégal et la Gambie 1894

10D/3 : Correspondances

10D3/2 : circulaires et correspondances diverses du commandant supérieur de Gorée 1868-1889

10D/5 : Notices et Monographies

10D/5/0003 : Monographie du Delta du Niombato

10D/5/11 Monographie du cercle de Foundiougne, plus une notice, 1953

-Sous-série 11D : Administration territoriale

-11D1/1114 : opérations militaires contre Saer Maty, 1887-1916

-11D1/1125 : Projet de réorganisation des cantons du Sine-Saloum, avec carte du Sine et du Saloum, 25 novembre 1902

-11D3/0004 : Rapport de l'interprète Ibrahima Ndao : affaire Bour Tanda, 1895

-11D3/0004 : L'administrateur du Sine-Saloum à Mr le Gouverneur du Sénégal et Dépendances, Saint Louis, Septembre 1895

-11D3/0004 : Correspondance du Lieutenant Obissier, commandant de cercle de Nioro à Monsieur le gouverneur général de l'AOF, Février 1896

-11D3/0004 : Rapport du lieutenant Bouchez, chargé de la direction du cercle de Nioro, au sujet des territoires en litige entre le Saloum et le Rip, 1896

-11D3/0004 : Rapport du lieutenant Bouchez chargé de la direction du cercle de Nioro au sujet des territoires en litige entre le Saloum et le Rip, Août 1896.

-11D3/0004 : Frontière des provinces du cercle de Nioro avec le Saloum, après les modifications territoriales des 10 et 15 Mai 1897, Juillet 1897

2 : Archives Nationales de France

1- Sénégal Ancien : C6.

Col. C⁶.9, Bobine 12, Note concernant un « Mémoire sur la concession du Sénégal » (1664)

Col. C⁶.10, -Accord Franco-anglais sur la Gambie, 19 février 1727

-suite du Journal historique depuis le premier septembre 1730 jusqu'au 30 septembre 1731

Col. C⁶.11, -Réponse du conseil supérieur du Sénégal aux anglais de Gambie, (sans date) juillet 1736

- Traduction de la lettre des Anglais de Gambie à Pruneau de Pommegorge, 3 mai 1738
- Lettre de Devaulx aux Anglais de Gambie, 19 juin 1738
- Col. C⁶12, -Copie du traité fait avec les Anglais par P.F. David au fort Jacques en Gambie
 - Mémoire concernant le commerce de la compagnie à Albréda et en Gambie et le commerce des Anglais dans les rivières de Gambie et de Bruxalme, sans date (1741)
- Col. C⁶13 -Mémoire sur la situation présente de la côte d'Afrique, 1751
- Col. C6.13 -30 juin 1751 : Lettre du conseil supérieur du Sénégal à la compagnie
 - Mémoire sur le commerce de Guinée et les droits respectifs des Français et des Anglais
- Col. C⁶.14 -Mémoire général sur le commerce du Sénégal, sans date, (vers 1720)
 - Mémoire sur la Traite des nègres, sans date (1761)
 - considérations sur le commerce d'Afrique, sans date, (1762)
- Col. C⁶.15 -Mémoire sur la côte d'Afrique du Cap Manuel à Albréda, relatif à la carte levée par Larcher de Grandjean, sans date (1765)
 - Mémoire sur l'incident d'Albréda, 16 septembre 1766

Fonds moderne

Micro film 14MIOM/981

13G327 : -Notes sur Kaolack par Noirot, 22 mars 1896

- Situation du trimestre 1896

13G336 : rapport politique de Lefilliatre de décembre 1902

3 : Archives Nationales de la Gambie

Ref. Code: CSO

CSO_{18/6}: Historical Reports North Bank, National Archives of the Gambia, 1857-1862

CSO₁: colonial secretary's office dispatches, 1814-1945

CSO₂: colonial secretary's office/Secretariat correspondences, 1889-1965

CSO₁₃: blue books, 1830-1945

Ref. Code: ARP

ARP/2: The travelling commissioners Report on the North Bank Province, july 1903

ARP/30/1: report concerning the building of a stockade at Jonkakunda, 27 janvier 1867

ARP/32: Annual reports of the north Bank, 1893-1932

ARP/32/2: The travelling commissioners Report on the North Bank Province, 1902-1921

Ref. Code: NGR.2

NGR.1 &2: Professor David Gamble's publications

B : Documents imprimés

- Almada, A.A. Publié par Diego Kopke, Porto, 1841, (traduction du Vicomte de Santarem publiée dans *Nouvelles annales des voyages, de la géographie et de l'histoire ou Recueil des relations originales inédites*, 1842)
- Almada, A. A.de. *Brief Treatise on the Rivers of Guinea* (being an English translation of a variorum text, translated by P.E.H. Hair and notes by Jean Boulegue (Liverpool: Department of History, 1984
- *Annales Sénégalaïses de 1854 à 1885, suivies de traités passés avec les princes du pays*, Paris, Maisonneuve, 1885,479 p.

- Andrade, F.de. , (Trad.de J. Boulègue). « Relation de Francisco d'Andrade sur les îles du cap-vert et la côte occidentale d'Afrique (1582) ». BIFAN. T. XXIX. Série. B. n° 1-2. 1967
- Becker, C., Martin, V., « Détails Historiques et politiques, mémoire inédit (1778) de J.A. Le Brasseur », B.I.F.A.N., T .39, série. B, n°1, 1977, PP.55-89
- Becker, C., Martin V., (documents inédits, présentés et publiés par), « Journal historique et suite du journal historique (1729-1731). » B.I.F.A.N., Série B, n° 2, 1977, pp. 223-289
- Martin,V. , Becker, Ch. , Mbodj, M. , (présentés et commentés par) “Trois documents d’Ernest Noirot sur l’histoire des royaumes du Siin et du Saalum (Sénégal)”, B.I.F.A.N. , série B, T. 42, n°1, janvier 1980, PP. 35-85
- Boilat, D., Esquisses Sénégalaïses, Karthala, 1984
- Cada Mosto, A., Relation de voyage à la côte occidentale d'Afrique ; 1455-1457 (publié par Charles Schefer), Paris E. Leroux, 1895.
- Carrère, F., Holle, P., De la Sénégambie française, Paris, Firmin Didot, 1855
- Cultru, P., Histoire du Sénégal du XVIe siècle à 1870. Paris, Larose, 1910
- Da Mota, A.T., « Un document nouveau sur les Peuls au Sénégal pendant les XVIe et XVIIe siècle. » Bolotim cultural da Guine Portugesa n° 6, 1969 pp.781-860
- De Moraes, NI., « Le commerce des peaux à la petite côte au XVIIe siècle (Sénégal) » Notes Africaines n° 134, 1972, pp.37-45
- De Moraes, NI., « Le commerce des peaux à la petite côte au XVIIe siècle (Sénégal) » Notes Africaines n° 136, 1972, pp.111-116
- De Moraes, N.I., « La petite côte d'après Francisco de Lemos Coelho », BIFAN, série B, T. XXXV, n°2, 1973, PP. 239-268
- De Moraes, N.I., A la Découverte de la petite côte au XVIIe siècle, (Sénégal et Gambie). T.1 : 1600-1621, 1993, T.2 : 1622-1664, 1995, T.III : 1664-1672, T. IV :

1672-1679, 1998. Initiations et Etudes Africaines, n°37, UCAD. –IFAN Cheikh Anta Diop.

- Donelha, A., Description de la serra Leoa et dos Rios de guine du Cabo verde (1625) Junta de investigações scientificas do Ultramar. Centro de estudos de cartografica antigua. Lisboa 1977
- Durand, J.B.L. Atlas pour servir au voyage du Sénégal. Paris, Henri Agasse, 1802
- Durand J.B.L., voyage au Sénégal ou Mémoires historiques, philosophiques et politiques sur les découvertes, les établissements et le commerce des européens dans les mers de l'Océan Atlantique, depuis le Cap Blanc jusqu'à la rivière de Serre-lionne inclusivement, Paris. Henri Agasse An 10 – 1802
- El Békri, A.O., Description de l'Afrique septentrionale, Traduction de Mac Guckin de Slane, Paris, Maisonneuve, 1965
- Fernandes, V., Description de la côte occidentale d'Afrique (Sénégal au Cap de Monte, Archipels, 1506-1510) .Traduit et édité par T. Monod, A. T. da Mota, et R. Mauny. Bissau, Centre de Estudos da Guine Portugesa, 1951
- Golberry, X.S. M., Fragmens d'un voyage en Afrique, fait pendant les années 1785, 1786, et 1787, dans les Contrées occidentales de ce continent, comprises entre le cap Blanc de Barbarie, par 20 degrés, 30 minutes, latitude boréale, Paris, Treut-tel et würtz, 1802, 2 vol.
- Gonçalves, J., « Textes Portugais sur les wolofs au XVe siècle : Baptème du Prince Bémoï 1488 », B.I.F.A.N. Ser.B, N°3, 1968, pp. 822-846
- Gray M. & Dochard : Voyage dans l'Afrique Occidentale pendant les années 1818-19-20 et 21, Paris 1826
- Hair, P.E.H., (trans. and ed.), Francisco de Lemos Coelho: Description of the coast of Guinea (1684), Liverpool: department of History, University of Liverpool, 1985
- Jobson, R., The Golden Trade or a discovery of the river Gambia and the golden trade with Aethiopians, London, Penguin press, 1932

- Labarthe, P. : Voyage au Sénégal pendant les années 1784-1785, d'après les mémoires de Lajaille, ancien officier de la Marine Française, Paris, rue Faubourg Saint germain, An X- 1802
- Labat, J. B., Nouvelle relation de l'Afrique occidentale, Paris, Cavalier, 5 vol. 1728
- La Courbe, M.J.de, Publ. P ; Cultru. Le premier voyage du Sieur de La Courbe fait à la coste d'Afrique en 1685, Paris, 1913
- La Harpe, J.F. Abrégé de l'histoire générale des voyages (1739-1803), Paris, Menard et Desenne Fils, 1825
- Lamiral, M., L'Afrique et le Peuple afriquain considérés sous tous les rapports avec notre commerce et nos colonies, Paris, 1789
- Laprade P., (colonel du Génie, commandant supérieur de Gorée), « Notice sur les sérères » dans Annuaires du Sénégal et Dépendances pour l'année 1865
- Lecard, TH., “Notice sur les états Sérères et leurs productions”. Moniteur du Sénégal et Dépendances, 1860
- Mage, E., « Les Rivières de Sine et de Saloum (côte occidentale d'Afrique) » Revue Maritime et Coloniale, T. 7, Paris, librairie de Challamel Ainé, 1833
- Mage, E., Voyage dans le Soudan occidental, Sénégambie, Niger, 1863-1866, Paris, 1866 (nouvelle édition, Karthala, 1980)
- Moore, F., Travels into the Inland Parts of Africa, Londres, 1738
- Noirot, E., « Notice sur le Sine-Saloum, [Niombato] », Journal officiel du Sénégal et Dépendances, 1892, PP. 184-186
- Noirot, E., « Notice sur le Saloum », Journal officiel du Sénégal et Dépendances, 1892, pp. 404-452
- Perrottet, M. S., « Voyage de Saint Louis du Sénégal à la Presqu'île du Cap-Vert, à Albréda sur la Gambie et à la rivière de Casamance dans le pays des Feloups-yola (1829) » in Nouvelles Annales des Voyages et des Sciences Géographiques, n°4, 1833

- Rainold, R., (Trad. Boulègue J. & Marquet R) « Le voyage de Richard Rainold en Sénégambie (1591) ». B.I.F.A.N. B, t. XXXIII, 1971
- Thilmans, G. & Moraes,N.I.de, « Le Routier de la côte de Guinée de Francisco Pirez de Carvalho (1635) », B.I.F.A.N., série B, T.XXXII, n°2, 1970, pp.343-369
- Thilmans, G., « Le Sénégal dans l'œuvre d'Olfried Dapper. » B.I.F.A.N. Ser.B, N°3, 1971, pp.508-563,
- Thilmans, G. & Moraes,N.I.de, « Le passage à la petite côte du Vice-Amiral d'Estrées (1670) » B.I.F.A.N. Ser.B, N°4, 1977, paru en février 1978, pp.36-80

III : Ouvrages et articles

- Amselle J-L. & Mbokolo E., Au cœur de l'ethnie. Ethnie, tribalisme et Etat en Afrique , Ed. La Découverte,1999
- Ancelle, J., Les Explorations au Sénégal et dans les contrées voisines, Précédé d'une note ethnographique sur notre colonie par le général Faidherbe, Paris Maisonneuve frères et ch. Leclerc, ED. 1886
- Arcin, A. Histoire de la Guinée Française, Rivières du Sud-Fouta Dialo, Région du Sud Soudan, Paris, Augustin Challamel, 1911
- Archer, F. B., The Gambia Colony and Protectorate, Frank cass &co. LTD. 1967
- Aujas, L., « La Région du Sine - Saloum : Le port de kaolack » Extrait du Bulletin du Comité d'Etudes historiques et Scientifiques de L'AOF. T. XII. N° 1-2, 1929, p. 92-132.
- Aujas, L., « Les Sérères du Sénégal : mœurs et coutumes de droit privé » B.C.S.H.S. de l'AOF. T.XIV. 1931
- Ba, A., Le Takrur, des origines à la conquête par le Mali (VIe-XIIIe siècles), CRIAADépartement d'Histoire, Université de Nouakchott, IFAN/CAD, Dakar
- Ba, O., « Royaume du Kabou : Enquêtes Lexicales » Ethiopiques numéro 28 numéro spécial, octobre 1981

- Balans Jean Louis, Autonomie Locale et Intégration Nationale au Sénégal, CEAN, Pedone, 1975
- Bangoura, M., (Traduction du chapitre 4 de l'ouvrage du capitaine André Alvares de Almada) Du Royaume de Borçalo, pays des « Jalofo » et des « Barbacins », et d'autres choses qu'on y trouve. In : Mélanges offerts en hommage au Professeur Mbaye Guèye, Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, janvier 2009
- Barth F., « Les groupes ethniques et leurs frontières », in Poutignat, Ph. et Streiff-fenant, J., Théorie de l'Ethnicité, PUF. 1999
- Barry B., Le Royaume du Waalo, le Sénégal avant la conquête, Paris, 1972
- Barry B., « la chronologie dans la tradition orale, essai d'interprétation », Africa zamani, n°3, 197
- Barry B., La Sénégambie du XVe au XIXe siècle: Traite Négrière, Islam et Conquête Coloniale. Paris, Éditions l'Harmattan, 1988
- Barry B., “Traite Nègrière et Esclavage Interne au Sénégambie au XVIIIe Siècle.” In De la Traite à L’Esclavage, édités par Serge Daget. Paris: L’Harmattan, 1988.
- Barry B., « La Sénégambie du XVIe au XVIIIe siècle : évolution des Wolof, des Seereer et des Tukuloor » in Ogot, B.A., Histoire générale de l’Afrique : l’Afrique du XVIe au XVIIIe siècle, Vol. V. Chap. 10. Collection UNESCO, Paris, Présence africaine, pp.198-220, 1998
- Bathily, A., “a discussion of the traditions of Wagadu with some reference to ancient Ghana, including of review of oral accounts, arabic sources and archeological evidence”. BIFAN, série B. T.37, N° 1, 1975
- Bathily A., Les Portes de L’or, Le Royaume de Galam (Sénégal) de l’ère musulmane au temps des nègriers (VIIIe –XVIIIe siècle), L’Harmattan, racines du présent, 1989
- Becker Ch. & Martin V., « Détails Historiques et politiques , mémoire inédit (1778) de J.A. Le Brasseur », BIFAN, T .39, série B, n°1, 1977, p.104
- Becker Ch., « Essai sur l’histoire du Saalum », Revue sénégalaise d’Histoire, n°1, janvier-juillet 1982

- Becker Ch., Mbodj, M., « Perspectives historiques », in, Charbit, Y., Ndiaye, S., (ed .), Thiongane, A., (pref.), La population du Sénégal, Dakar (SEN), Paris, Direction de la Prévision de la statistique, CERPAA, 1994.
- Becker Ch., « La place de la Sénégambie et de Gorée dans la traite atlantique française du XVIIIe siècle » Laboratoire de Démographie Historique de Dakar, Dakar, avril 1997
- Becker Ch., Mbaye, S., Thioub, I., AOF : réalités et héritages : Sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960, Vol. I. Dakar, Direction des Archives du Sénégal
- Becker Ch., Martin V. et Galais A., « Le mégalithisme sénégalais entre archéologie et ethnohistoire » Revue de Paléobiologie, Genève (décembre 2005) Vol. Spécial. 10, p. 135-147
- Bérhaut J., Flore illustrée du Sénégal, direction des Eaux et Forêts, Dakar, 1975
- Bocoum H., L'Âge du Fer au Sénégal, Histoire et Archéologie, IFAN, CAD. (Dakar) CRIA(Nouakchott), IMP-CRI, 2000
- Boüet-Willaumez E., Commerce et traite des Noirs aux Côtes occidentales d'Afrique. Paris Imprimerie nationale, 1848
- Boulègue J., « Contribution à la chronologie du royaume du Saloum » BIFAN. T.28, série B, n°3-4, 1966, pp.657-662
- Boulègue J., « Les pays wolof et seereer et le monde mande au moyen âge », Ethiopiques, N° 28, 1981a
- Boulègue J., « Un empire peul dans le Soudan occidental au début du XVIIe siècle » in Le sol, la parole et l'écrit : Mélanges en hommage à Raymond Mauny, Paris, société française d'Histoire d'Outre-mer, 1981b
- Boulègue J., Le Grand Jolof, XIIIe-XVIe siècle, Karthala, France, 1987

- Boulègue J., Les Luso-Africains de Sénégambie XVIe-XIXe siècle, Lisbon : Ministério da Educaçao/Instituto de Investgaçao Cientifica Tropical, 1989
- Boulègue J., «Conflit et Identité au Sénégal : la bataille de Bonxoy(c.1796) » in, chrétien ,J.P. et Triaud, J.L. (sous la direction de), Histoire d'Afrique. Les enjeux de mémoire, Karthala, 1999
- Bourgeau J., « Notes sur les Coutumes des Sérères du Sine et du Saloum », B.C.E.H.S.de l'AOF, T.XVI, n°1, 1933, pp.1-65
- Braudel F., L'identité de la France. Espace et histoire, Flammarion, 1990
- Brot M., « Aux Confins de l'AOF et d'une Colonie Etrangère, le cas d ela guinée et de la Sierra Léone, 1985-1958 » in AOF : Réalités et Héritages. T. I, direction des Archives du Sénégal 1993
- Brooks G. E. « Historical perspectives on the Guinéa –Bissau Region, Fifteenth to Nineteenth centuries” in Vice-Almirante A. Teixeira da Mota : In Memoriam, 2 vols, Lisbon, Academia de Marinha/Intitu de Investigaçao Cientifica Tropical, 1987
- Brooks G. E, Euraficans in Western Africa: commerce, social status, Gender, and Religious Observances From The Sixteenth to the eighteenth century, Ohio University Press, 2003
- Camps G., Les civilisations préhistoriques de l'Afrique du nord et du Sahara, Paris, Doin 1974,
- Carlus J ; « Les Sérères de la Sénégambie », Revue de géographie, T.VI, 1880
- Cissé Y. T. & Wa Kamissoko, La grande geste du Mali. Des origines à la fondation de l'Empire, Paris, Karthala et Arsan, 1988
- Cissoko S.M. & Sambou K., Recueil des traditions orales des Mandingues de Gambie et de Casamance, centre régional de documentation pour la tradition orale, Niger

- Cissoko S. M., « Introduction à l’Histoire des Mandingues de l’Ouest » Ethiopiques, n°28. 1981
- Cissoko S. M., « La Royauté (Mansaya) chez les Mandingues occidentaux, d’après leurs traditions orales », B.I.F.A.N. Série B, n°2, 1969
- Copans J., “M. A. Klein, Islam and Imperialism in Senegal. Sine-Saloum 1847-1914”, L’Homme, 1973, vol. 13, n° 4, p. 159. Url : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/hom_0439-4216_1973_num_13_4_367394
Consulté le 20 novembre 2013

- Coquery- vidrovitch C., « Le régime foncier rural en Afrique noire : essai d’appréhension Historique », Mutations économiques et sociales dans la première moitié du XXème siècle, à la ville et à la campagne. Publication du Laboratoire « connaissance du tiers-monde » Univ. Paris VII. Groupe Afrique Noire. Cahier n°4
- Coquery- vidrovitch C., « De la périodisation en histoire Africaine. Peut-on l’envisager ? A quoi sert-elle ? » in : Afrique et histoire, revue internationale, n°2, Verdier, 2004
- Cormier-Salem M.-C., (sous la direction de), Rivières du sud : Sociétés et mangroves ouest-africaines, 2 volumes, 1999 Coll. Hors collection
- Curtin P.D., « Jihad in West Africa: Early phases and Interrelations in Mauritania and Senegal », in Journal of African History, XII, 1971
- Curtin P.D., Economic Change in Precolonial Africa: Senegambia in the Era of the slave Trade. Madison, University of Wisconsin Press, 1975
- Crosas A. P., « Des lancados aux expatriés : « l’Ethnie Blanche » entre les fleuves Sénégal et Casamance » Afrique et développement, Codesria, Vol. XXXIV, n° 2, 2009, pp. 129-158

- De Lespinay CH., « Un Lexique Bagnon-Floupe de la fin du XVIIe siècle : Apport à l'histoire du peuplement de la Casamance », in : Migrations anciennes et peuplement des Côtes guinéennes (sous la direction de) Gaillard, G., Cahiers Lillois, l'Harmattan, 2000, pp. 193-213
- Dessertine A., Un port secondaire de la côte occidentale d'Afrique, Kaolack, Kaolack, Chambre de commerce, 1959
- Diagne P., Pouvoir politique traditionnel en Afrique occidentale, Paris, Présence africaine, 1967
- Diagne P., « Le Pouvoir en Afrique ». in : Le pouvoir en Afrique. Introduction à la culture africaine, Unesco. 1ere édition 1981.
- Diagne P., « Les structures politiques, économiques et sociales de l'Afrique du XVIe au XVIIIe siècle », in Ogot, B.A., Histoire générale de l'Afrique : l'Afrique du XVIe au XVIIIe siècle, Vol. V. Chap. II. Collection UNESCO, Paris, Présence africaine, pp.46-61, 1998
- Diop B., « Echanges et réseaux d'échanges en Sénégambie (VIIIe – XVIe siècles »), in Mélanges offerts en hommage au professeur Cheikh Ba, Annales de la faculté des Lettres et Sciences Humaines, UCAD, hors série, T.II, 2003
- Dieng B., L'épopée du Kajoor, Collection Thèses et Recherches, n°1, CAEC. Ed. Khoudia/ACCT, 1993
- Dieng B., Société Wolof et Discours du Pouvoir. Analyse des récits épiques du Kajoor, PUD, 2008
- Diouf M.M., Lances Mâles, Léopold Sédar Senghor et les traditions sérères, Niamey, Celtho, 1996
- Diouf M., « Identité ethnique et vie politique municipale, les Lebu de Rufisque (1945-1960) » in, Chrétien, J.P. et Prunier, G. (sous la direction de) Les ethnies ont une histoire Karthala/Acct, 1989, PP.283-302
- Diouf M., Le Kajoor au XIXe siècle : Pouvoir Ceddo et conquête coloniale, Paris, Karthala, 1990

- Diouf M., Histoire du Sénégal : Le modèle islamo-wolof et ses périphéries, Paris, Maisonneuve, Larose, 2001
- Diouf M., « Between Ethnic Memories and Colonial History in Senegal : The MFDC and the struggle for independence in Casamance », in, Ethnicity and Democracy in Africa (ed. Berman B. Dickson E., Kymlicka W.), James Currey LTD, 2004
- Diouf, M., Sénégal : Les Ethnies et la nation, U.N.R.I.S.D. Forum de Tiers-Monde, l'Harmattan, 1998
- Diop A.B., La Société Wolof, Tradition et changement : les systèmes d'inégalité et de domination, Karthala, 1981
- Diop-Maes L. M., Afrique Noire, Démographie, Sol et Histoire Présence Africaine/Khepera, 1996
- Durand J.B.L. Voyage au Sénégal T.1, chez Agasse, rue des Poitevins, An X
- Dessertine A. : « Un port secondaire de la côte occidentale d'Afrique : Kaolack Etudes historique, juridique et économique des origines à 1958 », Ed. par la Chambre de commerce de Kaolack(Sénégal) 1959
- Fall M., « S'adapter à la dégradation de l'environnement dans le Delta du Saloum : Variabilité des stratégies chez les femmes socés et niominkas du Sénégal », VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 9 Numéro 2 | septembre 2009, mis en ligne le 22 septembre 2009, Consulté le 18 avril 2012. URL : <http://vertigo.revues.org/8651> ; DOI : 10.4000/vertigo.8651
- Fall M., « L'Etat Post –Atlantique entre terroirs et Réseaux Transculturels en Sénégambie XVIIe-XXe siècles : Approche Méthodologique » Revue sénégalaise d'histoire, nouvelle série, n°2-3. 1996-1998
- Fall R. Le royaume du Bawol du XVIe au XIXe siècle. Thèse de 3e cycle, Univ.de Paris I. 1983
- Fall/Sokhna R., « Mutations économiques et stratégies paysannes dans le bassin arachidier : cas de Birkelane » in : Participation paysanne & développement rural au Sénégal (sous la direction de) Niang, M., Codesria, 2004

- Fall/Sokhna R., « Colonisation et mobilité paysanne : l’Exemple du Saalum de 1887 à 1920 » in : Mélanges en hommage au Professeur Mbaye Guèye, Annales de la Faculté des Lettres et Sciences humaines, 2009, pp/317-338
- Fall/Sokhna R., « De l’actualité des sources orales en histoire d’Afrique », in, Gayibor, N.T., Juhé-Beaulaton,D., Gomgnimbou, M., (sous la direction de), L’écriture de l’histoire en Afrique. L’oralité toujours en question, Karthala, 2013
- Fall Y., « Les Wolof au miroir de leur langue: Quelques observations », in, Chrétien, J.P. et Prunier, G. (sous la direction de) Les ethnies ont une histoire Karthala/Acct, , 1989
- Foucher M., Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique, Fayard, nouvelles édition revue et augmentée, 1994
- Fouquet J., La traite des arachides dans le pays de Kaolack..., Centre IFAN, 1958, Etudes sénégalaises n° 8
- Gamble D. P., The Wolof of Senegambia, together with notes on the Lebu and the Serer. London International African Institute. 1957.
- Gamble D. P., “the North Bank of Gambia: Places, People, and Population (A), Niani, Niani, Sami, Sandu and Wuli Districts”, Gambian Studies, n°36, Brisbane, California, April, 1999, pp.1-143
- Gamble D. P., “the North Bank of Gambia: Places, People, and Population (B) The wolof Area: Sabah &Sanjal, Lower Saalum, Upper Saalum” Gambian Studies, n°37, Brisbane, California, April, 1999, pp.1-66
- Gamble D. P., “the North Bank of Gambia: Places, People, and Population (C), The Nyomi, Jookadu and Badibu districts”, Gambian Studies, n°38, Brisbane, California, April, 1999, pp/1-142
- Gaillard G., (sous la direction de), Migrations anciennes et Peuplement actuel des côtes guinéennes, Cahiers Lillois, hors série, L’Harmattan, 2000.

- Giesing C., « Fari Sangul, Sankule Faring, Migrations et intégration politique dans le Monde Mande selon les traditions des guerriers koring de la Sénégambie méridionale », in : Migrations anciennes et peuplement des Côtes guinéennes (sous la direction de) Gaillard, G., Cahiers Lillois, l'Harmattan, 2000, pp. 241-305
- Giesing C., Vidrine, V., Ta:rkh Mandinka de Bijini (Guinée-Bissau) La mémoire des Mandinka et des Sòoninkee du Kaabu Traduction, notes et commentaires par Cornelia Giesing and Valentin Vydrine, African sources for African history, V.9, 2007
- Glasman J., « Le Sénégal imaginé, Evolution d'une classification ethnique de 1816 aux années 1920 » in : Afrique et histoire, revue internationale, n°2, Verdier, 2004, pp.111-139
- Gravrand P., « Le Gabou dans les traditions orales sereer et Gelwar » Ethiopiques, 1980.
- Gravrand P., La civilisation sereer cosaan, Dakar, NEA, 1983
- Gravrand P., La civilisation sereer Pangool, Dakar, NEA, 1990
- Guèye Mb., « Les Guelowares et le Sine », Actes du Colloque international sur les Traditions orales du Gabu, in, Ethiopiques. Revue socialiste de culture négro-africaine, n° spécial, octobre 1981,
- Guy C., « Le Sine Saloum », in , La Géographie, T.XVIII, 1908, pp.385-458
- Hair P.E.H., « Ethnolinguistic Continuity on the Guinea Coast” in, Journal of African history, VIII, 2 (1967), pp. 247-268
- Haydara A., L'envers de l'épopée portugaise en Afrique (XVe-XXe siècles), L'Harmattan, 2007
- Inikori J.E, « L'Afrique dans l'histoire du monde : la traite des esclaves et l'émergence d'un ordre économique dans l'Atlantique », in Ogot, B.A., Histoire générale de l'Afrique, Collection UNESCO, T. V, chap. IV, pp.82-119, 1998
- Jan. J. Epopée, histoire et société. Le cas de Soundjata. Mali et Guinée, Paris, Karthala, 2001.

- Jore. L. Les Etablissements Français sur la Côte Occidentale d'Afrique de 1758 à 1809. Paris: Société Française d'Histoire d'Outre-mer, 1965
- Kébé M., « La délimitation des frontières entre le Sénégal et la Gambie : un obstacle à l'oppression française (1885-1920) » : AOF : réalités et héritages, sociétés Ouest-africaines et Ordre Colonial, 1895-1960, T.I. direction des Archives du Sénégal, Dakar. 1997
- Kipré P., « Sur la périodisation de l'Histoire de l'Afrique de l'Ouest : le Golfe de Guinée », in : Afrique et histoire, revue internationale, n°2, Verdier, 2004, pp. 85-95
- Klein, M.A., Islam and Imperialism in senegal : Sine-saloum, 1847-1914, Stanford Univ.Press, Stanford, California, 1968
- Klein M. A., « The Muslim Revolution in 19th Century Senegambia », in McCall, Butler & Bennet, eds., Boston University Papers on Africa, New York, Praeger, 1968, vol. IV.
- Klein M. A., « Chiefship in Sine-Saloum 1887-1910 », in V. Turner, éd., Colonialism in Africa, London, Cambridge University Press, 1971, vol. III.
- Klein M., « Maba ou la résistance forcée à la conquête française en Sénégambie », in, Les Africains, Ed. jeune Afrique, n°8, 1977.
- Klein M. A., Sereer Tradition and the Development of Saalum, Document inédit, Dakar, UCAD, Département d'Histoire, 2008, I-20 p. <http://tekrur-ucad.refer.sn>
- Knight-Baylac Marie-Hélène: « Gorée et la « petite côte » : origine et développement, et les relations commerciales avec les pays du sud (Jusqu'au Rio grande) 1677-1789.»
- Lafont F., « Le Gandoul et les Niominkas » in, B.C.E.H.S. de l'AOF, T.XXI, n° 3, 1863. pp.385-458

- Legrand G., « La Gambie » Extrait du Bulletin du comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'Afrique Occidentale Française, T. XI, n°3, juillet-septembre 1928
- Le Mire P. « Petite Chronique du Djilor » BIFAN. T. VIII, N° 164. 1946, p. 55-63
- Le Mire P. « Le “tour-petj” ». Sénégal, 1942, n° 40, p. 909-913.
- Ly A., La Compagnie du Sénégal, IFAN-Karthala, 1973
- Mage E., « Les Rivières de Sine et Saloum » in, Revue Maritime Coloniale, T. XXI, n°3, 1863, pp. 673-679
- Mane M., « Contribution à l'histoire du Kaabu, des origines au XIXe siècle », in, B.I.F..A.N., T.40, n°1, 1978
- Mark P., “The Wild Bull and the Sacred Forest: Form, Meaning, and Change in Senegambian Initiation Masks”, in, The International Journal of African Historical Studies, Vol. 26, No. 2, 1993
- Mark P., « Les « Portugais » de la Sénégambie et de Bissau : Identité et Architecture », in : Migrations anciennes et peuplement des Côtes guinéennes (sous la direction de) Gaillard, G., Cahiers Lillois, l'Harmattan, 2000, pp.467-485
- Mark P., Portuguese style and Luso-African identity. Pre-colonial Senegambia, sixteen-nineteenth centuries, Bloomington, Indiana University Press, 2002
- Martin V. & Becker Ch., « Documents pour servir à l'histoire des îles du Saalum » in, BIFAN. T.41, série B, n°4, pp.722-773
- Marty P. Etudes sur l'Islam au Sénégal, Paris, Ernest Leroux, 1917, 2 Vol. : 1, Les personnes, 2, Les doctrines et les institutions
- Marty P., Etudes sénégalaises ; (1785-1826) Paris Sté de l'Histoire des colonies françaises, librairie La rose, 1925.
- Mbaye S., « La Femme dans le mythe de Mbegaan Nduur » Ethiopiques n°88. Littérature, philosophie et art 1er semestre 2012.
- Ndour N. Dieng, S. et Fall, M., « Rôles des mangroves, modes et perspectives de gestion au Delta du Saloum (Sénégal) », VertigO - la revue électronique en sciences

de l'environnement [En ligne], Volume 11 Numéro 3 | décembre 2011, mis en ligne le 07 février 2012, Consulté le 18 avril 2012. URL : <http://vertigo.revues.org/11515> ; DOI : 10.4000/vertigo.11515

- Ngaïde A., « Identités ethniques et territorialisation en Casamance » in Etudes africaines de géographie par le bas, édité par Ben Arrous M., & Ki-Zerbo L., Codesria 2009
- Niane D.T., Soundiata ou l'épopée Mandingue, Présence africaine, 1960
- Niane D.T., Histoire des Mandinues de l'Ouest Karthala-Arsan, 1989
- Pélissier P., Les Paysans du Sénégal : les civilisations agraires du Cayor à la Casamance. Imprimerie Fabrègue 1966
- Perrot C.H., (sous la direction de), Lignage et territoire en Afrique aux XVIIe et XIXe siècles. Stratégies, compétition, intégration, Karthala, 2000
- Person Y., « Tradition Orale et Chronologie » in, Cahiers d'Etudes Africaines, N° 7, 1962
- Person Y., Samori : Une révolution Dyula. Dakar, Institut fondamental d'Afrique Noire, 1968
- Reverdy J. C., « Une société d'économie rurale au Sénégal : les structures foncières familiales et villageoises des serer ». Centre africain des sciences humaines Appliquées (CASHA) 1967
- Robinson D., Chiefs and Clerics, Abdul Bokar Kan and Futa Tooro. 1853-1891 Clarendon Press. Oxford. 1975.
- Robinson D., Triaud, J.L., (éds), le Temps des Marabouts, Karthala, 1997
- Rodney W., Et l'Europe sous développa l'Afrique... Analyse historique et politique du sous développement. Editions Caribéennes.1986
- Saint-Martin Y., L'Empire toucouleur et la France. Un demi-siècle de relation diplomatiques, Dakar, Université de Dakar, 1967

- Sall E., « Sénégambie : territoires, frontières, espaces et réseaux sociaux », Travaux et Documents, du Centre d'étude d'Afrique Noire, Institut d'Etudes politiques, Université de Bordeaux I, n°36, 1992,
- Sall M. , « Familles céramiques des sites de la Vallée du fleuve Sénégal (0-1400 AD) et problématique des origines Serer », in, Carrefour Sahel, développements culturels et technologiques pendant le premier millénaire BC/AD dans l' Afrique de l'Ouest, édité par Sonja Magnavita, Lassina Koté, Peter Breunig, & Oumarou Idé A., 2009
- Sall S.L., Ndiadiane Ndiaye et les origines de l'empire Wolof, L'Harmattan-IFAN, 2011
- Savary J. des B., Dictionnaire Universel De Commerce: Contenant Tout Ce Qui Concerne Le Commerce Qui Se Fait Dans Les Quatre Parties Du Monde, par terre, par mer, de proche en proche, & par des voyages de long cours ... : [Divisé en III Volumes et en IV Parties]. Contenant les Articles Du Commerce et Des Compagnies, Volume 1, p. 643, Numéro 2 (Livre numérique Google)

- Schefer C., Instructions Générales données de 1763 à 1870 aux Gouverneurs et Ordonnateurs des Etablissements Français en Afrique Occidentale. Paris: E. Champion, 1921.
- chmitz, J. « Cités noires : les républiques villageoises du Fuuta tooro(vallée du Fleuve Sénégal) » Cahiers d'études africaines XXXIV. 1-3. 1994. PP. 419-460
- Smith E., « Les cousinages de plaisanterie en Afrique de l'Ouest, entre particularismes et universalismes »in, Raisons politiques, no 13, 2004
- Smith P., « Notes sur l'organisation sociale des Diakhanke. Aspects particuliers à la région de Kédougou » Cahiers du centre de Recherches Anthropologiques, n°1, in Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, T.8, XIe série, 1965
- Tardits, C., « L'espace, indicateur historique, l'exemple Bamoum (Cameroun) » in, Perrot, CL.H., Lignages et territoire en Afrique aux XVIIIe et XIXe siècles, Stratégie, compétition, intégration Karthala, 2000

- Traoré B., « Toponymie et histoire dans l’Ouest du Burkina Faso », Journal des africanistes [En ligne], 77-1 | 2007, mis en ligne le 30 septembre 2010, consulté le 21 avril 2012. URL : <http://africanistes.revues.org/1442>
- Thiam I.D., Maba Diakhou Ba, almamy du Rip (Sénégal), Paris, ABC, 1977
- Thioub I., « L’école de Dakar et la production d’une écriture académique de l’Histoire », in Diop, M.C., (sous la direction de) Le Sénégal contemporain, 2002
- Thioub I., (sous la direction de), Patrimoine et Sources historiques en Afrique, Université cheikh Anta Diop, Union académique Internationale, Dakar, 2007
- Thioub I., “Regard critique sur les lectures africaines de l’esclavage et de la traite atlantique », Historiens-Géographes, n°8, FASTEF, pp.19-21
- Thomas B., the Atlantic Word: Europeans, Africans, Indians and their Shared History, 1400-1900, Cambridge University Press, 2000
- Van Chi Bonardel R., « Exemple de migrations multiformes intégrées : les migrations des Ñominka (îles du Bas-Saloum) », B.I.F.A.N, T.39, série B, n°4, 1977
- Vansina J., De la tradition orale : essai de méthode historique, Tervuren, Musée royale d’Afrique centrale, 1960
- Vincent J-F. Dory, D. et Verdier, R., La Construction Religieuse du Territoire, L’Harmattan, connaissance des hommes, 1995
- Wood R., “an archeological appraisal of early Europeans settlements in the Senegambia” Journal of African history, VIII, I. 1967, PP 39-64
- Wright R.R., The Early History of Niumi: Settlement and Foundation of a Mandinka State on the Gambia River (Athens, Ohio: Ohio University Center of International Studies), Papers in International Studies, Africa Series No. 23. 1977
- Walckenaer (C.A), Histoire Générale des Voyages ou Nouvelle collection des Relations de Voyages par Mer et par terre. Paris, Lefèvre, MDCCCXXVI, T.III, Voyages de François Moore dans les parties intérieures de l’Afrique contenant la description du pays et des habitants

IV : Thèses et Mémoires

- Camara M.L., « Ņirohmul, un village déserté du Diokul (Saloum) (XIV^e-XX^e s), Histoire et Archéologie » Mémoire de Maîtrise, Département d'histoire, UCAD, 2000/2001
- Ciss I. « Dynamique Atlantique et Transformations des Sociétés Seereer du Nord-Ouest, de l'ère de la Traite Negrière à la Postcolonie », Thèse de Doctorat D'Etat, UCAD, 2012.
- Colvin L.G “Kajoor and its relation with Saint Louis du Sénégal (1763-1801)” Ph.D. Columbia Univ., 1972
- De Moraes N.I., “Contribution à l'Histoire de la Petite Côte (Sénégal) au XVII^e siècle ». (Synthèse), thèse pour le doctorat de 3^e cycle, Université de Paris I, Panthéon Sorbonne, 1976
- Diouf G.A., « Les Royaumes du Sine et du Saloum. Des origines au XIX^e siècle. Mise en place du peuplement. Evolution du système économique et sociopolitique », UCAD-FLSH, 1984
- Djigo A., « Patrimoine Culturel et Naturel de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS) : Etude de quelques croyances, pratiques traditionnelles et stratégies de protection », Mémoire de D.E.A., Département d'histoire, UCAD, 2000/2001
- Faye J., Régime Foncier Traditionnel et Réforme Foncière au Sénégal » thèse pour le Doctorat de III cycle, Université de Paris X, Nanterre.1982
- Faye M., « Le Ndukumaan des origines à la bataille de Guy Njuli de 1861. Contribution à l'Histoire du Mbey (Saalum) », Mémoire de Maîtrise, Département d'histoire, UCAD, 1994/1995
- Faye V. « La Dynamique du peuplement dans les régions arachidières du Saloum : l'Exemple du Saloum Oriental (Kaffrine) de 1891 à 1960 », Université Cheikh Anta Diop, . Thèse de 3^e cycle, 1999

- Guèye M., « Les transformations des Sociétés Wolof et sereer de l'ère de la conquête à la mise en place de l'administration coloniale : 1854-1920 » Thèse dEtat, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, Sénégal, 1990
- Kane O., « Le Fuuta Tooro des Satigi aux Almami : 1512-1807 », Dakar, UCAD, FLSH, Dpt d'histoire, thèse de Doctorat d'Etat. 1986
- Mbaye Elh. R., « L'Islam au Sénégal », thèse de troisième cycle, Université de Dakar, 1976
- Mbaye S., « L'Héritage de Mbegaan Nduur, Fondateur du Royaume du Saalum », Université Cheikh Anta Diop, Thèse de Doctorat, civilisations africaines, 2010-2011
- Mbodj M., « Un Exemple d'économie coloniale. Le Sine-Saloum (Sénégal), de 1887 à 1940 : cultures arachidières et mutations sociales, Paris », Université Paris VII, 2 tomes. [Thèses de Doctorat 3^e cycle] 1978
- Mboup El. M., « Koungheul : trajectoires d'une ville du Saloum oriental » Mémoire de Maîtrise, Département d'histoire, UCAD, 2004/2005
- Ndiaye A.B., « Le Diokoul-Gandiaye, du terroir au Canton (XV^e-XX^e siècle) : l'Evolution d'une zone frontière du Saloum » Mémoire de Maîtrise, Département d'histoire, UCAD, 2003/2004
- Ndiaye B., « Le Jolof : De la Scission de « Ker Lat Samba » à l'occupation française (1759-1890) ; Mutation Sociales, Economiques et Politiques ». Université Cheikh Anta Diop, Thèse de 3^e cycle d'histoire, 1996
- Ngom A., « Sumb, un village déserté du Loog : Histoire et Archéologie. XIII^e-XIX^e siècle ». Mémoire de Maîtrise en histoire, Département d'Histoire, UCAD, 2000/2001
- Sakho P., « Evolution des « escales » Ferrovaires du Bassin Arachidier Oriental (Sénégal) », Université Cheikh Anta Diop, Thèse de 3^e cycle de Géographie, 1991

Sarr D., « Problématique de la mise en place de la population de Kahone du 8^{eme} siècle à l'avènement de Mbegane Ndour(1493- 1513) » Mémoire de DEA ; UCAD .FLSH. 1993-94

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

ANNEXES

**Annexe I : Textes sur les Gelwaar et la naissance
de Mbegaan Nduur**

Annexe I a :

Enquête effectuée auprès de Lat Garang Ndiaye, ancien chef de canton et chef d'arrondissement par Mr. Sidibé du centre national des arts et de la culture de Gambie, (NCAC). Traduction de Mamadou Guèye de l'IFAN

HISTOIRE DU SINE ET DES GELWAR PAR LAT-GARANG N'DIAYE

Je m'appelle Lat-Garang N'Diaye. Mes origines se trouvent au Sine, depuis mes grands parents. La preuve en est que ma mère est la fille aînée de Bour Sine Coumba Ndoffène, décédée en 1923. Mon père Fatawassel est gelwar au Sine. Il fait partie de la famille régnante. C'est pour toutes ces raisons que je fus inscrit en 1929 à l'école des fils de chef d'où je suis sorti diplômé en 1933, date à laquelle j'ai commencé à travailler. C'est en 1938 que j'ai été nommé chef de canton à Ndangane où j'ai fait vingt ans. De là, j'ai été affecté à Sokone comme chef d'arrondissement où j'ai fait huit ans. J'ai été aussi affecté comme chef d'arrondissement à Wackgnouna où j'ai fait sept ans, lieu de départ de ma retraite. C'est après que je suis venu m'installer ici à Diakhao.

Question (Sidibé) : Quel âge avez-vous ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Je suis né en 1915, j'ai aujourd'hui 59 ans, au mois de décembre j'aurai 60 ans.

Question (Sidibé) : Voulez-vous nous faire la relation historique des gelwar ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Je peux vous parler de ce que mon grand-père avait parlé à ma tante paternelle, la Linguère Mbacké. Vous savez d'après l'histoire, selon les occidentaux et les sources locales, les gelwar viennent du Mandingue, de l'empire du Mali. Durant l'époque où un forgeron du nom de Soumangourou Kanté avait le pouvoir et vivait à l'époque de Soundiata. Il contrôlait toutes les naissances. Tout bébé qui était né et qui allait devenir gelwar, il le tuait. D'après les occidentaux, seul Soundiata a été écarté de la tuerie à cause de sa longue et incurable maladie. Il n'était pas craint par le roi. Une femme du nom de Kéreng Couta Diabi pour chercher refuge et éviter que l'on tue son fils traversa le Bafoing et le Bakoy en compagnie des siens, de ses esclaves et de ses biens pour aller au Gabou en Guinée

portugaise où elle dura longtemps. Les Peul Firdou qui habitaient là-bas sentant que si les gelwar prolongeaient leur séjour, allaient prendre leur pouvoir, leur livrèrent une bataille dans le "tata" (forteresse) appelé *Trouma* ou *Trouba*, bataille au cours de laquelle ils subirent beaucoup de pertes. Ils fuirent et allèrent à Farafégni, traversèrent le cours d'eau pour aller à Samé à côté de Nioro. Ils traversèrent de nouveau pour aller dans leur migration à Coutangou. Ils continuèrent leur route pour aller fonder Coular en 1210. A Coular, Masa était un jeune lutteur très fort et très brave, lui qui est à l'origine du peuplement du Sine par les gelwar. On a beaucoup parlé de lui car il lui arrivait d'aller en brousse et de tuer des (*mbill*) *coopes* de roseaux. Donc, c'était un homme extraordinaire. Un jour, il y avait une séance de lutte à Sourou à côté de Toubacouta, séance au cours de laquelle il battit tous les lutteurs, à la fin de la séance, il alla passer la nuit en dehors du village où en songe le djinn de Sangomar qui régnait dans ce pays lui apparut. Il rentra à Coular et en parla à sa mère : « Moi, je vais chercher le pouvoir (*maa seeti nguur*) car hier nuit en songe quelque chose m'est apparu. C'est là-bas où je vais chercher le pouvoir », « Où ? » lui demanda-t-elle, il lui indiqua la direction du Sine. Il lui répondit donc que c'est là-bas où se trouve le pouvoir que je cherche. Sa mère lui répondit : « C'est bon ». Il fit ses préparatifs et en compagnie de ses sœurs, rentra dans la brousse qu'on appelle Kandjang à côté de Baria, à côté d'une forêt qu'on appelle Pataco. Il quitta Kandjang et alla à Sourou.

Lorsqu'il quitta Sourou, il alla à Sandicoli qu'il quitta pour aller à Sokone. De Sokone, il traversa Bil, entra dans la mer pour aller à Marfafaco. De Marfafaco, il alla à Marsoulou. De Marsoulou, il alla à Marlodj où il apercevait toujours l'île de Sangomar. Il passa quelques jours là-bas et décida d'aller créer des problèmes au djinn de Sangomar. Il construisit un radeau, traversa le marigot de Ndangane et alla à la porte de Sangomar. Lorsqu'il arriva à destination, le djinn lui fit savoir qu'il n'a pas sa place ici, il faut qu'il le combatte. D'après ce qu'on dit les anciens, il livra un dur combat au djinn pendant sept jours et sept nuits. Personne ne sortit vainqueur de ce combat. Mais toujours le djinn lui rappela qu'il ne restera pas ici. Si tu veux je te donnerai un gris-gris et tu continueras ton chemin mais tu n'auras pas de pouvoir ici à Sangomar pour avoir ici un pouvoir, il faut que tu meurs. C'est pourquoi on dit que c'est ici à Sangomar que les gelwar enterrent leurs morts. Il accepta l'offre du djinn qui lui donna un gris-gris qui a le pouvoir d'affoler les rois et de les faire fuir si on le fait bouger devant eux. Massa quitta alors Sangomar, traversa par la porte de Fata à côté de Fadiouth pour aller fonder Faboura où il passa une longue période. Ensuite, dans sa migration, il alla fonder Mbissel en 1230 qui devint par la suite sa capitale. C'est à Mbissel qu'il a commencé à faire

la conquête du Sine car à cette époque dans le Sine n'habitaient que les Sérères qui vivaient en lamanat et par clan dont la lignée matrilinéaire était déterminante.

Question (Sidibé) : Que signifie le lamanat ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : C'est le propriétaire des terres, c'est lui qui était le souverain de toute personne qui vivait sur ses terres. Chaque lamane était souverain chez lui.

Question (Sidibé) : Comment se passait la succession chez les lamane ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : C'est dans la lignée matrilinéaire qu'on choisissait le successeur. Donc, c'est là où est venu Masa qui leur a livré des batailles qu'il gagna. C'est là que commença le règne des gelwar. A la mort d'un roi, l'âge et l'appartenance à la dynastie des gelwar étaient déterminants pour la succession du défunt roi ceci jusqu'à Mahé Cor.

Question (Sidibé) : Le fils d'un gelwar pouvait-il succéder à son père ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : C'est son neveu qui était intronisé, la dynastie se succédait dans sa lignée matrilinéaire.

Question (Sidibé) : Est-ce que son frère pouvait être un prétendant ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : C'est lui qui devient le successeur avant le neveu. Mais l'âge aussi était déterminant.

Question (Sidibé) : Est-ce qu'un autre, différent de son neveu et de son frère pouvait être un prétendant ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Tous les gelwar partagent la même lignée matrilinéaire depuis Masa Wali. A leur arrivée dans le Sine, il y a eu des alliances entre les gelwar et d'autres ethnies. Mais toutes les naissances entre gelwar et avec d'autres ethnies étaient déclarées au niveau du roi parce que l'âge y était pour quelque chose.

Question (Sidibé) : (inaudible).

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Coular a été fondé en 1210 par les gelwar.

Faboura a été fondé en 1228.

Mbissel a été fondé en 1230.

C'est en 1302 que les guelwar ont fabriqué les tambours royaux.

Diakhao a été fondé en 1312 toujours par les gelwar.

Question (Sidibé) : Quel est le roi qui a fondé ce village ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : C'est le roi Mansa Wassila Faye qui fondé ce village.

Question (Sidibé) : Quel sont les noms de familles qui ont été portés par les rois ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Il y a eu beaucoup de noms de famille. Les Diouf sont devenus des gelwar. Cela dépendait du mari. Si tu épousais une femme gelwar, forcément ton fils devenait gelwar.

Question (Sidibé) : Quel est le nom de famille qu'il devait porter ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Un fils ne peut porter que le nom de famille de son père. Toi quel est ton nom de famille ?

Question (Sidibé) : Sidibé.

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Si tu avais un fils guelwar, ce dernier porterait le nom de Sidibé.

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Joal qui se trouve à côté de la Petite Côte s'appelle Joal Diong à côté de Fadiouth. Par contre Joal Dialmayna se trouve dans le Sine.

Question (Sidibé) : Qu'est-ce qui lie les deux Joal aux guelwar ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Il y a un lien parce qu'avant ces deux Joal faisaient partie intégrante du Sine.

Question (Sidibé) : (inaudible)

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Si vous consultez la carte géographique, Mbissel se trouve à côté de Joal et Faboura se trouve dans ses environs.

Question (Sidibé) : A quelle date a été fondé Joal ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : C'est à l'arrivée de Masa que Joal a été fondé.

Question (Sidibé) : Vous n'avez pas la date ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Non ! Je n'ai pas la date.

Question (Sidibé) : Entre Sine et Saloum qui est le plus ancien ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Sine est le plus ancien, est aussi plus ancien que le Djolof. C'est moi qui le dis. Ndiadiane Ndiaye le fondateur du royaume du Djolof, lorsqu'il est sorti du fleuve, là où il s'était caché, et qu'on ne savait rien de lui, on avait envoyé un messager auprès de Masa Wali Dione à Mbissel, et à cette époque déjà Masa Wali était roi.

Question (Sidibé) : Est-ce que le Sine a dépendu du Djolof ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Non ! Le Sine n'a jamais été dépendant.

Question (Sidibé) : Est-ce qu'il vous arrivait de vous marier avec les gelwar du Gabou ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Le Gabou est loin d'ici. Vous savez Masa vient de là-bas. Avant les moyens de locations n'étaient pas rapide pour quitter ici et aller au Gabou. C'est loin. Sur le chemin du retour, la mort pouvait te trouver en chemin.

Question (Sidibé) : Est-ce que le Saloum a été fondé par les gelwar ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : C'est M'begaan Ndour qui a fondé le Saloum.

Question (Sidibé) : Comment l'a-t-il fondé ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : La nièce de Bour Sine avait une plaie qui lui faisait très mal. On essaya de la soigner, mais en vain. On signala au roi la présence d'un chasseur qui se trouve au Saloum dont on pensait qu'il pouvait la soigner. Le roi demanda son nom. On lui répondit qu'il s'appelle Maari N'duur. Le roi envoya un messager pour le faire venir. Il vint et trouva que la malade est une fille. Le roi lui demanda de la soigner. Il examina le pied et dit qu'il peut la soigner. Le roi répondit par l'affirmative. Il lui répondit qu'il faut qu'il l'amène au Saloum. Il l'amena au Saloum, la soigna jusqu'à ce qu'elle soit guérie et la ramena au Sine. Le roi lui offrit ce qu'il devait lui donner, lui rendit les honneurs, le remercie parce que c'est lui qui a soigné sa nièce. Après le retour du soigneur, les anciens du royaume avaient bien examiné la nièce du roi et avaient trouvé qu'elle était porteuse de quelque chose. On appela la jeune fille et on lui demanda ce qui lui est arrivé, elle leur répondit qu'elle est enceinte, on lui demanda l'auteur de cet état, elle leur répondit que c'est celui qui me soignait. « A ! » répondit le roi. « Je lui ai demandé de soigner ma nièce et il la met en grossesse. Allez me l'appeler, je vais le tuer ». Il fit appeler Maari au Saloum. Mari vint répondre à l'appel du roi à Dakhao. Il arriva au coucher du soleil et le roi lui ordonna de ne

pas passer la nuit dans sa demeure. « Va passer la nuit dehors, parce que tu m'as vraiment fait du mal. Demain je te tuerai ». Maari en compagnie de ses chiens, parce qu'il est chasseur, alla passer la nuit en dehors de la demeure du roi. Cette nuit tomba une pluie torrentielle qui créa des inondations dans le Sine. Le roi se réveilla pendant cette nuit et demanda à ce qu'on aille voir Maari à cause de ce qu'il lui a fait. On alla le voir et le trouva sous un arbre, l'espace dans lequel il était aucune goutte d'eau n'était tombée. Ils furent stupéfaits à cause de ce qu'ils ont vu, ils allèrent dire au roi : « Bour ! Il n'a pas plu là où Maari a passé la nuit. « A ! » répondit le roi. « Non ! » lui répondit-on. « Celui-là est certainement un gelwar, il doit connaître quelque chose. Je le pardonne car je devais le tuer à cause de ce qu'il a fait. Dites-lui de rentrer chez lui. Si ma nièce accouche, allez lui dire de venir baptiser son enfant ». Maari rentra chez lui jusqu'à l'accouchement de la nièce du roi. On l'informa et il vint pour la cérémonie. En cours de route, il tua deux éléphants, l'un il le donna aux gens de Diakhao pour la cérémonie et l'autre aux gens du Sine. Il baptisa son fils et lui donna le nom de M'begaan N'duur. Lorsqu'il s'apprêtait à rentrer chez lui, il prit sa chaussure du pied droit qu'il donna à la nièce du roi et lui recommandant de le remettre à son fils une fois devenu grand. Lorsqu'il atteignit l'âge où les enfants allaient jouer à la place publique, il demanda à sa mère : « Mère, où se trouve mon père ? » Elle lui répondit : « Fils ! Ton père était un chasseur qui habite le Saloum ». Le fils lui demanda : « Et jusqu'à présent, il n'est pas venu ici ? » « Non ! » lui répondit-elle. « Il est parti après ton baptême. Il avait d'ailleurs laissé ici sa chaussure, la voilà ». L'enfant consulta la chaussure et dit que son père est quelqu'un de bien. Alors, c'est de là où il décida de partir pour le Saloum à la recherche de son père. Son père qui était au Saloum eut un autre fils du nom de Menge N'duur.

M'begaan N'duur, c'est lui qui a livré une bataille à Yélibana qui était au trône et qui le destitua. Et, c'est à partir de cette époque où a commencé le règne des gelwar au Saloum. C'est tout ce que je sais de M'begaan N'duur .

Question (Sidibé) : Quelles étaient les limites du Sine pendant le règne des gelwar ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Le territoire du Sine était très vaste, il s'étendait jusqu'à Gossas, jusqu'à Gandoung, jusqu'à Jegeem et aussi jusqu'au Cap-Vert.

Question (Sidibé) : Quelles étaient vos relations avec le Niombato ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Il y avait une partie du Niombato qui dépendait du Sine.

Question (Sidibé) : Vous connaissez Bankiré ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Non ! Je n'ai jamais entendu parler.

Question (Sidibé) : Reparlez-moi un peu de Masa.

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : On dit Masa Wali Jonn, mais en réalité il portait le nom de famille Mané.

Voilà la liste des rois :

Masa Wali Jonn, 44 ans (1227-1253)

Tassé Faye, 1 an (1253-1254)

Wagane Téning Joom, 26 ans (1254-1280)

N'diouma Dieng, 8 ans (1280-1288)

Panga Yaye Sarr, 3 ans (1288-1291)

Diomane Niane, 9 ans (1291-1300)

Silmang Marone, 11 ans (1300-1311)

Wassila Faye, 15 ans (1311-1326)

Diessanou Faye, 11 ans (1326-1337)

M'bégane N'dour, 8 ans (1337-1345)

Wagane Mahé Soun, 7 ans (1345-1352)

Diokel Fardière, 3 ans (1352-1355)

Wa M'bissane Diop, 13 ans (1355-1368)

Boukar Sossaye, 4 ans (1368-1372)

Dioma Pangal, 6 ans (1372-1378)

Wa Mone N'dong, 9 ans (1378-1387)

N'dien O Gues, 6 ans (1387-1397)

N'diokhobaye Mané Niane, 10 ans (1393-1403)

Guédiopal Mané Niane, 15 ans (1403-1418)

Silmang Laba, 12 ans (1418-1430)

Walkhane Faye, 16 ans (1430-1446)

Woula N'doune, 11 ans (1446-1457)

Diogo Gnilane, 18 ans (1457-1475)

Biran Pahé Coumba Diaga, 5 ans (1475-1480)
Diokel Laba, 6 ans (1480-1486)
Diémane N'dong, 9 ans (1486-1495)
Guédj N'diaye, 14 ans (1495-1509)
Lat Souk Thioro Faye, 7 ans (1509-1516)
Lat Souk Faye, 14 ans (1516-1530)
Amacodou Diouf, 18 ans (1530-1548)
Wagane Coumba Badiane, presque 100 ans (1548-1634)
Waldiodio N'diaye, 17 ans (1634-1651)
Samba Laobé Douddé, 8 ans (1651-1659)
Birame Pathé, 13 ans (1659-1672)
Lat Souk Gnilane Diouf, 16 ans (1672-1688)
La Souk Faniame dite Lat Souk Fadièye, 10 ans (1688-1698)
Bouka Thils Diadiel, 17 ans (1698-1715)
Amacodu Samba Diouf, 9 ans (1715-1724)
Bouka Thilas Sangaye, 11 ans (1724-1735)
Bouka Thilas M'botil, 15 ans (1735-1750)
Bouka Thilas Mahé Soun, 13 ans (1750-1763)
Bouka Thilas Moulère, 7 ans (1763-1770)
Amacodou Mahé N'gom, 19 ans (1770-1789)
Lat Souk Fagname, 13 ans (1789-1802)
N'diak Faye, 18 ans (1802-1810)
Amacodou M'bodj, 4 ans (1810-1814)
Amadiouf Gnilane, 33 ans (1814-1847)
Coumba N'doffène Fa Mag qui a tué Maba, 23 ans (1847-1870)
San Mone, 7 ans (1870-1877)
Sémou Mak Diouf, 3 ans (1877-1880)
Amadi Baro Diouf, 2 ans (1880-1882)
M'backé Mak N'diaye, 2 ans (1882-1884)

Dialogui Sira, 1 an (1884-1885)

Niokhor Sémondou, 1 an (1885-1896)

Coumba N'doffène dit Coumba N'diem, 27 ans (1896-1923)

Mahé Cor, 45 ans (1924-1969)

Face B

Question (Sidibé) : Quel est le nom de famille de Silmang ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Marone !

Question (Sidibé) : Quelle est l'origine du nom de famille Marone ? Est-il de l'ethnie sérère ou de l'ethnie socé ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Il y a parmi les Marone des socé, des sérère, des poular et d'autres ethnies. Sérère et Socé, c'est la même chose.

Il y a la bataille de Khodjolli au cours de laquelle San Mon fut tué par Sémondou Mak.

Il y a la bataille de Somb où Maba Diakou fut tué par Coumba N'doffène.

Il y a la bataille de Lamgane entre Wagane et son neveu Waldiodio.

Pour ces trois batailles je peux te dire...

Question (Sidibé) : Pouvez-vous me dire où a commencé vraiment l'histoire ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Je vous l'ai dit un peu plus haut. Pendant le règne de Soumangourou Kanté, ils ont quitté le Mali et sont allés au Gabou dans un tata qu'on appelle Trouba où beaucoup de gelwar furent tués au cours d'une bataille par les Peul Firdou. Ils fuyèrent ce lieu pour venir à Farafégné et ensuite émigrer jusqu'ici.

Question (Sidibé) : Est-ce qu'ils ont trouvé des Socé à côté du Sine ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Oui, parce que lorsqu'ils sont arrivés, ils ont trouvé un roi socé nommé Mansa Moussa Kanté roi du Gabou dans la Gambie. Ce sont des Socé.

Question (Sidibé) : Voulez-vous me parler un peu de Djilor ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Il y a deux Djilor. Le Djilor de Foundiougne où sont passés les gelwar dans le département de Foundiougne et le Djilor au Sine qui est d'ailleurs le lieu d'origine du père du Président de la République Léopold Sédar Senghor. Ils sont passés par Bil qui est un village qui se trouve à côté de Djilor. Bil et Djilor font un.

Question (Sidibé) : Y-a-t-il toujours des gelwar jusqu'à présent ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Pour cela, je ne sais pas. Vous savez Djilor est un mot socé qui prononcé normalement devient *Jilo*. Sokone prononcé normalement devient *Silo koon*.

Question (Sidibé) : (inaudible)

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Vous savez l'histoire est vaste, parce que les Sérères viennent de Chine. Ils ont traversé la Mer Rouge pour venir s'installer au Fouta où ils régnèrent pendant longtemps. Lorsque les Arabes commencèrent à faire la pénétration dans cette localité en amenant la religion l'Islam, et que vous savez les Sérères, les Diolas et les Lébous ne connaissaient que l'alcool, donc ces gens ont fui et sont allés s'installer au Sine. Les Lébous sont allés au Cap-Vert et les Diolas en Casamance.

Question (Sidibé) : S'il y avait un différend pour l'intronisation d'un roi, comment faisait-on ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Cela ne pouvait pas arriver.

Question (Sidibé) : Est-ce qu'il y avait une enquête de moralité ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Vous savez il y avait beaucoup de prétendants au trône. S'il arrivait qu'un règne commence à durer, le gelwar qui devait lui succéder fomentait un coup pour le destituer afin de prendre le pouvoir.

Question (Sidibé) : Celui qui venait juste après le roi ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Oui, le successeur direct du roi. Si tu fais 10, 12 ou 13 ans, mes alliés, de ma lignée patrilinéaire fomentaient un coup pour te destituer afin de goûter aux délices du pouvoir.

Question (Sidibé) : Y a-t-il des liens entre le Sérère et le Diola ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Le sérère, le diola et le lébou sont des cousins. Ce sont des *doomu-ndey*. On ne peut pas les séparer.

Question (Sidibé) : Qui est leur *gamou* ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Pour cette question, il y a beaucoup de versions. Il y a la version des Diola et des Sérère. L'un est le cousin de l'autre. La mère et celui-là est la sœur du père de l'autre. C'est comme le fils d'un taureau et celui d'une vache. Donc, forcément ils deviennent cousins à plaisanterie.

Question (Sidibé) : (inaudible).

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Les Sérère qui étaient lamane avant l'arrivée des gelwar étaient l'ethnie du Sine.

Question (Sidibé) : Et avant les Sérère, qu'elle est l'ethnie qui était là ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Je ne peux pas répondre à cette question, parce que je ne le sais pas. Avant tu pouvais quitter Djakha pour aller en Gambie sans voir de village.

Question (Sidibé) : Est-ce qu'avant le Saloum et le Sine faisaient-ils un ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Oui, M'begaan qui était gelwar au Sine a été roi du Sine et du Saloum.

Question (Sidibé) : Pourquoi est-il parti au Saloum ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Il est allé rejoindre son père au Saloum, je te l'ai dit.

Question (Sidibé) : Vous dites que le Niombato dépendait du Sine ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Il y a une partie qui dépendait du Sine parce que Bétenti faisait partie du Sine.

Question (Sidibé) : Pourquoi cette dépendance a cessé ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : C'est à cause de la colonisation.

Question (Sidibé) : Avant l'arrivée de l'Islam, qu'elle était la religion ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Qu'elle était la religion des Diola ?

Question (Sidibé) : L'animisme !

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Pour nous aussi, c'était l'animisme !

Question (Sidibé) : Aviez-vous des objets de culte ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : En fait, cela n'existe plus. Les gens venaient prier sur la tombe de leur ancêtre qui était doté de pouvoirs occultes et qui pouvaient leur venir en aide.

Question (Sidibé) : Pourquoi cela n'existe plus ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Cela n'a jamais existé. Vous savez que ce soit les Diola ou les Socé, ils allaient prier sur la tombe de leur ancêtre ou bien sur la tombe de quelqu'un qui était doté de pouvoirs occultes pour avoir de la bénédiction.

Question (Sidibé) : Il paraît qu'ils plantaient des piquets pour matérialiser le culte ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Avant, sur la tombe on plantait du côté de la tête un canari ou un morceau de bois. Vous savez, les gens vont à Touba et à Tivaouane pour prier sur les tombes. Si la tombe n'est plus matérialisée et que l'arbre qu'on avait planté à côté avait grandi, c'est au pied de l'arbre que les gens vont venir prier. Alors, on dira que c'est leur lieu de culte or, c'est la tombe de leur ancêtre.

Question (Sidibé) : Vous aviez beaucoup d'esclaves ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Nous, nous avions deux esclaves. Quelques fois, il arrivait qu'on rencontre des esclaves d'origine diola.

Question (Sidibé) : Qu'est-ce qui est à l'origine de leur arrivée dans cette localité ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Les Diola ! Si un roi faisait prisonnier des gens, il les vendait pour avoir de quoi acheter de la poudre ou de l'alcool.

Question (Sidibé) : Où achetiez-vous l'alcool ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Avant les blancs venaient à Joal. Vous connaissez le mot *sangara* ? Ce n'est ni wolof, ni diola, c'est sérère. Cela signifie *Sang a gara*. **Sang** (déformation de Jean) qui vend de l'alcool est arrivé.

Maintenant, je vais te parler de la cheftaine des femmes Awa Cheikh N'diaye. La concession se trouve là-bas. Vous savez si un roi était intronisé, on nommait une Linguère qui

avait pouvoir de commander les femmes. Si, il y avait conflit entre deux femmes, c'est la Linguère qui tranchait.

Question (Sidibé) : S'il y avait une cérémonie que faisait la Linguère ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : La Linguère venait assister à la cérémonie.

Question (Sidibé) : Où se plaçait-elle ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Elle se plaçait devant le roi. Le roi se plaçait là-bas et elle de l'autre côté.

Question (Sidibé) : Où, est-ce que le roi se procurait-il de l'argent ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Parmi ses sujets. Vous savez, les Sérères sont comme les Anglais. Ils aiment trop la royauté. Par exemple, la reine Elizabeth a été intronisée parce qu'il n'y avait pas présence d'homme.

Question (Sidibé) : Si le cas se présentait, comment faisaient-ils ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Cette reine serait forcément linguère et reine en même temps. Maintenant, il n'y a plus de royaume, mais chez les Sérères, la linguère est toujours nommée.

Question (Sidibé) : Badibou avait une reine ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Ils sont de l'ethnie socé.

Question (Sidibé) : D'où tenez-vous les dates que vous avez avancées ?

Réponse (Lat-Garang N'Diaye) : Lorsque j'étais chef de canton et puis après chef d'arrondissement, j'allais voir les anciens et leur parlais. Je leur demandais quant-est-ce que tel village a été fondé et quel âge a-t-il ? A peu près, ils me disaient les dates. Lorsque je servais à Sokone, je suis allé à Coular. Coular maintenant a 763 ans. Chaque roi, je peux te dire la durée de son règne. Et de là, je peux fixer la date. Si je vous dis que j'ai fais ici dix ans et que nous sommes en 1975 donc, forcément je suis venu ici en 1965. C'est comme cela que j'ai procédé.

Vous savez tout cela a fait l'objet de recherches. Donc, si quelqu'un conteste certaines dates, il doit mettre quelque chose à la place.

Annexe I b :

Archives de la station de la chaîne de radiodiffusion de Kaolack. Texte non daté.

Traduction de Mamadou Guèye de l'IFAN

Informateurs : Abdou Samb, El Hadji Cheikh Mbâye

Oui ! Merci Wali ! Mercredi dernier on racontait l'histoire de Guédel roi du Saalum. Mais aujourd'hui on veut aller jusqu'au Siin, pour parler du roi Meysa Wali Jonn, dont nous allons vous parler de l'origine, de la trajectoire et des faits historiques.

Meysa Wali Jonn est né au Gabu. Tous ses parents ont régné là-bas. Tout le monde a entendu parler de Dugul Yama roi du Mandeng. Partout où il est allé, il ne montait que sur un éléphant.

Dugul Yama roi du Mandeng a engendré Dangissa roi du Mandeng.

Dangissa roi du Mandeng a engendré Juub Gala roi du Mandeng.

Juub Gala roi du Mandeng a engendré Siko Juub roi du Mandeng.

Siko Juub roi du Mandeng a engendré Salifo Siko roi du Mandeng

Salifo Siko roi du Mandeng a engendré Abadirou roi du Mandeng

Abadiru roi du Mandeng a engendré Diadj Abadirou roi du Mandeng.

Jaadji Abadirou roi du Mandeng a engendré Sabaldi le géniteur de Bambi Sabaldi Jaadji.

Bambi Sabaldi Jaadji est le géniteur de Juula Bambi.

Juula Bambi est le géniteur de Sawol

Sawol est le géniteur de Ñawol.

Ñawol est le géniteur de Teneng Couta Diabi.

Teneng Kuta Jaabi est le géniteur de Kongogne Camara.

Kongogne Camara est le géniteur de Lalla Sané.

Lalla Sane est le géniteur de Meysa Wali jonn, de Sino Mewo, de Kino Mewo et de Ñilaan Maane.

Voilà la généalogie de lignée des gelwar qui sont originaires du Gabu. A l'éclatement de l'empire du Mandeng, beaucoup de gelwar sont morts. Les gelwar qui étaient des chefs de province et qui recevaient les honneurs partout où ils allaient, ce sont ces gelwar-là qui ont monté sur des éléphants et ont émigré. Une partie du groupe s'est dirigé vers Kantora et il se trouvait que c'était les pël qui y régnaient. L'autre partie du groupe s'est dirigée vers le Fuuta en passant par le désert. On les appelle des garmi mais ils sont originaires du Mandeng de la race des Massassou, race armée de courage. Lorsqu'ils sont arrivés à Kantora et qu'ils commençaient à s'installer, les pël leur ont livré une bataille très rude. C'est ainsi que dès qu'ils ont senti que les pël étaient très puissants, Dianké Wali qui était demi-frère de Meysa Wali (même père et pas même mère) lui dit :

« Séparons-nous en deux groupes et dans chaque groupe des gelwars et des griots ». On divisa les socés en deux groupes. Il dit de nouveau : « L'un doit continuer la bataille et l'autre groupe doit continuer son chemin pour assurer la descendance ».

C'est ainsi que le groupe a été scindé en deux dont l'un guidé par Meysa Wali. Une nuit en compagnie de son groupe il quitta Kantora et partit. C'est tôt le matin que les pël les attaquèrent et durant cette bataille Dianké Wali fut tué. Mais il fut mis sur un cheval et fut amené au Gabu.

Sur cet aspect, il y a eu beaucoup de versions. D'aucuns disent qu'on l'a amené au Gabu Mandeng, mais la majorité a dit qu'on l'a amené au Gabu Portugal.

Donc le groupe se sauva et quitta Kantora. L'autre groupe fut exterminé par les peuls. C'est ainsi qu'ils s'installèrent à Coular. Et à Coular ils trouvèrent Fari Joom qui les accueillit.

Partie musicale

Donc avant de donner la parole à Abdou, je voudrais vous préciser que parmi les gelwar qui ont quitté le Mandingue, se trouvait le roi Dangissa. Sa nomination comme roi est venue de l'éclatement du Ghana. Tout le monde sait que ce sont les Arabes du Maroc (les Almoravides) qui avaient fait éclater le Ghana. Ils y ont pris beaucoup de vivres avec lesquelles ils ont chargé leurs chameaux et cela a même provoqué une famine au Ghana. La rude bataille qu'ils se sont livrés à été à l'origine de l'éclatement du Ghana. Mais en Afrique, à part l'Ethiopie, c'est l'empire du Ghana qui a régné le premier. Car le roi Mandingue Dangissa qui est le géniteur de Kanka Moussa lorsqu'il allait en pèlerinage à la Mecque, il était monté sur un éléphant sur lequel il avait chargé beaucoup de quantités d'or. A son arrivée au Caire, le prix de l'or avait baissé. Il était même obligé de vendre à perte.

Donc les gelwar après avoir quitté le Gabu Kansala, sont passés par Timbo où ils ont trouvé Almami Timbo avec qui ils ont livré une bataille gagnée par l'almami. C'est ainsi qu'ils sont allés à Diaxanor, Padja. Dans leur migration ils sont allés à Coular, ensuite à Mbissel. Meysa Wali était en compagnie de Sino Mew, de Coularo Mew, de Fodé Senghor, de Moussou Koto Sané qui a la même mère que la mère de Meysa Wali jonn. Moussou Koto Sané fut donnée en mariage à Oumoramane Joom un sine-sine. De cette union naquirent Massiga Joom et Teneng Joom.

On donna en mariage Teneng Joom à Bukar. Elle eut Tassé Faye Teneng Joom,

Gelwar Faye Teneng Joom,

Wagane Faye Teneng Joom frère de Nilaan Faye Teneng Joom.

On donna en mariage Nilaan Faye Teneng Joom à Marka Thiathe au Saalum à Mbudaay.

On nous a raconté que lors de la fondation de Njongolor, parmi les gens du Siin qui l'ont fondé se trouvaient Tassé Faye Teneng Joom, Gelwar Faye Teneng Joom, Wagaan Faye

Teneng Joom et Nilaan Faye Teneng Joom leur sœur. Lorsqu'ils coupaient les arbres pour faire de l'espace, un bout de bois toxique piqua Nilaan Faye. La piqûre est devenue une plaie qui faisait tellement mal que les soins ont duré 7 ans mais vainement.

C'est ainsi que les Saltigue qui habitaient Payèle révélèrent un jour à roi du Siin après avoir consulté les fétiches : « Les *tuur* nous ont dit qu'il y a quelqu'un qui se trouve au Saalum qui s'appelle Maari Nduur dit Marka Thiathe dont on dit qu'il a le pouvoir de soigner Nilaan ». Le roi du Siin y envoya un émissaire :

-« Allez dire à Maari que le roi du Siin a une sœur qui a une plaie incurable. On dit de lui qu'il a un pouvoir qui lui permet de la soigner. Qu'il vienne faire ses preuves. Je lui donnerai 10 de tout ce qu'il aurait demandé ».

L'envoyé alla le dire à Maari Nduur qui répondit :

-« Allez lui dire que même s'il m'offrait tout le Siin, je ne viendrais pas ».

L'émissaire retourna le dire au roi du Siin et ce dernier ordonna en ces termes :

« Donc qu'on selle les chevaux et qu'on l'y amène ».

On sella les chevaux. Il la fit accompagner par un cavalier et par deux esclaves, un homme et une femme. Lorsqu'ils arrivèrent Maari ordonna aux accompagnateurs de rebrousser chemin et de la laisser seule. On a raconté que les soins ont duré 6 mois. Ainsi Marka Thiathe la libéra et envoya un émissaire auprès du roi :

-« Je demande qu'on me paye ».

Le roi lui répondit :

-« Une personne de petite envergure sociale ne doit pas *manger* mes biens ».

L'envoyé de rendre compte à Marka qui alla consulter les fétiches et aussitôt la plaie se réinfecta et devint pire que ce qu'avant. C'est ainsi que la femme (Nilaan) par sa propre volonté alla se faire soigner chez Maari.

Lorsque Maari eut terminé de la soigner, il lui dit :

-« Je te libère ».

Mais elle lui répondit :

-« Tu m'as soigné, je te payerai moi-même ».

Alors, elle rassembla les dignitaires du Siin et leur dit :

« J'ai pris la ferme volonté de me marier avec lui. Tous les princes m'avaient vu et personne n'avait voulu de moi. Donc c'est avec celui qui m'a soigné que je vais me marier ». Et c'est ainsi qu'on la donna en mariage. Elle eut un enfant un jour de dimanche. Alors le roi du Siin envoya un messager. :

-« Allez dire à Marka Thath que Nilaan a donné naissance à un garçon ».

-« Attendez moi, samedi je viendrais pour le baptême de mon fils ».

Le jour de samedi, il arriva à l'entrée du Siin et y passa la nuit avec ses compagnons du Saalum. On fit sortir les réserves des greniers, on pila le mil, on immola des chèvres, des bœufs et des moutons. On a raconté que Marka qui était un chasseur d'éléphant a donné à la place du mouton pour le sacrifice un éléphant. Si on l'appelle Marka Thiathe c'est parce que c'était un chasseur d'éléphants et d'animaux de grande taille. Après la chasse au soir, il avait l'habitude de s'asseoir sur une termitière et de siffler. Et dès qu'il sifflait, tous les mangoustes répondaient à son appel et il les tuait. Une partie du butin était destiné à ses chiens et l'autre partie pour lui. C'est pourquoi on le surnomme Marka Thiathe. Mais en réalité il s'appelle Maari Nduur.

Donc lorsqu'il était en compagnie des gens du Saalum à l'entrée du Sine, il envoya un messager auprès du roi : « Je suis venu pour baptiser son neveu. Qu'il m'accueille ».

Et aussitôt le ciel s'assombrit. La pluie commença à tomber et Marka Thiathe se leva. Il avait à la main un talisman de la taille d'un homme avec lequel il traça un grand cercle tout autour de ses compagnons. Et ceci a fait que pendant tout le temps qu'a duré la pluie, aucune goutte d'eau ne les avait touché. Le roi envoya un messager auprès de lui :

-« Allez-vous enquérir de la situation des étrangers avec la pluie ».

-« Roi du Siin » lui disent les saltigués

-« A » ! répondit-il

Ils lui signifièrent ceci :

-« Celui qu'on a vu, autant lui donner un toit pour qu'il puisse baptiser son enfant. Il est entrain de chanter et de danser ; malgré la pluie, aucune goutte d'eau ne l'a touché ».

C'est ainsi que le roi envoya quelqu'un pour l'accueillir afin qu'il baptise son enfant à qui il donna le nom de Mbegaan Nduur. C'est le premier et le dernier roi qui commanda à la fois le Siin et le Saalum. C'est le premier roi ici à Kawoon avant les 50 autres rois qui l'ont suivi. Mbegaan, a eu comme enfant Menge Nduur, une fille qu'on donna en mariage au buurba-Jolof Jeleen Um Nuul dont Birame Njeme Kumba Sambala Buri Joob est le père. De cette union naquirent Lat Menge Jeleen, Sabur Menge Jeleen, Kasa Menge Jeleen, Jokul Menge Dielène.

Donc lorsque Mbegaan vint à Coular et qu'il trouva Fari Diome, il lui donna en mariage Ñilaan Mané. Il eut Thiassi Joom, Wala Joom, Malagan Joom, Tuurki Joom. Ceux-là sont nés à Coular. Mais Mbegaan n'est pas resté sur place. Il est allé à Jilor où il a trouvé un chasseur Diegaan qui était le laman et qui avait beaucoup de pouvoirs. Donc ceci pour vous montrer que Jilor est plus ancien que Mbegaan parce que le premier roi de Jilor était une femme du nom de Sira Bajal qui fut remplacée par Wa Coumbof. Ils appartiennent au clan des NDong. Beaucoup d'historiens sont unanimes à dire que leur règne n'a pas duré et aussi Mbegaan n'a pas fondé Jilor. La capitale ne se trouvait pas à Kawoon et aussi le royaume ne s'appelait pas Saalum. Le premier nom du royaume c'est Mbey qui vient de Kino Mbey l'ancêtre de Mbegaan. Meysa Wali Joom, lorsqu'il quitta Coular est allé directement à Kér Dabo. C'est en ce moment qu'il a donné en mariage ses sœurs à Coular et à Jilor. Lorsqu'il est arrivé à Kér Dabo, les fétiches lui ont révélé qu'il retournera sur l'eau et que s'il doit la traverser en allant vers le coucher du soleil, il doit faire des sacrifices sinon il lui arrivera un accident. Mais cela il ne l'a pas fait. C'est ainsi qu'il passa par Mar Fafaco, Mar Lodj et Mar Soum. Au cours de la traversée, une de ses pirogues chavira. Lorsqu'il atteignit la terre ferme, il fonda Jaxanor. Ensuite il fonda Mbissel. Et c'est à Mbissel qu'il quitta le pouvoir. Ses sœurs sont Ñilaan qui est à Coular, Kino Mbey à O Mbey qui tire son nom de Kino Mbey et Sino Méwo à Osinig.

Tous les gelwar ont comme ancêtre Meysa Wali. Mbey aussi est leur ancêtre. Donc Meysa Wali est l'ancêtre de Mbegaan. Comme l'a dit Abdou à propos de l'éléphant pour le sacrifice du baptême. « L'éléphant a barri à Mbissel » avait-on dit. Ceci est la version des vrais historiens du Sine et parmi eux Léopold Sédar Senghor. Il a même cité cet éléphant. Il a dit : « L'éléphant de Mbissel ».

Plusieurs sources disent que lorsque Mbegaan (devait commencer à lutter) devait être circoncis, chaque père devait immoler du tout en l'honneur de son fils. Donc lorsque que les 7 ans furent bouclés car c'est tous les 7 ans que le roi devait autoriser la circoncision, Meysa Wali appela Mbegaan. Il vint. Il lui dit :

-« Comment je vais faire. Les parents des autres (futurs circoncis) immoleront en l'honneur de leur fils un bœuf. Moi je ne sais pas si ton père pourra immoler un bœuf pour toi parce qu'il n'est qu'un simple chasseur ».

Il lui répondit :

-« Cela j'irais le dire à mon père ».

Lorsque le père fut informé, il lui dit :

-« J'immolerai un bœuf à ton honneur que même Meysa Wali Joom roi du Siin n'a jamais immolé. Ce sera la première fois et la dernière fois dans le Sine ».

Lorsqu'il quitta son père Maari Nduur, il rentra à Mbissel et le roi lui demanda :

-« Ce bœuf, quelle sera sa nature, sa taille, son origine et qui aura le pouvoir d'immoler un tel bœuf que même le roi du Siin n'a jamais immolé » ?

Il lui répondit :

-« Mon père ».

On a raconté que tout ce que Maari Nduur devait amener pour les cérémonies de danses (ngomaar), il l'avait chargé sur l'éléphant. On a aussi raconté qu'il a charmé l'éléphant par des incantations afin de le charger lourdement. Il avait deux ânes. L'un s'appelait Tunké et l'autre Mbanari sur lesquels il chargea de minces filets de viande séchée. Lorsqu'il arriva à destination à Mbissel, et dès que les gens ont vu l'éléphant, ils ont eu peur. Les uns s'interrogeaient :

-« Quel est cet animal » ?

Les autres répondaient :

-« C'est un éléphant ».

-« Qui en est le propriétaire » ? demandaient certains.

-« C'est le père de Mbegaan » répondirent les autres.

Lorsque l'éléphant fut immolé toute la viande fut enlevée. Et lorsqu'on ouvrit la panse, on y trouva beaucoup d'or, l'or que les gelwar héritaient de génération en génération. Et aussi c'est avec cet or appelé *Kee-kee* qu'on intronisait les gelwar. Il appartenait au néegu-ndey. On a raconté aussi que cet or se trouve au bas du royaume du Siin précisément à Sabou. On a raconté que le dernier détenteur n'ayant pas d'enfant et ne voulant plus qu'un autre l'utilisa, il l'enterra entre Thioupane et Diakhao. Alors lui et les Jambuurs qui l'avaient accompagné moururent pendant la nuit qui suit. Ainsi on chercha l'or pendant cette nuit jusqu'à l'aube sans le trouver. C'est pourquoi tout roi du Siin nouvellement intronisé avant d'aller passer une nuit à Diakhao doit d'abord aller creuser pour chercher l'or entre Thioupane et Diakhao et se prosterner sur les fétiches.

Annexe I c :

Entretien avec El Hadj Diouf à Cakalar, 27 11 2007

Traduction de Mamadou Guèye de l'IFAN

Cakalar fait partie de Kawoon, zone différente de Këli-Kawoon. Kawoon se limitait à Kade-Balodji. Il s'étendait jusque derrière Gandiaye, à Guy-Sandéné. Kung comme le Ripp aussi en faisaient partie parce que Buur-Ripp dépendait de Kawoon. Après l'éclatement de cela, Këli - Kawoon fut fondé. Il est composé de Cakalar, Paafa, Nduur-Nduur, Sate-Waali, Ndofaan-Nar, Lobaan-Gañik, Ngulule, Jiilag-seereer, NJaafate, Lat-Menge, Paraado, Maka-Kawoon, Ngac, Nger Kumba Daga. Tout cet espace est de peuplement seereer.

Kawoon s'étend jusqu'à Kade-Balodj, sa frontière avec le Jolof, Ngulul est sa frontière avec le Siin, Kung est sa frontière avec la Gambie.

Koor est un terme sérière, il signifie le mâle. Baal en langage seereer signifie la couleur noire. D'où le nom du fondateur de Kung, Koor-Baal Senghor.

Question

Qui habitait le Ripp,

Réponse

Les gens du Saalum. C'est Maat Jaxer qui y était le représentant du roi. Après des études coraniques auprès de Babacar Mbaye à Longoor, Maba est venu habiter le Ripp. Il y trouva Maat Jaxer et Mbesaan un Socé. Ils allaient jusqu'au Jolof pour demander l'impôt. Celui-là, il s'appelle Galeñ Sonko.

Soundjoulou ou Lalo Kéba Dramé a chanté ses louanges

Longtemps après, il créa le Ñombato. Mais tout faisait partie du Saloum. Le Saalum s'étendait jusqu'à Xayag-Gumbe Yaasin derrière Kunguel.

Lorsque Maba a rencontré Maat Jaxer il a utilisé une ruse. Il lui a dit :

« Moi je suis marabout et je veux seulement enseigner le coran. »

Maat Jaxer lui répondit :

« Que cela se limite aux enfants. Je ne veux pas de vieux dedans. »

C'est ainsi qu'il créa sa première école coranique à Kér Maba. A cette époque il voulait être puissant. Donc il apprit le coran aux enfants qui firent de lui leur idole. Pendant cette période, les marabouts étaient fatigués des persécutions des Ceddo. Diéraba Marone de Kanicunda de Eliyassa en Gambie s'était ligué avec Maat Jaxer. Tout cet espace faisait partie du Saloum.

Avant le règne de Mbegaan, le Saloum s'appelait Mbey. Il y avait des Laman. La royaute a commencé avec Mbeegan.

Le père de Girano xap habitait Jilor. A la mort de Girano xap, on alla prendre Lat Menge au Jolof. A l'époque des laman, c'était le Burba-Jolof qui commandait et le Jolof et le Saalum. C'est à partir de Njajaan Njaay que les Buurba ont commencé à régner. Le Siin donnait comme impôt au Jolof des fibres d'écorce, le Saalum du sable pour les écuries, et le Waalo de l'herbe fraîche pour l'aliment de bétail.

Lorsque Mbeegan est monté sur le trône, il donna sa sœur comme épouse (au roi du Jolof). Maïssa du Siin est venu au Saalum et y a trouvé des laman. Mais son origine c'est Ngabu Kansala en Guinée Portugaise. Il s'appelait Maïssa Wali Jone et régnait sur un empire qui était en conflit contre Almamy Timbo le Pël-Fuuta qui tua tous les Sose sauf la famille de Maïssa. C'est ainsi qu'ils décidèrent de s'exiler pour éviter d'être capturés et faits esclaves. Lorsqu'ils partaient, ils avaient leur *tuur*. Vous savez que l'ombre disparaît au coucher du soleil, le *tuur* se coucha. Il leur fit savoir qu'il y a un roi devant nous sur notre route.

Ils arrivèrent dans le Saalum, en passant d'abord par Ngapax, Kular, Jilor. Derrière Yerwago se trouve un baobab qu'on appelle Bambalam qui leur a servi de lieu d'installation non loin de l'eau. Lorsqu'ils vomirent leur petit déjeuner de la veille, les éléments se décomposèrent et devinrent de petits cailloux. Ce sont ces cailloux qu'on appelle aujourd'hui Mbile. Dans leur migration, ils s'en allèrent à Jaxanor à coté de Joal Jong et Mbissel. C'est là-bas où Maïssa Wali a été nommé roi malgré la présence des laman du coin. A cette époque, Lang Sogo Djuwaalo régnait à Joal, Diamé régnait à Fadjal, Wal Satim régnait à Ndoke, Diokel Diarrno régnait à Ndimag.

Donc lorsque Maïssa vint, il trouva dans le village un conflit entre deux personnes dont l'une s'était accaparée des biens d'autrui. Un jour, l'oncle d'un certain Jegaan avait confié ses

troupeaux de bœufs à quelqu'un qui s'appelait Ngor. A cette époque le témoignage n'existant pas. A la mort de l'oncle, Jegaan dit à Ngor ceci : « Ces bœufs appartenaient à mon oncle. » A cette époque c'est le neveu qui héritait de l'oncle. Une première assemblée fut réunie, Lang Sogo, Diamé, Wal Satim, tous y assistèrent sans pouvoir les départager. C'était un grand troupeau composé de mille têtes. Maïssa leur dit ceci : « Moi je peux les départager. Allez me chercher un mortier. » Il demanda après du coton qu'on lui donna pour servir à équilibrer une charge sur la tête. Il fit appel au service d'un enfant qui avait une intelligence au dessus de la moyenne, qui retenait tout ce qu'il entendait. Lang Sogo lui ordonna de charger le mortier sur sa tête et le fit surveiller par un cavalier armé de fusil. En cours de route, en compagnie de son épouse, cette dernière lui dit :

« Ngor, ce troupeau de bœufs ne nous appartient pas et comme nous rencontrons des difficultés autant les rendre. »

Il répondit à son épouse :

« Mais, tu crois que je vais me débarrasser de toutes ces richesses. »

L'épouse lui répondit :

« Mais tu sais qu'elles appartiennent à Jegaan. »

Longtemps après, ils retournèrent sur leurs pas. Ensuite ce fut le tour de Jegaan . Quelques pas après il dit à son épouse :

« Décharge-moi. »

Elle lui dit :

« Jegaan, arrêtons ce jeu. Je sais que ces biens t'appartiennent. Mais ça ne crée que des difficultés. Cela ne vaut pas le coup. »

Elle lui dit :

« J'y mettrais ma vie car c'est mon bien. Je le prendrai. »

Tout cela, l'enfant l'enregistrait. A leur retour, Maïssa Wali leur fit savoir que l'enfant est votre seul juge. L'enfant se leva et désigna Jegaan comme propriétaire des bœufs. Maïssa Wali dit ceci : « Demain matin, que chacun amène ici du sable de son coin et qu'il en fit un tas, ce qui fera 4 tas.

On a déjà arbitré.

Qui a donné le verdict ?

Ce sont les étrangers (genar wa).

Cette expression (genar wa) est à l'origine de gelwar.

C'est ainsi que Maïssa Wali fut élu roi et organisa une séance de lutte. Un des lutteurs, Bukar Biram Faye finit par mettre en grossesse une nièce de Maïssa habitant chez Diokel Diarrno à Ndimag. Lorsque la fille mit un enfant au monde, Maïssa demanda à ce qu'on informe l'auteur des faits pour qu'il vienne baptiser son fils. Mais il refusa la paternité. Après le sevrage, il s'entêta dans son refus. Mais on le fit venir de force. L'enfant, on le surnommait Wag-Kaan. Cela signifie qu'on ne peut pas tant qu'il n'est pas là. Cela est à l'origine de Wagaan, le fils de Tening Joom.

Lorsqu'il partit en exil à Ngapax, c'est là où on trouva Ndéné Fari Joom, la mère de Tening Joom et des gelwaar. Téming eut

-Wagane Tening Joom,

-Ñilaan Faye Tening Joom,

-Maan Faye Tening Joom,

C'est Maan qui souffrait d'une plaie. Un certain Pël qui était originaire du coin et qui connaissait les pouvoirs d'un certain Marka Thiadj s'en alla dire à Wagaan:

« Je connais quelqu'un qui peut soigner ta sœur. »

Wagaan lui demanda son adresse :

« Où habite-il ? »

Il lui répondit :

« Il réside au Saalum, à Mbudaay Seelik. »

Wagaan lui dit :

« Emmène-la. J'y mettrais les moyens, que ça soit des esclaves ou des chevaux. Qu'elle soit guérie. C'est ce qui mimporte. »

Le Pël l'emmena auprès de Maari. Longtemps après la princesse se rétablit de sa plaie.

Face B

La plaie fut guérie et devint une cicatrice. Lorsqu'elle mit au monde un enfant, on envoya quelqu'un à Mbudaay pour qu'il vienne baptiser l'enfant. A son approche, il se trouvait que le ciel était menaçant, Wagaan refusa de les héberger dans son palais. Il les installa à la place publique. Mais Marka Thiadj avait tracé un cercle autour des siens, aucune goutte ne toucha ses compagnons.

Le lendemain, le roi envoya un messager pour s'enquérir de leur état. Il pensait qu'ils étaient mouillés. Mais l'envoyé revint l'informer qu'il n'en était rien. Il la lui donna en mariage. Marka Thiadj immola une antilope et baptisa son fils Mbegaan. Il fut élevé dans la cour du roi. Devenu grand, il voulut être élu. On lui répondit ceci : « Tu ne peux pas être élu ici. Va chez ton père au Saalum. » Mbudaay qui était une cité, est l'une des anciennes au Saalum. Il s'en alla au Saalum et y trouva un laman du nom d'Elibana Moussa.

Mais dans un rêve, une brousse toute blanche et beaucoup d'hommes lui apparurent. Il savait que cela est une capitale où il y avait un grand arbre à la place publique. Lorsqu'il le rencontra, il lui dit qu'il voulait un espace où habiter. Elibana lui répondit ceci : « *Toug ! wékhe Thioko yato.* » Cela signifie va pisser là-bas. C'est cela qui est à l'origine du nom de Thiofag. Il alla s'installer à Thiofag.

Marka Thiadj Nduur est le père de Mbegaan, de Menge et de Jamboñ. Jamboñ dit à Mbegaan ceci :

« Le Tukulér qui vient du Ferlo au Fouta, vous avez le même désir. Moi je peux le tuer, et je sais qu'il n'aura pas d'échappatoire. »

On lui demanda :

« Comment ? »

Elle répondit :

« Je peux me transformer en serpent et le mordre à mort. »

Elle le mordit à la mosquée. Le Tukulér dégagea violemment son pied. Au même moment Mbegaan se transforma en chat, la prit et fuit avec elle. A cette époque l'eau était loin d'ici. C'est Mbégaan qui l'a amenée ici. C'est ainsi qu'on enterra le mort à Diama Gadio derrière Farafégné.

Et ce fut la fin des règnes des laman. Ainsi Mbegaan qui est gelwar et seereer, devint le premier roi.

Question

A son arrivée, il n'y avait que le laman de Kawoon ? Existait-il un autre dans le Saloum ?

Réponse

Il y avait qu'un seul laman dans toutes les cités. S'il meurt, un autre le remplace.

Question

A l'arrivée de Maïssa Wali, il y avait les laman Diarno Wa Satim et Lang Sogo à Joal. Etaient-ils les seuls ?

Réponse

Il y avait d'autres laman car les premiers étaient les premiers propriétaires. Plus haut je t'avais parlé du règne de Kontey Camara, de Yémbé Kama, de Diatara Tambédou et de Elibana.

Question

Est-ce que Yémbé Kama était une femme ?

Réponse

Non, non ! La femme était à Jilor et c'était avant Mbegaan. La royauté a existé à Jilor et à Gañik avant celle de Kawoon.

Question

Et pour Jokul ?

Réponse

Kawoon est plus ancien.

Question

Et la femme qui se trouvait à Jilor, qui commandait-elle ?

Réponse

Elle s'appelle Sirabajal, c'était avant Mbegaan.

C'est après ces faits, ces exploits que Mbegaan est allé au Jolof pour chercher des alliances car il venait d'être porté au trône. Il rencontra le Buurba-Jolof Birame Njeme Kumba et eut un entretien avec lui :

« Je viens d'être élu roi et je voudrais m'allier avec vous. »

Le Buurba lui fit cette remarque :

« Je pense que tu me rendras la monnaie à l'avenir ? »

Il lui répondit :

« oui. »

Alors il lui accorda sa demande et il vit les résultats.

Mbegaan lui dit :

« Maintenant je vais vous donner en mariage ma sœur Jamboñ Nduur. »

Le Buurba lui répondit :

« Moi je suis vieux. Donnes -la à mon fils Jeleen Um Ñuul. »

On la maria à Jeleen Um Ñuul. Elle eut Lat Menge Jeleen, Sabur Menge Jeleen, Kasa Menge Jeleen.

A la mort de Mbegaan, Lat Menge voulut prendre le trône du Kawoon pour remplacer son oncle. Mais Girano Xap un cousin de la lignée maternelle de Mbegaan s'interposa et fut élu roi.

Question

Est-il de la même lignée maternelle que Mbegaan ?

Réponse

Oui, et il habitait Jilor. Alors on amena Lat Menge à Kawoon.

Question

Est-ce que les Seereer étaient d'accord ?

Réponse

C'est de droit parce que lorsque Mbegaan tua le Tukulér, juste après, il ne pouvait pas monter au trône. En rêve lui était apparue une place publique qu'il a cherchée partout. Un jour un Pël lui dit :

« Cousin, que cherches-tu ? »

Mbegaan lui dit :

« Je cherche la place publique et je ne la trouve pas. »

Le Pël lui dit :

« Je sais que tu n'es pas doté de connaissances. Cette place publique se trouve dans l'enclos de mon troupeau. Viens passer la nuit avec moi. » Il vint et le Pël lui dit : « Au milieu de la nuit, si tu entends les bœufs beugler, saches que c'est l'arbre qui sort (de la terre). Je te réveillerai. »

Au milieu de la nuit, l'arbre sortit de terre et le Pël lui dit : « Je l'ai vu, voici la place publique. Mais il faut que je récite des formules magico religieuses, sinon l'arbre va disparaître. »

Le Pël s'appelle Ilo. Ainsi il récita les formules plusieurs fois et cria : « *Obi lidito kawobi.* » A cette époque il n'y avait pas de Wolof. La zone n'était peuplée que de Pël et de Seereer. C'est ainsi que Mbegaan vit 10 mbul¹¹⁹⁹. S'il s'approche de l'un d'eux, il dit : « *Wonakhone !* » (qui signifie ne pars pas), et l'arbre disparut. Lorsqu'il dit : « *Ko wonou !* »

L'arbre ne disparut point. C'est cela qui est à l'origine de Kawoon. C'est un Pël, il n'est pas Wolof.

¹¹⁹⁹ *Celtis integrifolia*

Maintenant lorsque les Wolof se sont installés avec leur griot joueur de kora, ils ont déformé en disant : « Voilà Kawoon. » (*Kawoon a ngi.*) C'est à partir de là que commença le règne de Mbegaan.

Lorsque le père de Mbegaan se préparait pour son baptême, il avait récité des formules magico religieuses avant de tuer l'éléphant au Siin. Il était le plus puissant de toute la contrée. A la mort de son oncle Wagaan, il fut en même temps roi du Siin et du Saalum.

Tening Joom eut Ñilaan Faye Tening Joom, Maan Faye Tening Joom, Wagaan Faye Tening Joom, Tassé Faye Tening Joom. Elle eut deux garçons, Wagaan et Tassé et deux filles, Ñilaan et Maan.

Maan Tening Joom eut Mbegaan. J'ai entendu l'historien Demba Lamine dire que c'est une certaine Ndumbé. Mais je ne vais pas le contredire.

Question

Pourquoi on dit que Mbegaan est de Seelik ?

Réponse

A cette époque Seelik était une brousse. Si le chasseur de Mbudaay, Marka Thiadj tuait une antilope ou un éléphant, il lui était impossible de manger tout seul cette quantité de viande. Alors il en faisait beaucoup de lanières. Toute personne qui voulait manger de la viande disait allons à la place des (*seel*) lanières de viande. C'est cela qui est à l'origine de Seelik.

Question

Lorsque Mbegaan est venu, il a régné à Jilor ?

Réponse.

Mbegaan n'a régné que sur Këli-Kawoon qui avait une limite. Jilor n'en faisait pas partie. Pendant le règne de son successeur Girano Xap, le royaume ne changea pas d'un iota.

Pendant le règne de Lat Menge, il choisit Lat Menge comme capitale et non Kawoon. A cette époque le village de Lat Menge s'appelait Saaxor. Il était habité par les Saaxo. Il les chassa et rebaptisa le village du nom de Lat Menge.

Ainsi il déplaça la capitale et convoqua une assemblée :

« Je veux parler aux gens du pays. »

Les anciens lui dirent :

« Il reste une contrée, parmi ceux qui sont convoqués : Jilor. »

Il demanda :

« Quel est son statut ? »

On lui répondit :

« Ils ont un roi. »

Il demanda de nouveau :

« Et Gañik ? »

« Ils ont un roi » lui a-t-on répondu.

Il demanda :

« Comment s'appelle le roi de Gañik ? »

On lui répondit :

« Bafou Ndaw. »

Il demanda de nouveau :

« Et celui de Jilor ? »

« Diégane Coumba Birame Ndong » lui a-t-on répondu.

Il acquiesça :

« Bon, mais sachez qu'il ne peut pas exister trois rois dans ce pays. »

Il attaqua Gañik et tua le roi. Il dit : « Personne ne sera roi si c'est ma volonté. » Il attaqua Jilor et tua le roi et le remplaça. Lorsque le représentant est parti à Jilor, le Fara-Lamb dit la nouvelle et on l'hébergea. Qu'on défriche pour lui (pour lui octroyer des terres).

Si vous allez à Jilor, si vous demandez après *Ngorel*, on vous le montrera.

Quelques jours après, les anciens convoquaient une assemblée : « Que savez-vous du nouveau venu ? » si les devins consultent leurs cauris et disent : « Il n'est pas chanceux. » Alors on appelait le griot qui battait le tambour :

Njabata muk

Njabata muk

Les anciens n'avaient pas accepté sa nomination. Ainsi il quittait Jilor et séjournait à Mbambu Welor où on lui préparait du sanglé pour le déjeuner, après il partait à Njatang où il s'installait définitivement.

C'était la pratique avant. Si le roi nommait un représentant, s'il n'était pas accepté par les villageois, il s'exilait. S'il était accepté, on lui donnait une gelwar comme épouse. S'il était nommé Buur-Joñik, il ne résidait pas à Jilor. Il habitait à Gent-Linger, entre Peec et Jilor.

Question

Quelle est l'histoire de *Tuura- Peec* ?

Réponse

Au cours de la migration des gelwaar vers Joal, ils sont passés par *Tuura- Peec* où régnait Wa Coumbof Ndong. Ce qu'ils ont vomi, on l'a entassé là-bas. Ils ne se sont pas installés dans le village de Jilor, mais aux environs. Lorsqu'ils ont quitté Yerwago, c'était dans leur direction.

Question

Comment ont réagi les gens de Gañik ?

Réponse

Après qu'on ait tué Bafou Ndaw, le gelwar Fefeeye fut élu. Lat Menge leur dit :

« Pourquoi vous l'avez élu ? »

On lui répondit :

« Il est membre de ta lignée maternelle. »

C'est pourquoi, jusqu'à présent à Gañik, ils choisissent eux-mêmes leur chef parmi leurs gelwar.

Gelwar Fefeeye faisait partie des immigrés. Lorsqu'ils sont venus à Ngapax, lui, il est resté. C'est dans sa famille qu'on nomme Buur-Kular, Buur-Jilaxaar, Buur-Gagnike.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

**ANNEXE II : Mbegaan Nduur et Mboose, génie
des eaux du Saalum**

Annexe II a:
Cahier William Ponty

Ecole W. Ponty
(1945-1946)

MPOSSE
Génie des Eaux

Par M'Baye Abd. El Kader

3^e M

QUELQUES MOTS

Saloum	: désigne en même temps le bras de mer et la région arrosée
Saloum-saloum	: habitant du Saloum
« Damels »	: nom donné aux souverains du Cayor (Sénégal)
« Bourbas »	: nom donné aux souverains du Djoloff (Sénégal)
« Bours »	: nom donné aux souverains du Sine (Sénégal)
« Serignes »	: nom donné aux souverains du Cap-Vert (Sénégal)

P R E F A C E

Au temps où l'Afrique occidentale était encore fermée aux peuples étrangers, où "Gorée la Joyeuse" reflétait l'influence des pays d'Europe, où Saint-Louis envoyait des colonnes contre Mamadou Lamine le "prophète", Samory le conquérant ; où au Sénégal c'était l'époque des "damels" du Cayor, des "bourbas" du Djolof, des "bours" du Sine et des "sérignes" du Cap-Vert, le Saloum, contrée paisible, grâce à la sagesse de ses rois connaissait la prospérité et se peuplait de jour en jour au détriment de ses voisines belliqueuses...

Aujourd’hui, sa position dans le centre sénégalais, entre le Baol aux sables brûlants et l’humide Casamance, en lui créant une atmosphère favorable aux cultures et au commerce lui fait connaître une grande affluence d’étrangers.

Mais quelle erreur ferait le quidam non averti qui, se basant sur la diversité des habitants de Kaolack, se croirait en présence d’un pays que les mouvements actuels de populations, les évènements sociaux, que les problèmes d’évolution auraient dépouillé de ses véritables mœurs... Ici, comme presque partout en Afrique Noire les missionnaires et les marabouts n’ont pas toujours atteint le fond des cœurs ; et l’islam – comme le catholicisme est teinté de quelques débris de fétichisme, fortement ancrés et dont seules les générations futures pourraient se défaire. Ainsi le Saloum, qui a adopté presque à l’unanimité la religion musulmane demeure cependant attaché aux dieux des Anciens, pourrait-on voir par là une influence de son voisin – le Sine, véritable pays des Sérères – avec lequel il partage depuis des siècles revers et succès et qui, lui, est presque resté – sauf quelques conversions à la religion catholique – solidement accroché aux mœurs d’autrefois ? ...

Les renseignements qui suivent sont le résultat d’enquêtes menées auprès de la très vieille *Diémouth Loum*, directrice actuelle du culte rendu à "M'Bossé" et chez qui, la moindre ruelle, le moindre monument éveillent bon nombre de souvenirs sur les débuts de la ville commerçante de Kaolack.

A V I S

Au lecteur de voir dans certaines contradictions sur les croyances, les préceptes de telle ou telle religion non une négligence du chercheur mais un essai de transmission sans déguisement de la pensée et des idées du "*Saloum-saloum*" (habitant du Saloum).

MYTHE DE CREATION

"*M'Bossé Coumbadjiguène N'Dangane Mack-sène Langado mad nô pangol*" (c'est-à-dire M'Bossé Coumbadjiguène, le fréquenté, le grand roi des serpents) est le vrai nom du génie qui, dépassant le domaine des eaux étend son pouvoir sur tout le Saloum et particulièrement sur Kaolack et ses environs.

Ce nom se répète indifféremment au bord de l'eau, où seuls les initiés le prononcent entièrement, les autres se contentant de dire : "M'Bossé"... Mais il ne saurait être question de voir le génie ou de l'entendre. Sa puissance qui lui est attribuée, la légende de sa création si récente font de M'Bossé un esprit fort respecté.

La légende de l'île de Coyon (île située à quelques kilomètres en amont de Kaolack) va nous exposer les faits moteurs de la création de cet esprit.

LEGENDE DE L'ILE DE COYON

« Il y a longtemps très longtemps, Coyon, village prospère et suzerain d'un vaste domaine était bâti à la lisière d'une grande forêt ». Les chefs, les "Lamanes" étaient très respectés et très puissants. Le dernier fut Moussa Ely Bana.

Pendant le règne de ce dernier "*lamane*", le Sine avait pour roi M'Bégane N'Dour dont la sœur s'appelait Mengué N'Dour.

Un jour M'Bégane projeta de détrôner Moussa Ely Bana afin d'étendre le domaine royal du Sine jusqu'au cœur du Saloum. Après consultations des fétiches, ils se transformèrent : M'Bégane le roi en serpent, et Mengué la sœur en chatte blanche. Et un vendredi ils quittèrent la case royale et se rendirent à Coyon... M'Bégane profitant de ce que Moussa Ely Bana, souverain de Coyon prenait son repas avec quelques courtisans, s'introduisit dans la chaussure du "*lamane*" ; Mengué, la sœur se dissimula dans la haie, prête à sauver son frère...

Le repas terminé, Moussa Ely Bana se leva, se rechaussa, mais presque aussitôt il jeta un cri perçant tout en disant "*Fangol a n'gati kham*" (un serpent m'a mordu) et il tomba mort sur le coup. Le serpent se faufila alors vers la haie, la chatte blanche le saisit dans sa gueule et tous deux disparurent avant l'arrivée des courtisans...

Quelques jours après, M'Bégane, à la tête d'une immense armée quitta le Sine et vint s'installer à Coyon... Et c'est pendant une de ces nuits d'orgie au milieu des festins et des danses qui suivaient la nouvelle conquête, qu'un guerrier s'adressant à son roi M'Bégane N'Dour lui dit : « Seigneur, nous avons assez de viande de bœuf ; donnez-nous en une

autre... ». Le souverain piqué par son orgueil et craignant de paraître faible, promit de leur en donner dès le lendemain...

Alors dans la nuit, un grand bruit se fit entendre, il réveilla et inquiéta tout le monde ; un véritable déluge... C'était la pointe de Sangomar qui, débordant tout à coup étalait ses eaux et les flots tumultueuses traversant les vastes plaines du Sine et du Saloum, se creusaient un chenal – sur les bords duquel est bâti aujourd'hui Kaolack – et entouraient de tout côté la présente forêt de Coyon... Et le lendemain, les habitants de la nouvelle île purent bien manger de la viande autre que celle du bœuf « en pêchant les poissons entraînés par l'eau ».

Et l'année suivante, les habitants du Coyon, soucieux non seulement d'avoir toujours du poisson mais surtout de garder le cours d'eau qui leur a été donné si miraculeusement, décidèrent d'en confier la surveillance à un esprit – *M'Bossé* – qui du sein de l'eau symboliserait le bienfaiteur et serait entouré de toute la reconnaissance et de tout le respect dus à ce dernier.

M BOSSE

On ne saurait donner les formes de *M'Bossé*. La croyance à ce dernier est tellement poussée chez certaines gens que l'on confond souvent le "gardien" des eaux du Saloum à un véritable dieu. Entre autre signalons son grand pouvoir de se métamorphoser. Il n'est pas rare aux heures chaudes de la journée, pendant que tout se repose d'entendre certains propos à son sujet. On prétend l'avoir rencontré sous forme de :

- Un cheval blanc, au grand galop à travers les rues désertes ;
- D'une voiture attelée ;
- D'une poule suivie de ses poussins ;
- D'une demoiselle demandant du tabac aux promeneurs nocturnes.

On lui attribue aussi le pouvoir de se transformer en termites qui envahissent les cases

A l'approche de l'hivernage. Et à ce propos, il est très rare de voir un vrai "saloum-saloum" détruire ces animaux. Mais à vrai dire on ne lui connaît pas de formes nettes. Il passe seulement pour la mère des gueules tapées, qui comme les chats à Rufisque jouissent d'une grande considération à Kaolack, on se garde bien de les maltraiter – à fortiori les tuer malgré les dégâts importants qu'elles causent dans les basses cours où elles se promènent librement.

Il est difficile, par de simples enquêtes, de découvrir l'habitat de *M'Bossé*, poser la question à un de ses disciples serait tentative vaine... Et c'est là une des raisons de la fréquence chez nous de certaines coutumes, je ne dirai pas absurdes, mais très gênantes au progrès. Essayer de pénétrer des questions supérieures sur lesquelles on doit passer sous silence. Et la curiosité si développée chez tous les enfants du monde est ici freinée et menacée. Un enfant curieux, dit-on, meurt très vite, frappé par les esprits méchants désireux de toujours demeurer dans l'ombre. Ainsi, s'adonne-t-on à certaines pratiques souvent sans but net mais purement et simplement guidé par le principe si cher aux traditionnalistes : « mes ancêtres le faisaient ; je dois le faire et mes descendants aussi ».

Ainsi donc, malgré sa grande puissance *M'Bossé* habite un lieu inconnu de ses adorateurs et le plus étonnant est qu'on ne se soucie guère de découvrir cet endroit.... Les premiers habitants de Kaolack, eux étaient bien fixés sur la question ; ils considéraient comme habitat de leur protecteur un grand arbre ("rât" en ouolof) alors planté à l'emplacement actuel du bureau des douanes à Kaolack et dont les racines plongeaient dans les eaux salées du Saloum. Et comme prévue, ils voyaient dans ledit arbre une multitude de gueules tapées considérées comme les descendantes de *M'Bossé*.

Aujourd'hui les avis sont partagés et l'on considère deux lieux possibles :

- 1° la pointe de Sangomar (estuaire du Saloum) soutenu par une minorité ;
- 2° à Kaolack, aux environs des quais et dans les profondeurs, soutenues par la majorité où nous signalait les agents du culte.

Remarque : Ce paradoxe n'empêche cependant les uns et les autres de célébrer le culte en commun.

HIERARCHIE DES GENIES

La surveillance du bras de mer Saloum n'a pas préoccupé que les habitants du Coyon. Et cela explique l'existence de divers génies qui se partagent le cours d'eau. Notons :

1 – **Mama Youngoumé** dont le secteur se limite à l'estuaire du Saloum, connu sous le nom de Sangomar. Il passe pour le chef suprême parce que tenant la "tête" (estuaire).

Nous trouverons à partir de l'estuaire :

2 – **Laga**, maître de la région de Foundiougne et aux cultes somptueux.

3 – **M'Bossé** qui fait l'objet de notre étude. Subordonné immédiat de Mama Youngoumé, il commande le dernier secteur du Saloum. En outre deux auxiliaires lui sont attachés ;

- a) – **Lambor Coumbadjiguène** : résidant à Lat-mingué (en amont de Kaolack) ;
- b) – **M'Beloubac Coumbadjiguène** : à Lyndiane en aval de Kaolack

POUVOIR DU GENIE « M'BOSSÉ »

La protection de *M'Bossé* s'étend sur tous les habitants du Saloum et même plus, reconnaissant de la confiance que lui avaient faite les anciens, non seulement le génie « surveille et enchaîne » le cours d'eau Saloum, mais il s'applique à regrouper autour de lui le plus de personnes... Là nous sortirons un peu du domaine des eaux, car *M'Bossé* joue ainsi un rôle important dans la vie courante du "saloum-saloum" qui le considère comme une hydre dressée aux portes du Saloum pour en défendre tous les habitants, et particulièrement ceux de Kaolack. Et il n'est pas rare d'entendre à l'annonce d'une épidémie des personnes s'écrier : « *M'Bossé* est là pour nous protéger ! ». Aussi, ce dernier va-t-il jusqu'à ordonner – par la voie des rêves chez les plus fervents adeptes ou la directrice du culte – certains « préventifs » pour immuniser, si on peut dire, ses protégés.

Signalons à cet effet qu'en 1938/39 (vers septembre) toutes les mères de Kaolack étaient tenues de se rendre au bord du Saloum, munies chacune d'une pièce de 10 centimes en bronze. Là, chacune (elles venaient individuellement ou en groupes), procédait à la toilette de son enfant, pour jeter ensuite ladite pièce dans l'eau salée. En cas d'impossibilité de la singulière toilette sur le lieu même, la brave femme puisait un litre d'eau environ puis repartait non sans avoir jeté sa pièce de monnaie ; et c'est à la maison qu'elle procérait à la toilette de son enfant.

Mais si cette surveillance, cette protection sont pour les habitants du pays une garantie pour leur tranquillité, il n'en est pas de même pour les étrangers, artisans, cultivateurs et même fonctionnaires venus des rives du Sénégal et des plateaux soudanais... Ainsi, certains usages sont abandonnés aux autochtones par le fait même qu'ils passent pour « fixateurs d'étrangers ». Signalons :

1° la consommation d'un certain fruit : le "*n'taba*", un "fixateur" d'étranger (voir croquis et renseignements au verso)

2° la grande publicité dans l'annonce de son départ, c'est-à-dire le moment où l'on veut quitter Kaolack ou n'importe quelle partie du domaine de *M'Bossé*.

Voici, à ce propos une petite anecdote vieille de quarante ans racontée par M. Thiam Ibrahima, instituteur à Kaolak :

« Mon père originaire de Rufisque, avait un frère installé à Fatick dans le Sine (voir carte). Mais, ce frère étant décédé, notre « Rufisquois » se rend sur les lieux, arrange les affaires du défunt et s'apprête à retourner tranquillement dans sa ville natale ; mais il lui vient tout à coup l'idée de faire un tour jusqu'au Saloum. Il réalise son rêve, séjourner quelques semaines à Kaolack et un beau jour s'apprête à quitter, mais il a eu soin d'aller consulter le charlatan – comme le font encore beaucoup de mamans avant de laisser partir leurs enfants, beaucoup de voyageurs avant de quitter la concession paternelle – en vue de se renseigner sur le sort qui l'attendait dans ce voyage. A son grand étonnement le magicien lui dit ceci : « mon ami, je ne te conseille pas de partir ; *M'Bossé* t'a déjà retenu ».

... Notre homme, malgré les tragiques paroles du vieillard, se décide à quitter, brûlant d'envie de revoir son cher pays, Rufisque. Mais dans la nuit, soit par pure coïncidence ou simple hasard, ou – disons-le – soit l'influence magique de *M'Bossé*, voilà notre homme dévalisé, alors que couché dans une case, il avait préparé ses bagages et attendait l'aube pour prendre la route.... Il resta donc, se prépara à nouveau, mais y renonça tout à coup et s'installa définitivement à Kaolack où il fonda une famille et mourut vers 1927 ».

Pour cette même protection du génie, nous pouvons signaler :

1° Un étranger qui vient se fixer ou passer un assez long moment à Kaolack est tenu à son premier bain dans cette localité d'ajouter environ un litre d'eau salée du Saloum à celle qu'il

aura prise au puits ou au robinet (notons qu'il s'agit là d'indigènes encore très fortement attachés aux anciennes coutumes, presque insensibles aux idées nouvelles, religieuses comme sociales).

2° Les parents qui ont leur enfant apeuré par les "*djins*" hantant les lieux solitaires, s'empressent d'implorer le secours de *M'Bossé*, maître des "*djins*". Pour cela ils donnent en offrande un mouton entier (préparé et distribué aux indigents), puis avec la maîtresse du culte – aidée de ses principales auxiliaires – ils rendent un culte au génie (*M'Bossé*) (voir plus loin les détails sur le culte).

3° Les femmes qui par suite d'accident et plus particulièrement du mauvais sort que leur a jeté quelque méchant génie –anomalies dans l'organisme dirons-nous – n'arrivent pas à enfanter ou perdent toujours leur bébé en bas-âge, font appel aussi à *M'Bossé*... Elles donnent pour cela le nom du génie à leur enfant qui sera ainsi mieux "gardé", mieux protégé par son puissant parrain. Et, à ce propos 8 sur 10 des enfants de ce genre portent à Kaolack le nom de *M'Bossé*.

Remarque : Cette question de "*yaradale*" (ouolof : femmes "non stériles" mais perdant toujours leurs enfants en bas-âge) est d'ailleurs d'une grande importance dans l'éducation indigènes. Ainsi, défend-on formellement aux jeunes enfants – aux fillettes en particulier – de maltraiter les animaux (chat, coqs, poules, moutons, chiens et bœufs...) qui sont en contact direct avec eux. Car on attribue à ces bêtes le pouvoir de se venger des méchants en attirant le malheur sur les descendants de ceux-ci.

Mais, si malgré toutes ces précautions, une femme est "*yaradale*", elle s'ingénie à donner à son enfant un nom tout à fait particulier. Et ce nom exprime toujours sa certitude de voir disparaître sans tarder son enfant ; et cela dans le but de « toucher » les méchants génies qui voyant son découragement pourraient peut être avoir pitié d'elle... Les noms les plus usités sont chez tous les ouolofs de tout le Sénégal.

- *Ya dikone* (ouolof : c'est toi qui était venu). Souligne le droit qu'a l'enfant de retourner d'où il était venu (l'autre monde) « puisqu'il est venu de lui-même ».
- *Sagar* ou *Galali* (ouolof : guenille). Souligne la fragilité et par suite la possibilité de disparition rapide.

- *N'Diapali* (tenir pour le moment). Souligne la certitude d'une disparition (mort) très prochaine

C U L T E

TEMPS ORDINAIRE

Comme caractère général, nous remarquerons que l'exécution du culte est exclusivement réservée aux femmes – cela ne voulant pas cependant dire que les hommes ne croient pas en *M'Bossé*.

Il serait très difficile d'essayer de bien distinguer depuis les origines la famille chargée du culte car :

1° Tout ici se transmet de père en fils par simple recommandation orale ;

2° Les gens agissent le plus souvent par initiation de toutes les pratiques des anciens et cela – d'après leur expression même – pour "vivre longtemps comme eux".

Enfin, pour parler du présent, le culte de M'Bossé est dirigé actuellement par trois sœurs, toutes âgées de plus de soixante ans (l'aînée en a plus de soixante-dix)... Cette aînée, qui priorité sur ses cadettes, habite Kaolack, l'une des sœurs résidant à Koutal (4 km de Kaolack) et l'autre à Thiofack (6 km de Kaolack).

Les auxiliaires devant aider nos trois directrices sont :

- a) Leurs propres filles ;
- b) Quelques descendantes des principales familles fondatrices du village de « Kaolack-Ngalick » puis « Kaolack N'Dangane » qui grâce à la navigabilité du Saloum, s'est « haussé » au rang de ville et même de premier port "arachidier" de l'A.O.F.

Préparatifs

Le culte qui normalement est annuel se situe après les premières pluies, c'est-à-dire pour nos climats au mois de juillet... Par exemple, il a eu lieu pour l'année 1945, le lundi 23 juillet... Pour mieux voir le travail de nos personnages, nous allons les suivre dans toutes leurs actions pendant cette journée :

« Nous sommes, lundi matin 23 juillet 1945 – car notons que le culte n'est exécuté qu'un lundi et obligatoirement après les premières pluies » ... Les deux sœurs et les auxiliaires sont présentes.

A midi, changement notable. La vieille directrice sortant de sa case, porte dans les mains une calebasse pleine de riz. Mais attention ! Pas de riz importé d'Inde ou de Chine, mais un riz provenant des belles rizières de cette nuée de petites îles qui encombrent l'estuaire du Saloum. Elle dépose sa charge près d'un mortier (pas spécial, mais celui qui est employé aux usages quotidiens) et disparaît pendant quelques instants avec ses deux sœurs... pendant ce temps, les autres cessant tout à coup leur babillage s'approchent. Nos vieilles réapparaissent enfin, mais cette fois, elles ont quitté leurs habits de cour pour vêtir chacune :

Un mouchoir blanc ;

Un pagne blanc ;

Une camisole blanche.

(Ces habits n'étant pas en percale mais en coton tissu du pays).

Elles s'approchent donc du mortier comme toutes les autres et aussitôt toute conversation en ouolof est suspendue : à partir de cette minute on ne parle plus que le sérère¹²⁰⁰ ». La langue des anciens, de ceux qui fondèrent Kaolack, de ceux qui avaient confié la surveillance du Saloum à *M'Bossé*.

Sur ordre de la principale directrice, deux fillettes (de la maison) s'emparent des lourds pilons et commencent à piler le riz que celle-ci a délicatement versé dans le mortier. Premier, deuxième pilage puis lavage à l'eau ordinaire. La petite assemblée demeure toujours recueillie ne laissant échapper de temps en temps que quelques rares observations, mais

¹²⁰⁰ - Sérère : peuplade habitant le Sine. Ici, langue de cette peuplade.

toujours en Sérère... Enfin, après ce lavage, l'une des vieilles ajoute quelques poignées de sucre blanc ; nos deux fillettes pilent encore et bientôt obtiennent une pâte toute blanche de riz sucré.

La vieille Diemouth Loum (c'est le nom de la directrice) s'approche alors tenant en main une calebasse qu'elle a sortie avec un van et une cuillère en bois du fond de la case. Elle transverse elle-même la pâte dans la calebasse ou plutôt dans le lait caillé que contient ladite calebasse, referme celle-ci avec le van sur lequel elle pose la cuillère en bois. La préparation de la pâte est terminée.

On s'apprête maintenant pour le départ. Le va-et-vient reprend un instant ; les griots préparent leurs instruments, les portent en bandoulière et se gardent bien d'y toucher. Dix minutes et voilà le cortège en route.

En tête les trois directrices du culte, avec derrière elles, une fillette portant sur la tête la calebasse de pâte – puis au second plan les auxiliaires, les suivantes... et enfin les griots perdus dans la foule des curieux. Ainsi, alors que les bêtes et gens assoiffés par le chaud soleil, reposent dans les cases et les cours bruyantes, notre cortège cultuel s'avance en bandes désordonnées mais silencieuses. Par les rues désertes du quartier indigène, les avenues encore poussiéreuses de l'animation du matin, il arrive enfin devant le Saloum, précisément sur la partie de la berge comprise entre les deux premiers wharfs. Notons que les griots sont restés à quelques pas, car ils ne doivent pas assister à la cérémonie.

Cette rigueur peut s'expliquer par la conception du griot qui, chez les Sérères, est considéré comme naturellement inférieur à son maître, intellectuellement et économiquement. Aussi, ne songe-t-il jamais à accompagner son "prince" dans un lieu saint où l'on n'a vraiment pas besoin de louange.

La cérémonie

La cérémonie commence, les trois vieilles après avoir renoués leurs pagnes et serrés fortement leurs mouchoirs, entrent dans l'eau, l'une d'elles – la véritable directrice – tenant la calebasse remplie de riz sucré au lait... quant à la foule des suivantes et des curieux, elle demeure sur la berge, recueillie, tout yeux et toutes oreilles... Nos trois sœurs s'avancent alors dans l'eau jusqu'à avoir les genoux couverts. Elles s'arrêtent alors, se tournent vers l'est ; en ligne et la plus vieille entre ses deux sœurs...

Et alors, que toute l'assemblée était comme consternée, que ses deux cadettes baissaient la tête comme plongées dans une profonde réflexion, notre vieille commença en ces termes :

A

*M'Bossé guéla, wofayé n'dane ina n'golokhe
ina, ... wo fayé n'dane ina m'biina n'gayenake
ina, ... wo fayé yétanoguena ine o mague insole
wo fayé n'guéniofa ata atembalé ta a
mayedanda kaj, ine wé m'boda ma tiafof
n'guèndidakhinangue diame.*

Elle dit, puis ouvre sa calebasse puise – à l'aide de sa cuillère en bois – de la pâte de riz qu'elle verse doucement dans l'eau... Une, deux, trois fois, elle recommence son geste... puis elle reprend :

B

*M'Bossé guéla, thii ine ine fope diama, fo
wode fa halale, fa ténhá mayou no n'digue né na roka.*

Elle recommence et bientôt tout autour d'elle s'étale une vaste nappe blanche de riz et de lait.

C

*M'Bossé Guéla, thii fandofes fope ognouumignon,
to mouthiladène na a thira palehérasé
n'dakhe da m'bagoguo – m'badokhe a pakhe*

Sur ce, elle baissa la tête une minute et suivie de ses deux sœurs elle sortit de l'eau (le tout a duré environ quinze minutes). Sur la berge la foule murmurante les accueille avec solennité. En un clin d'œil, les voilà entourées de toutes parts, observées par tous, comme ces

voyageurs revenant dans leur famille après plusieurs années d'une randonnée périlleuse et pleine de chaos. Silence, calme de courte durée d'ailleurs, car voilà qu'après avoir pris chacune trois ou quatre bouchées des restes de la "céleste pâte", nos trois prêtresses abandonnant la calebasse à un autre groupe de femmes, les représentantes des familles anciennes, invitées à cette cérémonie..., et le tour de la masse est un tumulte indescriptible. On se précipite sur la "divine calebasse" , on puise tant bien que mal dans la pâte, on en mange, on s'en frotte la figure, le cou, le corps et les membres... et même les plus prévoyants en gardent dans du papier, du linge, dans le creux de leur main pour leurs amis ou parents restés à la maison...

Un quart d'heure passe. Le tumulte s'est apaisé peu à peu, à la manière de ces grosses vagues qui naissent, grossissent, puis s'abaissent progressivement pour mourir tout doucement sur le rivage... Mais tout à coup une voix aiguë, chevrotante même s'élève, dominant le murmure de la foule bigarrée. C'est la prêtresse qui entonne le chant du culte.

Textes français (paroles du culte)

A

O, M'Bossé, toi qui eut la confiance de nos ancêtres,
toi que nos aïeux chargèrent de toujours demeurer notre protecteur
toi qui reçut la mission de nous surveiller notre fleuve
toi dont le souffle donne la pluie et favorise les cultures,
une fois encore nous venons respectueusement à tes pieds renouveler nos vœux.

B

O, M'Bossé veuille donner à tous : bonheur, santé et prospérité
et surtout beaucoup de pluies pour l'hivernage qui commence :

C

O, M'Bossé accorde à tous tes sujets une longue vie
et protège-les contre les épidémies dévastatrices
afin qu'ils puissent te manifester leur reconnaissance.

I

Ka ka m'bane ya sama maye
Que le mil soit abondant l'année prochaine

N'Goulok Khokhoum
nouvelle mariée fête-elle

M'Bossé Coumbadjiguène
(nom du génie)

Damama rog fa nô
j'ai tenu Dieu et toi

II

Rog Sène Bdis Rimlane
Dieu sène

Kala vay dou
Colosse

M'Bossé Sène
M'Bossé sène

Damama rog fa vô
J'ai tenu Dieu et toi

Traduction littéraire du chant

I

Veuillez, que l'année prochaine

Le mil soit abondant,
Que les mariages se multiplient
M'Bossé Sène, notre protecteur !

II

Tu es le second dieu de la terre
Tu es notre appui, aide-nous
Dieu Sène, le colosse, le géant, l'impalpable
Nous comptons sur Dieu et sur toi.

Une, deux fois, elle recommence, la foule reprenant toujours et à la quatrième, la horde s'ébranle au grand vacarme des tam-tams, aux battements de mains rythmés des femmes, aux cris des enfants, au babillage des fillettes, dans une atmosphère toute poussiéreuse.

Kaf ka m'bane ya sama maye

.....
.....

Toujours bruyante, elle traverse ainsi l'escale, s'arrêtant devant telle ou telle maison de commerce, dansant et reprenant toujours sa marche lente au son criard du tam-tam doublé par l'écho produit au contact des cors... La vieille prêtresse mène la danse endiablée, activant ses compagnes ; et on la croirait rajeunie, à voir ses grands gestes et son ardeur...

Kaf ka m'bane ya sama maye

.....
.....

Chemin faisant, voici le cortège cultuel devant le "*penth*" (ouolof : arbre à palabres) d'un des plus anciens chefs du village de Kaolack. C'est un grand tamarinier aux branches

tordues, au tronc bossu, souvent creusé de trous, trahissant sa vieillesse. Arbre digne de considération vu le « respect » dont il est entouré :

- Sa position au beau milieu d'un talus bien que gênante pour la circulation ne semble point préoccuper les services de la ville (nous y voyons un respect aux coutumes) ;
- toute femme habitante véritable du pays doit faire son tour à trois reprises, suivie de ses compagnes avant de regagner le domicile conjugal.
- Beaucoup de légendes, de récits plus ou moins fabuleux lui sont attachés... Ainsi, affirme-t-on que les prisonniers qui lui portèrent les premiers coups de cognée (car aucun bûcheron n'acceptait et n'accepte d'insulter ce vestige des temps anciens) furent trouvés raides morts dans leur cellule le lendemain du "crime"...

Notre cortège fit donc trois fois le tour dudit arbre, toujours bruyante, avec les mêmes chants, les mêmes battements de mains, la même ardeur de la prétresse, puis il démarra à nouveau vers le quartier indigène où il se perd bientôt parmi les rues sableuses.

Mais, de minute en minute, au cours du trajet, le groupe a diminué et a fini par se disloquer devant la maison de la prétresse... Celle-ci est rentrée dans sa demeure, suivie de ses deux sœurs. Elle va accrocher soigneusement à une poutre de son toit la calebasse, le van et la cuillère en bois, remettre ses habits de cour.... Les deux sœurs se prépareront à regagner leurs villages respectifs...

Et la foule déjà dispersée ira porter jusqu'au fond des cases les plus reculées, les diverses péripéties de l'exécution du culte, les débris de pâte qu'elle a pu garder, les vœux formulés et aussi les espérances qu'il est permis de faire en l'avenir...

Le culte est terminé pour cette année-la !

EN TEMPS DE SECHERESSE

M'Bossé non seulement est le gardien des eaux du Saloum mais, est aussi considéré comme le régulateur des pluies. Une négligence des habitants peut le fâcher, ce qui détermine un arrêt plus ou moins long des pluies.

Et c'est une véritable concurrence le jour où les cultivateurs, las d'attendre les pluies tardives – ou trop espacées les unes des autres – se décident à implorer une aide. Car, si les musulmans réunis dans les mosquées, récitent le Coran appelant Mahomet à leur secours, les

véritables adorateurs de M'Bossé abandonnent pour quelques instants la nouvelle religion (l'islam) pour "revivre la vie des Anciens".

La cérémonie est organisée par les femmes de la région « sinistrée » sous la direction de la plus âgée en général. Elle se passe en pleine brousse, loin de toute habitation et consiste en une répétition du culte proprement dit, à quelques différences près.

Ici, les femmes se travestissent en hommes (petite culotte - "*sogne*" en ouolof – le caftan – chapeau de paille). Les griots revêtent des camisoles et des pagnes. En plus des chants et des danses, elles s'appliquent à exécuter des tours comiques, des grimaces devant le cours d'eau et cela afin de dissiper la colère de leur dieu.

Cette façon de faire pleuvoir est fort appréciée dans les milieux encore fortement attachés aux coutumes. « Les femmes qui organisent la cérémonie ne rentrent jamais dans leur case sans être trempées par les pluies enfin déchaînées », vous affirme tout "saloum-saloum".

Aussi, assiste-t-on le lendemain, dans les lougans bien arrosés à de vives discussions entre musulmans attribuant l'averse de la veille à l'appui efficace de leur Prophète auprès du Créateur et fétichistes l'attribuant à la puissance de M'Bossé, leur génie ...

Le "saloum-saloum" vous affirmera aussi que M'Bossé est capable d'arrêter momentanément les pluies car, l'excès d'eau nuirait au travail de ses adorateurs.

Ainsi, l'arc-en-ciel est considéré ici dans les milieux fortement attachés au génie comme un frein aux pluies, aux tornades.

Notons ici, une petite pratique (plutôt propre à tous les habitants du Sénégal des ouolofs en particulier) au sujet d'arrêt de pluie :

« L'indigène prêt à se rendre à une manifestation, mariage, tam-tam, grande fête, luttes... etc) en voyant que le ciel couvert annonce une tornade prochaine, s'empressera de faire enfouillir – par son enfant de préférence : une fillette ou un garçonnet – une poignée de sel de cuisine. Cette semence faite par un enfant chaste ou mieux non pubère, met un frein aux pluies.

Et que de railleries, court le pauvre gamin dont la semence a "échoué" ! (c'est grave surtout pour les fillettes risquant de passer – aux yeux de leurs camarades – pour des "vieilles").

M'BOSSE DANS L'ENSEMBLE DIVIN

M'Bossé est considéré non comme un dieu par ses adeptes, mais comme un agent, un véritable « bras droit » du Créateur.

Dans les eaux du Saloum qu'il surveille pour deux causes (sa demeure – recommandation des anciens : voir légende de création plus haut) tout est à lui, tout lui est soumis : poissons, lamantins, sauriens...

Sur le continent, ses rapports avec les animaux sont très restreints ; notons cependant :

- les serpents qui lui sont soumis ;
- les gueules tapées qui, passant pour ses propres filles jouissent d'une grande considération parmi les populations soumises au génie.

Remarque : Une caste de bûcherons, originaire du Fouta sénégalais, tue et consomme ces bêtes aux yeux des populations et cela sans aucune représailles apparente ni de l'adoré, ni des adorateurs...

Vis-à-vis des cultures, M'Bossé passe pour le « régulateur » de la quantité d'eau totale de chaque hivernage. Les mauvais rendements, les famines proviendraient de négligences dans l'exécution du culte... Aussi, songe-t-on dès les premières récoltes au "nack" (pâte de riz) de la prochaine cérémonie cultuelle, en gardant quelques kilogrammes de ce riz rouge cultivé sur les propres terrains de M'Bossé, par ses adeptes fidèles et courageux et non là-bas, bien loin d'ici, dans des pays lointains ignorants peut-être l'existence du bras de mer Saloum, à fortiori celle d'un génie vivant en son sein.

Mais M'Bossé ne se contente pas, pour punir son adepte égaré, d'intervenir dans l'état hygrométrique et partant, l'état économique du coin de terre où vit ce dernier. Plus que cela, il menace la vie. Et non pas qu'il soit sanguinaire comme la panthère, mais pour se protéger, pour essayer de toujours « enchaîner » les enfants que lui confèrent les anciens, ces enfants que les influences étrangères, les évènements sociaux, le progrès lent mais sûr des peuples

tendent à disperser... « Voilà, vous dira l'indigène du Saloum, la véritable explication de ces épidémies subites mais néfastes de ces pestes bovines, de ces grands accidents... ».

Ajoutons aussi pour être d'accord avec l'indigène du Saloum que là se trouve également l'explication de cette "proie" annuelle que doit capturer le bras de mer... Car à chaque début d'hivernage, quand les premières pluies commencent à gonfler le Saloum, que l'eau commence à devenir douce, toutes les mères – de Kaolack – anxieuses et tremblantes, souffleront doucement à leurs enfants :

« Mon petit, la "mer" est mauvaise ; elle n'a rien mangé encore. Evite de t'y rendre ».

Et en effet, il est rare de noter à Kaolack un hivernage ne comptant pas un ou plusieurs cas de noyade d'étrangers et d'autochtones.

CONCLUSION

Le lecteur pourrait se demander après cette étude du génie "*M'Bossé*" quelle place occupe le "roi des eaux du Saloum" dans l'activité générale du pays ou plus précisément de la ville de Kaolack. *M'Bossé* grouperait-il autour de lui tous les habitants ? Serait-il un obstacle à la pénétration des religions nouvelles ? ... Non ! ... Comme toutes ces pratiques de nos ancêtres, il commence à perdre pied, comme toutes ces pratiques, il est secoué par le mode de vie nouveau... Hier, tout le village de Kaolack pieusement participait au culte. Mais hier c'était aussi la vie paisible entre les lougans de mil et la rivière poissonneuse, dans les petites cases dressant leurs toits pointus au milieu de la brousse, demeure des fauves et des reptiles... Qui songerait aujourd'hui à rassembler les soixante-dix mille "Kaolackois" au bord du Saloum ? Le bruit assourdissant des grues enlevant avec lenteur et sûreté les lourdes locomotives, le vrombissement des moteurs de camions, tout cela étourdirait le "croyant"... Mais plus grave encore, l'état d'esprit a subi tant d'influence au cours des années ! Le fétichisme autrefois si florissant à tellement reculé. L'islam, le catholicisme et plus que cela encore, l'évolution voilà, les véritables ennemis de *M'Bossé*, ceux qui font que son culte ne réunit même plus le dixième de la population de Kaolack... Le "*thiédo*" (athée en ouolof) qui entre chez le marabout ou le prêtre, l'enfant qui entre à l'école française, le campagnard quittant sa brousse reculée pour aller se frotter aux citadins, sont tous autant de déserteurs, autant de fidèles perdus pour le génie du Saloum. Que sera ce demain ?

Pourvu, dirons-nous que dans cette course vers un mode de vie nouveau, dans cet abandon massif et brutal de pratiques diverses, l'on sache se défaire uniquement des véritables entraves, pour garder et améliorer les trésors dignes de ce nom – que nous léguèrent nos ancêtres ! Pour nous Africains dits évolués, notre part de responsabilité est des plus grandes, la négliger ou la voir sous un angle autre que le véritable et le bon serait une lâcheté ; un manquement au devoir. Car l'évolution – cette ascension progressive vers la civilisation demande une base, un point de départ solide... Elle est comme la graine qui gonfle sous terre, puis émet une plantule d'abord, progresse pour s'épanouir ensuite ; elle est comme le point brillant qui naît d'abord, demeure indécis, se précise, s'affirme pour scintiller enfin.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Annexe II b

LA LEGENDE DE L'ILE KOUONG

Publiée par Ibrahima Thiam dans la rubrique Recherches Sénégalaïses de la revue Sénégal, Revue mensuelle de Liaison, n°53, juin 1943.

Kouong, nous disent les griots dépositaires des chroniques était une forêt déserte. Le premier homme qui y fonda un village fut un guerrier sérère du Nom de Guirane Magnesa. Il vivait à une époque où les Saloum-saloum étaient la proie de la misère et de la flamme, par suite des razzias et des guerres intestines fréquentes dans le pays.

A Guirane Magnesa, Lamane lui-même, succédèrent cinq autres Lamanes : Fari Drasi, Paté Passal, Diali Soulèye, Siré Eli et Moussa Eli Bana. Le village de Kouong de leur temps, revêtait l'aspect d'un véritable château-fort, siège d'un chef féodal.

A Moussa Eli Bana succéda un Guélevar (prince de sang), descendant de la famille royale du Sine : M'begane N'dour. Et voici comment :

Un jour, la sœur de M'begane, la princesse M'bengue N'dour, lui dit :

- Que tu fais une honteuse figure de fils du grand Bour du Sine ! Pourquoi laisses-tu ces gens de Kouong posséder la moindre parcelle de terre et exercer des pillages dans le pays où tu dois régner en maître ? Ne veux-tu pas prendre ce village ?
- Comment y arriverai-je, ma sœur ? Méfions-nous du brigand, surtout quand il est puissant.
- Est-il donc puissant ? Continua la princesse. Nous arriverons facilement à nous emparer de ce village. Tu te transformeras en serpent, moi en chatte. Tu iras mordre Moussa Eli Bana, le chef actuel de Kouong. Je serai à tes côtés.

M'bégane et sa sœur étaient de grands magiciens, que leur science surnaturelle rendait capables de pareilles transformations. Alors, ce qui fut dit fut fait. Un vendredi soir, pendant qu'Eli Bana soupaît dans sa cour, entouré de ses sujets M'bégane se transforma en petit serpent et pénétra dans les chaussures du Lamane. Le repas pris, Moussa Eli Bana s'empressa de mettre ses babouches, aussitôt il s'écria :

« *Fangol anghati kam !* Un serpent m'a mordu ». Et quelques minutes après il mourut.

Avant que ses administrés eussent le temps d'écraser ce serpent maudit, une chatte blanche le saisit dans sa gueule tout béante et disparut. Oui, ce serpent et cette chatte étaient le frère et la sœur, venus en ces lieux pour la réalisation du projet miraculeux longtemps médité.

M'bégane N'dour à la tête d'une armée traînant femmes, enfants, vieillards, bœufs et vaches derrière les guerriers, alla prendre possession de Kouong et fut le premier Guélevar qui devint chef de ce village.

Un jour, les guerriers de M'bégane lui dirent :

Nous sommes tes soldats. Nous t'aimerons et te serons dévoués jusqu'à la mort. Mais nous avons besoin d'être bien nourris pour mieux servir. Surtout nous avons besoin de viande.

Vous avez raison, réplique le grand Bour. Je vous donnerai une viande meilleure que celle du bœuf.

La nuit, grâce au pouvoir surnaturel de M'bégane, on entendait un grondement terrible. Etais-ce le bruit d'une grande armée, le grondement du tonnerre, un second déluge ? Non : c'était la mer débordant la pointe de Sangomar qui se creusait, un chenal sur la terre ferme et venait engloutir tous les arbres, entourer le village de Kouong, apportant ainsi du poisson aux habitants.

Telle fut la création légendaire de ce bras de mer : le Saloum, sur la rive duquel est bâtie Kaolack. Ainsi, le village de Kouong devint île.

Un savant séigne, Saloum Souaré, conseilla à M'bégane de désérer l'île. Il lui montra sur l'autre rive, une forêt aux arbres géants, qu'il préconisait pour devenir capitale siège d'un grand trône. Cette nouvelle résidence prit le nom de "*Kahône*", ce qui veut dire "celui qui fut". Actuellement, c'est le siège du chef de canton Fodé Diouf.

Et tandis que Kaolack se développait et prenait son importance actuelle, l'île de Kouong, mère du Saloum, abandonnée devint le refuge préféré des diables, si on s'en rapporte aux croyances de chez nous.

Kouong n'a pas d'enfants reconnaissants. On n'y va que pour chasser, pêcher, chercher la paille et le bois mort. Et, au milieu de ce pays transformé par la main de l'homme, l'île de Kouong reste le seul paysage du Saloum que reconnaîtraient les ancêtres, s'ils ressuscitaient, car elle demeure l'image vivante du passé.

Annexe II c :

Enquête de Anja Veirman

Version de Adji Fatou Fall

Traduction de Mamadou Guèye

LE MYTHE DE M'BOSSE

Cette version est racontée par Adji Fatou Fall à Lewna, un quartier de Kaolack, le 25 janvier 1994

Elle nous parle au nom de la famille gardienne du culte de M'bossé.

Mes grands parents sont de la région du Bawol. Ils ont quitté le Bawol car il y avait la guerre ; ils ne voulaient pas perdre leurs biens, car ils avaient beaucoup de troupeaux et beaucoup d'esclaves. Les deux sœurs, Nury et N'gira Badiane avaient perdu tous leurs hommes à la bataille. En ce temps-là, si tu étais riche, le roi qui gagnait la bataille, te tueras ou te feras esclave et il pourra confisquer tous tes biens. C'est pourquoi Nury et N'gira ont quitté leur village pour s'enfuir.

Lorsqu'elles sont arrivées à Gañik, Nury est restée là-bas car elle était fatiguée et ne pouvait continuer le chemin. C'est ainsi, donc que Nury a demandé à N'gira sa part des richesses. Elles se sont partagées les esclaves, les troupeaux de bœufs et l'or de N'galam. Car leur maman avait de l'or qu'elle utilisait pour la cueillette du coton. Cet or était composé de *dëërem* et de *dëlou*.

N'gira a continué son chemin. Lorsqu'elle est venue à Kawoon, le Buur Saloum Mbegaan Nduur a dit à son secrétaire, Mame Njaak Ndene Maami Kawoon : « nous avons des visiteurs, donc, il faut que toi et Saa Penda nous vous organisiez, car c'est certainement des gens qui sont venus ici pour nous faire la guerre. Vous voyez la poussière, il y en a beaucoup ». Et, lorsque le secrétaire et Saa Penda sont allés à la rencontre de ma grand-mère

N'gira, elle leur a dit : « Je ne suis qu'une femme avec ses esclaves et son troupeau. C'est à cause de la guerre que j'ai quitté le Bawol pour venir ici à Kawoon pour me réfugier ».

Le Buur a dit de les accueillir et de les installer. On l'a installée derrière le village de Kawoon, dans un grand espace. Et, c'est à la fin de la journée qu'elle a dit qu'elle avait des serpents, des totems en serpents. On lui a demandé ses désirs, elle a répondu qu'elle voulait un espace très grand où elle pourra les installer. Ensuite, on est allé le dire au Buur Mbegaan et le Buur a donné ordre à Njaak Ndene Maami Kawoon et à Saa Penda pour qu'ils lui trouvent un grand espace.

Ils sont allés derrière le village au bord du fleuve et lui ont montré l'endroit. Ensuite Ngira a demandé qu'on lui creuse un trou. Elle a sorti deux graines qu'elle avait attachées à son pagne qu'elle a mis dans le trou. Le lendemain matin, lorsqu'on est revenu là où on a enterré les deux graines, au même emplacement on a trouvé des varans et des hérissons, mais pas de serpents. Des varans donc qui marchaient, on a aussi trouvé une plante qui a germé qu'on appelle « *M'bankhanasse* ». Si tu vas à Kawoon, si tu regardes bien à côté, tu verras les arbres avec des fleurs rouges. Le lendemain donc, elle a dit qu'elle ne pourra pas habiter ici, car elle n'a pas assez d'espace.

On est allé le dire au Buur Mbegaan et Buur Mbegaan a donné ordre de la guider et de longer le fleuve jusqu'à ce qu'elle trouve un endroit idéal. Et l'ordre a été exécuté. Ils ont longé le fleuve jusqu'à trouver un emplacement occupé actuellement par *Kër Compagnie*, là où on célèbre le culte du M'bossé. Et elle a dit : « Voilà, c'est ici l'endroit. Elle a donc sorti une graine qu'elle a semée. Le lendemain matin on a trouvé que la graine avait germé et il y avait un arbuste qu'on appelle « *M'bakhannasse* » des varans et des hérissons qui marchaient et qui entraient dans l'eau. On a aussi vu des traces de pas qui ressemblaient à des pas d'enfants, car le hérisson a les mêmes pas que ceux de l'enfant et aussi le cri du hérisson ressemble fort bien à celui de l'enfant. Ensuite, elle leur a dit : « Voilà mon génie s'est manifesté. Voilà les varans, les hérissons. C'est ici le lieu. Mon génie est arrivé ».

Et c'est ça l'histoire du M'bossé. Et elle leur a dit que M'bossé était là.

Elle a demandé aussitôt à occuper les lieux et en faire sa résidence principale. Ceux qui l'accompagnaient lui ont dit ici c'est la brousse ; mais, elle a insisté pour occuper ce lieu. Et lorsque le Buur Mbegaan eut écho de cela, il a donné un avis favorable pour qu'on l'installe là où elle l'a voulu.

C'est par la suite que le Buur Saalum Buur Mbegaan a épousé N'gira ma grand-mère ; et ils ont eu une fille. Ensuite, Buur Saalum lui a fait cadeau de toute la partie du port jusqu'à Kundam, donc tout l'usufruit que ce soit les poissons ou les produits de la terre. Donc, tout cet espace, c'était pour elle. Et, c'est à partir de là qu'elle s'est vraiment installée là où se trouve la douane, et on l'a appelé Kaolack N'dangane. Elle a duré là-bas et c'est à la suite d'un incendie qu'elle a quitté le lieu pur venir s'installer au quartier Diamaguene.

La fille qu'elle a eue de ce mariage s'appelle Jamboñ Nduur. Cette Jamboñ Nduur est la mère de Musu Jamboñ, la mère de Adam qui est la mère de Menge Jaañ, Menge Jaañ est la mère de Njeme qui est la mère de ma propre mère Musu Jaane.

Au Bawol, le varan, ils l'appelaient serpent, son nom était « *Xulol* ». Et le varan s'appelle « *bar* ». Le « *bar* » est venu ici à Kaolack et « *Xulol* » est resté au Bawol. Le « *Xulol* » est de couleur blanc immaculé, on ne le touche pas.

Lorsqu'elles ont quitté le Bawol, elles ont transformé le génie en graines qu'elles ont attachées à leur pagne. Elles avaient un pouvoir occulte : « *xam-xam* ». Avant de voyager, elles se sont partagées le culte. La plus âgée en a pris et la cadette a amené l'autre partie ici à Kaolack. Le serpent et le varan avaient le même emplacement au Bawol. C'était le même lieu de culte.

Pourquoi a-t-on laissé le serpent et amené le varan ?

C'est eux qui le savent. Il y a une partie de la famille qui est restée au Bawol et il fallait qu'on leur laisse quelque chose. Car, les deux sœurs avaient perdu tous leurs hommes à la bataille, mais elles pouvaient avoir des parents ailleurs, à Guinguinéo, à Diourbel ou ailleurs.

Les premiers habitants de Kaolack, c'étaient donc mes grands parents et personne d'autre. Même M'butou Sow qu'on appelle chef et qui était interprète des Blancs, à son arrivée ici à Kaolack, c'est mon arrière grand-parent Musu Jamboñ qui l'a reçu et qui lui a donné une parcelle. Tous les étrangers qui sont venus ici ont trouvé déjà mes arrières grands-parents, car c'est eux qui ont fondé la ville de Kaolack et M'butou c'est à cause de son instruction qu'il est devenu chef. La famille gardienne est d'origine sérière.

Une famille de rois

Tous nos grands-parents étaient des rois, depuis Birima Fatma. Mais, cela n'existe plus. Makodu qui fut le roi au Bawol a d'abord fait la guerre au Bawol avant d'être roi. Il n'était pas fils de roi. C'est par la guerre qu'il a été roi. Son fils Birima Fatma était Dammel Teeñ au Kajoor et a aussi fait la guerre au kajoor avant de devenir Dammel Teeñ. Et, c'est Birima qui est le père de Mamus, Mamus est le père de M'bodj Bineta, qui est la mère de Cendella qui est mon grand-père direct. Tous ces gens-là étaient des rois. Les Guey, Taal, Joxaane, c'étaient des familles qui étaient de la caste des *ñeeño* ; et qui faisaient partie de la suite du roi. Ces gens-là maintenant sont devenus des chefs.

ANNEXES III : Aspects de l'Histoire du Saalum

Annexe III a

Informateur : Jabel Samb

Khalam : Abdoulaye Samb

06 01 69, Cassette n°5045

Les Mbesaan sont originaires du Saloum. Leur origine est seereer. L'autre jour, je t'ai dit que Mbesaan, Senghor, Baaxum, Jagoñ,, Kital, Sadj, Wedj, Gueye, Caw étaient tous des Jambuuri-reew au Saalum. C'est pendant l'époque d'Elimane Lamtoro que les Mbesaan sont devenus Jambuuri-reew.

C'est Elimaan Lamtoro qui a combattu Xayamangu Bana et l'a détrôné. Il a trouvé ici les Mbesaan, Senghor, Baaxum, Jagoñ, Kital, Saaj, Wejj, Guey, Caw.

Ceux-ci lui ont dit :

« Tu as une religion. Va avec et laisses-nous avec la notre. Ne t'occupes pas de nos affaires. Nous ne nous occuperons pas de tes affaires ».

C'est cette raison qui est à l'origine des djambuuri-rèwe. C'est ainsi qu'il les isola de tout. Mais c'est pendant le règne de Mbegaan que des ndombo-tank furent attribués à ces familles.

Partie musicale

Keïta, Konaté font un.

Sora Musa et Sunjata ont le même père. Sora Musa dans sa migration a quitté le Mandeng, est allé au Badibu et y a trouvé un pouvoir régnant détenu par une femme. A cette époque, le royaume du Siin et le royaume du Saalum existaient. Le Jolof existait parce qu'il est passé par le Jolof, par le Siin chez Mansa Wali Joon pour terminer au Saalum de Mbegaan dans la forêt de Kani Kunda. Il y passa la nuit. Au petit matin, il entendit des sons de tambour et il demanda :

« Que se passe-t-il ici » ?

Donc lorsqu'il entra dans la forêt de Kani Kunda, il trouva deux djinns dans la cuvette où il s'était installé pour contempler la beauté de la verdure de la forêt de Kani Kunda. Il dit :

« J'ai trouvé un pays ».

« Tu as trouvé un pays et son maître » lui ont répondu les djinns.

En quittant le Mandeng il avait dans ses bagages une lance et dans sa suite était accompagné par un toucouleur.

Partie musicale

C'est Sora qui a épousé la reine Mansa Niling et eut de cette union Sara Jimang.

Sara Jimang épousa Ndenke Jaata, eut de cette union Mansa Musë Ndenke.

Mansa Musë Ndenke a engendré Yusu Jamme.

Yusu Jamme a engendré Jaata Mataba.

Jaata Mataba épousa Njeme Ndiaye au Jolof, eut de cette union Birame Njeme Samba.

Buur Birame Njeme Samba eut comme aîné Sara Jimang tué à Waarara dans une bataille contre le *Buur Saalum* Ndéné Ndiaye Marone.

Sirmang a engendré Sasune et Tampi.

Sasune a engendré Birame Meysa Kumba, Ma Diamé, Diali Yafang.

Tampi a engendré Awa Diouf, Samba et Bunkeling.

Ama Diouf a engendré Thiékuta Yuna,

Thiékuta Mankata, Diabi, Djibantonong, Thialaw Dadou Suruwange

Et Ira Masang.

Ira Masang a engendré Jaate Téla.

Jaate Téla a engendré Samba.

Samba a engendré Kéba Jamme à Badibu, Yaya Jamme et Koli Jamme.

Ceux-là sont issus de Sora Musa.

C'est à cause de la lance qui vient du Mande qu'ils se font appeler Jamme. Mais en réalité, leur nom de famille c'est Keïta.

Partie musicale

Donc le père de Samba Lawbé était Teeñ au Bawol et avait refusé l'offre de son fils de venir commander le Saalum. Lorsqu'il perdit son titre, son demi-frère Sambu Kole lui conseilla ceci :

« Tu ne peux être ici une personne de petite envergure sociale pendant que ton fils est roi au Saalum. Allons prendre par force le trône ».

C'est ainsi qu'ils montèrent. Il est d'abord passé par Ndukumaan. C'est le bëlëp Jabal qu'il a trouvé à Saña. D'autres sources disent qu'il l'a trouvé à Sorokoñ. D'autres disent que c'est Samba Lawbé Lat Suk Sira Jogob Ndaw Kodu Bige qui l'a reçu en personne. D'autres disent que c'est sa mère qui l'a reçu. C'est ce qu'on a lu dans les archives.

« Va voir mon père et rends-lui les honneurs. J'ai entendu qu'il a quitté le Cayor et il est au Ndukumaan » avait dit Samba Lawbé.

A son arrivée, Macodou a été traité en hôte par le bëlëp. Mais dès qu'il lui parla et qu'il lui fit part de l'objet de sa visite, il lui opposa un non catégorique. Se sentant offensé, il envoya une délégation au Kajoor pour demander du renfort.

Toutefois la mère de Samba Lawbé le traita en hôte durant 7 jours. Le matin comme le soir, elle fit immoler un bœuf. A la fin de son séjour, elle rentra et dit à son fils :

« Je ne connais pas l'objet de la présence de ton père, mais ce n'est pas pour la paix. Quelle que soit l'issue de votre bataille, je serais lingeer. Lorsque je suis allé le voir, il ne m'a pas parlé. C'est la raison pour laquelle je sais qu'il n'est pas venu pour la paix ».

Lorsqu'il rassembla le Saalum, la famille de Ndukumaan se divisa en deux clans antagonistes, ceux qui sont favorables à Samba Lawbé et ceux qui sont favorables à Macodou. Lorsque ce dernier est allé à Guy Njuli il est passé par Jokul.

Cependant Samba Lawbé réunit le conseil composé du grand-Jaaraf, du Jaaraf buntu kér, des Farba qui lui dit :

« Maintenant il nous faut un plan. Il faut un sosie de Samba Lawbé ».

C'est ainsi que le ndeyu-liir fut choisi. Il monta le 'Balaw boroom fite gi', porta les gris-gris de Mbegaan et son bonnet royal. Ce jour-là, il tomba sur le champ de bataille.

Fara Menge fut le premier atteint.

Njanku Mbéri est mort à Guy Njuli.

Bakar Bige est mort à Guy Njuli.

Sira Birame Ndaw Daxare est mort à Guy Njuli.

Samba Lawbé Jojo est mort à Guy Njuli.

Birame Xoreja Buntum est mort à Guy Njuli.

Sa Jogob Birame Jigeen fut atteint entre Jormos et Guy Njuli. Jormos se trouve entre Guy Njuli et xaalu Njoop. C'est le cimetière des garmi.

Bala Xoreja est mort à Jormos. Ceux-là se nomment Ndiaye et habitent Sate Wali.

Lorsque Demba Wa Tëew a été atteint, son cœur a été aperçu.

Bëlëp Ndukumaan était présent

Bar-Ngay était présent

Bummi Mandaax était présent

Bummi Kacawaan était présent

Bummi Kajmor était présent

Buur Jokul Ganjaay était présent.

Lorsque le sosie de Samba Lawbé apparut, les guerriers du Kajoor ont dit :

« Voilà l'éléphant, le voilà » !

Le père de Samba Lawbé se leva, Sambu Kole se leva, éperonna, arma son fusil de balle de garmi, visa et tira. Il atteignit la tête du sosie qui éclata. La deuxième balle atteignit la poitrine et coupa les gris-gris. Dès qu'il tomba, il fut encerclé par le Kajoor. Macodou croyait que c'est son fils. C'est alors que Samba Lawbé l'atteignit. Il a dit d'après les archives :

Baay, naam Faal « Père, Fall »!

Annexe IIIb :

Entretien effectué en avril 2004 à Kaffrine dans le cadre d'une mission de terrain de l'IFAN par
Abdoulaye Touré et Rokhaya Fall sokhna (chercheurs à l'IFAN)

Traduction du Wolof au Français par Mamadou Guèye (IFAN)

Mamadou Ndaw, né en 1947 à Daga Sankhayé, arrondissement de Ndiedieng, communauté rurale de Ndiafate.

Pour l'histoire de Nanjigui que vous me posez aujourd'hui, c'est une histoire très riche. Comme vous le savez Seydou Diop était un marabout de Nanjigui, un maître coranique. En ce moment, il était rare de voir des gens quand même qui pratiquaient le coran ici dans cette contrée.

Kumba Ndaama était un jeune prince qui cherchait à être au trône du Saalum. Alors on lui a conseillé de faire le tour de l'actuel département de Kaffrine pour voir certains marabouts et certains vieux coutumiers afin de solliciter leurs prières. Au retour il est passé à Nanjigui dans la maison de Seydou Diop. C'était au début de l'hivernage. Il n'a pas trouvé Seydou Diop qui était au champ. Alors quand il est arrivé, et qu'il a commencé à pleuvoir, il a laissé son cheval dans la cour de Seydou Diop. Comme vous le savez les princes étaient véritablement fiers. Il est rentré dans la chambre du marabout et a mis les affaires du cheval sur les livres coraniques. Et le cheval faisait le tour de la cour. Quand Seydou Diop est revenu, il a vu le cheval dans sa cour et cela l'a énervé. Il a commencé à crier.

Quel est l'impoli qui a laissé son cheval faire le tour de ma cour ? Quand il est entré dans sa chambre et a vu les affaires du cheval sur les livres saints, il s'est évanoui. Kumba Ndaama était étendu sur son lit avec ses bottes et son petit bracelet en argent. Quand le vieux Seydou Diop s'est réveillé, il lui a dit, de manière brutale, de se lever. Pourquoi avez-vous mis les affaires du cheval sur mes livres coraniques et vos bottes sur mon lit ?

Kumba Ndaama Mbóoj lui dit qu'il était venu visiter la zone afin de solliciter des prières. Je n'ai pas le droit de rentrer à Kawóon sans pour autant passer vous saluer lui a-t-il dit.

Sors du village lui intima Seydou Diop.

Kumba Ndaama est sorti du village. Peu de temps après, le roi du Saloum décéda et ce fut son tour d'accéder au trône. Quand il devint Buur Saalum, son entourage lui rappelait constamment l'épisode de Nandjigui et l'humiliation qu'il y avait subie. Malgré une certaine

réticence, Kumba Ndama fut finalement obligé d'envoyer un émissaire à Nandigui pour dire au vieux Seydou Diop qu'il allait l'attaquer. Devant les 111 savants en coran, ce dernier fit savoir à l'émissaire que même si le roi montait sur un caméléon, il le trouverait dans le village. C'est ainsi qu'on a fait le compte-rendu à Kumba Ndaama et quand avec ses troupes, il vint à Nandjigui, les cent onze savants réunis dans la mosuée ont tous été brûlés. Nandjigui a été une tragédie. Actuellement le lieu (là où se trouvait la mosquée brûlée par les troupes du Buur Saalum) est classé site historique. On l'a entouré de barbelé. Vous savez c'est un village qui a 5 à 6 cases. C'est là-bas le premier village. C'est le village de Ndjigui qui a donné naissance à Nandjigui et ce dernier donna naissance à Darou Nandjigui. C'est un gros village qui se trouve à 200 mètres derrière. Mame Ngor Signane qui est un ami, qui est conseiller rural de la communauté rurale de Diognik est le chef de village.

Donc, c'est d'ailleurs à partir de ce moment que les musulmans du Saalum, les Ba, les Wilaan, les Sañaan, les Siise, les Jóob qui étaient musulmans se sont coalisés pour former Saalum *Cëriñ*. C'est ce qui a donné naissance à Saalum *Cëriñ*. Formons Saalum *Cëriñ* sinon les *Ceddo* vont nous anéantir. Alors, lors de leur concertation, s'est posée la question du choix de celui qui allait diriger leur communauté. Un vieux leur dit : « dans mon entendement, on peut mettre Màbba. Parce que bien qu'étant de la contrée, il n'a pas été éduqué ici. Parce que si on choisit quelqu'un qui a été éduqué ici, le critiquer sera facile, à cause de ses défauts connus au cours de son enfance et qu'on ne manquerait pas de souligner. Mais Màbba est natif du milieu et a fait ses écoles coraniques au Jolof. Nous tous nous ignorons ses mauvaises habitudes. Ceci nous poussera à aller de l'avant et nous ne serons pas critiqués par le Saalum *Ceddo*. Alors c'est comme ça qu'ils ont choisi Màbba comme dirigeant de Saalum *Cëriñ*. Ce n'est pas un héritage qui le lui a donné. Cependant, quand il était à l'école coranique au Jolof, Màbba était un garçon très courageux. Un jour il a eu une altercation avec un berger qui était entré avec son troupeau dans le champ de son marabout, et finalement, Màbba l'a tué. Alors quand on l'a amené dans la cour royale, la façon dont il a répondu avec bravoure aux questions posées, a séduit Ngoné Latyr la mère de Lat-Dior. Ngoné Latyr s'est levée pour dire que ce garçon-là avec son courage, la façon dont il répond aux questions posées, des questions qui doivent quand même le condamner, je m'engage à payer les trois quart de sa condamnation. C'est pourquoi, quand Lat-Dior a quitté le Kajoor, sa tante, la soeur de Ngoné Latyr lui a conseillé d'aller trouver Màbba parce que, entre Màbba et sa maman, il s'était passé quelque chose. Quand il est venu voir Màbba, ce dernier le lui a confirmé. Cependant, lui dit-il, « je n'ai pas le droit, en tant que musulman, de garder un païen chez moi ». Le Jihad

ne lui permettait pas d'héberger un païen. Alors il fallait que Lat Dior se convertisse à la religion musulmane. Demba War, la linguère, tout le monde avait refusé. Mais Lat Dior discuta avec eux et parvint à les convaincre. Il se convertit et devint ainsi musulman. Mâbba lui donna le nom de Silmakha Diop. Le nom de Silmakha Diop est venu de kér Mâbba, particulièrement dans le Ripp.

Si vous suivez l'histoire avec tout ce que je vous ai raconté, ça a pris naissance à Nanjigui. Nandjigui a été créé au 14^e siècle parce que Kaffrine est son aîné de quelques temps.

Il faut aussi savoir que Kaffrine n'a pas été fondé par les Ndaw. Il l'a été par le marabout Saalum Suwaré qui était en compagnie de ses talibés qui sont Albiné Lo, Alfakhé Diané, Diouwaké Thial. Ils étaient à la recherche de l'eau car c'était un élément rare à l'époque. Donc lorsqu'ils arrivèrent au niveau des actuels HLM, ils trouvèrent un cours d'eau. Ikafiridja ! Dit-il aux talibés. A cette époque la natte n'existe pas. Alors ils étalèrent la peau (pour la prière). C'est ainsi qu'il envoya Alfakhé Diané dans le village de Ngor Dibor pour lui chercher du lait frais. Ngor Dibor était un sérère. Kér Ngor Dibor avec le temps, avec la transformation linguistique devint Ngodiba, village qui se trouve à 7 km de Kaffrine sur la route de Nganda.

C'est là qu'il rencontra une femme du nom de Bodé avec qui il noua connaissance et finit par l'épouser. Cette union est à l'origine des Diané dans cette localité.

Donc c'est Albiné Lo qui a créé Loyène au sud de Kaffrine. Pour Diouwaké Thial, vous savez il y a Sall et Thiall. Les Sall ce sont ceux qui viennent du Fuuta. Les Thiall sont les plus anciens. Ce sont eux qui détenaient les pouvoirs mystiques pour forer un puits. Leur ancêtre est Diouwaké Thiall.

C'est ainsi que Saalum Suwaré continua sa migration jusqu'à Kawoon où il trouva Mbégaan Nduur. En ce moment le royaume du Saalum s'appelait Mbêy. Mbégaan lui demanda des prières pour la prospérité du royaume. Il lui répondit favorablement. Il fit une retraite spirituelle. Lorsqu'il sortit de celle-ci, il révéla au roi qu'il devait allumer un feu de brousse. Son royaume s'arrêterait là où le feu, s'éteindrait. Alors on fit un feu qui brûla jusqu'à quelques 20 mètres de l'entrée de la localité de Paafa. A cet endroit, se trouve un jujubier à gauche dont les seuthe (terme wolof qui signifie sentir le poisson) sont avec moi. Ce jujubier on l'appelle Ndémou Fara Pafa. Fara Pafa était le chef de province de Pafa.

Donc lorsque le feu s'arrêta, il constata que le royaume s'est agrandi et que cela était une bonne chose. Il demanda au marabout ce qu'il réclamait en échange du service et celui-ci lui répondit : « changes le nom du royaume Mbêy pour le remplacer par Saalum ». Ainsi dit, ainsi fait. Alors le marabout lui dit : Le royaume ne connaîtra jamais la faim. S'il y a la disette, les gens viendront des autres royaumes pour te demander de la nourriture. C'est pourquoi jusqu'à présent en période de disette, les gens viennent du Bawol, du Kajoor pour demander du mil et jamais l'inverse ne s'est produit.

Par ailleurs Ndjigui c'était des champs. Les gens venaient des environs de Kacot pour venir y cultiver. C'est pourquoi on l'appelle Ndjigui qui est d'ailleurs un terme sossé. Ndjigui est plus ancien que Kaffrine. Il y avait aussi Seriñ Ndjigui. Il y avait une certaine opinion qui disaient que Serigne Ndjigui personne ne lui donnait sa part. Mais mystérieusement il avait toujours de quoi manger à midi et de quoi dîner. Il n'enviait personne, ni le roi ni les sujets.

Les gens croient aussi que bëlëp est le nom que portait le dernier chef du Ndükumaan. Non ! Bëlëp est un titre. C'est comme si on dit préfet ou gouverneur. On dira préfet Samba ou préfet untel. Donc à Ndükumaan c'était un bëlëp qu'on nommait. Il y avait ici 45 bëlëp et le premier nommé ici s'appelle Tagoute Wally Ndaw. Lors de l'éclatement du Mali, Tagoute avait comme enfants :

Tagoute Wally Ndaw,

Bambe Wally Ndaw,

Sikké Wally Ndaw,

Niokholé Wally Ndaw,

Diodio Wally Ndaw,

Diawagne Wally Ndaw,

Et Coumba Wally Ndaw.

Diawagne est à l'origine de la présence des Ndaw dans le Jolof. On les trouve à Sagata, à Linguère et à Dara. Tagoute à est l'origine des Ndaw d'ici. Les Ndaw de Bambouk c'est Niokholé qui les a engendrés. Sikké est allé au Ferlo zone limotrophe du Sénégal oriental et du Mali.

Donc lorsque Kumba Wally est allée à Bundu, elle y a trouvé un marabout du nom de Malick Si. Il se trouvait que l'eau était rare à cette époque. Il lui dit : Je te propose une chose. Que tes esclaves qui ont des forces herculiennes creusent un puits et mes talibés vont chercher des margelles. C'est pourquoi on dit Pindu Coumba Wally Ndaw Banna bou Malick qui signifie littéralement le puits de Coumba Wally Ndaw et les margelles de Malick. Djodjo Wally elle, elle est allée au Djolof. Après avoir passé là-bas une semaine, on leur demanda si vous avez eu un conflit (cela a plusieurs sens, on peut traduire par rapport sexuel ou querelle). La réponse fut positive. C'est pour cela que cette localité porte le nom de Ndjoté. Delbi aussi c'est Diodio qui l'a créé. Et il y a aussi d'autres descendances de Tagoute.

Voici l'origine de la dispersion des Ndaw :

Tagoute Ndaw pendant sa migration est passé par Belbouk sur la route de Djoli. Il y trouva une femme du nom de Djali Nah. Ils eurent au cours de leur union Sa Ndella Djali Nah. Sa Ndella Djali Nah épousa Diankhé Ndaw. De cette union naquit Gal Meysa Diankhé Ndaw. Gal Meysa Diankhé Ndaw avait 40 fils dont chacun était l'aîné de sa mère. Il épousa Cadior Diouf au Djolof. Layti Cadior naquit de cette union. Il va à Delbi et épousa Tacko Cissé. Ngoy Tacko naquit de cette union. A Sorokogne il épousa Thissor Sine. Ngoy Thissor naquit de cette union. A Sangol qui est tout près, il épousa Djandjoli Ndiaye. Biram Paté Djandjoli Ndiaye naquit de cette union.

Il avait comme cheval une espèce qui était à robe toute blanche et aussi il était un grand guerrier. C'est pourquoi on l'appelait Biram Paté Djandjoli le propriétaire du cheval à robe blanche de Sangol. C'est ainsi qu'il continua jusqu'à avoir 40 fils. Notre grand-mère fait partie de ses épouses. Il l'a épousé à Bayaye. Ce sont les toucouleurs qui portent le nom de famille Thiam. De cette union naquirent Bagal Dogo et Samba Dogo. C'est Bagal Dogo qui a été nommé *bëlëp* de Ndukumaan qui a aussi créé Cathioyel le village d'origine de ma mère.

Ceux qui portaient le nom de Signane étaient les Serignes Ndjigui. Je les taquine toujours en leurs disant moi, je ne peux pas faire la différence entre Seriñ Ndjigui et *bëlëp* Ndukumaan Parce que lorsqu'il leur arrivait de causer, mon grand-père avait toujours son vin et leur grand-père son tabac à priser. Lorsqu'il épuisait son tabac à priser, il lui arrivait de lui demander de lui servir une tasse de vin.

C'est la blague que je leur fais.

Le plus souvent, si vous demandez l'origine des Ndaw Kunda, on te répond Ndamandiru. Et aussi dans la généalogie, les gens s'arrêtent toujours à Wally Mbéri Mbacké. Mais Wally Mbéri Mbacké a un géniteur. D'après mes recherches les Ndaw Kunda viennent de Gadiaga. Dans leur migration, ils sont allés à l'est de Fawuru pour aller ensuite s'installer à Ndamandiru. Mais qui habitait Gadiaga ? C'est Tapass Ndaw qui est le géniteur de Ma Lippi Tapass. Ma Lippi Tapass a engendré Dado Lippi. Dado a engendré Ndiawagne Dado. Ndiawagne Dado a engendré Wally Ndiawagne plus connu sous le nom de Wally Mbéri Mbacké. Il a engendré Tagoute Wally, Bambe Wally, Sikket Wally, Niokholi Wally, Ndiawagne Wally. Ce sont eux qui habitaient Ndamandiru et qui ont été à l'origine de son éclatement. Pendant les 35 années qu'ils ont vécues dans cette localité, personne n'a été malade. Personne n'est mort. Alors ils se sont dit, là où personne ne meurt, où personne ne tombe malade, on ne saura pas ce que c'est vivre. Le village éclata et ils émigrèrent.

Concernant Yeli Bana, la plupart des gens disent que c'est lui qui est venu à Kawoon. Mais d'après mes recherches, parce que moi, après avoir parcouru le Saalum, j'ai été au Jolof. Durant 3 années j'ai fait Sagata, Yang-Yang, Mboynane et Daara. Je n'ai jamais entendu parler de Yéli Bana. C'est son fils Ali Yéli Bana, un marabout qui a émigré jusqu'à Kawoon et qu'on a intronisé comme roi du Saalum. Alors il dura longtemps sur le trône. Pendant ce temps Mbégaan qui habitait Mbudaay dans l'arrondissement de NDiendieng s'inquiéta de la durée du règne de Ali. Un jour, il parla à sa sœur en lui faisant part de son inquiétude. Sa sœur lui demanda les raisons. Il lui répondit que Ali a trop duré. Alors ce n'est pas la peine de réclamer le trône si tu ne veux pas fomenter un coup. Comment puis-je fomenter un coup. Le neveu lui répondit que moi je peux me transformer en serpent. Quand il se déchaussera pour prier, je m'infiltre dans ses chaussures. Et au moment qu'il les portera à la fin de la prière je le piquerai et personne ne pourra conjurer les effets du venin. Mais je ne sais pas comment je vais me sauver s'il secoue les chaussures. Sa mère lui répondit qu'elle va se transformer en chat et le tiendra par ses dents. Mais moi aussi je ne sais pas ce qui me sauvera. Mbégaan lui répondit à son tour qu'il va se transformer en milan et les prendra au vol tous les deux. Alors lorsque tout cela fut fait et que le milan eut pris au vol le chat et le serpent, Ali Yéli Bana s'écria : Je vais mourir.

Annexe III C :

Récit d'Omar Ba, ancien directeur d'école, petit fils de Mamour Ndari Ba, frère de Maba Jaxu Ba, Nioro, Avril 2004

(Récitation formule religieuse pour conjurer le mauvais sort).

Je vous salue vous chercheurs dont la mission est le recueil de la tradition orale. Je vais apporter ma modeste contribution.

Je m'appelle Omar Ba fils de Maktar Ba, fils de Souleymane Bobo, fils de Mamour Ndari.

Ma mère Tambadou Touré, fille de Mdéri Kany. Mdéri Kany, Sambou Oumanou Touré.

Tambadou Touré ma mère est fille de Fatoumata qui est fille de Mamou Ndari. Alors c'est la raison pour laquelle j'ai fait ces quelques recherches. Je pense que je serai pardonné si j'ai fait une erreur parce que je peux me tromper car étant être humain donc pas parfait.

Je serai certainement aussi pardonné parce que dans la tradition orale, il y a des évènements douloureux.

Je suis né en 1940, enseignant à la retraite. J'ai débuté en 1959, retraité comme directeur de l'école Mamou Ndari Ba. J'ai d'autres occupations mais je pense que celle-ci est la plus importante.

Maba était en compagnie de ses frères dont l'un Abdou Ba est le grand-père de Cheikh Tidjane et de Abdou Aziz Si junior. Il y a aussi Ousmane Ba et Mamou Ndari qui étaient ses plus proches serviteurs. Mamou Ndari était ici à Nioro. C'est pourquoi on l'appelle Nioro Mamou Ndari. Après l'enseignement reçu de son père, il alla au Cayor pour parfaire ses connaissances. Il alla à Longor auprès du marabout Tafsir Mama Mbay. Il alla aussi dans d'autres universités comme Niomré, Pir et autres. Pendant son séjour en Mauritanie qui a duré 7 ans, il était avec son frère Mamou Ndari qui le rejoignit à Longor. Ousmane Ba quitta le Rip pour aller le chercher. Le pays avait besoin de Tafsir Maba Diakhou parce que les *Ceddo* étaient très puissants et les marabouts rencontraient beaucoup de difficultés. A son retour, on l'installa à Tawa qui fut fondé par son père, Tawakatalalaye qui signifie : je reste ici pour prier. Il y resta longtemps jusqu'à ce que le village s'agrandisse. Le seul problème c'est qu'il habitait à côté de la capitale d'un roi païen nommé Djaraba Marone. C'est ainsi qu'il quitta

Tawa pour aller fonder Keur Maba. Pendant cette période il perdit des aînés et des cadets. Les premiers marabouts qui l'ont découvert furent Andal Boury, Dado Cissé. C'est ainsi que leur fils Yacine Coura et Birane Cissé furent confiés à Maba. Maktar Khoudja Sow de Gambie aussi faisait partie de ceux qui l'ont découvert. Il avait vraiment confiance en lui. Il lui confia sa fille Aminata Sow et lui donna beaucoup de biens comme *adiya*. Ses seules préoccupations étaient l'enseignement de l'islam et sa consolidation. Il allait à la rencontre de beaucoup d'érudits. C'est ainsi qu'il rencontra Cheikh Omar Futiyu à Kabakoto en 1848 en compagnie de son frère Mamou Ndari.. C'est à cette occasion que Omar Futiyu leur donna le wird tidjane et lui révéla qu'il fera une guerre sainte. C'est après cela qu'ils sont rentrés à Keur Maba. On dit que Mamou Ndari est retourné auprès d'Omar Futiyu plusieurs fois parce que Maba l'y envoyait. Donc comme Cheikh Omar Futiyu est le marabout de Maba, Maba étant notre marabout, nous aussi Omar Futiyu est logiquement notre marabout. Il a prêché pacifiquement pendant 11 ou 12 ans. Il a fait des visites de courtoisie dans les écoles coraniques et partout il tenait un discours de vérité. Il a fait toutes les provinces du Saloum et dans chaque province, il y a installé un *daara*. Il a fait le Baol et le Cayor.

C'est ainsi qu'il rencontra au Baol Mame Bala Mbacké le père de Mame Mor Anta Sali. Lorsqu'il lui exposa ses préoccupations, il lui répondit que s'il avait des forces, il l'accompagnerait. Mais je vais te confier mon fils Mame Mor Anta Sali. C'est la raison pour laquelle Mame Mor Anta Sali a été installé à Porokhane. C'est dans cette campagne qu'il rencontra le père de Abdoulaye Niass qui est le père de Khalifa Niass et de Baye.

Il était suivi dans sa prêche par 250 familles venues du Baol, du Cayor et du Djolof dit-on. Après avoir fait toutes ces campagnes, il se mit à réfléchir, comment organiser tout cela parce qu'il était à côté du Badibou et du Rip. Un roi païen du nom de Djaraba Marone avait un frère ou bien un neveu qui habitait à côté de Keur Maba distant de 3 ou 4 kilomètres du nom de Matt Diakhène. C'était des gens très puissants dont la présence avait duré 600 ans. Dieu avait aidé Maba parce qu'il y avait aussi des talibés qu'on lui envoyait. Il enseignait l'islam et était en bons termes avec tous les marabouts. Mais la communauté islamique n'avait pas de liberté. Il y avait des coupeurs de route et des brigands qui n'hésitaient pas à te déshabiller s'ils jugeaient que tu portais de beaux habits. Ceci a fait qu'il n'y avait pas de communication entre *daara* et les gens n'avaient pas le courage de se fréquenter. La première chose qu'il a faite, est la suppression totale des coupeurs de route pour rendre l'islam libre. C'est ainsi qu'ils furent menacés car ils étaient face à face avec les *Ceddo*. Une fois, une nouvelle épouse qui rejoignait le domicile conjugal de son mari qui était marabout fut capturée par les *Ceddo*.

qui réclamaient une rançon composée de viande qui accompagne le mets. Maba leur envoya toute la quantité de viande prévue pour les noces nuptiales car c'était les conditions. Mais Maba avant de s'exécuter avait demandé l'avis de l'assemblée (interruption) Ils répondirent que c'est de la provocation dans le but de freiner l'évolution de l'islam. Alors il demanda à Mamou Ndari de faire une retraite spirituelle qui dura 2 nuits. A la sortie de sa retraite, il leur demanda de payer la rançon et de faire ce qu'ils doivent faire. Ils payèrent la rançon et Mamou Ndari partit pour la Gambie. Dès le lendemain, les Ceddo envoyèrent de nouveau un émissaire pour changer les données en relevant la rançon. Maba envoya Ali Khodja et Amad Khodja les deux frères de même père et de même mère pour remettre la viande à Passikhour distant de 3 kilomètres de Keur Maba au chef de la province parce qu'il n'était pas le roi. Son oncle Djaraba Marone était le roi et se trouvait dans la capitale. Il capture Amad et libéra Ali Khodja pour qu'il aille dire au marabout que l'autre est retenu prisonnier. Et si la demande n'est pas respectée, je le tuerai. Alors un émissaire alla trouver Mamou Ndari en Gambie pour l'informer qu'Ali a été libéré et qu'Amad a été fait prisonnier par les *Ceddo*. Allez dire à l'Almamy que Amad Khodja rentrera d'ici demain et prendra sa part du dîner. Qu'on lui réserve sa part, avait dit Mamou Ndari. Tout homme de bien, quelle que soit la situation où il se trouve est protégé par Dieu. C'est l'épouse du chef de province, dit-on, au moment elle lui donnait à manger, qu'elle mit dans l'assiette une hache. Lorsqu'Amad commença à manger, il vit l'arme et se mit à réfléchir. Si tu te sers de ton intelligence, tu as toujours le salut. C'est ce que le coran a dit. Il dit dans ses réflexions que celle-ci veut me dire de briser les chaînes avec la hache. Pendant la nuit c'est ce qu'il fit. Et comme ses jambes commençaient à lui faire mal, il rampa. Vers 10 ou 11 heures du matin, il arriva au niveau des champs de Keur Maba. Et c'est là où on le vit et le ramena à la maison. C'est pourquoi on dit qu'Amad est le premier qui a eu une victoire dans l'islamisation.

Amad Khodja est le père de Souleymane Bintou, le père d'Ibra Ba l'ex-chef de canton de Kounguel. Ibra Ba est le père du docteur Ba médecin qui servait à l'hôpital de Kaolack.

C'est ainsi donc que Maba informa l'assemblée qu'il avait décidé de dire à ce chef de province de cesser ses enfantillages. Il envoya un émissaire trois fois auprès de lui. Lui aussi envoya auprès de Maba un émissaire pour lui dire de cesser de m'envoyer des gens, sinon, il le trouvera dans son fief et fera de lui ce qu'il voudra. Maba finalement dit : comme j'ai envoyé trois émissaires auprès de lui et qu'il n'a pas obéi, je vais l'attaquer. Son oncle qui avait jugé que c'est son neveu qui avait tort fit tardivement une intervention. C'est ainsi qu'ils se firent face à face. L'armée de Maba avait 313 guerriers équivalents au nombre des

musulmans de Badar. C'est la volonté de Dieu. Il l'a certainement compté parce qu'il calquait tous les faits et gestes du prophète. C'est ainsi que le nombre augmenta et il annexa le Badibou et le Rip. Un peu avant que Maba engagea une guerre sainte, Sambou Oumanou Touré père de Ndari qui engendra ma mère avait fait une attaque contre Samba Lawbé, roi du Saloum à l'époque. Ce qui est à l'origine de cette attaque est ceci. Il se trouvait au même moment où les talibés prêchaient à Ndêmeen, le roi du Saloum y avait envoyé un émissaire. Cet émissaire convoqua le village et personne ne répondit parce qu'ils étaient tous à la mosquée. Il demanda la raison de cela. On lui répondit qu'un émissaire (un groupe d'émissaires) du marabout est en assemblée dans la mosquée. Il s'en alla à la mosquée et fut tué dans une altercation. C'est ainsi que les villageois leur conseillèrent de s'enfuir. Ils s'en allèrent se réfugier auprès de Sambou Oumanou Touré qui avait sa capitale en Gambie à Kataba à quelques kilomètres de Médina Sabakhe. Sambou Oumanou Touré les accueillit et attendit la réaction des *Ceddo* qui ne tarda pas. Les *Ceddo* lui envoyèrent un émissaire pour réclamer la tête des fugitifs que refusa Sambou Oumanou Touré. Il lui envoya un émissaire pour lui demander de préciser ses désirs. Il lui répondit de se préparer car il va l'attaquer. Si je viens, la propension de l'islam va s'arrêter. Ils se sont rencontrés à Ndama à 7 kilomètres de Nioro. Samba Oumanou Touré très puissant à l'époque les anéantit et en tua 100 personnes qui furent enterrées tous à Ndama. C'est pendant cette bataille qu'il fut tué. Ses enfants que sont Ndari Kany, Cheikh Dramé et les autres rejoignirent Maba parce que c'était sa volonté. Samba Laobé écrivit une lettre à Maba et dans laquelle il lui disait : prépare-toi car je vais anéantir tous les marabouts. Il était très puissant. Ils se sont rencontrés à Ndellou qui est devenu actuellement Darou Pakathièr dans l'arrondissement de Ndoffane. Dieu fut que les tieddos furent vaincus et assiégés pendant une semaine à Kawoon. Maba y retourna plusieurs fois car il y avait construit une résidence où il faisait des retraites spirituelles.

Il eut cette victoire après celle sur le Rip, sur le Badibou, sur le Sabakhe et sur le Sandjal. C'est ainsi qu'il se proclama Almamy Maba Diakhou. Il commença à faire des campagnes dans le Djolof. Dans chaque province, il y affecta quelqu'un dont la fonction consistait à surveiller les frontières, à gérer les *daara* et voir comment augmenter la province et ceci jusqu'à Djilor où il nomma un griot du nom de Mama Galo Niang. Amadou Cissé Dia à l'époque, dans l'un de ses ouvrages écrit que Mama Galo Niang avait dit en levant les bras : En tant que griot, je commanderai dans le milieu des *gelwaar*. La campagne, il l'a faite en temps de paix. Il est passé par le Baol, le Cayor pour aller au Djolof où régnait le roi Bakar

Tamkhari. Il l'attaqua et le vainquit. Il assiégea la capitale Warkhokhe qu'il renomma Médina et y passa 10 jours. (Si tu consultes le livre d'histoire du CM2, il y a le récit. Warkhokhe c'est Maba qui l'a renommé Médina après avoir tué le roi Bakar Tamkhari.) Dès son retour, je crois que c'est après l'arrivée de Lat Dior, une très grande partie du Ndoucoumane qui était de grands guerriers profita d'une dissidence pour aller rejoindre notre grand-père qui devint très puissant. Il installa les uns à Porokhane et les autres ailleurs. Dieu fit que Maba là où il était fut informé d'une attaque qu'avaient menée Abdou Ba, Ousmane, Goumba Gueye et Lat Dior en temps de paix dans le Sine. Il se trouvait que le roi du Sine était allé dans ce village pour un enterrement. Des gens qui étaient en pirogue et qui avaient des caisses d'armes furent attaqués par eux. Dans leur fuite pour Keur Ngor, ils laissèrent les caisses d'armes et tout. Arrivés à Keur Ngor, les fugitifs les informèrent que Tafsir Maba Diakhou avec son armée est entrain de foncer sur vous. On conseilla au roi de fuir à cause de la surprise de l'attaque. Il leur répondit qu'il ne fuit pas parce qu'il est *gelwaar*. Un cavalier du nom de Ndani Wounou Sanou et un autre appartenant aux Sanou-Sanou l'ont forcé à monter un cheval pour s'enfuir. L'un se mit devant et l'autre derrière le cheval pour le protéger des balles qui fusèrent de partout mais n'atteignirent pas le roi du Sine. Lat Dior et ses compagnons arrivèrent jusqu'à Diakhaw et le brûlèrent. Vraiment ce qu'ils ont fait est contraire aux recommandations de l'islam. Ils lui ont fait du tort. Cependant le roi du Saloum ignorant que ce n'est pas Maba mais ses talibés, mit dans sa tête que c'est Maba parce que ce sont ses talibés ou bien c'est lui. Lorsque Maba fut informé de cela, ils furent jugés et condamnés. Il les a sermonnés avant de prononcer la sentence en leur disant que votre action est nulle et aussi l'islam est contre la surprise. Il fallait d'abord inviter les *Ceddo*.. S'ils veulent la paix et qu'ils refusent l'invitation, il faut le laisser en paix. Si tu penses que même s'il refuse l'invitation, il va t'attaquer, en ce moment-là tu peux l'attaquer. Donc c'est ainsi que le roi du Sine envoya un émissaire auprès de Maba en lui disant que si tu es le représentant de Dieu sur terre, si tu es Dénianké, fils de tel et de tel, je t'attends dans le Sine parce que j'ai été surpris. Maba lui répondit qu'il viendra mais pas dans ces conditions. Ses conditions étaient qu'il l'invitera à se convertir à l'islam et s'il refuse, il l'attaquera.

La deuxième campagne c'est lorsque le roi du Djolof retorna chez lui au départ de Maba et remit en cause tout ce qu'il avait dit. () Maba lui répondit qu'ils ne sont plus en paix. Ils sont en danger. C'est ainsi qu'il prépara son armée. Maba, en allant sur le champ de bataille disait à une partie de son armée de le devancer. Quelques fois il attendait deux jours après le départ de l'armée avant d'y aller. Mais à chaque fois, il se trouve qu'il

dépassait ceux qui l'ont devancé et arrivait toujours en premier. Il était tellement organisé à tel enseigne qu'il avait des éclaireurs qu'il envoyait pendant chaque bataille. Les raisons de la bataille de Somb sont de deux choses. D'abord Lat Dior leurs avait tenu des propos malveillants dont ils voudraient se venger et aussi Maba les avait surpris. C'est au retour de la campagne du Djolof, sur la route que Maba s'est préparé pour Somb et non Nioro.

A cinq heures, Maba tomba les armes à la main.

Il avait appelé les gens en rassemblement et avait tenu ces propos à Lat Dior. Tu es en guerre sainte et saches que toutes les actions accomplies, tu les faisais non pas pour moi mais pour Dieu et son envoyé. Maintenant tu auras la bénédiction car c'est moi qui vais te recevoir au paradis, nous a-t-on dit. On nous a dit aussi que lorsque Lat Dior tombait à Dékheulé, il avait dit : En ce jour, je vais rejoindre mon marabout au paradis. C'était ses dernières paroles.

Ils le préparèrent, l'enterrèrent et furent sous la direction Mamou Ndari. Abdou Ba son frère qui fut grièvement blessé, fit là-bas des semaines avant de rentrer pour trouver Mamou Ndari installé sur le trône. Et aussi il se trouvait que durant sa guerre sainte, il demandait toujours l'opinion de son bras droit Mamou Ndari avant de donner des ordres. Puisque c'était son bras droit, on l'installa sur le trône.

Alors maintenant parlons du tata. Lorsqu'il avait quitté Keur Maba Diakhou, Alwaly lui révéla qu'il a vu en songe un lieu de résidence vers l'est qui sera le dernier aménagement. Mamou Ndari lui répondit qu'il l'a vu en rêve. Ils arrivèrent sur la route de Porokhane et s'arrêtèrent. Mamou Ndari lui dit : C'est ici. Il lui répondit : oui c'est ici. Il lui dit : C'est ici qu'on va construire la résidence. Oui ! lui avait-il répondu. Mais avant, allons parler à ceux que nous avons trouvés sur les lieux, lui avait-il dit. C'était les Bessane. L'école d'ailleurs porte le nom de Sira Kira Bessane.

C'étaient des séries mélangés à des socés. Les Saré ont leur place à Nioro car c'était nos voisins. Lorsque Maba et Mamou Ndari arrivèrent à Nioro, ils discutèrent pacifiquement jusqu'à avoir son consentement.

Il n'était pas musulman mais il avait des pouvoirs mystiques.

Voilà les terres, prenez-les. C'est quand ils furent partis les fils du païen vinrent demander à ce dernier l'objet de leur visite. Il leur dit qu'ils voulaient des terres pour s'installer et qu'il leur avait donné son accord. Vous deviez nous demander notre avis, avaient-ils répondu à leur père. Même si je vous avais demandé votre avis, c'est la même chose. Ce sont eux qui domineront le pays demain. C'est ce que j'ai vu moi. Même si tu refuses leur offre, ils seront les chefs demain. Donc autant satisfaire leur besoin et avoir la paix avec eux, répondit-il à ses enfants.

Ils ont accepté pacifiquement et cela a été une victoire pour eux. Car s'ils s'étaient battus, ce serait une perte pour les deux côtés. Et depuis, les Ba et les Bessane ont toujours été en bonne entente.

Les Bessane ne sont pas les propriétaires de la terre ? Non ! C'est à cette époque qu'ils ont tout donné à Maba Diakhou et à Mamou Ndari. Ils avaient choisi l'emplacement de la mosquée et du *tata* qui n'étaient pas distants. Ils étaient quand même des gens de paix. Donc Mamou Ndari était son bras droit. Il le suivait à la lettre. On a raconté que, lorsqu'ils étaient sur la route de Porokhane, en face de la mosquée, Mamou Ndari s'est arrêté et Maba lui a dit : avance ! Mamou Ndari n'avança pas. Il lui répondit : c'est par ici que rentrera le blanc. C'est ce que j'ai vu, moi. Cela ne me trouvera pas ici. C'est toi qui seras là. Lui avait-dit Maba. Après qu'ils aient fini de tracer le plan du *tata*, il lui dit : ce sera ton *tata* Mamou Ndari. Ce sera la lumière d'Allah parce que c'est toi qui l'a vu. C'est pourquoi on dit que c'est c'est la lumière de Mamou Ndari. Voilà deux versions. Abdou Boury Ba avait dit à l'époque de ne pas dater le *tata* de 1861 parce que c'est en 1867 qu'il est tombé les armes à la main.

Lorsqu'il traçait le plan du *tata*, la guerre sainte n'avait pas commencé.

Ils n'avaient pas commencé. Il se trouvait qu'El Hadj Omar Futiyu était entrain de conquérir le Nioro du Sahel au Mali. En souvenir du Nioro du Sahel et en l'honneur de notre marabout on nomma la ville Nioro.

Avant, la localité s'appelait Pawosdimbaya. C'est un peu différent de Pawoskoto où se trouve l'arrondissement et où ils s'installèrent d'abord avant de quitter parce qu'il y avait pas de prospérité, pour aller fonder Pawosdimbaya, c'est-à-dire le Pawos qui est prospère.

Pour le nom de Nioro, il y a trois versions : Nioro Mamou Ndari, Nuru Layi et Nioro du Sahel. On raconta que c'est à cause d'une déformation que Nuru est devenu Nioro. Mais moi

je ne suis pas d'accord avec la version de la déformation. C'est plutôt Nioro du Sahel qui est devenu Nioro Mamou Ndari.

Maintenant ils s'installèrent dans le *tata*. Lorsque Maba tomba le 18 juillet 1867, Mamou Ndari s'installa et fit 22 ans de règne avant de décéder. Il était le bras droit de Maba et le suivait à la lettre. Tous les vendredis, tous les marabouts venaient répondre au rassemblement à l'occasion duquel il faisait son sermon en arabe, en pular, en wolof et en mandeng. C'est imam Mandiaye son fils qui le remplaça à sa mort. Lui n'a fait que quelques années. C'est à la mort de ce dernier que les provinces prirent leur indépendance et cessèrent de répondre au rassemblement. Mais néanmoins les relations étaient maintenues. Avant cela le blanc était déjà là. Comme déjà il avait un antécédent avec le blanc, leur bataille à Paté Badiane, lorsqu'il l'avait sommé pour qu'ils leur rendent Lat Dior, il avait refusé en leur disant que c'est votre adversaire, mais moi c'est mon talibé. Je vais le cacher et je suis prêt pour faire face à vous. Et aussi c'est la dernière fois que vous m'envoyez une lettre pour me parler de Lat Dior. Cela ne vous regarde pas. Même l'histoire des frontières en font partie. Le pays ne vous appartient pas. Vous êtes des blancs. Rentrez en France. Lorsqu'ils ont reçu la lettre, (autre chose s'est passée. Mais ce n'est pas important à raconter). Il s'est préparé. C'est ça qui est à l'origine de la bataille de Paté Badiane. C'est à cette occasion que Lat Dior avait suggéré à Maba de le nommer lieutenant de guerre, commandant de l'armée, la plus haute autorité de l'armée. Vous, vous faites une guerre passive leur dit-il et moi je fais une guerre active. Sur le coup, Maba le nomma lieutenant de guerre. Goumba Gueye, Abdou Ba, Birane Cissé, personne ne s'opposa à cette décision. Alors il fit un plan de guerre et ordonna de cerner tous les points d'eau. On va les battre. Maba demanda de tout arrêter jusqu'au retour de Mamou Ndari parce qu'il l'avait chargé d'une mission (une retraite spirituelle). Dès que Mamou Ndari revint, il dit qu'on les battra et dans leur fuite, ils laisseront quelque chose ici. En tout cas ils ne dépasseront pas Pawos. Et s'ils fuient jusqu'à Kaolack, on les pourchassera jusque là-bas. On rentrera à Kaolack et on fera ce qu'on fera. Les deux armées se rencontrèrent à Ngapakhe. Car si on les laisse s'approcher, ce n'est pas sûr puisque la distance entre Nioro et Pawos ne dépasse pas 5 kilomètres. Alors Lat Dior conseilla de longer la route et d'installer les guerriers de part et d'autre. Ils rentreront et ne nous verront pas parce qu'ils croiront que les souches qu'on va recouvrir de turbans blancs sont des personnes. C'est ainsi qu'ils s'installèrent sur la route de Ngapakhe et l'armée des blancs fonça en direction de Paté Badiane. Il se trouvait qu'ils avaient dépassé beaucoup de villages jusqu'à s'approcher de Renkéri, le village qui se trouve juste avant Paté Badiane.

A l'époque Paté Badiane était une cuvette. C'était quelqu'un qui s'appelait Paté et qui aidait les gens à traverser la cuvette qui avait beaucoup cours d'eau. Par déformation, c'est devenu Paté Badiane. Dieu fit finalement que Maba gagna la bataille et le blanc se replia pour rentrer. Pinet Laprade qui était le commandant de la colonne fut blessé à l'épaule gauche par Mdéri Kany le père de ma mère. Lorsque Maba se replia, il dépassa Kaolack et trouva au niveau de Kawoon. Maba en tua beaucoup malgré les canons que les blancs tiraient. Cela Maba l'a fait pendant l'attaque de Samba Laobé Fall. Lorsqu'il finit avec Paté Badiane, Maba se déclara Almamy du Rip et roi du Saloum.

Pour l'islamisation du Saalum, il faut dire que les marabouts étaient nombreux mais leur manque de coordination est à l'origine de leur faiblesse. C'est à l'occasion d'un enterrement chez Ali Marame Sisse le grand marabout de Wanar que quelqu'un a profité de l'occasion pour faire remarquer à l'assemblée que : nous sommes tous des talibés et nous constituons un grand nombre. Pourquoi laisser les *Ceddo* nous maltriter, faire ce qu'ils veulent. Ils nous empêchent même de communiquer entre nous. Nous n'avons pas la liberté de circuler. Avant hier ils sont allés à Nandjigui et ils ont fait ce qu'ils ont voulu faire. Et autre chose, autre chose encore. Coalisons-nous et nommons un guide. Lorsqu'on proposa un Diop, l'assemblée refusa. Il y avait les Dramé, les Sakho, les Cissé et un peu de Ndiaye. C'est Goumba Gueye et les Touré qui étaient la composante la plus nombreuse qui ont proposé la candidature de Maba. Donc Goumba Gueye leur proposa Maba. On lui demanda de présenter le candidat. Il leur répondit ceci : « mon candidat a fait des actes de haute portée. D'abord lorsque *Buur Saalum* Kouumba Ndama a attaqué Nandjigui et qu'il a tué des gens et fait des prisonniers, il a fait une souscription clandestine auprès des musulmans. Avec cet argent il est allé voir *Buur Saalum* Kouumba Ndama et lui demanda de libérer ses coreligionnaires musulmans qui ont été faits prisonniers. Au nom de la cohabitation fraternelle qu'ils ont toujours entretenue et à cause de cela lui dit-il, je voudrais que vous receviez ceci en guise de cadeau. Kouumba Ndama fut ému et reconnut que ce monsieur avait de bonnes manières, que c'est quelqu'un de bien. C'est ainsi qu'il demanda à tous ceux à qui il avait distribué des cadeaux (en fait les prisonniers musulmans qu'il avait fait lors de l'attaque de Nandjigui) de le rendre. Il a aussi fait un autre exploit. Mais je pense que cela ne vaut pas la peine d'être racontée. Voilà mon candidat. L'assemblée l'accepta. Son père qui vient du lointain Fouta est un étranger. Il n'aura aucun parti-pris car nous qui sommes les Cissé, les Dramé, les Sakho sommes originaires d'ici et lui est étranger. Et d'autre part il a déjà fait face aux *Ceddo*. Il s'est marié là où il a fait ses études. L'assemblée lui demanda son nom et il répondit que c'est

Maba Diakhou. C'est ce jour-là qu'on l'installa et qu'on le nomma guide éclairé. Alors ils ajoutèrent : que personne ne viole ses décisions, ses ordres. Mon grand-père Sambou Oumanou, Cheikh Diop et Mandiaye qui s'étaient confiés à lui, dans leur précipitation menèrent l'attaque. Il se trouvait que Maba était déjà installé. Lorsqu'ils attaquèrent donc Bour Saloum Koumba Ndama, ils tombèrent sur le champ de bataille lui et la plupart de ses compagnons.

Quel différend y avait-il entre Maba et Matar Kala Dramé ? Où étaient installés les Dramé ? Que représentaient-ils dans la religion ? Quelles étaient les relations et aussi qu'est-ce qui a fait que les relations ont été rompues ?

Si on raconte l'histoire du pays, si les Dramé ne sont pas en tête sur le plan des exploits, ils font partie des premiers. Ce sont des gens de bien, qui sont instruits et qui ont de la détermination. Ils ont de hautes idées en tout. A l'arrivée de Tafsir Maba Diakhou, ils avaient déjà un *daara*. Cependant ils n'étaient pas opposés à la nomination de Maba comme chef des marabouts. Ils participaient aux batailles et respectaient ses ordres. Leur ancêtre est Matar Kala Dramé.

Les Dramé habitaient Gniling dans le Kaffrine. L'histoire orale raconte que Matar Kala Dramé était entré en intelligence avec le blanc à l'époque. D'ailleurs c'est ce qui a amené la dissidence au sein de la famille. Pour diminuer la force de Maba les blancs étaient prêts à tout. Il avait le moyen de demander à un corrompu d'aller voir Maba et de lui dire qu'un tel marabout et un tel autre est entré en alliance avec le blanc. Par d'autres moyens, les blancs avaient fait circuler une lettre portant l'entête de Matar Kala Dramé dans laquelle il disait que la façon dont Maba gère la communauté est contraire à l'islam. A l'époque on y avait cru et il y avait même des problèmes. C'est ainsi qu'on le convoqua et l'interrogea en présence d'un chérif qui était là et qui présidait le tribunal. Finalement une décision de cesser les poursuites ont été prise parce que déjà sa famille participait à toutes les batailles et aussi était talibé dans le *daara*. Peut-être que le blanc cherche un moyen pour affaiblir Maba Diakhou.

La famille des Dramé était très large et très puissante.

Elle habitait le Gniling qui n'était pas une province mais c'était des terres qu'avaient occupées les Dramé.

Dans le Waalo Ripp, ce sont les Signi-Signi qui sont partie wolof qui avaient accompagné Maba à son retour du Jolof et qui ont été installés dans le Ripp.

La présence de l'islam au Saalum date de très longtemps. Le blanc a très tôt visé cette région. Et vous savez que la mentalité des gens du Saalum est différente de celle des gens du Bawol. Si vous prenez l'exemple de Niomré, l'université de Coki, l'université de Pir, l'université de Longor, cela existait. Avant cela, Saalum avait Kaba déjà. Ce n'est pas pour rien qu'El Hadj Omar Futiyu s'est installé à Kaba quand il est venu au Saalum. Parce que déjà Kaba était un foyer musulman authentique. Dans tout le Kaba, il n'y avait que des toucouleurs musulmans.

Sambou Oumanou Touré déjà qui avait un daara était plus âgé que Maba parce que ses enfants participaient aux batailles. Pendant que les enfants de Maba et de Mamou Ndari étaient encore tout petits et ne pouvaient pas participer aux batailles. Tous ses enfants avaient terminé le coran. Il avait une grande école. Mais dans les récits historiques elle n'est pas citée. Dans les récits, il y a Pir, Coki de Matar Ndoumé mais jamais Saloum.

L'école de Mamadou où a été talibé Momar Anta Sali le père de Serigne Touba était une université dans le Ndoucoumane. C'est lui qui lui a appris le coran. C'est à la fin de son éducation qu'il est allé ailleurs s'installer. Momar Anta Sali y a fait ses études. Bamba Sall est l'homonyme de Serigne Touba. A la fin des études de Momar Anta Sali, lorsqu'il l'accompagnait, arrivé à la limite du village, le marabout lui a dit : tu portes dans ta ceinture quelque chose d'important. Ils seront deux enfants. Le deuxième enfant dirigera le pays, fais de moi son homonyme. Le premier était Mame Mor Diarra. Le deuxième était Serigne Touba. Donc c'était des gens qui avaient des connaissances. On raconte que Mame Mor Diarra (ou Serigne Touba) est venu ici à Nioro pour demander la main de Mame Marame Ba pour son frère aîné, offre que ne refusa pas Mamou Ndari en lui répondant que je ne suis pas contre d'être le beau-père d'un Mbacké-Mbacké. Serigne Touba était ami intime de Tamsir Ousmane le père de Mamou Ousmane Ba qui était très puissant à l'époque.

Il y avait aussi l'école de Djamal. El Hadj Abdoulaye Niass le père de Khalifa Niass et de Baye était très puissant. Il était un érudit en islam remarquable. C'est là qu'il a reçu son éducation religieuse. Il est venu ici en compagnie de son père. Dans l'affaire de Djouma. Il a été accusé. Je ne connais pas bien cette affaire. Mais je sais que Nioro n'était pas d'accord. A cette époque il y avait l'imam Mandiaye et le chef de canton était Tamsir Ousmane Ba qui était témoin lors de la prise de décision des blancs de le punir. C'est ainsi qu'il est allé auprès de la famille pour l'informer qu'ils sont entrain de fomenter un coup

contre El Hadj Abdoulaye et Abdoulaye est un membre de la famille. Essayons de trouver une solution pour le sauver. Et c'est ainsi qu'El Hadj Abdoulaye s'en alla en Gambie.

Et puis encore il est revenu. Il était quelqu'un qui avait des connaissances et du courage. Il était un ami inséparable de Sète (ou Sayère) Mati qui était lui aussi un érudit en islam *toubarfakala* ! Vous savez si quelqu'un a une tête bien faite et de la volonté, il peut tout connaître. On raconta que Sète Mati avait demandé à Abdoulaye Niass de venir auprès de lui pour parfaire ses connaissances en islam. D'aucuns disent qu'il voulait montrer que lui et Abdoulaye faisaient un. Cela, il le lui a dit à Keur Maba. Abdoulaye lui avait répondu : la connaissance, on doit aller ailleurs la chercher. A cette époque Sète Mati était très puissant et Abdoulaye a eu le courage de lui dire cela. C'est ainsi qu'ils se séparèrent. Sète Mati fit ses préparatifs pour aller rejoindre El Hadj Abdoulaye Niass. Si on te raconte le récit, c'est émouvant. On raconta que lorsque Sète Mati partait pour quelque part, il y avait de la clamour et des mouvements de foule. Il est venu deux fois (ou trois fois). La première fois, il était venu préparer les chambres dans lesquelles il devait résider. La deuxième fois, il amenait son ravitaillement de nourriture comme les moutons et autres. La troisième fois, c'était lui en personne qui venait pour s'installer. Alors il s'installa pour parfaire ses connaissances et montra qu'il était avec son ami. C'est ce qui a fait que le blanc n'avait plus confiance en lui. On raconta aussi qu'il (Sète) l'a même rendu visite en Gambie. Lorsqu'il arriva au ferry, un monsieur s'est présenté à lui et lui a demandé de lui expliquer un rêve. Il lui a répondu qu'il a cessé d'expliquer les rêves. Lorsqu'il descendit du ferry et alla trouver Sète Mati, ce dernier lui a dit : le fait que tu aies cessé d'expliquer les rêves ne va pas m'influencer. Donc c'était des gens de bien, des érudits en islam.

Vous voulez qu'on revienne à Maba. Lorsqu'il a été nommé Almamy du Rip et roi du Saloum, quelle était sa logique lorsqu'il affectait les gens ? Au Ripp, Saloum, Ndémène et Pawos, il y avait affecté Amad Khodja et Ali Khodja, les Touré dans le Sabakhe, les Gueye dans le Sandjal .

Vous savez que le père d'Ali Khodja, Samba Khodja et de Amad Khodja est un cousin de Maba. Il est mort au cours d'une mission que lui avait confiée Maba dans le Jolof. Il est le père de Sidy Bombé. Sidy Bombé est le père d'Amad Khodja, d'Ali Khodja et de Samba Khodja. Maba est plus âgé que lui mais il est plus âgé que Mamou Ndari. Maba donc a affecté ses enfants à Ndémène qui revenait de droit à leur père. Le *tata* appartient aux Touré. Dans ce

tata aussi habitaient Sète Kany et Mdéri Kany. C'est Mdéri Kany qui est allé fonder Médina Sabakhe qui ne s'appelait pas avant Médina mais Kér Mdéri Kany. La raison de cette appellation est ceci. Mdéri Kany étant très âgé, fut remplacé par son le fils de son frère (son neveu) qui nomma la localité Mdéri Yacine. Il se trouvait qu'on ne pouvait pas nommer à ce poste son fils parce qu'il était en ce moment sous les drapeaux. C'est ainsi que les griots commençaient à chanter : qu'il fait bon de vivre chez Keur Mdéri Yacine. Alors Goumba termina son service militaire et remplaça son cousin Mdéri Yacine. Il convoqua l'ensemble du canton et leur signifia que Keur Mdéri Yacine et la même chose que Keur Mdéri Kany. C'est ainsi qu'il prit la décision de renommer le canton Médina Sabakhe. Maba avait nommé chacun dans sa province d'origine. Birane Cissé a été affecté à Kaymor. Si vous allez à Ndimb, vous verrez le fondement et les élévations du *tata*. Les Cissé étaient nombreux et étaient dispersés. Le père de Moustapha Cissé est originaire de Kaymor où il a érigé une grande mosquée qu'il a inaugurée. Il y a la lignée de Boury et la lignée de Samba Yacine Boury. Les Siise de Kélimane avaient participé à la guerre sainte. C'est à la mort de Maba qu'ils sont retournés dans leur fief refusant l'autorité de Mamou Ndari. On raconta aussi que Birane Cissé a rencontré Seriñ Touba et lui a demandé de prier pour lui. Vous savez, Serigne Touba même s'il n'est pas témoin d'une chose ou d'un événement, avait le pouvoir de faire le récit de cet événement. Il lui a répondu : ce qui est étonnant c'est ta séparation avec Mamou Ndari.

INDEX

Noms de personnes : lettres CAPITALES

Toponymes : Lettres romaines

Ethnonyms : *Italiques*

A

Anglais.... 29, 34, 84, 85, 87, 88, 92, 114, 117, 119, 123, 130, 293, 342, 345, 351, 380, 386, 387, 401, 407, 408, 410, 421, 427, 428, 431, 433, 434, 435, 436, 475, 491, 526

B

Badiar..... 166, 304
Badibu5, 13, 14, 31, 35, 39, 40, 41, 42, 43, 45, 62, 64, 65, 66, 85, 87, 95, 104, 163, 165, 173, 180, 181, 184, 193, 194, 205, 214, 228, 241, 339, 344, 371, 375, 404, 430, 458, 461, 462, 503, 576, 578
Bainunk38, 44, 53, 151, 152, 165, 393, 397, 398, 425
Bajar..... 32, 33, 36, 56, 166, 186, 361
Balanghar..... 63, 371, 422, 423, 424
Bambuk..... 38, 63, 131, 196, 214
Barra..... 30, 31, 93, 117, 159, 342, 343, 344, 405, 422, 430, 435
Baynouk151
Betenty81, 155, 156, 160
BIRAM NJEME ELER 66, 71, 180, 184, 185, 198, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 241, 375, 416

C

Cassan... 88, 89, 114, 115, 116, 342, 343, 344, 400, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 414, 422, 426
Cassao..... 342, 408

D

Dammel177
Diokoul..... 27, 95, 100, 234, 389, 486

E

ELI BANA. 59, 212, 221, 222, 223, 234, 252, 254, 269, 306, 325, 568, 569
ELY BANA 9, 66, 71, 88, 206, 207, 211, 212, 213, 214, 221, 223, 249, 250, 251, 252, 253, 255, 256, 257, 258, 259, 261, 263, 264, 265, 266, 271, 272, 280,

281, 284, 287, 299, 301, 304, 335, 336, 425, 439, 442, 445, 456, 550

F

*Ferlo*28, 32, 97, 181, 188, 189, 197, 199, 201, 203, 211, 226, 267, 315, 391, 539, 584
Français ...9, 11, 19, 21, 28, 29, 74, 82, 93, 94, 103, 119, 123, 133, 143, 179, 369, 381, 386, 387, 394, 401, 408, 421, 427, 428, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 438, 441, 459, 460, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 471, 491, 505, 508, 581
*France*11, 18, 19, 20, 21, 28, 29, 73, 103, 107, 295, 299, 302, 357, 386, 396, 429, 431, 434, 436, 440, 458, 460, 477, 478, 488, 490, 498, 499, 507, 594
Fuuta Jaalo..... 186
Fuuta Toro186

G

Gaabu 5, 36, 48, 49, 53, 55, 56, 128, 147, 149, 157, 165, 166, 167, 168, 170, 171, 174, 220, 245, 254, 504, 514, 518, 522
Gandiaye51, 100, 121, 153, 171, 234, 245, 252, 267, 291, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 374, 381, 485, 535
Gandun..... 155, 156, 158, 160
GEDEL....21, 50, 51, 83, 99, 121, 122, 130, 209, 299, 321, 374, 381, 461, 465
Gelwaar .40, 48, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 71, 131, 135, 143, 154, 157, 158, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 170, 171, 172, 173, 175, 178, 185, 221, 237, 241, 245, 246, 247, 252, 254, 260, 278, 280, 281, 289, 300, 304, 307, 308, 311, 321, 323, 325, 326, 328, 331, 336, 346, 348, 350, 360, 361, 363, 372, 373, 374, 377, 378, 381, 427, 456, 459, 482, 513, 606, 607
Gorée18

H

*Halpulaar*26, 44, 60, 133, 143, 149, 152, 153, 162, 189, 209, 213, 215, 218, 220, 309, 334, 453, 459, 465, 606

J

- Jaxanke.* 23, 44, 115, 116, 266, 409, 410, 414, 424, 425, 443, 444, 445, 446, 452, 456, 607
Jiloor 14, 52, 54, 55, 56, 71, 77, 103, 104, 143, 161, 185, 268, 304, 305, 310, 318, 319, 320, 322, 323, 327, 361, 363, 368, 370, 377, 378, 379, 434, 435, 437, 472, 482, 532, 536, 540, 541, 542, 543, 544, 545
Joar 18, 85, 86, 87, 89, 126, 343, 351, 358, 371, 382, 383, 417, 422, 423, 424, 425, 426, 429, 446
Joka.....42
Jolof.. 2, 4, 5, 6, 23, 34, 36, 39, 41, 43, 44, 46, 54, 57, 59, 65, 66, 71, 73, 82, 96, 99, 100, 125, 129, 130, 134, 135, 141, 143, 144, 163, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 195, 197, 198, 199, 200, 201, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 211, 214, 216, 220, 221, 223, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 243, 250, 251, 261, 262, 263, 267, 268, 270, 272, 273, 274, 275, 277, 278, 279, 280, 281, 292, 302, 305, 306, 309, 310, 311, 312, 316, 322, 323, 325, 328, 329, 330, 331, 332, 334, 340, 341, 344, 346, 350, 351, 352, 360, 362, 370, 371, 375, 376, 385, 388, 397, 402, 403, 404, 413, 416, 447, 448, 449, 460, 461, 471, 481, 498, 511, 535, 536, 541, 576, 577, 582, 584, 586, 597, 598, 606, 607
Joñik...45, 46, 49, 51, 52, 54, 55, 61, 66, 71, 74, 79, 101, 102, 107, 108, 109, 143, 153, 158, 161, 174, 220, 304, 305, 306, 307, 316, 318, 319, 322, 323, 328, 329, 330, 331, 348, 349, 359, 361, 363, 366, 370, 374, 377, 378, 379, 383, 438, 454, 468, 471, 472, 482, 606
Jooka 42
Joola 44, 151, 152, 153, 165, 250, 312, 387

K

- Kabou..... 163, 173, 496
Kacot..... 45, 62, 65, 66, 71, 73, 74, 220, 426, 485, 584
Kaffrine.... 3, 63, 67, 104, 179, 191, 192, 193, 195, 201, 208, 210, 213, 215, 269, 270, 329, 483, 510, 581, 583, 584, 596
Kajmoor 45, 46, 62, 63, 66, 71, 85, 88, 125, 183, 184, 185, 204, 205, 208, 214, 220, 221, 237, 238, 241, 331, 332, 349, 350, 351, 371, 372, 374, 376, 425, 447
Kajoor.. 2, 4, 5, 6, 18, 44, 72, 97, 99, 105, 125, 134, 177, 178, 181, 246, 247, 248, 250, 252, 255, 259, 263, 270, 273, 274, 302, 309, 312, 321, 346, 352, 366, 372, 381, 386, 391, 400, 408, 444, 448, 449, 452, 453, 461, 471, 501, 510, 574, 578, 580, 582, 584
Kantora.....58, 486, 528, 529
Kaolack26, 28, 29, 40, 67, 71, 72, 77, 83, 84, 96, 97, 105, 119, 120, 142, 179, 249, 268, 269, 284, 285, 286, 288, 289, 290, 291, 300, 327, 340, 341, 359,

- 364, 383, 386, 388, 391, 427, 479, 482, 487, 488, 489, 491, 501, 502, 503, 527, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 562, 566, 569, 570, 571, 573, 589, 594, 595
Kaur 35, 84, 85, 86, 88, 376, 424
Kawoon ... 36, 49, 52, 73, 80, 83, 99, 105, 107, 119, 120, 121, 123, 139, 143, 162, 211, 220, 222, 251, 256, 258, 259, 263, 264, 265, 266, 267, 269, 271, 280, 282, 283, 285, 290, 291, 300, 301, 302, 303, 305, 306, 319, 323, 324, 327, 328, 329, 330, 331, 335, 359, 362, 364, 366, 367, 369, 370, 372, 374, 377, 379, 381, 383, 387, 412, 415, 427, 428, 429, 444, 454, 457, 458, 465, 481, 483, 486, 532, 535, 540, 541, 542, 543, 571, 572, 583, 586, 590, 595
Kawur..18, 44, 63, 87, 88, 124, 125, 126, 180, 271, 344, 410, 417, 423, 424, 425, 429, 446
Kayemor 137, 183
KOLI TEÑELLA ... 2, 23, 32, 33, 34, 36, 37, 43, 65, 102, 150, 165, 186, 187, 190, 193, 194, 196, 199, 200, 202, 211, 212, 215, 216, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 238, 239, 240, 250, 270, 272, 309, 312, 313, 314, 315, 316, 330, 331
KOLY TEÑELLA187, 197, 199, 312, 313, 314, 315, 316, 330, 331
Kulaar.....31, 40, 45, 48, 51, 53, 56, 141, 170, 245, 343
Kung 30, 36, 267, 291, 303, 315, 535
KUYONG KEITA162, 163, 284

L

- Laghem..... 73, 213, 321, 322, 330, 359, 370, 383, 462, 465, 468
LAPRADE PINET 19
LATHILOR BAJAAN 59
LATMENGE207, 303, 307, 308, 310, 311, 312, 316, 318, 319, 322, 323, 324, 327, 328, 329, 330, 342, 346, 361, 362, 363, 370, 532, 536, 541, 542, 543, 545
Loog49, 55, 79, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 116, 125, 174, 228, 289, 361, 471, 511

M

- MABA JAXU....14, 42, 49, 50, 113, 441, 453, 458, 461, 484, 587
MALEWTAAN 336, 345, 346, 347, 348, 349, 376, 447, 448, 449
Mali 37, 38, 44, 115, 116, 131, 133, 134, 135, 138, 141, 144, 146, 156, 157, 162, 164, 165, 166, 176, 179, 180, 183, 184, 193, 195, 197, 201, 203, 225, 277, 318, 370, 392, 451, 496, 499, 504, 514, 522, 584, 593
MAMOUNDARY461
Mandaax.....66, 88, 180, 185, 216, 220, 221, 237, 241, 331, 332, 350, 351, 352, 371, 372, 374, 376, 414, 448, 453, 579
Mandax45, 46, 62, 63, 65, 66, 71, 183, 185

Mandeng 23, 31, 33, 35, 38, 41, 43, 44, 64, 111, 123, 128, 131, 133, 134, 136, 139, 140, 142, 149, 151, 156, 158, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 173, 180, 182, 189, 192, 208, 220, 221, 226, 244, 245, 258, 268, 270, 292, 300, 302, 316, 332, 334, 335, 410, 414, 429, 446, 456, 459, 527, 528, 529, 576, 577, 606

MAYSA WALI JONN 48

MBEEGAAN NDUUR 8, 9, 11, 15, 21, 22, 23, 30, 32, 33, 35, 36, 40, 45, 48, 50, 56, 59, 61, 63, 66, 71, 74, 88, 106, 130, 132, 134, 182, 184, 200, 206, 209, 211, 212, 214, 218, 221, 222, 223, 224, 239, 240, 241, 242, 243, 246, 250, 251, 252, 253, 259, 264, 265, 266, 268, 269, 271, 273, 274, 275, 278, 279, 281, 283, 284, 286, 287, 290, 291, 292, 293, 295, 299, 303, 307, 310, 311, 312, 314, 315, 316, 322, 324, 326, 327, 328, 330, 331, 332, 334, 336, 342, 346, 348, 350, 360, 361, 365, 368, 370, 373, 374, 375, 389, 424, 438, 439, 442, 445, 448, 449, 450, 458, 460, 478, 506, 511, 513, 532, 547, 571, 606, 607

Mbey 45, 46, 48, 49, 56, 61, 66, 74, 99, 143, 153, 161, 166, 169, 170, 174, 192, 208, 220, 246, 247, 255, 261, 266, 269, 271, 279, 280, 281, 290, 293, 295, 299, 300, 301, 305, 306, 307, 311, 320, 327, 328, 329, 330, 331, 348, 360, 361, 363, 366, 370, 510, 532, 536, 606, 607

Mbudaay .49, 51, 74, 100, 266, 283, 290, 299, 300, 465, 529, 538, 539, 543, 586

Ñ

Ñaani 5, 40, 114, 116, 117, 130, 190, 194, 215, 250, 267, 303, 337, 342, 344, 408, 409, 414, 463

Ndukumaan 61, 63, 74, 129, 179, 192, 196, 199, 200, 201, 202, 203, 208, 209, 210, 214, 258, 328, 329, 330, 331, 349, 359, 371, 372, 376, 377, 379, 383, 435, 437, 438, 443, 447, 453, 454, 462, 510, 578, 579, 584, 585

Ngapax 49, 51, 74, 244, 245, 283, 319, 323, 462, 536, 538, 546

Ngay. 57, 59, 61, 95, 141, 190, 191, 209, 319, 324, 325, 362, 363, 366

Ñiiling 206, 207, 208, 335, 443, 447, 448, 450, 458, 607

Nioro 20, 30, 62, 96, 141, 213, 258, 461, 462, 463, 464, 466, 467, 469, 471, 475, 484, 488, 489, 490, 515, 587, 590, 592, 593, 594, 597

NJAJAAN NJAAY ... 134, 135, 144, 175, 176, 177, 178, 185, 199, 227, 228, 243, 536

Njoop 49, 579

Ñom 30

Ñombato .. 37, 48, 77, 78, 105, 155, 156, 158, 469, 472, 477, 535

Ñomi 29, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 40, 41, 44, 45, 51, 93, 117, 158, 159, 163, 173, 228, 241, 462

Ñominka 10, 37, 38, 40, 43, 79, 108, 109, 116, 127, 128, 143, 152, 153, 154, 155, 156, 160, 172, 174, 287, 390, 392, 393, 394, 397, 398, 509, 606

Ñoomi ... 5, 117, 271, 291, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 322, 328, 342, 344, 421

P

Pakala..... 39, 63, 84, 124, 130, 179, 180, 203, 208, 216, 301, 349, 351, 352, 359, 371, 376, 383, 414, 448, 449, 450, 458

Paos..... 42, 137, 258

Pawos 484, 593, 594, 598

Pél 16, 23, 26, 32, 37, 43, 44, 57, 60, 62, 63, 95, 100, 129, 130, 132, 134, 141, 151, 177, 178, 186, 190, 197, 203, 209, 210, 211, 215, 216, 217, 218, 220, 226, 239, 251, 252, 253, 256, 263, 265, 270, 316, 317, 330, 331, 424, 425, 459, 538, 539, 542

R

Ripp ... 11, 13, 14, 27, 28, 30, 35, 42, 43, 50, 62, 96, 267, 321, 337, 448, 458, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 471, 472, 474, 475, 478, 535, 583, 597, 598

S

Saalum 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 78, 79, 80, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 98, 99, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 133, 134, 135, 136, 137, 139, 141, 143, 145, 147, 153, 154, 156, 157, 158, 160, 161, 162, 163, 165, 166, 167, 169, 170, 171, 173, 174, 175, 178, 179, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 197, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 220, 221, 222, 223, 224, 226, 228, 231, 232, 233, 234, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 258, 259, 260, 261, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 277, 278, 279, 280, 281, 283, 284, 286, 287, 288, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 305, 306, 307, 308, 310, 311, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387,

- 388, 389, 390, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 400,
 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 409, 410, 411,
 412, 413, 414, 415, 416, 417, 420, 421, 422, 423,
 424, 425, 426, 427, 428, 430, 431, 432, 433, 434,
 435, 436, 437, 438, 440, 442, 443, 444, 445, 446,
 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 456, 457,
 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 468,
 469, 470, 471, 472, 473, 474, 476, 477, 478, 481,
 486, 493, 497, 503, 505, 506, 510, 511, 527, 529,
 530, 531, 532, 535, 536, 538, 539, 543, 547, 573,
 575, 576, 577, 578, 579, 581, 582, 583, 584, 586,
 595, 597, 606, 607
- SAALUM SUWARE** 72, 192, 193, 445
Saalum-ceddo 9
Saalum-cerīñ 9
 Sabax 41, 62, 64, 163, 460, 461, 476
SAER MATY 21, 50, 463, 466, 490
 saloum 7, 14, 16, 19, 21, 22, 23, 26, 37, 43, 44, 46, 48,
 49, 50, 51, 55, 61, 62, 65, 66, 68, 69, 72, 75, 78, 79,
 80, 81, 82, 87, 90, 92, 94, 95, 96, 97, 99, 100, 104,
 109, 113, 115, 119, 121, 123, 124, 125, 128, 137,
 138, 139, 142, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157,
 159, 160, 162, 164, 165, 166, 171, 172, 174, 178,
 179, 205, 240, 241, 242, 248, 249, 251, 253, 256,
 261, 266, 270, 271, 273, 282, 284, 285, 288, 289,
 290, 291, 292, 293, 299, 301, 302, 303, 316, 320,
 325, 327, 328, 332, 335, 346, 350, 363, 364, 367,
 369, 377, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394,
 397, 399, 400, 401, 413, 432, 433, 435, 441, 454,
 458, 459, 463, 473, 478, 606
- Sanjal 30, 41, 62, 64, 163, 240, 423, 446, 460, 463, 503
 Seelik 49, 51, 56, 74, 266, 283, 299, 300, 538, 543
Seereer. 19, 23, 26, 33, 36, 37, 42, 43, 44, 48, 49, 53, 54,
 55, 56, 60, 63, 68, 72, 73, 79, 99, 100, 105, 109, 126,
 128, 129, 130, 131, 133, 134, 136, 138, 139, 142,
 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152,
 153, 154, 155, 156, 157, 158, 161, 162, 165, 166,
 167, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 178, 179, 181,
 186, 189, 190, 192, 193, 208, 220, 221, 251, 253,
 258, 259, 271, 280, 285, 287, 289, 291, 292, 299,
 300, 312, 314, 315, 316, 321, 322, 330, 331, 334,
 336, 360, 361, 363, 364, 365, 366, 368, 369, 370,
 380, 396, 420, 425, 438, 454, 456, 457, 459, 472,
 497, 510, 542, 606
- Siin.. 3, 4, 5, 6, 7, 8, 20, 26, 28, 31, 36, 40, 44, 48, 49, 51,
 53, 56, 57, 60, 61, 68, 73, 75, 80, 83, 99, 118, 121,
 123, 131, 134, 147, 149, 150, 153, 154, 157, 158,
- 163, 166, 167, 168, 170, 171, 173, 174, 175, 181,
 183, 184, 214, 233, 234, 240, 241, 242, 243, 244,
 245, 246, 247, 248, 250, 259, 260, 261, 264, 267,
 271, 273, 274, 278, 279, 280, 281, 283, 291, 292,
 300, 303, 312, 314, 333, 346, 360, 361, 362, 368,
 369, 373, 384, 386, 388, 391, 400, 408, 411, 412,
 417, 449, 450, 451, 474, 493, 527, 529, 530, 531,
 532, 533, 534, 535, 536, 543, 576
- Siñi 45, 46, 57, 59, 60, 61, 66, 71, 73, 74, 95, 96, 97, 98,
 105, 121, 129, 141, 175, 179, 185, 190, 191, 193,
 209, 210, 220, 324, 325, 326, 330, 348, 362, 363,
 366, 370, 399, 606
- SIRA BAJAL** 52, 53, 55, 56, 172, 304, 532
Soninke ... 23, 44, 63, 131, 134, 142, 146, 189, 190, 217,
 259, 260, 266, 270, 292, 300, 302, 309, 443, 456
Soose 14, 32, 42, 57, 63, 66, 72, 111, 127, 134, 138,
 139, 143, 155, 156, 157, 161, 164, 170, 174, 186,
 201, 220, 221, 255, 259, 321, 444, 461, 606
- SOUNDIATA** 176, 507, 514
SUNJATA 140, 164, 166, 176, 300, 443, 576

T

TIRAMAKHAN 163, 164

W

Waalo... 4, 5, 7, 44, 49, 50, 53, 56, 72, 96, 118, 134, 135,
 172, 175, 177, 178, 181, 228, 233, 234, 238, 243,
 262, 263, 273, 277, 309, 321, 344, 352, 372, 377,
 378, 403, 418, 435, 448, 449, 466, 468, 471, 486,
 497, 536, 597

WAL BUMMI JELEN 58

Wolof.... 14, 24, 31, 33, 34, 43, 44, 49, 53, 56, 60, 65, 91,
 99, 100, 126, 129, 131, 133, 134, 135, 136, 138,
 155, 158, 167, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180,
 181, 185, 189, 190, 192, 193, 209, 220, 221, 226,
 230, 236, 237, 241, 255, 262, 267, 271, 287, 292,
 309, 310, 315, 316, 322, 325, 330, 334, 350, 361,
 380, 396, 408, 423, 431, 446, 459, 461, 472, 481,
 497, 501, 502, 503, 508, 511, 542, 543, 581, 606

Wuli 40, 63, 92, 116, 188, 189, 190, 197, 228, 241, 250,
 267, 303, 312, 342, 348, 378, 408, 414, 503

Table des Matières

Remerciements	1
Sigles et Abréviations.....	1
Introduction	1
Examen critique des sources et Méthodologie	12
1. Les Sources orales.....	12
2. Les sources écrites.....	16
3. Méthodologie.....	21
Première partie : Présentation du Saalum	25
Chapitre I : Une territorialisation tardive	26
1. Une terre de rencontre et d'osmose	27
2. Terroirs et Unités territoriales du Saalum à la fin du XV ^e siècle.....	45
Le Mbey.....	48
Le Joñik	51
Le Siñi	57
Les Terroirs du Sud-est de la rive gauche du saloum	61
Chapitre II : Environnement et Potentialités économiques	68
1. Saalum et saloum : un Territoire et son cours d'eau	68
2. Cadre physique	74
3. Faune et Flore	89
a. La Flore.....	90
b. La Faune.....	101
4. Les fondements de la puissance du Saalum	106
a. Le Sel du delta : fondement de la richesse du Saalum	110
b. Une terre propice aux activités agricoles.....	118
c. Le Saalum : une terre de mil.....	120
d. La riziculture : le lien avec le pays des rivières du Sud.....	122
e. La production cotonnière.....	124
Chap. 3 : Populations et peuplement du Saalum	133
1. Le peuplement pré-mandé entre saloum et gambie.....	139
2. Le Saalum occidental : carrefour de rencontre et de brassage de populations (Seereer, Soose, Gelwaar et Ñominka)	143
a. Les Seereer (Feeffey ou Seereer cosaan)	143
b. Les Ñominka des îles du bas-saloum : des hommes de la terre et de la mer	154
c. Mandeng (Soose) et Gelwaar	161
3. Le Saalum oriental : un espace pour refugiés politiques	174
a. les Wolof au Saalum.....	174
b. Les Halpulaar'en.....	209
Deuxième partie :	219
Du XVI^e au milieu du XIX^e siècle, émergence et évolution du royaume.....	219
Chapitre I: Contexte régional de l'avènement de Mbegaan	225
1. L'expansion du Grand Jolof dans la première moitié du XV ^e siècle.....	228
2. Les conséquences au Saalum des troubles de la fin du XV ^e siècle et de l'affaiblissement du Jolof.....	232

Chapitre 2 : Mbegaan Nduur et la structuration de l'espace entre le saloum et la gambie	240
1. Un Roi nommé Mbegaan.....	241
a. Mbegaan : l'homme.....	242
b. L'œuvre de Mbegaan.....	248
2. Le Saalum de Mbegaan Nduur.....	266
a. L'élargissement du territoire.....	266
b. Alliance avec le Jolof.....	270
3. La territorialisation du Saalum entamée par Mbegaan Nduur.....	273
4. L'île de Kuyong et le mythe de <i>Mboose</i> : des textes à la gloire du fondateur du Saalum	
284	
Chap. 3 : L'œuvre des <i>Buur Saalum</i> ou approche évènementielle de l'évolution du Saalum	293
1. Du Mbey au Saalum : l'émergence du pouvoir ceddo.....	295
2. La difficile succession de Mbegaan Nduur	303
3. La structuration de Saalum <i>Ceddo</i>	310
Troisième Partie :	354
Dynamiques et Facteurs d'évolution	354
Chapitre 1 : La texture du pouvoir monarchique du Saalum	357
1. La faiblesse du pouvoir monarchique : une apparence ?	357
2. Une logique sociopolitique	361
1. Compromis avec les pouvoirs locaux.....	361
2. Les Familles dirigeantes ou les « Grands » du Royaume.....	374
3. Un pouvoir décentralisé mais non faible	379
Chapitre 2 : Le Saalum dans la dynamique Atlantique.....	385
1. L'ouverture de l'Atlantique : un contexte nouveau en Sénégambie	385
2. Africains, Portugais et Luso-Africains au Saalum	389
3. Le Saalum : centre d'un vaste réseau d'échanges au XVIIe siècle.....	398
4. Le temps des grandes perturbations : Les XVIIe –XIXe siècles	418
a. Le Saalum : Espace relai des réseaux de commerce de la zone sahélo- soudanaise vers l'Atlantique.....	421
b. Entre Gorée et Sainte Marie de Bathurst : un grenier d'abondance.....	432
Chapitre 3 : L'Islam au Saalum	440
1. La formation d'un espace et d'une communauté musulmane au Saalum : XVIe – milieu du XIXe siècle	442
2. L'influence des marabouts/commerçants Jaxanke dans la pratique et la diffusion de l'Islam au Saalum.....	444
3. Du Ñiiling à Saalum Ceriñ.....	447
Conclusion.....	455
BIBLIOGRAPHIE	479
ANNEXES	512
Annexe I : Textes sur les Gelwaar et la naissance de Mbegaan Nduur	513
ANNEXE II : Mbegaan Nduur et Mboose, génie des eaux du Saalum.....	547
ANNEXES III : Aspects de l'Histoire du Saalum.....	575
INDEX	600

Table des Matières	604
---------------------------------	------------

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE